



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DE ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Marie-Marthe FILION-MONTPETIT

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

Ph.D. (lettres françaises)

GRADE - DEGREE

Département des lettres françaises

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

Médéric Lanctôt, journaliste engagé (1838 - 1877)
Une biographie intellectuelle

J. Hare

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

P. Berthiaume

CO-DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

M. Cambron

Y. Grisé

L. Hotte

J. Tessier

I.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

MÉDÉRIC LANCTÔT, JOURNALISTE ENGAGÉ (1838-1877)

Une biographie intellectuelle

Marie-Marthe Filion-Montpetit

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
et postdoctorales de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention du Doctorat en Lettres françaises (Ph.D)

Département des lettres françaises
Faculté des arts
Université d'Ottawa



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitions et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 0-612-89994-2

Our file Notre référence

ISBN: 0-612-89994-2

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this dissertation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de ce manuscrit.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the dissertation.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Résumé	3
Introduction	5
Notes	23
CHAPITRE I: Les années de formation	25
Les Premières Années	25
<i>La naissance et l'enfance</i>	25
<i>Le collège</i>	28
<i>L'apprentissage</i>	30
L'initiation à la vie	31
<i>L'éducation reçue du père: l'enseignement du patriote</i>	31
<i>Le rôle de l'Institut Canadien de Montréal</i>	35
<i>Le père, le fils et la politique</i>	40
Les années de formation - sources biographiques	46
Notes	48
CHAPITRE II: Les premières armes dans le journalisme:	
<i>Le Courrier de Saint-Hyacinthe (1856-1858)</i>	54
Le contenu international	59
Le contenu national	62
Le départ de Médéric Lanctôt du <i>Courrier de Saint-Hyacinthe</i>	80
Notes	82
CHAPITRE III: Rédacteur au journal <i>Le Pays</i> (1859-1860)	87
<i>Le Pays</i> en 1859	89
La section politique du journal en 1859	91

<i>Janvier à juin 1859</i>	91
<i>Octobre 1859 à décembre 1859</i>	99
Rédacteur au <i>Pays</i> en 1859: le défi majeur	112
Notes	116
 CHAPITRE IV: Rédacteur au journal <i>La Presse</i> (1863-1864)	 123
Lancôt et le contenu international de <i>La Presse</i>	125
Lancôt et les questions nationales	128
La Grande Trahison	142
La résistance de Lancôt au projet de la Grande Coalition	148
Lancôt et la sauvegarde de la langue française	155
Adieux de <i>La Presse</i>	160
Notes	161
 CHAPITRE V: Médéric Lancôt et le projet de changement constitutionnel - <i>Septembre 1864 à mars 1867</i>	 167
La grande offensive de Lancôt et de <i>L'Union Nationale</i> - septembre à mars 1865	170
<i>Septembre et octobre 1864</i>	171
<i>Novembre 1864</i>	179
<i>Décembre 1864 à mars 1865</i>	182
Lancôt et la lutte contre le projet de Confédération - avril 1865 à mars 1867	186
Lancôt et le clergé	188
Lancôt et le délai 1865-1867	190
Lancôt et la politique municipale	193
Lancôt et les Irlandais	199
Lancôt et le spectre de recours à l'arbitrage impérial	202
Lancôt et l'invasion fénienne	204
Lancôt et le progrès du changement constitutionnel	206
Le commencement de la fin	210
Notes	214

CHAPITRE VI: <i>L'Indépendance Pacifique du Canada (1866-1867)</i>	225
La rédaction et la publication de l'ouvrage	226
Cohérence de sa pensée	227
<i>La solution de l'indépendance</i>	228
L'ouvrage - Grandes lignes des thèses de Lanctôt	230
<i>Premier grand droit ou liberté</i>	233
<i>Deuxième grand droit ou liberté</i>	234
<i>Troisième grand droit ou liberté</i>	235
<i>Quatrième grand droit ou liberté</i>	239
Sources	244
<i>Les influences</i>	246
<i>L'influence exercée par Lanctôt</i>	252
Notes	260
CHAPITRE VII:	
La Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada	
- mars 1867	269
Le dossier ouvrier de Lanctôt	272
La nécessité d'association ouvrière	282
La proposition de Lanctôt	283
Le programme	290
La mise en oeuvre du programme	295
La Grande Procession: succès et conséquences - juin 1867	298
Notes	301
CHAPITRE VIII: Les élections de septembre 1867	309
La campagne électorale de Lanctôt	311
La campagne contre Lanctôt	314
Les élections	322
Réaction de Lanctôt	323
Notes	331

CHAPITRE IX: <i>L'Association du capital et du travail</i> (1872)	337
L'ouvrage de Lanctôt	337
Analyse - cohérence de la pensée de Lanctôt	343
Sources	347
Influences américaines	350
Notes	358
CHAPITRE X: Les dernières batailles	364
L'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada	369
Médéric Lanctôt aux États-Unis - automne 1868 à automne 1870	372
Retour à Montréal - 1870-1873	388
Lanctôt et <i>Le Courrier d'Outaouais</i> - 1874-1876	395
La fin du guerrier - 1877	408
Notes	412
CONCLUSION	420
BIBLIOGRAPHIE	424
Annexes	447

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier monsieur Pierre Berthiaume et monsieur John Hare pour leurs interventions judicieuses et leurs conseils précieux prodigués généreusement tout au long de ma démarche et pendant la rédaction. Mais surtout, je leur suis reconnaissante pour l'appui continuel accordé au cours de l'élaboration de ma thèse.

RÉSUMÉ

Cette thèse est consacrée à Médéric Lanctôt (1838-1877), journaliste, essayiste, politicien canadien-français. L'étude s'échelonne de la naissance de Lanctôt en décembre 1838 à son décès prématuré en juillet 1877. La méthode suivie jalonne les étapes majeures de la vie de Lanctôt, de ses débuts comme journaliste au *Courrier de Saint-Hyacinthe* à la fin de sa carrière à Hull. La thèse analyse les rapports qui existent entre le journaliste engagé et l'homme d'action dans la société canadienne-française du XIX^e siècle.

Le travail se veut une recherche de l'homme certes, mais aussi une quête sur les raisons qui ont amené certains historiens à l'identifier comme l'un des premiers idéologues à tenter de relier les problèmes socio-économiques à la question nationale. En d'autres mots nous souhaitons rapatrier les divers dossiers sur Lanctôt: le dossier ouvrier, associé à l'histoire du mouvement syndical; le dossier politique, lié à l'histoire constitutionnelle du Canada; le dossier économique, lié à l'histoire économique du pays; le dossier journalistique imbriqué dans l'histoire littéraire.

Méconnu peut-être à cause de ses écrits éparpillés dans l'univers ordonné du monde universitaire, Médéric Lanctôt mérite la révision de son cas pour qu'il soit enfin réhabilité et qu'il trouve sa juste place dans l'histoire intellectuelle du pays.

INTRODUCTION

Médéric Lanctôt est plus ou moins oublié dans l'histoire du XIX^e siècle canadien-français. Pourtant la biographie publiée par Jean Hamelin dans le *Dictionnaire biographique du Canada* captive le lecteur.

Fils d'un patriote exilé en Australie, à dix-huit ans attaché à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, à vingt ans rédacteur au journal *Le Pays*, à vingt-cinq ans fondateur d'un quotidien indépendant des partis politiques, fondateur en 1864 de *L'Union Nationale*, un journal opposé au projet de Confédération des provinces, Médéric Lanctôt n'a eu de cesse de défendre ses idées. Lors de la première élection générale sous le régime de la Confédération en septembre 1867, il a même l'audace de se présenter contre George-Étienne Cartier, le père de la Confédération¹.

Son activité dépasse même le cadre politique: en 1867, il organise la première grande association pour regrouper les différents corps de métier de Montréal et il se bat pour des idées de justice sociale qui annoncent le Québec moderne. Malgré l'hostilité de nombre de ses contemporains et ses défaites politiques, il entreprend la rédaction d'un ouvrage sur l'indépendance du Canada et ne se range jamais, comme tant d'autres, du côté des gagnants. Il continue de crier dans le désert. Il publie *L'Indépendance Canadienne*, il organise l'Association de l'indépendance pacifique, il fonde des journaux aux États-Unis notamment *L'Idée Nouvelle*, *L'Impartial*. En 1872, il rédige un projet de réforme ouvrière, *L'Association du Capital et du Travail*.

La biographie de Médéric Lanctôt surprend un lecteur du XXI^e siècle surtout à cause de la rédaction d'un ouvrage sur l'indépendance et d'un autre sur l'association du capital et du travail. Ces ouvrages et l'engagement de Lanctôt pour la cause ouvrière détonnent dans le Montréal canadien-français où la lutte sur le plan des idées se fait essentiellement entre l'ultramontanisme et le libéralisme, qu'illustrent la condamnation de la bibliothèque de l'Institut Canadien de Montréal par Mgr Bourget et l'affaire Guibord. Si Lanctôt, citoyen de Montréal, est le témoin de ces luttes idéologiques dans les hautes sphères de l'Église et de l'État, il entreprend un combat terre à terre, c'est-à-dire, pour l'homme dans ses rapports avec la société et il entend améliorer le sort des travailleurs dans la nouvelle société que l'ère industrielle est en train de créer au Canada comme elle l'a déjà fait en Europe.

À défaut d'avoir produit une biographie intellectuelle de Lanctôt dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Jean Hamelin indique la voie à suivre pour connaître l'évolution de la pensée de Lanctôt: recourir aux «publications imprimées» puisque ses «papiers personnels» n'existent plus. Jean Hamelin signale aussi une thèse de maîtrise en histoire présentée en 1968, dans laquelle Gaétan Gervais «analyse en profondeur la pensée politique de Lanctôt de 1864 à 1867»². À part la thèse de Gervais, celle de maîtrise en sciences politiques de Denise Julien en 1973 et l'article de Marie-Marthe Couillard en 2000, les études consacrées à Médéric Lanctôt sont peu nombreuses,

alors même que ses biographes signalent l'importance de l'homme. L.-O. David, un contemporain de Lanctôt, écrivait peu de temps après le décès de ce dernier:

Lanctôt était né agitateur; s'il eût vécu (*sic*) en France en 1793, il eût rivalisé avec Camille Desmoulins en fougue révolutionnaire; si, au lieu de naître, il eut été homme fait en 1838, sa nature révolutionnaire, autant que le patriotisme, en aurait fait un héros, il serait monté sur l'échafaud, en criant comme Hindelang: "Vive la liberté!"

Il était déplacé à une époque tranquille comme celle où il a vécu, dans une société aussi paisible, où il faut, avant tout, savoir régler ses pensées et ses sentiments. C'était un astre égaré dans les espaces, un ballon courant dans les nuages sans lest, ou, si l'on veut, une machine à vapeur sans soupape³.

Pour sa part, Jean Hamelin le distingue ainsi:

Lanctôt appartient à son époque. (...) Il incarne surtout une ville, Montréal, où se posent dans la seconde moitié du XIX^e siècle deux ordres de problèmes: ceux qui relèvent du national et ceux qui relèvent du social. Il est l'un des premiers idéologues canadiens-français à avoir tenté d'en esquisser une synthèse⁴.

L.-O. David voit en Lanctôt un homme déplacé qui n'a pas su «régler ses pensées et ses sentiments» en conformité avec ce qu'attendait la société «paisible» de son époque. Jean Hamelin le considère comme un des penseurs les plus importants du XIX^e siècle canadien-français.

Ces jugements sont à l'origine de ce travail sur Médéric Lanctôt. Nous avons voulu vérifier ces appréciations. Nous avons examiné les nombreuses «publications imprimées», les journaux dans lesquels il a publié des articles, les brochures qu'il a publiées, les commentaires à son sujet dans les journaux du XIX^e siècle. Cette recherche nous a permis de présenter un portrait intellectuel de Lanctôt qui correspond aussi à celui

d'homme «déplacé» et d'idéologue: Médéric Lanctôt est un journaliste engagé. L'engagement, «acte ou attitude de l'intellectuel, de l'artiste, qui prenant conscience de son appartenance à la société et au monde de son temps, renonce à une position de simple spectateur et met sa pensée ou son art au service d'une cause», décrit bien l'apport de Médéric Lanctôt à son milieu.

Les trois premiers chapitres de notre thèse sont consacrés à l'éducation de Médéric Lanctôt. L'examen du milieu familial et celui du milieu collégial ainsi que des différentes formes d'apprentissage de l'adolescent permettent de mieux saisir les éléments qui ont contribué à la formation de sa pensée et à son engagement d'homme.

Le premier chapitre présente la famille de Médéric Lanctôt et montre que Médéric vit dans un milieu politisé. Les parents de Médéric se distinguent de la majorité des parents de ceux de l'âge de Médéric, à Montréal d'abord puis à St-Edouard où la famille demeure jusqu'en 1855. Son père est un patriote de la rébellion de 1838, exilé en Australie et de retour au foyer en 1845, et sa mère n'est pas française de souche, c'est-à-dire qu'elle n'est pas canadienne «pure laine». En septembre 1852, après la défaite de son père aux élections de 1851, Médéric ne retourne pas au Séminaire de Saint-Hyacinthe où il était pensionnaire depuis 1849. C'est son père qui se charge alors de son orientation professionnelle.

En octobre 1853, Hypolite et Médéric s'inscrivent à l'Institut Canadien de Montréal. Médéric n'a pas encore quinze ans. En 1853, l'Institut Canadien est dans son

temps glorieux ou son siècle d'or. Il n'a pas encore été la cible des censures de l'évêque de Montréal et ses membres jouissent d'une liberté d'expression propice à l'échange d'idées sur les questions nationales et internationales. Le milieu de l'institut favorable à la libre discussion et à l'échange des idées contribue à parfaire l'éducation intellectuelle de Médéric.

L'influence du père et celle de l'Institut Canadien de Montréal convergent. Elles orientent la pensée politique, sociale et économique de Médéric Lanctôt sur tout ce qui touche les questions internationales et nationales, en particulier celles qui portent sur la destinée du pays.

La participation de Médéric Lanctôt à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe* est l'objet du deuxième chapitre. Bien que son séjour au *Courrier* marque son initiation au journalisme, il existe un continuum entre la latitude d'expression permise en tant que rédacteur du *Courrier* et celle qui règne à l'Institut Canadien de Montréal. Cette épreuve initiatique au journalisme devient ainsi une «prise de conscience de son appartenance à la société de son temps» et les premiers écrits de Lanctôt signalent le début d'un dialogue entre lui et le peuple dans le but de le conscientiser et d'améliorer son sort qui ne se terminera qu'à la mort de Lanctôt. Sa conception du journalisme est la même en 1856 que celle qu'il exprime en 1868 et qui sera celle de toute sa vie:

avec nous la presse ou le journalisme n'est pas seulement un moyen d'instruction: c'est aussi un moyen d'action. C'est l'auxiliaire puissant des mouvements que nous entreprenons pour obtenir la réalisation des idées politiques et sociales que nous croyons propres à augmenter la somme des libertés et du bien-être de notre

pays⁵.

Les articles publiés dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* contiennent en germe les idées qu'il défendra toute sa vie.

Le troisième chapitre rend compte de la participation de Lanctôt à la rédaction du *Pays*, journal officiel du parti libéral du Bas-Canada. L'orientation politique du journal limite la liberté de Lanctôt en tant que rédacteur: il doit adopter les positions du parti libéral sur les questions politiques et socio-économiques. Il le fait tout en restant fidèle à ses principes. La formation de Lanctôt au *Pays* complète celle du *Courrier de Saint-Hyacinthe* en ce que les grandes questions abordées dans le *Courrier* seront mieux défendues par l'expérience acquise au *Pays*. Lanctôt peut alors développer ses dons d'argumentation à la promotion de ses propres idées.

Les cinq chapitres suivants portent sur l'engagement de Lanctôt. Le quatrième chapitre examine *La Presse*, dans laquelle en tant que rédacteur en chef et co-propriétaire, Médéric Lanctôt, pour la première fois de sa vie, est maître chez lui: il peut s'exprimer librement et prendre position sur les questions d'ordre politique, social et économique tant sur le plan national qu'international. Il profite de cette liberté comme en témoignent ses textes publiés dans le journal.

La disparition abrupte de *La Presse* n'est pas causée par la défection des abonnés ou par l'inconstance des propriétaires. C'est un événement choc qui la provoque. À la séance de l'Assemblée législative du 22 juin 1864, George Brown, E.-P. Taché, J.A.

Macdonald et George-Étienne Cartier proposent «une union fédérale de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord». Lanctôt estime qu'il est nécessaire de dénoncer le projet et de le combattre parce qu'il le juge dangereux, au point de vue national, surtout, et inapte à augmenter le bien-être de la population. *L'Union Nationale* remplace *La Presse* et son but unique est la dénonciation du projet constitutionnel. Le cinquième chapitre accompagne cette lutte de Lanctôt, qui dure de 1864 à 1867.

La promulgation de la Confédération devient inévitable en novembre 1866 lorsque les délégués des provinces confèrent à Londres et règlent les derniers aspects du texte confédératif avant la présentation du projet au parlement impérial. Même si pour Lanctôt, la Confédération est un «fait accompli», il reste convaincu qu'elle ne peut améliorer la condition socio-économique du pays. Selon lui, l'indépendance politique est l'unique fin digne d'un peuple et le seul état constitutionnel générateur de prospérité et de bien-être pour la population du pays.

Tout en tenant compte de la donnée nouvelle, Lanctôt ajuste son plan d'action en ayant toujours comme but ultime l'émancipation de la colonie.

Il commence d'abord par la rédaction d'un ouvrage afin de convaincre la population de la nécessité de la séparation de l'Angleterre. Le sixième chapitre est consacré à cette oeuvre de Lanctôt, intitulée *L'Indépendance Pacifique du Canada*.

En mars 1867, il crée la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada. Il juge nécessaire la formation d'une telle association - la première au Canada:

la deuxième est le Toronto Trades Assembly - pour la conscientisation et la revendication des droits de la classe ouvrière. Le septième chapitre examine le rôle de cette institution dans la poursuite du programme d'action politique et socio-économique de Lanctôt.

Le huitième chapitre examine la campagne électorale de Lanctôt. La plateforme, le programme électoral de Lanctôt et celui de la Grande Association sont concordants. La campagne féroce menée contre Lanctôt indique la crainte inspirée par l'union politique de la classe ouvrière au pouvoir en place, au clergé, au parti conservateur et même à une importante partie du parti libéral.

Le neuvième chapitre est consacré à la brochure publiée par Lanctôt en 1872 sur *L'Association du Capital et du Travail* qui rejoint ses idées de réforme ouvrière sur le plan socio-économique. Lanctôt, fidèle à ses idées de réforme exposées dans la Constitution de la Grande Association, présente aux ouvriers un projet d'exploitation de l'industrie manufacturière du pays fondé sur le principe de l'association de production.

Le dixième chapitre retrace le journaliste engagé qui, défait aux élections de 1867, ne veut pas quitter l'arène politique et sociale. Il continue la lutte pour l'émancipation de la colonie. Il opte, émigré à son tour aux États-Unis, pour l'indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis. Les circonstances de ce changement d'option de la part de Lanctôt demeurent obscures à cause du manque d'information. Ce dernier chapitre assemble les faits recueillis sur les allées et venues de Lanctôt, ainsi que le contenu de ses publications imprimées durant les années 1868 à

1876, et tente de retrouver la flamme ou la pensée maîtresse sous l'armure de fer de ce guerrier solitaire et délaissé qui ne veut toujours pas mourir et ainsi abandonner la cause qu'il sert, celle d'améliorer le bien-être général de la population.

La lecture des articles publiés dans *L'Idée Nouvelle* suggère que la ligne de conduite de Lanctôt a été influencée par l'accueil reçu au Canada, dont celui sarcastique d'Arthur Buies, à l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada, et celui fait par les Canadiens français émigrés aux États-Unis et leur souhait de transporter leur patrie du Bas-Canada dans leur pays d'adoption où ils peuvent nourrir leur famille⁶.

La disparition de *L'Impartial* en 1870 et le retour de Lanctôt au Canada ne marquent pas la fin de ses idées d'union de l'Amérique du Nord: le programme indépendant et sa candidature à l'élection provinciale en juin 1871 témoignent de ses idées politiques annexionnistes ou unionistes.

Le dernier journal dans lequel Lanctôt oeuvre n'est toutefois pas indépendant; il appuie le parti libéral au pouvoir pour la première fois au fédéral. Lanctôt n'est plus libre de s'exprimer avec sa fougue habituelle. Probablement épuisé physiquement et moralement par le statut de paria qu'il a au sein du parti dont ses amis Lusignan et Laurier sont les membres, il rentre ses griffes, avant de mourir abandonné de tous.

Avant d'aborder la biographie intellectuelle de Lanctôt, il est nécessaire d'évoquer le contexte historique dans lequel il a évolué. Lorsqu'en 1875 Médéric Lanctôt annonce

le décès de Louis-Michel Darveau aux lecteurs du *Courrier d'Outaouais* et qu'il explique que son confrère «aurait pu faire son chemin» dans sa profession de notaire «si la malheureuse passion du journalisme ne s'était pas emparée de lui», il parle en connaissance de cause. Il a souffert de cette «passion» de 1856 jusqu'à sa mort en 1877. Pour Lanctôt, tout comme elle l'avait été pour Darveau entre 1858 et 1863, cette passion était causée par son refus de rester «simple spectateur» de la société dans laquelle il vivait.

En 1856, à son entrée dans le journalisme, Médéric Lanctôt avait déjà été sensibilisé aux événements politiques qui avaient précédé l'Acte d'Union de 1841: les rébellions de 1838 et de 1839, leur répression par la pendaison et par l'exil des «patriotes», le rapport Durham et son jugement sur le peuple sans histoire ni littérature. Il savait aussi que l'Acte d'Union avait uni le Bas-Canada et le Haut-Canada en un gouvernement unique avec un nombre égal de représentants pour chaque partie, malgré que le Bas-Canada fût plus peuplé: le Bas-Canada avait 650,000 habitants tandis que le Haut-Canada n'en comptait que 450,000.

L.-H. Lafontaine, anciennement en faveur des 92 Résolutions au côté de L.-J. Papineau, avait remplacé ce dernier et son pragmatisme décidait de la direction politique suivie durant la période 1841-1848, depuis son exhortation célèbre aux électeurs de Terrebonne en 1840: il faut collaborer avec les Anglais dans le gouvernement uni. Lafontaine et Baldwin réclamaient la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire que le

pouvoir exécutif fût responsable envers la chambre d'assemblée. S'il n'avait pas son approbation, il devait démissionner. Finalement, en mars 1848, l'Angleterre par l'intermédiaire de Lord Elgin, Gouverneur Général du Canada-Uni concéda le gouvernement responsable à la colonie. Le gouvernement responsable s'avérait une victoire de principe pour le gouvernement Lafontaine-Baldwin et il donnait aussi l'autorité sur les finances. L'exercice du patronage allait nécessairement faire partie de ce privilège ministériel.

L'avènement du gouvernement responsable, cependant, ne réglait pas tous les différends entre les deux parties du Canada-Uni. Si l'Angleterre avait consenti à cette demande politique, le principe du gouvernement responsable faisait aussi partie d'une direction nouvelle au point de vue économique: l'Angleterre avait changé les termes de son pacte colonial basé sur le mercantilisme par le système du libre-échange. Elle n'imposait plus un tarif préférentiel aux céréales qu'elle importait de ses colonies dont le Canada-Uni. Les marchands qui avaient fondé leur commerce sur l'exportation des céréales en Angleterre se sentaient lésés. De plus, lorsqu'en janvier 1849, Lord Elgin promulgua la loi d'indemnisation des victimes des rébellions de 1837-1839 dans le Bas-Canada, des Anglais frustrés incendièrent le parlement de Montréal. D'autres Anglais et quelques Français préparèrent alors un manifeste dans lequel ils se prononcèrent en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis. Louis-Joseph Papineau était l'un des signataires du manifeste. En effet, depuis le retour de Papineau d'exil en 1848, certains

de ses disciples demandaient des réformes qui tardaient à venir, par exemple la codification des lois, l'abolition de la dîme, l'indemnité aux jurés, l'abolition de la tenure seigneuriale. Le journal *L'Avenir* était leur voix et le Manifeste électoral de J.-B.Éric Dorion aux électeurs du comté de Champlain en 1851 en constituait le programme. Hypolite Lanctot⁷, le père de Médéric, était du nombre de ceux qui réclamaient ces réformes. Il se présenta comme candidat démocrate (rouge) dans le comté de Huntingdon en 1851.

Si après 1846, l'Angleterre, par son virage systématique en faveur du libre-échange, ne protégeait plus les produits qu'elle importait de ses colonies, elle favorisait l'investissement financier dans les entreprises coloniales. Ainsi, le Canada-Uni pouvait-il emprunter en Angleterre les fonds nécessaires pour l'aménagement de son territoire. Aussi, à la fin des années 1840, le gouvernement de la province du Canada-Uni continuait-il le creusement de canaux et, pendant la décennie 1850, le gouvernement s'engagea-t-il dans la construction de voies ferrées. La collusion entre les membres du gouvernement et les promoteurs des chemins de fer devient de plus en plus généralisée. Le membre du parlement, Allan MacNab, qui avait prononcé un discours enflammé contre la loi d'indemnisation des victimes des rébellions de 1837-1838, s'écriait en juillet 1851: «ma politique se résume dans les chemins de fer⁸.»

Lorsqu'en septembre 1854, Lord Elgin confia à ce même Allan MacNab le soin de former un nouveau cabinet à la suite de la démission de MM. Hincks et Morin, il

semblait que la tension entre Canadiens français et Canadiens anglais qui s'était manifestée lors des débats sur le projet de loi d'indemnisation des victimes des rébellions de 1837-1838 avait cédé la place à la poursuite de bénéfices plus tangibles, dont l'enrichissement personnel d'abord, accessoirement celui du pays.

Pourtant la question de race occupa les esprits lorsque le gouverneur qui remplaça Lord Elgin, Sir Edmund Head, déclara lors d'une visite publique à Hamilton, le 12 octobre 1855, que les Hauts-Canadiens descendaient d'une race supérieure à celle des Bas-Canadiens. Le projet de loi sur les écoles soumis au parlement afin de permettre la formation d'une école privée à un groupe de dix familles provoqua des réactions hostiles dans le Haut-Canada de la part des non-catholiques lorsqu'il fut voté par une majorité obtenue du Bas-Canada à la fin de 1852, et par la suite, George Brown, qui était parmi ceux qui s'opposèrent à cette loi, comptait obtenir justice par l'acquisition de la représentation proportionnelle à la population: le Haut-Canada, qui avait maintenant une population supérieure à celle du Bas-Canada, obtiendrait un nombre supérieur de représentants à l'assemblée législative.

En octobre 1853, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* déclarait qu'il n'entendait pas marquer son opposition au ministère Hincks-Morin tout en défendant le parti libéral. Il justifiait ainsi sa ligne de conduite: «jusqu'ici ils ont voulu gouverner et ont gouverné en effet les Canadiens comme si les Canadiens-français et Canadiens-anglais n'avaient qu'une origine et qu'une foi». Mais en 1856, le journal était déçu de la politique du

ministère McNab-Taché. C'est à cette époque que Médéric Lancôt arrivait au *Courrier*.

Témoin oculaire de la vie politique et socio-économique de son pays, il rendit compte de ses faits marquants de 1856 à 1876, c'est-à-dire pendant vingt ans, d'une façon continue, parfois quotidiennement.

À la fin des années 1850, et jusqu'à la présentation du projet de Confédération des provinces en 1864, la représentation proportionnelle était demandée par George Brown, chef *clear grit* du Haut-Canada, la question du choix de la capitale, les crises ministérielles qui se succédèrent à cause de la faible majorité parlementaire, surtout de 1863 à 1864, faisaient partie de ces faits politiques. Cependant, le projet de Confédération des provinces occupa le devant de la scène politique à partir de juin 1864.

Si l'Acte d'Union avait eu pour objet l'assimilation des Canadiens français du Bas-Canada, il n'avait pas réussi à leur faire perdre leur identité. Toutefois, cette identité, protégée par les chefs politiques du Bas-Canada, subissait l'influence de ces derniers. Pour preuve, le portrait de Lafontaine que dressait George Brown en 1864:

il gravit l'échelle comme libéral, ami du peuple et du progrès et ennemi des curés, puis il la repousse du pied une fois arrivé au sommet, pour devenir extrêmement conservateur, méfiant envers la pression populaire, fils dévoué de l'Église et baptiseur de cloches⁹.

George Brown montrait bien le courant conservateur qui marquait le Bas-Canada à partir de 1848 et qui perdurera jusqu'à la fin de la *Grande Noirceur*.

Cet encadrement social était rendu possible par la coalition du clergé catholique et du parti conservateur au pouvoir de 1848 jusqu'à la Confédération, sauf deux jours en

1858 et de 1862 à 1864.

La majorité des prêtres catholiques avait condamné les rébellions de 1837-1838, par contre elle s'était opposée à l'Acte d'Union. Néanmoins, petit à petit, le «clergé, s'il voulait que l'Église continue d'exercer l'influence qu'il croyait sincèrement lui être due, devait commencer à traiter directement avec les électeurs et avec les hommes politiques¹⁰.» Après 1846, le clergé se montrait en faveur du gouvernement responsable, c'est-à-dire qu'il appuyait Lafontaine.

«Le premier fait d'alliance directe et positive de l'église et de l'état dans le Bas-Canada» était signalé dans *L'Avenir* lorsque les curés firent signer des pétitions en faveur du gouvernement après l'incendie du parlement au printemps de 1849¹¹. Cette alliance semble à première vue paradoxale de la part du clergé bas-canadien qui, à partir des années 1840, se «romanisait,» en adhérant aux thèses ultramontaines¹². Il appert que le pragmatisme que l'on pourrait justifier - ou blâmer - par la doctrine anglaise du *laissez faire*, du parti conservateur au pouvoir, convient au clergé puisqu'il était libre de s'occuper de l'éducation. En effet, le clergé pourra contrôler le secteur éducatif au Québec durant les prochains cent ans à partir des premières lois scolaires adoptées, sous son influence, en 1841, 1845 et 1846. Le clergé catholique prenait aussi en charge les aliénés, les infirmes, les orphelins et étendait sa sphère d'influence sur tous les secteurs de la société canadienne-française du Bas-Canada catholique.

De sa coalition avec le parti au pouvoir, l'Église retirait aussi des bénéfices d'ordre

économique et juridique, par exemple la perception de la dîme et l'exemption des taxes¹³. En retour, le parti conservateur obtenait son appui politique. L'union des conservateurs et du clergé permettait de marginaliser, voire d'«excommunier» le parti libéral, si bien que le parti conservateur se maintenait au pouvoir et que le clergé protégeait ses ouailles contre le libéralisme européen et les idées modernes auxquelles il associait le parti libéral du Bas-Canada.

En tant que membre de l'Institut Canadien de Montréal pendant la campagne menée par Mgr. Bourget pour l'épuration des livres jugés mauvais de la bibliothèque de l'Institut, Médéric était le témoin des luttes qui se livraient sur le plan des idées. S'il se rangeait du côté des partisans de la liberté de pensée et d'expression, comme l'attestait sa décision de demeurer membre de l'Institut en avril 1858, alors que Mgr. Bourget ordonnait aux membres catholiques de le quitter, Médéric ne tenait pas à participer uniquement à ce combat entre l'ultramontanisme et le libéralisme, comme le faisait un membre illustre de l'Institut, L.-A. Dessaulles. Tôt à l'Institut, il choisissait des sujets d'essais et de conférences qui outrepassaient la dialectique libérale-ultramontaine. Il examinait plutôt la société dans sa réalité concrète. En somme, il ne regardait pas vers le ciel: il portait plutôt ses regards sur la société qui l'entourait¹⁴.

Médéric avait connu la valeur suprême de la liberté comme fils d'un exilé politique. Selon lui, la liberté politique s'associait à la liberté d'un pays. Par conséquent, un peuple devait aspirer à l'indépendance politique, source de liberté sur le plan

constitutionnel, économique et social et de bien-être pour la population en général.

Lanctôt avait tiré des leçons de la révolte ratée de 1837-1838. La révolution n'était pas un moyen d'obtenir l'indépendance politique; il fallait recourir à des moyens constitutionnels. Lanctôt croira toujours en l'efficacité des moyens constitutionnels. Pour obtenir l'indépendance, il fallait d'abord la vouloir, c'est-à-dire qu'il fallait connaître les bénéfices à tirer de celle-ci, principalement sur le plan matériel.

Lanctôt ne croyait pas que le pouvoir en place voulût obtenir l'indépendance politique parce qu'il s'accommodait fort bien du système qu'il exploitait. Il ne comptait que sur la population, qui devait apprendre à se prendre en mains et à s'occuper de sa destinée. C'est ainsi qu'il entreprenait, alors qu'il s'était libéré de tout lien politique, la formation d'une opinion publique libre ou libérée elle aussi des partis politiques, rouges ou bleus.

Le combat anti-fédéral qu'il livrait était fondé sur la crainte de la perte de l'identité canadienne-française et sur la conviction que la Confédération ne conduisait pas à l'indépendance.

Lanctôt, dans la poursuite de l'indépendance, ne se contentait pas de dénoncer les abus du système gouvernemental et de proposer des réformes internes. Il s'engageait corps et âme dans l'action politique: il formait la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada afin d'aider les ouvriers à revendiquer leurs droits politiques et sociaux. À ses yeux les articles de la constitution de la Grande Association

correspondaient au programme socio-politique et économique qui produirait enfin l'indépendance.

La crainte qu'inspirait aux partis et au clergé la création de la Grande Association des Ouvriers du Canada est indicatrice de la prise de conscience du pouvoir latent de la classe ouvrière. L'engagement de Médéric Lanctôt, opposé à l'autoritarisme du clergé et à *l'establishment*, devait être neutralisé et discrédité. Attaqué par ses ennemis politiques tout au long de sa carrière, il disparaît de la mémoire collective durant la Grande Noirceur.

Cet homme engagé doit être reconnu pour la cohérence de ses idées et pour ses vues avant-gardistes qui annoncent une philosophie socialiste. Toute notre thèse entend réhabiliter un penseur et un homme politique injustement oublié.

NOTES

1. Il fut baptisé George-Étienne, sans «s», peut-être en l'honneur du roi d'Angleterre George III (Brian Young, *George-Étienne Cartier bourgeois montréalais*, Montréal, Boréal, 1982, p. 19).
2. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 466.
3. *L'Opinion Publique*, Montréal, le 23 août 1877, p. 1-2.
4. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 466.
5. «Programme général de "L'Indépendance Canadienne"», *L'Indépendance Canadienne*, le 15 février 1868, p. 2.
6. Ceci peut paraître illogique car les Canadiens français émigreraient dans un pays qui se veut être un *melting pot* anglais et qui contient une population dix fois plus grande que la population française. Lanctôt croyait sans doute que les avantages économiques, la séparation de l'Église et de l'État et l'éducation gratuite assureraient la survivance d'une race qui mettait toutes ses énergies à la préservation de sa langue et de sa religion. À ceci s'ajouterait la forme républicaine du gouvernement qui les libéreraient du joug de la Couronne anglaise. L'article qu'il publie dans *L'Idée Nouvelle* le confirme. Voir «Le Chemin de l'égalité», *L'Idée Nouvelle*, le 3 juin 1869.
7. Hypolite écrivait son nom de famille sans accent circonflexe. Médéric y avait ajouté l'accent circonflexe.
8. Peter Baskerville, «MacNab, sir Allan Napier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 578.
9. Archives Publiques du Canada, Fonds Brown, n° 867, lettre de Brown à Anne Brown, 2 mars 1864 (Brian Young, *op. cit.*, p. 221).
10. Jacques Monet, «sir Louis-Hyppolyte La Fontaine (Ménard, dit La Fontaine)», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de

l'Université Laval, 1977, p. 493.

11. Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 75.
12. Pierre Savard cité par Nadia F. Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec*, Montréal, Hurtubise, 1978, p. 31.
13. Nadia F. Eid, *op. cit.*, p. 270.
14. Les deux essais qu'il lit à l'Institut en décembre 1858 et en janvier 1859, intitulés respectivement: «La réforme électorale en Angleterre» et «L'État social et politique de l'Angleterre», ainsi que la conférence qu'il prononce en mars 1859, intitulée «Étude sur l'état social et politique de l'Angleterre au point de vue de l'utilité pratique qui peut en revenir à la Société Canadienne», le montrent. En 1858, sa première conférence portait sur «Le sentiment national et la nationalité canadienne-française».

CHAPITRE I

LES ANNÉES DE FORMATION

Les premières années

La naissance et l'enfance

Médéric Lanctôt naît à Montréal le 7 décembre 1838¹. Son père, Hypolite Lanctot (1816-1887), est le fils de Joseph Lanctot (1788-1864) et de Marie Barbeau (1792-1864), mariés à Saint-Constant en 1808². Sa mère, Mary Miller (1820-1892), est la fille de Colin Miller, «député assistant commissaire général du Commissariat» (Military Department), et de Mary Davidson, de Kingston. La notice nécrologique publiée dans *Le Monde* à l'occasion du décès d'Hypolite Lanctot indique que Mary Lanctot était parente de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy. Notons que cette affirmation n'est cependant pas confirmée³.

Mary Miller et Hypolite Lanctot se sont épousés le 30 janvier 1837 à Laprairie. Hypolite fait alors sa cléricature chez Pierre Lanctot, notaire à Laprairie⁴. Le 30 juin, Hypolite reçoit sa commission de notaire et le couple s'établit à Saint-Rémi. Leur premier fils, Edmond, naît la même année. Médéric, leur deuxième fils, naît lorsqu'Hypolite est incarcéré à la prison du Pied-du-Courant à Montréal. Le 9 novembre 1838, Hypolite Lanctot avait participé activement à la bataille d'Odelltown, à titre de lieutenant, au côté de Charles Hindenlang. Il avait été capturé par les volontaires alors qu'il tentait de traverser la petite rivière des Anglais, près de la frontière américaine. Les

12, 13 et 15 mars 1839, Hypolite et dix autres patriotes comparaissent devant la cour martiale et Hypolite refuse de participer aux procédures devant des «juges préjugés». Le 19 mars, 1839, il est condamné à mort. Cependant en juin, la sentence est commuée en déportation à vie en Australie, où il part le 29 octobre 1839. Au début de l'année 1844, le gouvernement impérial accorde le pardon à tous les exilés politiques en Australie. Hypolite reçoit le sien le 12 juin 1844 et il rentre à Montréal le 19 janvier 1845⁵.

Durant son absence, Mary et leurs deux enfants, Edmond et Médéric, vivent à Montréal⁶. On ignore quelles ont été leurs ressources financières, Mary n'ayant malheureusement laissé ni journal, ni correspondance connus; de son côté, son époux ne mentionne rien à ce sujet lorsqu'il fait le récit de ses souvenirs à ses enfants, trente ans plus tard. Les enfants connaissent sans doute ce chapitre de l'histoire familiale. Toutefois, Hypolite révèle d'une manière fortuite l'inquiétude et les tourments qu'a dû éprouver son épouse durant ce temps d'emprisonnement puis d'exil, lorsqu'il répond à une question de L.O. David sur les circonstances de la naissance de Médéric:

le fait que le petit séjourna à la Prison, par suite d'une grave indisposition, survenue à sa mère, durant la première visite qu'elle me fit, à la nouvelle plus officieuse que considérée, de ma condamnation à mort, a dû donner lieu à l'histoire controuvée publiée dans certains journaux que Médéric était né dans la prison⁷.

Hypolite confie à David qu'une «famille amie, bien posée» avait offert l'hospitalité à son épouse afin qu'elle puisse le visiter plus facilement à la prison⁸. Il ne dévoile pas le nom de la famille amie mais il donne le nom du parrain et de la marraine

de Médéric, Joseph Ubald Beaudry (nommé juge en 1868 et décédé à l'époque où Hypolite écrit à David, c'est-à-dire en 1877) et Madame Alphonsine Caroline Beaudry. Le parrain et la marraine ont peut-être été aussi la famille amie à laquelle fait allusion Hypolite.

Le 5 septembre 1839, quelque temps avant le départ des exilés, le gouvernement dépose des mandats de saisie contre la propriété d'Hypolite et de soixante-quatre autres condamnés. Ceux qui avaient des réclamations contre ces propriétés avaient quinze jours pour les déposer. Si le jeune couple possédait une propriété à Saint-Rémi, on ne sait pas si Mary a réclamé son droit de douaire attaché à la propriété. Les circonstances entourant la vente des maisons et l'état déplorable des villages incendiés par les volontaires auraient, toutefois, réduit considérablement la valeur marchande de la propriété dont le douaire n'en constituait que le tiers. Avec ou sans ce revenu, la jeune Mary a réussi à survivre et à prendre soin de ses deux fils. Pendant l'exil de son époux, elle lui écrit et elle lui donne des nouvelles des enfants⁹. En 1877, Hypolite confie à L.-O. David que Mary lui racontait que Médéric aimait lui prodiguer des petits soins, peut-être pour la consoler de la longue absence de son père. Elle lui disait aussi «combien il était déjà réfléchi et judicieux; avec quelle facilité il apprenait et retenait toute chose qui lui était enseignée». La part de l'héritage culturel transmis par Mary à ses enfants, durant l'exil de leur père, n'est malheureusement pas connue. On peut supposer, cependant, que Mary était catholique, sinon, les époux n'auraient pu se marier à l'église de Laprairie.

Par contre, l'absence de renseignements sur l'origine de Mary Miller ne permet pas d'affirmer, comme le font Christian Aubry et André Vidricaire, que la foi catholique a été prépondérante dans la formation du jeune Médéric¹⁰. Mary Miller parle sûrement l'anglais et s'exprime probablement en anglais lorsqu'elle vit seule avec ses enfants à Montréal. Etant donné que Médéric parle couramment l'anglais, on peut penser qu'il l'a appris de sa mère¹¹.

À son retour d'exil, Hypolite obtient à nouveau une commission de notaire et il s'installe, avec sa famille, à Saint-Edouard-de-Napierville¹². La famille augmentera par la suite: Philéas naît en 1847, (décédé en 1909), Oscar naît en 1853 (décédé en 1927), Marie-Louise Hélène Augustine naît en 1855 (décédée en 1891), Marie-Emma-Corinne naît en 1856 (décédée en 1859), J.-B. Arthur naît en 1858 (décédé en 1866). La date de naissance et la date de la mort d'Ernest sont inconnues.

Médéric a-t-il fréquenté l'école avant le déménagement de la famille à Saint-Edouard? Hypolite rapporte à David qu'il l'a trouvé plus avancé sous tous les rapports que ne l'était tout enfant de six ans. Il ajoute qu'à cet âge et que par la suite, son fils a toujours été l'un des premiers de sa classe, «sans être particulièrement studieux». À neuf ans, Médéric complète ses «Éléments latins» à Saint-Edouard et son professeur est Félix Labelle¹³. Hypolite affirme à L.-O. David que M. Labelle lui a souvent dit que son fils apprenait facilement.

Le collègue

À l'automne de l'année 1849, Médéric et son frère Edmond sont inscrits au collège de Saint-Hyacinthe. Médéric fait la Syntaxe et la Méthode en une année. Il n'a pas encore onze ans. Durant l'année scolaire 1850-1851, il est en Versification. L'année suivante, il s'inscrit en Belles-Lettres. Le Registre des résultats scolaires des élèves indique qu'il a obtenu un troisième accessit pour la composition française et un second accessit pour l'histoire de France à la distribution des prix au mois de juillet 1852. Le dossier des élèves contient la note suivante: «Lancôt doit en arrivant entrer en Belles-Lettres et n'aller en Rhétorique que lorsqu'il aura répondu d'une manière satisfaisante sur sa grammaire latine». Médéric ne retourne pas au Collège de Saint-Hyacinthe en septembre 1852¹⁴ et l'on a écrit que Médéric fut chassé du collège après avoir menacé d'y mettre le feu¹⁵. Jean Hamelin indique qu'il est difficile de distinguer la «part de l'histoire et de la légende» dans cette affaire; il ajoute que c'est le Chanoine Charles-Emile Choquette, l'historien du collège de Saint-Hyacinthe, qui met Médéric au nombre des quatre écoliers ayant complété pour mettre le feu au collège en 1851¹⁶. Au vrai, Mgr. Choquette n'identifie pas les élèves incriminés mais il semble parler de Médéric Lancôt lorsqu'il écrit: «Je connais les noms de trois d'entre-eux. L'un continua, par ses écrits, d'agiter une torche brûlante dans le champ social et politique. Un autre, assagi, se créa une belle situation dans le commerce. Tous sont morts aujourd'hui¹⁷.» Toutefois, les documents conservés aux archives du séminaire révèlent qu'Edmond Lancôt, frère aîné de Médéric, quitta le collège le 14 janvier 1851, le lendemain de l'incendie. Les élèves

renvoyés le 14 janvier 1851 sont indentifiés sur la liste des Pensionnaires de 1850-51.

Le nom de Médéric n'y figure pas¹⁸.

Médéric Lanctôt a donc reçu jusqu'en Belles-Lettres la formation scolaire que tout élève du cours classique recevait durant les années 1849, 1850, 1851 et 1852 dans les collèges du Bas-Canada¹⁹. Cette formation a aussi été dispensée par un corps enseignant typique des collèges classiques du Bas-Canada. Ce personnel enseignant est décrit par le Supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe, l'Abbé Joseph Sabin Raymond, dans une lettre qu'il expédie à une autorité gouvernementale, à en juger par le ton de la lettre:

Année scolaire (*sic*) courante (commencée en Septembre 1848)

Je crois devoir faire observer, et cela résulte en grande partie des documents ci-dessus (résumé du programme pour chaque année du cours classique).

1. Que l'enseignement supérieur de la maison est depuis longtemps donné par des anciens professeurs dont quelques uns enseignent depuis quinze à vingt ans; que ces professeurs formant entre eux une association qui les attache à l'institution quoique librement, l'enseignement doit se ressentir d'une manière avantageuse de l'expérience acquise et des traditions et méthodes qui se forment et se conservent dans une société organisée.

2. Que des améliorations importantes et des développements nouveaux sont introduits progressivement dans le cours d'études de manière à tenir l'instruction à la hauteur que demande la société et à la rendre conforme aux besoins du pays²⁰.

L'apprentissage

À sa sortie du collège, Médéric est placé dans la maison de commerce de MM.

Patrick et Maurice Cuvilier à Montréal²¹. Maurice est le fils de Austin (Augustin)

Cuvillier et le frère de Luce Cuvillier, future « amie » de George-Étienne Cartier. À l'époque où Médéric travaille chez Cuvillier, de 1852 à 1854, Maurice fait partie du Conseil de ville de Montréal. Au milieu des années 1860, Maurice Cuvillier s'occupera des affaires financières de George-Étienne Cartier. Hypolite écrit à L.-O. David que son fils s'est fait remarquer chez Cuvillier par son amour du travail et par sa compréhension perspicace autant que précoce des affaires. Il ajoute que Médéric est demeuré deux ans chez Cuvillier et qu'il a décidé de se préparer à l'étude du droit lorsque la maison d'affaires a suspendu ses opérations.

Ainsi se termine le récit d'Hypolite sur l'enfance et sur la jeunesse de Médéric, c'est-à-dire sur ses années de formation.

L'initiation à la vie

L'éducation reçue du père: l'enseignement du patriote

Hypolite, dans sa lettre à L.-O. David, ne s'attarde guère sur les liens tissés entre lui et son fils Médéric. On ne peut donc pas s'attendre à ce que L.-O. David ait pu se rendre compte de l'influence que le père a exercée sur le fils. La biographie que l'historien publie le 23 août 1877 dans *L'Opinion Publique*, ainsi que cette même biographie republiée plus tard avec quelques changements, ne mentionne rien sur les rapports père-fils. Par contre, Jean Hamelin déclare au tout début de sa biographie sur Lanctôt dans le *Dictionnaire Biographique du Canada* que l'exil du père « marque profondément la personnalité du jeune Médéric qui, jusqu'à six ans, est éduqué par sa

mère²².»

On ne tient pas compte, cependant, de la présence constante du père à son retour d'exil ainsi que des relations entretenues avec son fils jusqu'à la mort de ce dernier. L'attachement tout particulier que l'ex-patriote voue à son deuxième fils est probablement dû à la longue absence au cours de laquelle l'exilé pensait à ce fils inconnu. Hypolite exprime ainsi la souffrance éprouvée en l'absence de son épouse et de ses deux enfants lors de son séjour forcé en Australie:

Mais en dépit de distractions que m'apportaient la chasse et les autres genres de passe-temps auxquels je me livrais, chaque jour me devenait de plus en plus à charge, long et ennuyeux. Les objets qui m'entouraient avaient désormais à mes yeux un aspect insignifiant, dépourvu d'intérêt complètement.

[...]

Les liens intimes et serrés de la famille me retenaient étroitement attaché au sol du pays natal. Deux enfants dans l'âge tendre, et leur jeune mère, occupaient un immense espace là-bas, et leur souvenir absorbait toute ma pensée à des heures données d'abord, et constamment de ces derniers temps²³.

De retour au foyer, Hypolite veut sûrement rattrapper le temps perdu. Les détails qu'il fournit à L.-O. David sur l'enfance et sur la jeunesse de Médéric, sur son esprit et sur son caractère incitent à croire que l'ex-exilé n'a pas oublié l'expérience acquise en Australie en tant que précepteur des enfants de la famille Doran²⁴. Il agit même en pédagogue lorsqu'il choisit d'écrire ses mémoires sous forme de lettres. Il fait part de son projet à ses enfants et il relie ce projet d'entretiens épistolaires à leurs tête-à-tête d'autrefois:

et si je consacrais tous les jours une heure ou deux de loisir que me laissent mes occupations officielles, à vous les retracer, cela pourrait n'être tout à fait sans

intérêt pour vous. Par exemple, une série de lettres qui contiendraient le récit des troubles politiques de 1837 et 1838, mais de cette dernière année surtout, dans lesquels j'ai pris une part si active, comme vous savez, serait un moyen de perpétuer ensemble nos doux entretiens de famille, même lorsque je ne serai plus. Ce serait comme un trait d'union entre ces derniers et ceux qu'avec la grâce du Divin Dispensateur de toutes choses il nous sera donné d'avoir là-haut. Cette réflexion n'aura rien de surprenant pour vous mes chers enfants - vous qui sachez (*sic*) si bien qu'elle émane d'un coeur paternel qui vous est religieusement dévoué²⁵.

Ces rencontres intimes ont sûrement marqué Médéric et les autres enfants.

Médéric fait allusion à l'héritage que lui a légué son père en ces termes: «je n'eus qu'à suivre mes penchants et les sentiments inspirés du patriotisme inébranlable d'un proscrit revenu au foyer de famille²⁶.»

Selon Jean Hamelin, Hypolite a gardé un profond ressentiment de ses années d'exil. Jean Hamelin se fonde probablement sur le témoignage de L.-O. David qui affirme que Hypolite Lanctot «parlait en termes amers des mauvais traitements dont il avait été victime, des tourments de l'exil, desquels il garda le ressentiment jusqu'à sa mort²⁷.» Il semble normal qu'Hypolite soit rempli d'amertume à la suite de ses années d'exil à l'autre bout du monde, loin de sa famille et de sa patrie. D'autres événements, après son retour d'exil, ont sûrement provoqué aussi son indignation, par exemple en 1846 le refus donné à sa réclamation auprès de la Commission des Pertes pour indemnité d'emprisonnement, d'exil et de frais de voyage²⁸, et en 1849 l'incendie du Parlement par les Anglais irrités par la promulgation de la loi d'indemnisation des victimes des rébellions de 1837 et de 1838²⁹. Si l'exilé a exprimé de l'amertume - selon Hamelin et

David - il n'a jamais exprimé de repentir pour sa participation à la révolte. L'extrait suivant d'une lettre faisant partie de ses mémoires confirme le sentiment de fierté qui l'animait:

l'entreprise à laquelle nous avons participé, n'avait en soi rien qui fut de nature à nous faire rougir. D'autres peuples, non plus opprimés que le peuple Canadien, s'étaient révoltés avant nous. Comme nous, les uns ayant succombé, avaient été traités en criminels, et de leur sang avaient rougi l'Echafaud. Les autres, plus fortunés dans leurs efforts, avaient triomphé de leurs oppresseurs. Et une auréole de gloire avait ceint le front de leurs Chefs.
Notre crime donc c'était de n'avoir point réussi³⁰.

Trente ans plus tard, ses sentiments n'ont pas changé:

et l'amour de la Patrie donc: si dense, si vivace, si enthousiaste, surtout dans le jeune âge! J'avais sacrifié à son culte; mais l'échec de mes premiers efforts n'avait pas éteint le feu sacré d'un patriotisme inné, pur et désintéressé. J'avais hâte de revenir sur le théâtre des luttes politiques. J'avais foi en l'avenir de mon pays, si seulement ses enfants se montraient dignes de leurs ancêtres³¹.

De retour d'exil, l'ex-condamné à mort veut à nouveau servir la cause de son pays. Le 26 janvier 1850, Hypolite Lanctot, F. Labelle de St-Edouard et une centaine d'autres habitants du Comté de Huntingdon invitent leurs concitoyens du comté à s'assembler au village de St-Edouard, où Hypolite habite avec sa famille, le lundi 28 janvier, «afin de prendre en considération l'état général du pays et particulièrement L'OPPORTUNITÉ d'une SÉPARATION AMICALE des Canadas d'avec la Mère-Patrie et d'une annexion aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE³².» Le procès-verbal de l'assemblée de Huntingdon, publié dans *L'Avenir* du 31 janvier 1850, témoigne clairement des intentions politiques d'Hypolite:

Résolu, - Que le comté de Huntingdon est fermement persuadé que l'état déplorable dans lequel est aujourd'hui plongé le Canada sous tous les rapports politiques, commerciaux et industriels est dû à son état de colonie, et qu'il est hors de doute que la situation qu'occupe maintenant ce pays ne saurait se perpétuer longtemps encore sans le conduire à une complète décadence.
[...]

Que cette assemblée est d'opinion que la seule voie de salut qui, soit aujourd'hui ouverte au Canada, est celle de sa séparation amicale d'avec l'Angleterre et de son annexion à la république des Etats libres et souverains de l'Amérique³³.

Les résolutions adoptées à l'Assemblée de Huntingdon le 28 janvier 1850 constitueront le programme politique du journal *L'Avenir*, publié par le «Directeur-Gérant», Jean-Baptiste-Eric Dorion, en janvier 1851³⁴.

A l'élection tenue à l'automne de 1851, Hypolite se présente comme candidat démocrate (Rouge) pour le comté de Huntingdon³⁵. Pour la première fois, le parti de Lafontaine n'a pas l'appui de tous les Canadiens français et Hypolite fait partie de ceux qui s'y opposent. Son fils, Médéric, est alors pensionnaire au Collège de Saint-Hyacinthe où le Supérieur du Collège ainsi que tout le personnel enseignant appuient sans contredit le parti de Lafontaine. Il est intéressant de constater qu'à l'automne suivant les élections, Médéric ne retourne pas au Collège de Saint-Hyacinthe. Hypolite a-t-il décidé de s'occuper personnellement de la formation de son fils et de lui donner une orientation plus libérale?³⁶...

Le rôle de l'Institut Canadien de Montréal

Le 13 octobre 1853, Hypolite et Médéric Lanctot s'inscrivent à l'Institut Canadien de Montréal³⁷. Le Président de l'Institut, Joseph Doutre, reçoit sûrement à bras ouverts

l'ex-patriote exilé, l'ex-candidat démocrate (Rouge) accompagné de son fils. D'autre, on s'en souviendra, est l'un des membres fondateurs du journal *L'Avenir* et il s'est battu en duel avec George-Étienne Cartier lors de la controverse Nelson-Papineau et de la publication de la pièce satirique signée «Tuque-Bleue». Lorsque Jean Hamelin observe que Médéric est attiré par la «pléiade d'hommes connus et prestigieux qui fréquentent l'Institut», il faut préciser qu'Hypolite, son père, fait partie de cette «pléiade». Le Comité de Régie de l'Institut invite Hypolite à prononcer une conférence pour la saison de l'hiver 1855³⁸, mais Hypolite décline l'invitation³⁹. Si le père n'a pas été membre du Comité de Régie de l'Institut - probablement parce qu'il ne demeurait pas à Montréal - les Lanctot, père et fils, font partie du Comité du Monument aux Victimes de 1837-1838-1839 organisé par l'Institut. Ils empruntent aussi des livres et des revues de la Bibliothèque et de la Chambre de Lecture⁴⁰. Médéric profite alors des ressources de l'Institut Canadien, que Joseph-Emerly Coderre décrit ainsi en 1853:

l'Institut est une école d'enseignement pratique et mutuel, où chaque membre de notre société peut aller puiser, dans les journaux, les connaissances industrielles politiques qui lui sont nécessaires; dans la bibliothèque, celles de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, de l'économie politique, des arts et métiers, des sciences physiques et naturelles, etc., dans la discussion, la conduite du citoyen qui délibère avec dignité sur toutes les grandes questions d'intérêt social public et privé⁴¹.

En plus de pouvoir participer librement aux discussions impromptues, tout membre de l'Institut peut s'inscrire à des joutes oratoires plus formelles (rhétoriques) et il peut aussi participer à un débat, lire un essai, ou présenter une conférence⁴². Or

Médéric s'implique activement dans les activités de l'Institut: il est l'un des conférenciers et essayistes des plus actifs pour la période 1845-1871⁴³. Il prononce deux conférences et il lit deux essais. Malheureusement ces textes n'ont pas été retrouvés. Toutefois la première conférence intitulée «Le sentiment national et la nationalité canadienne-française», présentée le 9 avril 1858, est l'objet d'un compte rendu dans *Le Pays* du 13 avril 1858:

Lecture de M. Lanctôt. - Vendredi dernier, une lecture était donnée devant l'Institut-Canadien, par M. Médéric Lanctôt, sur la "Nationalité Canadienne". M. Lanctôt est encore un tout jeune homme qui fait son cours de droit. Nous avouons que nous avons été agréablement étonné de trouver, dans cette lecture, les réflexions et le style d'un homme mûr et voué aux études sérieuses. Le lecteur a pris l'humanité à son berceau, pour y chercher les premiers symptômes de l'instinct national; cet instinct une fois né, dans le monde, il nous l'a fait voir dans ses divers développements, jusqu'à ce qu'il ait pris le caractère de l'esprit national bien entendu. Il signala en quelques traits les maux qui peuvent découler du sentiment national, quand il est dirigé hors des voies de la raison; de même qu'il peignit, avec chaleur, les bienfaits et les nobles actions que l'histoire assigne à l'esprit national guidé par la raison et la dignité. M. Lanctôt fait consister principalement la nationalité dans la langue et les moeurs d'un peuple. Quelques traits de moeurs déjà effacés ou tombés en désuétude lui inspirent des craintes pour l'avenir et lui font prédire une assimilation graduelle de nos moeurs avec celles des populations qui nous entourent. Nous ne partageons pas ses appréhensions à ce sujet; nous croyons que l'assimilation, si elle a lieu, se fera plutôt à notre profit qu'à notre détriment.

Comme on vient de le dire, Médéric est un membre actif de l'Institut. À la séance du 23 décembre 1858, il présente la première partie d'un essai sur «La réforme électorale en Angleterre». À la séance du 13 janvier 1859, il fait la lecture de la seconde partie de l'essai sur «L'État social et politique de l'Angleterre». Le 18 mars 1859, il donne une

deuxième conférence, intitulée: «Étude sur l'état social et politique de l'Angleterre au point de vue de l'utilité pratique qui peut en revenir à la Société Canadienne⁴⁴». *Le Pays* publie un compte rendu de la conférence dans son numéro du 24 mars 1859. Même si ce compte rendu est assez court - quatre paragraphes -, il fournit quelques renseignements intéressants sur le contenu de la conférence et sur les thèses défendues par Médéric Lanctôt:

M.L. s'est surtout attaché à faire ressortir l'état social de la métropole, la misère inexprimable de ses classes pauvres à côté des richesses immenses de sa noblesse, de son clergé et de ses classes privilégiées. Pour cela, il a invoqué le témoignage des faits consignés dans l'histoire contemporaine, et il a emprunté la voix de ce comité de la chambre des communes qui a révélé au monde les horreurs du paupérisme attaché, comme une lèpre, aux flancs de la société anglaise.

L'état politique a aussi été l'objet d'observations, comme ayant contribué, malgré les dehors de libéralisme qu'il revêt, à produire les résultats déplorables qui se sont manifestés. Le monopole de la propriété foncière, joint à la concurrence qui augmente tous les jours dans le domaine de l'industrie, refoule constamment la classe des travailleurs dans les profondeurs de l'abaissement moral et matériel. Le peuple est comme exilé et vagabond sur le sol qui l'a vu naître et qu'il arrose de ses sueurs. Rien qu'une révolution profonde, dont le germe couve quelque part, pourrait porter un remède à ce mal.

M. L. a été très heureux dans ses digressions et dans la disposition générale des matériaux qui formaient le cadre et le fond de sa lecture; aussi a-t-il été vivement applaudi, surtout lorsqu'il en est venu à faire l'application pratique de ses vues à l'état social et politique du Canada.

Ce résumé et les remarques sur la conférence de 1858 confirment que Médéric

Lanctôt s'intéressait déjà aux grandes questions politiques et sociales de son temps.

Mieux, deux des thèmes qui lui seront chers tout au long de sa carrière - le nationalisme

politique et la nécessité de la justice sociale - sont formulés à l'aube de celle-ci.

Mais d'autres sujets intéressent Médéric Lanctôt. Ainsi à la séance de l'Institut du 6 mars, 1862, lit-il un essai sur le «Blocus», c'est-à-dire sur le siège, durant la guerre civile américaine, des ports du Sud par la marine du Nord. Entre 1853 et 1871, Médéric prend part à 28 débats dont les sujets varient au gré des membres de l'Institut⁴⁵. En effet, au cours des réunions, chaque membre peut proposer un sujet de discussion pour la prochaine réunion. Quand un sujet est retenu, des membres choisissent de défendre un point de vue, d'autres le point de vue contraire. Pour trouver des arguments propres à défendre leurs prises de position, les «débatteurs» consultent fort probablement les nombreux volumes de la bibliothèque de l'Institut ainsi que les revues et les journaux de la salle de lecture. Un relevé des questions discutées au cours des débats impliquant Médéric Lanctôt entre juin 1855 et décembre 1863 montre que les questions, formulées sur le plan théorique ou philosophique, sont toujours ajustées aux conjonctures bascanadiennes. Par exemple, le 8 octobre 1857, Médéric Lanctôt, A. Belle et D.Z. Gauthier s'affrontent sur la question suivante: «Est-ce qu'un peuple conquis est justifiable de secouer le joug de ses conquérants quand il en trouve l'occasion?»

Il n'est pas inintéressant, non plus, de voir comment Médéric reformule certaines questions⁴⁶:

Proposé par Médéric Lanctôt que la question «Serait-il avantageux, dans les circonstances actuelles, de construire des docks ou bafins (*sic*)(bassins), tel que projeté?» soit amendée comme suit:

«Est-il nécessaire que le port de Montréal soit agrandi? Si telle nécessité existe dans quelle partie de la cité doit-il être agrandi? Adopté.» (Séance du 10 septembre, 1857).

«Les lois criminelles anglaises devraient-elles être amendées de manière à rendre possible la punition des réfugiés politiques en Angleterre en admettant qu'ils eussent participé à l'attentat du 14 janvier?» M. Lanctôt propose, secondé par P. Blanchet, que la question soit amendée comme suit:

«Doit-on approuver le parlement anglais d'avoir rejeté le bill de Lord Palmerston relativement au crime de conspiration?» Adopté à l'unanimité. (Séance du 18 mars, 1858)⁴⁷.

L'Institut procure à ses membres un autre genre de formation professionnelle: la participation au Comité de Régie. Le Comité de Régie de l'Institut Canadien est composé de gestionnaires élus par la majorité des membres actifs présents à l'assemblée lors de l'élection. L'élection a lieu par scrutin secret, tous les six mois, conformément aux articles de la constitution de l'Institut⁴⁸. Un semblant de campagne électorale précède l'élection des officers appelés à siéger au Comité de Régie. Entre 1853 et 1863, Médéric Lanctôt, qui fait partie du Comité de Régie à divers titres⁴⁹ côtoie alors les Joseph Doutre, Charles Daoust, Joseph Emery Coderre. On peut penser qu'il profite des leçons données par ces éminences grises.

Le père, le fils et la politique

Tandis que Médéric Lanctôt s'initie à la vie sociale et politique par sa participation assidue aux activités de l'Institut Canadien, Hypolite continue à participer à la vie politique de son pays. Il ne se présente pas, toutefois, comme candidat du parti démocrate dans le comté de Huntingdon aux élections de l'été 1854. Il ne cesse pas pour

autant de s'intéresser aux affaires publiques. Déménagé avec sa famille à Laprairie vers la fin de 1855⁵⁰, il surveille de près le député du comté de Laprairie, le conservateur T.-J.-J. Loranger, et il prend part à des assemblées publiques. Au cours de l'assemblée du 5 décembre 1855 à la porte de l'église de St-Philippe, Hypolite, après avoir passé «en revue quelques unes des importantes mesures de la dernière session parlementaire et les votes du représentant du comté, T.J.J. Loranger, écr.», dénonce vertement la conduite de celui-ci et fait adopter la proposition suivante:

Que par sa conduite servile et la plupart de ses votes durant la dernière session, le représentant actuel du comté, T.J.J. Loranger, écr., a perdu la confiance des électeurs de ce comté, et il est instamment prié ou de changer de conduite ou de remettre son mandat⁵¹.

Le Président et le Secrétaire de l'assemblée prient les éditeurs de la *Minerve* et du *Herald* de reproduire les propositions de l'assemblée. La *Minerve* refuse. En revanche, dans un article publié le 11 décembre 1855 et intitulé «Assemblée du Comté de Laprairie», *Le Pays* appuie les propositions de l'assemblée de St-Philippe. Une polémique s'ensuit et les journaux ministériels et les journaux libéraux s'affrontent par «lettres» ouvertes interposées⁵².

Le 10 janvier 1856, Hypolite fait paraître une longue lettre dans *Le Pays* dans laquelle il rappelle en détail les prises de position en chambre de Loranger «qui ont motivé la censure (des) électeurs» de Saint-Philippe. Après avoir signalé qu'il se fonde sur les journaux de la Chambre d'assemblée, il poursuit:

et si ces journaux avaient de l'injustice à commettre, ce ne serait pas contre vous, qui avez vendu votre comté pour les faveurs de ceux qui surveillent l'impression des procédés de la chambre.

Quand vous vous regarderez, M. Loranger, dans le miroir parlementaire que j'ai pris le soin de mettre sous vos yeux, croirez-vous encore qu'il fallait conspirer contre vous, pour faire prononcer le comté, comme il l'a fait à l'assemblée du 5 déc.? Le comté de Laprairie serait bien le plus pitoyable comté du Bas-Canada, si, après avoir su l'énumération de vos votes, il n'eut stigmatisé une conduite comme la vôtre⁵³.

Médéric approuve sûrement la conduite de son père. Trois articles paraissent dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* au sujet du Comté de Laprairie au cours des mois de janvier et de février 1857, alors qu'il est le rédacteur de ce journal⁵⁴. Le premier article annonce la tenue d'une assemblée publique à St-Constant le 10 février 1857. Celui du 13 février 1857, intitulé «Triomphe du parti démocrate dans le Comté de Laprairie», rend compte de l'assemblée de Saint-Constant, ce qui lui permet de dénoncer, à l'instar de son père, la conduite de Loranger:

on ne doit pas oublier, en lisant les procédés de l'assemblée du 10 février, tenue à St-Constant, que, en autant que les affaires politiques y sont concernées, le fonds en est absolument analogue aux procédés de l'assemblée du 5 décembre 1855, tenue à St-Philippe. On ne doit pas oublier encore que, le 5 décembre 1855, les électeurs de M. Loranger déclaraient par une résolution, adoptée par eux et publiée dans les journaux, que M. Loranger était indigne de leur confiance et que, comme la huitième résolution, adoptée le 10 février 1856 (*sic*) (1857) par l'assemblée de St-Constant, le dit d'ailleurs, ils ne font que ratifier ce qu'ils avaient fait précédemment.

Non content de dénoncer la conduite de Loranger, Médéric appuie ouvertement son père:

M. Loranger fut invité à prendre la parole le premier, et parla pendant une quinzaine de minutes. Il essaya d'abord de se disculper de n'avoir pas assisté à

la fameuse assemblée de St.Philippe. Voyant que ses excuses n'étaient pas admissibles, il changea de tactique et attaqua M. Lanctot personnellement, n'épargnant pas les injures. L'assemblée le rappela à l'ordre et M. Loranger fut forcé d'abandonner son thème favori. Le membre pour Laprairie demanda que M. Lanctot formulât les accusations qu'il avait à porter contre sa conduite parlementaire, ce que ce monsieur fit avec beaucoup de succès. M. Loranger répliqua ensuite; mais au lieu de répondre à ce qu'avait dit son adversaire, il l'attaqua personnellement. L'assemblée le rappela de nouveau à la question et force fut à M. Loranger d'entamer la discussion sur le terrain où l'avait placé M. Lanctot. Le membre pour Laprairie ne fut pas long dans sa défense: il ne parla seulement que de ses votes sur le bill de milice et la réunion des chambres à époques fixes.

Le 20 février 1857, le *Courrier de Saint-Hyacinthe* publie une lettre intitulée «Vérité» et datée du 17 février 1857 dans laquelle l'auteur affirme que le compte rendu de l'assemblée de Laprairie paru dans *La Patrie* et *La Minerve* est faux. L'auteur de la lettre appuie ouvertement Hypolite Lanctot dans sa lutte. Le *Courrier* attire l'attention de ses lecteurs sur cette correspondance et ajoute les remarques suivantes:

les électeurs du comté de Laprairie ont bien mérité de leurs amis politiques des autres parties du pays, en protestant publiquement contre l'administration des Cauchon et des Cartier, et la conduite de leur indigne représentant. Ce qui reste à désirer maintenant, c'est que les comtés aussi mal représentés que le comté de Laprairie en fassent autant. C'est ainsi que l'on diminuera le nombre de nos vénalités parlementaires, jusqu'à ce que le pays en soit entièrement purgé, si le mal n'est pas encore trop profondément enraciné.

La polémique se poursuit dans le numéro du *Pays* du 15 septembre 1857 alors que le journal, dans un entrefilet intitulé «Comté de Laprairie», informe ses lecteurs que M. Loranger a eu maille à partir avec les électeurs du comté⁵⁵. Aux élections de l'hiver 1857-1858, Hypolite se présente contre Loranger. Il n'est défait que par quelques voix⁵⁶.

Si Hypolite ne brigue plus les suffrages aux élections suivantes, il approuve l'engagement politique de son fils. Il est présent à la victoire de Médéric, en février 1866, lors des élections municipales de Montréal et il prononce un discours lorsque les deux conseillers nouvellement élus, Médéric et Ludger Labelle, se rendent triomphalement à Laprairie en traîneaux⁵⁷. Il est aussi présent dans le cortège lors de la Procession de la Grande Association, le 10 juin, 1867, où le blanc, le rouge et le vert du drapeau patriote est à l'honneur⁵⁸.

Si Hypolite encourage l'action politique de son fils par amour paternel, il en partage aussi les vues politiques et sociales. Homme de principe, le patriote exilé n'aurait pu approuver les revendications sociales de son fils, si aimé soit-il, ni appuyer ses activités politiques, s'il n'avait partagé son idéal. Les chapitres ultérieurs démontreront l'influence du père sur les idées politiques et sociales prônées par Médéric.

Au terme du présent chapitre, il suffit de présenter le témoignage du père au sujet de son fils. Quelques jours après la mort de Médéric, Hypolite écrit:

si déjà depuis longtemps, nous étions préparés à cette perte, nous n'en sommes pas moins touchés profondément - maintenant qu'elle nous frappe! Et bien que ce soit un fait que depuis des années, par son éloignement relatif, il nous eût accoutumé à son absence. Cependant, le vide que son départ soudain de la vie a laissé au milieu de nous, s'est incommensurément agrandi!

Je l'écrivais à quelqu'un de vous, récemment, Mes Chers Enfants, l'ombre de votre regretté frère me suit partout et à toute heure. La nuit, soit que je veille ou que je songe, c'est avec lui que je m'entretiens.

[...]

Comme il aurait pu être heureux et ceux qui dépendaient de lui aussi; avec les talents variés dont la nature l'avait si profiliquement doué! Ses succès, qui

n'auraient pu être surpassés par les succès de nul autre, auraient pu se multiplier à l'infini, et se prolonger indéfiniment aussi.

Il en a cependant été autrement malheureusement. Son existence, pour les neuf dixièmes, a été empoisonnée par les soucis, les contrariétés, les déceptions de toutes sortes.

Voyageant continuellement sur une mer orageuse, sa pauvre barque a cent fois sombré, et souvent même coulé-bas littéralement. Son courage indomptable, fut néanmoins toujours supérieur à ses nombreux malheurs. En dépit des revers qui l'assaillaient impitoyablement, il venait à bout de vaincre la mauvaise fortune qui s'était attachée avec tant d'opiniâtreté à ses pas, et de se remettre à flot! (*sic*) Mais c'était là une lutte qui devait miner sensiblement ses forces et le conduire inévitablement à une fin prématurée.

(...)

Maintenant il repose en paix, dans un monde meilleur; où un peu plus tôt pour les uns, un peu plus tard pour les autres, nous l'irons tous rejoindre⁵⁹!

La formation du jeune Médéric Lanctôt ressemble à celle que reçoivent la plupart des enfants de parents instruits et aisés dans les paroisses agricoles du Bas-Canada. Il bénéficie des avantages donnés à tout fils de notaire canadien-français dans les années 1840 et 1850: aisance matérielle, considération à l'école due au fils d'un notable, collège classique. Cependant, le père revenu du bout du monde et la mère élevée dans la culture anglaise apportent une expérience différente à ce milieu familial traditionnel et pousse Médéric au-delà des frontières du clocher paroissial. Médéric Lanctôt bénéficie aussi de l'enseignement diffusé par l'Institut Canadien de Montréal, qui est, à sa façon, une véritable université. Fort de cet enseignement et des leçons particulières reçues d'un patriote, Médéric Lanctôt peut s'engager dans la vie politique de son pays.

Les années de formation - Sources biographiques

Médéric Lanctôt n'a pas laissé de journal intime et ses papiers personnels n'ont pas été retrouvés. Ils ont probablement été perdus ou détruits à la suite des nombreux déménagements de Médéric et de sa famille⁶⁰. Certains documents de Lanctôt ont peut-être été brûlés lorsque l'imprimerie de son journal, *L'Écho de Hull*, a été détruite en 1877⁶¹. L'absence de tout document personnel augmente la difficulté du chercheur désireux de connaître Médéric Lanctôt. Tout comme l'ont fait Jean Hamelin et les autres chercheurs, je prends pour guide la biographie de Laurent-Olivier David, rédigée quelques semaines après le décès de Médéric Lanctôt, le 30 juillet 1877, et parue dans le numéro du 23 août 1877 de *L'Opinion Publique*. La même biographie sera reprise par David dans *Mes Contemporains* (1894) et dans *Souvenirs et Biographies* (1911). À cette source, j'ai ajouté les mémoires d'Hypolite Lanctot publiés en août 1999. Ces mémoires sont formés d'une série de lettres adressées à ses enfants, de juin 1877 à janvier 1879. Deux lettres d'Hypolite m'ont particulièrement intéressée. La première est une lettre datée du 5 août 1877, six jours après la mort subite de Médéric⁶². La deuxième lettre est celle dans laquelle Hypolite leur rend compte d'une missive que Laurent-Olivier David lui a fait parvenir par l'intermédiaire de leur frère, Philéas, et dans laquelle il pose dix questions au sujet de Médéric. Hypolite reproduit sa réponse à David⁶³.

Ces lettres constituent une source précieuse d'information sur l'enfance et la jeunesse de Médéric puisque David demandait «quelques détails sur l'enfance et la

jeunesse de Médéric; surtout sur son esprit et son caractère». Le récit d'Hypolite s'arrête, cependant, au départ de son fils de la maison Cuvillier.

J'ai examiné aussi les archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe afin de voir tout ce qui pouvait concerner Médéric Lanctôt: date d'admission, matières enseignées durant les années où Médéric Lanctôt suivait le cours classique, résultats scolaires de Médéric.

De plus, j'ai examiné différents documents de l'Institut Canadien de Montréal, dont les procès-verbaux des réunions du 14 juin 1855 au 23 novembre 1871. J'ai aussi examiné le Registre des livres empruntés à la bibliothèque de l'institut, d'avril 1854 à octobre 1856, ainsi que de 1856 à 1874.

NOTES

1. Son père écrit en réponse aux questions posées par Laurent-Olivier David, que Médéric était né le 8 décembre. Par contre, l'acte de baptême de la paroisse Notre-Dame de Montréal indique que Médéric est né le 7 décembre 1838 (Archives Nationales du Québec, CE 601, S51).
2. Hypolite Lanctot, *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie 1838-1845*. Texte établi, avec introduction et notes, par John E. Hare et Renée Landry, Sillery, Septentrion, 1999, p. 79.
3. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 462.
4. «Feu M. Hypolite Lanctot», *Le Monde*, le 29 août 1887, p. 4.
5. Hypolite Lanctot, *op. cit.*, p. 80-82.
6. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 462.
7. Hypolite Lanctot, *op. cit.*, p. 121.
8. *Loc. cit.*
9. François-Marie Lepaillieur, *Journal d'un patriote exilé en Australie 1838-1845*. Texte établi, avec introduction et notes, par Georges Aubin, Sillery, Septentrion, 1996. Lepaillieur mentionne qu'Hypolite a reçu des lettres de son épouse le 12 juin 1841 (p. 187), le 23 décembre 1841 (p. 233), le 10 février 1842 (p. 242), le 26 septembre 1842 (274), le 12 août 1843 (p. 317).
10. Christian Aubry et André Vidricaire, «Médéric Lanctôt (1838-1877)», *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1988, vol. II, p. 37.
11. L'étude de l'anglais faisait partie du programme d'étude au Collège de Saint-Hyacinthe lorsque Médéric était pensionnaire. Des articles publiés dans *L'Union Nationale* signalent que Médéric a prononcé des discours en français et en anglais. On sait aussi qu'il a traduit deux ouvrages publiés en 1859 aux éditions du journal *Le Pays*: *Procès de l'honorable Daniel E. Sickles accusé du meurtre*

de Phillips Barton Key, procureur du district de Columbia à Washington, 69 pages, et *Passé, présent et avenir du Canada*, par G.H. Macauley, 31 pages.

12. Aegidius Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1950, p. 285.
13. Hypolite Lanctot, réponse à la lettre de David, non publiée, dans *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie 1838-1845* (Archives Nationales du Canada, MG 24.B163). Félix Labelle est notaire lorsque Hypolite écrit à David en 1877.
14. Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Fonds du Séminaire de Saint-Hyacinthe, ASE 12 1.13.
15. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 462.
16. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 462.
17. Charles-Philippe Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, Montréal, Imprimerie de l'Institut des Sourds-Muets, 1911. p. 449.
18. Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Fonds du Séminaire de Saint-Hyacinthe, ASE 12 1.13.
19. Les professeurs des classes élémentaires du Collège sont souvent les séminaristes à qui on enseigne la théologie dans le même collège. «Le supérieur choisit parmi les finissants de son Collège ceux qui se destinent au sacerdoce et qui lui paraissent les plus aptes à remplir le rôle du professeur dans les classes élémentaires. Après l'ordination, l'évêque laisse les jeunes prêtres à leur Collège et les envoie dans le Ministère paroissial» (Claude Galarneau, *Les Collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, p. 98). Ainsi, Michel Godard, séminariste, enseigne-t-il en Belles-Lettres lorsque Médéric est en Belles-Lettres (1851-1852). Godard est ordonné prêtre le 8 septembre 1853 à Saint-Hyacinthe. Il est subséquemment professeur de Philosophie de 1855-1860. Il est professeur de Physique en 1861. Par la suite, il est curé dans différentes paroisses du diocèse de Saint-Hyacinthe (J.-B. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Les anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, 1910, p. 247).
20. Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Fonds du Séminaire de Saint-Hyacinthe, ASE 12. 1.8.

21. Hypolite Lanctot, réponse à la lettre de L.-O. David, non publiée dans *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie 1838-1845* (Archives Nationales du Canada, MG 24.B163).
22. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 462.
23. Hypolite Lanctot, *op. cit.*, p. 163-164.
24. Après avoir obtenu son «ticket of leave» lui permettant de travailler à son compte à l'intérieur de l'Australie, Hypolite a été, de juin 1842 à juin 1844, le précepteur d'une famille australienne, les Doran.
25. Hypolite Lanctot, *op. cit.*, p. 87.
26. Cité par Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 462.
27. Laurent-Olivier David, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000, p. 349.
28. Hypolite Lanctot, *op. cit.*, p. 82.
29. Antoine Gérin-Lajoie, *Dix ans de gouvernement responsable au Canada de 1840 à 1850*, Québec, Demers, 1888, p. 361.
30. Hypolite Lanctot, *op. cit.*, p. 129.
31. *Ibid.*, p. 164-165.
32. «Comté de Huntingdon», *L'Avenir*, le 26 janvier 1850, p. 3.
33. Voir les Résolutions, Annexe I-1.
34. L'indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis; l'abolition de la tenure seigneuriale; l'abolition du système des dîmes; l'indemnité aux jurés.
35. Il est défait. Voir Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1971, p. 95.
36. Les lacunes de Médéric en «grammaire latine», dénoncées par Sabin Raymond,

le supérieur du collège, n'étaient peut-être qu'un prétexte pour se défaire d'un élève jugé encombrant à causes des opinions politiques de son père.

37. Registre des admissions et résignations de l'Institut Canadien de Montréal, Archives de l'Institut Fraser-Hincks (Montréal).
38. Procès-verbal de l'Institut Canadien de Montréal, séance du 13 septembre 1855.
39. Procès-verbal de l'Institut Canadien de Montréal, séance du 18 octobre 1855.
40. Registre des prêts de volumes empruntés à la bibliothèque de l'Institut Canadien - septembre 1852 - avril 1854; avril 1854 - octobre 1856; 1856 - 1874, Institut Fraser-Hincks (Montréal).
41. J.-L. Lafontaine, *L'Institut Canadien en 1855*, Montréal, Sénécal, 1855, p. 80.
42. «La conférence publique porte bien son nom: c'est une conférence habituellement organisée par une association et le plus souvent offerte gratuitement au public. Les journaux en annoncent la tenue, en rendent compte et en publient souvent le texte (...) L'essai consiste en une conférence privée, une présentation faite par un membre en règle à l'intention des seuls membres de l'association, et ce à l'occasion d'une "séance ordinaire". Le débat ou la discussion, enfin, est une joute oratoire où des membres, inscrits à l'avance pour débattre le pour et le contre d'une question déjà choisie et acceptée par l'Institut, argumentent devant d'autres membres qui votent à la fin pour le ou les plaideurs les plus persuasifs» (Yvan Lamonde, *Gens de Parole*, Montréal, Boréal, 1990, p. 17).
43. Yvan Lamonde, *op. cit.*, p. 138.
44. *Ibid.*, p. 155-167. Commentaire du journal *Le Pays*: «Institut Canadien. M. Médéric Lanctôt a été prié de donner, comme lecture publique, un essai qu'il a déjà lu devant l'Institut sur «l'état social et politique de l'Angleterre». En conséquence, cette lecture aura lieu, vendredi prochain, le 18 du courant. Le public est respectueusement invité, à y assister. Voir l'annonce.» Le 17 mars, le journal résumait ainsi la conférence: «L'auteur a fait des additions et changements à l'essai qu'il avait lu précédemment devant l'Institut sur le même sujet. Les jeunes gens qui ont le courage de se livrer ainsi à des études sérieuses doivent être encouragés, et nous n'avons aucun doute que les membres de l'Institut et le public en général montreront par leur concours, qu'ils savent apprécier de si utiles travaux.»

45. Yvan Lamonde, *op. cit.*, p. 104.
46. Seul son nom apparaît comme intervenant dans les procès-verbaux de l'Institut.
47. Liste des débats auxquels Médéric Lanctôt a participé en annexe. Annexe I-2.
48. Constitution de l'Institut Canadien de Montréal, Article X (J.-L. Lafontaine, *op. cit.*, p. 18).
49. Entre 1853 et 1863, Médéric Lanctôt fait partie du Comité de Régie à divers titres: le 5 novembre 1857, il est élu Secrétaire-Archiviste pour le semestre suivant; le 2 mai 1859, il est élu Secrétaire-Correspondant pour le prochain semestre; le 8 novembre 1859, il est à nouveau élu Secrétaire-Correspondant pour le semestre suivant; le 1^{er} mai 1862, il est à nouveau élu Secrétaire-Correspondant pour le prochain semestre; le 6 novembre 1862, il est élu à nouveau Secrétaire-Correspondant; le 7 mai 1863, il est élu Premier Vice-Président pour le prochain semestre (Procès verbaux de l'Institut Canadien de Montréal (1855-1900). Jean Hamelin ne signale qu'un mandat, celui de Secrétaire-Correspondant, le 2 mai 1859.
50. Lettre d'Hypolite Lanctot, datée du 10 janvier 1856, de Laprairie, et publiée dans *Le Pays*, le 15 janvier 1856.
51. «H. Lanctot, écr., notaire, de Laprairie» cité dans «Opinion publique - Comté de Laprairie. Assemblée publique des électeurs du Comté de Laprairie dument convoquée et tenue le 5 décembre, à la porte de l'église de St.Philippe», *Le Pays*, le 7 décembre 1855, p. 2.
52. À titre d'exemple, *Le Pays* du 24 décembre 1855 reproduit une lettre de Loranger parue dans *La Minerve* et *La Patrie*, et celle d'Hypolite Lanctot en réponse à Loranger.
53. Liste en annexe des lettres publiées dans *Le Pays* et *La Minerve*. Voir Annexe I-3.
54. Lettre de H. Lanctot publiée sous «Correspondances - L'assemblée du Comté de Laprairie», *Le Pays*, 15 janvier 1856, p. 2.
55. «Nous apprenons que M. Loranger, représentant du comté de Laprairie, s'est rendu, dimanche dernier, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jacques le

Mineur, pour faire une visite à ses électeurs et les édifier sur sa conduite parlementaire. On nous a passé une correspondance à ce sujet; nous la publierons jeudi prochain. Pour le moment, qu'il nous suffise de dire que M. Loranger a rencontré dans M. H. Lanctôt et M. Bourassa, représentant de Saint-Jean, des adversaires plus redoutables qu'il ne l'aurait désiré. Les électeurs de cette paroisse se sont prononcés en masse contre M. Loranger qui fera bien de jeter les yeux sur un autre comté, s'il veut retourner en chambre» («Comté de Laprairie», *Le Pays*, le 15 septembre 1857, p. 2). *Le Pays* publie aussi une longue correspondance au sujet du comté de Laprairie dans le numéro du 17 septembre 1857 («Correspondances. Le comté de Laprairie», p. 2) et le journal *L'Avenir* en publie des extraits dans son numéro du 1^{er} octobre 1857 («Le Comté de Laprairie»).

56. Jean-Paul Bernard, *op. cit.*, p. 146.
57. «Élections municipales. Triomphe de MM. Labelle et Lanctôt!» (*L'Union Nationale*, le 3 mars 1866, p. 2-3).
58. «Triomphe magnifique de la cause ouvrière. 15,000 personnes au Champ de Mars. Illumination presque générale. 10,000 ouvriers en procession» (*L'Union Nationale*, le 12 juin 1867, p. 3). Il fait aussi parvenir une lettre au journal *Le Pays* dans laquelle il dénonce la corruption du torysme dans le comté de Laprairie lors des élections de septembre 1867.
59. Lettre d'Hypolite à ses enfants, datée du 5 août 1877, non publiée dans *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie 1838-1845* (Archives Nationales du Canada, Ottawa, MG 24 B163).
60. Médéric a occupé des demeures différentes à Montréal, il a vécu aux États-Unis, puis à Hull et à Lucerne.
61. Un incendiaire avait mis le feu au bâtiment (Edgar Boutet, «Les journaux de Hull: des origines à 1955», dans *Asticou*, cahiers no. 10-11, mars 1958, p. 50).
62. Cette lettre n'est pas publiée dans les *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie 1838-1845*.
63. Quatre réponses sont publiées dans les *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie 1838-1845* (*op. cit.*, p. 118-122).

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES ARMES DANS LE JOURNALISME

Le Courrier de Saint-Hyacinthe - 1856-1858

Aucune coupure n'existe entre les premiers engagements socio-politiques de Médéric Lanctôt et la formation libérale reçue au foyer paternel puis à l'Institut Canadien de Montréal. À peine âgé de 17 ans, Médéric Lanctôt collabore à la rédaction d'un journal libéral, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*; à 20 ans, en 1858, il est rédacteur au journal *Le Pays* et en septembre 1863, il fonde *La Presse*.

À la cessation des opérations de la maison d'affaires de Maurice et Patrick Cuvillier, Médéric décide de ne pas se consacrer au commerce; il est plutôt attiré par la vie publique. Comme tant d'autres jeunes hommes de sa génération, il voit dans la carrière d'avocat le moyen d'y parvenir. Il décide donc de se préparer en conséquence. Le cours classique jusqu'en rhétorique suffit, à cette époque, à l'admission aux études en droit. Depuis 1849, on ne peut être admis au Barreau qu'à vingt et un ans et après cinq années de cléricature chez un avocat. Toutefois la cléricature pouvait être réduite à trois années si le candidat suivait un cours en droit et obtenait un diplôme¹. Médéric doit donc d'abord trouver une étude qui l'accepte comme clerc. Il semble que ce soient Joseph Doutre et son associé Charles Daoust qui l'accueillent à ce titre. Comme il n'est âgé que de dix-sept ans, il devra attendre jusqu'en 1860, au plus tôt, avant d'être admis au

Barreau. C'est aussi en 1856 qu'il s'associe à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Pendant deux années, il partage son temps entre Montréal et Saint-Hyacinthe². Selon les conventions de l'époque, les premières années de cléricature de Médéric sont plutôt nominales. En fait, il appert que c'est même Joseph Doutre qui lui aurait conseillé de faire ses armes comme journaliste³.

Le moment précis de l'arrivée de Lanctôt à Saint-Hyacinthe demeure incertain. Selon Jean Hamelin, il s'y installe à l'automne de 1855. Son rôle exact au journal est aussi ambigu. Jean Hamelin et André Beaulieu ne mentionnent pas le nom de Médéric Lanctôt parmi les rédacteurs du *Courrier de Saint-Hyacinthe*⁴. Ils identifient Claude Petit comme rédacteur du 5 janvier 1854 au 6 juin 1856 et Pierre-Joseph Guitté le propriétaire, du 1er juin 1856 au 14 septembre 1860. Par ailleurs, le Chanoine Choquette place Lanctôt comme rédacteur entre Petit et Raoul Fontaine; il ne mentionne pas Guitté⁵; or Petit quitte le journal en juin 1856, il semble donc que Lanctôt est embauché à ce moment. L.-O. David écrit qu'il fit la «polémique dans ce journal⁶» pendant deux ans. En fait, Lanctôt quitte le journal pour retourner à Montréal en janvier 1858. L'examen du contenu du journal se limitera donc aux années 1856 et 1857.

Fondé le 24 février 1853 par P.-J. Guitté et A. Degrandpré, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* se présente comme un «Journal littéraire, politique, religieux et agricole⁷.»

Les fondateurs du *Courrier de Saint-Hyacinthe* n'ont pas émis de prospectus pour exposer leurs intentions. Cependant, quelque six mois après la parution du premier

numéro, un éditorial rend compte de ses positions politiques et explique que ce journal entend ne pas faire d'opposition au ministère Hincks-Morin tout en défendant le parti libéral . Le journal déclare qu'il soutient le ministère parce que les ministres sont impartiaux: «jusqu'ici, (ils) ont voulu gouverner et ont gouverné en effet les Canadas, comme si les Canadiens-français et les Canadiens-anglais n'avaient qu'une origine et qu'une foi⁸». Cette déclaration du *Courrier* est faite à l'automne 1853. Ironie de la politique, en septembre 1854, Allan MacNab, l'homme qui s'était le plus violemment opposé à la loi de réparation des pertes subies lors des insurrections de 1837-1838, est appelé à former le nouveau ministère, après la démission de MM. Hincks et Morin⁹ . Notons que MacNab s'était écrié lors de la loi des pertes en 1849 «que l'Union avait complètement manqué son but (qu'elle avait été) créée pour l'unique motif d'assujettir les Canadiens-français à la domination anglaise¹⁰.»

Lorsqu'en janvier 1856, le *Courrier* passe en revue les grands événements de l'année écoulée, il ne renouvelle pas sa profession de neutralité à l'endroit du ministère. Il rappelle à ses lecteurs les faits notoires du gouvernement, par exemple, le discours public du Gouverneur général, Sir Edmund Head, dans lequel celui-ci informait les citoyens de Hamilton, que les «Haut-Canadiens descendaient d'une race supérieure à celle des Bas-Canadiens.» Le journal condamne aussi la loi de milice en indiquant avec ironie que la majorité parlementaire l'a jugée nécessaire «pour mettre le Canada en sécurité contre les Sauvages de l'Orégon et contre les flibustiers de la Laponie¹¹.»

L'arrivée de Médéric Lanctôt à la rédaction du journal coïncide donc avec l'infléchissement de l'orientation politique du journal, soit au moment où il lui faut un rédacteur moins spirituel que ne l'est Claude Petit mais plus passionné?

Pierre-Joseph Guitté, le propriétaire-éditeur a sans doute conclu une entente écrite ou verbale avec Médéric, dans laquelle ce dernier s'engageait à souscrire à la politique du journal¹². Par contre, le rédacteur jouit d'une plus grande liberté d'expression après qu'il a fait ses preuves, c'est-à-dire lorsqu'il a rédigé quelques articles appuyant les idées du journal. Médéric Lanctôt suggère que de tels rapports existent en octobre 1856 entre lui-même et le propriétaire lorsqu'il affirme qu'il ne craint pas de faire connaître son opinion «personnelle¹³».

Le rédacteur se sert pleinement de cette latitude pour exprimer ses idées sur les grandes questions politiques et sociales du temps, comme le montre le contenu du *Courrier*. Un événement annuel, comme la fête de la Saint-Jean Baptiste peut servir d'exemple. Le *Courrier* du 28 juin 1853 publie un compte rendu intitulé «La St-Jean Baptiste à Saint-Hyacinthe». Ce texte est une simple description de la procession et de «la richesse (des) costumes de Jacques Cartier et sa suite». L'année suivante, un article semblable est publié dans le numéro du 30 juin. En 1855, les numéros du 22 juin, du 26 juin et du 3 juillet, ne font pas allusion à la fête nationale. Mais en 1856, le reportage de la fête est plus long que les précédents. L'article ne contient pas de commentaires de la part de la rédaction, mais il produit le résumé du discours prononcé par le Président de

la Société Saint-Jean Baptiste, D.G. Morrison, discours naturellement approprié aux circonstances, donc patriotique. Le rédacteur rapporte notamment ce que D.G. Morrison a dit sur la nécessité de protéger l'industrie du pays:

il rappela la sérieuse considération de l'assemblée, en leur disant qu'il y a dans le pays un grand nombre d'hommes qui peuvent faire plus que cultiver et travailler aux différents métiers, mais qu'il leur faut, pour eux et pour l'avantage de la nation, ce qu'ils trouvent ailleurs, un travail lucratif dans les manufactures; que le peuple en ceci devançait ses chefs ordinaires et indiquait la nécessité qui existe aujourd'hui pour le pays de manufacturer tous les objets dont il a besoin et que c'est un crime pour le gouvernement de ne pas prendre les mesures nécessaires pour protéger les établissements manufacturiers; qu'il était responsable des torts qui résultent de l'émigration d'un si grand nombre de nos jeunes gens, etc.¹⁴

Cette défense de l'industrie, on le verra, rejoint les préoccupations de Médéric Lanctôt.

En 1857, le 23 juin, l'exhortation suivante paraît dans le journal au sujet de la fête nationale:

c'est demain, le 24 du courant, que doit être chômée par tout le Bas-Canada notre fête nationale. Nous espérons que Saint-Hyacinthe ne restera pas en arrière dans cette démonstration publique; mais que la Saint-Jean sera fêtée, ici, avec éclat et enthousiasme (...) Préparons-nous à nous serrer fraternellement la main, et à réchauffer dans nos coeurs ce culte de la nationalité canadienne que nous ne saurions abjurer sans renoncer en même temps à notre existence distincte comme peuple.

Le journal du 30 juin (1857) publie un long compte rendu - plus de la moitié de la page deux et presque toute la page trois - sur «La Saint-Jean Baptiste à Saint-Hyacinthe». Les résumés des discours sont publiés et les discours prononcés par les personnes proposant des «santés» sont aussi cités. La longueur qu'occupe cette description dans le journal témoigne de l'importance qu'accorde de plus en plus la

rédaction à cette manifestation nationale.

Le contenu international

Avant juin 1856, le contenu international, à la première page du journal, se limitait à des articles empruntés le plus souvent au *Courrier des États-Unis* et de temps en temps à divers journaux européens. À la fin de 1856 et en 1857, par contre, *Le Courrier* publie des articles sur l'Angleterre, attribuables à Lanctôt. Contrairement à ce à quoi l'on pouvait s'attendre, ces articles ne portent pas sur les relations de l'Empire avec sa colonie canadienne, mais sont plutôt des réflexions sur le rôle de l'Angleterre comme puissance internationale.

Le 14 novembre 1856, à la page 3, Lanctôt publie des extraits du livre de Ledru-Rollin, *De la Décadence de l'Angleterre*, sous le titre de «L'Angleterre et l'Irlande». Malgré la réaction d'indignation des Anglais à la parution de cet ouvrage, Lanctôt n'entend pas louer l'Angleterre lorsqu'il reprend à son compte le chapitre sur l'Irlande dans le *Courrier*. Une citation tirée de l'ouvrage semble toucher particulièrement Lanctôt: «Notre politique est donc de maintenir le désordre en ce royaume, car tant que l'Irlande sera déchirée par les dissensions intestines, elle n'essaiera pas de se détacher de la couronne d'Angleterre.» Lanctôt, lorsqu'il sera devenu propriétaire-éditeur de journal, prêchera l'union des partis du Bas-Canada car il croit que l'union fait la force. À l'évidence, *De la décadence de l'Angleterre* marque Lanctôt. Il en citera des extraits dans un ouvrage ultérieur, *L'Association du Capital et du Travail*¹⁵.

Le 15 septembre 1857, le journal publie en éditorial un article intitulé simplement «L'Angleterre»¹⁶. L'auteur déclare que l'Angleterre est dans une situation très critique et il trace le bilan de sa position politique: la guerre d'Orient met à nue la faiblesse de ses forces militaires; la question de l'Isthme de Suez et celle des provinces du Danube l'éloignent de plus en plus de la France; les difficultés éprouvées avec ses colonies d'Orient la menacent dans son indispensable commerce. Mais l'auteur de l'article ne croit pas, toutefois, que l'Angleterre soit perdue puisqu'elle peut acheter des soldats avec tout son or, et il ajoute, convaincu, que «les mercenaires ne font jamais de bonnes armées» et qu'une colonie située loin de la mère patrie doit s'émanciper.

Le 27 novembre 1857, l'éditorial, intitulé «Coup d'oeil sur la situation politique du Globe», occupe quatre colonnes du journal. Le rédacteur s'attarde sur les «grandes époques de l'humanité» et médite sur les perspectives d'avenir. Dans ses commentaires sur le monde, il écrit que «La Chine et le Japon ouverts aux Européens, soit par la force des armes, soit par la persuasion et par la teneur des traités, sont des événements sans pair dans l'histoire de l'humanité et gros de conséquences dont Dieu seul a le secret». L'auteur termine sa rétrospective sur le monde en réaffirmant sa foi dans le progrès. La semaine suivante, le 4 décembre 1857, l'éditorial annonce que la Chine a déclaré la guerre à l'Angleterre. Il note que même si la Chine n'a ni armée ni marine de guerre, elle peut nuire considérablement au commerce anglais. Il attire l'attention de ses lecteurs sur les graves conséquences qu'entraînerait l'invasion de la Chine par l'Angleterre et il

indique qu'il reviendra probablement sur le sujet. À lire ces articles, qui sont probablement de Lanctôt, on devine que le journal adopte une politique plus ouvertement nationaliste.

Un petit article - cinq paragraphes - intitulé «Une coïncidence à noter» paraît dans le numéro du 9 décembre 1857¹⁷. L'auteur explique que pendant que «son collaborateur habituel» rédigeait l'éditorial du 4 décembre, intitulé «L'Angleterre et la Chine», le *Courrier des États-Unis* du 2 décembre faisait paraître le compte rendu d'un livre sur la Chine, écrit par le ministre plénipotentiaire de la Reine d'Espagne en Chine. L'auteur de l'article du *Courrier de Saint-Hyacinthe* souligne les convergences d'opinion entre le ministre espagnol et le *Courrier de Saint-Hyacinthe* sur la condition de la Chine.

Le rédacteur prend aussi position sur la question de l'esclavage. Dans un article intitulé l'«Émancipation générale des Esclaves»¹⁸, le rédacteur, qui s'inspire d'un article paru dans le *Tidens* de St. Thomas, approuve de tout coeur l'intention du gouvernement hollandais de faire cesser l'esclavage dans ses colonies. Toutefois, il désapprouve certains termes du décret, notamment celui stipulant que les esclaves devront rembourser l'État pour les frais d'indemnisation aux propriétaires d'esclaves. Il termine cependant sa critique du décret sur une note positive: «Quoiqu'il en soit de ces imperfections du Décret, c'est en somme une bonne chose et un pas de fait vers l'entière abolition de l'esclavage, cette honte du 19e siècle.» Lanctôt sera toujours anti-esclavagiste, il condamnera aussi l'esclavage social et ouvrier.

Le contenu national

Journal de province, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* publie toujours fidèlement les dépêches qu'il reçoit lorsque le Parlement provincial du Canada-Uni est en session.

Le 15 février 1856, la deuxième session parlementaire s'ouvre à Toronto et prend fin le 4 juillet 1856. Dès le 8 juillet, le journal passe en revue les réalisations du gouvernement pour s'indigner:

que l'on feuillette page par page les procédés parlementaires de cette session, et à part le bill qui change la constitution du Conseil Législatif, dont la sanction a été laissée au gouvernement anglais, on ne trouvera rien de plus pour satisfaire au besoin des réformes qui se fait sentir depuis longtemps.

(...)

Il n'y a qu'à se rappeler le programme ministériel à l'ouverture de la session, pour se convaincre que tout n'a pas été que leurre, perfidie, mensonge, duperie. Le fameux Bill de Police que l'on disait être si nécessaire pour la sûreté publique, est resté enfoui, couvert de l'indignation générale, dans les cartons de Sir A. McNabb, avant d'avoir à peine vu le jour (...) qu'est-ce qu'est devenu le Bill qui devait faciliter les moyens d'incorporation? (...) Qu'est devenu le Bill de Décentralisation Judiciaire, malgré les instances de M. Drummond auprès de ses anciens collègues pour faire passer cette mesure demandée et promise depuis si longtemps?¹⁹

Lanctôt ne peut pas, non plus, passer sous silence l'aide qu'a reçue la compagnie de chemin de fer, le Grand-Tronc, et les conséquences sur les finances publiques, avant de conclure: «\$16,000,000 de plus pour être livrés à ces spéculateurs anglais qui viennent remplir leurs poches de notre argent et partent ensuite pour leur pays en riant de nous de bon coeur?»

L'année suivante, les chambres sont convoquées le 26 février, Médéric Lanctôt

n'hésite pas alors à proposer son propre programme législatif. Il souhaite, après avoir rappelé les réclamations du peuple, la décentralisation judiciaire, l'amendement de la loi municipale, la réforme du parlement, l'encouragement à l'industrie canadienne. Mais lucide, il rappelle que l'unique désir des ministres est de «se maintenir au pouvoir²⁰.»

Tant que dure la session, Lanctôt juge sévèrement l'activité, ou plutôt l'inactivité des parlementaires²¹. Il ne critique pas seulement le parti ministériel. Il fait aussi connaître son opinion sur George Brown, le chef du parti libéral et le rédacteur du *Globe* de Toronto, journal anti-canadien et anti-catholique, et cette opinion ne changera pas en 1864 ni en 1867, comme on le constatera. En décembre 1856, une série de trois articles paraît dans le journal sous le titre «L'Opposition du Haut et du Bas-Canada». Le premier article commence ainsi et annonce la suite:

il n'est pas un seul réformiste dans la section Bas-Canadienne de la Province qui n'ait déploré depuis longtemps les doctrines excessivement sectionnelles et intolérantes de M. George Brown, dont le *Globe* n'est que la couverture.

Doué de qualités incontestables comme homme politique, M. Brown, que l'on a presque toujours vu combattre dans les rangs du parti réformiste, a cependant fait plus pour retarder le progrès des idées véritablement libérales qu'il n'a contribué à leur extension.

Lanctôt s'intéresse aussi aux élections qui doivent se tenir à l'automne 1856. Pendant l'été 1856, tel que convenu, un tirage au sort désigne la «Division» de Rougemont comme première de la série des «divisions» devant élire un membre au Conseil législatif. Saint-Hyacinthe fait partie de la «Division» de Rougemont et le *Courrier* se prononce pour la mise en candidature de Louis-Antoine Dessaulles. Médéric

Lancôt agit comme secrétaire de l'Assemblée des délégués de la «Division» de Rougemont, tenue le 28 août 1856, à Sainte-Marie²². Pendant tout le mois de septembre, le rédacteur du journal cabale pour ainsi dire, pour Dessaulles. Lancôt s'adresse directement aux «Électeurs de la Ville de Saint-Hyacinthe» dans l'éditorial du 7 octobre 1856. Le 10 octobre 1856, le *Courrier* annonce la victoire de Dessaulles: «Triomphe du parti Démocrate. - M. DESSAULLES ÉLU PAR UNE MAJORITÉ DE 3012 VOIX!».

Les grandes questions socio-économiques et politiques

Lorsque le parlement n'est pas en session, le rédacteur du *Courrier* se sert de l'espace laissé libre dans le journal pour délibérer sur des questions ou sur des thèmes politiques et socio-économiques qui transcendent la routine parlementaire et les luttes de partis. Ces questions seront reprises plus tard par Lancôt et l'examen des articles rédigés dans le *Courrier* permettra de découvrir des continuités, mais aussi des ruptures dans la pensée de Lancôt au sujet de l'avenir de la nation.

L'un des champs d'intérêts de Lancôt porte sur la question de l'émigration. Durant l'été 1856, il publie une série de deux articles intitulés «L'Émigration Canadienne»²³. L'auteur se demande comment freiner l'émigration canadienne vers les États-Unis. Il passe en revue les diverses solutions proposées: coloniser les «Townships» et vendre ces terres à bas prix ou même les donner; doter le pays de manufactures comme il en existe aux États-Unis afin de procurer du travail aux Canadiens; promouvoir l'immigration suisse, belge et française. Lancôt est d'avis que les immigrants suisses,

belges ou français ne resteraient pas s'ils s'établissaient sur des terres incultes et non carrossables. Il estime que si la colonisation des «Townships» est un bon moyen, il n'est pas suffisant. Il favorise l'établissement de manufactures et il reprend des thèses du maire de Montréal, Henry Starnes, et du président de la Saint-Jean Baptiste de Saint-Hyacinthe, D.G. Morrison, qui insistent sur la nécessité d'établir des manufactures dans le pays.

Le deuxième article sur l'émigration canadienne paraît le 15 juillet 1856 et traite particulièrement de la nécessité d'implanter des manufactures dans le Bas-Canada. Lanctôt cite le témoignage de ses compatriotes «qui tous les ans laissent le pays pour aller aux États-Unis, soit pour travailler dans les manufactures, soit pour s'engager chez de riches cultivateurs américains durant le temps des récoltes». Il ajoute que si beaucoup de Canadiens retournent au pays après avoir amassé un peu d'argent, la plupart s'installent pour toujours aux États-Unis. Selon lui, deux mille six cents Canadiens français de Montréal sont partis aux États-Unis durant le mois de mai (1856). Il cite ensuite le témoignage d'un homme qui, revenu au pays après un séjour aux États-Unis, souligne l'importance d'établir des manufactures au Canada.

Lanctôt considère que c'est par la mise en place d'un tarif protecteur que l'on créera des manufactures. Il répond aussi à ceux qui soutiennent que parce que le Canada sert de débouchés aux manufactures anglaises l'Angleterre s'opposera à ce que sa colonie adopte un système douanier protectionniste pour encourager l'établissement de

manufactures. Selon lui, l'Angleterre acquiescera parce qu'elle sait que son commerce en bénéficiera. À l'appui de sa proposition, il raconte ce qui s'est passé lorsque l'Angleterre a perdu ses colonies américaines: certains croyaient, explique-t-il, que l'Angleterre serait ruinée mais dix ans plus tard, son commerce avec les États-Unis était très satisfaisant et il augmente sans cesse. Lanctôt ajoute que l'Angleterre ne pourrait pas s'objecter à ce que sa colonie adopte un système douanier protectionniste depuis qu'elle a abandonné les mesures préférentielles accordées jadis à ses colonies: «Le principe souverain en Angleterre est que les peuples n'existent pas pour les gouvernements, mais que les gouvernements sont faits pour les peuples et pour leur avantage, - qu'il faut en tout que le gouvernement recherche ce qui est le plus avantageux pour le plus grand nombre.»

Lanctôt prêchera sans cesse la nécessité d'établir des manufactures et d'appuyer l'industrie par un système douanier protectionniste. Son argument clé: «Nous sommes sujets anglais, comme tels nous devons jouir des mêmes privilèges²⁴.»

Une autre question qui préoccupe les esprits est celle liée à l'exercice du droit de vote. En août 1857, Lanctôt énumère les raisons fournies par ceux en faveur du suffrage censitaire pour les rejeter²⁵. L'un des arguments en faveur du système est que «les représentants doivent être intéressés directement dans la bonne ou mauvaise fortune du pays». Lanctôt le réfute en précisant que l'intellectuel, l'avocat, et l'ouvrier sont aussi intéressés au bien-être du pays que ne le sont les agriculteurs et les propriétaires terriens.

La possession de biens fonciers est une exigence de la loi électorale qui favorise les riches et qui «blesse l'égalité civique». Il faut supprimer cette exigence nuisible à la population parce qu'elle «restreint considérablement le choix des électeurs», estime Lanctôt. Il produit sa définition du suffrage: «Le suffrage est la manifestation libre de la volonté générale appliquée au choix d'un représentant du peuple²⁶.» Il compare ensuite le mode de suffrage en vigueur dans la province et il en conclut qu'il ne correspond pas à sa définition. Convaincu que le suffrage universel est le seul conforme aux critères de la justice et de la logique, Lanctôt se demande pourquoi on ne veut pas l'adopter: «veut-on dénier au travailleur obscur sa légitime part de protection et le droit imprescriptible qu'il a de participer, comme tous les citoyens, au fonctionnement de la chose publique?», demande-t-il, dans le but de souligner l'injustice des règles qu'il dénonce.

Lanctôt s'opposera toute sa vie au suffrage censitaire. En 1866, lorsqu'il sera conseiller de la Ville de Montréal, il combattrait féroce un projet de changement de la loi électorale de la ville en faveur des propriétaires fonciers.

Lorsqu'il s'oppose au suffrage censitaire et qu'il recommande l'implantation de manufactures, Médéric Lanctôt propose des réformes internes, qu'il croit réalisables par un gouvernement véritablement responsable. Or, pour lui, le gouvernement apte à effectuer ces réformes, c'est celui que formerait le parti démocrate. Lanctôt le fait savoir à ses lecteurs lorsque la question de l'annexion est réactualisée par la presse

ministérielle en octobre 1856²⁷. Il commence par informer ses lecteurs que *The Montreal Gazette* a tenté de faire croire à ses lecteurs que l'annexion est encore le *credo* du parti démocrate, puis il explique que le parti démocrate avait préconisé l'annexion parce que l'Angleterre avait abandonné le tarif préférentiel, que la corruption s'était installée parmi le gouvernement du pays et que l'avenir du pays était devenu très sombre. La question de l'annexion ne figure plus au programme du parti démocrate, précise-t-il, parce que «ceux qui croyaient autrefois ne pouvoir améliorer (le) système de gouvernement sans le secours (des États-Unis) s'aperçoivent aujourd'hui que sans ceux-ci on pourra y parvenir.» Il ajoute que «ce qui doit actuellement occuper l'attention du parti démocrate c'est le triomphe des principes par lesquels il veut réformer intérieurement (le) système de gouvernement.» Il est d'avis que lorsque ce programme de réforme sera complété, le Canada sera prêt à réclamer son émancipation. La question de l'annexion sera alors considérée comme une option pour le pays. Ceux qui demandaient jadis l'annexion du Canada aux États-Unis favoriseront alors l'indépendance, si l'indépendance leur semble être l'option la plus prometteuse pour la patrie, ajoute-t-il²⁸.

L'indépendance du pays sera toujours le premier choix de Médéric Lanctôt. Qu'il critique la politique du gouvernement, qu'il propose des réformes ou qu'il aborde la question de l'annexion, Lanctôt a toujours en tête, ou plutôt comme horizon d'attente, l'indépendance du pays. De fait, il fait connaître sa pensée sur le sujet d'une façon

graduelle dès juin 1856, alors qu'il vient à peine d'entrer au *Courrier*. Il revient sur la question jusqu'au dernier article, en novembre 1857, dans lequel il déclare clairement que l'indépendance est la solution ultime pour l'avenir du pays. L'annexion deviendra une solution quand il perdra tout espoir que l'indépendance puisse s'accomplir.

Dans le *Courrier* du 13 juin 1856²⁹ il blâme le gouvernement de la Province d'avoir dépensé l'argent du peuple sans avoir préalablement reçu l'autorisation requise de la Chambre. À ses yeux, l'argent mène le monde et il associe l'indépendance politique d'un peuple et de son gouvernement à son indépendance financière: «Un peuple ne peut conquérir son indépendance sans argent; sans argent il ne pourrait se maintenir libre; aucun peuple ne peut être avili et réduit en servitude sans argent». Mais, poursuit-il, si l'argent est nécessaire à un gouvernement et à un peuple, il faut que les fonds publics soient administrés par un gouvernement incapable de dépenser un sou du trésor public sans en avoir obtenu l'autorisation des représentants du peuple. Puis il évoque le cas de l'Angleterre et des États-Unis, qui ont cru dans la nécessité de ce principe, et il s'interroge sur la conduite du gouvernement canadien au sujet des dépenses publiques. Si la question de l'indépendance n'est pas le sujet majeur développé dans l'article, le rapport direct entre l'argent et l'indépendance est une idée qui fonde l'analyse du problème et qui est subtilement suggérée aux lecteurs.

À peine six semaines plus tard, le 1^{er} août 1856, l'éditorial du *Courrier* a pour titre «L'Indépendance du Canada». Sous prétexte de comparer les déclarations du Ministre

Taché à celles du Procureur Général J.A. McDonald, Lanctôt ironise sur la volonté de Taché:

en dépit du fameux coup de canon que nous promet le ministre Taché, pour soutenir la connexion britannique, l'opinion marche, comme si elle n'avait aucune crainte de la poudre de la loyauté subventionnée.

C'est que J.A. MacDonald, rappelle Lanctôt, a déclaré lors d'un dîner des ministres à London (Ontario) que la Province du Canada prendrait bientôt place «parmi les nations de la terre». Or, E.-P. Taché était présent au banquet, au cours duquel le Procureur Général avait pris soin de faire allusion au coup de canon «Taché». Conclusion de Lanctôt, qui ne laisse aucun doute sur ses idées au sujet de l'indépendance:

le spirituel orateur ne pouvait placer plus à propos l'ironie accablante qui sera éternellement jetée à la face de l'individu qui a vendu sa dignité d'homme pour de gros sous. C'était un coup de cravache bien mérité et il ne pouvait être appliqué dans une plus belle occasion, - celle où des anglos saxons oublièrent leur loyauté séculaire, pour applaudir à l'aube naissante de notre indépendance, quand le procureur-général l'entrouvrait à leurs regards³⁰.

Il clôt l'article sur un dernier coup de griffe: «Quand le beau jour de l'indépendance luira sur le Canada, les Gros Jean du calibre du canon, resteront ce qu'ils sont, - c'est-à-dire, propres à administrer un clystère de campagne». En se servant du témoignage du Procureur Général de Sa Majesté, Lanctôt légitimise ainsi la question de l'indépendance du pays.

Le 6 novembre 1857, Médéric Lanctôt publie un éditorial sur le projet d'alliance des partis proposé par *Le Canadien*³¹. Il commence par constater que tous les journaux, y inclus le *Courrier*, ont fait la même réponse: «Nous sommes séparés par un abîme».

Convaincu qu'une alliance des partis pourrait avoir de grands avantages pour le Bas-Canada, Lanctôt examine sérieusement la proposition du *Canadien* et il se déclare pour une alliance qui unirait «tous les Canadiens français sous la même bannière, celle de la nationalité» dans la poursuite d'un but «d'intérêt général et approuvé de tous». Il ajoute qu'il appuie une union des partis avec le parti démocrate «pour sauver (la) race et (la) nationalité de l'anglification qui la menace, et conduire (le) pays, doucement mais sûrement, vers l'indépendance et la liberté.» Par contre, il s'oppose à toute «fusion» dans laquelle «chacun abandonnerait ses intérêts personnels et ferait à son pays le sacrifice d'une partie de ses convictions pour y substituer celles de ses adversaires³².»

Mais lucide, Médéric se demande si les adversaires voudront s'unir au parti démocrate dans ce but puisqu'il leur faudrait «demander le rappel de l'union des Canadas par tous les moyens possibles et permis par la constitution». Cela ne l'empêche pas de terminer l'éditorial par un cri de ralliement:

Voilà donc deux grandes idées dans lesquelles nous pourrions nous unir: LE RAPPEL DE L'UNION, auquel il faut forcer l'Angleterre dans le plus bref délai, si nous voulons sauver notre nationalité menacée et même déjà fortement attaquée: L'INDÉPENDANCE vers laquelle nous devons marcher au plus vite, puisqu'elle doit être le résultat de nos progrès industriels, commerciaux et scientifiques, la conséquence fatale du développement de notre richesse, de notre force et de notre savoir.

Cet appel est fait en novembre 1857, c'est-à-dire après la publication d'une série de huit articles sur la Confédération parus durant les mois de juillet et d'août 1857. Mieux que les articles précédents, ces huit articles rendent compte de la pensée de

Lanctôt sur l'avenir du pays. Croyant que l'indépendance est la destinée ultime, sinon inéluctable, du pays, Lanctôt examine la Confédération des Provinces dans cette perspective.

Le premier article de la série paraît en éditorial dans le numéro du 14 juillet 1857 et le dernier article le 7 août 1857. Ce premier article est donc publié une semaine après celui de Jean-Charles Taché sur le même sujet dans *Le Courrier du Canada*.

Dans son article, Lanctôt fait connaître à ses lecteurs le texte paru dans le *London Shipping Gazette*, dans lequel le journal anglais déclarait que «l'union générale des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sous une seule forme de gouvernement, et sous un même protectorat colonial, est essentielle à la prospérité respective de chacune de ces provinces.» Lanctôt reproduit une dizaine de paragraphes tirés du journal dans lesquels sont énumérés les avantages à retirer de cette union des provinces. Si Lanctôt reconnaît que la proposition du journal anglais expose avec justesse les avantages qu'en tirerait l'Angleterre, il soutient toutefois que «son fonctionnement [lui] deviendrait politiquement fatal, froisserait cruellement le Bas-Canada, - surtout, dans tout ce qui peut se rattacher à son existence nationale, et compromettrait gravement son avenir.» Du coup, Lanctôt se demande si l'Angleterre, en proposant une nouvelle existence politique, ne veut pas surtout se servir de sa colonie. Il rappelle ensuite l'histoire de l'Angleterre pour démontrer que les motifs de l'Angleterre sont toujours fondés sur le maintien et le développement de son commerce. Il faut des débouchés à ses produits, ajoute Lanctôt,

avant de poursuivre:

pour la (prépondérance sur les colonies) maintenir, elle emploie depuis des siècles (et l'histoire est là pour témoigner de cette vérité) tous les subterfuges diplomatiques, toutes les corruptions, tous les crimes, - depuis les baionnettes de ses soldats rouges jusqu'à l'argent qui tue les consciences, jusqu'à l'appât des places et des hommes qui baïllonnent les dévouements patriotiques, et qui fait ramper dans la boue, à plat ventre, la stupide cohorte des hommes sans caractère qui, malheureusement, sont partout assez nombreux.

L'analyse qui précède permet surtout à Lanctôt de s'interroger sur la véritable raison pour laquelle l'Angleterre veut la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord. La réponse, selon lui, se trouve dans l'article même du *London Shipping Gazette* dans lequel on lit: «Il est de plus clairement démontré que la confédération aurait l'effet de supprimer cet esprit de parti violent et factieux qui généralement prévaut parmi les colons». Ces «factieux», remarque Lanctôt, ce sont les Canadiens français parce qu'ils sont réfractaires au «servage colonial». En d'autres mots, Lanctôt soupçonne l'Angleterre de vouloir faire assimiler les «factieux» canadiens-français par les autres citoyens anglais de la colonie en les unissant tous sous une Confédération. Mais Lanctôt croit que l'Angleterre se trompe: les autres citoyens, ceux qui ne sont pas comptés parmi les «factieux», ne voudront pas rester colons éternellement. Ils réclameront avec les «factieux» l'indépendance du pays, «non pas à force armée, non pas avec l'effusion du sang - mais bien avec les armes paisibles de la parole et de la logique». Cette foi en l'efficacité des moyens pacifiques pour l'obtention de l'Indépendance du Canada, Lanctôt la gardera toute sa vie.

Dans un deuxième article, Lanctôt critique un des arguments des partisans de la Confédération qui croient que la Confédération augmentera la puissance militaire du Canada. Lanctôt voudrait bien savoir qui sont les ennemis contre lesquels se défendre et il continue ironiquement:

parole d'honneur que vous entendez parler de l'invasion américaine. (...) c'est bien dommage, en vérité que nous n'allions pas, dix, vingt contre un nous faire broyer sous la mitraille américaine, pour vous donner le spectacle d'un nouveau Thermopyles.

Lanctôt précise qu'il n'a pas l'intention de se moquer de l'héroïsme (des) pères, mais il explique, en se fondant sur J.-B. Say, que si les États-Unis voulaient annexer le Canada et s'ils le déclaraient clairement et nettement, l'ardeur apportée à défendre le pays, serait plus ou moins enthousiaste, qu'il soit uni ou non en une Confédération. De là la conclusion suivante:

la perspective d'un état colonial indéfini ne peut donc pousser un peuple aux grandes luttes. Le peuple n'est prodigue de son sang, n'arme ses millions de bras, ne réunit son âme dans un seul rayonnement que lorsqu'il marche à la conquête de ses libertés, et que lorsqu'il a senti ébranler dans son coeur, cette fibre impalpable et sans nom qui le fait s'agiter comme les vagues profondes dans la tempête!

En 1865, Lanctôt ajoutera un argument majeur à sa réfutation de la défense mutuelle repris par les partisans du projet de Confédération: l'Angleterre doit protéger sa colonie. C'est le devoir de l'Angleterre de protéger sa colonie et c'est le droit de la colonie d'être protégée par l'Angleterre.

Dans le troisième article, Lanctôt explique pourquoi la Confédération doit être

refusée. Il rappelle d'abord le but réel de la Confédération:

1. De faire taire la voix des *factieux* qui veulent affranchir le Canada du joug colonial;
2. De noyer dans le flût (*sic*) d'une immigration toujours croissante le parti des mécontents, c'est-à-dire de ceux qui aspirent à l'émancipation;
3. De consolider autant que possible, au profit de l'Angleterre, bien entendu, la prépondérance métropolitaine sur les colonies de l'Amérique du Nord;
4. D'assurer en Amérique, pour une période indéterminée, un débouché monopole au commerce d'exportation des Iles Britanniques, - lequel débouché commercial est absolument nécessaire à leur énorme production manufacturière.

Inutile d'ajouter que Lanctôt rejette la Confédération:

nous protestons contre la confédération, comme nous protesterons toujours contre toute tentative qui tend à restreindre la somme de nos libertés nationales, - à placer l'élément canadien-français dans une condition compromettante, - à baisser le niveau social de notre jeune pays, - et à paralyser (*sic*) l'exploitation des immenses ressources que la providence a laissé tomber de sa main bienfaitrice, sur les rives du grand fleuve canadien.

En somme, les raisons avancées par Lanctôt pour rejeter la Confédération sont nationalistes et économiques. Il refuse la Confédération parce qu'il la croit dangereuse pour les Canadiens français. Mais il va beaucoup plus loin:

nous voulons, écrit-il, une existence politique qui harmonise les intérêts, qui honore l'intégrité sévère, qui rénumère le travail des bras et de la pensée, et qui place tous les hommes d'un pays sous l'égide protectrice d'institutions sagement libérales et naturellement progressives.

Nous voulons une existence politique qui donne accès à tous les triomphes, à toutes les nobles émulations du génie, et qui élève des monuments à la probité civique.

Nous la voulons enfin économique, et ne dépensant les millions que pour

l'amélioration graduelle, sérieuse et continue des classes populaires.

Sans ces conditions, nous considérons toute existence anormale, de malaises, de transition, -plutôt pour dire toute notre pensée, comme un suicide national.

Nous repoussons donc la confédération, -en autant qu'elle peut devenir un moyen de nous asservir plus longtemps à la prépondérance métropolitaine, - en autant qu'elle offrirait un centre de ralliement au parti qui se fait gloire d'être colon, - et en autant, par dessus tout, que le protectorat britannique trouverait de nombreux adhérents dans les provinces d'en Bas dont nous ne connaissons guère, pour notre part, ni l'esprit public ni les aspirations prédominantes.

Nous protestons de plus contre la confédération, en autant qu'elle pourrait tendre à favoriser le commerce anglais - et à solliciter son commerce d'exportation surtout; car ce que nous devons bien comprendre, c'est que nous marcherons vers l'indépendance d'un pas d'autant plus rapide que les intérêts que l'Angleterre a à nous conserver diminueront plus rapidement aussi.

À l'évidence, Lanctôt a pour horizon d'attente l'indépendance.

Dans le quatrième article, Lanctôt met cartes sur table et propose son propre projet de confédération. Après avoir expliqué pourquoi le Bas-Canada ne peut s'affranchir seul de la tutelle de l'Angleterre³³, il soutient qu'une confédération des provinces pourrait accomplir ce qui ne peut se faire isolément. «Sous ce point de vue là, la confédération semble donc offrir des avantages immenses pour l'avenir du Canada», déclare-t-il. Il faudrait, toutefois, que les provinces fassent savoir, sans équivoque, qu'elles aspirent «à l'indépendance dans un avenir très rapproché». Suit l'exposé des conditions qui rendraient cette confédération acceptable: augmentation du tarif sur les marchandises anglaises afin de protéger les manufactures canadiennes, élection d'un gouverneur canadien, garantie de protection des intérêts religieux et nationaux ainsi que

l'établissement de mesures tendant à faire disparaître les querelles entre «l'élément catholique irlandais et l'élément orangiste-tory». Mais selon lui, la Confédération n'est qu'un moyen de parvenir à l'indépendance, elle n'est donc qu'un système constitutionnel temporaire.

Un autre aspect du problème de l'indépendance est abordé dans le cinquième article: le commerce. Lanctôt croit nécessaire d'élargir la base commerciale du pays afin d'échapper au pouvoir britannique:

tout en favorisant notre industrie manufacturière indigène, écrit-il, nous voudrions en même temps élargir autant que possible le cercle de nos transactions commerciales avec les États-Unis. Car, nous comprenons que plus le commerce d'importation de l'Amérique sera restreint, plus la prospérité publique sera générale.

En somme, Lanctôt croit à la justesse de la loi économique du *comparative advantage*, c'est-à-dire au principe que les échanges de produits entre les pays d'Amérique sont plus avantageux que ceux qui se font entre l'Amérique et l'Europe. Il favorise ce qu'il appelle «l'Unité Américaine», tout en expliquant que «l'Unité Américaine» n'est pas l'annexion. Il ajoute que l'essor des États-Unis est phénoménal et qu'il peut attiser la jalousie de l'Europe royaliste ou impérialiste; il faut donc que l'Amérique soit unie afin de protéger et de conserver cet héritage de liberté. Pour le lecteur moderne, le cinquième article est certes le plus original, car Lanctôt y prône une forme d'unité américaine: une espèce de marché commun. Cette unité américaine représente pour lui l'avenir des nations libres et républicaines alors que l'Europe représente le passé.

Lancôt commence son sixième article en rappelant que la question de l'industrie manufacturière canadienne est liée à celle de l'émigration des Canadiens aux États-Unis. Après avoir énuméré les causes de cet exode vers le sud, il reprend l'argumentation utilisée dans un article publié le 15 juillet 1856 au sujet de la nécessité d'établir des manufactures et de les protéger par des normes tarifaires³⁴. Ainsi, dans un projet de confédération, le «tarif» devrait être «protégé».

Dans le septième article, Lancôt, qui cite divers journaux canadiens et anglais, conclut que les provinces auront bientôt à choisir entre la Confédération, le rappel de l'Union, l'annexion aux États-Unis, ou l'indépendance. Puis il renvoie à un texte paru dans le *London Post*, et reproduit dans le *Morning Chronicle* de Québec, dans lequel l'auteur soutient qu'une union fédérale, gouvernée par un vice-roi serait un gouvernement idéal pour les Canadas et pour les autres provinces. Mais Lancôt reproduit en majuscules une phrase du texte: un vice-roi «REFLÉTERAIT en Amérique la DIGNITÉ ROYALE», avant de s'indigner devant cette prétentieuse recommandation:

Voilà qui est clair, n'est-ce pas? Ce qu'il nous faut, c'est une union fédérale sous le contrôle paternel d'un vice-roi. En effet, ce n'est pas mal imaginé cela, - *le reflet de la dignité royale* ne manque-t-il pas à cette malheureuse Amérique qui se borne à améliorer le sort des enfants, au lieu de fabriquer des titres de baronet, de duc, de chambellan, de comte, au lieu de se créer enfin une *noblaille* satanique, paresseuse et désœuvrée dont les passe-temps seraient de sucer l'or du peuple.

Le dernier article sert de conclusion à Lancôt, qui dit s'attendre, dans un avenir rapproché, à des changements politiques au Canada. Il réitère alors son opposition à une

confédération qui serait régie par un vice-roi et à celle qui retarderait le jour de l'indépendance du pays. Si une telle confédération était acceptée par les diverses provinces, «le devoir du Bas-Canada serait de demander l'annexion aux États-Unis», écrit-il^{34b}.

Seule la confédération contenant les «conditions et garanties de protection» pour le Canada lui semble acceptable. Mais il ajoute qu'il ne croit pas que le Bas-Canada puisse se constituer en «nationalité à part.» Aussi le Canada devrait-il s'unir à une fédération. Celle-ci devrait respecter les règles suivantes: chaque province devrait avoir une législature distincte qui n'affecterait en rien les intérêts des autres membres de la confédération. La constitution des États-Unis pourrait servir d'exemple pour «établir précisément la ligne de démarcation de ces différents pouvoirs législatifs». Il termine sur une note d'espoir:

une confédération sagement comprise, - donnant à toutes les nationalités leur légitime part de protection, - à toutes dénominations religieuses le libre exercice des cultes, - et animée de sentiments libéraux et fraternels contribuerait sans aucun doute à développer les ressources dont nous pouvons disposer.

Lanctôt, on s'en doute, s'opposera au projet de Confédération avancé par la Grande Coalition en 1864. Au vrai, il s'opposera alors au principe même de la confédération, c'est-à-dire à toute confédération, quelles que soient les conditions et les garanties: les projets confédératifs qui verront le jour n'auront pour but que d'empêcher l'indépendance du Canada alors que pour Lanctôt, la confédération devait, au contraire, préparer l'indépendance du pays.

Le départ de Médéric Lanctôt du *Courrier de Saint-Hyacinthe*

Le départ de Lanctôt du *Courrier* a lieu après la tenue des élections générales de l'hiver 1857-1858, alors qu'il est doublement déçu du résultat des élections: les démocrates n'ont pas réussi à vaincre le parti conservateur et son père n'a pas délogé T.-J.-J. Loranger dans le comté de Laprairie.

L'amertume que reflètent les trois articles publiés en janvier 1858 sur «Les Élections dernières et la Réforme de la Loi Électorale» incite à croire que l'auteur de ces articles est encore Lanctôt³⁵. À la fin du dernier article, paru le 29 janvier 1858, le rédacteur énumère les trois principaux vices du système électoral et il se propose d'examiner les réformes nécessaires dans des numéros ultérieurs. Lanctôt a probablement quitté le *Courrier* et l'éditorial, sans titre, du 2 février 1858 semble confirmer ce changement de direction ou plutôt de rédaction:

Reposons-nous aujourd'hui du souci des affaires. Assez de récriminations ont marqué nos derniers numéros au point de discussions passionnées, pour que nous en fassions une pacifique aujourd'hui. Et pour lui donner, même dans sa forme, le ton de la bonne humeur, nous l'empruntons à une communication que M. Félix Vogeli a bien voulu nous faire.

Ces «discussions passionnées» ont pourtant marqué tout le journal au cours des années 1856 et 1857 et lui ont mérité l'attention de la presse du pays. Le *Toronto Daily Colonist* remarque que «*Le Courrier de Saint-Hyacinthe* est conduit avec beaucoup d'habileté et de bon goût et est peut-être le journal le plus philosophique des deux provinces³⁶.»

L'Avenir reproduit textuellement certains articles du *Courrier de Saint-Hyacinthe*³⁷. Pierre Blanchet, le propriétaire de *L'Avenir*, ne manque pas, toutefois, de faire connaître son opinion lorsqu'il évoque les articles du *Courrier* sur le problème de l'émigration canadienne aux États-Unis³⁸. Tout en approuvant les solutions que propose *Le Courrier*, Blanchet renouvelle sa prise de position politique: «Notre seule ancre de salut est dans notre admission comme état indépendant dans la confédération américaine. Hors de là, point de salut; mais misère et pauvreté causes premières de l'émigration canadienne aux États-Unis³⁹.»

Un journal confond Dessaulles et Lanctôt. Le *Toronto Mirror* croit que Louis-Antoine Dessaulles est l'auteur de la série d'articles sur la Confédération⁴⁰. Ces témoignages corroborent celui de L.-O. David en 1877: «Pendant deux ans il fit la polémique dans ce journal avec une vigueur et une habileté qui le firent considérer comme une étoile naissante de ce parti (libéral)⁴¹.»

Cependant, la participation de Lanctôt au *Courrier de Saint-Hyacinthe* ne s'est sûrement pas limitée à la rédaction, étant donné les ressources financières et humaines limitées de tout journal de province. Il a donc dû se familiariser avec l'ensemble des rouages d'un journal: typographie, mise en page, rapports avec les abonnés et avec les annonceurs... Cette expérience lui sera utile lorsqu'il sera à la tête d'un journal et qu'il continuera son combat pour le triomphe de ses deux grandes idées: le rappel de l'Union et l'indépendance du Canada.

NOTES

1. B.A. Testard de Montigny, *Histoire du droit canadien*, Montréal, SÉNÉCAL, 1869, p. 576.
2. Les noms d'Hypolite et de Médéric Lanctôt apparaissent dans les procès-verbaux de la séance de l'Institut Canadien de Montreal du 30 octobre 1856 et *Courrier de Saint-Hyacinthe* est ajouté, entre parenthèses, à côté du nom de Médéric Lanctôt. Deux articles publiés dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* indiquent la présence de Médéric à Saint-Hyacinthe: en effet un article intitulé: «Assemblée des délégués de la Division de Rougement à Sainte-Marie», paru le 29 août 1856, rapporte que «Médéric Lanctôt fut prié d'agir comme secrétaire». L'assemblée avait eu lieu la veille et le rédacteur du journal précise que «l'heure à laquelle nous rédigeons les procédés (anglicisme pour procès-verbaux) ne nous permet pas d'entrer dans aucun détail.» Lanctôt dévoile ainsi qu'il est à la fois rédacteur du journal et secrétaire de l'Assemblée de la Division de Rougement. Le 14 novembre 1856, *Le Courrier* publie le résultat des élections qui ont eu lieu à l'Institut Canadien de Saint-Hyacinthe et Médéric Lanctôt figure parmi ceux qui font partie du Comité de Régie de l'Institut Canadien de Saint-Hyacinthe. Quoique ces preuves relient Médéric Lanctôt au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, elles ne renseignent pas sur la date exacte de son entrée en fonction comme rédacteur au *Courrier*. L'examen du journal débutera au premier numéro publié en janvier 1856 et se terminera à la fin du mois de janvier 1858. Cependant, les numéros publiés entre le 29 août 1856 et le 31 décembre 1857 seront examinés plus longuement. Jean-Paul Bernard, dans sa thèse de maîtrise en histoire sous la direction de Guy Frégault identifie Médéric Lanctôt comme rédacteur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* de 1856 à 1858 (*La Pensée des Journalistes de Saint-Hyacinthe 1853-1864*, Université de Montréal, 1958, p.14).
3. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 463.
4. André Beaulieu et Jean Hamelin, *La Presse québécoise: des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. I, 1764-1859, 1973, p. 181-183.
5. Le chanoine Charles-Philippe Choquette, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et Fils, 1930, p. 528.

6. Laurent-Olivier David, *Souvenirs et Biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 8.
7. Le journal, qui est publié le mardi et le vendredi, couvre quatre pages. Les nouvelles étrangères paraissent à la une, le feuilleton y occupe l'espace du bas. La deuxième page rapporte les nouvelles locales et celles de la politique provinciale. L'éditorial paraît ordinairement à la deuxième page, immédiatement après la date et le nom du journal. La troisième page renferme les «Correspondances» ou les lettres à l'éditeur et une rubrique «Faits divers». À la quatrième page, on trouve des annonces.
8. Article non titré, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 16 septembre 1853, p. 2.
9. Conformément aux règles constitutionnelles, ils doivent démissionner lorsque le candidat qu'ils ont choisi comme président de la Chambre d'Assemblée législative n'est pas élu (Denise Olson et Terry Olson, *Histoire du Canada français*, Tome 7, Montréal, François Beauval, éditeur, 1980, p. 55). En 1855, Étienne-Pascal Taché remplace Morin.
10. Mason Wade, *Les Canadiens Français de 1760 à nos jours*, Tome 1 (1760 à 1914), Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1963, p. 297.
11. «1855-56», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 2 janvier 1856, p. 2.
12. Lors d'une querelle entre le rédacteur du *Courrier*, Claude Petit, et le journal *La Patrie*, il est question d'une entente de ce genre: «On lui fit observer alors qu'il connaissait la politique de *La Patrie*, et devait nécessairement s'y conformer dans ses écrits; ce à quoi il ne fit nulle objection» («Mauvaise foi de la "Patrie"», *Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 2 janvier 1856, p. 2-3).
13. «La Presse Ministérielle et l'annexion», *Ibid.*, le 28 octobre 1856, p. 2.
14. «La Saint-Jean Baptiste», *Ibid.*, le 27 juin 1856, p. 2.
15. L'ouvrage de Ledru-Rollin avait été acheté par l'Institut Canadien de Montréal.
16. Nous pensons que l'article est de Lanctôt. En octobre 1857, le journal publie deux lettres signées «G. De Rochecorbon» et datées de Paris. Les lettres paraissent sous le titre «Correspondance particulière du *Courrier de Saint-*

Hyacinthe.» Dans la première lettre M. De Rochecorbon remercie *Le Courrier* pour l'aide qu'il veut bien lui apporter dans ses recherches sur le Canada. Il accepte en retour de «faire précéder» ses lettres d'une «correspondance politique». La lettre datée du 19 septembre 1857 est publiée dans *Le Courrier* du 9 octobre 1857 (p. 2). La deuxième lettre datée du 23 octobre 1857 paraît dans le numéro du 27 octobre 1857 (p. 2). La chronique de la «Correspondance particulière du *Courrier de Saint-Hyacinthe*» n'a duré qu'un mois. Le rédacteur du journal a probablement jugé bon de laisser retourner M. De Rochecorbon à ses anciennes amours artistiques plutôt que politiques. M. De Rochecorbon écrivait dans *Le Monde Artistique* en 1853 (*Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 3 novembre 1857, p. 2, «Notre «gros» confrère de Québec»). L'article sur l'Angleterre et la teneur des lettres signées par De Rochecorbon sont très différents. Article et lettres en annexe.

17. Le journal paraît exceptionnellement le mercredi parce qu'il n'a pas été publié le mardi 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception.
18. «Émancipation générale des Esclaves», *op. cit.*, le 13 novembre 1857, p. 1.
19. «La Dernière Session», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 8 juillet 1856, p. 2. La manière qu'il a de se référer aux procès-verbaux parlementaires ressemble à celle qu'utilisait Hypolite Lanctot pour s'en prendre à Loranger.
20. «La Session prochaine», *op. cit.*, le 10 février 1857, p. 2.
21. «La Session», *Ibid.*, le 6 mars 1857, p. 2; le 24 avril 1857, p. 2; le 19 mai 1857, p. 2.
22. Voir note 2 ci-haut.
23. «L'Émigration Canadienne», *op. cit.*, le 11 juillet 1856, p. 1-2 et le 15 juillet 1856, p. 2.
24. Par exemple, il se servira de cet argument pour appuyer le droit de la colonie à être défendue par l'Angleterre.
25. «Qualification représentative», *op. cit.*, le 11 août 1857, p. 2.
26. «Qualification électorale», *op. cit.*, le 14 août 1857, p. 2.

27. «La Presse Ministérielle et l'annexion», *op. cit.*, le 28 octobre 1856, p. 2.
28. Lanctôt annonce aussi qu'il dévoilera, dans un article à venir, les raisons pour lesquelles on a voulu faire croire que la presse démocratique était toujours en faveur de l'annexion. Il publiera aussi des extraits de certains journaux ayant traité récemment de la question de l'annexion. Dans le deuxième article paru le 31 octobre 1856, il reproduit les extraits de journaux sur la question de l'annexion.
29. «L'argent fait tout», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 13 juin 1856, p. 2.
30. «L'Indépendance du Canada», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 1^{er} août 1856, p. 2-3.
31. «Un Abime», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 6 novembre 1857, p. 2-3.
32. Lanctôt s'opposera toujours à la «fusion» et lorsque le ministre Taché se sert de l'expression lors d'un banquet au temps de la promotion du projet de Confédération des Provinces, il s'indigne de cette trahison de Taché.
33. L'indépendance ne pourrait se faire que par la voie des armes ou par celle de pétitions, qu'il juge toutes deux impossibles. Puisque Lanctôt croit que le recours aux armes n'est pas un moyen efficace pour obtenir l'indépendance, lorsque les parlementaires de l'école de Manchester favoriseront une *Little England*, vers 1865-1866, il profitera de l'occasion et demandera pacifiquement l'indépendance du Canada.
34. Article intitulé «L'Émigration Canadienne», *op. cit.*, le 15 juillet 1856, p. 3.
- 34^b. Lorsque la Confédération aura été votée, Lanctôt prônera en effet l'annexion aux États-Unis.
35. On verra que Lanctôt publiera une série d'articles sur le même sujet après la tenue des premières élections sous la Confédération en septembre 1867.
36. «*Daily Colonist*», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 24 mars 1857, p. 2.
37. Par exemple, le 16 mai 1856, le journal reproduit un texte intitulé «Banqueroute du Grand Tronc - Résultat de ses folles dépenses».

38. Articles du 11 juillet 1856 (p. 1-2) et du 15 juillet 1856 (p. 2).
39. «Établissement de manufactures canadiennes», *L'Avenir*, le 21 août 1856, p. 2.
40. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 18 août 1857, p. 2.
41. Laurent-Olivier David, *op. cit.*, p. 8.

CHAPITRE III

RÉDACTEUR AU JOURNAL *LE PAYS*, 1859-1860

En 1858, Médéric Lanctôt revient à Montréal compléter ses études en droit. Il s'inscrit à la Faculté de droit de l'Université McGill et à la collation des grades de 1860, il obtient le diplôme de Bachelier en droit civil (Degree of Bachelor of Civil Law). Le 7 mai 1860, il est admis à la pratique après avoir réussi l'examen du Barreau du Bas-Canada, section de Montréal.

Alors qu'il est étudiant en droit, Médéric fréquente l'Institut Canadien de Montreal¹ et il fait partie du Comité de Régie en qualité de Secrétaire-Archiviste lors de l'assemblée spéciale tenue le 13 avril 1858 au sujet du retrait de certains livres de la bibliothèque. À l'évidence, la discussion est vive. Lorsque Éraсте D'Orsonnens propose qu'un comité soit créé pour rédiger une liste des livres à exclure de la bibliothèque, Charles Dion et I. De Montigny demandent qu'un comité «soit nommé et reçoive instruction d'examiner tout ouvrage ou publication qui pourrait lui être indiqué par écrit, comme étant d'un caractère immoral et d'en faire rapport à l'Institut». C'est alors que Pierre Blanchet propose un long amendement qui donne au Comité de Régie le pouvoir de «gérer les affaires de l'Institut et (de) voir à l'administration de la Bibliothèque» On s'en doute, Médéric Lanctôt fait partie de ceux qui appuient l'amendement de Blanchet, qui est adopté: 110 voix pour et 88 voix contre. Mais la question divise les membres de l'Institut et plus d'une centaine d'entre eux démissionnent en bloc. Ils obéissent alors à

Mgr Bourget qui, au mois de mars, avait ordonné aux curés de son diocèse d'enjoindre les membres des instituts de retirer de leur bibliothèque tout livre ou journal immoral ou de démissionner publiquement s'ils ne pouvaient en obtenir le retrait².

Quelques jours avant cette séance, Médéric Lanctôt et Guillaume Ernest Roy exprimaient d'une manière plutôt fracassante leur opposition à la censure des livres et des journaux en brisant six fenêtres de la bibliothèque de l'Oeuvre des bons livres³.

À la même époque Médéric devient rédacteur au journal *Le Pays*. Il est difficile de déterminer la date de son entrée en fonction et la date de son départ puisque les rédacteurs ne signent pas les articles qu'ils publient. Il faut donc se fier aux textes parus dans les journaux lors du décès de Médéric. *La Minerve* et *Le National* rapportent qu'«en 1858, il devient rédacteur du journal *Le Pays* succédant à l'Hon. M. Dessaulles. Il cessa de rédiger ce journal en mai 1860, date de son admission au Barreau⁴.» L.-O. David corrobore ces deux journaux en écrivant dans *L'Opinion Publique* du 23 août 1877:

à peu près au même temps (avril 1858), il succédait à M. Dessaulles comme rédacteur du *Pays*. Il n'avait pas vingt ans et on l'appelait à remplacer le journaliste le plus redoutable que le Canada ait probablement produit (...) En 1860, il se faisait recevoir avocat et quittait, peu de temps après, la rédaction du *Pays* pour se consacrer exclusivement à sa profession⁵.

Mais André Beaulieu et Jean Hamelin ne signalent pas que Médéric a été rédacteur du journal durant les années 1858, 1859 et 1860; ils n'indiquent personne pour la période 1855-1862. Par contre, ils écrivent que Médéric a été rédacteur du *Pays* en 1868. Or en 1868, Médéric fonde son propre journal et il n'est pas rédacteur au *Pays*⁶.

Comme le signale la notice nécrologique, c'est en 1858, ou plutôt en 1859 que Médéric Lanctôt devint rédacteur au *Pays*. À deux reprises, d'abord en 1864 puis en 1866, Médéric atteste sa participation à la rédaction du *Pays* en 1859. Le 23 juin 1864, il observe qu'il était au *Pays* lorsque le parti libéral proposa la fédération du Haut et du Bas-Canada⁷. Le 3 avril 1866, Médéric revient sur son apport à la rédaction du *Pays* dans un article en réponse à une accusation faite par *Le Courrier des États-Unis*:

nous opposons la dénégation la plus formelle à l'assertion du *Courrier*: que lorsque nous étions rédacteur du *Pays*, «nous avons contribué plus que tout autre à lancer ce journal dans la voie de l'annexion.» Nous avons rédigé le *Pays* de 1859 à 1860, et nous défions le *Courrier* de citer un seul article publié dans le *Pays* à cette époque qui justifie cette assertion mensongère⁸.

Puisqu'il ne précise ni la date de son arrivée au journal ni la date de son départ, l'examen des articles publiés se fera donc à partir du mois de janvier 1859 et se terminera à la fin de décembre 1859.

Le Pays en 1859

En 1859, *Le Pays* appartient à Dorion & Cie et A.-A. Dorion est le chef du parti libéral, parti de l'opposition bas-canadienne. Aussi le journal est-il reconnu comme le «principal organe de l'opposition⁹.» Toute personne attachée à la rédaction du journal officiel de l'opposition bas-canadienne doit, bien entendu, se conformer au programme ou à la ligne de conduite du parti libéral. Il va sans dire que Médéric Lanctôt s'engage à servir la cause du parti lorsqu'il rejoint le *Pays*. Par conséquent, il ne peut pas être aussi libre d'exprimer sa pensée qu'il l'était durant son séjour au *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

De là un dilemme pour lui: tout en étant fidèle au parti libéral, il doit rester fidèle à ses idées. Défi considérable lorsque le parti libéral entretient des liens politiques plutôt étroits avec le parti réformiste de George Brown¹⁰.

En 1859, la rédaction du *Pays* ne relève pas d'une seule personne. Charles Daoust est responsable des articles sur la politique jusqu'en juin¹¹; Henri-Émile Chevalier est rédacteur-en-chef à compter de juin. Ce dernier quitte le journal le 30 octobre 1859¹². À son arrivée au journal, Médéric Lanctôt, clerc-stagiaire chez Doutre et Daoust, a sans doute été affecté aux textes du journal exigeant une part de reportage. Par exemple, comme étudiant en droit, il peut suivre les sessions des différentes cours et en rendre compte dans la chronique «Tribunaux». Il peut être responsable de la section du journal rapportant les assemblées du Conseil de ville de Montréal; il peut aussi s'occuper de la chronique «Bulletins Commerciaux» et des «Faits Divers». De toute façon, il ne chôme pas: il traduit l'essai de George Macauley, *Canada: Its Political Past, Present, and Probable Future*. Dans le numéro du 11 janvier 1859, *Le Pays* fait l'éloge de cet essai d'abord lu en anglais par Macauley au Club de Discussion d'Hochelaga qui l'imprime ensuite en brochure. À la séance de l'Institut Canadien du 20 janvier 1859, Lanctôt demande que George Macauley soit invité à présenter, en français, l'essai lu devant le Club Hochelaga. Macauley fera la lecture le 12 février 1859¹³. L'ouvrage traduit de l'anglais au français avec une note du traducteur, signée Médéric Lanctôt, est publié aux presses du journal *Le Pays*, sous le titre *Passé, présent et avenir du Canada*. Le numéro

du 9 juillet 1859 en annonce la parution sous la rubrique «Nouvelles Politiques» et ajoute que M. Lanctôt a «un autre ouvrage sous presse». En effet, Lanctôt traduit et publie aux presses *Pays*, le *Procès de l'Hon. Daniel E. Sickles, accusé du meurtre de Philip Barton Key, Procureur du district de Columbia à Washington*¹⁴. Plus tard, Lanctôt expliquera:

c'est comme «étudiant en droit» que j'ai trouvé le procès Sickles aussi instructif qu'intéressant - en le livrant à la publicité j'ai considéré travailler à la diffusion des connaissances légales en matière criminelle et donner à mes jeunes confrères le goût de l'étude du droit criminel trop généralement négligé dans le barreau canadien¹⁵.

La section politique du journal en 1859

Janvier à juin 1859

De janvier 1859 à juin 1859, la section politique du journal officiel du parti de l'opposition bas-canadienne est consacrée principalement à la session parlementaire, qui débute le 29 janvier et se termine le 4 mai 1859. Si Médéric Lanctôt rédige certains articles à contenu politique durant cette période, son maître de stage, Charles Daoust, est l'ultime responsable de la section politique et il révise sûrement les textes de son clerc. Ce dernier n'est donc pas tout à fait libre de faire connaître ses vues personnelles.

Cela dit, il suffit de survoler les articles publiés de janvier à juin 1859 pour connaître la démarche adoptée par le journal. Avant même le début de la session parlementaire, la rédaction rafraîchit la mémoire de ses lecteurs au sujet des événements politiques récents. Mais elle ne se prive pas alors de les commenter. Par exemple, le 28 décembre 1858, le journal rappelle la démission de Louis-Victor Sicotte du Ministère

Cartier-Macdonald¹⁶ pour ajouter perfidement:

malgré les fautes qu'on peut lui reprocher et dont il est solidairement responsable avec ceux auxquels il a consenti à s'associer, M. Sicotte est encore bien au-dessus de M. Cartier dans l'estime publique.

Le premier numéro paru en janvier 1859 contient le rappel des événements marquants de l'année 1858: la démission du ministère Macdonald-Cartier en juillet 1858 liée à la question du siège du gouvernement, la formation et la démission du ministère Brown-Dorion et le retour au pouvoir de l'administration Cartier-Macdonald. Le rédacteur de l'article signale que la question du lieu du siège du gouvernement n'est toujours pas réglée et il observe qu'il «y a aussi de bonnes raisons de croire que le gouverneur qui a refusé une dissolution à M. Brown quand elle était justifiable, se prêtera au désir de M. Cartier et ne mettra aucun obstacle au plan de ce dernier¹⁷.» Avant le début de la session, le journal consacre aussi un éditorial aux questions inscrites à l'ordre du jour de la session. La question du siège du gouvernement accaparera le temps des débats, déclare l'auteur de l'éditorial intitulé «La prochaine Session», qui rappelle pour le bénéfice de ses lecteurs que le parlement siégera à Toronto en 1859¹⁸.

Le journal fait aussi part de ses réactions au budget annuel présenté par le ministère. Les changements tarifaires proposés par Alexander-Tilloch Galt, le Ministre des Finances, font l'objet d'une demi-douzaine d'articles dans les numéros du journal de mars et d'avril 1859. *Le Pays* surveille les dépenses autant que les revenus publics et les «Comptes Publics» soumis par l'inspecteur-général Cayley à la séance législative du

8 mars 1859 sont ainsi l'objet d'une critique sérieuse de la part du journal¹⁹. Lorsque le parlement est prorogé, le 4 mai 1859, le journal fait le *post mortem* de la session²⁰.

Du 1^{er} juin au 30 octobre 1859

Charles Daoust quitte *Le Pays* au début de juin, un mois après la fin de la session parlementaire. Ce même mois, Henri-Émile Chevalier devient rédacteur-en-chef du journal²¹. Durant l'été, le journal publie une chronique intitulée «Nouvelles Politiques» dans laquelle le rédacteur fait la revue des journaux et ajoute de brefs commentaires sur les articles jugés dignes d'intérêt. Cette chronique occupe, du 7 juin 1859 au 27 octobre 1859, la place réservée habituellement à l'éditorial. Toutefois, *Le Pays* publie aussi, sporadiquement, des articles à contenu politique qui critiquent le parti ministériel. Par exemple, à la fin de la session parlementaire, le rédacteur, sans doute Médéric Lanctôt à en juger par le ton qui rappelle celui des articles du *Courrier de Saint-Hyacinthe* en 1856 et en 1857, rétablit les faits dénaturés par les «gazettes ministérielles» sur «les mesures ministérielles»:

c'est ainsi, écrit-il, que le chef du cabinet, M. Cartier, se vante d'avoir fait abolir les droits seigneuriaux. On sait, cependant, que M.G.E. Cartier a lutté de toutes ses forces contre les réformateurs, qui, depuis 1857, ont travaillé avec tant d'opiniâtreté à l'extinction de cette odieuse institution féodale; on sait que, jusqu'en 1854, il a tourné tout doucement, obéissant à l'empire des circonstances, et, qu'après avoir retardé, autant que possible, l'application d'une mesure réclamée par tous les habitants, il a l'impudeur de s'en donner comme l'auteur!²²

À l'occasion d'une nouvelle rapportée par les journaux d'Angleterre au sujet du désir des actionnaires anglais de la Compagnie du Grand-Tronc d'améliorer le sort de la compagnie

et de protéger leurs intérêts, *Le Pays* fait paraître un éditorial intitulé «Situation des chemins de fer du Canada». L'auteur, sûrement Médéric Lanctôt, avise ses lecteurs que l'un des actionnaires suggère de fusionner le Grand-Tronc et le Great Western. Il exprime ses craintes au sujet du monopole que créerait cette fusion et il expose les conséquences néfastes qui en découleraient:

Que les actionnaires du Great Western et du Grand Tronc prennent les moyens de faire profiter l'entreprise où ils ont placé des fonds, qui peut y trouver à redire? Personne. Mais que les moyens qu'ils découvrent et veulent appliquer soient de nature à sauvegarder les intérêts du public, c'est ce que nous devons examiner. Or, n'est-ce pas à craindre que de la fusion des deux compagnies résulte le monopole, et que, peu de temps après cette opération, le commerce et le public en général soient assujettis à des charges onéreuses, à des taux excessifs?²³

Médéric adoptera des positions semblables sur les monopoles en 1863 dans *La Presse*, en 1864 dans *L'Union Nationale*, et en 1872 dans *L'Association du Capital et du Travail*.

Mais jusqu'en septembre 1859, Lanctôt limite le plus souvent son activité de journaliste à défendre le parti libéral et à critiquer le parti ministériel²⁴.

Le 3 septembre 1859, un article intitulé «Quelques conjonctures» paraît dans le journal et au-dessus du titre, entre parenthèses, on lit «Communiqué». L'article est de «M.L.». Sous ces initiales, on lit: «Cette opinion et quelques autres émises dans cet article nous paraissent plus que hasardées. - Réd. Pays²⁵.» L'en-tête semble donc un subterfuge de Médéric Lanctôt pour exprimer sa pensée sur des sujets «hasardés». Si la rédaction du *Pays* se sert de ce qualificatif, il faut tout de même croire que H.-E. Chevalier approuve l'initiative de Médéric puisque deux autres «Communiqués»

paraissent par la suite ainsi qu'une rubrique intitulée «Petit Courrier»²⁶.

Dans le premier communiqué publié dans le numéro du 3 septembre 1859, *Lancôt* examine d'abord l'état actuel du monde, puis il réfléchit aux répercussions de la politique européenne sur le Canada, avant d'arriver au véritable objet de ses réflexions: le parlement anglais et l'offre d'indépendance solennellement faite au Canada par des membres du parlement anglais. Il observe d'abord que le parlement anglais estime que la protection militaire du Canada coûte trop cher à l'Empire. Puis il relève la coïncidence entre la situation de l'Autriche et l'opinion publique en Angleterre qui «s'émeut à juste titre à l'aspect des anomalies qui existent dans l'administration de ses affaires financières et se prépare à retrancher du grand corps impérial les possessions coloniales.» Il relève alors une autre coïncidence: des déclarations ont eu lieu à l'occasion des débats soulevés par la crainte d'une guerre avec la France. Il ajoute qu'une guerre entre la France et l'Angleterre causerait de grands problèmes «au colons de l'Amérique du Nord» même si une guerre devait avancer l'émancipation de la colonie. Il profite de cette réflexion pour exprimer son sentiment sur l'indépendance du pays:

Quelqu'attrayante que puisse être la perspective de l'indépendance du Canada, pour nous colons de l'Amérique du nord, il n'est peut-être pas un seul homme raisonnable qui désirerait voir la guerre éclater entre la France et l'Angleterre, parce qu'un pareil événement hâterait le glorieux jour où la métropole déposerait entre nos mains la charte de notre indépendance, et nous livrerait loyalement à notre génie national et aux aspirations naturelles de notre caractère, qui s'élèveraient subitement vers de nouvelles sphères de progrès, du moment que nous pourrions véritablement dire: NOUS SOMMES UN PEUPLE!

Ensuite, il continue à spéculer sur les conséquences qu'entraînerait pour le Canada une

guerre entre la France et l'Angleterre et il en vient à se demander ce que ferait en temps de guerre un gouverneur «qui insulte gratuitement une race, ourdit les infamies politiques les plus dégoûtantes et se gagne le mépris de tout le monde, en s'entourant des hommes les plus pervers, des politiciens les plus corrompus». Il termine l'article par le souhait ou plutôt l'exhortation suivante: «Si le peuple canadien avait foi dans ses destinées, - destinées qui semblent vouloir s'accomplir malgré lui, - qu'il secouerait promptement le joug ignominieux que ces hommes lui imposent!» C'est la première fois durant le cours de l'année 1859 qu'il est fait mention de l'indépendance du pays dans le journal libéral²⁷.

Dans le second «communiqué», publié le 15 septembre 1859, Médéric Lanctôt aborde la question controversée, comme le titre l'indique, de «La religion en politique»²⁸. Il fait alors une comparaison entre «le marchand d'allumettes chimiques sentant la rose après l'explosion» et «les trafiquants de religion», et il en déduit que les premiers sont plus honorables²⁹. Lanctôt révèle ensuite quelle est, selon lui, la ligne de conduite de l'homme public et du journaliste en ce qui concerne la religion: «l'homme public, le journaliste ne peut vivre que dans le service d'un seul Dieu, c'est celui de la conscience humaine, qui respecte toutes les croyances, soit religieuses, soit politiques, quand elles sont sincèrement professées».

Le thème abordé dans ce deuxième article est un sujet que le journal préfère laisser dormir en 1859: A.-A. Dorion n'est pas L.-A. Dessaulles. Il ne veut ni s'aliéner

le clergé ni commencer une polémique avec les journaux ou les rédacteurs religieux, ainsi le «communiqué» atténue-t-il la responsabilité de la rédaction.

Le deuxième article du «Petit Courrier»³⁰ paraît le 27 septembre 1859. Il ne porte pas le sous-titre «Communiqué» puisqu'il n'est qu'un commentaire satirique sur «Le Chemin de fer du Nord» et les citoyens de la ville de Québec^{30a}. Les lignes suivantes en illustrent le ton: «le chemin de fer du Nord roulera gros *train*, ayant pour chauffeurs, conducteurs, aiguilleurs, les mille *Paturots* qui se sont mis en paturage, dans les gras domaines des caisses publiques, où ils travaillent à qui mieux mieux à se faire une position sociale».

Dans le troisième «Communiqué», Médéric aborde une autre question controversée, celle de la séparation de l'Église et de l'État. Pour ce, il rappelle le banquet tenu à Toronto à la fin de septembre 1859 en l'honneur de Darcy McGee, membre du parti libéral. Quinze membres du clergé haut-canadien, dont deux vicaires-généraux, assistaient au banquet. Mgr de Charbonnel, l'évêque de Toronto, n'était pas présent mais il avait fait parvenir une lettre au comité organisateur du banquet dans laquelle il présentait ses excuses pour son absence. Mgr de Charbonnel ajoutait que Darcy McGee était «un ami vrai et pratique des principes et des institutions d'Église» et que si sa présence était nécessaire au banquet pour «protester contre certaines fausses accusations portées contre M. McGee», il s'y rendrait³¹. Il semblerait que Mgr de Charbonnel avait oublié qu'à peine quelques jours auparavant, lui-même et presque tous les évêques du

Canada avaient soutenu l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, lorsqu'il condamnait la représentation basée sur la population et qu'il ratifiait ainsi les articles du *True Witness* contre Darcy McGee. La volte-face de Mgr de Charbonnel était pour le moins surprenante et faisait la manchette des journaux de la province.

On ne s'étonnera pas que Lanctôt «n'approuv(e) pas plus aujourd'hui que par le passé, l'intervention du prêtre dans la politique.» Le sujet tient tellement à coeur à Lanctôt qu'il revient à la charge le mardi suivant dans un «Communiqué» sur «Le Banquet McGee», publié en éditorial³². La première phrase du «Communiqué» annonce la suite:

Il ne se présente guère une seule occasion où le prêtre envahit le domaine politique, sans nous donner complètement raison, dans la position que nous avons prise sur les relations qui doivent exister ou plutôt sur la séparation qui doit régner entre l'église et l'état.

Selon lui, «la politique est si étrangère aux habitudes et au caractère du prêtre, qu'il ne peut s'y aventurer sans trébucher ou du moins sans commettre d'inexplicables bévues», comme en témoigne la volte-face de l'évêque de Toronto. Il termine l'examen de la question en déclarant:

Nous concluons donc que l'abstention du prêtre de la politique n'est pas seulement demandée par les hommes politiques, qui auront avec eux peut-être autant de prêtres qu'ils en auront contre eux; mais qu'elle est une nécessité pour le prêtre comme une sauvegarde pour les intérêts qui lui sont confiés.

Le dernier éditorial que publie *Le Pays* sur le «Banquet McGee» paraît dans le numéro suivant, sans le titre de «Communiqué»³³. Lanctôt reproduit un article tiré du *Journal de Québec* à propos du banquet pour appuyer la proposition exprimée par *Le*

Pays. Grand responsable du contenu du journal de l'opposition, le rédacteur se doit de distribuer les torts respectifs et d'aller à la cause première de l'incident du «Banquet McGee»:

Il nous semble qu'il est injuste d'en vouloir faire peser toute la responsabilité soit sur Mgr. De Charbonnel ou sur M. Bruyère. La discussion n'a pas été commencée par eux, elle l'a été par le "True Witness" écrivant au nom et sous l'inspiration du clergé du Bas-Canada. Ce n'est qu'en réponse aux attaques virulentes de ce journal contre M. McGee, que M. Bruyère a cru de son devoir de protester. Il l'a fait évidemment avec la sanction de Mgr. De Charbonnel, et lorsque les évêques sont intervenus directement dans cette discussion par la publication d'un document dont le but et la tendance était évidemment de perdre M. McGee et de détruire son influence, le *Journal de Québec* et tous les journaux ministériels ont reproduit avec complaisance ce document et ont applaudi à la démarche de l'épiscopat. Mais aujourd'hui que M. McGee est sorti triomphant d'une lutte gigantesque, dans laquelle on croyait pouvoir l'écraser, et que sa conduite a reçu du clergé et de la population catholique du Haut-Canada un témoignage éclatant d'approbation; ces mêmes journaux (...) n'ont pas d'expressions trop fortes pour blâmer celle de Mgr. De Charbonnel et de M. Bruyère en sa faveur. Cette intervention n'est cependant que la conséquence des principes que ces journaux ont eux-mêmes posés. Ils ont réclamé pour le prêtre le droit d'intervenir dans les affaires politiques; ils ont proclamé que cette intervention était un devoir, ils en recueillent maintenant les fruits. Puisse cette leçon n'être pas sans utilité dans l'avenir.

Octobre 1859 à décembre 1859

En octobre 1859, le parti libéral du Bas-Canada déroge à la coutume établie par tout parti de l'opposition d'exclusivement dénoncer les actes du gouvernement: il propose une solution aux difficultés constitutionnelles. Le 25 octobre 1859, un comité du parti libéral du Bas-Canada soumet au parti un rapport dans lequel il propose «la substitution d'un gouvernement purement fédéral à l'union législative actuelle³⁴.» L'initiative coïncide avec la décision de George Brown, le chef des réformistes (cleargrits) du Haut-

Canada, d'organiser une grande assemblée des membres de l'opposition haut-canadienne à Toronto le 9 novembre 1859. Lors de ce congrès, Brown se prononce lui aussi en faveur d'une fédération des deux Canadas. Étant donnée la réputation francophobe et anti-catholique de George Brown, le parti libéral du Bas-Canada doit répondre à l'accusation de céder à la pression exercée par Brown et son parti, c'est-à-dire de plaider pour les intérêts du Haut-Canada aux dépens de ceux du Bas-Canada. Le parti libéral doit aussi défendre les mérites de la proposition de changement constitutionnel.

À Médéric Lanctôt, rédacteur du *Pays*, incombe la responsabilité de promouvoir la ligne de conduite du parti libéral. Tout en respectant ses engagements envers le parti, il ne veut pourtant pas renier ses idées personnelles, qui ne correspondent pas toujours aux thèses défendues dans le Rapport du Comité du Parti Libéral du Bas-Canada

Le rapport comprend trois axes. Les signataires du rapport soulignent la nécessité d'établir des relations entre les deux sections; ils insistent sur l'urgence de celles-ci, surtout à cause de la mauvaise gestion gouvernementale des dernières années, enfin ils examinent diverses solutions et exposent les raisons qui rendent ces solutions inapplicables.

Au rappel de l'Union, les rédacteurs du rapport prévoient des difficultés d'ordre financier: la répartition égale de la dette publique et celle des biens publics ainsi que la distribution des revenus des douanes entre les deux sections. Selon les signataires, l'adoption de la représentation basée sur la population ne réglerait pas les conflits entre

les deux sections: à moins d'introduire le principe de la double majorité dans la constitution, les luttes et les coalitions continueraient d'exister³⁵. Mais, les signataires croient que la mise en oeuvre du système de la double majorité ne réussirait pas davantage puisqu'il serait difficile de déterminer les cas où le principe de la double majorité s'appliquerait. Ils passent sous silence la confédération des provinces de l'Amérique britannique du nord, mais proposent la fédération des deux Canadas. L'argument à l'appui de la solution choisie est le suivant: en limitant les pouvoirs du gouvernement fédéral aux «quelques sujets d'intérêt commun» et en déléguant aux provinces «un contrôle complet sur toutes les autres questions», la population de chaque province aurait «toutes les garanties pour la conservation intacte de (ses) institutions». Les signataires soutiennent qu'en ne s'occupant plus des questions locales, le gouvernement fédéral éviterait les luttes entre sections et les accommodements financiers qui s'ensuivent et qui endettent le pays. Ils déclarent que le Bas-Canada doit choisir entre la dissolution de l'Union, la fédération des Canadas ou la représentation basée sur la population. S'il ne fait pas ce choix lui-même, remarquent-ils, l'Angleterre le fera, tout comme elle a imposé l'Acte d'Union et ensuite abrogé la clause exigeant la majorité des deux-tiers des deux chambres pour modifier le nombre de représentants parlementaires.

À la demande des membres de l'assemblée du parti libéral du 25 octobre 1859, *Le Pays* publie le rapport le 29 octobre 1859 et c'est Lanctôt qui le présente dans un éditorial intitulé «Coup d'oeil sur la situation politique du pays.» Pour démontrer la

nécessité d'un changement constitutionnel, il se sert des arguments présentés par les signataires du rapport: conséquences néfastes pour le pays sur le plan financier et demande de changement par les deux sections. Tandis que le rapport ne fournit pas d'exemples concrets de mauvaise administration, Lanctôt rappelle la dette publique de 54,000\$ en moins de vingt ans. Il indique que ce chemin, non seulement mène à la banqueroute, mais mène aussi à la guerre civile, puisque le Bas-Canada «gouvernant avec une même majorité ministérielle la majorité oppositionniste» du Haut-Canada, provoque «le mécontentement» de cette dernière. Lanctôt se limite, comme l'indique le titre de l'éditorial, à la démonstration de la nécessité d'un changement constitutionnel. Il ne mentionne rien sur la nature du changement proposé.

Plus tard, en juin 1864, avant l'annonce de la Grande Coalition, alors qu'il est propriétaire du journal *La Presse*, il reprendra le rapport du comité et écrit «qu'à part la dissolution de l'Union et l'Indépendance, c'est le meilleur projet qui ait été formulé³⁶.»

Il avait déjà fait connaître ses vues sur le rappel de l'Union lorsqu'il était rédacteur du *Courrier*:

Voilà deux grandes idées dans lesquelles nous pourrions nous unir: écrivait-il alors, LE RAPPEL DE L'UNION, auquel il faut forcer l'Angleterre dans le plus bref délai, si nous voulons sauver notre nationalité menacée et même déjà fortement attaquée: L'INDÉPENDANCE vers laquelle nous devons marcher au plus vite, puisqu'elle doit être le résultat de nos progrès industriels, commerciaux et scientifiques, la conséquence fatale du développement de notre richesse, de notre force et de notre savoir³⁷.

En 1859, Lanctôt doit soutenir la proposition du parti libéral, celle-ci étant son

deuxième choix personnel. Les éditoriaux publiés en réponse aux réactions immédiates de la presse de la province éclairent le lecteur sur la pensée de Lanctôt. Contre ceux qui appuient le rappel de l'Union, il reprend à son compte les raisons fournies dans le rapport: difficultés d'ordre financier, répartition de la dette et celle des biens publics; distribution des revenus de douane. Il ajoute que le Haut-Canada ne désire pas le rappel de l'Union et que même si les deux sections voulaient ce changement, les capitalistes anglais s'y opposeraient et auraient gain de cause³⁸. Lorsque *La Gazette de Sorel* accuse de lâcheté ceux qui, croyant le rappel de l'Union impossible, recommandent une union fédérale des deux sections, Lanctôt sort de ses gonds et riposte en demandant le nom de ces lâches:

Sont-ce ceux qui demandent et veulent sincèrement obtenir des changements *praticables*, ou ceux qui cachent leur désir de voir continuer l'ordre de choses actuel en simulant d'être en faveur de quelque système *impraticable*?

Sont-ce ceux qui grayent leur petite voile pour tous les vents, et préconisent tantôt une confédération générale des provinces, tantôt la dissolution pure et simple de l'Union, ou ceux qui font courageusement face à la situation et, en dépit des haines, des préjugés et des jalousies personnelles, se mettent à la tête d'un mouvement qui porte en lui la *régénération* d'institutions immorales?³⁹

Il paraît alors vulnérable car il fonde sa riposte sur le principe de ce qui est «praticable», c'est-à-dire sur ce qui est possible.

En établissant la distinction entre la force et le droit, Lanctôt répond dignement au rédacteur du *Journal de Québec* qui demande pourquoi Dorion et Dessaulles parlent de changements constitutionnels lorsque le Canada-Est a la majorité gouvernementale:

le parti libéral du Bas-Canada ne peut reconnaître que cette conduite, que vous qualifiez de tyrannique de la part de la majorité du Haut-Canada à l'égard du Bas-Canada soit juste et légitime, lorsque c'est la majorité du Bas-Canada qui la tient à l'égard du Haut-Canada. Pour nous la tyrannie de 1844 est encore tyrannie en 1859, comme elle le sera en 1860 ou 1861, si le même système de gouverner une section par l'autre se perpétue. Appelez ce système l'exercice de la force tant que vous voudrez, mais d'un droit, jamais; à moins que l'oppression ne devienne un droit lorsque la victime devient l'opresseur.

Il fait aussi connaître sa préférence pour la fédération proposée plutôt que pour le *statu quo*:

entourés comme nous le sommes, nous redoutons ce système de représailles qui nous rend tour à tour oppresseurs et opprimés. Dans notre simplicité peut-être, nous croyons que nous n'avons rien à gagner à ce jeu de bascule, et notre intérêt, tout aussi bien qu'un sentiment de justice, nous porte à chercher les moyens d'éviter cette dangereuse alternative⁴⁰.

Comme on l'a signalé, le rapport du comité n'inclut pas la Confédération de toutes les provinces dans son examen des options constitutionnelles possibles. En réponse à la *Gazette de Sorel* qui souligne cette omission, le rédacteur répond que *Le Pays* s'est toujours prononcé contre ce projet pour les raisons suivantes: les rapports commerciaux entre le Canada-Uni et les provinces maritimes sont minimes; un vice-roi serait probablement nommé par l'Angleterre pour couronner la confédération des provinces et *Le Pays* est contre l'instauration d'une monarchie et d'une aristocratie canadiennes. Par contre, il ajoute que si, plus tard, les différentes provinces avaient des rapports commerciaux plus considérables, une confédération des provinces s'avérerait peut-être utile. Qui sait, écrit-il, la fédération proposée par le comité favorisera peut-être la confédération des provinces, tout comme la fédération américaine favorise l'expansion

territoriale⁴¹.

Médéric Lanctôt avait publié une série de sept articles sur la Confédération des Provinces en juillet et en août 1857, lorsqu'il était rédacteur au *Courrier de Saint-Hyacinthe*. À ses yeux, les conditions nécessaires à la réalisation de la Confédération étaient pratiquement impossibles⁴².

Lanctôt doit aussi répondre à la presse ministérielle qui accuse le parti libéral de vouloir livrer ses compatriotes aux habitants du Haut-Canada. Dans un éditorial du 12 novembre 1859, il riposte en posant une question clé: le parti libéral a-t-il prêté trop d'attention aux avantages matériels au détriment de la sauvegarde des «droits acquis de la population canadienne-française, à sa nationalité, à sa religion?» demande-t-il. Il répond que le système fédératif proposé est celui par «lequel chacune des provinces, au moyen de gouvernements locaux administrés par elle et pour elle, réglerait ses propres affaires. Il passe ensuite à la contre attaque et l'extrait suivant en donne le ton:

Qu'importe à des mannequins comme ceux que fait mouvoir le procureur-général Cartier, dans le parlement et dans la presse, que la continuation du système actuel, ou de l'union législative des deux Canadas, mette en danger la nationalité canadienne-française et toutes les institutions bas-canadiennes? Ne montrent-ils pas aujourd'hui le peu de cas qu'ils en font, en repoussant le seul projet praticable qui soit de nature à donner au Bas-Canada le contrôle exclusif de ses institutions et de ses destinées, comme nationalité distincte?

Notons que Lanctôt accole à nouveau l'adjectif «praticable» au projet de fédération des Canadas.

Lanctôt se sert aussi adroitement d'une méthode efficace: il rapporte

successivement les commentaires puisés dans différents journaux sur le projet de fédération pour confronter ensuite les différentes remarques. Par exemple, sur la question de la nationalité, il cite les commentaires du *Pilot* et il compare ces remarques avec celles du *Journal de Québec* et du *Canadien*. Il arrive ainsi à prouver que les craintes exprimées au sujet des droits respectifs des citoyens ne sont pas menacés par la fédération proposée⁴³.

Si en 1864, Lanctôt s'oppose au projet de Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord c'est parce que ce projet représente à ses yeux un danger sérieux pour la conservation des institutions nationales des Canadiens français. Le projet de 1864 attribue un droit de veto au gouvernement fédéral sur toute loi votée par le gouvernement provincial. Le fédéral se réserve aussi les pouvoirs résiduels tandis que la Confédération des Canadas proposée en 1859 les attribue aux deux sections.

Congrès du parti réformiste du Haut-Canada

Le Comité du parti libéral du Bas-Canada indique dans son rapport du 29 octobre que le parti libéral du Haut-Canada se réunira à Toronto le 9 novembre 1859 et qu'il proposera probablement la fédération des deux Canadas comme solution constitutionnelle. Lanctôt doit rendre compte aux lecteurs du *Pays* de cet événement politique organisé par George Brown, ennemi connu des Canadiens français et des catholiques. Il n'a pas la tâche facile. Il publie un premier éditorial sur la convention dans le numéro du journal du 2 novembre 1859⁴⁴. Il expose aux lecteurs du Bas-Canada l'injustice faite à la population du Haut-Canada par la politique à bascule du ministère actuel. Il fonde son

argumentation sur le principe de la justice. Le peuple canadien est juste, dit-il, et «Le Bas-Canada sent donc tout ce qu'a d'odieux, pour sa gloire et sa réputation, d'imposer à ses concitoyens de la section haut-canadienne un joug régulier, systématique et absolument insupportable.» Mais il exonère ensuite la population bas-canadienne de l'injustice commise et il en rejette le blâme sur «une clique de politiciens égoïstes.» Il indique que le but du congrès «est d'adopter une solution aux difficultés actuelles de nature à protéger les intérêts, les exigences et les droits imprescriptibles des deux sections de la province.» Il craint que, si le Bas-Canada n'arrive pas à s'entendre avec le Haut-Canada sur une solution, la représentation basée sur la population soit imposée tout comme l'a été l'Union. Il souhaite donc qu'un accord se fasse.

Opération plus difficile, Lanctôt doit réhabiliter George Brown aux yeux des lecteurs du *Pays*⁴⁵. Il se sert de la rubrique «Petit Courrier» pour présenter «M. Brown» à ses lecteurs. Le «Petit Courrier» n'étant pas un éditorial, Lanctôt peut communiquer son message d'une façon fantaisiste, voire plus efficace: George Brown est un épouvantail utilisé par le parti ministériel du Bas-Canada pour effrayer. Il ajoute qu'on a déjà vu de ces fantômes, par exemple, en «1854, le ministère Morin-Hincks avait taillé le plus riche costume jamais vu au torysme!». Il fait ensuite le récit du «jeu traître qui se jouait alors entre le ministère Morin et M. Cauchon». L'auteur fait l'association entre les deux épouvantails: McNab et Brown. Le lendemain de l'élection, M. Morin appelait M. MacNab à partager avec lui les douceurs du pouvoir, rappelle-t-il, avant d'ajouter:

En 1854, le *Canadien* disait que M. McNab avait les mains tachées de sang canadien, - et cela n'a pas empêché les patrons de ce défenseur de *nos lois, de notre langue et de nos institutions*, de brûler de l'encens au nez de M. McNab, quinze jours après.

«Qui a pris du McNab, avalera du Brown, sans épices», conclut Lanctôt. L'avenir lui donnera raison et George-Étienne Cartier s'alliera plus tard à George Brown. Il faut toutefois remarquer que l'association McNab-Brown n'est pas flatteuse; l'auteur de l'article l'a-t-il fait volontairement? Peut-être puisqu'il a déjà fait connaître sa pensée sur George Brown alors qu'il était au *Courrier de Saint-Hyacinthe*: «doué de qualités incontestables comme homme politique, M. Brown, que l'on a presque toujours vu combattre dans les rangs du parti réformiste, a cependant fait plus pour retarder le progrès des idées véritablement libérales qu'il n'a contribué à leur extension.» Il ajoutait: «soit par esprit de fanatisme réel, soit seulement comme moyen de parvenir à son but, M. George Brown a exploité et continue d'exploiter de la manière la plus condamnable les préjugés qu'enfantent le fanatisme religieux de même que le fanatisme politique⁴⁶.» En novembre 1864, Lanctôt exprime à nouveau ses sentiments au sujet des fanatiques du Haut-Canada, dont George Brown, lorsqu'il publie la lettre de Dorion aux électeurs du comté d'Hochelaga pour les mettre en garde au sujet du projet de la Confédération des Provinces de l'Amérique britannique du Nord:

Elle (étude du plan de confédération) est une preuve que lorsque les hommes publics du Bas-Canada ne s'attachent pas au char des fanatiques du Haut-Canada, les arguments qu'ils trouvent pour repousser les empiètements de ceux-ci, - que ces empiètements soient la représentation basée sur la population sous le système actuel, ou sous le système fédéral appliqué aux deux Canadas seulement, où dans

la confédération de toutes les provinces, - sont triomphants, absolus, conclusifs⁴⁷.

Par contre, Lanctôt reconnaît les qualités politiques de George Brown dans l'administration de la province et il se contente donc de souligner ce trait du chef «clear-grit» en 1859 et de limiter son argumentation aux questions financières. Par exemple, lorsqu'il énumère les actes législatifs de la dernière session, il relate ce qui s'est passé à la présentation du nouveau tarif:

M. Brown, ce politique prétendu malhonnête et ennemi des intérêts du peuple, propose qu'au lieu d'augmenter les taxes, on diminue les dépenses. Une majorité bas-canadienne vote contre cette sage proposition et impose à tout le pays le tarif excessivement onéreux de M. Galt⁴⁸.

Dans l'éditorial publié le 5 novembre 1859, Lanctôt compare les vues respectives des deux partis haut-canadiens sur la situation politique du pays. Il se sert d'un extrait tiré du *Globe*, journal de George Brown, pour faire connaître aux lecteurs du *Pays* le but de la convention haut-canadienne. L'extrait débute ainsi: «Irrité par une longue mal-administration, le Haut-Canada demande des changements qui lui assureront le contrôle de ses propres affaires».

Le 17 novembre 1859, Lanctôt publie une analyse des discours prononcés à la convention en expliquant que «rien n'est aussi propre à mettre nos lecteurs au courant de l'opinion publique dans le Haut-Canada, qu'une analyse des discours qui furent prononcés à la grande convention du parti libéral⁴⁹.» Lorsque la convention se termine, il trace, en éditorial, le bilan des travaux accomplis⁵⁰. Il doit alors expliquer la sixième résolution

adoptée par la convention qui appuyait le principe de la représentation proportionnelle dans le gouvernement fédéral proposé. Il défend faiblement la résolution en se contentant de déclarer que le principe de la représentation basée sur la population est en vigueur dans tout système fédéral. Il précise aussi que la chambre haute dans une législature fédérale est composée d'un nombre égal de représentants pour chaque état. Selon lui, cette égalité de représentation dans la chambre haute servirait de «contrepoids» à la chambre basse où la représentation basée sur la population est appliquée. Il donne comme exemple le système fédéral des États-Unis où chaque état a un nombre égal de représentants au Sénat, tandis que ce même état a un nombre proportionné à sa population dans la chambre basse. Lanctôt ne fait pas, cependant, de distinction entre la représentation basée sur la population réclamée par le Haut-Canada dans l'union législative actuelle et celle établie dans un système fédéral.

Lanctôt continue - peut-être avec trop d'acharnement - de défendre le changement constitutionnel proposé dans une série de trois éditoriaux publiés sous le titre «Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent». Comme le titre des articles l'indique, il fonde son argumentation sur le principe de la justice et de l'équité. Dans un premier article⁵¹, le 29 novembre 1859, il observe que *La Minerve*, presse ministérielle, s'était émancipée, pendant un bref moment, du joug ministériel et avait avoué que «le régime actuel», celui de gouverner la majorité d'une section par la majorité de l'autre section, était dangereux pour le Bas-Canada et que des changements

constitutionnels s'avéraient nécessaires. Il rappelle justement que le Canada a été gouverné par la majorité d'une partie du pays, celle du Canada-Ouest, sous le ministère Draper-Viger, de 1844 à 1848 et il affirme que ce ministère Draper-Viger n'a jamais abusé de la situation. Il en attribue la cause

au caractère honorable des ministres du Haut-Canada, qui se sont contentés de gouverner le Haut-Canada à leur guise, sans se mêler de nos affaires, ou à l'énergie et au désintéressement des ministres du Bas-Canada qui ne s'étaient pas rués sur le coffre public, comme un butin de guerre d'extermination.

Lanctôt signale que certaines des lois imposées à la majorité de la population du Haut-Canada ne concernent que le Haut-Canada⁵².

Dans le deuxième article, il réitère les raisons pour lesquelles le parti libéral et *Le Pays* proposent des changements constitutionnels. Il tente de démontrer, à l'aide de «faits législatifs», que la majorité conservatrice a abusé de la situation. Il poursuit son analyse dans le troisième et dernier article du 6 décembre 1859. Il constate alors que les représentants du Bas-Canada hésitent beaucoup moins à augmenter les dépenses publiques que ne le font les représentants du Haut-Canada. Il indique qu'il continuera sa revue parlementaire, mais ne le fera pas: il faut se préparer pour «la Session Prochaine⁵³.»

Les Chambres se réunissent à Québec le 28 février 1860. Lorsque George Brown, chef de l'opposition du Haut-Canada, propose l'union fédérale des deux parties de la province, il n'obtient pas de majorité. Vingt-huit représentants du Haut-Canada votent en faveur et vingt-cinq votent contre; le Bas-Canada se prononce contre à l'exception de Dorion, McGee, Drummond et D.-E. Papineau.

Le plan libéral de fédération n'est pas à l'ordre du jour à la session qui commence le 16 mars 1861. Les grandes questions de l'heure demeurent la représentation basée sur la population et la double majorité. Un vote parlementaire sur le maintien de l'Union obtient une majorité: 67 contre 49, et règle la question, du moins pour la session, qui se termine le 18 mai 1861. Aux élections qui suivent, George Brown et A.A. Dorion sont battus et le projet de fédération des deux Canadas est ainsi renvoyé aux calendes grecques⁵⁴.

Rédacteur du *Pays* en 1859: le défi majeur

Étudiant à la Faculté de droit de l'Université McGill, clerc-stagiaire chez Doutre et Daoust, membre de l'Institut Canadien de Montréal, Médéric Lanctôt travaille au *Pays* sans doute à l'époque où le journal est le plus étroitement lié au parti libéral⁵⁵. Le changement constitutionnel proposé par le parti libéral ainsi que les liens politiques, souvent étroits, entretenus avec le parti de George Brown, constituent un défi majeur à relever, ou plutôt une position à défendre pour le rédacteur du journal officiel du parti. Médéric Lanctôt puise habilement dans ses connaissances du droit pour défendre la ligne politique du parti. Sur le plan économique il relève assez bien le défi. Il réussit même, en décembre 1859, c'est-à-dire vers la fin de sa collaboration au *Pays*, à exprimer sa pensée sur la question de l'indépendance du pays. L'occasion se présente lorsque le *Times* de Londres critique sévèrement le gouvernement de la province dans un article publié le 29 novembre 1859. *Le Pays*, qui l'a traduit en français, le publie le 20 décembre 1859.

L'extrait suivant indique le ton du journal anglais⁵⁶:

Le problème du gouvernement en Canada a été de savoir comment obtenir l'appui de la province inférieure ou française, et d'une majorité de bretons du Haut-Canada, suffisante pour donner aux alliés une majorité dans la chambre d'assemblée. Jusqu'ici ce problème a été résolu avec succès, si on peut l'appeler ainsi, a été acheté par les expédients les plus étroits, les plus corrupteurs et les plus ruineux. La semence de la corruption est tombée sur un sol vierge et a poussé avec une rapidité fertile et précoce. Les revenus perçus pour le service public ont été employés à corrompre les serviteurs du public. Les places ne pouvaient être données qu'à un petit nombre, mais on a exigé ni habileté et aptitude de ceux qui ont reçu le butin public.

La critique acerbe du *Times* est probablement provoquée par le tarif de Galt, qui va à l'encontre du système libre-échangiste promu par l'Angleterre. Cependant, l'opinion qu'exprime le journal de Londres sur l'attitude de l'Angleterre dans l'éventualité d'une demande d'indépendance de la part de sa colonie est sans équivoque:

Les Provinces du Canada peuvent, si cela leur convient, se séparer de l'empire de Sa Majesté, et lorsqu'il leur plaira de le faire, pas une épée ne sera tirée, pas une amorce ne sera brûlée de notre part pour les en empêcher.

Le 22 décembre 1859, *Lancôt* publie ses commentaires sur l'article du *Times*. Il souligne la déclaration émise par le journal au sujet de l'émancipation de la colonie. Nous en reproduisons un long extrait afin de montrer l'ardeur du sentiment indépendantiste de *Lancôt*:

Puisque «les provinces du Canada peuvent, si cela leur convient, se séparer de l'empire de Sa Majesté», puisque «lorsqu'il leur plaira de le faire, pas une épée ne sera tirée, pas une amorce ne sera brûlée de notre part pour les en empêcher,» que n'acceptez-vous l'offre qui vous est faite, que ne saisissez-vous ces propositions? L'on vous tend généreusement votre indépendance, votre liberté, des peuples verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, dépenseraient jusqu'à la dernière miette de leurs richesses pour la conquérir; et vous, qui pouvez l'obtenir,

la posséder et en jouir, sans tirer une seule épée, sans brûler une seule amorce, le repousseriez-vous?

Certes ce n'est pas nous qui la refuserions comme tout homme de coeur, nous l'accepterions avec une satisfaction indicible; comme tout patriote, nous travaillons à l'obtenir. Bref nous acclamerions, de toute la force de notre âme, l'indépendance du Canada. Qui la repousse? Ces hommes qui, au lieu de conduire ce pays à la position qui lui ferait demander avec droit et orgueil le rang qui nous convient parmi les nations, se sont efforcés de nous mettre dans une position à végéter pendant longtemps et à mériter la tutelle humiliante de l'Angleterre, toute puissante qu'elle soit.

Cependant, si l'indépendance est le remède que l'on veut nous mettre entre les mains pour travailler à la guérison des blessures profondes infligées au corps social, que ne l'acceptons-nous pas? Il offre, certes, de bien plus grandes garanties au Bas-Canada que l'intervention de l'Angleterre, qui se fera toute au profit du Haut-Canada, si celui-ci est obligé d'aller demander à l'Angleterre une justice qu'il ne peut obtenir, non pas du Bas-Canada, mais des hommes qui se sont imposés à lui par les plus honteux moyens, par la corruption et les appels au préjugés.⁵⁷

Lancôt doit toutefois, en tant que rédacteur du *Pays*, promouvoir le changement constitutionnel proposé par le parti libéral. Il remplit son devoir en signalant le danger imminent du système politique actuel: l'octroi par l'Angleterre de la représentation basée sur la population. «Le seul moyen pour nous d'éviter les dangers qui nous menacent, c'est de traiter avec le Haut-Canada, de dissoudre l'Union législative et d'y substituer une Union fédérale!», écrit-il en conclusion à son éditorial.

Dans un autre article, Lancôt informe ses lecteurs que le texte du *Times* a produit une vive réaction d'un bout à l'autre du Canada. Il rapporte et commente les réactions publiées dans différents journaux de la Province et il termine l'article en se référant à nouveau au *Times* sur la question de l'indépendance du Canada. «Le Temps venu, nous

trouverons sans doute en lui (le *Times*) un fervent avocat de notre indépendance et un interprète intelligent des intérêts du Canada auprès de l'opinion publique en Angleterre», écrit-il.

À défaut d'indiquer quand devrait se faire l'indépendance du Canada, Lanctôt appuie nettement celle-ci. Ces vues ne changeront que lorsqu'il s'apercevra, avec douleur, que les hommes politiques du Canada ne veulent pas de l'indépendance. Ce n'est qu'alors qu'il optera pour l'annexion du Canada aux États-Unis⁵⁸.

NOTES

1. Voir premier chapitre p. 35.
2. Voir Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1971, p. 154; Procès-verbaux de l'Institut Canadien de Montréal, Institut Fraser-Hickson, Montréal.
3. Le 26 avril 1858 Médéric Lanctôt, Guillaume Ernest Roy et Pierre Doutre comparaissent devant le Juge de Paix, Charles J. Coursol. François Pominville, l'associé légal de George-Étienne Cartier, est procureur de la Couronne et Joseph Papin est l'avocat des défendeurs. Le Juge Coursol condamne Lanctôt et Roy, un étudiant en médecine, à payer vingt dollars d'amende chacun et à défaut de paiement, à l'emprisonnement pour deux mois en Maison de Correction, à Montréal, avec travaux forcés. Doutre n'est pas reconnu coupable (Jugement daté du 28 avril 1858, voir Annexe III-1). Les adversaires de Lanctôt exposeront ce délit de Lanctôt lorsqu'il se présentera contre Cartier en 1867.
4. *La Minerve*, le 1^{er} août 1877, p. 2; *Le National*, le 1^{er} août 1877, p. 2.
5. Laurent-Olivier David, *Souvenirs et Biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 8-9.
6. Dans la biographie qu'il publie dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Jean Hamelin indique au sujet de Médéric Lanctôt qu'«on lui demande aussi de collaborer au *Pays*, le journal de l'Institut», mais il ne donne aucune précision quant à la date de sa participation au journal. Toutefois, Jean Hamelin et André Beaulieu ne mentionnent pas que Médéric Lanctôt a été rédacteur du journal *Le Pays* durant les années 1858, 1859 et 1860. Ils indiquent qu'il a été rédacteur du journal *Le Pays* en 1868 (*La Presse québécoise des origines à nos jours. Tome premier: 1764-1859*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 174). Médéric Lanctôt publiait son propre journal, *L'Indépendance Canadienne*, en 1868.
7. Dans un article paru dans *La Presse* le 20 juin 1864, c'est-à-dire avant l'annonce de la Grande Coalition, Lanctôt plaide en faveur de la réconciliation entre les

partis du Bas-Canada, le parti conservateur et le parti libéral, car, selon lui, les deux partis se ressemblent. Il le fait en ces termes: «Qu'est-ce qui empêche que la majorité et la minorité bas-canadiennes opèrent la réconciliation sur les mêmes bases que la majorité et la minorité haut-canadienne? Le parti prétendu conservateur est en majorité dans le Bas-: soit! Mais de combien de libéraux ne s'est-il pas recruté? Aujourd'hui que, après s'être emparé de plusieurs hommes et de ses meilleurs mesures, il finit par lui emprunter l'union fédérale des deux provinces au lieu de l'union législative actuelle; aujourd'hui qu'il escamote tout bonnement le prospectus que le parti libéral lançait dans *Le Pays* au moment où nous entrions dans le journalisme par la porte de cette notoire feuille de parti, - c'est bien le moins qu'il consomme son oeuvre en ramenant à lui dans un seul et final embrassement tout ce qu'il n'a pu accaparer dans ses précédentes effusions!» («La Situation», *La Presse*, le 23 juin 1864, p. 1-2). Si dans l'article précité, Lanctôt ne semble pas tenir compte de sa participation à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe* comme étant du journalisme, il faut se souvenir que *Le Pays* est un grand journal urbain tandis que *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* est un journal de campagne.

8. «À propos de cette volte-face», *L'Union Nationale*, le 3 avril 1866, p. 2.
9. C'est ainsi que le nomme naturellement le *Leader* dans le numéro du 6 juin 1859, («Nouvelles Politiques», *Le Pays* du 9 juillet 1859, p. 2).
10. Le gouvernement Macdonald, étant relativement faible depuis la dernière élection, refusa de choisir une ville pour capitale du gouvernement et délégua la tâche à la reine Victoria qui choisit Ottawa. Le choix réunit un nombre suffisant d'opposants qui favorisaient d'autres villes pour qu'ils puissent demander à la reine de reconsidérer son choix. Le ministère, même si cette motion n'était pas une «motion» de non-confiance, démissionna, ce qui obligea George Brown à s'unir à A.-A. Dorion et les libéraux du Bas-Canada. Le 2 août 1858, le nouveau ministère fut assermenté - ce qui entraîna une loi qui obligeait tout ministre nommé pour la première fois, de se présenter devant le peuple. La chambre, sans ces membres, ne put survivre à un vote de non-confiance et le nouveau gouvernement se fit refuser une demande pour un bref proclamant une nouvelle élection. La loi exigeait que les nouveaux ministres se fassent élire mais les anciens ministres, pouvaient être nommés à un nouveau portefeuille sans se faire élire à nouveau pourvu qu'ils aient laissé leur ancien ministère depuis 30 jours seulement. Alors, ils se nommèrent tous à des différents ministères, qu'ils occupèrent pour 24 heures, démissionnèrent à nouveau, et réoccupèrent leurs ministère original. L'opposition les accusa de parjure: ils avaient faussé leur

serment à la reine en promettant de la servir fidèlement dans leurs nouvelles fonctions, en sachant qu'ils étaient pour les quitter un jour plus tard. La cour jugea qu'ils avaient fait serment de remplir leurs fonctions honnêtement durant le temps qu'ils occuperaient ces fonctions, c'est-à-dire, 24 heures (Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-67*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1995, p. 15-16).

11. *Le Pays* du 7 juin 1859 annonce, dans un petit paragraphe, que Daoust qui « a dirigé la partie politique du journal depuis sept ans cesse d'y travailler activement. »
12. La lettre de démission de Chevalier est publiée dans *Le Pays* du 30 octobre 1859 (p. 2).
13. Procès-verbaux de l'Institut Canadien de Montréal, Institut Fraser-Hickson, Montréal.
14. Dans le numéro du 14 avril 1859, le journal avait publié un extrait sur le procès en question tiré du *Courrier des États-Unis*. («Le Procès de M. Sickles», p. 1).
15. «Le Procès Sickles», *Le Pays*, le 6 septembre 1859, p. 2.
16. «La Résignation de M. Sicotte», sur la question du siège du gouvernement, *Le Pays*, le 28 décembre 1858, p. 2.
17. «La Crise», *Le Pays*, le 4 janvier 1859, p. 2.
18. «La prochaine Session», *Le Pays*, le 11 janvier 1859, p. 2.
19. «Comptes Publics», *Le Pays*, le 12 mars 1859, p. 2.
20. «La prorogation du Parlement», *Le Pays*, le 7 mai 1859, p. 2.
21. Marc La Terreux, «Henri-Émile Chevalier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, (1871-1880), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972, p. 180.
22. «Les Mesures Ministérielles», *Le Pays*, le 7 juin 1859, p. 2.
23. «Situation des chemins de fer du Canada», *Le Pays*, le 25 octobre 1859, p. 2.

24. Les titres suivants fournissent quelques exemples: «État du Parti Ministériel» (le 6 août 1859); «Administration de la justice en Canada» (le 13 août 1859); «Position du Premier Ministre» (le 10 septembre 1859); «Science Politique Conservatrice» (le 13 septembre 1859); «La Minerve contre M. Cartier» (le 15 septembre 1859); «Le Parti Ministériel» (le 27 octobre 1859).

25. Le 6 septembre 1859, Médéric Lanctôt fait publier dans *Le Pays* une lettre adressée à *La Minerve*. Il signe la lettre, puis il ajoute son initiale «M.L.» à un *post scriptum*. Déjà le 24 février 1859, un «Communiqué» de l'Institut Canadien annonçant l'«organisation d'un comité de discussion» était signé «M.L.» et paraissait dans *Le Pays*. (Médéric était alors secrétaire-correspondant de l'Institut). Il semble que *Le Pays* se sert des initiales «M.L.» pour nommer Médéric Lanctôt: dans un compte rendu sur une conférence prononcée à l'Institut Canadien par ce dernier, le journal utilise au long le nom de Médéric Lanctôt au début de l'article tandis qu'à la fin, il le nomme par ses initiales, «M.L.». En octobre 1863, une série d'articles intitulée «La langue en Canada» paraît aussi en «Communiqué» dans *La Presse* - dont le propriétaire-éditeur est Médéric Lanctôt - et une note de la rédaction paraît à la suite, sans doute afin de réduire la responsabilité du journal quant à certaines opinions exprimées dans l'article.

26. Le journal n'indique pas l'origine de ces communiqués et il ne fait pas non plus de commentaires sur la nouvelle chronique ou sur sa provenance.

27. La note à la fin de l'article qui semble indiquer une divergence de vues entre la rédaction du journal et l'auteur de l'article, un certain «M.L.», est probablement une ruse pour protéger le parti libéral contre les attaques de ses adversaires.

28. «La religion en politique» dans le numéro du 15 septembre 1859, p. 2.

29. Il appuie sa proposition par des exemples: Boucher, rédacteur de *L'Ordre*, Barthe, rédacteur du *Canadien*, et Dunkin, homme politique opportuniste.

30. «Le Chemin de fer du Nord», *Le Pays*, le 27 septembre 1859, p. 2.

- 30^a. Lanctôt commence l'article comme suit: «Qui donc n'a pas encore lu Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale? Dites donc maintenant que la lecture n'en est pas utile! Si les citoyens de Québec eussent lu Jérôme Paturot, il y a longtemps que l'on n'entendrait plus parler du chemin de fer du Nord.» Le roman était très populaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle et il se trouve à la bibliothèque de l'Institut canadien de Québec.

31. «Le Banquet McGee», *Le Pays*, le 11 octobre 1859, p. 2. L'évêque de Toronto, quelques jours après avoir signé une note d'adhésion avec presque tous les évêques du Canada, publiée dans le *True Witness* repoussant la représentation fondée sur la population, écrit une lettre au secrétaire de la démonstration faite en l'honneur de McGee dans laquelle il approuve les vues de McGee «même sur la représentation basée sur la population».
32. «Le Banquet McGee», *Le Pays*, le 11 octobre 1859, p. 2.
33. «Banquet McGee», *Le Pays*, le 13 octobre 1859, p. 2.
34. Le comité fut nommé à une assemblée des membres de l'opposition parlementaire du Bas-Canada tenue à Montréal le 13 octobre 1859. Antoine-Aimé Dorion, Lewis T. Drummond, Louis Antoine Dessaulles et Thomas D'Arcy McGee étaient les signataires du rapport. Lorsque le rapport est présenté, le 25 octobre 1859, l'assemblée exige que le rapport soit publié avant d'être adopté. L'assemblée est alors ajournée au 22 novembre 1859.
35. Pour chaque projet de loi important, une majorité devait être nécessaire pour son adoption auprès des représentants du Haut-Canada et du Bas-Canada pris séparément.
36. «La fédération», *La Presse*, le 23 juin 1864, p. 3.
37. «Un Abîme», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 6 novembre 1857, p. 2.
38. «Le Mouvement Constitutionnel et la presse du pays», *Le Pays*, le 5 novembre 1859, p. 2.
39. *Le Pays*, le 6 décembre 1859, p. 2.
40. «Le Mouvement Constitutionnel et la presse du pays», *Le Pays*, le 5 novembre 1859, p. 2.
41. *Loc. cit.*
42. Voir chapitre précédent, p. 76.
43. «Le Mouvement Constitutionnel et la presse du pays», *Le Pays*, le 5 novembre 1859, p. 2.

44. «Le Bas-Canada et la convention du 9 novembre», *Le Pays*, le 2 novembre 1859, p. 2.
45. Un ministère Brown-Dorion était formé en août 1858 pour ne durer que deux jours. Voir aussi note 10 ci-haut.
46. «L'Opposition du Haut et du Bas-Canada», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 2 décembre 1856, p. 2.
47. «Cette lettre», *L'Union Nationale*, le 10 novembre 1864, p. 2.
48. «Ne faite pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent», *Le Pays*, le 1^{er} décembre 1859, p. 2.
49. «Analyse des discours prononcés à la convention du Haut-Canada», *Le Pays*, le 17 novembre 1859, p. 2.
50. «La grande convention haut-canadienne - Clôture des précédés», *Le Pays*, le 15 novembre 1859, p. 2.
51. «Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent», *Le Pays*, le 29 novembre 1859, p. 2.
52. Lanctôt ne fournit pas d'exemples cependant. Par contre, il donne de nombreux exemples de mesures financières passées en dépit de la majorité haut-canadienne.
53. *Le Pays*, éditorial du 10 décembre 1859, p. 2.
54. Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1971, p. 177; Denise Olson et Terry R. Olson, *Histoire du Canada français*, tome 7, Montréal, François Beauval, éditeur, 1980, p. 77.
55. Dorion & Compagnie est le propriétaire du journal en 1859 et Antoine-Aimé Dorion, le propriétaire de la compagnie, est le chef du parti libéral du Bas-Canada.
56. *The Times* est un journal politique ayant beaucoup d'influence en Angleterre. «Not surprisingly the influence of *The Times* was recognized across the Atlantic» (Ged Martin, *Britain and the Origins of Canadian Confederation, 1837-1867*,

Vancouver, University of British Columbia Press, 1995, p. 129-130). Article de Lanctôt intitulé «Le Times de Londres et les affaires du Canada».

57. «Le Canada et la métropole», *Le Pays*, le 22 décembre 1859, p. 2.
58. En 1866, Lanctôt démentit avec force le *Courrier des États-Unis* qui l'accusait de s'être prononcé en faveur de l'annexion lorsqu'il était rédacteur au *Pays* («À propos de cette volte volte face», *L'Union Nationale*, le 3 avril 1866, p. 2).

CHAPITRE IV

RÉDACTEUR AU JOURNAL *LA PRESSE* (1863-1864)

Admis à la pratique du droit en mai 1860, Médéric Lanctôt n'entre pas dans le cabinet Doutre et Daoust, lieu de son stage, et s'installe à son compte¹. Est-ce un besoin d'indépendance professionnelle et politique de la part de Lanctôt? Probablement. Jean Hamelin rapporte que n'ayant aucune spécialité il accepte alors toutes les causes qui se présentent². L.-O. David écrit que le jeune avocat établit rapidement une bonne clientèle³. Les articles nécrologiques publiés dans *La Minerve* et *Le National* abondent dans le sens de David:

Il acquit rapidement une grande clientèle, par son talent remarquable pour la parole et ses connaissances étendues. Dès sa première année, il devint l'avocat d'une de nos premières maisons de banque, la Banque du Peuple; et il défendait en Cour Criminelle des prévenus de meurtre. Initié à tous les détails si multiples de l'acte municipal, qui n'était pas encore codifié, ses services et ses conseils étaient tellement appréciés qu'il était appelé dans plusieurs districts à la fois⁴.

Si l'on exclut les renseignements produits par L.-O. David et la présence assidue de Médéric à l'Institut Canadien de Montréal, les détails de sa vie privée et professionnelle après son admission au Barreau demeurent peu connus⁵. Il part pour l'Europe le 11 juillet 1862 et revient au pays à la mi-octobre⁶. Quelques semaines après son retour, le 28 octobre 1862, Médéric épouse Agnès Doutre, soeur de Joseph, de Léon, de Gonzalve et d'Alphonse Doutre et aussi belle-soeur de Charles Daoust.

Le 15 septembre 1863, Médéric Lanctôt, Edmond Bouthillier⁷ et Toussaint Thompson publient le prospectus⁸ d'un journal à paraître, *La Presse*⁹. Ils lancent un

«Appel à la population Canadienne-Française» afin d'obtenir son concours à la création et à la publication d'un quotidien canadien-français, malgré l'insuccès des tentatives précédentes¹⁰. Selon eux,

LA PRESSE devant s'abstenir de toute polémique et à peu près de toute discussion, futile ou personnelle au moins, pourra consacrer un grand espace à l'expression indépendante de ses opinions sur les faits et les événements, ainsi qu'à l'instruction et à l'amusement de ses lecteurs.

S'adressant directement à leurs concitoyens, les propriétaires-éditeurs exposent le but ou la raison d'être du journal: «l'union sincère et complète des Canadiens-français». Ils prennent à partie leurs concitoyens et leur imputent une part de responsabilité dans l'éventualité de l'échec de l'union qu'ils appellent de leurs vœux. Les avantages de l'union leur paraissent évidents:

Quoi! vous vous entendriez sur la forme de gouvernement qui vous convient; il y aurait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs; les partis crieraient à tue-tête qu'ils veulent la même chose - et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie? Impossible!

Aussi leur mission est-elle toute tracée:

Libres de tout contrôle et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les résolutions les plus inébranlables à la progression du sentiment national et du bien public, nous avons l'espoir de pouvoir contribuer à jeter les bases (*sic*) de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française.

Leur manifeste se termine par une invitation:

Que ceux qui veulent l'union et la force du peuple canadien soient des nôtres, car nous sommes des leurs, et nous adoptons pour devise celle qui couronne les armes de cette noble cité: *Concordia salus!*

Le premier numéro du journal paraît le 1^{er} octobre 1863; Médéric Lanctôt en est le rédacteur en chef¹¹.

Afin d'éviter tout malentendu, Lanctôt précise la ligne de conduite politique du journal dans le premier numéro: «*La Presse* n'adoptant pas de parti n'en peut trahir aucun. Elle exprimera son opinion sur tout acte public et ceux qui les accompliront subiront la conséquence heureuse ou malheureuse de leurs opinions¹².»

La Presse proclame donc formellement sa liberté d'expression. Notons que deux anciens rédacteurs du journal *Le Pays* annoncent que leur journal, *La Presse*, ne sera soumis à aucun parti et qu'il n'appartiendra pas, virtuellement ou réellement, à un chef de parti. Sans doute Lanctôt et Thompson veulent-ils marquer publiquement leur différence par rapport au propriétaire du *Pays*, Antoine-Aimé Dorion¹³.

En septembre 1863, indépendant professionnellement, avocat à son compte, copropriétaire et rédacteur-en-chef d'un quotidien canadien-français, Médéric Lanctôt n'a plus à défendre la ligne de conduite d'un parti politique, il n'a qu'à défendre ses idées. Il peut enfin jouir de sa liberté pour exprimer sa pensée sur les grandes questions d'ordre socio-économique et politique de l'heure. Il profite d'ailleurs de sa liberté éditoriale pour rendre compte des événements mondiaux et locaux.

Lanctôt et le contenu international de *La Presse*

En cet automne 1863, la guerre civile fait rage aux États-Unis. *La Presse* publie constamment les nouvelles du conflit¹⁴. L'Angleterre, bien que neutre, espère la victoire

des Confédérés du Sud. Colonie anglaise, le Canada doit aussi suivre la ligne de conduite anglaise et, à Montréal, on admire les *gentlemen* Sudistes¹⁵. Apôtre de la liberté de l'homme, Lanctôt est anti-esclavagiste et il souhaite la victoire de la République du Nord. Le 7 novembre 1863, il fait paraître un éditorial intitulé «Les élections dans le Nord», dans lequel il se réjouit de la victoire du parti républicain, puisque ce parti veut l'abolition de l'esclavage. Il termine de la façon suivante:

Le monde voit bien dans les efforts de la Pologne les aspirations de l'opprimé à la vie libre, - ce droit incontestable du peuple et de l'homme.

Il n'y a de différence que dans la couleur, et le Nègre est aussi susceptible du martyr et avide de liberté que les Polonais.

Dans un éditorial publié le 16 novembre 1863, Lanctôt réfléchit sur les conséquences de la guerre civile américaine au Canada. Il remarque qu'elle a ouvert un grand marché pour les produits canadiens et il fournit des exemples. En revanche, il signale que, la longueur de la frontière entre le Canada et les États-Unis peut créer de graves problèmes dans l'éventualité d'une guerre entre l'Angleterre et les États-Unis car les combats seraient livrés en sol canadien.

Un autre mouvement, aux États-Unis, pourrait avoir des conséquences au Canada: la société fénienne. Lanctôt informe ses lecteurs des buts de cette société: obtenir l'indépendance de l'Irlande. Il rapporte que le mouvement compte environ cent mille adhérents en Amérique du Nord. Si Lanctôt ne défend pas le mouvement fénien, il peut cependant l'expliquer et comprendre sa logique: «pour notre part nous ne voyons

dans le mouvement qui se fait parmi les Irlandais de l'Amérique du Nord qu'une conséquence logique ou un développement rationnel de la destinée qu'ils ont subie jusqu'à ce jour¹⁶.» Il remarque que si les sécessionnistes réfugiés au Canada passaient aux États-Unis, les féniens de l'armée du Nord les poursuivraient et en profiteraient pour frapper l'Angleterre à travers sa colonie, le Canada.

Si les féniens n'envahissent pas le Canada en 1863, ils le feront en 1866 et en 1870. Lanctôt n'avait donc pas tort: le Canada serait victime des revendications féniennes à l'endroit de l'Angleterre. Lanctôt doute, cependant, que les Féniens réussissent à obtenir l'indépendance de l'Irlande, mais il estime qu'ils compliqueront les relations entre l'Angleterre et les États-Unis¹⁷.

On le constate, Lanctôt condamne tout oppresseur qui assujettit un peuple et le prive de son droit à la liberté. En Russie, le tsar Alexandre II, célèbre pour sa réforme du 19 février 1861 qui accordait la liberté à quarante-six millions paysans russes, se rend notoire par sa répression brutale de l'insurrection polonaise, en janvier 1863¹⁸. Ironique, Lanctôt se demande, dans un éditorial publié le 23 octobre 1863, si le tsar a l'intention d'étendre à la Pologne les réformes politiques et sociales qu'il a annoncées lors de sa visite en Finlande¹⁹.

Toujours inquiet du sort de la Pologne, il analyse le discours de l'empereur Napoléon III prononcé à Paris le 5 novembre 1863 lors de l'ouverture de la Session législative. L'empereur déclarait à l'Assemblée législative qu'il restait un moyen, sans

courir aux armes comme sans se taire: «soumettre la cause polonaise à un tribunal européen». Lanctôt remarque que «ce ne sont pas les larmes et les torrents de sang de la vaillante Pologne qui (...) attendrissent (l'empereur). Qu'est-ce donc qui le pousse?», se demande Lanctôt: «La France est l'amie de la Pologne», répond-il au nom de l'empereur. «Elle veut voler à son secours. Si je ne veux pas l'y mener, elle ira sans moi, et se jettera sur le czar, en me chassant devant elle.» Lanctôt termine par de sombres réflexions:

En attendant, la Pologne fait dire au monde qu'il lui reste assez de souffle pour ne succomber à son martyr qu'au printemps prochain. La France sera-t-elle la spectatrice impuissante et inactive des obsèques de son amie, comme elle est le témoin attendri de ses efforts héroïques? Si la France était libre de s'élancer à son secours!... Mais ne faut-il pas attendre qu'il plaise à Napoléon de lui obéir?

Lanctôt et les questions nationales

Les éditeurs-propriétaires annonçaient dans le prospectus qu'ils expliqueraient dans les premiers articles du journal comment ils entendaient «contribuer à jeter les bases (*sic*) de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française». Aussi, Médéric Lanctôt publie-t-il dans les premiers numéros du journal quelques éditoriaux dans lesquels il définit les devoirs et les responsabilités respectives des parties intéressées: le gouvernement, le peuple, les partis politiques et la presse. Il se sert d'une image, celle de la machine, pour illustrer le système gouvernemental:

Quel doit être votre système de gouvernement, sinon une machine puissamment organisée pour la distribution des forces administratives sur la surface du pays, dans l'intérêt universel et pour le grand bien de tous?²⁰

Comme toute machine, il n'y a que deux manières de la faire fonctionner: la bonne et la

mauvaise, dit-il. Pour mettre du bois dans les roues de la machine gouvernementale, il suffit de diviser le peuple en deux partis: «devenu armée sous des chefs dominants (il) donnera toute son attention, les uns à voir les triomphes de leur parti, les autres à siffler et à critiquer tous les actes de leurs adversaires.» L'esprit de parti ne devrait pas exister parmi le peuple, poursuit Lanctôt, quelque peu idéaliste. Seul devrait exister «l'esprit de surveillance». «Que le peuple s'attache moins aux hommes, moins aux couleurs, qu'il les surveille sans prévention et sans étroitesse» et le pays cessera d'être un champ où les hommes politiques livrent entre eux d'incessants et de stériles combats.»

Lanctôt explicite, comme le titre l'indique, «le vrai rôle du peuple» dans un court éditorial publié le 7 octobre 1863:

Que le peuple ne s'attache pas tant aux hommes.

Que toute l'énergie qu'il déploie à les suivre aveuglément soit appliquée à les surveiller sans relâche.

Bientôt il choisira d'un commun accord ceux qui méritent de le gouverner²¹.

Quant aux partis politiques, ils n'ont pas «essentiellement raison d'être, surtout tels qu'ils sont organisés ici», avoue Lanctôt. Il ajoute que les partis jugent les actes gouvernementaux de la façon suivante: si le parti est au pouvoir, les actes sont bons et si le parti est dans l'opposition, les actes sont mauvais. *La Presse* étant indépendante des partis, dit-il:

Nous ne voyons que deux choses dignes d'intérêt dans notre organisation politique: le gouvernement et la nation. Or, le gouvernement, pour nous, ce ne sont pas les hommes qui le composent: c'est une institution établie du consentement de tous pour l'administration des affaires publiques²².

«Comme organe de l'opinion publique, la «Presse», estime-t-il, doit plutôt surveiller les actes du gouvernement que les manoeuvres de l'opposition». Il précise que «sous le prétexte que nous sommes indépendants des partis, nous ne pouvons fermer les yeux à la nécessité de mettre les actes du gouvernement devant le public sous leur vrai jour!» À lire cet éditorial, on peut avoir le sentiment que le rôle du journal est d'être un intermédiaire critique entre le gouvernement et le peuple.

Bref, selon Lanctôt, la question pour les partis est: *QUI* gouverne. La grande question soulevée par *La Presse* est: *comment* on gouverne et elle veut que le peuple apprenne à se poser à nouveau la même question. Les partis étant engagés dans les luttes dont l'enjeu est «Qui gouverne», ils ne sont pas efficaces en ce qui concerne le comment, c'est-à-dire l'administration même des affaires publiques. Par conséquent, le journal n'hésitera pas à condamner les vaines querelles entre les partis, car nuisibles à l'efficacité et à la bonne marche de l'administration gouvernementale. Le peuple doit connaître les décisions parlementaires et tout ce qui touche les affaires de la Province pour se former une opinion libre et indépendante. *La Presse* se charge de lui présenter les faits. Comme nombre de ses contemporains, Lanctôt, qui dénonce l'esprit de parti, croit naïvement pouvoir réconcilier tous les Canadiens français autour d'un projet commun d'indépendance politique. Aussi, tout en rapportant les faits objectivement, Lanctôt reste-t-il fidèle à la devise du journal: *Concordia Salus*. Il a déjà exprimé son opinion sur l'inutilité des partis politiques. Les partis divisent le peuple. Le peuple vote

pour le candidat du parti auquel il appartient; le gouvernement élu défend les intérêts de son parti avant ceux du pays. Lanctôt dénonce donc fortement les luttes entre partis parce qu'elles nuisent à l'entente nécessaire au bien-être des Canadiens français.

Le 1er octobre 1863, c'est-à-dire lorsque *La Presse* publie son premier numéro, le Parlement provincial est en session. Le ministère libéral Sandfield MacDonald-Dorion gouverne le pays. La session en cours se termine le 15 octobre 1863.

Lanctôt fait paraître ses premières remarques sur «Le ministère» dans le numéro du journal du 13 octobre 1863. Lorsque le ministère réussit à se maintenir au pouvoir après un vote de défiance, Lanctôt présume qu'il tentera naturellement de recruter de nouveaux parlementaires pendant la relâche. Il lui suggère d'écouter plutôt les recommandations du peuple: «pratiquer la plus rigide économie (...) régler les questions inter-sectionnelles qui surgissent périodiquement (prouver) qu'il n'entend pas gouverner pour le bénéfice d'un parti, mais pour le bien général du pays²³.»

Après la session, Lanctôt remarque que les partis n'ont pas cessé de s'accuser mutuellement durant la dernière session. Il déclare que le devoir du journal est de publier les accusations portées par les deux partis et de permettre aux personnes ainsi accusées de se défendre. Il faut punir, ajoute-t-il, ceux qui calomnient ou qui corrompent ou achètent les votes parlementaires. Il termine en affirmant qu'il faut «épurer la politique» de toute forme de corruption²⁴.

En condamnant les luttes entre partis, Lanctôt blâme également les instigateurs

de ces luttes qui sèment ainsi la division parmi la population bas-canadienne. Par exemple, lorsque *Le Canadien* affirme que certains membres du parti démocrate (libéral) sont déçus par la performance ministérielle du parti, Lanctôt demande au *Canadien* de préciser ses déclarations avant de terminer par une admonestation:

Nous avons voulu briser une lance pour la défense de cette courageuse famille canadienne-française que l'on cherche, involontairement peut-être, à subdiviser, après l'avoir vu scinder en deux camps et avoir même regretté cette scission. Diviser les partis lorsque la nation l'est déjà; multiplier les camps et y abriter des factions; flétrir ses alliés et montrer sa propre inconstance, pour ne pas dire son machiavélisme politique, en lui lançant l'épithète de corrupteurs; miner la confiance de ses adversaires dans leurs propres amis; (...) enfin s'acharner à mêler les cartes, qui le sont déjà trop, - n'est-ce pas vouloir le chaos, et nous pousser vers l'anarchie?²⁵.

Lorsque la session se termine, Lanctôt continue d'instruire son public sur les affaires gouvernementales. Il examine l'administration des finances publiques puisqu'il associe étroitement le bien-être de la population à l'état des finances du pays.

En janvier 1864, *La Presse* publie une série de cinq articles sur l'enquête sur le Greffe de la Paix²⁶. Une commission d'enquête avait été instituée par le gouvernement à la suite d'une lettre accusant Alexandre-Maurice Delisle de falsification alors qu'il était officier du Greffe de la Paix²⁷. Le rapport des commissaires fut soumis au gouvernement qui avait licencié les «inculpés». Lanctôt fait l'analyse du rapport afin de permettre au lecteur du journal de juger par lui-même de la justesse du renvoi des employés du Greffe de la Paix. Avant de soumettre le rapport, Lanctôt fait quelques réflexions sur les préjugés de M. Delisle à l'endroit des Canadiens français:

M. Delisle semble faire preuve d'oubli, de crainte ou de mépris, à l'égard de l'opinion de la population canadienne-française, dans une lettre qu'il a fait insérer dans la *Gazette* d'hier: il en appelle exclusivement au *fair play* des *Englishmen*, après avoir commencé par adresser ses communications à une feuille anglaise. Quoique nous n'ayons pas l'honneur d'être du nombre de messieurs les *Englishmen*, nous aimons tout de même le *fair play*. Le *fair play* n'est rien autre chose que la charité revêtue d'une expression anglaise qui sent quelque peu le pugilat. Or, la charité est une qualité de notre population canadienne-française qui n'est jamais sourde à un franc appel²⁸.

En février 1864, le second rapport de la Commission financière et départementale est rendu public et *La Presse* en donne le compte rendu. La commission avait été instituée par le gouvernement à la suite d'irrégularités relevées par le Ministre des Finances, Luther Holton, dans certaines transactions financières effectuées entre le gouvernement et le Grand Tronc. Lanctôt signale que le rapport n'est pas publié en français:

Nous sommes de fiers descendants français, sujets britanniques [...] A ce titre nous avons bien le droit d'attendre qu'une commission toute anglaise nous donne au moins dans la langue de plus d'un million de sujets sur un total de trois millions, une traduction de ses travaux en même temps qu'elle en publie l'édition anglaise.

Caustique, il termine ses remarques de la façon suivante: «Si le salut est dans la concorde, la concorde est dans la justice et la justice est dans l'égalité²⁹.»

Lorsqu'on aborde le sujet des fonds publics ou des obligations financières du pays, en 1863 et en 1864, la question du Grand-Tronc revient invariablement. Lorsque le président de la compagnie de chemin de fer signale en Angleterre la baisse des fonds publics au Canada, Lanctôt rappelle que les «administrateurs du Grand-Tronc ont

toujours paru compter sur l'infailibilité du crédit provincial, aussi longtemps qu'ils ont cru les gouvernements passés assez généreux pour les laisser puiser à pleines mains dans le coffre public³⁰.» Lanctôt s'inquiète aussi de la tendance du Grand Tronc à s'ériger en monopole et il prédit les conséquences que produirait ce monopole: «Une toute-puissance telle que le Grand Tronc gouvernera le pays; (...) Bref, un état dans l'état et un vide dans le trésor³¹.»

Si le Grand Tronc a grevé les fonds publics, le Traité de réciprocité entre le Canada et les États-Unis, négocié en 1854, contribue à la prospérité générale de la population. Lanctôt se demande si les États-Unis voudront le renouveler. Comme le traité devait se terminer le 17 mars 1866, l'avis de non-renouvellement devrait être signifié un an avant la date d'expiration du traité. Si le Canada désire ardemment le renouvellement du traité, certains états du Nord de la république américaine étaient réticents à le renouveler, du moins dans les mêmes termes. Le 4 novembre 1863, dans un éditorial sur le traité, Lanctôt déclare que les raisons qui poussent certains États du Nord à demander le rappel du Traité de réciprocité tiennent au fait que le tarif canadien est plus élevé sur certains produits manufacturés aux États-Unis que sur les produits manufacturés en Angleterre. Lanctôt ajoute que les partisans américains et canadiens du système de libre-échange recommandent l'abolition complète du tarif et il explique ensuite pourquoi le libre-échange serait impossible dans les circonstances actuelles. Il se demande aussi si les manufacturiers anglais préféreraient le libre-échange au tarif

préférentiel dont ils jouissent présentement puisque le coût de transport placerait leurs produits dans une position désavantageuse par rapport aux produits américains. Lanctôt ajoute que l'Angleterre exercerait probablement son droit de veto. Quelle serait la réaction de la population canadienne si le traité de réciprocité n'était pas renouvelé à cause des marchands anglais, se demande-t-il? Voici la solution de compromis proposée: diminuer le tarif canadien sur les produits manufacturiers susceptibles d'être importés ou des États-Unis ou de l'Angleterre afin de les égaliser avec l'espoir que le gouvernement canadien s'efforcera d'obtenir le renouvellement du traité³².

Les informations sur l'économie sont toutefois, mises de côté après la démission du ministère Sandfield MacDonald-Dorion, le 21 mars 1864, alors que l'état des ministères «à bascule» occupe l'attention.

Mars à juin 1864

Lorsque le parti conservateur revient au pouvoir et que le ministère Taché-John A. MacDonald est formé en mars 1864, *La Presse* entend continuer à se tenir à l'écart des partis pour juger et commenter les actes du gouvernement en toute liberté. Lanctôt recommande aux représentants du peuple d'en faire autant:

Le pays a besoin de législation importante. Il faut qu'il l'ait à tout prix, et que devant les bonnes mesures se taisent les passions des partis (...) Jugez les ministres par leurs actes. S'ils font bien, aidez les. S'ils font mal, arrêtez-les! S'ils gâtent tout, pas de merci! Suivez cette ligne de conduite, et le peuple sera content de vous; car vous serez les véritables représentants de sa droiture d'esprit et de cœur³³.

Le ministère Taché-MacDonald n'est pas plus solide que ne l'a été le ministère précédent

et Lanctôt en est pleinement conscient. Sous le titre «Fin de la crise ministérielle, - ou le commencement de la fin», il pose une question clé: «la nouvelle combinaison nous fait-elle sortir de l'état d'anarchie dans lequel nous sommes plongés depuis tantôt dix ans, depuis 1858 surtout, et le gouvernement est-il enfin solidement assis?» Il répond «non» sans hésiter puisque d'un ajournement à l'autre, c'est du pareil au même, estime-t-il. Suit un pronostic sur ce qui se passera à la ré-ouverture des chambres au mois de mai.

Le ton blasé de l'éditorial exprime bien le déjà-vu des manoeuvres politiques:

Le gouverneur viendra répéter le discours qu'il a fait au commencement de cette session, ou quelque chose d'analogue. Il promettra beaucoup au nom de ses ministres et conjurera la chambre de lui donner un concours loyal pour mettre ces promesses à effet. On proposera une réponse à l'adresse ministérielle, puis des amendements à cette adresse et probablement quelque vote de non-confiance. Si le nouveau cabinet suit l'exemple de tous les cabinets passés présents et futurs et réussit, par des moyens, plus ou moins licites, à gagner quelques voix sur lesquelles il ne compte pas aujourd'hui, il triomphera momentanément. Mais ensuite viendront les mécontentements, les trahisons, les cas de conscience timorée, comme cela s'est déjà vu et - patatras! Voilà le ministère en bas! - Ou bien, s'il ne fait pas de conversions, ce qui est assez probable, il sera arrêté net, au commencement de la session. Puis après viendront des dépêches de Québec que *La Presse* publiera sous le titre toujours gai, toujours charmant, toujours intéressant: «CRISE MINISTÉRIELLE». Puis après, la maison Blagenville fera une bonne curée. Il y aura des élections générales, si Son Excellence y trouve son bon plaisir. Ou bien, il n'y en aura pas, si cela plaît mieux à Son Excellence³⁴

Lanctôt, qui perçoit le peuple canadien-français comme une entité homogène et qui ne croit pas que les partis et les hommes politiques représentent et défendent des intérêts divergents, voit tout de même la lumière au bout de ce long tunnel politique: la rupture de l'Union et l'indépendance, la destinée ultime du Bas-Canada:

Où cela nous mène-t-il? À l'abîme? Non, au dénouement, à la fin des fins, à la

rupture de l'Union. Oui, courage et espoir, et crions le de toutes nos forces, afin de faire prendre ce pli sublime au sentiment public: Les crises passées, présentes et futures nous mènent. À LA GLORIEUSE INDÉPENDANCE!

Malgré tout, Lanctôt demeure fidèle à la devise de *La Presse*: *Concordia Salus*. Tout le mois de mai, il prône l'union des partis bas-canadiens comme seul moyen de renforcer le gouvernement. Un premier article paraît sous forme de dialogue fictif entre deux parlementaires, l'un conservateur et l'autre libéral: l'article porte le titre de «Conversation amusante entre deux membres ennuyeux, à propos de la possibilité d'une alliance entre MM. Cartier et Dorion³⁵.» Les deux messieurs déclarent à la fin qu'une entente entre «frères» serait beaucoup plus facile qu'une entente «contre-nature.» Les deux larrons avouent qu'il préféreraient cette solution pour une autre considération: elle éviterait la tenue d'élections générales.

Lanctôt recommande à nouveau cette alliance entre «frères» lorsqu'il fait le point sur la situation politique, le 26 mai 1864:

une fusion entière et complète des partis et la formation d'une combinaison large, dans laquelle entreraient les hommes que la majorité de chaque parti désignerait respectivement à la confiance publique; - puis un appel au peuple qui ratifierait solennellement ces arrangements patriotiques: voilà la seule solution possible, digne et rationnelle des difficultés de la situation. C'est la dernière épreuve sérieuse que l'on puisse sagement faire subir au système. S'il n'en sort pas victorieux, ou s'il rend cette combinaison impossible, mieux vaut en être de suite informé, afin que le peuple sache définitivement à quoi s'en tenir³⁶.

Aussi faible que l'a été le ministère précédent, le ministère Taché-MacDonald emploie les mêmes moyens que les ministères antérieurs afin de se maintenir au pouvoir, c'est-à-dire qu'il tente de s'allier quelques députés en retour de diverses faveurs.

Ce n'est pourtant pas ce qui provoque la chute du ministère Taché-Macdonald, le 14 juin 1864; c'est une manoeuvre financière de A.T.Galt alors qu'il était dans le ministère Cartier-Macdonald. Il avait accordé un prêt de cent mille dollars à la compagnie du Grand Tronc sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de la Chambre³⁷. À la suite d'un vote de censure, le ministère défait doit, le 15 juin 1864, demander au gouverneur général la dissolution du parlement. Le 17 juin, on apprend que le ministère défait a invité George Brown à entrer dans le futur ministère: au lieu d'une dissolution du parlement, une alliance entre le parti conservateur et le parti réformiste de George Brown empêcherait une dissolution et permettrait au ministère défait de se maintenir au pouvoir, avec l'aide de George Brown, bien entendu.

L'invitation faite à George Brown surprend la population bas-canadienne et surtout Médéric Lanctôt: «nous crûmes entendre la voix féline de la grande bête noire nommé *cleargritisme*, s'écrier avant d'engloutir son plus mortel ennemi: Enfin, je te croque et te mange d'une bouchée, toi, ta religion et ta race, *damned little Frenchman*³⁸.»

Après avoir dénoncé les luttes entre partis et prêché l'entente et l'union, Lanctôt avoue ironiquement que «pour le moment, l'esprit de conciliation de MM. John A. MacDonald et Cartier, a tellement dépassé toutes (ses) espérances, qu'(il ne sait) apprécier l'évènement (*sic*) du jour, sans faire de larges et béants accrocs à (son) étonnante modestie.» Il remarque, néanmoins, qu'il a besoin d'un délai pour analyser la situation du point de vue de son «motto pyramidal: *Concordia Salus!*». Effectivement, du 17 au

22 juin 1864, c'est-à-dire avant que la Grande Coalition fasse connaître les termes de l'alliance Cartier-Brown-Macdonald, Lanctôt spécule sur les conséquences d'une telle alliance. Il avoue que l'organisation politique de la province ne peut pas agir de façon efficace³⁹. Toutefois, le peuple consentirait, remarque-t-il, à tenter encore une fois de la faire fonctionner, mais à condition de ne pas utiliser des remèdes inefficaces comme des élections générales ou des alliances comme celles des ministères Cartier-MacDonald et MacDonald-Dorion. Il faut donc avoir recours au seul moyen efficace: la «fusion complète, universelle, honorable et sincère, sur la base large et solide de l'accord le plus parfait». Même si elle ne dure pas longtemps, cette entente préludera à un accord sur la dissolution de l'Union, ajoute-t-il. Exprimant ensuite son opinion au sujet des invitations formulées à George Brown, il précise que si les ouvertures faites à ce dernier ont pour objet un accord inconditionnel, il est d'avis qu'il faudra appuyer cette tentative⁴⁰. Attendons donc les résultats de l'entente Cartier-Brown et si l'alliance n'est pas «entière, complète et parfaite, le rappel de l'Union est le résultat certain de cette crise», écrit Lanctôt.

Le 20 juin, il exhorte à nouveau les partis à la conciliation: il affirme que la population du pays «veut que les partis s'arrêtent et que les affaires marchent». Se faisant l'interprète du peuple, il déclare que si un «Comité de Salut Public» était institué, on entendrait les cris suivants: CONCILIATION - sinon: DISSOLUTION IMMÉDIATE de L'UNION!⁴¹

Le même jour, il publie un article où il fait le point sur la situation. Il parle à nouveau en faveur de la conciliation, toujours persuadé qu'il est que les partis politiques du Bas-Canada doivent s'unir pour se protéger de l'expansion haut-canadienne. Il ajoute que le parti conservateur du Bas-Canada a déjà recruté un grand nombre de libéraux et que maintenant il s'emparera du projet de fédération des Canadas proposé en 1859 par le parti libéral, et poussera en recrutant tout le Bas-Canada. Il termine en faisant allusion à lord Durham:

La fusion doit être complète dans le Bas-Canada, (...) C'est le seul moyen d'être unis et forts. Guidez, guidez-vous en cela sur le Haut-Canada, sinon à la faveur de nos discordes, il régnera en maître, il nous fera la loi et les plans diaboliques de Durham seront peut être couronnés du plus grand et du plus triste succès⁴².

Lancôt indique dans le même numéro, sous le titre «Nouvelles de Québec», que l'article publié précédemment sur «La situation» a été rédigé lorsqu'il croyait que la «réconciliation du Haut-Canada et du Bas-Canada serait suivie d'une union fédérale des deux sections de la province seulement», mais que le *Herald* vient de publier que l'union de toutes les provinces suivra celle des Canadas et que la représentation sera basée sur la population. Du coup, le rapport de force entre Canadiens français et Canadiens anglais était dramatiquement modifié et le projet fédératif perdait tout attrait.

Néanmoins, avant l'annonce officielle des termes et des conditions de la Grande Coalition, Lancôt publie un article intitulé, «Où nous conduit-on?». Il rappelle à ses lecteurs l'article rédigé et paru dans le numéro de *La Presse* du 2 avril 1864 dans lequel il posait la question suivante: «Quand pourrait-on et devrait-on dissoudre l'union

législative du Haut et du Bas-Canada?» Il rappelle qu'il répondait: «DE SUITE!». Il croit que la dissolution de l'Union est imminente, mais il pense qu'il faut s'assurer que le changement constitutionnel sera meilleur et non pire que ne l'est le système actuel. Si la représentation basée sur la population doit faire partie de la fédération des Canadas, la population canadienne-française doit la refuser, dit-il, parce qu'en accordant à la législature générale la représentation basée sur la population, la législature générale réglant toutes les affaires importantes, les Canadiens français seraient dominés par les Canadiens anglais. Cela équivaut à accorder la représentation basée sur la population sous l'union législative actuelle. Quant à la confédération de toutes les Provinces, l'effet serait le même, dit-il: comment nos soixante-cinq représentants résisteraient-ils à la pression des représentants de toutes les colonies anglaises nord-américaines? Il conclut que la confédération de toutes les provinces doit être rejetée du point de vue national et il s'engage à combattre férocelement le projet de la Grande Coalition à cause des dangers qu'il pose aux institutions canadiennes-françaises, c'est-à-dire à la nationalité. Le seul arrangement convenable, à ses yeux:

l'union fédérative des deux Canadas avec une représentation égale dans le congrès, est le seul compromis qui soit acceptable. Mais combien une dissolution pure et simple de l'union et l'établissement pur et simple dans, pour et par chaque province, seraient préférable à ce compromis!⁴³.

Il reprend dans le même numéro, des extraits du rapport du Comité libéral de 1859 qui proposait l'union fédérale des deux Canadas et il déclare qu'«À part la dissolution de l'union et l'indépendance, c'est le meilleur projet qui ait été formulé⁴⁴.»

La grande trahison

La fédération des deux Canadas n'est pas le changement constitutionnel que projette la coalition Cartier-Brown-Macdonald. À la séance de l'Assemblée législative du 22 juin 1864, John A. Macdonald fait la lecture des tractations ayant eu lieu entre le ministère défait le 14 juin et George Brown. Les signataires du document, George Brown, E.-P. Taché, J.-A. Macdonald et George-Étienne Cartier, proposent «une union fédérale de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord⁴⁵.» Cartier lit la version française du document signé par E.-P. Taché, George Brown, J.A. Macdonald, T. Galt et lui-même, dans lequel il indique que

le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure à la prochaine session dans le but de régler les difficultés actuelles, en introduisant le principe fédéral en Canada, accompagnée de certaines dispositions qui permettront aux provinces maritimes et au territoire du nord-ouest d'être incorporés dans le même système et le gouvernement cherchera, en envoyant des représentants en Angleterre pour s'assurer le concours des intérêts qui sont en dehors du contrôle de notre législature et qui seraient affectés par une mesure qui réunirait toutes les provinces dans une législature générale basée sur le principe fédératif⁴⁶

L'annonce bouleverse Lanctôt. Le samedi, 25 juin 1864, il écrit sous la rubrique «Débats Parlementaires», le sous-titre suivant «Version du *Journal de Québec*. OÙ IL ÉTAIT DÉJÀ suffisamment prouvé que le Bas-Canada était sacrifié au Haut⁴⁷.» L'auteur publie un extrait tiré du *Journal de Québec* en expliquant à ses lecteurs qu'il considère

ce rapport comme pièce officielle destinée à faire connaître dans le présent et dans l'avenir, en quels termes M. Cartier a été obligé de déclarer, après avoir longtemps hésité et reculé devant ce terrible aveu, comment il avait sacrifié les intérêts d'une population qui lui avait pourtant donné les plus grandes preuves de sympathie et de confiance.

Lancôt indique que le compte rendu du *Journal de Québec* se termine avant que George Brown n'ait prononcé son discours et que le journal compte le publier le 25 juin 1864. Un petit paragraphe, intitulé «Concession de la représentation basée sur la population», paraît aussi dans numéro de *La Presse* du 25 juin 1864:

hier soir, vers 10:30, dit le *Pays* de ce matin, nous avons reçu la dépêche suivante: «En réponse à une question posée au Ministère par l'hon. A.A. Dorion, l'hon. J.A. McDonald déclara que la représentation basée sur la population serait accordée pour une branche de la Législature fédérale, et que l'égalité serait maintenue dans l'autre.»

Le sort en est jeté: le projet de changement constitutionnel est la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord et la représentation de chacune des provinces sera proportionnelle à sa population. Dans l'éditorial du 25 juin 1864 intitulé «Qui dit VENDU ne dit pas LIVRÉ. - *EN AVANT!*», Lancôt exprime son désespoir: «Les dix jours que nous venons de traverser, ô bon public canadien-français, resteront dans l'histoire de ton pays, comme la plus néfaste et la plus lugubre épopée que la famille bas-Canadienne ait encore traversée.» Aussi interpelle-t-il avec véhémence libéraux et conservateurs:

Faites entendre - faites entendre, si vous y trouvez satisfaction de vos sentiments purement matériels, - faites éclater, si vous le voulez, dans votre intérieur, en secret et les verroux fermés à double tour, - faites éclater votre scepticisme égoïste, votre dédaigneuse indifférence nationale - vous qui, parmi les libéraux, n'avez jamais pu voir dans l'existence d'un peuple qu'un point essentiel: l'économie financière et le bien-être matériel, - vous qui, parmi les conservateurs, avez toujours considéré la NATIONALITÉ, non comme un but à atteindre et à élever en le perfectionnant, mais comme un moyen de gouverner et qui l'avez subordonnée à la possession, même provisoire, d'un pouvoir déshonoré et avili!

Il revient ensuite avec amertume sur les négociations entre Brown, Galt, Cartier et MacDonald:

M. Brown demande de suite la fédération avec la représentation basée sur la population. Sans discuter, sans s'objecter, on accepte sa proposition. On va même plus loin, on lui offre la confédération de toutes les provinces, toujours avec la représentation basée sur la population dans la branche populaire de la législature. On n'objecte qu'à une prétention de M. Brown. On lui refuse deux portefeuilles pour ses amis du Bas-Canada. Après avoir vendu le pays, allait-on en abandonner le prix! On n'a pas eu une seule objection à faire quand il s'est agi de la patrie. Du moment qu'il s'est agi des portefeuilles, on a montré les grosses dents. On a dit en toutes lettres: Nous vous donnerons trois pour le Haut-Canada: pas un seul pour le Bas-Canada. Si vous insistez, brisons là.
(...)

Le pays? Misérable affaire! Mais les portefeuilles? Quelle importante et grave question!

Et il ne s'est pas trouvé un seul homme de parti, un seul représentant du peuple qui aient protesté en chambre contre le sacrifice et la vente en bloc du Bas-Canada! Il ne s'est pas même trouvé un seul journal de parti qui soit venu à la rescousse et qui ait arboré le drapeau national!

Si le gouvernement vend le Bas-Canada, le peuple ne le livrera pas, promet Lanctôt, qui écrit, conformément au titre de l'éditorial:

Et bien! L'opinion publique est assez intelligente pour se former seule et, au nom des droits les plus sacrés du Bas-Canada, au nom de notre nationalité, elle s'adresse à tous ceux à qui il bat un coeur français dans la poitrine, à tous les représentants du peuple qui ne sont pas encore compromis; elle s'adresse au clergé catholique qui a toujours été le gardien fidèle de l'arche sainte de nos droits nationaux; elle les conjure de sauver le Bas-Canada en s'opposant à la fédération, à la confédération et à la représentation basée sur la population, et en demandant purement et simplement LE RAPPEL DE L'UNION?

Un seul mot: attendez, avant de dire que ce rappel est impossible, que nous ayons eu le temps de vous convaincre que c'est la seule chose possible.

Le lundi 27 juin 1864, le rédacteur publie une «Revue des Journaux». Aucun

«journal de parti» ne s'est prononcé contre l'arrangement Brown-Cartier-MacDonald, annonce-t-il à ses lecteurs. Il répond aussi à ceux qui veulent attendre la formation d'un projet de loi avant de crier «gare!». «Depuis quand est-il raisonnable de baillonner l'opinion d'une population au sujet d'un plan de dénationalisation conçu, arrêté, déterminé, écrit et livré à tous les organes de la publicité, et de lui dire: «Tu ne dois parler que lorsque *le bill* sera présenté!», écrit-il.

Pugnace, *Lancôt* publie également un article sur le rappel de l'Union, «comme quoi le Rappel de l'Union est le seul remède possible». Il avance que le Haut-Canada demandera le rappel de l'Union si on résiste à ses demandes d'une représentation basée sur la population et il affirme que la répartition de la dette entre le Bas-Canada et le Haut-Canada serait plus facile à réaliser que ne le serait celle des pouvoirs et de la répartition des revenus entre les gouvernement locaux et le gouvernement général dans le cas d'une fédération.

La réaction et l'inquiétude de *Lancôt* à l'annonce du 22 juin sont intensifiées par le mutisme opportun de la Grande Coalition provoqué par la fin de la session parlementaire, le 30 juin 1864⁴⁸. Le gouvernement étant muet, *Lancôt* présume que les journaux ministériels seront plus loquaces. *La Presse* étant un journal indépendant, *Lancôt* va aux nouvelles. Il fait la revue des différents journaux du Bas-Canada et il rapporte leurs prises de position sur le thème de la Confédération. Il publie les commentaires du *True Witness*, un journal «qui peut être considéré comme la

manifestation de l'opinion de notre clergé.» Le *True Witness* dénonce l'alliance Cartier-Brown ainsi que le projet de confédération. *Lancôt* reprend aussi de longs extraits tirés de *La Tribune*, journal libéral de Québec, qui s'oppose d'une façon énergique au changement constitutionnel proposé. Il présente aussi à ses lecteurs les arguments divers et contradictoires donnés par *La Minerve* à l'appui du projet de confédération. Mais la fin de l'article nous donne un aperçu du ton et du contenu:

Canadiens-français en suivant la *Minerve*, vous suivez lord Durham: c'est-à-dire que vous marchez à l'anéantissement national! Et pour votre récompense, les dépenses publiques seront doublées et vous paierez la taxe directe! Ne préférez-vous pas le rappel pur et simple de l'Union?

Lancôt produit aussi une liste des journaux bas-canadiens, en les divisant en trois catégories: ceux qui sont contre la confédération, ceux qui «se sont prononcés contre la confédération de toutes les provinces, non pas d'une manière absolue, mais en autant qu'ils pouvaient le faire sans perdre les *jobs* et les annonces du gouvernement», et ceux enfin qui «se sont prononcés *un peu* en faveur de la confédération et de la fédération avec la *rep by pop*⁴⁹ après s'être prononcé contre la confédération et la fédération, si elle entraînait la *rep by pop*, ou après avoir qualifié les projets de la coalition d'être criminels.» Afin d'informer ses lecteurs adéquatement, il reprend un article du *Défricheur* dans lequel on explique longuement le sens de la confédération des provinces. Il n'ajoute rien puisqu'il endosse les explications données par *Le Défricheur* et son rédacteur, J.B. Eric Dorion.

L'offensive de *Lancôt* ne s'arrête pas là. Le 5 juillet 1864, un article attire

l'attention du lecteur par son titre vindicatif: «Par qui et comment le Bas-Canada a été vendu.» Lanctôt cite un extrait du *Journal de Québec* qui rapporte que lorsque M. Galt a accepté de faire partie du ministère Cartier-MacDonald en 1858, ce dernier dut faire quelques concessions. Il explique que l'une d'elles a été la confédération des provinces. Il dénonce les manoeuvres après la chute du ministère Taché-MacDonald, à la suite du vote condamnant l'action de Galt: on demanda alors à ce dernier de négocier avec George Brown et le résultat des négociations a été celui prôné par Galt en 1858: La Confédération des provinces⁵⁰.

Lanctôt s'inspire aussi d'un pamphlet publié à St. Catherine, dans le Haut-Canada, et intitulé «Le gouvernement futur du Canada», paru dans *La Tribune*. Il utilise le texte pour miner les thèses de *La Minerve* et du *Courrier de Saint-Hyacinthe* au sujet de la confédération des provinces et de la *rep by pop*:

La question se réduit à ceci:- Permettra-t-on à un quart du peuple de l'Amérique britannique du Nord, d'origine *étrangère* parlant une langue *étrangère*, ayant des lois du seizième siècle plutôt que du dix-neuvième siècle, d'arrêter le progrès national de la partie britannique de la population? Ou dans le cas où ils voudraient se séparer de nous, les laissera-t-on fermer la route de l'océan, dans une colonie *anglaise*, conquise par les *anglais* à la gueule du canon, à la pointe de la bayonnette?

Le Bas-Canada sera anglifié par degrés quoique lentement d'abord peut-être. Nous développerons sa richesse, ses ressources et *instruirons* son peuple. Dans cinquante ans la langue française sera aussi déplacée dans notre parlement que le gaélique et le (mot illisible) dans celui de la grande-Bretagne⁵¹.

Lanctôt répond à *La Minerve* et aux autres journaux qui assurent leurs lecteurs que MM. Cartier et Taché «se sont toujours montrés trop amis du Bas-Canada pour

vouloir (le) trahir». Il observe qu'il ne faut se fier ni à Taché ni à Cartier. La seule garantie que les Bas-Canadiens avaient, rappelle-t-il, pour les préserver contre la *rep by pop* était celle inscrite dans l'Acte d'Union qui stipulait qu'une majorité des deux-tiers des représentants des deux chambres était requise pour changer le nombre des représentants. Cette garantie a été abrogée en 1856 sans que la population ne connaisse l'auteur de cette modification lourde de conséquences. Il remarque que le gouvernement aurait pu rétablir la garantie, mais que les ministres bas-canadiens au pouvoir, Taché et Cartier, n'ont rien fait. Les ministres Taché et Cartier sont les auteurs du renvoi de la question du siège du gouvernement en Angleterre, dit-il, avant d'ajouter que E.-P. Taché a proclamé sa fidélité à l'Angleterre en déclarant que le dernier coup de canon tiré pour la défendre au Canada le serait par un Canadien français. Il rapporte que Cartier s'est mérité le titre de «premier anglais du pays» par l'un de ses amis politiques et qu'il a aussi agi de son mieux pour substituer les lois anglaises aux lois françaises du Bas-Canada. Lanctôt termine en signalant que MM. Taché et Cartier étaient au pouvoir lorsque le Gouverneur Général, Sir Edmund Head, a accusé les Canadiens français d'être une race inférieure et qu'ils se sont tus⁵².

La résistance de Lanctôt au projet de la Grande Coalition

Lanctôt ne se contente pas, cependant, de participer aux débats entre journalistes sur le projet de la Grande Coalition. Il veut que la population bas-canadienne affiche ouvertement sa désapprobation. Il faut donc agir immédiatement. Le 30 juin 1864,

Lanctôt publie un article intitulé «Les grands moyens de salut», dans lequel il déplore à nouveau le fait que les hommes politiques responsables du Bas-Canada ne se soient pas réconciliés et dans lequel il les accuse d'avoir négligé leur devoir national. Il proclame que le Bas-Canada peut encore être sauvé, même après le «sinistre traité conclu avec George Brown». Que les Canadiens français s'unissent et prennent conscience du danger qui menace leur «nationalité canadienne-française», écrit-il. Cet article, paru environ une semaine après l'annonce officielle de la formation de la Grande Coalition, révèle les intentions de Lanctôt sur la ligne de conduite à suivre par la population bas-canadienne: s'unir et protester publiquement. Il n'attend pas que «le mouvement national» se crée, il en prend l'initiative.

Dans le numéro du journal du 4 juillet 1864, il souligne l'agitation et l'indignation de la population. Il favorise même une union complète des partis en un seul parti national pour demander le rappel de l'Union et s'opposer par tous les moyens possibles à la représentation basée sur la population, sous quelque forme qu'elle se présente. Il rapporte que ses «renseignements (le) portent à croire que le signal du mouvement sera donné à Montréal avant longtemps, et qu'il sera puissamment secondé dans toutes les parties du pays.» Selon lui, à Québec, *La Tribune* appuie ce mouvement et *Le Canadien* et *Le Journal de Québec* ne le rejettent pas. Il ajoute que le *True Witness* partage le point de vue de *La Presse* et que le journal veut le rappel de l'Union⁵³.

Le 21 juillet 1864, Lanctôt fait à nouveau allusion à cette agitation nationale.

Répondant à *La Minerve* qui déclare que «la résistance serait facile» si le Bas-Canada était uni comme il l'était avant 1848, Lanctôt entend analyser ce qui provoque la désunion dans le Bas-Canada depuis 1848. Il déclare que «tous les électeurs rouges» «ne veulent ni de la confédération, ni de la fédération avec la «rep by pop» et que les électeurs *bleus* sont aussi nationaux que les électeurs *rouges*.» Dans un défi lancé à *La Minerve*, il s'engage à donner mille dollars à la cause de la colonisation s'il ne réussit pas, cinq semaines après que *La Minerve* aura relevé le défi, à obtenir que tous les électeurs canadiens-français ayant voté pour les candidats du parti libéral aux dernières élections attestent qu'ils désirent

de toute (leur) âme que les Canadiens soient unis comme avant 1848, et, (qu'ils sont) prêts à (s')unir aux *bleus* pour repousser la représentation basée sur la population et la confédération de toutes les provinces, pour maintenir le *statu quo* et pour répondre aux exigences du Haut-Canada: «L'Union sera l'Union ou nous la dissoudrons.»

Il demande à ses confrères de *La Minerve* de faire la même «démarche» auprès des électeurs bleus, étant donné qu'il ne croit pas avoir la confiance des électeurs qui ont voté en faveur du parti conservateur. Lanctôt termine en annonçant qu'un mouvement en faveur de l'Union des Canadiens français du Bas-Canada ne tardera pas⁵⁴.

La Minerve ne semble pas avoir relevé le défi de Lanctôt. Cependant, Lanctôt voit que la question intéresse la population car une semaine après la parution de l'article lançant le défi à *La Minerve* (21 juillet 1864), il annonce à ses lecteurs qu'il consacre son temps libre après la rédaction du journal, à contribuer à l'organisation d'un mouvement

d'opposition au projet de changement constitutionnel⁵⁵.

Quelques jours plus tard, Lanctôt insiste sur la nécessité de l'agitation politique. Il rapporte que *La Minerve*, dans un article paru le matin même, estime que les choix possibles sont la confédération ou l'annexion aux États-Unis. En ripostant d'une façon véhémente à *La Minerve*, il cherche à provoquer ceux qui voudraient attendre les détails avant de réagir au sujet du projet de la coalition Cartier-Brown-MacDonald⁵⁶. Le lendemain, lorsqu'il reproduit des extraits de *La Gazette de Sorel* et du *True Witness* sur la confédération et la fédération, Lanctôt signale qu'il prépare un article sur le projet de changement constitutionnel et il précise que ce travail sera présenté à la population dans quelques jours⁵⁷.

Le 9 août 1864, Lanctôt publie un long éditorial dans lequel il exhorte la population du Bas-Canada à organiser des réunions publiques pour discuter et se former une opinion sur le projet de changement constitutionnel. Il signale que des citoyens de tous les partis sont prêts à le faire. «Nous ne réclamons pas le mérite d'avoir imposé à l'opinion publique le sentiment de la nécessité de se réunir dans le but que nous venons d'indiquer: non, car nous n'étions que l'écho, que le faible écho même de la population canadienne-française», déclare-t-il⁵⁸.

S'il n'est pas l'initiateur du mouvement, Lanctôt s'y engage pleinement. On lit dans le premier numéro de *L'Union Nationale* paru en septembre 1864 qu'un comité a été nommé «à l'assemblée des citoyens de Montréal tenue le 8 août courant, et chargé de

prendre en considération, les projets de fédération et de faire rapport⁵⁹.» Le 11 août 1864, Lanctôt annonce la tenue de la première assemblée du comité «pour prendre en considération les questions de confédération et de fédération», le soir même à l'Institut canadien-français⁶⁰. Le journal du 15 août annonce l'adoption probable d'une résolution par le Comité constitutionnel, qui

propose que deux résolutions soient soumises à sa considération: 1. Que des élections générales devraient avoir lieu avant que ces projets ne soient soumis au parlement; 2. Que le principe de la double majorité soit appliqué à ces mesures, afin qu'elles ne passent que du consentement de la majorité de chaque section de la province.

Les 19 et 20 août 1864, Lanctôt revient sur les séances du comité⁶¹.

Les résolutions annoncées sont adoptées à la séance du 22 août 1864, comme l'indique *La Presse* du 23 août: «Le Comité. - Les résolutions que nous avons annoncées ont été adoptées hier soir, un seul membre du comité ayant voté contre. Le rapport doit être fait à une assemblée du comité ce soir, et sera probablement publié demain ou après-demain.» Le rapport paraît le 3 septembre 1864 dans *L'Union Nationale*.

Libre d'exprimer sa pensée en tant que propriétaire et rédacteur en chef de *La Presse*, Médéric Lanctôt s'engage à dénoncer le projet de confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, qui mettrait en danger la survie même des Canadiens français. Pour lui, l'avenir du Canada français, c'est l'indépendance, comme il l'a proclamé dans *La Presse*.

En mars 1864, il publie une série de trois articles sous le titre «L'élixir politique».

Le premier article paraît le 23 mars 1864, le deuxième article paraît le 24 mars 1864 et le troisième paraît le 31 mars 1864. Les articles sont publiés pendant la crise ministérielle, qui se termine par la formation du ministère conservateur Taché-MacDonald. Au début du troisième article, Lanctôt précise que:

L'article suivant, composé depuis plusieurs jours, n'a pu être publié avant aujourd'hui, faute d'espace. Son actualité reste la même, aussi longtemps que l'Union subsistera. Nous donnons cette explication, afin qu'on ne le croit pas écrit à raison de la formation du nouveau cabinet.

Dans le premier article, il s'arrête sur la situation politique du pays et il constate que même les coûts occasionnés par des élections générales et les dépenses connexes ne retiennent plus les hommes d'état. Ils se battent, comme toujours pour le pouvoir et ils font fi de leurs devoirs politiques. Lanctôt déplore avec regret que le peuple s'«identifie» à ces combats entre les partis: «le priver de crise ministérielle! Certes vaudrait autant ôter au peuple de Madrid ses combats de taureaux, aux romains leur carnaval.» Selon lui, une partie de la population espère que la situation politique s'améliore:

Si au lieu de viser en bas, nous tournions un regard fier vers un idéal pour lequel nous sommes prédestinés, notre conseil serait acclamé, et tout le monde adopterait le plan que depuis longtemps, nous voulions suggérer. En deux mots le voici: Qui dit colonie, dit tutelle, qui dit tutelle entend enfance. Or l'enfance n'est pas éternelle et le propre de l'homme et des peuples est de désirer la puberté et d'y aspirer.

Pour le peuple, la puberté, c'est L'INDÉPENDANCE.

Il ajoute qu'il ne faut pas craindre l'Indépendance et il rappelle que lorsque le *Times* de Londres a parlé de l'émancipation de la colonie, le peuple canadien a fait la sourde oreille à l'ouverture offerte, il termine avec conviction:

au lieu de caucus conservateurs d'un côté, et de caucus libéraux de l'autre, non pas tant pour aider le gouvernement du pays que pour l'embarrasser, voici ce que nous proposons: Convention des partis pour frayer les voies à l'indépendance!

Cet article, teinté d'un certain mysticisme, dont témoigne la «prédestination» qu'il prête à l'évolution politique des Canadiens français, repose, une fois encore, sur l'idée, sinon sur le projet d'une «union» du peuple autour d'un seul programme: l'indépendance.

À contrario, dans le deuxième article, Lanctôt fait le point sur la situation constitutionnelle, c'est-à-dire l'Union législative même. Il choisit à nouveau la métaphore de la machine pour expliquer cette «Union Durham, ce mariage forcé, contre-nature, qui, sous prétexte de les unir, a amalgamé à demi l'existence politique de deux provinces qui, depuis ce moment, n'ont cessé de se déchirer à belles dents.»

Dans une longue remarque, le rédacteur vise les journaux du Bas-Canada, oublieux du passé et indulgents avec le système, c'est-à-dire avec l'Union, source des problèmes politiques du pays. Quant à lui, il croit fermement à la fin prochaine de l'Union:

une telle Union fonctionnant d'une telle manière, mène à une Dissolution certaine, et comme il faudra une grande occasion pour l'accomplissement de ce grand événement, il aura lieu le jour où nous *accepterons* notre indépendance, ou le jour où nous serons forcément annexés à la république voisine!

Dans le troisième article, Lanctôt distingue entre les partis actuels et le parti de l'avenir «national». Il explique avec fierté le sens de l'avenir national:

par avenir national, nous entendons la fin pour laquelle la Providence a jeté une poignée de Français au milieu des frimas de l'Amérique du Nord. Perpétuation et expansion d'une foi grande éclairée, sincère, et de la philosophie française; qui,

bien posée et bien comprise, est le plus philanthropique, et le plus rapprochée des divins préceptes du Christ. Par avenir national, nous entendons la revendication de notre dignité, de notre importance, l'affirmation de notre droit à être comptés, pesés dans la balance et élevés au sommet qui nous appartient. Par avenir national, nous entendons poser comme point de départ que pour tous, la politique, les combinaisons gouvernementales, le travail des partis, - en résumé tout dans l'ordre politique et social, est jugé au point de vue des intérêts de l'élément français et prédominant et doit dominer dans le Bas-Canada, - non pas tyranniquement, - mais avec justice et en tenant compte des droits indéniables, et des intérêts légitimes de nos excellents concitoyens d'origine britannique, qui au reste, ont l'esprit vaste, élevé et nous valent!

Voilà pour le parti de l'avenir!

Lanctôt énumère ensuite les différences essentielles entre la société du Haut-Canada et celle du Bas-Canada afin de démontrer l'impossibilité de gouverner le pays efficacement dans sa forme actuelle. Il rappelle à ses lecteurs que la plupart des crises ministérielles passées - durant les derniers vingt ans - étaient le résultat du désaccord entre la majorité du Bas-Canada et la majorité du Haut-Canada. Si les deux provinces étaient séparées, elles se gouverneraient à leur guise, ajoute Lanctôt. Il exhorte la population et les hommes politiques à profiter de cette crise ministérielle pour marcher vers l'indépendance:

si vous profitez du moment où le navire menace de sombrer pour en prendre le gouvernail et le conduire dans le port le plus sûr: l'indépendance, qui est la fin de l'union, la fin de nos déceptions nationales, la fin de nos dangers les plus immédiats, la fin de notre incroyable démenche politique, et le dernier mot de cet appel qui aura de l'écho dans l'avenir, sinon dans le présent:

Frayons les voies à L'INDÉPENDANCE CANADIENNE!

Lanctôt et la sauvegarde de la langue française

Si Lanctôt entrevoit l'indépendance comme la fin de l'Union et des «déceptions nationales», il croit fermement qu'il faut sauvegarder la langue française puisqu'elle est

un élément constitutif de la nationalité. Il publie successivement deux articles sous le titre «La langue en Canada». Le premier article paraît le 30 octobre 1863 et le second paraît le lendemain, 31 octobre 1863. Un «Communiqué» clôt le dernier article⁶².

Le premier article présente une revue diachronique de la langue française au Canada axée d'abord sur la langue telle qu'elle était parlée par les colons français arrivés dans la colonie. Elle n'était pas la langue «élégante de Paris», dit-il, mais plutôt «un mélange de cette langue avec les nombreux patois de la Normandie et de la Bretagne». Dans son étude diachronique, Lanctôt tient compte d'un facteur digne de l'approche sociolinguistique moderne: la langue française parlée au Canada a subi des changements au contact d'autres langues, dont les langues indiennes «qui servaient à peindre les divers besoins de nos pères.» L'absence d'écoles durant le Régime français ne favorisait pas la conservation de la langue française, précise-t-il; cependant, le grand bouleversement linguistique s'est produit au temps de la Conquête, continue l'auteur: «ce ne sont pas surtout les mots qu'elle a remplacés, les expressions nouvelles qu'elle a apportées, c'est le génie même de la langue française qu'elle a transformé, perverti, presque au point de le rendre méconnaissable.» Heureusement, selon lui, le développement de l'enseignement en français a contribué à maintenir l'existence de la langue française, elle a cependant été envahie par des «anglicismes» et des «tournures vicieuses».

C'est le devoir de sa génération de «décider ce grand conflit entre les deux langues de l'ancienne et de la nouvelle mère-patrie», déclare Lanctôt en avouant que le journal

a été fondé à cette fin:

c'est pour augmenter ces efforts, que nous avons fondé ce journal qui sera l'expression des espérances et des tentatives de la nationalité canadienne-française, et que nous espérons voir se rehausser de toute la confiance publique dont il peut déjà commencer à s'honorer.

Il en profite pour donner sa définition de la nationalité:

nous ne voulons pas dire ici ce sentiment étroit, né des préjugés, s'alarmant et se scandalisant de tout ce qui lui est contraire, cherchant la domination au profit d'une race, et s'armant de toutes les passions mesquines; mais nous voulons dire ce désir légitime de conserver ce qui est cher, de le fortifier, de l'embellir, de le garantir contre les empiètements, de l'élever par la justice de la cause qu'il protège, enfin de le faire admettre comme un principe ineffaçable par eux-mêmes qui cherchent à l'étouffer.

Il termine en proposant de se concerter sur les moyens requis pour sauvegarder cette langue.

Dans le deuxième article, Lanctôt précise que l'absence de contact avec la France a empêché le plein développement de la langue française et que l'enseignement en français «servait toujours à maintenir nos souvenirs, et à les répandre dans la population.» Il ajoute que depuis la reprise des relations avec la France et que la «correction du langage n'est plus considérée comme un ornement prétentieux, mais comme un besoin de notre nationalité», on s'intéresse à la langue française afin de la protéger de la fâcheuse influence de l'anglais.

Lanctôt pourfend les promoteurs de la primauté de l'instruction anglaise qui soutiennent que «sans l'anglais, il est impossible de vivre en ce pays». C'est une instruction en français et non en anglais qu'il faut donner à la jeunesse canadienne-

française, dit-il: «si nous devons être indépendants, former un état séparé et libre, quelle est donc l'instruction qui convient à la majorité de la population, si ce n'est l'instruction française?» Il a d'abord souligné que la métropole semble vouloir se défaire de sa colonie, que le Bas-Canada ne sera pas toujours lié au Haut-Canada et que l'invasion américaine est improbable. On le voit, son analyse demeure étroitement tributaire de ses prises de position en faveur de l'indépendance du Canada.

Lanctôt propose que les jeunes étudiants soient envoyés en France plutôt qu'en Angleterre, au Haut-Canada ou aux États-Unis: ils reviendraient au pays disposés à «relever» la langue française «aux yeux de leurs compatriotes». Aux détracteurs de la langue française qui la déclare inapte à l'industrie, à la science et au commerce et que l'usage de la langue anglaise favorise les relations avec l'Angleterre, il rétorque qu'il suffit de fonder des «écoles d'industrie, des écoles de commerce, de science, où tous ces termes seront montrés en français!» Les hommes publics ne s'occupent guère de l'enseignement, note-t-il avec regret.

Il souligne que l'émigration française au Canada doit être encouragée. Selon lui, le consul français, C.H.P. Gauldrée Boileau⁶³ est prêt à promouvoir l'immigration française. Cependant, dit-il, le clergé redoute l'émigration française à cause des «idées françaises» susceptibles d'atteindre le Canada:

le clergé redoute sans doute l'invasion des libres-penseurs français, mais il ne peut être et nous ne croyons pas qu'il soit contre le principe même de l'émigration française. Nous croyons, au contraire, que le clergé canadien est fortement en faveur d'une telle immigration. Notre collaborateur eut été plus

complet, s'il eût mentionné les efforts qui ont été faits en Canada pour établir l'éducation supérieure sur un bon pied, efforts qui ont été couronnés d'un grand succès. Mais nous reviendrons bientôt nous-mêmes sur cet intéressant sujet.

Lanctôt déclare que le consul français a accompli plus pour la nationalité canadienne-française, durant les trois dernières années, que ne l'ont fait les hommes publics dans les derniers vingt ans. Il indique aussi qu'il abordera dans un prochain article la question de l'émigration française au Canada et qu'il examinera les moyens de la promouvoir. L'article ne paraît pas, malheureusement, dans les numéros ultérieurs.

Lanctôt pense que la perte de la langue française serait une sorte de «dénationalisation» des Canadiens-Français. Il entrevoit aussi le danger de l'émigration aux États-Unis pour la nationalité canadienne-française.

Le 28 novembre 1863, il publie un éditorial sur l'émigration⁶⁴. Il rapporte que des familles américaines immigrent des États-Unis et que des familles canadiennes émigrent aux États-Unis. Tandis qu'un grand nombre de jeunes Canadiens s'enrôlent dans l'armée du Nord, des jeunes Américains s'enfuient au Canada pour éviter le combat, remarque-t-il. Il étudie les conséquences de cette émigration des Canadiens français du Bas-Canada: si cinq pour cent de la population part et que ce cinq pour cent est remplacé par l'immigration étrangère, la population française décroîtra tandis que la population anglaise croîtra. Lanctôt produit l'exemple de l'Irlande qui se «dénationalise» par l'immigration anglaise et il constate la présence du même phénomène dans le Bas-Canada; il demande donc aux autorités gouvernementales de s'occuper activement de

l'émigration⁶⁵.

Le danger imminent pour la nationalité, à l'été 1864, est, cependant, le projet de confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord. Lanctôt se doit donc de livrer un combat à cette grande menace. Mais c'est dans un autre périodique qu'il livrera ce combat.

Adieux de *La Presse*

Le 1^{er} septembre 1864, les propriétaires-éditeurs annoncent aux lecteurs du journal l'arrêt de publication de *La Presse*. Ils avouent que les changements constitutionnels projetés par la coalition ministérielle les obligent à orienter leur mission vers l'Union Nationale. *La Presse* cèdera donc la place à *L'Union Nationale*.

Le numéro-prospectus paraîtra le samedi 3 septembre 1864. «La rédaction en sera confiée à un comité de collaboration, nombreux, patriotique et dont les membres, pour preuve de leur sincérité, brisent tout lien de parti et entrent franchement dans l'Union Nationale.»

Étant passé de journaliste du parti libéral à rédacteur de son propre journal, dans lequel il peut exprimer ses idées sur le respect des droits de l'homme et l'émancipation de son peuple, Médéric Lanctôt se doit, par la force des circonstances, de remettre à plus tard sa campagne pour le rappel de l'Union qui doit conduire à l'indépendance du Bas-Canada. Il s'engage d'abord dans la grande bataille contre l'assimilation des Canadiens français par la *rep by pop* de la Confédération.

NOTES

1. Au numéro 7 de la rue Sainte-Thérèse, à Montréal (Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 463).
2. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 463.
3. L.-O. David, *Souvenirs et Biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 9.
4. *La Minerve*, le 1^{er} août 1877, p. 2; *Le National*, le 1^{er} août 1877, p. 2.
5. Certains attribuent à Lanctôt la rédaction du récit de Félix Poutré, *Échappé de Potence: Souvenirs d'un prisonnier d'état canadien en 1838*, publié à Montréal en 1862 (Marie Couillard, dans *Croire à l'écriture, Études de littérature québécoise en hommage à Jean-Louis Major*, Les Éditions David, Orléans, 2000, p. 95; Gustave Lanctôt, dans *La Revue franco-américaine*, X, 1912-1923 p. 282-291).
6. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 463. Médéric ne fait pas le récit de son voyage, toutefois, il y fait allusion à trois reprises dans *L'Union Nationale*. Lorsqu'il annonce aux lecteurs de *L'Union Nationale* que le journal va publier des correspondances particulières de Paris, il termine en soupirant: «Paris!... ô charmes du souvenir!» (*L'Union Nationale*, 8 septembre 1864). Il mentionne qu'il était présent à Paris le 15 août 1862 à l'occasion d'une parade au Champ de Mars. (*L'Union Nationale*, le 7 octobre 1865). Lorsqu'il propose la formation d'une grande association des ouvriers, il rapporte qu'il a visité les «vieux pays». (*L'Union Nationale*, le 25 mars 1867).
7. Nous trouvons un Edmond Bouthillier, comptable à Montréal en 1891 (Lovell, *Montreal Directory for 1891-1892*). est-ce le même? Peut-être puisque Edmond Bouthillier semble s'occuper de la partie commerciale du journal.
8. Voir annexe, IV-1.
9. À l'automne de 1862, ils ont acheté l'imprimerie de M. de Montigny (André Beaulieu et Jean Hamelin, *La Presse québécoise des origines à nos jours 1860-1879*. Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, p. 42).

10. «La Presse est le premier quotidien francophone si on ne tient pas compte de l'expérience ratée de la Gazette canadienne en 1838» (André Beaulieu et Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 42).

11. Quelques articles signés F.M.F. Ossaye sont publiés dans le journal. Lanctôt indique lorsqu'il publie *L'Union Nationale* que Ossaye est parti au Mexique. Dans le numéro du journal du 14 décembre 1863, p. 1, l'avis suivant paraît: «La rédaction de la Presse - M. Buies, qui pendant un certain temps a bien voulu consacrer une partie de ses loisirs à la préparation des nouvelles pour ce journal, nous prie d'annoncer qu'il n'a jamais eu part à la rédaction de La Presse, et que de plus des nécessités de position l'ont forcé de l'abandonner entièrement depuis le 1^{er} décembre.»

12. «Entendons-nous», le 1^{er} octobre 1863, édition bi-hebdomadaire du 5 octobre 1863, p. 2.

13. En mai 1863, quelques mois avant la parution du prospectus de *La Presse*, le ministère libéral Sandfield Macdonald-Sicotte était défait. Sous l'instance de George Brown, Sandfield Macdonald invita Antoine-Aimé Dorion à former avec lui le nouveau ministère. Rappelons que Dorion, alors qu'il était secrétaire de la province dans le gouvernement Sandfield-Macdonald-Sicotte, avait démissionné en février 1863 parce qu'il n'était pas d'accord avec le ministère sur la question du chemin de fer Intercolonial. Dorion accepta la proposition de Sandfield Macdonald à la condition d'être réintégré comme chef de la section du Bas-Canada. Sandfield Macdonald accepta et le ministère Sandfield Macdonald-Dorion remplaça le ministère Sandfield Macdonald-Sicotte. Sicotte était devenu chef du parti libéral du Bas-Canada après la défaite de Dorion aux élections de 1861. Pour sa part, Dorion était élu par acclamation dans Hochelaga, le 20 juin 1862, lorsque le député libéral-démocrate lui avait offert son siège. Sicotte refusa un ministère que lui offrit Dorion. Il n'approuva pas l'influence que Brown exerçait dans le remaniement ministériel. Selon Sicotte «toutes les difficultés sectionnelles (pourraient être réglées) au point de vue exclusif du Haut-Canada et dans son intérêt exclusif.» Le 21 août 1863, à la rentrée des chambres, il proposa un vote de défiance contre le gouvernement Sandfield Macdonald-Dorion. La proposition fut rejetée par 63 voix contre 60. Le 5 septembre 1863, il était nommé - par le gouvernement libéral - juge puîné de la Cour Supérieure de Saint-Hyacinthe. Les partisans de Sicotte déplorèrent sa retraite de la vie politique. Lanctôt figura sûrement parmi ceux-ci: il écrivit en 1866 que la «chute (du ministère Macdonald-Sicotte avait) été préjudiciable au pays à tous les points de vue», tandis qu'en novembre 1864, il critiqua la conduite politique de Dorion

sur le Haut-Canada.

14. Le journal reproduit notamment des articles de journaux américains: par exemple, le 15 octobre 1863, p. 2, en éditorial, un article du *New York Herald* au sujet de la croissance rapide du «Grand Ouest» américain, et un autre article intitulé «Transformation politique des États du Nord» du *Messenger Franco-Américain*, dans *La Presse* du 15 octobre 1863, p. 2 (Édition bi-hebdomadaire).
15. Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, Tome II, Montréal, Fides, 1970, p. 366.
16. «L'une des inquiétudes de l'Angleterre», le 23 novembre 1863, p. 2-3.
17. On verra que Lanctôt sera plus tard accusé de sympathie envers les féniciens.
18. Gustave Welter, *Histoire de Russie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1963, p. 308-309.
19. «Le Czar des Russies», *La Presse*, 26 octobre 1863, p. 2.
20. «Conseil aux partis», *La Presse*, 5 novembre 1863, p. 1-2.
21. «Le vrai rôle du peuple», *La Presse*, 8 octobre 1863, p. 3.
22. «Ligne de conduite politique de la "Presse"», *La Presse*, le 3 décembre 1863, p. 2.
23. «Le Ministère», *La Presse*, le 15 octobre 1863, p. 2.
24. «Excès», *La Presse*, le 22 octobre 1863, p. 3.
25. «Où veut-on en venir?», *La Presse*, le 23 novembre 1863, p. 2.
26. «L'Enquête sur le Greffe de la Paix - et le Public», *La Presse*, le 11 janvier 1864, p. 1; «L'Enquête sur le Greffe de la Paix», *La Presse*, le 11 janvier 1864, p. 2-3; «L'Enquête sur le Greffe de la Paix», *La Presse*, le 14 janvier 1864, p. 2; «L'Enquête sur le Greffe de la Paix», le 18 janvier 1864, p. 2.
27. Alexandre Maurice Delisle, l'ami de George-Étienne Cartier, et beau-frère de Luce Cuvillier, amie de George-Étienne Cartier, avait été dénoncé par son frère, Michel-Charles Delisle. L'un des enquêteurs était Pierre Richard Lafrenaye,

professeur à la faculté de droit de l'Université McGill. (il avait probablement été l'un des professeurs de Médéric Lanctôt).

28. «L'Enquête sur le Greffe de la Paix - et le Public», *La Presse*, le 11 janvier 1864, p. 1. La lettre d'Alexandre-Maurice Delisle, datée du 5 janvier 1864, était publiée dans le *Montreal Gazette* du 6 janvier 1864, p. 2.
29. «Le second rapport de la commission financière et départementale», *La Presse*, le 15 février 1864, p. 1; «Le second rapport de la commission financière et départementale», *La Presse*, le 18 février 1864, p. 2.
30. «Le crédit et le Grand Tronc», *La Presse*, le 23 novembre 1863, p. 3.
31. «Le monopole», *La Presse*, le 1^{er} février 1864, p. 1.
32. «Le traité de réciprocité», *La Presse*, le 5 novembre 1863, p. 3.
33. «La session», *La Presse*, le 4 mai 1864, p. 2.
34. «Fin de la crise ministérielle ou le commencement de la fin», *La Presse*, le 4 avril 1864, p. 1-2.
35. «Conversation amusante entre deux membres ennuyeux, à propos de la possibilité d'une alliance entre MM. Cartier et Dorion», *La Presse*, le 4 mai 1864, p. 2-3.
36. «La situation», *La Presse*, le 26 mai 1864, p. 2.
37. A.-A. Dorion cause la chute du ministère Macdonald-Cartier en demandant un vote de censure sur le gouvernement qui avait été responsable d'une avance de 100,000\$ au Grand-Tronc sans l'approbation de la Chambre et qui ne pouvait être retracée. A.T. Galt était alors le Ministre des Finances.
38. «L'évènement (*sic*) du jour», *La Presse*, le 20 juin 1864, p. 3-4.
39. «Le commencement de la fin», *La Presse*, le 20 juin 1864, p. 3-4.
40. «Le commencement de la fin», *La Presse*, le 20 juin 1864, p. 3-4.
41. «Le salut public», *La Presse*, le 23 juin 1864, p. 1.

42. «La situation», *La Presse*, le 23 juin 1864, p. 1-2.
43. «Où nous conduit-on?», *La Presse*, le 23 juin 1864, p. 2.
44. «La fédération», *La Presse*, le 23 juin 1864, p. 3.
45. *La Presse* du 27 juin 1864 publie les débats parlementaires du 22 juin 1864.
46. «Parlement provincial - Assemblée législative "Séance du 22 juin 1864", *La Presse*, le 27 juin 1864, p. 1-2.
47. Le journal ne paraît pas le vendredi, le 24 juin 1864, jour de la Saint-Jean Baptiste.
48. Il y eut deux jours de session: les 25 et 27 juin. La session suivante ne débute qu'en janvier 1865.
49. «Representation by population», c'est-à-dire la représentation proportionnelle à la population.
50. Voir note 37 ci-haut.
51. «Le fond de la pensée - Une page significative», *La Presse*, le 28 juillet 1864, p. 2.
52. «À quel titre?», *La Presse*, le 21 juillet 1864, p. 3.
53. «Revue des journaux», *La Presse*, le 7 juillet 1864, p. 3.
54. «Veut-on sincèrement l'Union de tous les Canadiens-français», *La Presse*, le 25 juillet 1864, p. 1.
55. «L'entente nationale», *La Presse*, le 1^{er} août 1864, p. 3. Le texte complet de l'article, annexé à ce chapitre, révèle les espoirs de ralliement national de Lanctôt. Voir Annexe IV-3.
56. «Le Masque tombe», *La Presse*, le 4 août 1864, p. 3.
57. «La Gazette de Sorel et le True Witness», *La Presse*, le 8 août 1864, p. 1-2.

58. «Ce qui devrait être fait», *La Presse*, le 11 août 1864, p. 2-3.
59. «Rapport du Comité nommé à l'assemblée des citoyens de Montréal, tenue le 8 août courant, et chargée de prendre en considération, les projets de fédération et de faire rapport», *L'Union Nationale*, le 3 septembre 1864, p. 1-2.
60. Le journal du lendemain, 12 août 1864, annonce toutefois que l'assemblée a été reportée au samedi 13 août 1864.
61. Le 19 août 1864, le journal publie le texte suivant: «La séance du comité nommé pour prendre en considération les projets de fédération et confédération s'est prolongée jusqu'à une heure avancée hier soir, et a été ajournée à ce soir. Les membres du comité sont instamment priés d'y assister. Les séances ont lieu à l'Institut Canadien-français et commencent vers huit heures. Les discutants entrent dans le mérite même de la question et les débats sont intéressants.» À nouveau le 20 août 1864, un texte similaire est publié: «Le Comité. La discussion s'est prolongée jusqu'à minuit hier soir et a été ajournée à ce soir. Il est probable que la 1^{ère} résolution sera mise aux voix ce soir, si la discussion est épuisée.» (*La Presse*, édition bi-hebdomadaire, le 22 août 1864, p. 2 et 3).
62. Cet article de toute première importance semble avoir échappé à l'attention des spécialistes. Il n'est pas mentionné par Gaston Dulong (*Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966) ni par Guy Bouthillier et Jean Meynaud (*Le Choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972).
63. C.H.P. Gauldrée-Boileau, consul général de France au Canada en 1863. Il a rédigé une étude intitulée *Paysan de Saint-Irénée de Charlebois en 1861 et 1862* (publiée dans *Les ouvriers des deux mondes*, Tome cinquième, première partie, Paris, au siège de la Société d'économie sociale, 1875, reproduite dans *Paysans et ouvriers québécois*, introduction de Pierre Savard, Québec, Presses de l'Université Laval, 1968, 153 pages).
64. «L'émigration», *La Presse*, le 30 novembre 1863, p. 3.
65. Un article paru le 3 décembre 1863 reproduit un texte tiré de l'*Inquirer* de Trois-Rivières, dans lequel le journal signalait le départ de cent personnes de Trois-Rivières vers St-Louis et que plus de cinq cents avaient quitté la vallée du Saint-Maurice pour les États-Unis.

CHAPITRE V

MÉDÉRIC LANCTÔT ET LE PROJET DE CHANGEMENT

CONSTITUTIONNEL - SEPTEMBRE 1864 À MARS 1867

Médéric Lanctôt s'oppose au projet de la Grande Coalition parce qu'il est convaincu que la Confédération signifie l'assimilation des Canadiens français. Croyant que les partis politiques ont causé la division parmi des Bas-Canadiens, il ne prône qu'un remède: l'union nationale. D'autre part, il juge indispensable, la création d'un journal pour informer la population des dangers de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord. Il recrute une dizaine de collaborateurs, issus des différents partis politiques¹. Le 3 septembre 1864, Lanctôt et ses amis présentent leur projet dans le prospectus de *L'Union Nationale*².

Ils rappellent d'abord que les Canadiens français ont toujours lutté pour leur survivance, au début de la colonie, contre les Amérindiens, après la Conquête, contre la politique d'assimilation anglaise afin de sauver leur langue et leur religion. Les Canadiens français, expliquent-ils, ont survécu en dépit de l'Union législative de 1841 parce qu'ils sont restés unis. Malheureusement, les partis politiques ont semé la division parmi la population canadienne-française. À leurs yeux, le changement constitutionnel proposé est la conséquence de cette lutte entre partis et surtout entre Bas-Canadiens³.

Bien que leur programme politique s'oppose à la confédération des provinces,

qu'il prône la disparition de l'Union législative de 1841 et qu'il repose sur le rêve d'un Bas-Canada dont le «drapeau occupera parmi les nations de ce continent la place à laquelle lui donnent droit, les grandes idées civilisatrices dont la France est le foyer», les signataires du prospectus disent demeurer loyaux à l'endroit de la couronne britannique.

Fait nouveau, le projet politique s'appuie sur un programme social et économique clairement avoué, les rédacteurs annonçant qu'ils encourageront l'agriculture, la colonisation, l'éducation, ainsi que l'industrie, les arts et les lettres.

Le prospectus présente ensuite le rapport du Comité responsable de l'étude des projets de fédération nommé à l'assemblée des citoyens de Montréal le 8 août 1864. Médéric Lanctôt rappelle l'origine du comité et explique que plusieurs membres n'ont pu signer le rapport parce qu'ils étaient absents au moment de la signature. Toutefois, quarante-six noms, dont ceux de George Edward Clerk, rédacteur du journal catholique, *True Witness*, et de Jacques Grenier, échevin de la ville de Montréal, apparaissent au bas du rapport^{3a}. L'assemblée avait adopté trois résolutions, qui feront partie de la campagne anti-fédérale de *L'Union Nationale*: que des assemblées publiques soient convoquées pour discuter des projets de changement constitutionnel et que des pétitions contre les changements constitutionnels soient envoyées au Parlement de la province; que tout changement dans la constitution du Canada soit «soumis à un nouveau parlement, expressément élu pour prendre ces projets en considération»; que tout changement dans la constitution du Canada ne soit pas «considéré sanctionné et autorisé par le parlement»

s'il n'est pas approuvé par «la majorité de la représentation de chaque section de la province⁴.»

La devise de *L'Union Nationale* demeure celle de *La Presse*, *Concordia Salus!*, et le journal reprend les rubriques parues dans *La Presse*⁵, tout en ajoutant deux chroniques, l'une en septembre 1864 et l'autre en octobre 1864. Le 8 septembre 1864, Lanctôt annonce aux lecteurs que le journal publiera régulièrement une correspondance en provenance de Paris. Il n'identifie pas l'auteur, mais il le classe parmi les «meilleurs écrivains - causeurs de Paris⁶.» Il donne ensuite un aperçu de cette nouvelle chronique qu'il justifie en des termes qui trahissent sa vision du monde:

Rien n'est de nature à élever l'esprit, à former le jugement, à élargir les vues du citoyen, et, en conséquence, du public même, que de suivre du regard le panorama des événements du monde, qui se déroule sans interruption.

Circonscrire l'action de l'intelligence aux questions locales est de nature, en thèse générale, à rapetisser la Pensée, au lieu de la fortifier et de l'étendre.

À plus forte raison, nous qui jouissons de moyens de communication si faciles avec le vieux continent, nous qui avons avec les peuples qui l'habitent des relations matérielles si importantes, nous devons nous évertuer à suivre de près les affaires européennes.

L'inscription de la chronique parisienne au programme du journal n'est pas désintéressée; elle sert la cause nationale, donc celle de Lanctôt:

si nous voulons conserver notre nationalité, contribuer à l'expansion des idées de la France et de sa civilisation, envisagée au point de vue social et chrétien, il est nécessaire que nous ayons sans cesse sous les yeux cette France même, notre mère et notre modèle, afin de suivre ses grands exemples et d'éviter ses fautes.

Cette chronique paraît régulièrement jusqu'en octobre 1867.

L'autre rubrique, intitulée «Gazette pour rire», est une satire politique des parlementaires et paraît de façon intermittente dans le journal⁷.

La grande offensive de Lanctôt et de *L'Union Nationale*: septembre 1864 à mars 1865

Lanctôt et ses collaborateurs n'ont que peu de temps pour inciter la population à désavouer le changement constitutionnel proposé⁸.

Si le journal paraît au moment même où les délégués des provinces se réunissent à Charlottetown, il faut retourner quelque peu en arrière pour bien comprendre la bataille que livre Lanctôt. Au cours du débat parlementaire du 22 juin 1864, on décida que le ministère, à la dissolution du parlement le 30 juin 1864, tâcherait d'obtenir l'accord des autres provinces de l'Amérique britannique du Nord sur un projet qui «réunirait toutes les provinces dans une législature générale basée sur le principe fédératif⁹.» Il devait aussi s'adresser à l'Angleterre afin d'obtenir son assentiment. Dans ce projet, la représentation à la chambre haute serait égale, tandis qu'elle serait proportionnelle à la population dans la chambre basse. Le projet ne précisait pas si les gouverneurs étaient élus. Si les négociations avec les provinces ne réussissaient pas, le gouvernement s'engagerait à introduire le principe fédératif au Canada seulement¹⁰.

Le 30 juin 1864, Lord Monck, le Gouverneur Général, communiqua avec les gouverneurs de chacune des provinces maritimes et il leur demanda si les membres du gouvernement canadien pouvaient être invités à la conférence prévue pour discuter l'union des provinces maritimes. Les gouverneurs acquiescèrent et les délégués du

Canada-Uni furent invités à la Conférence de Charlottetown qui devait commencer le 1^{er} septembre 1864. Le ministère se prépara donc au cours de l'été¹¹. Rien ne fut cependant communiqué à la presse ou à la population canadienne. Ainsi, lorsqu'une centaine de Canadiens partirent en croisière dans les provinces maritimes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, Lanctôt et tous ses confrères journalistes de la province étaient aux aguêts, d'autant plus qu'ils savaient que la visite avait été organisée avant la démission du ministre conservateur Taché-Macdonald, le 14 juin 1864¹². Ils estimaient que si la coalition n'avait pas suggéré le voyage dans les colonies maritimes, elle saurait tout de même en profiter pour promouvoir le projet de Confédération des provinces. Des membres du parlement provincial avaient été invités, ainsi que certains journalistes de la province¹³. Lanctôt ne précise pas si *L'Union Nationale* avait reçu une invitation¹⁴. Il craignait les retombées politiques du voyage, en sachant que le champagne allait couler à flots.

Septembre et octobre 1864

Le premier numéro de *L'Union Nationale* coïncide avec le début de la Conférence de Charlottetown. Lanctôt et les collaborateurs expriment d'abord leurs vues sur le principe fédéral en tant que système gouvernemental, ils en exposent les conséquences sur les traditions, la langue et la religion des Canadiens-Français. Dans l'éditorial du 7 septembre 1864, Charles C. De Lorimier explique:

l'on admet candidement que l'union des deux provinces a eu pour effet d'affecter notre position, notre langue, notre nationalité et l'on croirait que le contact de trois, de quatre ou de cinq autres alliés semblables nous serait plus favorable? Mais n'est-ce pas soutenir, contre toute raison, que ce qu'a pu faire la faiblesse d'une simple fédération, le système d'une immense confédération dont les forces seraient quatre ou cinq fois plus grandes, ne sauraient l'obtenir? N'est-ce pas dire, en d'autres termes, que la force doit le céder à la faiblesse?¹⁵

Quelques semaines plus tard, Joseph Loranger publie un article, intitulé «La langue française et la Confédération», dans lequel il interroge les responsables du projet confédératif sur l'avenir de la langue française comme «langue officielle avec tous ses privilèges, soit dans l'enceinte Législative, soit dans l'administration départementale, présidée par l'Exécutif.» À la vérité, Loranger n'avait pas besoin d'interroger les responsables du projet confédératif:

nous croyons, écrit-il, avoir suffisamment établi l'importance qu'il y a pour nous de conserver la langue française comme langue officielle du gouvernement. Elle est le lien le plus puissant de notre nationalité et ce n'est qu'en lui conservant tous ses privilèges que nous maintiendrons pour nos nationaux l'égalité de droits que nous avons acquis dans le gouvernement actuel. Pourtant nous avons lieu de croire que les partisans de la confédération sont prêts à la sacrifier à l'esprit de parti. Les défaillances de la presse ministérielle nous y ont préparé¹⁶.

L.-O. David, A.P. Letendre, Chs. C. De Lorimier, Joseph M. Loranger, Alphonse Audet, H.F. Rainville, L.A. Jetté et Ludger Labelle publient vingt-sept éditoriaux durant les mois de septembre et d'octobre 1864¹⁷. À leurs yeux, le changement constitutionnel projeté met en danger la nationalité canadienne-française.

De son côté, durant le mois de septembre 1864, Lanctôt court aux nouvelles sur la Conférence de Charlottetown et, en octobre, sur la Conférence de Québec. Comme

L'Union Nationale n'est pas un journal lié au parti ministériel ou au parti de l'opposition bas-canadienne, Lanctôt ne peut compter sur des renseignements en provenance d'une source ministérielle, comme les journalistes de *The Montreal Gazette*, ou du *Globe* de Toronto, propriété de George Brown. Lanctôt scrute donc, pour le bénéfice de ses lecteurs, les différents journaux de la province. Une chronique, intitulée «Revue des journaux», paraît successivement les 12 septembre 1864, 23 septembre, 10 octobre, 25 octobre, 26 octobre, 28 octobre, 29 octobre et le 4 novembre 1864. Le 13 septembre 1864, il rapporte qu'une rencontre des représentants de toutes les provinces se tiendra à Québec. Il signale toutefois que les procès-verbaux de la conférence de Charlottetown n'ont pas été communiqués au public mais que

la satisfaction exprimée par le *Globe* et tous les journaux partisans d'une union législative, nous porte à croire que les droits du Bas-Canada sont complètement perdus de vue. Au reste, il suffit pour cela d'exécuter en tous points le programme du ministère et les explications additionnelles de sir E.P. Taché¹⁸.

Lanctôt se renseigne également sur le rythme des diverses assemblées publiques prévues à Montréal et ailleurs et il participe activement aux assemblées des opposants au projet de confédération. Il prononce un discours contre la confédération à Saint-Damase, le 8 septembre 1864. À son retour, le 9 septembre, il annonce à ses lecteurs que l'assemblée a manifesté son hostilité au projet confédératif. Le lendemain, il en publie un long compte rendu dont la première partie paraît dans la première édition du journal et la deuxième partie dans la seconde¹⁹. Lanctôt participe aussi à une assemblée de mise en nomination des candidats à l'élection de Mille-Iles tenue le 16 septembre 1864,

toutefois, il ne semble pas y avoir prononcé de discours²⁰.

Vers la fin du mois de septembre 1864, environ une semaine avant l'ouverture de la Conférence de Québec, Lanctôt et les collaborateurs organisent des assemblées publiques dans les rues de Montréal afin de discuter du projet constitutionnel²¹. Le lendemain *L'Union Nationale* signale que l'assemblée a été un succès et *The Montreal Gazette* donne sa version des faits:

Les illustres onze de *L'Union Nationale* ont tenu une rencontre nocturne. Elle prit place rue Sainte-Catherine hier soir. Ils y étaient environ 400 personnes incluant les sympathisants et les spectateurs. Les jeunes gens étaient extrêmement zélés, tout spécialement ce jeune avocat, qui a demandé au peuple de se calmer en attente d'une guerre civile. Ils ont imploré les jeunes Canadiens-Français de ne pas permettre que leur nation soit assimilée par le voisinage anglo-saxon et de résister à toute tentative ayant comme objectif d'unir les colonies ou qui mènerait naturellement à ce résultat²².

Le 23 septembre 1864, Lanctôt annonce la tenue d'une assemblée publique le soir même. Le 24 septembre, *L'Union Nationale* publie un compte rendu de l'assemblée sous le titre suivant: «L'ASSEMBLÉE D'HIER SOIR. Grand triomphe national. *La confédération condamnée par une assemblée de près de 2,000 personnes*».

À cette occasion, Lanctôt a prononcé un discours contre le projet de Confédération. Il n'en produit pas le résumé, mais observe que la *Gazette* le qualifie d'orateur avec *great moderation and temper*²³. Il informe aussi ses lecteurs que l'assemblée a acclamé avec enthousiasme la déclaration suivante:

1. Que dans l'opinion de cette assemblée, la confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, serait de nature à compromettre et à détruire l'existence même de la nationalité canadienne française et à imposer

au peuple canadien le système de la taxation directe qu'il ne voudrait ni ne pourrait supporter.

2. Qu'en conséquence cette assemblée désapprouve formellement les projets de changements constitutionnels du ministère.

3. Que dans le cas où ces changements auraient lieu sans avoir été autorisés par le peuple, au moyen d'élections générales ayant lieu dans le but exclusif de faire approuver ou désapprouver ces projets, et sans l'application du principe de la double majorité, ce serait le plus grave attentat qui aurait jamais été commis contre les droits et les immunités politiques du peuple de cette province.

Une assemblée publique a lieu le 28 septembre 1864 au coin des rues Sainte-Catherine et Visitation et Lanctôt en publie le compte rendu dans le journal du lendemain. Dans la première édition du journal, Lanctôt évalue la foule à environ sept cents à huit cents personnes. Il note que les orateurs qui ont dénoncé la confédération ont été acclamés et que l'assemblée est ajournée au 30 septembre, afin de permettre aux partisans du «taisez-vous», arrivés à la fin de l'assemblée, de se faire entendre²⁴. Dans le numéro du 1^{er} octobre 1864, Lanctôt fait allusion à l'assemblée de la veille, au cours de laquelle des personnes tentèrent d'entraver la bonne marche de l'assemblée²⁵.

Le 5 octobre 1864 Lanctôt exhorte ses concitoyens à se rendre à l'assemblée publique convoquée pour le soir même, coin des rues Durham et Dorchester (aujourd'hui René-Lévesque). Il observe qu'il ne faut pas attendre pour réagir puisque selon un correspondant de la *Gazette de Sorel*, Cartier Macdonald et Brown iront s'entendre à Londres avec le bureau colonial après la conférence de Québec²⁶. Lanctôt s'en prend ensuite à *La Minerve*, au *Courrier du Canada* et au *Canadien* et leur demande d'appuyer

les propositions de *L'Union Nationale*: que le projet de Confédération soit l'objet d'un plébiscite; qu'il y ait un délai de six mois entre la publication du projet définitif de Confédération et le plébiscite; enfin que le principe de la double majorité soit appliqué si le projet de Confédération est présenté à l'Assemblée législative. Lanctôt met en demeure ces journaux de faire connaître leurs raisons s'ils diffèrent d'opinion. «S'ils ne soufflent mot de ces propositions au peuple, nous ne pouvons en tirer que la triste conclusion, que de concert avec le gouvernement, ils veulent imposer la confédération au Bas-Canada, coûte que coûte», conclut-il.

Le 6 octobre 1864, Lanctôt fait le bilan de l'assemblée du 5 octobre, au cours de laquelle Ludger Labelle et lui ont prononcé des discours et fait adopter à l'unanimité les propositions présentées dans *L'Union Nationale*: «tous les citoyens qui étaient venus là pour comprendre la question, sont partis convaincus que la confédération était anti-nationale, anti-catholique et ruineuse pour le Bas-Canada».

La première partie du discours de Médéric Lanctôt à l'assemblée du 24 septembre 1864, publiée dans *L'Union Nationale*, permet de mieux connaître l'orateur. Dès le premier paragraphe du résumé, le panache de Lanctôt frappe:

L'assemblée appelle M. Lanctôt. Ce monsieur s'avance à la fenêtre et se découvre. Il répond à quelqu'un qui le prie de remettre son chapeau que son coeur saura réchauffer sa tête, et il demande qu'il lui soit permis, à cause de la douceur de la température et par respect pour la classe ouvrière, si largement représentée dans cette immense assemblée, de parler la tête découverte.

Lanctôt entretient alors ses auditeurs sur l'union comme moyen de salut national:

Le salut national est dans la destruction entière de l'esprit de parti, dans l'union de tous les Canadiens à l'ombre du glorieux drapeau de la vieille France, que Montcalm, en roulant dans la poussière sur les plaines d'Abraham, nous légua en nous disant: «Soyez dignes de lui!»

Oui! l'union des Canadiens-Français pour se protéger contre un envahissement qui menace tout ce que nous avons de plus cher, depuis la foi immuable de nos pères jusqu'à nos moeurs chéries, depuis notre langue jusqu'aux tables saintes de nos lois, depuis nos institutions jusqu'aux sources vitales de notre prospérité: l'union de tous pour tous et pour tout enfin: voilà ce que nous désirons, voilà ce que vous voulez, voilà ce qu'il nous faut. Que répondez-vous?

Je ne suis pas surpris, messieurs, qu'une acclamation unanime accueille ces paroles. Si elles vont à vos coeurs, c'est qu'elles partent du fond du mien, et la première fois que je les ai bégayées, j'étais encore bercé sur les genoux d'une mère en pleurs, pendant que mon vieux père émiettait avec résignation sur une île de l'océan le plus éloigné, le pain noir de l'exil²⁷.

La suite du discours, publiée le 7 octobre 1864, est rédigée en style indirect et ne rapporte pas les paroles prononcées par Lanctôt, sauf pour la conclusion:

Divisés, se sont dit ceux-ci²⁸, ils étaient faibles. S'ils s'unissent, ils seront forts et triompheront. Brisons donc cette alliance, et empêchons les d'aller porter devant le peuple leur doctrine de paix et d'union. Mais leur espoir est de ce moment déçu et vous viendrez tous avec nous, j'en ai la persuasion, vous ranger sous le vieux drapeau national, que nos pères ont défendu bravement dans le passé, que nous défendrons avec le même courage dans le présent et que nos enfants couronneront de nouveaux lauriers dans l'avenir.

Après l'assemblée du 5 octobre 1864, *L'Union Nationale* ne signale plus la tenue d'assemblées publiques à Montréal²⁹. Les assemblées publiques ont été interrompues, soit par la diminution d'intérêt du public, soit à cause du début de la Conférence de Québec.

La Conférence a lieu du 10 octobre au 22 octobre 1864. Les discussions ont lieu

à huis-clos et même les représentants de la presse sont exclus. Leur demande d'un communiqué officiel demeurera même vaine. Cependant *The Montreal Gazette* et le *Leader* de Toronto reçoivent plus de renseignements sur les discussions que les autres journaux³⁰. Si comme tous ses confrères journalistes, Lanctôt s'offusque du huis-clos des rencontres, il s'en indigne en tant que citoyen, qualifie la Conférence de Québec de «Conspiration de Québec» et la dénonce en termes énergiques:

toutes les conspirations, dit l'histoire, ont eu recours, pour réussir, au secret, au mystère! La Conférence de Québec, que nous nous permettons de baptiser, dès ce jour *La Conspiration de Québec*, ne devait pas faire exception à la règle, et si nous n'avons pas plus tôt dénoncé le caractère mystérieux de cet aréopage autorisé de par lui-même à régler les destinées de pays assez grands pour former un continent à eux seuls, c'est parce qu'il est de saine tactique de laisser mûrir une conspiration et compromettre les conspirateurs, avant de les dénoncer au tribunal de l'opinion publique!

Il est vrai que sous des circonstances données et spécifiées, les hommes publics ont le droit de tenir leurs délibérations secrètes. Mais ce droit, ils ne le tiennent ni de Dieu ni de la nature des choses: c'est le peuple qui, dans son intérêt, leur donne ce privilège (...) Mais où, quand et comment le peuple de cette province a-t-il autorisé son gouvernement à changer sa constitution? Où, quand et comment le peuple de cette province a-t-il délégué à ses gouvernants le pouvoir ou le droit de détruire le système même de gouvernement qu'il les a appelés - il ne faut pas l'oublier - à administrer? Ne les ayant pas autorisés à faire une chose, ne faut-il pas en conclure qu'il leur a encore bien moins permis de s'entourer du secret et du mystère pour faire en son nom cette chose qu'il réprouve d'avance?³¹

Si les délégués se taisent sur les délibérations, il multiplie, par contre, les déclarations publiques. À l'occasion d'un des nombreux banquets offerts à Québec, Étienne-Paschal Taché conclut son discours par un vœu révélateur sur le «désir et la prière que les enfants de l'Angleterre, de l'Irlande et de la Nouvelle-Écosse et de la

vieille France, qui habitent ces provinces, s'unissent en un jour prochain et soient mêlés ensemble pour ne former qu'une nationalité - canadienne ou acadienne, peu lui importe, car elles lui sont également chères». Le souhait de Taché est très mal reçu par la presse canadienne-française qui n'est pas inféodée au ministère. Lanctôt voit dans le discours de Taché l'annonce d'une trahison. Lorsque *La Minerve* tente d'atténuer le sens des paroles de Taché, Lanctôt rappelle les commentaires de la *Gazette*³² et ajoute ensuite:

on ne peut donc, malheureusement, avoir de doute sur la portée des paroles de sir E.P. Taché. Elles lui ont mérité les compliments de la *Gazette*: n'est-ce pas concluant? Pour nous, c'est une preuve qu'il est passé à l'ennemi, et quand on passe à l'ennemi on est traître à son drapeau.

Comme la *Gazette* de Montréal est mieux informée sur la conférence que les autres journaux, Lanctôt cherche dans ce journal ministériel du matin, les nouvelles à reproduire dans son journal. Le 29 octobre 1864, *L'Union Nationale* publie le projet de Confédération adopté à la Conférence de Québec et Lanctôt signale à ses lecteurs que le document provient de la *Gazette* de Montréal³³.

Novembre 1864

Le chef du parti libéral du Bas-Canada, Antoine-Aimé Dorion, croit le temps venu de se prononcer sur le projet de la Conférence de Québec. Le 7 novembre 1864, il adresse une lettre aux électeurs du comté d'Hochelaga dans laquelle il examine le projet et en fait une critique, qu'il termine en recommandant à ses électeurs de se prononcer contre «toute tentative de passer une mesure de cette importance sans un appel au peuple³⁴.» Tous les journaux de la Province reproduisent la lettre de Dorion³⁵. *L'Union*

Nationale la publie le 10 novembre 1864 et Lanctôt la présente en affirmant que «cette étude du plan de confédération est remarquable». Il remarque toutefois que A.-A. Dorion «traite la question au point de vue exclusivement matériel et financier, et purement constitutionnel». Il lui reproche, tout en le faisant d'une manière plus générale, son silence sur le point crucial à ses yeux, l'identité canadienne-française:

Mais où sont les hommes publics canadiens-français qui traitent la question à son grand et véritable point de vue: le point de vue de notre autonomie, de notre conservation nationale! Où sont les chefs de parti qui se montrent disposés à monter à l'assaut de la confédération, le drapeau canadien-français et la charte de nos droits à la main!

(...)

Il faut avoir plus d'âme, plus d'élan, plus de patriotisme national, pour remporter la victoire et briser le lien fédéral avec lequel on veut attacher une nationalité française au char d'une nationalité rivale. Aux ennemis comme George Brown et aux traîtres comme George Étienne Cartier et Étienne Paschal Taché, qui disent: «L'intérêt national britannique exige la confédération», il faut que notre coeur sache répondre: «L'intérêt national canadien-français la repousse!»³⁶

Le 11 novembre 1864, *L'Union Nationale* produit les procès-verbaux de la Conférence de Québec qu'elle trouve dans le *Journal de Québec*³⁷. Lanctôt présente ses commentaires dans un article intitulé «Le grand projet de la petite confédération». Dans une virulente critique du projet, il fait le bilan de la «conspiration» qui a entouré les conférences de Charlottetown et de Québec. Il en critique les principales décisions, par exemple, le droit de veto du parlement fédéral, la nomination des juges et les subventions aux provinces maritimes³⁸.

Si Lanctôt s'oppose au projet de Confédération, c'est d'abord parce qu'il le croit fatal au point de vue national, c'est-à-dire pour les Canadiens français. Il ne pense pas

que la confédération soit même intéressante sur le plan économique. Dans un éditorial, paru le 16 novembre 1864³⁹, il réfute l'argument des partisans de la Confédération sur l'augmentation du commerce du Bas-Canada à l'intérieur de la Confédération. Il remarque que le Canada ne produit rien que les colonies maritimes ne puissent obtenir à meilleur marché aux États-Unis et en Angleterre. Il prévoit des résultats économiques désastreux: soixante-trois mille dollars, auxquels il faut ajouter les intérêts, à payer durant dix ans au Nouveau-Brunswick; les coûts de construction de canaux dans le Haut-Canada et les coûts de construction du chemin de fer intercolonial. Même en supposant que la Confédération profiterait au commerce du Canada, ce serait, soutient-il, aux dépens de la nationalité. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Le 23 novembre 1864 le journal annonce que le gouvernement a transmis aux parlementaires copie du projet adopté par la conférence. Le même jour, Alexander Tilloch Galt convoque ses électeurs à une assemblée publique à Sherbrooke et le discours de Galt est tout de suite adopté comme la bible des partisans de la confédération⁴⁰. Du coup, *Lancôt* publie une série de quatre articles sur le discours⁴¹. Il commence d'abord par exposer le dossier politique de Galt:

Bref, le loyal annexionniste de 1848, le scrupuleux spéculateur de Sarnia, le constructeur modèle de grands magasins à Portland, le héros des \$100,000 dûment censuré par la chambre et se croyant lui-même affecté dans son honneur par le vote de la majorité de ses collègues, redevient tout-à-coup le héros de la confédération, l'émissaire et le porte-voix d'un parti national et ultra-catholique auprès d'un parti franco-phobe et dont la haine contre le catholicisme est devenue proverbiale.

Décembre 1864 à mars 1865

Mais le temps presse: la session parlementaire commence le 19 janvier 1865. Malheureusement, l'offensive débute mal. Dans un article intitulé «Le rationalisme et la Confédération», L.-O. David sermonne littéralement Gonzalve Doutre - il ne le nomme pas toutefois - sur la conférence qu'il a prononcée à l'Institut Canadien de Montréal le 1^{er} décembre 1864 et intitulée: «Principe des Nationalités». Doutre est furieux et il veut que *L'Union Nationale* publie la lettre qu'il a fait parvenir à David, ainsi que le texte de sa conférence. Lancôt refuse d'obtempérer à son beau-frère. Le fait-il par solidarité pour son co-rédacteur ou parce que le contenu de la conférence est intempestif? Même si dans une brochure qu'il fait paraître Doutre soutient que son «but n'était pas de plaider en faveur de la confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord» et qu'il n'y avait pas même songé, la conclusion de la «lecture» semble l'infirmier:

avant longtemps, si le Canada est relié aux autres Provinces Britanniques, vous le verrez rivaliser tant en influence qu'en importance avec les États-Unis. Et, qui sait? Le premier pas fait, nous sentirons peut-être le besoin d'étendre au loin cette concentration d'intérêts généraux, et alors le Nouveau-Monde ne fera qu'une seule nation.

(...)

Vous y verrez au sommet les hommes de coeur et d'énergie se rapprocher de Dieu, pour le prier d'y venir contempler l'oeuvre si belle de l'humanité:

L'UNION UNIVERSELLE.

La cause de la Confédération progressait. *L'Union Nationale* ne pouvait risquer de la favoriser en publiant le «Principe des Nationalités» en décembre 1864. Gonzalve Doutre ne semble pas l'avoir pardonné à son beau-frère. En mars 1867, il s'opposera aux

diverses propositions faites par Pierre Blanchet en faveur de la participation de l'Institut Canadien, comme corps, à la lutte anti-fédérale⁴².

Par contre, l'approche de la session parlementaire réveille la population de certains comtés du Bas-Canada. Des assemblées publiques sont convoquées. Lanctôt et ses collaborateurs à *L'Union Nationale* y participent. Le 27 décembre 1864, Lanctôt explique même à ses lecteurs que la section politique du journal sera un peu plus courte parce que les rédacteurs du journal doivent participer aux assemblées publiques qui précèdent l'ouverture de la session⁴³. Le journal publie d'ailleurs plusieurs comptes rendus des assemblées publiques organisées dans les différents comtés⁴⁴.

Le 31 janvier 1865, Lanctôt annonce qu'une grande assemblée anti-confédérale aura lieu à l'Institut canadien-français de Montréal le 1^{er} février 1865⁴⁵. Dans le numéro du 2 février 1865 de *L'Union Nationale*, il rapporte les faits marquants de l'assemblée. Le titre de son article résume à lui seul le sens de l'article: «Assemblée anti-fédérale à l'Institut Canadien-Français - MM. C.-S. Cherrier, Chs Laberge, Clerk, Laflamme, Dorion et Lanctôt, prononcent des discours contre la Confédération - Le projet de nouvelle constitution est unanimement condamné.» Il publie les discours de MM. Côme-Séraphin Cherrier et de Charles Laberge dans *L'Union Nationale* et la «Typographie de Lanctôt, Bouthillier et Thompson» reproduit les discours de Côme-Séraphin Cherrier, de Charles Laberge et de George Edward Clerk sous forme de brochure en 1865. L'assemblée avait décidé d'envoyer au Parlement de la province des pétitions contre le

projet de Confédération, en plus de prévoir la formation d'un comité responsable dont la mission était d'acheminer d'autres pétitions. Un «Comité anti-fédéral» était alors créé⁴⁶. Le 7 février 1865, Lanctôt faisait paraître dans le journal une «requête» qu'il présentait ainsi:

nous publions aujourd'hui la Requête préparée par un des citoyens distingués de la ville de Montréal. Tout le monde y connaîtra l'élévation de vues et le patriotisme qui distinguent l'auteur, et personne, nous l'espérons, ne refusera d'apposer son nom à ce précieux document. Il n'y a pas de temps à perdre et ceux qui ont des requêtes en mains s'empresseront sans doute de les faire signer.

Il précisait que ceux qui voulaient obtenir des feuilles de requête afin de les faire signer n'avaient qu'à les demander aux bureaux de *L'Union Nationale*.

On ne peut pas, avec certitude, attribuer à Lanctôt et à ses collaborateurs à *L'Union Nationale*, ou aux membres du Comité National formé le 8 août 1864, l'organisation de l'Assemblée anti-fédérale du 1^{er} février 1865, ainsi que la pétition de Cherrier. Cependant, Médéric Lanctôt, Romuald Trudeau, G.E. Clerk, Louis Boyer, Narcisse Valois, J. Simard, John Pratt, L. Raymond Plessis dit Bélair, P. Mathieu, dont la présence est signalée à l'assemblée du 1^{er} février, ont également signé le rapport du Comité National formé le 8 août 1864⁴⁷. De plus, Médéric Lanctôt paraît être bien informé sur tout ce qui touche les assemblées du Comité anti-fédéral⁴⁸. L'avis que signe Lanctôt dans *L'Union Nationale* du 15 février 1865 semble aussi confirmer sa participation active au sein du comité: il demande aux membres du Comité de se rendre à l'Institut canadien-français et d'apporter les feuilles de pétitions déjà remplies et il

indique qu'il sera encore possible d'obtenir d'autres signatures.

L'offensive de Lanctôt et des collaborateurs du Comité National, du Comité anti-fédéral n'arrête pas l'horloge. Les débats parlementaires continuent et le parti ministériel fait la sourde oreille aux requêtes. Le 20 février 1865, le Conseil législatif vote en faveur de la Confédération. Durant la nuit du 10 mars 1865, l'Assemblée législative vote en faveur des résolutions de Québec. Quatre-vingt-onze représentants du Haut-Canada et du Bas-Canada votent en faveur et trente-trois votent contre. Déçu mais pugnace, Lanctôt annonce ainsi la nouvelle dans le journal du 11 mars 1865: «la Confédération a été votée hier soir par une majorité encore plus servile que nombreuse. Nous nous y attendions. Rien en cela ne nous surprend. Le contraire nous aurait étonné⁴⁹.»

Lanctôt n'ignorait pas que l'Assemblée législative voterait en faveur du projet car le Haut-Canada était majoritairement en faveur. En fait, cinquante-quatre parlementaires haut-canadiens votent pour et huit seulement votent contre⁵⁰. Même si Lanctôt avoue avoir pressenti le résultat du vote, il n'en est pas moins malheureux et déçu. Le lundi suivant, le 13 mars 1865, Lanctôt analyse les votes du vendredi et il qualifie d'absurde la doctrine du traité exprimée par le gouvernement⁵¹. Il déclare aussi que les représentants canadiens français de douze comtés votèrent en faveur de la Confédération tout en sachant que leurs électeurs ne favorisaient pas le projet. Son éditorial se termine presque par une déclaration de guerre:

Nous ne craignons donc pas de le dire, de le répéter, avant comme après le vote:
Le Bas-Canada, vendu et trahi par la moitié de ses représentants d'origine

canadienne-française, est en grande majorité opposé à la Confédération, et gare à ceux qui veulent persister à lui imposer une constitution contraire à ses lois et à ses tendances, à ses institutions religieuses et nationales!

Lancôt et la lutte contre le projet de Confédération - avril 1865 à mars 1867

Après le vote du 10 mars 1865, le projet de confédération est acheminé au parlement de Londres, où il ne peut être qu'entériné⁵².

Deux années s'écoulaient cependant avant le vote du «British North America Act». Des circonstances imprévues expliquent ce délai. En mars 1865, Samuel Leonard Tilley et son gouvernement sont défaits aux élections générales du Nouveau-Brunswick, la population ayant ainsi manifesté son désaveu à la Confédération des provinces. L'opposition de la Nouvelle-Écosse est plus forte qu'attendue et Charles Tupper doit affronter Joseph Howe, qui s'oppose au projet confédératif. Quant aux provinces de l'Île du Prince Édouard et de Terre-Neuve, elles ne sont tout simplement pas intéressées par le projet confédératif. Ce n'est qu'en avril 1866 que le Nouveau-Brunswick élira un gouvernement favorable à la Confédération. Tupper n'obtient du parlement de la Nouvelle-Écosse un appui en faveur de la Confédération qu'en juin 1866 tandis que, le même mois, une délégation se rend en Angleterre et tente, pendant un an sans succès, d'empêcher le vote du projet au Parlement Impérial.

Dans le Bas-Canada, Lancôt poursuit sa lutte contre le projet confédératif. *L'Union Nationale* publie quotidiennement ses articles. En revanche, sept des onze collaborateurs, surnommés les «illustres onze» par *The Montreal Gazette*, cessent de faire paraître des articles après le vote du 10 mars⁵³. Peut-être le succès du projet de

Confédération a-t-il freiné leur ardeur, à moins qu'ils aient été effrayés par l'emportement ou la passion de Lanctôt au moment du vote. De fait, l'éditorial de Lanctôt après le vote du Conseil législatif en faveur de la Confédération semble avoir été l'objet de critiques de la part des partisans du projet. Il est vrai que le texte, intitulé «La déchéance du corps législatif», se terminait sur des propos pour le moins agressifs:

Si cela se passait dans aucun pays libre, le peuple se sentant trahi et abandonné par son gouvernement, organiserait une autorité provisoire, ferait le procès à ces *banditti* politiques et en pendrait quelques uns pour crime de haute trahison. Ici... qui vivra verra.

La «Note de la Collaboration», que publie L.-O. David dans le numéro du 6 mars 1865, confirme les hauts cris provoqués par la réaction de Lanctôt. David doit répondre aux accusations portées contre la rédaction du journal «d'exciter les passions et les préjugés du peuple et de vouloir la guerre civile».

Plus tard, Lanctôt publie un article dans lequel il expose ses positions politiques depuis l'annonce de l'alliance Cartier-Taché Brown en juin 1864 et qualifie sa campagne contre le projet de Confédération de «croisade énergique». Sans doute conscient des risques de dérapage qu'appelaient ses éditoriaux enflammés, il écrit:

ce fut pour nous un besoin moral et physique même, en quelque sorte, de protester dans les termes les plus énergiques dont les convenances puissent permettre l'usage, contre la marche singulièrement subversive de toutes les règles constitutionnelles, de tous les principes fondamentaux des gouvernements populaires, suivie par le gouvernement et le parlement. Mais nous affirmons en toute sincérité et de la manière la plus solennelle que jamais notre intention n'a été de tenter de faire sortir le mouvement anti-fédéral des limites constitutionnelles que la raison et la sagesse lui avaient assignées. Nos paroles n'étaient pas une provocation: elles n'étaient qu'une protestation⁵⁴.

Tout en se défendant de l'accusation de révolutionnaire, il n'hésite pas à la retourner contre ses accusateurs et il prédit, en conclusion, que le «plan de révolution», c'est-à-dire la Confédération, sera déjoué puisque le clergé le dénoncera. Il annonce même que le clergé s'est «rallié à lui» et qu'une «action commune (centuplera) la force du mouvement national.»

Lanctôt et le clergé

Connaissant pleinement le pouvoir exercé par la religion catholique sur la population canadienne-française du Bas-Canada, Lanctôt a cherché et chercha toujours à obtenir l'engagement des prêtres et des évêques dans sa «croisade». Déjà en octobre 1864, L.-O. David rédigeait un éditorial pour demander l'appui du clergé; Lanctôt renouvelle cet appel le 30 janvier 1865, immédiatement avant les débats sur la confédération⁵⁵. Après le discours d'usage sur la «sollicitude» du clergé, Lanctôt explique diplomatiquement le silence de celui-ci sur la Confédération en disant qu'il «était difficile au clergé canadien-français de se jeter de suite en travers d'un parti qui jusqu'alors (...) avait toujours, quoique dans des circonstances moins critiques qu'aujourd'hui, porté haut et ferme, l'étendard de la nationalité et de la religion.»

Lanctôt souligne ensuite l'importance du rôle du clergé pour réaliser l'union nationale:

mais les autorités religieuses du pays comprennent sans doute (du reste leurs propres enseignements nous l'ont appris) que les droits et les intérêts imposent des devoirs et qu'on ne mérite de conserver que ce que l'on a le courage de défendre. Or, la conservation ne sera assurée et complète, et cette union ne peut être complète que si les pasteurs du peuple canadien prêtent à l'oeuvre l'aide de leur voix pénétrante et de leur influence incontestable et salutaire.

De nouveau, Lanctôt invite l'église du Bas-Canada à rompre son silence et à se prononcer contre la Confédération. Or le clergé reste muet. Pire, en mars 1865, un journal catholique, la *Gazette des Campagnes*⁵⁶, accuse Lanctôt d'avoir incité le peuple à la guerre civile, le traite de révolutionnaire et déclare que «le clergé ne voudra jamais marcher sous le drapeau de ceux qui prêchent la révolution!». Lanctôt répond longuement à la *Gazette* en expliquant qu'il a «évoqué des souvenirs révolutionnaires (...) dans le but de faire ouvrir les yeux aux gouvernants et de les engager à reculer devant des actes tyraniques susceptibles d'un seul résultat: la révolution!». Contraint à se défendre, il doit même faire allusion à la note de la rédaction et aux articles dans lesquels il avait affirmé qu'il n'avait pas l'intention d'inciter à la révolte. Mais en même temps qu'il nie avoir eu l'intention de pousser à la révolte, il observe que s'il avait voulu le faire, le clergé aurait pu l'appuyer même si l'église catholique était «par principe, contre toute révolution», car les «droits politiques» et «nationaux», ainsi que les «intérêts religieux» sont menacés par le projet confédératif. Incisif, il ajoute:

et si nous partons de cette supposition toute gratuite et mal fondée que nous voulons la révolte, nous dirons à la *Gazette des Campagnes* que dans notre opinion, nous préférons le rôle qu'on nous impute à celui que s'imposent ceux qui trouvent que le bon peuple aurait bien tort de sortir de son doux *far niente*, de mettre sa pipe dans la poche et de dire adieu à sa famille, pour faire la sublime sottise de défendre Dieu et la patrie. Mieux vaut en appeler aux passions viriles d'un peuple, que lui enseigner l'art, improductif du reste, de la lâcheté.

Mais pour lui, la question essentielle demeure de savoir «si le clergé est pour la Confédération ou si, dans sa sagesse, il croit devoir repousser ce projet de constitution».

S'il n'accepte pas la Confédération, poursuit Lanctôt, «il peut trouver dans le Bas-Canada les éléments de force et de résistance constitutionnelle sans lesquels il ne pourrait réussir à le repousser». Le 21 mars 1865, il publie un deuxième éditorial sur «La cause nationale et le Clergé», dans lequel il demande à nouveau l'intervention de l'Église catholique. À nouveau, le 18 juillet 1865, il réclame l'intervention du clergé catholique pour assurer le salut du pays:

nous croyons que notre pays ne peut être sauvé que si le clergé et les classes aisées de la société, veulent unir leurs efforts et leur patriotisme à l'ardente foi nationale de la grande majorité de la population canadienne-française et réduire à une impuissance absolue les traitres et les indifférents.

Depuis la fondation de *L'Union Nationale*, Lanctôt veut croire, ou peut-être laisser croire que le clergé s'oppose à la Confédération et qu'il n'appuie pas le parti de M. Cartier. Il sait bien que l'union nationale ne peut réussir sans la participation du clergé. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il se querelle si âprement avec *Le Pays* sur la célébration de la fête de la Saint-Jean Baptiste en juin 1865⁵⁷. Pour lui, le seul moyen de gagner le combat contre la Confédération, c'est l'union nationale, impossible sans l'appui du clergé catholique.

Lanctôt et le délai 1865-1867

À la vérité, c'est dans le désert que Lanctôt continue à crier entre mars 1865 et mars 1867. Il assiste, impuissant, au progrès du projet confédératif. Une chronique, intitulée «La situation», expose son opinion sur les événements en cours. Entre le 28 mars 1865 et le 19 novembre 1866, il rédige ainsi plus de vingt articles sur la situation

politique⁵⁸.

L'opposition imprévue des provinces maritimes au projet de Confédération est l'objet de ses réflexions dans le premier article, publié le 28 mars 1865⁵⁹. Il remarque que le *Globe* de Toronto, le *Leader* et la *Gazette* de Montréal soutiennent que, dans les circonstances, le gouvernement canadien doit reporter le projet de Confédération. Il ajoute que le *Globe* et la *Gazette* proposent une confédération des deux Canadas, tandis que le *Leader* favorise le réajustement de la représentation parlementaire.

Lancôt, pour sa part, ne croit pas que le projet de confédération soit abandonné:

le bureau colonial enverra dans les provinces maritimes des agents et des gouverneurs favorables au projet, et dans cinq ou six ans, et peut-être en moins de temps, la nouvelle constitution rencontrera sans doute l'approbation des législatures des provinces d'en bas, grâce à l'emploi de moyens et à des combinaisons analogues à ce que l'on a vu au Canada depuis six mois. Alors le Canada sera réuni aux provinces d'en bas, sans être de *nouveau* consulté, si nous avons alors à la tête des affaires, des hommes prêts à tout faire par ambition personnelle et pour recevoir des honneurs de l'Angleterre.

Lancôt prévoit qu'à la prochaine session parlementaire le gouvernement canadien soumettra un projet pour fédérer les deux Canadas, fondé sur les articles de la Conférence de Québec, afin de permettre l'entrée éventuelle des provinces maritimes. Une telle confédération des deux Canadas, estime-t-il, contiendrait, «bien qu'à un moindre degré, tous les dangers au point de vue de la nationalité française, et tous les inconvénients au point de vue de l'économie des deniers publics, que le projet de confédération nous faisait entrevoir». Aussi exhorte-t-il ses lecteurs à profiter de la situation «pour opérer le salut du Bas-Canada». En plus, il suggère aux politiciens de

faire au Haut-Canada «une série de propositions raisonnables pour mettre un terme aux difficultés sectionnelles». La situation ne se présentera pas à nouveau, précise-t-il.

Un débat sur la défense du Canada a lieu au parlement anglais le 13 mars 1865. La défense du Canada avait servi d'argument majeur à la Grande Coalition: la Confédération offrirait une protection mutuelle des provinces contre les États-Unis. Le 30 mars 1865 Lancôt produit un résumé des principaux discours prononcés le 13 mars et il précise qu'il ne pourra «exprimer toute sa pensée sur la question de la défense que lorsqu'elle sera formée et elle ne pourra l'être» avant qu'il sache «parfaitement à quoi (s'en) tenir, non pas sur les intentions ou les promesses du gouvernement impérial mais sur ses ACTES!» Un mois plus tard, il semble avoir bien rassemblé ses idées sur la question puisqu'il les exprime dans une série de deux articles intitulés «La question canadienne⁶⁰».

La mort de Sir E.P. Taché, le 30 juillet 1865, provoque un remaniement du cabinet. Selon Lancôt, dans un nouveau cabinet, les «principes resteront les mêmes. Un homme de moins, un homme de plus, voilà tout. Quelque soit le premier, Brown sera le chef et commandera, et l'idée brownite dominera⁶¹.» Il fait alors le tableau des malheurs à venir pour le pays quelle que soit la composition du nouveau cabinet. Il propose néanmoins un programme au gouvernement à venir «dans l'intérêt de l'Union canadienne-française (qu'il désire) former entre tous les membres de (sa) nationalité». Le programme qu'il propose, on le devine, va à l'encontre de la politique de l'ancien ministère et probablement de celle du ministère à venir: il favorise la colonisation, l'industrie

manufacturière et l'instruction, il suspend le projet de Confédération; il propose de faire du Canada un territoire neutre⁶². Le programme de Lanctôt, on s'en doute, n'est pas entendu⁶³.

Lanctôt et la politique municipale

En 1865 et en 1866, le gouvernement canadien de la Grande Coalition ne tient pas d'élections générales parce qu'il craint que des élections ne modifient la composition de l'Assemblée législative et surtout la composition des représentants du Bas-Canada dans l'Assemblée législative. Il préfère éviter d'exposer ceux qui ont voté en faveur de la Confédération en ne les exposant pas à la sanction de la population. Par contre, les échevins de la ville de Montréal n'appréhendent pas les élections prévues à la fin de février 1866. Jean-Louis Beaudry, le maire de 1862 à 1866, est un partisan de Cartier⁶⁴.

Henry Starnes, le candidat à la mairie en février 1866 est aussi un membre «indispensable» du parti conservateur, selon Cartier⁶⁵. C'est un fait connu que Cartier tire les ficelles au Conseil de Ville⁶⁶. Or, le Quartier Est étant le quartier représenté par George-Etienne Cartier à l'Assemblée législative de la Province, tout candidat au poste de conseiller municipal doit recevoir l'appui de ce dernier, surtout en février 1866, alors que des élections générales doivent avoir lieu.

Critique acharné de Cartier et du projet de Confédération, Médéric Lanctôt n'est sans doute pas le bienvenu lorsqu'il pose sa candidature dans le Quartier Est contre Alexis Dubord, le candidat du pouvoir ministériel. Ce sont cent neuf électeurs municipaux qui

lui demandent de poser sa candidature et qui l'assurent de leur vote dans une lettre reproduite dans *L'Union Nationale*, le 3 février 1866. Lanctôt leur avait-il déjà exprimé son désir de se présenter comme candidat? S'il l'a fait, il ne l'a pas fait par l'entremise de son journal. Par contre, il annonce sa candidature et observe avec plaisir que presque tous les électeurs du quartier «d'origine différente de la sienne» et de nombreux commerçants ont signé la lettre qui lui a été adressée. Il les remercie tous et termine par une déclaration de principe: «les principes fondamentaux sur lesquels je me guiderai seront l'économie et le progrès, l'impartialité et la justice, principes d'où doivent naître la prospérité de Montréal et l'accord parfait de tous ceux qui l'habitent.»

Bien qu'il soit conscient des enjeux politiques qu'implique son élection sur le plan de son combat contre le projet confédératif, il choisit de ne pas mêler les deux campagnes, celle contre la Confédération et celle pour l'élection de conseiller municipal comme le confirme sa plateforme électorale publiée par les «Électeurs Membres du Comité de Lanctôt⁶⁷.»

Ludger Labelle, l'un des onze de *L'Union Nationale* est réélu dans le Quartier Sainte-Marie et Lanctôt est élu dans le Quartier Est en dépit des partisans de Cartier qui maintenaient qu'il ne fallait pas «qu'il soit élu» et de nombreuses irrégularités durant l'élection⁶⁸. En terminant son article sur la «promenade triomphale des candidats élus» dans les rues de Montréal, puis jusqu'à Laprairie, Lanctôt exprime son intention de remplir «dignement (ses) devoirs municipaux.» En effet, Lanctôt respecte les engagements pris

envers ses électeurs.

Une certaine animosité règne sûrement au sein du Conseil municipal entre les disciples de Cartier et Ludger Labelle et Médéric Lanctôt dont les opinions anti-fédérales sont bien connues. On connaît aussi sûrement la force combative de Lanctôt dans les luttes acharnées et prolongées. Ainsi lorsque treize citoyens émettent une protestation au sujet de la location à des personnes de mœurs douteuses de deux maisons appartenant à Cartier et de deux maisons appartenant à Alexandre Delisle, le maire et des échevins préfèrent l'ignorer. Lanctôt rapporte alors à ses lecteurs qu'il a demandé que la «protestation» soit «reférée au comité de police», mais que le Maire a «dit que cette pétition implique des personnes haut placées et que s'il avait vu la pétition auparavant il n'en aurait pas permis la lecture». Ironique, Lanctôt ajoute:

nous ne doutons pas que le maire n'ait fait cette remarque, qui est tout à la fois une distinction injuste entre les puissants et les humbles, et un déni de justice, que parce qu'il ne connaît ni les pétitionnaires ni les faits sur lesquels ils s'appuient. Ce n'est pas le premier magistrat de la ville qui doit reculer devant le devoir difficile de protéger la morale lorsque des citoyens prétendent qu'elle est odieusement outragée par des personnes haut placées. Mais nous répétons que le maire a dû agir pour de bons motifs⁶⁹.

Lanctôt ne laisse pas passer l'occasion et il renseigne volontiers ses lecteurs sur les développements de l'affaire⁷⁰. Le 28 avril 1866, il annonce que «le bail infâme fait avec la prostitution a été cassé, annulé et l'argent remboursé!⁷¹» Étrange coïncidence, le 1^{er} mai 1866, Lanctôt informe ses lecteurs qu'Alexis Dubord conteste son élection. Lanctôt, représenté par Wilfrid Laurier, gagne toutefois cette bataille: la pétition de Dubord est

mise de côté⁷².

Lancôt se sert de son journal pour aviser la population des activités prévues par le Conseil de Ville tout dévoué à Cartier. Lorsqu'en juin 1866 des modifications à la charte de la Cité de Montréal sont proposées, il en dénonce certaines, dont l'une qui donnerait aux propriétaires le droit de voter dans tous les quartiers où ils ont une propriété⁷³. Lancôt s'oppose à l'amendement qu'il considère injuste pour les locataires, c'est-à-dire pour la population ouvrière. La longue diatribe contre l'amendement proposé reste la revendication la plus violente sur l'égalité et la justice sociales jamais lancée par Lancôt:

en donnant plus de droits aux classes riches qu'aux classes aisées et ouvrières, on a l'air de dire à celles-ci: «Ce n'est pas l'intelligence et l'amour du bien public qui guide et inspire le vote, c'est la richesse, et comme généralement, vous n'êtes pas propriétaires messieurs les ouvriers, comme généralement vous n'êtes pas riches, vous n'aurez qu'un vote, et nous les riches nous devons avoir deux, trois, quatre, cinq, six et même neuf votes».

Lancôt consacre aussi un article à la dix-septième proposition qui modifie les règles électorales:

À l'expiration de l'année civique courante, tout le Conseil, tel que maintenant constitué, sortira de charge, et un nouveau Conseil sera formé comme suit: Un Échevin et deux Conseillers seront élus dans chaque quartier. Le Maire et les Échevins seront élus exclusivement par les Propriétaires de bien-fonds de la valeur annuelle de cinquante piastres ou au-delà; le maire pour une année, comme ci-devant et les Échevins pour un terme de trois années. Les Conseillers seront élus par les propriétaires ou occupants de bien-fonds de la valeur annuelle de quarante-huit piastres ou au-delà.

Lancôt croit fermement que la proposition de nommer un échevin et des conseillers «n'a

été introduite que pour augmenter les avantages extravagants que l'on donne aux riches par la septième clause». Il ajoute qu'«en faisant élire les échevins, on veut créer une classe de représentants à part, d'un ordre supérieur, qui représentera exclusivement la classe riche», puisque seuls les propriétaires de bien-fonds auront droit de vote. Il remarque aussi qu'«on a bien soin de donner aux propriétaires, en même temps qu'on le donne aux locataires, le droit d'élire les conseillers». Selon lui, la proposition de ne faire élire le maire que par les propriétaires est le comble de l'arrogance. Lanctôt dénonce aussi la douzième proposition qui stipule que les conseillers devraient posséder des bien-fonds: si cette «clause» était adoptée, elle enlèverait «toute influence aux classes moyennes» et aux locataires.

Lanctôt établit ensuite des liens entre la tentative de modifications de la charte de Montréal et les changements constitutionnels effectués sans recourir à des élections générales⁷⁴. Le 23 juin 1866, Lanctôt dresse un bilan d'une séance spéciale du conseil, tenue le 22 juin 1866, au cours de laquelle on devait discuter des modifications proposées. Il rapporte que les membres du Conseil ont débattu longuement la septième «clause» et qu'on a fini par reporter le vote. Une assemblée spéciale est à nouveau convoquée le 27 juin 1866 afin de poursuivre l'examen des modifications. Dans un éditorial, Lanctôt fait une analyse critique des propositions et il estime que

les amendements proposés à l'acte d'incorporation de la ville, relativement à la qualification des électeurs et des membres de la corporation, ainsi qu'à la division du Conseil en deux classes, sont un attentat au principe électif, et font reposer sur la matière inerte et non pas sur l'intelligence humaine l'appréciation d'un acte

aussi solennel que le vote du citoyen.

Il dénonce l'«inspirateur de ces amendements» le «même que celui qui a brocanté et changé la constitution de son pays, sans consulter ses compatriotes et en leur disant même qu'il avait aucune remontrance à recevoir d'eux et aucun conseil à leur demander». Il expose ensuite le but de cet instigateur:

il veut créer ici une noblesse territoriale comme en Angleterre et la faire représenter dans la législature locale du Bas-Canada, par les vieillards malfaisants dont il aura le droit de composer le conseil législatif et dans la municipalité de Montréal par le maire, les échevins et tous les membres du conseil élus par les grands propriétaires exclusivement.

Lanctôt identifie même nommément «l'inspirateur» des amendements: George-Étienne Cartier. Lanctôt a probablement raison de croire que Cartier est à l'origine des amendements proposés puisqu'il croit que «l'homme qui a acquis des biens, est généralement intelligent, énergique et moral⁷⁵.» Le 30 juin 1866, Lanctôt annonce que l'idée d'élire un nouveau conseil à la fin de l'année a été rejetée «heureusement comme (elle) le méritait». Il ajoute, au sujet de la septième «clause», que «les propriétaires n'auraient seulement qu'un vote chacun à donner pour l'élection du Maire», mais qu'ils auront le droit de voter dans tous les quartiers où ils ont une propriété. Lanctôt n'approuve certainement pas ce principe, mais dans un conseil dont les membres sont en majorité conservateurs et pro-Cartier, les dissidents n'ont pas beaucoup de marge de manoeuvre, sinon celle d'alerter la population comme le fait Lanctôt.

Déjà, dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, il dénonçait l'injustice des élections

fondées sur la possession de biens fonciers. En 1868, il protestera à nouveau contre la même injustice.

Lanctôt et les Irlandais

Si le Conseil municipal de Montréal est la chasse gardée du parti conservateur et de Cartier, les électeurs irlandais sont la chasse gardée du parti conservateur et de Thomas D'Arcy McGee. Mais au printemps de 1866, la popularité de McGee diminue. En juillet 1865, lors d'un discours prononcé à Wexford en Irlande comme délégué du Canada à l'Exposition internationale de Dublin, il avait affirmé que sa carrière de rebelle - il avait soutenu la cause nationaliste de l'Irlande en 1846 - avait été une «folie de jeunesse». Ce discours lui avait valu la réputation de «traître à l'Irlande» jusqu'au Canada et aux États-Unis. De plus, en 1865 et en 1866, McGee s'opposa aux Fénians, le mouvement nationaliste irlandais. Lanctôt est au courant des événements de 1865 et il connaît bien McGee⁷⁶. Lanctôt est aussi en contact avec Bernard Devlin, puisqu'il représente avec ce dernier et Francis Cassidy, Elzéar Bourassa, un marchand de Laprairie accusé d'être un incendiaire en 1865. Le procès a lieu en avril 1866⁷⁷. Bernard Devlin est très actif dans la communauté irlandaise⁷⁸. Ce concours de circonstances pousse certainement Médéric Lanctôt à tenter de recruter les Irlandais dans son combat contre le projet confédératif. Le 7 mars 1866, il publie deux articles, intitulés: «Une alliance naturelle», dans lesquels il s'exprime sur la solidarité à créer entre les Canadiens français et les Irlandais du Canada⁷⁹. Il confie à ses lecteurs que l'inimitié entre les Canadiens français et les Irlandais ne profite

qu'à l'«adversaire commun». Il produit l'exemple des élections municipales: les Anglais n'ont pas voté pour le Canadien français Narcisse Valois dans le quartier Saint-Antoine parce qu'ils ne voulaient pas d'un autre Canadien français au Conseil de ville. Les anglais ont voté plutôt pour McCready, dit-il, non pas parce qu'il était Irlandais, mais parce qu'il favorisait Thomas D'Arcy McGee. McGee est un promoteur des intérêts britanniques et non de ceux des Irlandais, en déduit Lanctôt⁸⁰. Aussi exhorte-t-il les Irlandais et les Canadiens français à s'unir: «il est temps enfin qu'unis dans une fraternité réciproque, les Irlandais et les Canadiens français travaillent en commun à la conservation de leurs intérêts respectifs, tant dans les sphères matérielles que dans les sphères morales, nationales et religieuses».

Le 9 mars 1866, il publie un éditorial dans lequel il se demande si les «patriotes irlandais», c'est-à-dire les Féliens, se préparent à occuper le Canada le 17 mars 1866, jour de la fête de Saint-Patrice, comme la rumeur le dit. Il écrit que le gouvernement du Canada Uni a demandé à Washington d'intervenir auprès des Féliens. Selon lui, le Président Johnson fait probablement la sourde oreille aux demandes canadiennes et ce pour différentes raisons: les Féliens aimeraient que le gouvernement américain leur accorde le statut de «belligérants». Le président Johnson ne voudra pas les contrarier parce qu'un grand nombre d'Irlandais ont fait partie des corps d'armée envoyés contre le Sud. L'Angleterre, par contre, a reconnu les États du Sud comme «belligérants». Lanctôt note ensuite que le reste du monde prend parti pour l'Irlande, comme ce fut le cas pour la

Pologne. L'Angleterre est seule, ajoute l'auteur⁸¹. *The Montreal Gazette* s'indigne de cet article de Lanctôt, qu'il accuse presque de sédition⁸². Lanctôt réplique en accusant le journal de traduire incorrectement son article, avant de rappeler le zèle de la *Gazette* à défendre les Raiders de St.Albans venus se réfugier au Canada:

Que sont les *Fénians*? (demande-t-il) En Irlande ce sont des sujets anglais en révolte contre le gouvernement anglais. En Amérique, ce sont des étrangers déclarant la guerre à une puissance étrangère. Ils ne sont donc ni plus voleurs, ni plus brigands, ni plus assassins que les raiders de St. Albans, et la *Gazette* leur doit, en justice et en bonne logique, la protection - en autant que leur caractère aux yeux du droit international est concerné - qu'elle a si généreusement accordée aux raiders⁸³.

Le jour de la Saint-Patrick, le 17 mars 1866, Lanctôt rend hommage aux Irlandais⁸⁴.

Il évoque d'abord l'Irlande et son passé de luttes, puis il décrit le présent, c'est-à-dire le jour de la fête. Il répète à nouveau que les Irlandais et les Canadiens français sont «frères». Il termine en déclarant que «l'union entre les Canadiens français et les Irlandais est la garantie de la prospérité, du bonheur et de la grandeur de ces deux races sur le continent américain et particulièrement dans l'Amérique britannique du Nord». Le 19 mars 1866, après avoir fait allusion au concert de la Saint-Patrice, il couvre d'éloges le discours de M. Devlin, qui recommandait l'alliance des Canadiens français et des Irlandais, et il remarque que Thomas D'Arcy McGee fut reçu plutôt froidement⁸⁵. Le 29 mars 1866, Lanctôt annonce la naissance de «The Irish Express», organe de la cause constitutionnelle et nationale de l'Irlande, publié par les presses de *L'Union Nationale*.

L'EXPRESS se dévouera à la cause des réformes constitutionnelles pour l'Irlande, telles que demandées par les patriotes O'Donoghue et Bright, membres du

Parlement anglais, et publiera les nouvelles les plus récentes puisées aux meilleures sources sur les affaires irlandaises.

L'EXPRESS sera aussi en tous temps en faveur d'une administration honnête et judicieuse des affaires du Canada.

Tout en défendant la cause de l'Irlande d'une manière loyale et constitutionnelle, l'EXPRESS s'efforcera de faire comprendre aux Irlandais des États-Unis l'injustice et la folie qu'il y aurait à envahir ce pays.

On ignore malheureusement la durée de la publication du *Irish Express*⁸⁶. Toutefois, il paraît au moins pendant six semaines puisque le numéro 6 du premier volume est disponible⁸⁷. Même si Lanctôt a précisé que le journal appuyait les «réformes constitutionnelles de l'Irlande», il sera accusé plus tard d'avoir appuyé les Fénians, tout comme le sera Bernard Devlin⁸⁸. Les Irlandais ont-ils soutenu la cause anti-fédérale? Peut-être: McGee est réélu aux élections de septembre 1867 dans Montréal-Ouest, mais Bernard Devlin, son adversaire, ne perd que par quelques voix⁸⁹. L'aventure «irlandaise» de Lanctôt s'achève donc sans résultats probants. L'union prônée entre Canadiens français et Irlandais ne s'est pas réalisée, ce qui explique sans doute la disparition de *L'Express*.

Lanctôt et le spectre du recours à l'arbitrage impérial

Les fonctions d'échevin n'empêchent pas Lanctôt de suivre de près l'évolution du dossier confédératif. Au Nouveau-Brunswick, le gouverneur Gordon entend imposer la Confédération au gouvernement⁹⁰. En Nouvelle-Écosse, le 3 avril 1866, William Miller, un libéral indépendant élu dans la circonscription du Cap Breton, se dit prêt à appuyer un projet d'union des provinces arbitré par Londres. Le 10 avril 1866, Charles Tupper, alors

Premier Ministre de la Nouvelle-Écosse, adopte un point de vue semblable. Le 14 avril 1866, après avoir observé que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse appuient le projet confédératif, Lanctôt en tire les conséquences pour le Bas-Canada: «En dernière analyse, ceci nous montre que de l'Angleterre et de ses agents, nous n'avons aucune justice à attendre autre que celle que nous lui arracherons par la plus persistante et la plus formidable des résistances constitutionnelles». Il appréhende le recours à l'arbitrage impérial, comme ce fut le cas au moment de choisir le site de la capitale du Canada:

le Bas-Canada ne comptera pas même dans les délibérations de la Conférence de Londres. Ce sera le CANADA, et comme le Canada pour l'Angleterre, c'est le Haut-Canada ou tout ce qui est anglais en *Canada*, dans le Haut comme dans le Bas, on ne tiendra pas même le compte le plus léger de notre section, de notre population, de nos institutions.

Il remarque, avec ironie mais avec perspicacité, qu'en attendant le gouvernement du Canada «joue aux Fénians»:

pendant que l'ennemi se rend tranquillement aux frontières, il fait un procès ridicule à quelques individus inoffensifs qui se sont jetés comme de fines mouches dans la toile d'araignée de la police et de la magistrature de Cornwall, pour *amuser* notre gouvernement, et attirer son attention sur leurs personnes, pendant que l'ennemi s'avance tranquillement mais sûrement.

Les 5, 7 et 8 mai 1866, il publie une série de trois articles dans lesquels il analyse la situation du point de vue des Canadiens français. Dans les deux premiers articles, il fait la liste de ceux qui veulent la disparition de la nationalité et de ceux qui luttent pour sa survivance⁹¹. Dans le dernier article, il insiste sur l'«Organisation de la résistance constitutionnelle». Il recommande la tenue de conventions générales au Canada, au

Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse en juin 1866 afin de préparer une requête à faire signer par la population et à envoyer en Angleterre. Il expose la méthode à suivre pour l'organisation de ces conventions et l'envoi des requêtes et il rappelle que les délégations en Angleterre ont toujours été efficaces:

aux grands jours des luttes du passé, la population canadienne-française n'a jamais eu recours en vain à ce mode de défense contre les projets de ses ennemis. Parmi les plus belles pages de notre histoire, sont celles où sont consignées les efforts de nos délégués en Angleterre, des Papineau et des Viger, pour déjouer les trames de l'oligarchie coloniale et arracher nos libertés à un bureau impérial préjugé, routinier, corrupteur et corrompu⁹².

Il exprime aussi le souhait que ses «confrères anti-fédéraux» se joignent à lui pour inciter la population à faire son devoir et il examine, assez rapidement, l'aide extérieure susceptible d'appuyer la cause anti-fédérale⁹³, pour conclure qu'il faut surtout compter sur l'aide intérieure⁹⁴.

À nouveau, le 29 mai 1866, Lanctôt revient sur la nécessité d'expédier des pétitions en Angleterre. Toutefois, le plan de résistance constitutionnelle suggéré par Lanctôt est ignoré et aucune pétition n'est acheminée à Londres.

Lanctôt et l'invasion fénienne

Dans la nuit du 31 mai 1866, mille cinq cents féniens, sous les ordres du Colonel John O'Neill, traversent la rivière Niagara et s'emparent de Fort Érié, le 2 juin 1866. Toute la milice canadienne est mobilisée. Le 7 juin 1866, environ mille sept cents féniens traversent la frontière au nord de Saint Albans, s'installent à quelques kilomètres à l'intérieur de la frontière du Canada et attendent des renforts.... qui ne viennent pas. Le

6 juin, le Président Johnson confirme la neutralité des États-Unis, ce qui signifie que les États-Unis ne considèrent pas les Fénians comme des belligérants et qu'ils condamnent l'invasion du Canada. En même temps le gouvernement canadien déclare la suspension de l'*habeas corpus*. Le 11 juin 1866, le calme est rétabli et l'invasion «repoussée»⁹⁵.

Le 2 juin 1866, *L'Union Nationale* publie les dépêches en provenance de la frontière. En même temps que *L'Union Nationale* publie des nouvelles du front, Lanctôt exprime sa désapprobation de la suspension de l'*habeas corpus*. Il le fait avant l'ouverture du parlement de la province où il prédit, avec justesse, que la suspension va être adoptée, car l'opposition ne pourra pas s'y objecter sans être accusée de manquer de loyauté. Le 7 juin 1866, il déclare que

cette suspension ne peut être justifiable que si l'on a raison de suspecter la loyauté de la population. Or, la population s'est conduite d'une manière qui a arraché des cris d'admiration à la presse la plus exigeante, et même à ces esprits braves et généreux qui sont aussi prompts à envoyer leurs semblables au feu que tardifs à y aller eux-mêmes⁹⁶.

Le 11 juin 1866, à l'ouverture de la session parlementaire, il signale la contradiction qui existe entre le projet de suspension de l'*habeas corpus* et le contenu du discours du trône:

N'y déclare-t-on pas (dans le discours du trône) que l'invasion fénienne a été repoussée en moins de vingt quatre (*sic*) heures? Ne félicite-t-on pas avec raison le pays sur le zèle des troupes volontaires et sur l'efficacité des mesures prises pour la défense du pays? N'y parle-t-on pas en termes élogieux de la loyauté de la population?

Eh bien, si tout cela est vrai, où est la nécessité de suspendre l'*habeas corpus*? De deux choses l'une:

Ou le discours du trône ment lorsqu'il s'exprime de manière à montrer que la situation ne requiert pas la suspension de l'*habeas corpus*, ou il ment lorsqu'il

invoque les circonstances pour demander la suspension de l'*habeas corpus*⁹⁷.

Le fils du patriote de 1838 ne peut rester muet sur cette mesure. Il dénonce «la suspension de l'*habeas corpus*, comme un abus de pouvoir, comme une condescendance honteuse d'une majorité servile et une imposition immorale à une minorité dominée par des frayeurs injustifiables.» Le fils de l'exilé de 1838 ne peut pas être non plus indifférent au sort qui attend les prisonniers féniens. Le 15 juin 1866, il se demande ce qui leur arrivera. Ils ne sont pas des prisonniers de guerre selon la loi internationale, par contre ils ne devraient pas être considérés comme des meurtriers, écrit-il⁹⁸. Il ajoute que des hommes d'état anglais ont affirmé que l'Angleterre avait été injuste envers l'Irlande et que si celle-ci avait été gouvernée d'une façon équitable, il n'y aurait pas d'organisation féniennne. D'autre part, il rappelle que l'Angleterre a été clément, qu'elle n'a pas exécuté de prisonniers féniens et il espère que le Canada fera de même. À ceux qui diront que les Canadiens n'ont rien fait pour provoquer les Irlandais, Lanctôt répond qu'

aussi longtemps qu'un pays reste colonie, il est donc exposé à être attaqué par les ennemis de la métropole. Si nous n'avions pas été une colonie de l'Angleterre, le plus simple bon sens nous dit que nous n'aurions jamais été attaqués par les Féniens. Cette attaque a été une conséquence du fait nous sommes une colonie de l'Angleterre.

Lanctôt reprendra l'argument dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*⁹⁹.

Lanctôt et le progrès du projet de changement constitutionnel

L'invasion féniennne a probablement avancé la cause de la Confédération en effrayant les Canadiens et en leur faisant voir la nécessité d'assurer la défense du pays tout

comme elle a possiblement contribué à convaincre la population du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse de la nécessité de la défense mutuelle¹⁰⁰. Après le 17 avril 1866, c'est-à-dire après la première invasion fénienne au Nouveau-Brunswick, la population de cette province vote en faveur d'un gouvernement pro-Confédération; une résolution en faveur de la Confédération est adoptée au Parlement de la Nouvelle-Écosse. Du coup, la lutte anti-fédérale se limite aux proches de Joseph Howe, en Nouvelle-Écosse et à une partie du Bas-Canada. Dans «La situation», un article publié le 27 juin 1866, *Lancôt* analyse la position du Bas-Canada après la conversion du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse à la cause de la Confédération:

le Bas-Canada peut bien, en s'associant aux minorités des provinces d'en bas, trouver des alliés qui porteront jusqu'au pied du trône britannique leur protêt énergique contre la confédération; mais il ne trouvera que dans la conscience de l'immensité de son propre péril national, la force et la constance de disputer jusqu'au dernier pouce le terrain et la position plus ou moins sûre qu'on veut lui faire perdre pour le précipiter dans l'abîme de la confédération¹⁰¹.

Les délégués des maritimes s'embarquent pour l'Angleterre le 17 juillet 1866 afin de parachever le projet de Confédération. Joseph Howe et William Annand les suivent dans le but de s'opposer à la Confédération. À la fin de septembre 1866, Joseph Howe publie à Londres un ouvrage dans lequel il résume ses critiques contre le projet: *Confederation Considered in Relation to the Interests of the Empire*¹⁰². En même temps, Howe prépare une pétition pour la Chambre des Communes anglaise; elle serait signée par plus de quarante mille¹⁰³. La brochure de Joseph Howe paraît dans les journaux du Canada et dans ceux de toutes les provinces maritimes. *Lancôt* souligne naturellement la «vaillance de

l'hon. M. Howe» dans un article qu'il publie le 15 octobre 1866¹⁰⁴. MM. Howe et Annand ont réussi à convaincre certains quotidiens anglais de la justesse de leur cause, précise-t-il, mais il étale aussi ses doutes sur la réussite des démarches de Howe et Annand «car le Bas-Canada qui seul pourrait faire entendre une protestation assez redoutable pour inspirer des craintes sérieuses à l'Angleterre, ne sera représenté que par ceux qui le trahissent.»

Le 17 octobre 1866, Lanctôt suggère aux Canadiens français de signer des pétitions, tout comme se proposent de le faire les Anglais du Bas-Canada. Ces derniers demandent un moratoire sur le projet de Confédération tant que la question de l'éducation ne sera pas réglée et qu'une élection ne sera pas tenue dans le Canada-Uni. Lanctôt présente cette idée aux «députés de l'opposition, qui, soit dit à leur détriment, n'ont pas encore eu l'énergie de s'assembler pour adopter une action commune et solidaire, sans laquelle tout mouvement est inutile et ridicule même». Il ajoute même que

c'est à l'hon. M. Dorion, chef de l'opposition, qu'il appartient de prendre l'initiative. S'il ne saisit pas cette nouvelle et grande occasion de sauver son pays, il désappointe tous ses amis et sa léthargie devient de la trahison. La position de chef de parti parlementaire entraîne une grande responsabilité, parce qu'elle facilite à celui qui l'occupe l'action rapide et efficace¹⁰⁵.

En réponse à cette suggestion, *The Toronto Leader* remarque que Dorion est «trop habile pour s'engager dans une pareille voie». Le journal rappelle que lorsque Louis-Joseph Papineau s'est opposé à l'union du Haut-Canada et du Bas-Canada, il a dû se retirer de la vie politique. Comme il se doit, Lanctôt n'hésite pas à défendre Papineau:

si M. Dorion, dont on a toujours dit qu'il avait remplacé M. Papineau, au lieu de montrer l'énergie de son illustre devancier, ne fait aucun effort pour empêcher

l'arbitraire de s'accomplir, il perd la plus belle occasion d'inscrire son nom dans l'histoire à côté de celui de l'immortel Papineau; et le fruit de ses travaux et de ses efforts disparaît dans le nuage obscur qui enveloppe la mémoire des chefs auxquels les circonstances imposent une mission au-dessus de leurs forces.

Le 31 octobre 1866, dix-sept parlementaires du Bas-Canada font parvenir un protêt au Secrétaire d'État aux Colonies pour demander au Parlement Britannique de reporter le vote sur le projet confédératif après que des élections auront été tenues au Canada et en Nouvelle Écosse. Lanctôt publie la lettre adressée à Lord Carnarvon, mais il avoue en être déçu et il précise que *L'Union Nationale* n'a pas participé à la rédaction du document. En fait, Lanctôt critique âprement la teneur du texte et il remarque que «ce qui ressort clairement du document en question, c'est que tous les partis ont accepté la confédération en principe». Il regrette l'absence de la «proposition fondamentale»: l'inconstitutionnalité de l'action de la législature du Canada alors qu'elle s'est «décrétée elle-même d'anéantissement» et a «annulé la constitution sous laquelle elle a été élue».

Qui pis est, rien n'est mentionné au sujet des «intérêts du Bas-Canada», ajoute Lanctôt. Il n'y a aucune réclamation au nom de la nationalité canadienne-française contre les dangers qui la menacent dans le projet de Confédération. Il va jusqu'à dire que «ne pas signaler l'inconvénient de réunir diverses races sous une telle forme de gouvernement, c'est admettre l'opportunité de cette réunion ou - ce qui est encore pis - c'est accepter la doctrine d'une seule nationalité¹⁰⁶», et que le seul moyen efficace de convaincre le gouvernement anglais de rejeter le projet aurait été de lui exposer tous les conséquences de la Confédération qui «tendraient conséquemment à briser le lien colonial».

L'opposition n'est pas, dans le protêt, «à la hauteur des exigences de la situation», écrit Lanctôt. Elle doit préparer une requête, la faire signer par la population et la porter en Angleterre. Si le document est l'effort suprême et final de l'opposition bas-canadienne, ce n'est qu'un jalon de plus sur la voie de la décadence politique et nationale des successeurs des Viger, des Bédard et des Papineau, observe-t-il.

On le voit, Lanctôt se bat sur deux fronts. Comme juriste, il tente d'enlever toute légitimité à la démarche du Parlement du Canada, qui se place dans une situation inconstitutionnelle en demandant son «anéantissement»; comme «patriote», il en appelle, une fois de plus, aux sentiments nationalistes de la population.

Le parti libéral n'organisera pas de pétitions.

Le commencement de la fin

En novembre 1866, les délégués à Londres confèrent avec Lord Carnarvon afin de préparer un projet de loi. La question de l'éducation préoccupe cependant les minorités du Haut-Canada et du Bas-Canada. Lors de la dernière session parlementaire du Canada-Uni, en août 1866, le gouvernement avait soumis un projet de loi qui étendait les privilèges de la minorité protestante du Haut-Canada. Les représentants catholiques du Bas-Canada présentèrent à leur tour un projet de loi semblable pour défendre la minorité catholique du Haut-Canada. Un protestant demanda alors l'ajournement à six mois, ce qui provoqua de vives réactions en chambre. Le gouvernement décida de laisser tomber les deux projets de loi¹⁰⁷. Galt était l'un des canadiens délégués à Londres pour arrêter les

derniers arrangements sur le projet de loi. On attendait de lui qu'il remplît sa promesse faite aux protestants du Bas-Canada en mars 1865. Par exemple, *The Montreal Gazette* soutint que M. Galt devait obtenir des garanties pour l'éducation des protestants dans le Canada Est¹⁰⁸.

L'Union Nationale publie un article sur le sujet le 12 novembre 1866¹⁰⁹. Lanctôt croit que les protestants du Bas-Canada obtiendront de Londres des garanties sur l'éducation mais il ignore le sort réservé à la minorité catholique du Haut-Canada. Il croit, toutefois, que le clergé se chargera d'obtenir «l'égalité des religions dans la confédération». En terminant, Lanctôt écrit que les délégués doivent, avant leur départ pour l'Angleterre, renseigner le peuple sur la question de l'éducation, tout en rappelant ce qu'il pense, ou plutôt ce qu'il craint: Galt obtiendra des garanties tandis que les catholiques du Haut-Canada n'obtiendront rien. Effectivement, le 3 novembre 1866, les évêques du Haut-Canada expédient une pétition à Lord Carnarvon pour exiger «que les intérêts de la population catholique du Haut-Canada soient sauvegardés» dans la nouvelle constitution. Le 21 novembre 1866, les évêques du Bas-Canada les imitent et demandent à Lord Carnarvon la jouissance pour les catholiques du Haut-Canada des mêmes «droits et privilèges qui peuvent être concédés à la minorité protestante dans le Bas-Canada¹¹⁰.»

Lorsque les délégués des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick se réunissent en conférence au Palais de Westminster, le 4 décembre 1866, Galt obtient une garantie des droits d'éducation pour la minorité protestante du Bas-

Canada et pour la minorité catholique du Haut-Canada. Les délégués entérinent les résolutions de Londres et le projet de loi est soumis au Parlement impérial à la session qui commence le 5 février 1867.

Le 6 février 1867, *L'Union Nationale* insère sous la rubrique «Télégraphie générale» des extraits du discours de la Reine à l'ouverture du parlement anglais, mais précédés de l'avis suivant de Lanctôt:

on a été obligé de mettre un mensonge dans la bouche de la reine pour donner une apparence de justice à la Confédération. Il est absolument inexact de dire que tous les partis sont représentés par les délégués. L'opposition du Bas-Canada n'est aucunement représentée; l'opposition du Nouveau-Brunswick non plus; l'opposition de la Nouvelle-Écosse non plus. Dans le Haut-Canada seul tous les partis sont représentés.

Les 28 février et 7 mars, Lanctôt critique encore le texte de l'Acte impérial, adopté par la Chambre des Lords le 26 février 1867 et par la Chambre des Communes, le 8 mars 1867¹¹¹. La Reine Victoria sanctionne le *British North America Act, 1867*, le 29 mars 1867. Pour Lanctôt, le sort en est jeté.

Lanctôt a livré un combat qui s'est tenu à l'intérieur des règles constitutionnelles: assemblées publiques, pétitions et éditoriaux. Si son discours a paru révolutionnaire à certains, peut-être le fils du patriote de 1838 parlait-il avec son coeur. Il a dénoncé la suspension de *l'habeas corpus*, demandé la clémence du gouvernement canadien en faveur des prisonniers fénians. Il a dénoncé l'inégalité entre les riches et les pauvres.

Lanctôt a combattu la Confédération parce qu'elle perpétuerait l'état colonial tout en noyant, par surcroît, les Canadiens français dans les provinces anglaises. Il continuera

la lutte pour ce qu'il considère la fin digne d'un peuple: l'émancipation et l'indépendance.

NOTES

1. Joseph M. Loranger, L.A. Jetté, Ludger Labelle, Désiré Girouard, H.F. Rainville, L.O. David, Alphonse Audet, Toussaint Thompson, A.P. Letendre, Chs. C. de Lorimier.
2. Les éditeurs-propriétaires demeurent ceux de *La Presse*.
3. Voir Annexe V.1.
- 3^a. Les signataires sont: Louis Boyer, Narcisse Valois, J. Simard, L. Bélanger, Jacques Grenier, John Pratt, L. Raymond Plessis dit Bélair, E.A. Dubois, A. Martin, F.X. Brazeau, Dr. E. Robillard, H.J. Clarke, G. Leblanc, Joseph D. Leblanc, P. Mathieu, Joseph Loranger, Dr. A. Dagenais, C.O. Giroux, D.O. Francoeur, Antoine O. Brousseau, Édouard Moreau, L.O. Hétu, L.A. Jetté, F.X. St.Charles, Dr. A.T.Brousseau, C. Quevillon, P.J.M. Cinqmars, M. Brunet, F.X. Saucier, A. Brunet, D. Girouard, H.F. Rainville, Médéric Lanctôt, L.O. David, Ed. Et. Rodier, Ludger Labelle, W.Laurier, A.P. Letendre, A. Audet, R. Prévost, Frs. Guénette, Père, P. Lacroix, E. Berger, J.T. Bélique.
4. Principe de la double majorité.
5. Tous les articles sont signés.
6. En terminant il fait brièvement allusion au voyage qu'il a fait à Paris: «Paris!...ô charmes du souvenir!» («Nos correspondance européennes», *L'Union Nationale*, 8 septembre 1864, p. 2).
7. Par exemple, celle du 7 février 1865 vise Joseph-Flavien Armand, membre du Conseil législatif. Le discours d'Armand lors des débats sur la Confédération vient de paraître dans *La Minerve* et «La Gazette pour rire» en donne une interprétation ridicule dans *L'Union Nationale*.
8. La session parlementaire devait débiter en janvier ou en février 1865. Elle commence le 19 janvier 1865.
9. John A. Macdonald, version des Débats Parlementaires du *Journal de Québec* dans *La Presse*, le 27 juin 1864, p. 2.
10. John A. Macdonald, version des Débats Parlementaires du *Journal de Québec* dans *La Presse*, le 27 juin 1864, p. 2.

11. Thomas D'Arcy McGee dévoile en 1866 que l'essentiel des résolutions de Québec est préparé pour la Conférence de Charlottetown. Brown l'indique aussi à son épouse dans une lettre qu'il lui écrit le 18 septembre 1864 (Peter B. Waite, *The Life and Times of Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p. 78).
12. Les Canadiens ont été invités par la Chambre de Commerce de St.Jean, au Nouveau-Brunswick, et celle d'Halifax en mai et en juin 1864 (Peter B. Waite, *The Life and Times of Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p. 66).
13. *Ibid.*, p. 67.
14. «L'excursion aux Provinces Maritimes», *La Presse*, le 4 août 1864, p. 3.
15. «Une des conséquences de la Confédération», *L'Union Nationale*, 7 septembre 1864, p. 2.
16. «La langue française et la Confédération», *L'Union Nationale*, 29 septembre 1864, p. 2.
17. Voir Liste en annexe: Annexe V.2.
18. «La conférence de Charlottetown», *L'Union Nationale*, le 13 septembre 1864, p. 2.
19. «Assemblée de la division Rougemont. Triomphe anti-fédéral», *L'Union Nationale*, le 10 septembre 1864, p. 2-3.
20. «Division des Mille-Isles», *L'Union Nationale*, 17 septembre 1864, p. 2-3.
21. Comme l'indique l'avis publié dans le journal du 21 septembre 1864: «Confédération - Assemblée Publique - Nous avons la satisfaction d'annoncer positivement qu'une assemblée publique, pour discuter la question de confédération et provoquer l'expression de l'opinion populaire, aura lieu, mercredi soir, le 21 courant, dans la rue Sainte-Catherine, vis-à-vis les ateliers de M. Lajeunesse. Nous prions nos lecteurs de la ville de répandre cette annonce autant que possible. Médéric Lanctôt.»
22. «The illustrious eleven of *L'Union Nationale* have held a nocturnal meeting. It

took place in St. Catherine Street last night. There were about 400 persons present, including sympathisers and spectators. The young gentlemen were exceedingly furious in their zeal, and particularly that young lawyer, who asked the country to be quiet until civil war came. They implored the French Canadians not to allow their nationality to be swallowed by the encroaching Anglo-Saxons, and to resist any attempts at colonial union which had that object in view, or which would naturally have that result» (*The Montreal Gazette*, 22 septembre 1864, p. 2). Traduction faite par moi.

23. Le compte rendu de l'assemblée paraît dans la *Gazette* du 24 septembre 1864 sous le titre suivant: «THE QUESTION OF CONFEDERATION - Public meeting last night - Speeches by Messrs. Lanctôt, David, and Denis, M.P.P. Adoption of a Declaration against Confederation, etc.». Le discours de Lanctôt est toutefois subséquemment publié dans *L'Union Nationale* le 7 octobre 1864, p. 2.
24. Dans la deuxième édition du journal du 29 septembre, Lanctôt décrit le déroulement de l'assemblée. Le 30 septembre 1864, *L'Union Nationale* publie un résumé du discours prononcé par Ludger Labelle à l'assemblée du 28, celui du discours de Rainville dans le journal du 3 octobre 1864 et celui du discours de Cyrille Boucher dans le journal du 4 octobre 1864.
25. Lanctôt rappelle qu'André-Napoléon Montpetit a prononcé un discours dans lequel il suggérait d'attendre, que L.-O. David a répliqué à Montpetit et qu'Adolphe Chapleau a parlé sans rien dire et surtout pour empêcher les autres de parler. Lanctôt a peut-être exagéré le rôle de trouble-fête qu'y a joué Chapleau à l'occasion de deux assemblées. Robert Rumilly écrit: «Et les duels oratoires de ces deux jeunes et fougueux avocats (Lanctôt et Chapleau), discutant la Confédération au coin des rues du Faubourg Québec, avec les tailleurs de pierre pour arbitres, ne manquent pas d'un certain cachet» (Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, v. 2, Montréal, Fides, 1970, p. 387).
26. «La Confédération - Assemblée Publique», *L'Union Nationale*, le 5 octobre 1864, p. 2-3.
27. «La Grande Assemblée du 24 courant», *L'Union Nationale*, le 27 septembre 1864, p. 2.
28. Les ennemis de l'union nationale.
29. Le témoignage de *The Montreal Gazette* sur les deux premières assemblées,

confirme les comptes rendus publiés dans *L'Union Nationale*. *L'Ordre* annonce la tenue d'assemblées, mais ne publie aucun compte rendu.

30. Peter B. Waite, *op. cit.*, p. 92.
31. «La conspiration de Québec», *L'Union Nationale*, 15 octobre 1864, p. 2.
32. «He ended by expressing his hope and prayer that the sons of England, Erin, Caledonia and old Gaul of these provinces, may, at no distant day, unite and be blended, to form one nationality and whether Canadian or Acadian - he cared not - both were dear to him» (*The Montreal Gazette*, «International Banquet at Quebec», 17 octobre 1864, p. 2).
33. «La Confédération», *L'Union Nationale*, le 29 octobre 1864, p. 2.
34. «Cette lettre», *L'Union Nationale*, le 10 novembre 1864, p. 2.
35. Peter B. Waite, *op.cit.*, p. 142; J.-C. Bonenfant, *La Naissance de la Confédération*, Montréal, Léméac, 1969, p. 90.
36. «Cette lettre», *L'Union Nationale*, le 10 novembre 1864, p. 2.
37. Les 69 résolutions publiées par *Le Journal de Québec* correspondent , presque mot pour mot, aux résolutions contenues dans le rapport original des Résolutions de Québec signé par E.-P. Taché. *Le Journal de Québec* indique, cependant, qu'il a voulu «faire un tout» des informations colligées lors de la Conférence de Québec.
38. «Le grand projet de la petite confédération», *L'Union Nationale*, le 11 novembre 1864, p. 2.
39. «Les avantages commerciaux de la Confédération», *L'Union Nationale*, le 16 novembre 1864, p. 2.
40. Peter B. Waite, *op.cit.*, p. 107. Waite se sert de l'expression «textbook».
41. «Le discours de M. Galt à Sherbrooke», *L'Union Nationale*, 29 novembre 1864, p. 1-2; 1^{er} décembre, p. 1-2; le 2 décembre, p. 1-2; le 7 décembre 1864, p. 1-2.
42. Le 7 mars 1867, Pierre Blanchet propose que «l'Institut Canadien déclare qu'il

est urgent de protester énergiquement contre l'oppression qu'on veut exercer, contre le peuple de ce pays, et qu'en conséquence, il soit nommé un comité spécial pour préparer une adresse au peuple Canadien afin de l'engager de se protéger par tous les moyens en son pouvoir contre la conspiration actuelle et de la réduire à néant». Gonzalve Doutre s'oppose à la discussion et à la mise au vote de la motion «comme étant hors d'ordre et (en) violation avec les principes sur lesquels l'Institut Canadien a été fondé» (Procès verbaux de l'Institut Canadien de Montréal, séance du 7 mars 1867). Il est aussi intéressant de noter que les assemblées du Comité National ont lieu à l'Institut canadien-français et non pas à l'Institut Canadien.

43. «Les Comtés de St Jean d'Iberville», *L'Union Nationale* 27 décembre 1864, p. 1-2.
44. Liste des assemblées en annexe (voir Annexe V.3). On note que Joseph Loranger, H.F. Rainville, Médéric Lanctôt et L.-O. David prononcent des discours à certaines de ces assemblées. Les assemblées publiques durent jusqu'à la fin de février 1865, alors que les débats parlementaires sur la Confédération se poursuivent.
45. Sans doute pour en garantir la respectabilité, il signale que C.S. Cherrier, George E. Clerk, Romuald Trudeau, Louis Boyer, Narcisse Valois et J. Simard en ont signé la circulaire. C.S. Cherrier et G. Clerk est le rédacteur du *True Witness*, que parrainait l'évêque de Montréal, Mgr. Bourget.
46. *L'Union Nationale* rappelle la tenue de ces assemblées dans les numéros du 13, 15, 20, 21, 22, 23 et 24 février 1865.
47. Le rapport de l'assemblée du 1^{er} février 1865 signale que «MM. C.S. Cherrier, C.R., C.J. Laberge, C.R., G.E. Clerk, R. Laflamme et C.R.W. Dorion et M. Lanctôt prennent successivement la parole sur le sujet de la convocation de l'assemblée.»
48. L'avis publié le 13 février 1865 qui annonce la tenue d'une assemblée du comité semble indiquer que Lanctôt est informé de la tenue de ces assemblées, puisqu'il prie ses «confrères de *L'Ordre* et du *Pays*» de l'annoncer dans leurs prochains numéros.
49. «Le vote hier soir. La Confédération baclée. Nécessité d'une nouvelle agitation générale pour pétitionner le Parlement Anglais», *L'Union Nationale*, 11 mars

1865, p. 2.

50. Deux sont absents et l'orateur ne vote pas. Le problème de la représentation basée sur la population allait enfin être réglé en ce qui concernait le Haut-Canada.
51. «Considérations sur le vote de vendredi», *L'Union Nationale*, le 13 mars 1865, p. 2.
52. Selon Cartier, l'Angleterre appuie le projet et le Secrétaire d'État aux Colonies, Lord Cardwell, l'a indiqué dans une lettre au Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Écosse, le 24 juin 1865.
53. Liste des noms en annexe: voir Annexe V.4.
54. «Notre véritable position», *L'Union Nationale*, le 6 mars 1865, p. 2.
55. «Le clergé canadien-français et la Confédération», *L'Union Nationale*, le 30 janvier 1865, p. 2.
56. Publiée sous le patronage du Collège Sainte Anne de la Pocatière.
57. Lanctôt commence une polémique avec *Le Pays* suite à un article paru critiquant les discours prononcés lors de la célébration de la fête de Saint-Jean Baptiste le 24 juin 1865. Lanctôt s'exprime ainsi dans l'éditorial du 30 juin 1865: «Ah! Au lieu d'étouffer par le sarcasme et le ridicule les nobles aspirations de l'âme, aujourd'hui surtout que la nationalité est menacée à défaut de patriotisme chez les hommes publics, il faut souffler sur le brasier qui s'éteint et enflammer le coeur du peuple de tous les sentiments qui font défaut au coeur des indifférents, des renégats de tous les partis. Pour cela il faut croire sérieusement à la nationalité, accepter et défendre tout ce qui la constitue, tout ce qui est essentiel, depuis la religion jusqu'aux simples et douces pratiques du passé, depuis nos institutions et nos lois séculaires jusqu'à nos droits les plus récemment sinon les plus chèrement acquis» («La Société St-Jean Baptiste et la nationalité Canadienne-Française», *L'Union Nationale*, 30 juin 1865, p. 2). Lanctôt se querelle avec *Le Pays* durant tout le mois de juillet 1865 et publie une dizaine d'articles attaquant les prises de position de journal du parti libéral.
58. Voir liste en annexe: Annexe V.5.
59. «La situation», *L'Union Nationale*, le 28 mars 1865, p. 1-2.

60. Parus respectivement le 1^{er} et le 2 mai 1865. La même argumentation sur la défense sera reprise dans son ouvrage, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, objet d'un chapitre ultérieur.
61. «La situation. Double solution: 1^o La mauvaise; 2^o La bonne», *L'Union Nationale*, le 2 août 1865, p. 2.
62. Les idées de Lanctôt sur l'indépendance seront examinées dans le chapitre sur *L'Indépendance Pacifique du Canada*.
63. En janvier 1866, l'une des grandes questions d'actualité demeure le renouvellement du Traité de Réciprocité. Quelques mois avant l'avis de non-renouvellement du traité par les États-Unis, Lanctôt publie une série de trois articles intitulée «Les objections du gouvernement américain au renouvellement du Traité de Réciprocité». Puisqu'il reprendra les mêmes arguments dans l'ouvrage rédigé en décembre 1866, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, nous aborderons le sujet du Traité de Réciprocité dans le prochain chapitre.
64. Un mois après les élections de 1867, il est nommé membre du Conseil législatif à Québec et Cartier indique que la famille Beaudry a rendu possible son élection (Brian Young, *George-Étienne Cartier bourgeois montréalais*, Montréal, Boréal Express, 1982, p. 106).
65. Starnes a reçu de ce dernier le contrôle de la caisse secrète du parti conservateur pour Montréal (Brian Young, *op. cit.* p. 103).
66. Tout comme il contrôle les nominations administratives dans la région de Montréal, dont celles des juges, des officiers de la milice, des fonctionnaires des douanes, depuis le début des années 1850. Le bureau de poste de Montréal est considéré comme un centre de patronage (Brian Young, *op. cit.* p. 108).
67. «Adresse du Comité de M. Lanctôt aux Électeurs du Quartier Est», 19 février 1866, p. 2.
68. «Élections municipales. Triomphe de MM. Labelle et Lanctôt (suite)», *L'Union Nationale*, 3 mars 1866, p. 2-3.
69. Certains échevins accusent Lanctôt d'être l'instigateur de la pétition, d'autant, comme le soutient l'échevin Rodden, qu'elle est rédigée en français. Le maire indique au contraire qu'elle est en anglais. Lanctôt publie un long compte rendu

sur ses déclarations au Conseil de Ville. Trois des pétitionnaires du Quartier-Est, le quartier dont il est le représentant au conseil municipal, l'ont rencontré l'après-midi même et lui ont exprimé leurs inquiétudes: aux maisons appartenant à A.M. Delisle déjà louées à des «gens désordonnés», une autre propriété appartenant à George-Étienne Cartier venait d'être louée le 1^{er} mai 1866, à «Marguerite Rose, femme publique bien connue». Les trois électeurs informent Lanctôt de l'inaction de la police et du juge de paix et Lanctôt les avise de soumettre une pétition au Conseil de Ville, «d'exposer les faits et de réclamer la protection du comité et du chef de police». De retour chez eux, ils ont rédigé la pétition et l'ont remise à un conseiller. Lanctôt approuve leur conduite et pourrait s'en inspirer en pareil cas, dit-il.

70. Liste des articles publiés dans *L'Union Nationale*: «Il faut que la morale soit vengée», 13 avril 1866, p. 2; «Sollicitude paternelle», 17 avril 1866, p.2; «L'opinion publique et le parti des mauvais numéros», 18 avril 1866, p. 2; «Triomphe sur le parti des mauvais numéros», 28 avril 1866, p. 2.
71. «Triomphe sur le parti des mauvais numéros», *L'Union Nationale*, 28 avril 1866, p. 2.
72. La rubrique «Conseil de Ville» de *L'Union Nationale* rapporte ce qui suit le 10 novembre 1866: «Le conseiller s'est de nouveau occupé de la Place Jacques Cartier et il a reçu l'assurance du Président du Comité des chemins, que le contrat pour la palissade de fer allait être immédiatement donné» et celle du journal du 10 mai 1867 témoigne aussi de la participation active de Lanctôt au sein du conseil.
73. «Les Amendements à l'Acte d'incorporation de la Cité de Montréal», *L'Union Nationale*, le 21 juin 1866, p. 2.
74. «Les Amendements à l'Acte d'incorporation de la Cité de Montréal», *L'Union Nationale*, le 21 juin 1866, p. 2.
75. «Pendant des années, Cartier s'était opposé à l'abolition de la chambre haute, dans laquelle il voyait la protectrice de la propriété, tout comme il condamnait le suffrage universel car, selon lui, seuls les paresseux et les pervers ne devenaient pas propriétaires» (Brian Young, *op. cit.*, p. 44).
76. McGee était l'un des signataires du Rapport du comité libéral de 1859 (voir p.120) et Lanctôt a déjà fait ses commentaires le 29 juillet 1865 sur le discours

de Wexford et il prédisait alors que McGee était un homme «fini» en politique.

77. Lanctôt, Devlin et Cassidy sont vainqueurs. Lanctôt publie des extraits du procès dans *L'Union Nationale*.
78. Bernard Devlin (1824-1880), Irlandais, criminaliste, qui se présente contre D'Arcy McGee dans Montréal Ouest aux élections de 1867 pour le parti libéral. Il est conseiller et échevin de Montréal de 1863 à 1870. Il est très actif dans le milieu irlandais et il fut à quelques reprises président de la Société Saint-Patrice de Montréal (J.-C. Bonenfant, «Bernard Devlin», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, 1871-1880, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 250).
79. «Une alliance naturelle, 1» et «Une alliance naturelle. II», *L'Union Nationale*, le 7 mars 1866, p. 2.
80. McCready avait voté en faveur des modifications proposées à la charte de la cité de Montréal.
81. «L'Invasion Fénienne!!!», *L'Union Nationale*, 9 mars 1866, p. 2.
82. «Elsewhere we insert an article, which we have translated from its impression of Friday evening, entitled "Fenian Invasion", to which the attention of the Attorney General might with propriety be called for, in these times, there can be no question of its seditious nature» (*The Montreal Gazette*, 12 mars 1866, p. 2).
83. «Plus loyal que la Reine», *L'Union Nationale*, 13 mars 1866, p. 2. Dans un article subséquent, il attire l'attention sur le discours prononcé par John Bright au Parlement Impérial dans lequel il jette la responsabilité du fénianisme sur l'Angleterre et il se demande si *The Montreal Gazette* demandera l'arrestation de Bright.
84. «La St.Patrice à Montréal cette année», *L'Union Nationale*, le 17 mars 1866, p. 2.
85. «Le concert de la St.Patrice - Discours patriotique et satirique de M. Devlin - Il recommande fortement l'alliance des Canadiens-français et des Irlandais - Fiasco de M. McGee - Succès de comédie de M. J.A. Macdonald - Déconvenue de M. Cartier - Succès incroyable du concert» (*L'Union Nationale*, 19 mars 1866, p. 2).
86. Un numéro existe à la Bibliothèque Nationale du Canada, à Ottawa.

87. Copie en annexe: voir Annexe V.6.
88. Voir plus bas dans le chapitre.
89. J.-C. Bonnenfant, *op. cit.*, p. 250.
90. Il se sert d'une manoeuvre arbitraire pour s'assurer un ministère favorable au projet. Lanctôt la décrit et elle correspond entièrement à ce qu'en écrit l'historien W.L. Morton dans *The Critical Years, The Union of British North America 1857-1873* (Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 189-190).
91. «La situation. I», *L'Union Nationale*, le 5 mai 1866, p. 2; «La situation. II», le 7 mai 1866, p. 2.
92. «La situation. III», *L'Union Nationale*, le 8 mai 1866, p. 2.
93. Il pense aux États-Unis et à la France.
94. Le 11 mai 1866, Lanctôt aborde à nouveau le sujet de l'alliance anti-fédérale et il recommande une autre fois la formation de comités pour l'organisation d'une grande convention bas-canadienne. Lanctôt n'est pas le seul à dénoncer l'arbitrage impérial: le 24 mai 1866, Honoré Mercier et Paul de Cazes démissionnent du *Courrier de Saint-Hyacinthe* car ils n'endossent pas la prise de position du journal, devenu ministériel depuis 1861.
95. Peter B. Waite, *op. cit.*, p. 278-279.
96. «La suspension de l'acte d'habeas corpus», *L'Union Nationale*, le 7 juin 1866, p. 2.
97. «Le discours du trône. I», *L'Union Nationale*, le 11 juin 1866, p. 2.
98. «Les prisonniers féniens, qu'en fera-t-on?», *L'Union Nationale*, le 15 juin 1866, p. 2.
99. Le 22 juin 1866, sous le titre «Les courses de Ridgway et de St-Armand», Lanctôt signale à ses lecteurs que la «presse tory» n'a pas loué la conduite des volontaires du Haut-Canada et remarque que les comptes rendus de la «presse tory» ne ressemblent pas aux éloges faites par MM. Armand et Bellerose au Parlement d'Ottawa (le dernier parlement du Canada-Uni a lieu dans les nouveaux édifices

à Ottawa). À ce propos, il cite les critiques publiées dans *The Montreal Gazette*, *The Toronto Leader*, *The Spectator* de Hamilton, puis exprime à nouveau sa pensée sur la question de la défense.

100. Peter B. Waite, *op. cit.*, p. 263.
101. «La situation», *L'Union Nationale*, 27 juin 1866, p. 2.
102. Peter B. Waite, *op. cit.*, p. 294.
103. En octobre 1866.
104. «Opposition à la confédération en Angleterre», *L'Union Nationale*, le 15 octobre 1866, p. 2.
105. Lanctôt suggère même la méthode d'acheminement des requêtes.
106. En italique dans le texte.
107. Peter B. Waite, *op. cit.*, p. 294.
108. Oscar Douglas Skelton, *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1966, p. 186.
109. «La question de l'éducation», *L'Union Nationale*, le 12 novembre 1866, p. 2.
110. Les requêtes des évêques ont été envoyées par le correspondant de *La Minerve* et Lanctôt les reproduit dans *L'Union Nationale* le 18 mars 1867, p. 2. («Les pétitions des évêques catholiques au gouvernement impérial»).
111. Lanctôt publie les extraits des débats tenus à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes.
112. Il l'annonce dans *L'Union Nationale* du 26 novembre 1866.

CHAPITRE VI

L'INDÉPENDANCE PACIFIQUE DU CANADA (1866-1867)

À la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre 1866, les délégués des provinces du Canada, de la Nouvelle Écosse et du Nouveau-Brunswick sont à Londres afin de compléter les derniers arrangements en vue de soumettre la proposition de loi sur la Confédération à la prochaine session du parlement impérial. Or, comme l'avait déclaré George-Étienne Cartier lors des débats sur la Confédération en février 1865, l'Angleterre appuie le projet. La proposition de loi devrait donc être adoptée par la Chambre des Communes et par la Chambre des Lords.

Pour Médéric Lanctôt, la Confédération est un «fait accompli», mais il ne croit pas pour autant que la Confédération soit une source de prospérité et de bonheur pour ses concitoyens. Deux possibilités s'offrent alors à lui: cesser toute action politique ou reculer afin de mieux sauter. Il opte naturellement pour la seconde possibilité. Comme il le déclare dans un éditorial-manifeste publié après la sanction de la loi créant la Confédération par la reine Victoria le 29 mars 1867, il ne «travailler(a) pas à briser la Confédération; il ir(a) plus loin: (il se) servir(a) de toutes les chances que (lui) fourniront les institutions représentatives pour briser le lien colonial sur lequel repose cette confédération¹.» Ainsi Lanctôt réoriente-t-il son action politique. Dorénavant, il s'attaquera à la source même du problème: le lien colonial. Il voit dans la confédération

la conséquence politique de l'état colonial. Pour lui, l'indépendance politique est la seule fin à laquelle doit aspirer un peuple et il s'engage à en promouvoir la réalisation. Il commence donc une campagne d'information sur le sujet de l'indépendance du pays en rédigeant *L'Indépendance Pacifique du Canada*. Comme il l'indique dans l'«Explication au lecteur», il estime que «quand la parole et les écrits auront créé la conviction (de la nécessité de l'émancipation de la colonie), l'action patriotique, par le moyen des requêtes et d'une agitation énergique, fera le reste. L'émancipation faite dans les esprits, devra passer dans les faits²».

La rédaction et la publication de l'ouvrage

Le 26 novembre 1866, Lanctôt fait part à ses lecteurs de *L'Union Nationale* qu'il se consacre à la rédaction d'un ouvrage sur l'indépendance du Canada³. Il ne signe aucun article dans le journal durant le mois de décembre 1866 et une grande partie de janvier 1867⁴ et *L'Union Nationale* annonce le 5 février 1867 que la brochure sera disponible le 15 ou le 20 février 1867. Pourtant, il n'est plus question de *L'Indépendance Pacifique du Canada* dans les numéros suivants. Dans l'«Explication au lecteur» annexée au tout début de la première livraison, Lanctôt explique le retard apporté à la publication de son ouvrage: «plusieurs entreprises publiques, marchant de front sous nos soins assidus, (observe-t-il) nous ont mis dans l'impossibilité de livrer à la publicité, avant aujourd'hui, un ouvrage annoncé depuis plusieurs mois». En effet, la formation de la Grande Association de Protection des Ouvriers, la grande procession du 10 juin 1867,

l'association de consommation, la candidature aux élections fédérales dans le Quartier-Est de Montréal ont fort occupé Lanctôt.

Mais le 16 septembre 1867, il informe les lecteurs de *L'Union Nationale* de sa décision de distribuer la brochure par livraisons de quarante pages⁵. Le 30 septembre 1867, il annonce la mise en marché, le jour même, de la seconde livraison. Par la suite, aucune mention des livraisons subséquentes n'apparaît dans *L'Union Nationale*; en fait le dernier numéro est daté du 7 novembre 1867. Dans son nouveau journal, *L'Indépendance Canadienne*, Lanctôt écrit qu'il a suspendu la vente à la cinquième livraison parce qu'il avait l'intention de publier son ouvrage dans le journal. Il annonce aussi qu'il sera mis en brochure et offert en vente⁶. Les six premières pages de la brochure sont reproduites dans le premier numéro du journal, les trois pages suivantes dans le numéro du 23 avril 1868 et trois autres pages dans le numéro du 25 avril 1868. Les autres numéros de *L'Indépendance Canadienne* demeurent malheureusement introuvables. On ignore même si Lanctôt a terminé *L'Indépendance Pacifique du Canada*: le manuscrit et le texte intégral restent introuvables et les 136 premières pages sont les seules qui demeurent accessibles. Elle comprennent l'«Explication au lecteur», l'«Introduction», les cinq premiers chapitres et une partie du sixième chapitre de la première partie: «Première Partie. Considérations générales, Attributs respectifs de la métropole et de la colonie, Commerce, Industrie».

Cohérence de sa pensée

La solution de l'indépendance

Lanctôt professait déjà sa foi en l'indépendance du pays en 1857 dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*⁷, ainsi qu'en 1859 lorsqu'il était rédacteur au *Pays*⁸. Dans *La Presse*, en 1864, il présentait l'indépendance comme un «élixir politique»⁹. Mais en juin de la même année, il avait jugé préférable de mettre de côté la question de l'indépendance pour parer au plus urgent: combattre le projet de Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord. À cette fin, il fondait *L'Union Nationale*, dans laquelle il exigeait le rappel de l'Union.

Toutefois, il n'abandonne pas l'idée pour autant. Lorsque le 27 mars 1865, le *Times* de Londres informe ses lecteurs de la probabilité d'une guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, Lanctôt réfléchit aux conséquences de cette guerre pour le Canada et il revient sur la question de l'indépendance. «Nos gouvernants auraient dû poser la question suivante à l'Angleterre: "Ne vaudrait-il pas mieux pour l'Angleterre et le Canada que nous cessions d'être une partie intégrale de l'empire britannique et que nous formions un peuple indépendant?"¹⁰». Entre le mois de mars 1865 et le mois de décembre 1866, Lanctôt se prononce contre la Confédération et il propose régulièrement l'indépendance politique comme alternative à la Confédération.

Mais Lanctôt ne précise pas toujours ce qu'il entend par le Canada. S'agit-il dans son esprit du Bas-Canada, la future province de Québec, ou du Canada-Uni. Ainsi, dans le *Dictionnaire des Oeuvres Littéraires du Québec* Jean Hamelin et André Beaulieu

s'étonnent-ils «que Lanctôt ait produit ce volume (*L'Indépendance Pacifique du Canada*) dès septembre 1867 puisque l'été durant, il avait défendu la thèse d'un État francophone indépendant¹¹.» Or cet État francophone indépendant, Lanctôt n'y fait jamais allusion dans *L'Union Nationale* ni dans les textes que nous connaissons de sa campagne électorale.

Afin de bien saisir la pensée de Lanctôt sur l'indépendance, il faut se rappeler sa formation juridique. Lanctôt connaît le droit constitutionnel et il associe le concept d'indépendance à la situation constitutionnelle du pays. Lorsqu'il demande le rappel de l'Union de 1841, il demande la séparation des deux sections de la province. Après leur séparation, le Bas-Canada peut devenir indépendant même si le Haut-Canada veut maintenir son lien avec l'Angleterre. C'est la thèse qu'il défend le 14 août 1865, dans «La Situation». Après avoir fait la promotion du rappel de l'Union¹², il ajoute qu'

avant trois ans, ou cinq ans, tout au plus, la demande du rappel de l'Union et l'organisation d'un pacte purement commercial et international, auront rallié tous les esprits dans le Bas-Canada et la majorité même de la population haut-canadienne.

À l'évidence, le rappel de l'Union constitue le premier pas vers l'indépendance. Le 8 septembre 1865, Lanctôt propose à nouveau sa solution de l'indépendance: «c'est parce que nous ne reconnaissons à aucun parti le droit de contrôler nos actions, que nous sommes franchement et entièrement pour l'indépendance, le rappel de l'Union, l'autonomie absolue du Bas-Canada-Français¹³.» Cette thèse, il la défend durant toute l'année 1866, alors que le parlement impérial n'a pas encore entériné le projet de

Confédération. Le 2 février 1866, Lancôt conclut ainsi un article intitulé «L'Influence britannique et la Confédération»:

Pour bien saisir la position de l'Angleterre, c'est de découvrir de quel côté se trouve son intérêt (...) En nous donnant notre indépendance précédée du rappel de l'Union, elle nous attacherait à elle pour toujours et dans un demi-siècle elle aurait fondé une puissance capable de lui rendre de grands services.

Le 11 juillet 1866, il recommande de substituer à la Confédération «l'Indépendance pacifique et l'organisation en états séparés, neutres et protégés dans leur nouvelle existence par un traité solennel entre l'Angleterre, la France et les États-Unis»¹⁴. Le 18 septembre 1866, alors qu'il s'interroge sur la menace d'invasion par les Fénians, il explique qu'il faut soit rester une colonie, soit s'annexer aux États-Unis, soit «obtenir (l') indépendance par des moyens légitimes et pacifiques, et cesser d'être sur le continent américain la cible sur laquelle les ennemis de l'Angleterre dirigent leurs batteries». Cette dernière solution est, bien sûr, celle qu'il promeut: «la voie ouverte devant tous les peuples qui ont eu ou qui ont encore à subir la condition coloniale. Cette voie, c'est l'indépendance, qu'il doit demander avec instance et obtenir sans coup férir¹⁵.»

L'ouvrage - Grandes lignes des thèses de Lancôt

Lancôt entend prouver que le pays trouvera dans l'indépendance tous les éléments nécessaires à sa prospérité et à sa grandeur, alors que dans l'état colonial il «cour(t) mille fois le risque effroyable d'arriver à la mort nationale¹⁶».

Il avance deux propositions. La première: «L'indépendance est la source naturelle de la prospérité et de la grandeur d'un pays», et la deuxième qui découle de la

première: «les libertés essentielles à un peuple ne sont compatibles qu'avec l'indépendance». (*IPC*, p. 21). Pour expliquer ce qu'il entend par l'indépendance ou par l'émancipation politique du Canada, Lanctôt rappelle l'origine des colonies d'Amérique et il fait une distinction entre les sociétés américaines et les sociétés européennes. Il affirme que le développement matériel des colonies a fait disparaître leur besoin de la «tutelle de la mère-patrie», partant qu'une partie des colonies de l'Espagne et de l'Angleterre se sont émancipées. D'ailleurs les colonies de la Nouvelle-Angleterre - devenues les États-Unis - ont prouvé le bien-fondé de leur décision de se séparer.

Lanctôt soutient ensuite que le Canada est prêt pour l'indépendance. Il met en parallèle la situation des États-Unis à l'époque où les «états» ont conquis leur indépendance et la situation du Canada en 1866, pour démontrer que le Canada est en une meilleure position que ne l'étaient les treize «états» en 1776. Il compare alors la situation actuelle des États-Unis à celle qui était la leur au moment de l'indépendance pour illustrer le progrès accompli sur les plans de la population, de la marine, du commerce, des forces militaires, des usines, et de l'agriculture.

L'indépendance politique du Canada devrait produire les mêmes effets puisque les circonstances matérielles, en 1866 - population, industrie, ressources naturelles - sont semblables sinon meilleures que ne l'étaient celles des États-Unis en 1776.

Ensuite il met en parallèle la situation actuelle du Canada sous le régime colonial et celle des États-Unis. La différence est évidente et il attribue le faible progrès du

Canada à la différence qui existe entre les libertés propres à l'indépendance et leur absence dans l'état colonial. À ses yeux, «la liberté en elle-même est la faculté inhérente à un peuple d'exercer tous les droits qui sont compatibles avec son état politique», (*IPC*, p.22) mais «si toutes les libertés publiques sont compatibles avec l'indépendance», elles ne le sont pas avec «l'état colonial». Même si, depuis 1840, les libertés politiques ont permis un meilleur développement des ressources de la colonie, ces libertés publiques sont limitées par «tous les droits que s'attribue la métropole». Puis Lanctôt identifie quatre grandes libertés ou droits d'ordre socio-politique et d'ordre socio-économique qui sont refusés à une colonie et qui seraient liés à l'indépendance:

Le droit ou la liberté de choisir en dernier ressort la forme de gouvernement qui semble la meilleure et de la modifier selon les vœux librement exprimés de la majorité des gouvernés, et de confier la suprême autorité à un chef choisi au sein même de la nation.

Le droit ou la liberté de déclarer la guerre et de conclure la paix.

Le droit ou la liberté de négocier et de conclure définitivement avec les nations étrangères, des traités d'alliance offensive et défensive, des traités de commerce, des conventions quelconques pour le bénéfice commun des parties contractantes.

Le droit ou la liberté de protéger l'industrie et la consommation nationales, en imposant sur les produits manufacturés à l'étranger, des droits proportionnés à l'intérêt d'exclusion ou d'introduction que le producteur et le consommateur éprouvent, pour les protéger l'un et l'autre dans une sage et raisonnable mesure: en deux mots, le droit de promouvoir librement, dégagé de toute pression étrangère, le bien-être public. (*IPC*, p. 23 et p. 24).

Ce n'est pas tout d'affirmer l'importance de ces droits; encore faut-il prouver qu'ils sont indispensables à la grandeur et à la prospérité du pays.

Premier grand droit ou liberté

«Un peuple ne peut être libre et heureux, s'il n'a le droit de former, maintenir ou changer, ses institutions politiques, et surtout s'il attribue ce droit à d'autres». (*IPC*, p. 25).

Pour développer sa thèse sur la nécessité de l'autonomie d'un pays sur le plan de ses institutions politiques, Lanctôt expose les préjudices causés par le lien colonial avec l'Angleterre. Il remarque d'abord que la situation politique de l'Angleterre pourrait changer à cause des troubles civils qui la menacent: «l'esclavage blanc qui déshonore (l') industrie» de l'Angleterre, la demande instante de réformes électorales par la grande partie de la population exclue du suffrage. Or ces lacunes sur le plan démocratique ont des répercussions au Canada: l'insurrection de 1837-1838 n'aurait pas eu lieu sans l'appui de la métropole au parti qui s'opposait aux justes demandes de la population.

Selon lui, l'Angleterre n'a jamais traité les colons du Canada comme elle traite les citoyens de l'Angleterre et de l'Écosse¹⁷. Preuves de ces «deux poids et deux mesures»: au moment où elle déportait les Acadiens et distribuait leurs terres, l'Angleterre considérait le «droit de propriété comme sacré» en Angleterre, tout projet de changement important des institutions politiques serait soumis aux électeurs, au Canada, on révoque la constitution et on lui en donne une autre «sans même s'enquérir si le peuple de cette colonie a été consulté»; en Angleterre, la question du cens électoral a souvent causé la dissolution du parlement, tandis qu'au Canada, le parlement canadien

n' a pas été dissout lorsqu'il a été question du changement de la constitution. L'élection du Conseil législatif a aussi été supprimée et l'Angleterre a sanctionné cette suppression.

Ensuite, il s'attaque à la thèse du parrainage du projet de confédération par le gouvernement canadien. L'idée de la confédération vient de Lord Durham et ce sont les «agents officieux et officiels de l'Angleterre» qui l'ont transmise aux hommes publics du Canada. De là d'ailleurs le caractère secret de la Conférence de Québec. Un peuple indépendant n'aurait pas accepté une telle manoeuvre, remarque-t-il. Il ajoute que l'Angleterre a gouverné le Canada en tenant compte de ses intérêts plutôt que de ceux de la colonie et que si elle en a changé la Constitution, c'est pour se protéger elle-même en faisant des milices canadiennes son «avant-garde» et du territoire du Canada un champ de bataille le jour où elle entrera en lutte avec la république voisine. «Elle ne peut rechercher notre alliance pour nous protéger contre nos ennemis; nous n'en avons pas d'autres que les siens, et sans l'Angleterre nous n'en aurions aucun», ajoute Lanctôt (*IPC*, p. 33). Après cette diatribe, il peut aborder la question de l'autonomie en matière de sécurité et de défense du pays.

Deuxième grand droit ou liberté

«La sécurité et l'honneur d'un peuple sont incompatibles avec l'état colonial: l'indépendance est leur sauvegarde essentielle» (*IPC*, p.35).

Lanctôt considère les désavantages qu'entraîne le devoir de l'Angleterre de défendre le Canada et le droit du Canada à être défendu par l'Angleterre¹⁸. Il remarque

d'abord que l'Angleterre, si inquiète au sujet de la défense de la colonie contre les États-Unis, n'a même pas su bien défendre le Canada lorsqu'il a été envahi. Les Canadiens ont dû se battre et défendre leur territoire. Si l'Angleterre peut exiger que le Canada se batte pour elle, le Canada ne peut l'obliger à le défendre. (*IPC*, p. 40).

C'est que le territoire ne peut être que très difficilement défendu, comme le montre le rapport du Colonel Jervois, un ingénieur impérial¹⁹. Du reste, le Canada n'a été envahi qu'à cause de sa relation avec l'Angleterre. Les guerres de 1776, de 1812 et de 1866 le prouvent. Il évalue les forces respectives des deux pays: armes, effectifs, marine et il en déduit qu'il est impossible de prévoir une victoire de l'Angleterre dans l'éventualité d'une nouvelle guerre avec les États-Unis (*IPC*, p. 48). Il termine en faisant remarquer que l'Angleterre ne sait que trop bien qu'une guerre avec les États-Unis serait un désastre pour son commerce et son industrie.

Troisième grand droit ou liberté

Lancôté développe ensuite sa thèse sur la nécessité de l'autonomie en matière des traités d'alliance offensive et défensive et de commerce.

Le droit ou la liberté de négocier et de conclure, avec les nations étrangères, des traités d'alliance offensive et défensive, des traités de commerce et des conventions générales pour le bénéfice commun de chacune des parties contractantes, est une des attributions les plus importantes et les plus avantageuses à un peuple et n'est compatible qu'avec l'indépendance. (*IPC*, p. 57)

Selon lui, «le régime colonial impose les alliances de l'Angleterre sans (...) procurer les avantages» au Canada. Pour preuve, l'alliance entre la France et

l'Angleterre. Les deux pays se sont engagés à se défendre mutuellement, mais la France n'est pas tenue de défendre le Canada. (*IPC*, p. 57).

Un Canada indépendant, en revanche, aurait la liberté de décider quand «prêter main forte» à l'Angleterre et celle de choisir les alliances «qui lui conviendraient le mieux». Il produit l'exemple de l'alliance des États-Unis et de la Russie qui a empêché la France et l'Angleterre d'intervenir en faveur du Sud durant la guerre civile américaine. Il expose aussi les avantages qu'en tirerait l'Angleterre, qui n'aurait plus à se battre en territoire canadien.

Lanctôt défend ensuite sa thèse sur la nécessité de l'autonomie en matière de commerce. Il énumère les inconvénients causés par le lien colonial: absence du droit de faire des alliances commerciales avec les autres pays; statut de simple «comptoir» pour les Anglais (*IPC*, p. 62). En effet, si le Canada a le pouvoir de choisir le système douanier qu'il veut adopter, il subit des pressions du bureau colonial, qui subit celles des négociants anglais. Le tarif canadien est même sujet à la révision et au droit de veto de la métropole (*IPC*, p. 65). Le Traité de Réciprocité illustre ce que dénonce Lanctôt²⁰.

Libre, le Canada pourrait mieux développer son commerce, notamment avec les États-Unis. Pour le Canada, cela signifierait une augmentation de la production des céréales, de l'élevage des chevaux et du bétail, de la coupe du bois, de la fabrication de plusieurs articles manufacturiers. Quant aux États-Unis, ils profiteraient également de la suspension des restrictions commerciales. Or depuis la fin du Traité de Réciprocité,

le commerce canadien est sujet au tarif protecteur américain et «le producteur canadien paye en conséquence les droits sur ce qu'il exporte, comme sur ce qu'il importe» (*IPC*, p. 66).

Il remarque que si l'Angleterre décourage le commerce entre le Canada et les États-Unis, elle encourage le commerce avec les provinces maritimes et les Indes occidentales (*IPC*, p. 66). Or selon lui, le commerce le plus avantageux pour le Canada est celui avec les États-Unis et il donne des preuves à l'appui. Il inclut également des tableaux statistiques des importations et des exportations du Canada sur le commerce entre le Canada et la Grande Bretagne, des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, des Indes occidentales, des États-Unis et des autres pays, de 1850 à 1866 inclusivement. Il présente aussi un tableau comparatif de la population des États-Unis, des provinces maritimes et des Indes Occidentales²¹. Il fait le total de la population des Indes Occidentales et des maritimes et les compare à celle des États-Unis pour en déduire que le commerce imposé par l'Angleterre est désastreux pour le Canada. L'avocat n'hésite pas à revêtir la toge du professeur de mathématiques pour emporter l'adhésion des lecteurs à ses idées.

Pour prouver que l'immixtion de l'Angleterre en matière de commerce est désavantageuse au Canada, Lanctôt rappelle aussi le rapport de la commission «tropicale» MacDougall-Delisle.

sans reprocher à ce distingué aréopage de ne pas avoir précisé de temps «où non seulement les cabanes de coolies de Demerara, seront construites avec des

poutres du Canada, mais même les petits bateaux, qui là comme en Hollande, remplacent les véhicules ordinaires», il nous sera peut-être permis de demander s'il ne vaudrait pas mieux mettre nos bois de service à bord de goelettes dans le havre de Montréal, pour les exporter aux États-Unis par le lac Champlain? (*IPC*, p. 76)

Lanctôt produit une autre preuve: celle du changement tarifaire du Canada-Uni en juin 1866. Il rend compte de ce qui s'est passé à l'occasion de la présentation du budget par le Ministre des finances à la dernière session parlementaire du Canada-Uni. A.T. Galt a prévu un déficit de 956, 000\$, qu'il proposait de combler en effectuant des changements considérables à la taxation, c'est-à-dire à l'échelle tarifaire. Pour illustrer la réaction négative que provoqua le changement proposé, Lanctôt rappelle le discours de John Rose, un député conservateur de Montréal:

pour obtenir une somme additionnelle de 956,000\$, vous émettez des propositions qui vont affecter et ébranler tous les intérêts commerciaux, industriels et agricoles du pays (...) Les marchands préféreraient de beaucoup le plus mauvais tarif possible pourvu qu'il fût immuable, à un tarif qui se transforme annuellement et qui les expose tous les jours à la ruine (*IPC*, p. 78).

Lanctôt énumère les raisons évoquées par Galt: l'abrogation du Traité de Réciprocité, la nécessité de la revision et de l'assimilation des tarifs des provinces maritimes et du tarif canadien (*IPC*, p.80). Lanctôt réfute les raisons avancées par Galt et le contredit: le déficit de 3,500,000\$ n'est qu'un faux prétexte; le nouveau tarif, dans plusieurs de ses parties les plus importantes, favorise les États-Unis au détriment du pays, estime-t-il. Quant à la raison donnée d'harmoniser le tarif canadien et ceux des provinces maritimes, les changements contenus dans le tarif soumis le 26 juin 1866 augmentent l'écart entre

les divers tarifs plutôt qu'ils ne le diminuent et il donne comme exemple des statistiques sur les impôts douaniers du Canada. Enfin il extrait du discours de Galt sur le budget

l'aveu de la cause véritable du remaniement et de la transformation du tarif canadien:

je dois dire aussi que le gouvernement est d'opinion qu'un changement dans notre politique fiscale est demandé pour assimiler notre politique à celle de la mère-patrie et pour donner satisfaction à son peuple et à son gouvernement.

(...)

Nous reposant sur la métropole pour notre défense, lui demandant l'aide de ses troupes pour protéger nos frontières, nos mers intérieures, et nos pêcheurs sur nos côtes, ne devons-nous pas nous considérer tenus de faire concorder notre politique fiscale avec la sienne, et d'adopter une conduite qui sera agréable à la métropole et avantageuse à la colonie! (IPC, p. 89)

S'il jouait plus tôt au mathématicien pour appuyer ses thèses, ici Lanctôt se transforme en redoutable logicien qui prend les hommes politiques en flagrant délit de contraction.

Quatrième grand droit ou liberté

Le droit ou la liberté de promouvoir l'industrie nationale par la protection ou le libre-échange, selon les besoins, les circonstances et la position géographique d'un pays, est essentiel à la prospérité d'un peuple, incompatible avec le régime colonial et ne peut nous être assuré que par l'indépendance. (IPC, p. 93).

Lanctôt analyse ensuite la quatrième grande liberté jugée indispensable à la prospérité du pays, l'autonomie en matière d'industrie. Il explique d'abord que le but des libres-échangistes et des protectionnistes est le même: la prospérité du pays et le développement de l'industrie. «En un mot», écrit Lanctôt, «tous s'accordent à ne pas perdre de vue la nécessité de ne rien brusquer et la sagesse de faire marcher de pair, sous toutes les circonstances, l'intérêt immédiat du consommateur et du producteur». (IPC, p. 94). Il présente trois propositions, qu'il justifie ainsi:

Une industrie manufacturière largement développée, solidement assise, donnant

du travail à toute la main d'oeuvre que fournit le Canada, est absolument indispensable à la prospérité de notre pays.

Le libre-échange et la protection sont deux systèmes dont le mélange rationnel, sagement pondéré, assurerait à notre industrie, sous le régime de la liberté inauguré par l'indépendance, les développements dont elle est susceptible et préparerait les voies à une union commerciale et industrielle avec les États-Unis. Le régime colonial, tout en n'étant pas incompatible en théorie, avec le développement de notre industrie, lui est radicalement opposé en pratique, parce que l'intérêt du manufacturier canadien est toujours opposé et uniformément sacrifié à l'intérêt du manufacturier britannique. Par conséquent l'indépendance est indispensable à la prospérité et à l'expansion de notre industrie manufacturière.

Après avoir été tour à tour mathématicien, ou plutôt statisticien et logicien, Lanctôt se fait historien et il développe sa première proposition en examinant l'origine du besoin d'industrialisation au Canada. Il estime qu'aux alentours de 1800, la population canadienne avait besoin d'industries manufacturières et il donne comme preuve le fait que c'est peu après 1800 que commença l'émigration de la population vers les États-Unis parce qu'il n'y avait pas de travail au Canada. Il en déduit qu'une industrie manufacturière est nécessaire particulièrement au Canada pour donner du travail durant les cinq longs mois d'hiver où toute activité commerciale, agricole et industrielle est suspendue et que les classes ouvrières y trouveraient du travail. Quant aux capitalistes, ils y trouveraient une source d'investissement. Il affirme que l'industrie favoriserait l'agriculture puisque «plus il y a d'industries, de manufactures et d'ateliers en activité, plus il y a de consommateurs. Or ce qu'il faut à l'agriculture ce sont des consommateurs», (*IPC*, p. 102), comme le soutient John Rose, que cite Lanctôt:

notre législation devrait autant que possible s'évertuer à trouver pour tous au Canada des occupations qui ajouteraient du reste à la richesse du pays. (...) Je maintiens que l'on devrait trouver quelque moyen de garder au Canada une pareille population (celle qui émigre aux États-Unis) en lui procurant de l'ouvrage

à des taux rémunérateurs.

Lanctôt développe ensuite sa deuxième proposition. Il définit d'abord les deux systèmes tarifaires: le libre-échange et le protectionnisme (*IPC*, p. 109), puis il examine les deux systèmes et les circonstances qui déterminent la supériorité d'un système sur l'autre. Pour lui, le libre-échange convient aux intérêts des producteurs et des consommateurs des pays où les manufactures et l'industrie existent depuis longtemps; mais les pays qui ont adopté le libre-échange ont débuté par le système protecteur, par exemple, l'Angleterre, la France, la Belgique. Cela dit, dans un Canada indépendant, en ne tenant pas compte des «circonstances, ni des exigences de la situation, ni des vues de nos voisins, ni de la position que nous fait le régime colonial et dont nous ressentirons les effets pendant quelque temps encore», le libre-échange serait le système le plus avantageux, selon Lanctôt, qui mise sur les ressources hydrauliques du pays et sur sa main d'oeuvre bon marché. Avec le «libre-échange, la matière première et les capitaux afflueraient au Canada et (...) de grands marchés, tels que les États-Unis par exemple, seraient ouverts à l'écoulement et à la consommation (de ses) produits manufacturés, de (ses) céréales, etc., etc.²².»

Lanctôt soutient ensuite que les États-Unis «n'accepteront le libre-échange avec le Canada que lorsque l'indépendance aura dégagé (la) responsabilité (du Canada) des fautes réelles ou supposées de l'Angleterre contre les États-Unis». (*IPC*, p.120). Il soutient que l'Angleterre ne consentirait pas au libre-échange entre le Canada, d'une part, et l'Angleterre et les États-Unis, de l'autre, parce que le manufacturier américain peut produire une multitude d'articles et les livrer au Canada à un meilleur marché que

l'Angleterre ne peut le faire. Il examine aussi le libre-échange avec l'Angleterre et affirme que le libre-échange avec l'Angleterre seule ne serait d'aucun avantage parce que ce que le Canada manufacture, elle le manufacture elle-même, et si le Canada peut le faire à meilleur marché, le coût du transport comble cette différence.

Lancôt considère ensuite la possibilité du libre-échange entre le Canada et les États-Unis après l'indépendance:

c'est parce que le Canada ne peut pas avoir le libre-échange avec les États-Unis, tant que dure le régime colonial; c'est parce que le Canada n'est pas même certain d'avoir le libre-échange avec les États-Unis, lorsqu'il sera devenu indépendant, qu'il lui est non-seulement utile mais essentiel de se confier à une protection modérée et de demander à ce dernier système tout ce qu'il offre de rationnel et d'avantageux, sans repousser les avantages que le prélèvement de droits nominaux peut nous assurer, surtout pour l'importation de la matière première (IPC, p.123).

Lancôt aborde aussi la question du *dumping* : «si nous n'imposons pas des droits protecteurs, tant que dure la prohibition de nos voisins, qu'arrivera-t-il? Notre marché (sera) tout-à-coup inondé de produits manufacturés américains (...) nos voisins submerge(ront) le Canada d'un surplus accidentel qui leur reste sur les bras». Lancôt réfute aussi l'objection que le système protecteur contribuera à la hausse des prix. Pour ce, il rappelle que l'Angleterre produisait à bon marché avant d'adopter le libre-échange et que les États-Unis font «concurrence au Canada et à l'Angleterre libre-échangiste pour un certain nombre d'articles, même en payant un droit de 12.5 à 15 pour cent, outre les frais de transport» (IPC, p.127).

L'économiste Lancôt développe alors la troisième proposition: l'incompatibilité en pratique sinon en théorie, du régime colonial avec le développement de l'industrie et

des manufactures du Canada (*IPC*, p. 129). Il affirme que la «protection» est nécessaire pour l'établissement solide de l'industrie canadienne. Par contre elle est impossible puisque la colonie subit la pression des marchands anglais: «la loi industrielle qui (...) régit (le pays) est tout autant la loi anglaise que notre loi politique», écrit Lanctôt, qui poursuit: «il est naturel et logique que l'Angleterre, c'est-à-dire les fabricants anglais, ne renoncent pas à leurs privilèges d'imposer à la colonie les produits de leurs manufactures.» Comme preuve, il cite un journal de Londres:

nous sommes d'avis de ne maintenir le lien colonial qu'en autant que la colonie l'acceptera volontiers et subira notre loi commerciale et industrielle. Le jour où son tarif ne s'accorderait pas avec nos intérêts, ou le jour où la majorité des colons du Canada demandera son indépendance, nous devons la leur accorder (*IPC*, p. 130).

Lanctôt examine ensuite les conséquences du lien impérial sur l'industrie et les manufactures du pays durant les dix dernières années pour en déduire qu'en 1856, le Canada n'avait pas de manufactures et que le libre-échange aurait été «la meilleure garantie de la création et du développement incalculable de l'industrie» (*IPC*, p.131). L'Angleterre avait consenti, par le Traité de Réciprocité, au libre-échange entre le Canada et les États-Unis des produits agricoles et forestiers, du bétail, mais elle «engagea le gouvernement canadien à donner un tarif protecteur aux produits manufacturés». Lorsqu'en 1866, après le rappel du Traité de Réciprocité, cette mesure a fait de la protection une nécessité, l'Angleterre imposa le libre-échange (*IPC*, p. 132). Encore une fois, Lanctôt cite John Rose: «si l'étranger nous ferme ses marchés, devons-nous lui ouvrir le nôtre, et recevoir ses produits lorsqu'il refuse ceux de notre pays?» (*IPC*, p. 136). Lanctôt conclut que le tarif canadien durant les dix dernières années a été modifié

selon les exigences des manufacturiers anglais aux dépens des canadiens.

Dans l'introduction, Lanctôt faisait connaître à ses lecteurs les moyens constitutionnels qu'il préconisait pour obtenir l'indépendance: les «pétitions» et les «remontrances aux gouvernements de la colonie et de l'empire²³.»

Sources

À notre connaissance, *L'Indépendance Pacifique du Canada* est le seul ouvrage en français publié sur le sujet de l'indépendance politique du Canada en 1867, c'est-à-dire à l'époque de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du nord. Une brochure de huit pages intitulée *The Independence of Canada. A tract for general circulation*, dont l'auteur était A. Alison, avait été publiée en Angleterre le 19 avril 1865. Allison considère l'indépendance du Canada du point de vue de l'Angleterre et son but est de montrer le danger auquel le Canada expose l'Angleterre. Lanctôt ne fait pas allusion à la publication de cette brochure, les journaux du Canada non plus. Pourtant Lanctôt s'inspire de sources anglaises lorsqu'il annonce à ses lecteurs qu'il entreprend la rédaction de son ouvrage: il se «propos(e), (écrit-il), de rapporter toutes (les) opinions» du *Times* de Londres et des journaux anglais qui ont soutenu qu'il vaudrait mieux pour l'Angleterre de se séparer pacifiquement de ses colonies d'Amérique du Nord²⁴. Mais Lanctôt ne se limite pas au point de vue anglais: il entend «traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada²⁵». Or comme il veut asseoir sa démonstration sur l'évidence des faits, plus ces faits seront récents, plus ils pourront convaincre les citoyens-lecteurs également témoins des preuves qu'il produit. De fait, Lanctôt se fonde essentiellement sur les événements politiques qui ont eu lieu durant les

années 1864, 1865 et 1866. Depuis la fondation de *La Presse* en 1863, il avait quotidiennement commenté l'action du gouvernement et il avait fait connaître son opinion sur divers sujets, dont la question de la défense du Canada, le renouvellement du Traité de Réciprocité, le projet de Confédération des provinces, le nouveau tarif de Galt. Lanctôt peut donc puiser dans ses écrits journalistiques pour appuyer sa thèse sur l'indépendance pacifique du Canada.

En outre, il a probablement conservé des notes sur les débats qui ont eu lieu à l'Institut Canadien sur les questions politiques auxquels il a participé durant les années 1855 à 1866²⁶. Comme le remarquent Jean Hamelin et André Beaulieu, «il y a tout lieu de croire qu'il avait ce manuscrit dans ses cartons depuis quelques années et que la matière en avait été discutée lors des réunions hebdomadaires de l'Institut Canadien, dont l'influence se détecte dans l'ordonnance du volume²⁷.»

Médéric Lanctôt a sûrement lu l'ouvrage *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, conférences prononcées à l'Institut Canadien de Montréal en 1850 et 1851, c'est-à-dire avant l'adhésion de Médéric à l'Institut. La préface est de Joseph Doutre, le beau-frère de Médéric depuis 1862. Lanctôt connaît aussi personnellement Louis-Antoine Dessaulles: il a cabalé pour lui lorsqu'il était rédacteur au *Courrier de Saint-Hyacinthe* et que Dessaulles se présentait comme candidat au Conseil législatif en octobre 1856²⁸. Si les six conférences sont un plaidoyer en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis, la première conférence comporte des idées que l'on retrouve dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*, par exemple, sur la question des ressources hydrauliques^{28a} et sur l'absence de barrières géographiques entre le Canada et les États-

Unis^{28b}.

En ce qui a trait à la présentation ou à la composition de l'ouvrage, Lanctôt, en avocat de profession qu'il est, use abondamment de la forme délibérative²⁹.

Les influences

Si *L'Indépendance Pacifique du Canada* est l'un des premiers, sinon le premier ouvrage écrit par un Canadien français sur l'indépendance du Canada, l'idée n'est pas nouvelle. Des historiens estiment que la révolution de juillet 1830 en France, les insurrections belge, polonaise, italienne, espagnole et brésilienne, ont eu des échos au Canada³⁰. Étienne Parent écrivait dans *Le Canadien* en octobre 1838: «il est dans la nature des hommes de désirer l'indépendance et il la cherchera et il la conquerra toutes les fois qu'il ne rencontrera pas des obstacles insurmontables, ou que des raisons puissantes d'intérêt ne lui en ôteront pas le désir³¹.»

Médéric Lanctôt est aussi le fils du patriote Hypolite Lanctot. Nous avons déjà examiné dans le premier chapitre l'influence exercée par le père sur le fils. Celui-ci ne trahit pas les valeurs paternelles et il croit fermement que l'indépendance demeure l'aspiration légitime d'un peuple.

Déjà, en 1863, dans *La Presse*, il stigmatisait les luttes fratricides entre les partis politiques du Bas-Canada, car cette lutte intestine nuisait à la bonne administration du pays³². Il entendait alors rallier tous les Canadiens français à la cause nationale et misait sur des moyens constitutionnels pour faire avancer les droits de la nation. Dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*, il propose la même démarche. La comparaison entre les textes de Lanctôt sur les patriotes et *L'Indépendance Pacifique du Canada* a le

mérite de montrer la cohérence de sa pensée.

Lorsque Bellerose déclara que la résistance contre le projet de Confédération ramènerait les troubles de 1837-1838, Lanctôt riposta dans un éditorial intitulé «1837-1838!»:

si nous aimons le Canada, notre patrie, au point de vouloir son bonheur matériel avant tout et son bonheur national après, nous ne pousserons pas la faiblesse jusqu'à laisser ternir par la main de lâches flagorneurs du pouvoir et d'énergumènes échevelés comme le député de Laval, la page la plus glorieuse de nos luttes contre les ennemis de la race française en Amérique³³.

Il défend aussi Louis-Joseph Papineau, encore tenu responsable du sang versé en 1837 et 1838 lorsqu'il signe la pétition en mars 1865 contre le projet de Confédération. Les extraits tirés d'un éditorial du 9 mars 1865 témoignent de la verve de la riposte de Lanctôt:

Quand le nom de M. Papineau apparaît dans notre politique, le pouvoir trouve toujours quelque valet, ou quelque paillasse ridicule pour lui lancer à la figure le sang des victimes de 1837-38 et pour faire peser sur lui la responsabilité de cet épisode sanglant de notre histoire.

(...)

Un homme ne peut plus faire une révolution à lui seul, qu'il ne peut l'empêcher lorsqu'elle est prête (...) Une révolution est le fait de tout le monde en général et de chacun en particulier. Donc, dire que M. Papineau a fait, *lui*, la révolution en 1837, est un contresens ridicule. Son mérite est d'avoir fait obstacle de tout son être moral et intellectuel, à l'oligarchie et d'avoir, par son exemple, donné au peuple le courage de la briser³⁴.

Démarche semblable dans *L'Indépendance Pacifique du Canada* lorsque Lanctôt explique qu'«avant 1837, tous les patriotes étaient protectionnistes, et (que) l'hon. Louis Joseph Papineau, leur chef, conseillait au peuple, dont il commandait l'attention et le respect par sa parole puissante et son patriotisme à toute épreuve, de s'abstenir d'acheter un seul article fabriqué en Angleterre». Il ajoute qu'«aujourd'hui, beaucoup de libre-

échangistes sont patriotes et bon nombre de protectionnistes ne le sont guère», faisant ainsi le lien avec la cause patriote³⁵.

Des proches de Lanctôt l'ont aussi influencé. Louis-Victor Sicotte, un ancien partisan de l'indépendance du pays semble aussi inspirer Médéric Lanctôt. Lorsqu'il participe à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, Lanctôt a sûrement eu l'occasion de connaître personnellement Sicotte, alors député dans la circonscription de Saint-Hyacinthe depuis 1854. Durant le séjour de Lanctôt au *Courrier*³⁶, le journal ne critique jamais le représentant du comté. Lorsqu'en décembre 1857, Sicotte se présente devant l'électorat après avoir accepté le poste de Commissaire des Terres de la Couronne dans le ministère MacDonald-Cartier, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* publie un éditorial dans lequel, en même temps que le journal affirme demeurer indépendant, il dit avoir la certitude que «M. Sicotte restera ce qu'il était avant et que nous n'aurons pas à blâmer chez le ministre ce que nous aurions loué chez le député³⁷.» L'auteur - Guitté ou Lanctôt - rendait ainsi un témoignage personnel en faveur de Louis-Victor Sicotte: «honorés de l'amitié de M. Sicotte qui, dès notre arrivée à Saint-Hyacinthe, nous a aidés de ses conseils, éclairés de ses remarques et qui a bien voulu souvent nous communiquer ses idées». Que cet article ait été rédigé par P.-J. Guitté ou Médéric Lanctôt, il semble que celui-ci ne pouvait que partager cette profession de foi.

De fait, Lanctôt partage l'opinion de Sicotte sur le fanatisme de George Brown. Sur la question de la défense, il peut s'inspirer de la réponse faite au Duc de Newcastle en 1862 par le ministère Sandfield Macdonald-Sicotte. Au Duc, irrité par le rejet du projet de loi sur la milice, le ministère Sicotte rétorque: «les provinces ne contribueront

jamais à un système coûteux de défense à moins qu'il ne soit sujet à leur propre autorité³⁸.» Au duc qui soutient que l'obligation de défendre le territoire découle du droit au gouvernement responsable, les ministres répondent: «dans l'abstrait, cette proposition est indiscutable; mais elle n'est indiscutable que pour les gouvernements des États souverains³⁹.»

Il est aussi intéressant de noter la digression faite par Lanctôt dans un éditorial publié le 29 octobre 1866 lors du compte rendu d'une assemblée sur la formation d'une association pour la protection de l'industrie nationale:

personne ne s'est montré plus zélé pour la cause de la colonisation de nos terres incultes, si singulièrement négligée par tous les ministères possibles, moins le ministère McDonald-Sicotte, dont la chute a été si préjudiciable au pays, à tous les points de vue⁴⁰.

Lanctôt croit toujours ce qu'écrivait Sicotte en 1832, hormis au recours possible à la révolution. Il aurait pu signer ces textes de Sicotte⁴¹:

une constitution à refaire, une nationalité à soutenir, voilà ce qui aujourd'hui occupe, tous les Canadiens.

Je le répète, une séparation immédiate d'avec l'Angleterre est le seul moyen de conserver notre nationalité.

[...]

Et qu'on y réfléchisse bien, ce n'est pas une question de simple logique, il s'agit de nos biens, de nos institutions, de notre langue, de nos lois, de notre religion, et de notre LIBERTÉ.

Autre source d'inspiration de Lanctôt: Louis-Michel Darveau. Le 19 janvier 1860, Louis-Michel Darveau, notaire-fondateur-rédacteur-propriétaire de *L'Observateur*, un journal de Québec, prononçait une conférence à l'Institut Canadien de Montréal intitulée «L'agriculture au point de vue national». Médéric Lanctôt a probablement été chargé, en sa qualité de secrétaire-correspondant du Comité de Régie, de transmettre

l'invitation à Darveau et d'organiser son séjour à Montréal. Si Lanctôt ne connaissait pas Darveau personnellement auparavant, il lisait sans doute *L'Observateur*, l'un des journaux reçus par l'Institut Canadien⁴². Étrange coïncidence, Lanctôt prononce une conférence à l'Institut Canadien intitulée «Le sentiment national et la nationalité canadienne-française» le 9 avril 1858, c'est-à-dire trois mois après celle prononcée par Darveau à la Société Saint-Jean Baptiste de Québec publiée dans *l'Observateur* et intitulée «La Nationalité Canadienne»⁴³. Dans son discours, Darveau abordait la question de la nationalité de la manière suivante: «aujourd'hui plus que jamais, il faut se demander sans cesse, ce que nous avons été comme peuple, ce que nous sommes et ce que nous serons.» Après avoir dénoncé la sujétion des Canadiens français, il énonce des moyens à prendre pour obtenir l'indépendance et observe que «l'intérêt seul décide tout»:

que les intérêts des diverses origines qui nous entourent tombent une bonne fois d'accord, avec les nôtres, et nous verrons la scène changer. (L'Angleterre) aura enfin compris que pour les deux pays le monopole est le bourreau du progrès.

Darveau révèle à nouveau ses sentiments sur l'indépendance le 14 juillet 1858. Il rapporte à ses lecteurs le cas de deux individus venus à son bureau, chargés, selon eux, de dresser une liste de tous les hommes aptes à porter les armes, les autorités, craignant une rupture entre l'Angleterre et les États-Unis. Darveau réplique aux exigences des deux hommes par une phrase reprise par Jean Lesage une centaine d'années plus tard: «nous voulons, devons devenir les maîtres chez nous!»:

que l'Angleterre garde le Canada aussi longtemps possible avec son argent et ses soldats, mais qu'elle ne vienne pas nous forcer à nous battre pour lui conserver une colonie dont elle monopolise toutes les ressources! Nous sommes colons et nous voulons, nous devons devenir les maîtres chez nous!⁴⁴

Lancôt partage aussi les vues de Darveau sur la question de la défense du pays et sur celle des ouvriers. Dans le numéro prospectus de *L'Observateur* du 9 mars 1858, Louis-Michel Darveau attire «l'attention de messieurs les ministres sur la misère toujours croissante des classes ouvrières». Dans les numéros qui suivent, Darveau dénonce encore la condition précaire des ouvriers. Lancôt, tout comme Darveau, se préoccupe de la classe ouvrière, du manque de travail et des bas salaires⁴⁵.

Sans doute Lancôt a-t-il été aussi influencé par Lord Bury. Ancien «Civil Secretary» et «Superintendent-General» des Affaires Indiennes, Lord Bury, semble avoir influencé sérieusement les tenants de l'indépendance du Canada durant les années antérieures à la Confédération. Par exemple, dans *L'Observateur* du 30 décembre 1858, Louis-Michel Darveau publie un article dans lequel il cite Lord Bury⁴⁶ et il remarque que Lord Bury corrobore ses thèses sur «La Nationalité Canadienne»⁴⁷. Sept ans plus tard, Lord Bury publie à Londres, un ouvrage intitulé *Exodus of the Western Nations*. Dans sa préface, datée du 13 avril 1865, il écrit qu'il a eu l'occasion d'observer le fonctionnement du système colonial et qu'il croit que les relations entre l'Angleterre et ses colonies sont temporaires⁴⁸. Il précise que la rupture du lien colonial ne doit avoir lieu que par consentement et entente mutuels⁴⁹. Lord Bury intitule l'avant-dernier chapitre de son ouvrage, «Proposed Federation of British America (1848-1865)». Dans le dernier chapitre, Lord Bury étudie la situation qui existe entre l'Angleterre et ses colonies, particulièrement celles de l'Amérique du Nord et en conclusion, il déclare que la séparation entre la mère patrie et les provinces de l'Amérique Britannique est inévitable et qu'il ne «reste plus qu'à convenir de leur départ selon des conditions justes

et aussi longtemps que la terre perdure et que les flôts coulent, la paix subsistera entre elles⁵⁰.»

Le 18 septembre 1865, Médéric Lanctôt annonce la parution de l'ouvrage et reprend en partie le bref compte rendu paru qu'en a fait *Le Courrier des États-Unis*. Il rappelle alors l'existence d'une première brochure publiée par Lord Bury sur l'indépendance des colonies⁵¹. Lanctôt ne cite pas le texte de Lord Bury mais il avait probablement déjà lu son ouvrage lors de la rédaction de *L'Indépendance Pacifique du Canada*⁵².

L'influence exercée par Lanctôt

En sa qualité de co-propriétaire-éditeur-rédacteur de *L'Union Nationale* Lanctôt a sûrement exercé une emprise idéologique sur les collaborateurs au journal tout au long de la campagne menée contre le projet de Confédération. Aussi, lorsqu'en mars 1865, il recommande l'indépendance comme alternative à la Confédération, il est permis de croire que les collaborateurs à *L'Union Nationale* partageront ses opinions politiques. Il est aussi probable que les avocats pratiquant le droit avec Lanctôt partageront ses vues politiques. Ainsi Wilfrid Laurier, qui avait formé un cabinet d'avocats avec Lanctôt le 8 mars 1865, collabora-t-il, à partir du 9 mai 1866, à *L'Union Nationale*. S'il ne publie pas d'articles à contenu politique dans le journal⁵³, il le fera dans le *Défricheur*, après avoir quitté *L'Union Nationale*, en novembre 1866, et prendra position en faveur de l'indépendance: «et ainsi le peuple se suffisant à lui-même, n'ayant plus à compter pour son existence avec personne, préparerait naturellement le grand jour de son indépendance.»

Laurier explique aussi à ses lecteurs que

L'Union Nationale a réuni sous le même drapeau politique des jeunes gens adversaires jusque là. Il ne tient qu'à nous que l'union soit universelle. Nous sommes frères par le coeur, soyons frères par les idées⁵⁴.

En juillet 1870, Laurier prône encore l'indépendance comme meilleure solution pour le pays et discourt favorablement sur le thème de l'indépendance lors d'une assemblée tenue à Stanford, dans le comté d'Arthabaska⁵⁵.

D'autres collaborateurs de Lanctôt appuient l'indépendance. Le 12 décembre 1865, Charles Marcil, qui succède à Laurier, fait paraître une lettre ouverte dans *L'Union Nationale* adressée à Cartier pour lui proposer la solution d'indépendance. Deux autres collaborateurs, Joseph Bouchard et A.G. Gérard, endossent sûrement les idées politiques de Lanctôt puisqu'ils restent liés au journal jusqu'à la fin de sa publication, en novembre 1867.

La disparition de *L'Union Nationale* ne ralentit aucunement la campagne de Lanctôt en faveur de l'émancipation de la colonie. En février 1868, il fonde un nouveau journal, *L'Indépendance Canadienne*, et en août 1868, il forme l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada. Ces deux entreprises prennent fin en octobre 1868 lorsqu'il déménage aux États-Unis.

L'idée de l'indépendance est néanmoins reprise quelques mois plus tard par des hommes d'affaires, par des journaux et par des représentants du peuple au parlement fédéral lorsque l'Angleterre réduit ses troupes au Canada et ferme ses entrepôts, au printemps de 1869. Les arguments invoqués en faveur de l'indépendance ressemblent étrangement à ceux de l'ouvrage de Lanctôt et de la constitution de l'Association pour

l'Indépendance Pacifique.

Le 26 avril 1869, John Young⁵⁶, fait parvenir une lettre à l'éditeur du *Daily News* sur l'indépendance des colonies de l'Amérique du Nord⁵⁷. George Brown, l'éditeur du *Globe*, qui publie la lettre, la critique vertement⁵⁸. La polémique continue entre Young et Brown jusqu'au 7 juin 1869 et les trois lettres de John Young paraissent sous forme de brochure aux presses du *Herald* en 1869. Sans prendre ouvertement position, Young rappelle que les partisans de l'indépendance ne doivent pas être méprisés «si notre intérêt nous engage à devenir indépendants». Après quoi, il expose les arguments politiques et économiques en faveur de l'indépendance: absence du droit à la négociation des traités de commerce et nécessité de défense pour le Canada. Les mêmes arguments avaient été développés par Lanctôt.

Le 21 avril 1869, *Le Pays* publie un article intitulé «L'Indépendance du Canada». L'auteur rappelle qu'une grande partie des hommes d'état de la Grande-Bretagne s'inquiètent du lien colonial du Canada, avant de remarquer que l'idée d'indépendance «eût été taxée de folie ou de trahison (il y a) quelques années, quelques mois seulement peut-être». Le 17 août 1869, le journal annonce que l'un des chefs du parti conservateur, John Hallyard Cameron, s'est déclaré pour l'indépendance lors d'un banquet⁵⁹. Cameron, rapporte le journal, a proposé comme moyen d'obtenir et de protéger la nouvelle nationalité le protectorat de la France conjointement avec celui de l'Angleterre. *Le Pays* ne signale pas que l'idée n'est pas nouvelle et qu'elle a été suggérée par Lanctôt.

Le 8 septembre 1869, Lucius Seth Huntingdon, un Conseiller de la Reine et représentant du comté de Shefford au parlement fédéral, prononce un discours intitulé:

«The Independence of Canada», devant la Société d'Agriculture du comté de Missisquoi, à Bedford. Le discours est publié en brochure aux presses du *Herald* en 1869. Ses thèses rappellent celles de Lanctôt, surtout lorsqu'il explique que

d'après ce qu'on a vu, il est évident que notre indépendance souveraine rehausserait notre croissance et nos ressources et multiplierait les avantages résultant de notre commerce. Alors au point de vue anglais, l'argument commercial milite contre la connexion et c'est pourquoi nos ennemis prétendent la rejeter. Mais comment sommes-nous utiles autrement?⁶⁰

Son argumentation sur la défense s'apparente aussi à celle de Lanctôt: «sommes-nous une source de support en cas de guerre? Lui recrutons-nous des soldats et des navires? Ou versions-nous nos richesses dans le coffre de ses armées?» Au total, il demande quels sont les «avantages spécifiques de la connexion»:

ceux-ci ne se trouvent point dans nos échanges commerciaux car en ce moment nous sommes livrés à nous-mêmes pour compétitionner dans le monde. Ce n'est pas non plus l'abondance de son capital attiré par notre loyauté et notre affection nous inondant parce que nous sommes sous sa dépendance; afin de développer nos ressources et animer le bourdonnement de nos industries, sur nos rivages; car ce capital ne cherche qu'un retour sur ses investissements et est le plus souvent attiré vers ceux qui leur rapportent davantage. Ce n'est pas non plus, que le prestige de cette connexion nous garantisse une place parmi les peuples de la terre, car nos pouvoirs ne sont que des pouvoirs locaux et municipaux tarés par l'infériorité et la dépendance⁶¹.

Lanctôt avait déjà tenu les mêmes propos⁶². Même sa conclusion fait penser à celle de Lanctôt: «l'Angleterre», écrit-il, « nous consentirait volontiers notre indépendance et nous aiderait au moyen de l'alliance perpétuelle déjà promise par ses hommes d'état.»

Le 1^{er} juillet 1869, George T. Lanigan, du *Montreal Star*, écrit à Alexander Tilloch Galt, pour lui proposer de former une ligue pour l'indépendance⁶³. Galt refuse parce que cette ligue serait considérée comme un mouvement en faveur de l'annexion sous la

couverture de l'indépendance. Puisque Lanigan l'invite à former une association, c'est qu'il connaît les vues de Galt sur la question de l'indépendance. John Macdonald, Tupper, Mackenzie et Brown ne sont pas en faveur de l'indépendance⁶⁴. Aussi, afin de gagner Galt à leur cause, lui offrent-ils, le 13 septembre 1869, le poste de Ministre des Finances. Galt refuse et écrit:

je dois en toute franchise vous dire que puisque je crois que c'est la politique visée par le gouvernement impérial, et étant confiant que cette politique bénéficierait au pays de plusieurs façons, je n'aurais pu consentir à me joindre au ministère sous promesse de m'y opposer sous aucune forme. Au contraire, je crois que notre politique devrait être basée sur ce qui me semble inévitable, la séparation du Canada de la Grande-Bretagne⁶⁵.

Le 10 mars 1870, Arthur Buies publie une circulaire dans *Le Pays* dans laquelle il se déclare en faveur de l'indépendance. Il annonce son intention de publier un journal au titre révélateur: *L'Indépendant*⁶⁶. «C'est pour que l'opinion publique soit éclairée à temps sur la voie des désastres où nous pousse le gouvernement servile et inintelligent qui règne à Ottawa, (explique-t-il) que j'ai entrepris de publier l'organe de l'idée nouvelle, de l'idée qu'il faut à tout prix faire entrer dans les faits dès les prochaines élections.» Pourtant, alors qu'il publiait *La Lanterne*, en septembre 1868, il ridiculisait Lancôt et sa campagne pour l'indépendance:

Il y a deux grandes sociétés dans notre ville, la Société St-Jean Baptiste et l'Association Pacifique pour l'Indépendance du Canada. La première compte 50 membres; la seconde en compte 32 qui vont à pied, guidés par un chef dont la principale fonction pacifique est de coller des affiches non-imprimées (...) Maintenant il s'occupe à faire souscrire pour l'Indépendance Pacifique. Quand il aura 50 piastres, nous proposerons un marché à l'Angleterre, qui, entre parenthèses, sera bien sotte de ne pas nous vendre pour ce prix-là⁶⁷.

L'Indépendant paraît à Montréal à partir du mois de juin 1870. À cause de difficultés,

le journal déménage à Québec, où sa parution s'échelonne de septembre 1870 à décembre 1870⁶⁸.

En 1870, les Fénians envahissent le Canada. Le 11 novembre 1871, les dernières troupes impériales de la ville de Québec retournent en Angleterre. Si le Traité de Washington, négocié en 1871 règle les disputes entre les États-Unis et l'Angleterre, il n'inclut pas le renouvellement du Traité de Réciprocité. Le thème de l'indépendance cède cependant peu à peu la place à d'autres questions brûlantes: les troubles du Manitoba, les écoles du Nouveau-Brunswick, le scandale du Pacifique. Pourtant, quelques vingt ans plus tard, le 4 avril 1893, lorsque Honoré Mercier s'adresse à 6000 auditeurs au Parc Sohmer, son discours n'est pas sans rappeler les thèses de *L'indépendance Pacifique du Canada*:

Lanctôt:

Dégagé des contentions intestines qui ont déchiré l'organisme social et politique en Canada, et me faisant l'écho d'un besoin général, d'une nécessité comprise de tous et des nobles aspirations que je vous prête à bon escient, je vous invite à vous dépouiller des langes de la minorité coloniale, à vous draper dans votre dignité d'hommes libres et dans votre dignité de peuple, et à entrer, le front haut et le coeur rempli de vigueur et de courage civiques, dans l'existence digne, noble, pleine d'une grande et sublime responsabilité, que vous ferait l'indépendance nationale.
(IPC, p. 13).

Mercier:

Debout comme un homme libre sur la terre d'Amérique, je défends la cause sacrée de mes compatriotes, quelles que soient leur race ou leurs croyances religieuses, et je demande pour tous l'émancipation coloniale et la liberté, ou devenir indépendants et libres, au milieu des autres peuples qui vous convient au banquet des nations⁶⁹.

L'appel de Lanctôt en 1866 et celui de Mercier vingt ans plus tard sont des exhortations à la fierté et à la «dignité de peuple». Lanctôt, à la fois idéaliste et réaliste, reconnaît qu'un peuple libre et indépendant doit aussi vivre, manger et travailler. C'est ce qu'il entend montrer dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*. Il prouve la nécessité de l'autonomie en matière de sécurité et de défense, de commerce et d'industrie, qui n'est possible que dans l'indépendance politique.

Notons que certaines comparaisons entre les États-Unis et le Canada minimisent les différences qui existent entre les deux pays. Par exemple, le climat plus froid au Canada qui paralyse le commerce une partie de l'année. De plus, les cent années écoulées depuis l'indépendance américaine demeurent un facteur que Lanctôt ne considère pas dans sa comparaison. Or le monde a évolué depuis cent ans et les conditions commerciales et économiques ont changé. Notons aussi que Lanctôt utilise l'exemple des États-Unis pour démontrer que «l'indépendance est la source naturelle de la prospérité et de la grandeur d'un pays» au point de vue économique puisque la première partie, comme il l'indique au début de l'ouvrage, traite du commerce et de l'industrie. Par contre, s'il avait continué ou s'il avait projeté de poursuivre le parallèle entre les États-Unis et le Canada dans une deuxième partie et dans les chapitres ultérieurs, il aurait été amené à considérer la situation socio-politique des États-Unis, par exemple, la guerre civile récemment terminée et l'émancipation des Noirs. Il aurait dû aussi expliquer ou répudier la doctrine Monroe, l'annexion du Texas, du Nouveau-Mexique.

Même si Lanctôt s'est servi du terme «autonomie» à maintes reprises durant le cours de son combat anti-fédéral, il ne l'emploie pas dans *L'Indépendance Pacifique du*

Canada parce qu'il préfère sans doute celui de liberté afin d'associer la liberté politique d'un peuple à celle des droits de l'homme: la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de penser, la liberté du travail. Lanctôt élève ainsi son discours au niveau philosophique.

Si les faits présentés à l'appui de sa thèse sont des événements dont ses contemporains ont été les témoins, ils se rattachent, cent ans plus tard, à des questions qui provoquent encore des débats: la sécurité et la défense, le libre-échange et la protection, le travail, le développement des ressources naturelles.

Quant à la grande question de l'indépendance politique, il faut se souvenir que lorsque Lanctôt écrit son ouvrage, l'Angleterre voit dans sa colonie une source de danger, pour elle d'abord, pour sa colonie ensuite, et au moment où des parlementaires anglais favorisent un repli stratégique, une «Petite Angleterre⁷⁰.»

Comme le sait Lanctôt en 1866, le peuple doit vouloir et réclamer l'indépendance. À ce jour, il ne l'a pas assez voulue peut-être. A-t-il peur du «beau risque»? ou, comme l'écrivait Étienne Parent en 1838, «des raisons puissantes d'intérêt» lui en enlèvent-il le désir? *L'Indépendance Pacifique du Canada* soulève des questions qui rejoignent le lecteur d'aujourd'hui et qui donnent à cet ouvrage un sens qui franchit les limites du temps.

NOTES

1. «Notre position», *L'Union Nationale*, le 11 avril 1867, p. 2.
2. Médéric Lanctôt, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, Montréal, Les Presses de *L'Union Nationale*, 1867, p. 4.
3. «L'Indépendance du Canada. Progrès de la grande idée depuis deux mois - opinion de la presse canadienne, américaine et britannique et du Cabinet Derby même sur la question», *L'Union Nationale*, 26 novembre 1866, p. 2.
4. Le premier éditorial publié paraît le 26 janvier 1867. Joseph Bouchard signe une douzaine d'articles en décembre et en janvier, Charles Marcil, avocat et partenaire légal de Lanctôt en signe trois et A.G. Gérard en signe deux.
5. La première partie sera prête la semaine même et les autres livraisons suivront de semaine en semaine («L'Indépendance Pacifique du Canada», *L'Union Nationale*, le 16 septembre 1867, p. 3). Si la première livraison compte 40 pages, les autres en ont 32. Lanctôt signale également que les copies se vendront à un prix modique et accessible à tous.
6. *L'Indépendance Canadienne*, le 25 avril 1868, p. 4.
7. Voir chapitre II, p. 71.
8. Voir chapitre III, p. 113.
9. Voir chapitre IV, p. 153.
10. «Aurons-nous la guerre», *L'Union Nationale*, le 27 mars 1865, p. 2.
11. André Beaulieu et Jean Hamelin, «L'Indépendance Pacifique du Canada, essai de Médéric Lanctôt», *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, I, des origines à 1900, Montréal, Fides, 1980, p. 384-385. Un autre ouvrage, *La Vie littéraire au Québec* (vol. 3, 1840-1869, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 316) rédigé sous les directions de Maurice Lemire et de Denis Saint-Jacques, reprend les remarques de Jean Hamelin et de André Beaulieu.

12. «Nous le disions avant la situation de 1864, à plus forte raison devons-nous le dire aujourd'hui: Il n'y a qu'un moyen de mettre fin à nos difficultés politiques et sectionnelles d'une manière favorable au Bas-Canada: c'est de demander le rappel de l'Union. Si on ne l'obtient pas, on obtiendra un arrangement basé sur des conditions avantageuses.»
13. «Considérations sur la situation politique du Canda», *L'Union Nationale*, le 8 septembre 1865, p. 2.
14. «Une oeuvre de sang», *L'Union Nationale*, le 11 juillet 1866, p. 2.
15. «Le grand jour de l'indépendance commence à poindre», *L'Union Nationale*, le 18 septembre 1866, p. 2.
16. Médéric Lanctôt, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, p. 10. Dorénavant, les renvois à ce titre seront indiqués par le sigle *IPC* suivi du numéro de la page.
17. Il exclut l'Irlande.
18. En 1864 et en 1865, la guerre civile américaine inquiète à la fois le gouvernement du Canada-Uni et celui de l'Angleterre. La victoire presque certaine des États du Nord augmente les craintes de représailles envers l'Angleterre ainsi que ses colonies de l'Amérique du Nord. Le gouvernement impérial n'a pas caché les sympathies qu'il éprouvait envers les États du Sud. La défense du Canada devient ainsi la question du jour et les partisans de la Confédération des Provinces se servent de la nécessité de la défense mutuelle comme argument majeur en faveur du projet. Lors des débats parlementaires en février 1865, George Étienne Cartier relie d'abord la nécessité de la Confédération à la nécessité de la défense contre les États-Unis: «la question se résout comme ceci: il nous faut ou avoir une confédération de l'Amérique Britannique du Nord, ou bien être absorbés par la confédération américaine». Ensuite, il affirme que l'Angleterre consent à aider sa colonie à se défendre contre les États-Unis, mais qu'il faut que sa colonie contribue à sa défense, ce qu'elle ne peut faire sans une confédération. Enfin, Cartier ajoute: «Quand nous aurons organisé un système de défense propre à pourvoir à notre protection mutuelle, l'Angleterre nous enverra librement ses soldats et nous ouvrira ses trésors pour veiller à notre défense» (*Débats sur la Confédération*, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, p. 55).
19. De plus, Lanctôt a probablement lu le livre publié par deux officiers anglais en garnison à Halifax, puisqu'il fait un bref compte rendu de l'ouvrage dans un article

intitulé «Deux habits rouges anti-fédéraux», le 17 mai 1866. L'ouvrage de 149 pages, *The Confederation of British North America*, est publié à Londres en 1866. Comme le titre de l'article que publie Lanctôt l'indique, les auteurs s'opposent à la Confédération des provinces. Ils déclarent dans la préface: «*The experience of some years spent in British America may, perhaps, justify opposition to a measure which is, in our humble opinion, opposed to the interest of the Empire no less than to the interests of our American Colonists*». Ils partagent l'avis du Colonel Jervois: en cas de guerre avec les États-Unis, le Canada ne peut pas être défendu à cause de sa position géographique (page 8). Ils rappellent, comme le fait Lanctôt dans son travail, que la milice est déjà sous le «*Commander in chief of British North America as they possibly could be*» (p. 85). Lanctôt ne publie que des extraits du livre des deux officiers où ils font des commentaires cyniques sur la «loyauté des colonies». Il ne rapporte pas les remarques faites avec mépris par ces *habits rouges* sur le sujet de l'indépendance des colonies: «*Independance is never even dreamed of by those whose affections oscillate between England and the States, according to circumstances*» (p. 23). Le passage suivant de *L'Indépendance Pacifique du Canada* s'inspire peut-être de ces remarques de Bolton et Webber: «l'indépendance nous laisserait peu ou point de risques d'entrer en lutte avec les États-Unis, et nous donnerait, en augmentant notre responsabilité, une force et un courage dont nous sommes disposés, aussi longtemps que dure le régime colonial, à laisser le monopole à l'Angleterre, qui de son côté, s'en défend avec une modestie digne de son expérience séculaire. Le sentiment de notre dignité nationale, nul sous le régime colonial, se développerait, et plus sensibles à des affronts qui s'adresseraient à nous-mêmes, nous serions unis pour la défense commune. Ne mettant plus notre confiance dans le reflet des baïonnettes étrangères, nous appellerions la jeunesse aux armes, et comme on a la preuve que la prospérité ne nuit pas à la valeur, citoyens et défenseurs de nos richesses, nous imposerions à nos voisins, libres comme nous, et connaissant le prix de l'indépendance, le respect de nos droits» (*IPC*, p. 52).

20. Deux événements confirment la thèse de Lanctôt: l'abrogation du Traité de Réciprocité le 17 mars 1866 et le changement tarifaire du Ministre des Finances, A.T. Galt, en 1866. Lanctôt se sert principalement du Traité de Réciprocité pour illustrer les avantages que procurerait au pays le droit de conclure des traités de commerce. Le traité sert aussi à montrer les conséquences néfastes du lien colonial et de l'immixtion de l'Angleterre dans le commerce du pays. Lanctôt a suivi le cas du renouvellement du Traité de Réciprocité depuis la fondation de *La Presse*. En janvier 1866, c'est-à-dire avant la fin du traité, il avait publié une série de trois articles intitulés «Les objections du gouvernement américain au renouvellement du Traité de Réciprocité». Comme le titre des articles l'indique,

Lancôt exposait les raisons politiques et économiques qui incitaient les États-Unis à ne pas renouveler le traité. Il reprend les arguments présentés dans ses éditoriaux dans *L'Indépendance Pacifique du Canada* (le premier article paraît dans *L'Union Nationale* le 13 janvier 1866, p. 2, la première partie du deuxième article paraît le 16 janvier 1866, p. 2, tandis que la deuxième partie paraît le 17 janvier 1866, p. 2. Le troisième article paraît le 19 janvier 1866, p. 2).

21. Il précise que le tableau est basé sur les recensements les plus récents.
22. «L'homme des champs et l'ouvrier (...) ne demanderaient pas mieux que de se livrer, pendant la rude saison de l'année, à un labeur lucratif dans des manufactures bien conditionnées» (*IPC*, p. 119).
23. Il condamne la «rébellion, la révolution» (*IPC*, p. 13-14).
24. «L'indépendance du Canada. Progrès de la grande idée depuis deux mois. Opinion de la presse canadienne, américaine et britannique et du cabinet Derby même sur la question», *L'Union Nationale*, le 26 novembre 1866, p. 2.
25. «L'Indépendance Pacifique du Canada», *L'Union Nationale*, le 5 décembre 1866, p. 2.
26. À défaut de notes, sa mémoire a pu lui servir de relais.
27. Malheureusement les procès-verbaux des séances n'indiquent que les sujets discutés et le nom de ceux qui les ont débattus. Notons aussi que Jean Hamelin et André Beaulieu omettent de signaler que l'ouvrage est incomplet.
28. Voir chapitre II, p. 64.
- 28^a. L.A. Dessaulles, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, New York, Johnson Reprint Corp., 1968, p. 117. (reproduit de l'édition de P. Gendron, Typographe, Montréal, 1851).
- 28^b. *Ibid.*, p. 58.
29. Il défend des accusés de meurtre d'une manière experte (Nécrologie, *Le National*, 1^{er} août 1877, et *La Minerve*, 1^{er} août 1877). En avril 1866, il défend avec succès un marchand de Laprairie accusé d'incendiat. Le procès a duré cinq jours et des parties du procès sont publiés dans *L'Union Nationale*, les 25, 26, 27, 28 et 29

avril 1866 et le 1^{er} mai, 2 et 3 mai 1866.

30. Par exemple, Lionel Groulx («L'idée d'indépendance à travers l'histoire canadienne», *L'Action Nationale*, juin-juillet 1964, p. 415-416); J.L. Dorais («Le sentiment républicain au Canada de 1830 à 1850», *L'Action Nationale*, XXXIII, 2; février 1949; p. 63), John Hare (*Les Patriotes 1830-1839*, Ottawa, Les Éditions Libération, 1971, p. 11) associent l'idée d'indépendance canadienne aux mouvements d'indépendance européens.
31. Étienne Parent, cité dans Marcel-Pierre Hamel, *Le Rapport de Durham*. Présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, Montréal, Éditions du Québec, 1948, p. 38-39.
32. Voir chapitre IV.
33. «1837-1838», *L'Union Nationale*, le 7 mars 1865, p. 2.
34. «M. Papineau», *L'Union Nationale*, le 9 mars 1865, p. 2.
35. Médéric Lanctôt, *IPC*, p. 116. On a déjà vu que Médéric Lanctôt arbore fièrement les couleurs du drapeau patriote lorsqu'il célèbre sa victoire ainsi que celle de Ludger Labelle lors des élections municipales en février 1866. Il choisit à nouveau le même drapeau lors de la Grande Procession des Ouvriers, le 10 juin 1867.
36. Voir chapitre II.
37. «Élections parlementaires», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le 9 décembre 1857, p. 2.
38. Lionel Groulx, *op. cit.*, p. 434.
39. *Loc. cit.*
40. «Association pour la protection de l'industrie nationale, suite de notre rapport», *L'Union Nationale*, le 29 octobre 1866, p. 2.
41. Texte signé «S*****», attribué à Sicotte par Andrée Désilets, «Louis-Victor Sicotte (Sicot)», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 910.

42. Yvan Lamonde, «La bibliothèque de l'Institut Canadien de Montréal (1852-1876): Pour une analyse multidimensionnelle», dans *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, vol. 41, no. 3, hiver 1988, p. 358.
43. Louis Michel Darveau publie la conférence dans *L'Observateur*, le 27 janvier 1859, p. 4, 3 février 1859, p. 3, 10 février 1859, p. 2, 24 février 1859, p. 1, 3 mars 1859, p. 1-2.
44. Article non titré, *L'Observateur*, le 14 juillet 1858, No. 14.
45. Darveau souffre de paralysie partielle en 1867 et il ne semble pas s'être occupé de la question de la Confédération. Il meurt le 24 août 1875 et le 9 octobre 1875 Lancôt annonce son décès dans *Le Courrier d'Outaouais*. Il fait un bref résumé de sa vie.
46. William Coutts Keppell, Vicomte Bury (1832-1894), surintendant du Département des Affaires Indiennes du Canada en 1854. Il retourne en Angleterre en 1857. Darveau n'indique pas la provenance de cette citation.
47. Toutefois, les extraits qui paraissent dans cet article intitulé «Le temps nous venge» n'indiquent pas clairement que Lord Bury appuie l'indépendance du Canada, sauf peut-être sa prédiction sur «l'avenir glorieux qui se prépare pour le Canada» qui «deviendra le maître de cette partie du continent.»
48. Il remarque que ses conclusions diffèrent de son opinion initiale sur le sujet lors du début de la rédaction de son travail en 1862.
49. «No separation can with justice take place between a nation and her colonies, except by mutual consent and agreement.»
50. Lord Bury, *Exodus of the Western Nations*, London, Smith Elder & Co., 1865. «Ultimate separation between this country and British America is inevitable, but according to our conduct now it may be hastened or indefinitely postponed. It depends upon us whether separation, when it comes, shall furnish to our children a subject of bitter regret or of heartfelt thankfulness: God grant that we may be wise in time, and deal with our transatlantic brethren as freemen should deal with freemen. This is the plain duty of England: to say no word which might embitter separation. To recognize as a high and holy thing the duty of conferring an independent existence upon a nation of our own kindred (...) Few would not wish to retain till the end of time a connection between England and her Colonies,

under which the Mother-country has become great among the nations of the earth, and the Colonies have increased in peace, in prosperity; and in happiness: but, if the Statesmen of our time perceive that the inevitable time has come when the Colonies can be colonies no longer, and "Nature has pronounced them free", it only remains to arrange the parting on terms so just to both, that, as long as the land endures and the waters roll, there may be peace between them» (p. 493-494).

51. La mention de Lanctôt n'a pas été retracée ainsi que la première brochure de Lord Bury.
52. Lord Bury avait épousé en 1855 la fille du notaire Sir Allan MacNab. Lors d'une séance publique à l'Institut Canadien-Français, le 1^{er} décembre 1865, H. Rainville et L.-O. David, deux collaborateurs à *L'Union Nationale*, prononcent des discours en faveur de l'indépendance et L.-O. David fait allusion à lord Bury.
53. Laurier publie un article dans *L'Union Nationale* sur les «Réformes judiciaires», le 4 janvier 1866, p. 2, et une série de deux articles sur «M. Garneau»: le 20 février 1866, p. 2, et le 22 février 1866, p. 2.
54. Laurier avait signé le «Rapport du Comité nommé à l'assemblée des citoyens de Montréal, tenue le 8 août 1864 et chargée de prendre en considération les projets de fédération et de faire rapport» (*L'Union Nationale*, le 3 septembre 1864, p. 2-3).
55. *Le Pays*, le 28 juillet 1870, rapporte que l'assemblée ne croyait qu'en l'annexion aux États-Unis comme seul remède («L'indépendance et l'annexion», p. 1-2).
56. John Young (1811-1878): homme d'affaires, entrepreneur, libéral indépendant de Montréal; candidat élu aux élections fédérales de 1872 dans Montréal-Ouest; membre de la Commission du Hâvre de Montréal.
57. Young veut répondre à un correspondant du journal qui accuse un homme politique de trahison pour avoir soulevé la question de l'indépendance à l'occasion d'un banquet.
58. Le 1^{er} mai 1869, *Le Pays* avait traduit et publié, sans commentaires, la lettre de John Young au *Daily News*, datée du 26 avril 1869.
59. «Un ami du protectorat», *Le Pays*, le 17 août 1869, p. 2.

60. «From what we have seen, it is manifest, that our sovereign independence would enhance our own growth and resources, and multiply the advantages she could derive from our trade. The commercial argument therefore from an English point of view is against the connection, and this is why our enemies affect to despise it. But how are we otherwise useful?» (Lucius Seth Huntington, *The Independence of Canada, The Annual Address delivered before the Agricultural Society of the County of Missisquoi at Bedford, Sept. 8, 1869*, Montréal, Herald Steam Press, 1869, p. 4). Traduction faite par moi.

61. «I am enquiring after the special advantages of the connection. These are not to be found in our commercial intercourse, for here we are left to compete against the world. It is not that her abundant capital, attracted by our loyalty and affection, flows in upon us because we are a dependency; to develop our resources, and to awaken the hum of industry along our shores; for that capital seeks only a safe return of its investments, and is oftener drawn where it is better rewarded among strangers. It is not that the prestige of the connection gives us a position among the peoples of the earth, for our powers are merely local and municipal, and bear the taint of inferiority and dependence» (*Ibid.*, p. 5). Traduction faite par moi.

62. Huntington arrive à la conclusion que le seul avantage que le Canada tire de son lien avec l'Angleterre demeure celui de la défense.

63. Cette ligue ressemblerait-elle à l'Association pour l'indépendance formée par Lanctôt en 1868?

64. Oscar Douglas Skelton, *The Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt*, Toronto, McClelland and Stewart, 1966, p. 218.

65. *Ibid.*, p. 219.

66. Le 20 mai 1870, *Le Pays* publie la lettre d'Arthur Buies. Étrange coïncidence avec *L'Indépendance Canadienne*, journal publié par Lanctôt en avril 1868 et dont il a publié le prospectus le 15 février 1868.

67. *La Lanterne*, le 17 septembre 1868, p. 3-4.

68. Le nom de B. Sauvageau est indiqué comme éditeur-propriétaire de *L'Indépendant* de Québec sur la première page du journal.

69. Le 11 juillet 1862, Mercier avait écrit dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*: «La séparation dont parle la revue (*Revue de Londres*) nous serait non seulement d'un bien matériel, mais même d'un bien moral. Au moins avec l'indépendance viendrait le droit de faire respecter notre amour propre national» (Éditorial non titré et non signé, p. 2).
70. École de Manchester.

CHAPITRE VII
LA GRANDE ASSOCIATION DE PROTECTION DES OUVRIERS
DU CANADA - MARS 1867

La Confédération des provinces est inéluctable lorsque les délégués des provinces sont à Londres en décembre 1866 afin de régler les derniers détails du projet. Médéric Lanctôt a échoué dans sa croisade. Il ne croit pas, cependant, que la Confédération des provinces soit bonne pour le pays. Désormais, il s'engage à promouvoir l'indépendance pacifique du Canada.

Aussi élabore-t-il un plan d'action. Il décide d'abord de publier un ouvrage sur l'indépendance afin d'en exposer les avantages pour la population canadienne, comme on l'a vu au chapitre précédent. Il cesse de rédiger des éditoriaux durant le mois de décembre 1866 et, le 26 janvier 1867, il fait paraître un premier article. Cette réclusion volontaire lui permet de consacrer tout son temps à la rédaction de son oeuvre et, indubitablement, de méditer sur les moyens pour atteindre l'indépendance. Une circonstance fortuite a sûrement attiré l'attention de Lanctôt: le projet de loi de la Confédération des provinces et le projet de loi sur la réforme électorale en Angleterre devaient être étudiés durant la même session au Parlement Impérial. Ces deux projets de loi devaient leur existence à une cause commune: le droit de suffrage. Le projet de loi sur la réforme électorale avait pour but d'étendre le droit de vote à un plus grand nombre

de personnes¹.

En même temps, le projet de Confédération était présenté au Parlement Impérial sans que la population du Bas-Canada ait exercé son droit de vote au sujet du changement constitutionnel. Seuls les représentants du peuple au Parlement du Canada-Uni avaient pu voter sur le projet. De là le constat suivant: l'exercice du droit de suffrage est l'un des moyens propres à obtenir les réformes souhaitées et les changements constitutionnels désirés. Lanctôt a sans doute saisi aussi le paradoxe: les ouvriers de la colonie anglaise, tout en jouissant généralement du droit de vote, n'exercent pas plus de pouvoir politique que n'en exercent les ouvriers d'Angleterre sans droit de vote. Aussi, n'ont-ils pas de grandes associations ou institutions qui les unissent et qui leur donnent une voix commune pour réclamer des réformes et influencer le gouvernement. Les ouvriers du Canada doivent donc se doter de ces institutions. Ils doivent également se servir de leur droit de vote pour faire entendre leurs revendications socio-économiques et politiques. Les réformes urgentes et nécessaires au bien-être de la population ouvrière sont celles qui lui assureraient du travail avec un salaire raisonnable. Or, Lanctôt traite la question dans son ouvrage en attribuant le manque de travail et les bas salaires à l'absence de manufactures et l'absence de manufactures au manque de protection des manufactures nationales par le système tarifaire au profit des manufacturiers anglais. Il faut obtenir le plein contrôle du système douanier du pays, conclut Lanctôt et ce contrôle n'est possible qu'avec l'indépendance politique. Les réformes socio-économiques en faveur de la

classe ouvrière et l'indépendance politique se conjuguent à ses yeux. Lanctôt se propose donc de le démontrer, non seulement par des paroles et des écrits mais aussi par des actes.

La Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada

Le samedi 25 mars 1867, Lanctôt propose dans *L'Union Nationale* «la formation d'une ligue ou société de tous les corps de métier canadiens de Montréal, tout en prévoyant des ramifications plus tard dans toutes les grandes et petites villes du Canada». Le mardi suivant, 28 mars 1867, Lanctôt précise que sa suggestion a été entendue et qu'un grand nombre d'ouvriers se sont présentés à *L'Union Nationale* le samedi même et qu'ils lui ont demandé son appui pour la création de cette société et d'appeler tous les ouvriers de Montréal à une assemblée publique. Lanctôt organise l'assemblée, fixée au lundi 27 mars 1867². Plus de cinq mille personnes - les trois-quarts étant des ouvriers - assistent à l'assemblée, au cours de laquelle on lit un document préparé par Lanctôt et qui est reproduit dans *L'Union Nationale*. Ce texte est une proposition formelle de création d'une grande association. Lanctôt a aussi demandé à l'assemblée l'autorisation de nommer une commission chargée de créer les comités et de préparer une constitution³.

En juin 1867, l'association regroupe les travailleurs de vingt-deux des trente-quatre syndicats de métier de Montréal et en fonde quatre autres⁴. Le 10 juin 1867, Lanctôt mobilise les adhérents de la Grande Association de protection des ouvriers du

Canada, qui défilent dans les rues de Montréal. Quelque huit mille ou dix mille ouvriers - nombre impressionnant compte tenu de la population de Montréal estimée à quelque cent mille personnes à l'époque⁵ - marchent par corps de métier, avec leurs bannières et leurs devises. La «Grande Procession» des ouvriers est la première de ce genre à Montréal, sinon au Canada.

Médéric Lanctôt réussit à créer la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada parce qu'il jouit de la confiance de nombre d'ouvriers. On l'a subséquemment accusé de s'être servi des ouvriers pour faire avancer sa carrière politique⁶. Cette accusation sous-estime l'intelligence des ouvriers et leur compréhension des questions socio-économiques et politiques. Lanctôt s'était mérité le respect de la classe ouvrière, comme l'atteste son dossier. Cette confiance lui a donné la possibilité de démontrer aux ouvriers que le projet était à la fois réalisable et valable.

Le dossier ouvrier de Lanctôt

Quelques articles parus dans *La Presse* indiquent que Lanctôt est déjà connu du milieu ouvrier. Le 22 juillet 1864, le journal produit le résumé des discours prononcés à une assemblée des Menuisiers et Charpentiers, où le père Daniel, apôtre de la colonisation, a parlé en faveur de la colonisation. Médéric Lanctôt et quelques autres ont aussi prononcé des allocutions. L'extrait suivant du discours de Lanctôt illustre le ton qu'il a adopté auprès des ouvriers:

Et laissez-moi vous le dire, messieurs, les grands apôtres de l'humanité se sont toujours adressés aux classes ouvrières quand ils ont voulu remuer le monde et

opérer le bien: devant une noble et grande action, le coeur de l'ouvrier déborde et se sent entraîné. Ce dont il est capable, messieurs, équivaut à l'impossible⁷.

Une lettre signée «Plusieurs ouvriers» paraît dans *La Presse* du 18 août 1864 et informe Lanctôt que les ouvriers et les artisans de Montréal ont demandé au Conseil de ville la parution des annonces de la corporation dans *La Presse*, journal acheté par presque tous les ouvriers⁸. Il semble donc que Lanctôt a des rapports cordiaux avec les ouvriers.

Durant le mois de septembre 1864, Lanctôt s'occupe d'un problème affectant la population ouvrière de Montréal: le prix élevé du bois de chauffage durant l'hiver à cause de la rareté du bois de corde. Il participe activement à une assemblée publique convoquée par le maire à la demande des citoyens afin de résoudre le problème. Dans le journal du 19 septembre 1864, il exhorte la population à se rendre à l'assemblée. Il dénonce le Grand Tronc comme responsable de la situation, puisque la compagnie de chemins de fer refuse de transporter le bois de corde, comme elle s'y était engagée lorsqu'elle avait acheté le chemin de fer Champlain dans le but d'obtenir un prêt de la ville de Montréal. Le lendemain, Lanctôt rend compte de l'assemblée publique à laquelle près de mille personnes ont assisté. Il était l'un des orateurs à l'assemblée. Il a aussi été nommé parmi les neuf citoyens - parmi lesquels on retrouvait aussi Thomas D'Arcy McGee - chargés de former un comité «pour prendre en considération et adopter telles mesures qu'il jugera convenable, pour assurer une provision de bois suffisante.» Le comité devait intervenir auprès de la compagnie du Grand-Tronc pour lui demander de prendre «tous les moyens convenables pour transporter à Montréal tout le bois nécessaire⁹.» Le 23 septembre

1864, Lanctôt reproduit, à la requête du comité, la lettre du président, le docteur J.L. Leprohon, expédiée à C.J. Brydges, Directeur-Gérant de la Compagnie du Grand Tronc, ainsi que la réponse de ce dernier. Lanctôt précise que les échanges ne sont pas encore terminés. Il croit, cependant, le prix du fret du Grand Tronc très élevé, d'après le calcul fait par «une personne des mieux renseignées». Le 28 novembre 1864, *L'Union Nationale* publie, sans commentaires et à la demande du président du comité, les lettres adressées au Directeur-Gérant du Grand Tronc et les réponses de celui-ci. Ce dernier annonce le maintien du prix de fret indiqué dans sa lettre du 21 septembre 1864. Le 29 novembre 1864, Lanctôt écrit que, talonné par le docteur Leprohon et le comité de citoyens, Brydges consent à «laisser transporter» du bois de chauffage. Lanctôt prend soin d'ajouter que M. Brydges le fait «à un certain taux, taux exorbitant». Au moins, estime Lanctôt, il y aura un peu moins de misère parmi la population ouvrière¹⁰.

Mais les charretiers de Montréal craignent que leurs services de voiturage diminuent par un arrangement du Grand Tronc avec l'agence John Shedden en janvier 1863. Selon cette entente, Shedden devenait l'agent exclusif du Grand Tronc pour le voiturage des marchandises livrables au dépôt du Grand Tronc ou aux divers entrepôts des marchands. Le Grand Tronc incluait le transport ferroviaire et le voiturage dans son échelle de prix du fret. Le prix de ces deux services était indivisible. Aussi, un marchand voulant utiliser les services de voiturage des charretiers devait-il les payer en sus du coût du Grand Tronc.

Sur les instances de la Chambre de Commerce, le Grand Tronc avait consenti, en septembre 1863, à accorder une diminution de prix aux marchands n'utilisant pas les services de Shedden. C.J. Brydges précise cependant que ce n'est qu'une concession temporaire et que cela ne constitue pas un engagement formel. En mai 1864, la compagnie du Grand Tronc met fin à cette concession et renoue avec l'échelle de prix du fret unique. Les charretiers semblèrent peu soucieux de cette rupture d'entente avant septembre, probablement trop occupés durant l'été alors que l'activité dans les ports est au plus fort¹¹. Toutefois, les 26 et 27 septembre 1864, ils se réunissent afin de s'entendre pour régler les problèmes de voiturage avec le Grand Tronc. Médéric Lanctôt en informe ses lecteurs dès le 27 septembre 1864 et il donne son ferme appui aux charretiers en souhaitant que «la classe commerciale» leur accorde son support. Il en profite pour insister sur la nécessité d'association pour les classes ouvrières:

on ne saurait trop prêcher l'importance et l'utilité de l'organisation de nos différentes classes d'industrie. L'union et la cohésion communiquent la puissance. Espérons que les charretiers de la ville s'organiseront en société, comme leurs confrères d'autres industries. Leur intérêt l'exige et le commande¹².

Lanctôt assiste à l'assemblée des charretiers du 27 septembre et en publie les décisions.

Il rappelle à ses lecteurs - qui le savent probablement - que tous les charretiers «chôment» et il fait savoir que «rien ne [lui] semble plus juste que les prétentions des charretiers¹³». Le 3 octobre 1864, les lecteurs de Lanctôt apprennent que le comité de la Chambre de Commerce a rencontré J.C. Brydges et lui a demandé que «le prix du fret (soit) entièrement séparé du prix du voiturage» et que «les marchands eussent le droit

d'employer les charretiers qu'ils voudraient choisir¹⁴.» M. Brydges a refusé et a offert d'accorder un certain rabais aux marchands qui auraient recours aux services des charretiers de Montréal. Ces derniers ont refusé «presqu'unaniment» la proposition de Brydges: elle n'offre pas de choix réel aux marchands puisque le prix unique du Grand Tronc est inférieur à la réduction consentie aux usagers du voiturage des charretiers. De plus, l'entente est proposée pour une période de deux ans seulement. Lanctôt invite alors les charretiers à poursuivre le Grand Tronc en justice. Il n'hésite pas non plus à suggérer une autre stratégie: briser le monopole du Grand-Tronc. Selon lui cette mesure pourrait servir à régler non seulement la question des charretiers mais aussi celle du bois de chauffage. Le 4 octobre, il écrit dans *L'Union Nationale* que les charretiers se réunissent tous les soirs afin de connaître le résultat des «démarches» entreprises en leur nom par le comité des charretiers. Il signale que MM. Bennet et Curran ont évoqué, lors de l'assemblée du 3 octobre 1864, leur rencontre avec George-Étienne Cartier et qu'ils ont laissé «entendre que M. Cartier ne peut servir deux maîtres, le public et le Grand Tronc, et que dans sa position (d'avocat du Grand Tronc) il ne pouvait donner plus de satisfaction». Il mentionne qu'il s'est adressé à l'assemblée et qu'il a conseillé de persister, c'est-à-dire de «chômer» jusqu'à ce que le conseil de ville intervienne en leur faveur. Il complète l'article en signalant la tenue d'une séance spéciale du conseil de ville et il en produit le compte rendu: selon l'opinion de M. Stewart, l'un des avocats de la Corporation, «la compagnie du Grand Tronc n'a pas le droit d'exercer le métier de

charretier, dans la ville de Montréal, et que le fait de charger le charroyage dans les comptes de fret est un acte illégal». Ses lecteurs apprennent qu'un comité spécial, composé du maire et des présidents des différents comités, a été créé pour «adopter et prendre toute mesure et toute action nécessaire pour obtenir justice du Grand-Tronc et faire droit à la requête des charretiers». Lanctôt note que sur les instances du maire et de deux des représentants des charretiers, ces derniers ont repris le travail le jour même¹⁵. Les charretiers intentent une action contre le Grand-Tronc en décembre 1864 pour régler la question du charroyage. Le juge Monk rend jugement en faveur du Grand Tronc en décembre 1865. Lanctôt s'intéresse à la poursuite en justice et informe ses lecteurs des développements judiciaires¹⁶. Lanctôt appuie inconditionnellement les charretiers¹⁷.

Les rapports entre Lanctôt et les ouvriers ne se limitent pas, en septembre 1864, à la grève des charretiers et à la question du bois de chauffage. Les ouvriers participent aux assemblées publiques convoquées par Lanctôt dans les rues de Montréal afin de discuter du projet de confédération¹⁸. On présume que de nombreux travailleurs ont signé les pétitions contre le projet de Confédération en février 1865 et en mars 1865 car les partisans du projet ont accusé les initiateurs de la pétition d'avoir rempli des pages entières:

loin de le nier nous l'avons déjà admis, (écrit Lanctôt dans *L'Union Nationale*) et nous ajouterons qu'il y a des personnes qui n'ont pas recueilli moins de mille noms qu'ils ont écrits de leur main, pour la simple raison qu'un grand nombre de ceux qui voulaient protester contre la confédération sont des ouvriers intelligents, patriotes, mais qui ne savent pas signer. *La Minerve* et M. Cartier voudraient faire rayer les noms de tous ces ouvriers. *La Minerve* et M. Cartier voudraient

leur dénier le droit de pétition qui est accordé à celui qui sait écrire comme à celui qui ne sait pas écrire, pourvu qu'un témoin certifie que le nom a été écrit du consentement du propriétaire¹⁹.

Durant l'été 1865, Lanctôt exprime sa satisfaction au sujet de la décision prise par les différentes sociétés de bienfaisance de célébrer collectivement la fête patronale le 9 août 1865. Lanctôt annonce cette décision en titrant son texte «L'Union des ouvriers Canadiens-Français²⁰.» Dans *L'Union Nationale* du 9 août 1865, il rappelle le succès de la fête et termine l'article en offrant ses bons vœux aux ouvriers. Il expose les activités de la fête en une série de cinq articles²¹. Lanctôt était l'un des orateurs invités. Il choisit un sujet cher à son cœur: la nationalité canadienne française. Il rappelle aux ouvriers et aux artisans que c'est sur eux «que la patrie compte, c'est sur (eux) qu'elle fonde ses espérances». Il indique qu'il était parmi eux deux ans auparavant alors que la bâtisse de l'Union Saint-Joseph n'était pas terminée. «La solidité, l'union étaient là, visibles, éloquentes et proclamées par ces devises peintes en plusieurs endroits: *l'union fait la force*; - *concordia salus*, l'accord est notre salut²²», ajoute-t-il.

Dans l'un des comptes rendus de la fête, Lanctôt résume le discours prononcé par P.-J.-O. Chauveau dans lequel ce dernier suggère la formation d'un Institut des Artisans pour la classe ouvrière canadienne-française et préconise la création de «manufactures nationales» comme remède à l'émigration.

L'exhortation de Chauveau a porté fruit car quelques mois plus tard, le 13 octobre 1865, une assemblée publique des artisans de Montréal se tient dans le but de fonder un

Institut des Artisans canadiens-français. Le lundi, 16 octobre 1865, Lanctôt publie le rapport officiel de l'assemblée, au cours de laquelle on a décidé de fonder «une société d'arts et métiers pour l'avantage des artisans Canadiens-Français de Montréal». Un comité rédigera les textes relatifs à la création de la société. Médéric Lanctôt et des notables comme P.J.O. Chauveau et le Dr. J.-B. Meilleur prononcèrent des discours pour recommander aux artisans et aux ouvriers de former cette société²³.

L'inauguration de l'Institut des Artisans a lieu le 3 décembre 1865. Lanctôt croyait que l'inauguration se ferait plutôt le 4 décembre; il ne s'y est donc pas rendu. Il remarque que le Ministre Chauveau et l'Abbé Verreau ont fait des discours. Après la mise sur pied de l'Institut des Artisans, c'est-à-dire après l'adoption de sa Constitution²⁴, Lanctôt ne semble pas suivre assidûment les activités de l'Institut, mais il continue d'en faire la promotion²⁵.

Élu au conseil de ville de Montréal en février 1866, Lanctôt s'oppose aux modifications proposées à la charte de la Cité qui priveraient les locataires, pour la plupart de la classe ouvrière, du droit de vote à l'élection du maire et favoriseraient les riches propriétaires²⁶. En juin 1866, Lanctôt sympathise avec les travailleurs qui perdent leur emploi à la suite des changements tarifaires effectués par le ministre des finances, A.T. Galt.

À son retour à la rédaction du journal en février 1867, Lanctôt déclare avoir déniché, «perdue dans les colonnes d'annonces de *La Minerve*», une «lettre d'ouvriers

charpentiers de navires et calfats» décrivant leur situation précaire. La lettre mérite d'être publiée, ajoute-t-il²⁷. Sous la rubrique «Correspondances», le même jour, il publie une lettre d'«Un Ouvrier-Menuisier». Cet ouvrier récrimine contre les bas salaires en incitant la «classe des charpentiers et menuisiers» à s'exiler aux États-Unis. L'«ouvrier-menuisier» blâme l'entrepreneur en menuiserie qui s'engage à exécuter un travail pour une somme insuffisante et qui finit par ne plus pouvoir payer ses ouvriers. L'auteur de la lettre conseille aux ouvriers de se joindre à l'association des menuisiers actuellement en formation afin d'obtenir de meilleurs salaires des entrepreneurs en menuiserie. Si ces derniers ne consentent pas à l'augmentation des salaires, les ouvriers-menuisiers pourront toujours, grâce à l'association, passer aux États-Unis et trouver du travail mieux rémunéré. Selon Lancôt, les bas salaires sont dus à l'absence de manufactures. Il affirme que cette situation tient au lien entre la colonie et l'Empire britannique «qui donne au manufacturier anglais tous les avantages que devrait avoir le manufacturier canadien». Il apprend alors à ses lecteurs qu'il est en train d'analyser cette question dans un ouvrage sous presse, *L'Indépendance Pacifique du Canada*. Après avoir longuement expliqué le rôle de l'industrie manufacturière, il conclut que la quantité de travail manufacturier faite dans un pays dépend la prospérité de l'ouvrier pour deux raisons:.

La première, c'est que plus il y a de production manufacturière, plus il y a de prospérité générale, par conséquent plus les salaires sont élevés.

En second lieu, la prospérité générale se résolvant en la construction de plus de maisons, plus d'usines, plus de constructions de toute espèce, plus d'activité dans tout le mouvement matériel, que lorsqu'il y a stagnation dans la production manufacturière, par conséquent plus il y a d'industrie manufacturière, moins il

y a de chômage: le montant réalisé par le travail de l'ouvrier doit donc nécessairement être plus élevé²⁸.

Les bas salaires poussent les menuisiers à la grève au début du mois de mars. Le 2 mars 1867, Lanctôt écrit qu'«ils se plaignent comme on le sait que leur salaire est trop minime. Ils ont raison, la faute en est au système comme nous l'avons déjà dit», ajoute-t-il. Pendant la grève, il ne cache pas ses sympathies. Le 11 mars 1867, il présente ainsi la lettre d'un ouvrier menuisier: «nous recevons d'un ouvrier-menuisier la correspondance suivante que nous publions avec l'espoir d'être utile à la classe ouvrière et de lui faire rendre justice par qui de droit».

Le 14 mars 1867, Lanctôt annonce à ses lecteurs l'interruption définitive de la rédaction d'éditoriaux à teneur politique. Il entend se consacrer à une question cruciale pour le Canada: celle «de l'insuffisance des salaires de l'ouvrier canadien». Il indique avoir reçu deux lettres, l'une d'un entrepreneur en menuiserie favorable au mouvement enclanché pour améliorer le sort de l'ouvrier et l'autre, qui décrit l'origine de la création de la société de protection des menuisiers et charpentiers²⁹. Lanctôt publie la lettre et il annonce la parution de l'autre lettre sous peu. Lanctôt ne manque pas d'ajouter:

voilà en résumé, le récit des procédés et de la marches des événements, depuis que les ouvriers-menuisiers ont dépouillé le vieil homme et se sont dit: «Nous sommes des citoyens et non des esclaves, et nous voulons avoir nos droits!» (...) Nous les prions instamment de persévérer. Ils obtiendront bientôt ce qu'ils n'ont pu encore obtenir³⁰.

Il propose aux ouvriers-menuisiers de publier les noms des entrepreneurs de menuiserie acquiesçant à leurs revendications afin que le public puisse les encourager de son

«patronage». La société des menuisiers accepte cette proposition. *L'Union Nationale* du lendemain dresse donc la liste des entrepreneurs en menuiserie ayant répondu favorablement aux demandes d'augmentation de salaire des ouvriers-menuisiers. Lancôt rapporte aussi les propos de l'un d'eux: le samedi précédent, vingt des meilleurs menuisiers sont partis travailler aux États-Unis; une campagne de financement a lieu en leur faveur, ajoute-t-il. Il publie ensuite la lettre d'un entrepreneur en menuiserie qui fait le bilan des revenus et des dépenses annuels nécessaires à l'ouvrier³¹. Lancôt relève que ce bilan illustre bien la situation déplorable des ouvriers et justifie leur désir d'émigrer aux États-Unis. Il avise ses lecteurs qu'une assemblée se tiendra le soir même à la salle Saint-Jean Baptiste et que les épiciers, les maîtres boulangers et les maîtres bouchers y sont invités. Le 21 mars 1867, Lancôt publie un deuxième article intitulé «La Question Ouvrière». Il nomme les nouveaux entrepreneurs qui se sont joints à ceux qui sont prêts à augmenter le salaire des ouvriers-menuisiers. Il insiste à nouveau sur la nécessité de «rendre justice à l'ouvrier³².»

La nécessité d'association ouvrière

Le recours à la grève ou à l'émigration sont les seuls moyens d'obtenir des salaires raisonnables, puisqu'en 1867 l'amélioration du sort de la population ouvrière ne fait pas partie des préoccupations gouvernementales. Le «laisser faire» est toujours la doctrine de tout régime basé sur l'économie politique de l'Angleterre. Deux lois régissent les relations ouvrières au Canada-Uni: la loi des maîtres et des serviteurs et la

loi des associations. La loi des maîtres et des serviteurs «stipule que toute personne qui désertera son travail et incitera un salarié sous contrat à la désertion de son poste est passible d'amende et d'emprisonnement³³.» La loi des associations, ou *Combinations Act* de 1800, définit «toute coalition ouvrière comme une conspiration criminelle, un complot en vue de restreindre la liberté de commerce, donc comme illégale». Ainsi, «toute personne qui s'associe avec d'autres dans le but d'obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire peut donc être inculpée» en vertu du droit coutumier anglais et «condamnée à l'amende et l'emprisonnement³⁴.» Si la loi du pays ne protège pas la classe ouvrière, celle-ci ne peut que se protéger elle-même. Elle a ainsi créé des sociétés de secours mutuel pour fournir à leurs membres une protection en cas de maladie, de décès³⁵. Ces sociétés de secours mutuels fournissent des occasions de rencontre entre ouvriers. Les ouvriers du même métier peuvent ainsi se concerter pour proposer une échelle de prix pour leur travail³⁶. Toutefois, les sociétés de secours mutuel ne sont pas des syndicats ouvriers. Aussi, une association de «protection» dont le but serait, comme l'indique Lanctôt le 26 mars 1867, «d'adopter des mesures pour donner de l'ouvrage constamment aux ouvriers avec un bon salaire, et non pas de faire des strikes ou grèves»³⁷ serait sûrement étudiée avec intérêt par les ouvriers à condition qu'elle soit réalisable.

La proposition de Lanctôt

Dans sa lettre ouverte du 25 mars 1867, pour démontrer que l'association qu'il propose est réalisable, Lanctôt cherche à montrer que ce type d'association peut exister

et il affirme qu'elle sera «faite à l'instar des grandes associations de ce genre qui existent en Angleterre». Il ajoute que «ces associations sont si puissantes en Angleterre qu'elles obtiennent sans aucun désordre, sans aucune effusion de sang, ce que d'autres pays n'ont pu obtenir qu'en faisant les plus grands sacrifices». Il produit des exemples de résultats obtenus en Angleterre par ces associations, entre autres, des augmentations de salaires. Il aborde alors naturellement la grande question de la réforme électorale:

depuis longtemps l'ouvrier anglais réclamait le droit de vote et l'aristocratie le lui déniait avec indignation et même avec mépris. Aujourd'hui l'on voit les nobles aristocrates plier le genou devant la puissance ouvrière et lui présenter sur un plat d'or et de vermeil le droit de suffrage.

Le modèle anglais peut rassurer les ouvriers d'une colonie de l'Angleterre quant à sa possibilité puisqu'il fonctionne en Angleterre. Le *London Trades Council* semble le modèle que choisit Lanctôt pour la formation de la Grande Association³⁸. Le *London Trades Council* ne croit pas au recours à la grève. Il a la responsabilité d'approuver ou de désapprouver les décisions des divers syndicats qui veulent faire une grève. La Commission Centrale de la Grande Association a aussi la même responsabilité. Le *London Trades Council* s'implique, contrairement aux vieilles associations ouvrières anglaises, dans la politique du pays, parce qu'il croit que l'action politique servira la cause de la classe ouvrière. Par exemple, le *London Trades Council* fait partie de la démonstration en faveur du projet de loi de réforme électorale et certains membres font partie de la *National Reform League*³⁹. Lanctôt dépassera son modèle en se présentant comme candidat aux élections générales du pays, à titre de Président de la Grande

Association de Protection des Ouvriers⁴⁰.

Lancôt entend obtenir des résultats et agir de façon efficace⁴¹. Dans sa lettre ouverte du 25 mars 1867, Lancôt se charge de démontrer l'efficacité ou l'utilité de l'association suggérée. Il en affiche l'objet dans le titre même de son invitation: «Formation d'une grande association pour la protection de tous les corps de métier et ouvriers de Montréal». Le lecteur devine que le mot «protection» implique une association dans le but d'obtenir de meilleures conditions de travail et de bons salaires, ce qui est interdit par la loi en vigueur en 1867⁴². «Le grand avantage de réunir tous les corps de métier dans une même association, c'est que ce que l'on veut tous les autres le veulent et que la volonté de tous est irrévocable», signale Lancôt. Il cite l'exemple de la grève:

avec le système des associations séparées, un corps de métier veut-il se mettre en grève, il est seul à soutenir la lutte contre ses formidables adversaires, et s'il ne faillit pas dans son entreprise, il ne réussit qu'après les plus grandes privations, qui durent souvent des semaines.

Il ajoute:

un système d'organisation et d'association qui comprend tous les corps de métier, subdivisés en sections pour les fins ordinaires, mais formant un tout pour toutes les fins importantes, quand un corps de métier entreprend quelque chose, tous les autres le soutiennent, et ses adversaires sachant, que la lutte est impossible contre une organisation si puissante, se rendent de suite à leurs demandes.

Il présente aussi un autre avantage de l'association, «celui d'être très économique pour les ouvriers. Une contribution d'un centin par semaine dans une association de 10,000 ouvriers rapporte cinq mille deux cents dollars par année, ce qui suffit pour toutes les

dépenses et toutes les éventualités». Il réfute ensuite les objections contre la formation d'une telle association, par exemple, les dangers qu'elle présente à la société. Les associations préviennent les révolutions, écrit Lanctôt, et il donne en exemple les ouvriers de l'Angleterre qui ont obtenu récemment le droit de vote.

En somme, dans la proposition soumise aux ouvriers par l'entremise de *L'Union Nationale* du 25 mars 1867, Lanctôt montre que *L'union fait la force*⁴³. Pour illustrer l'utilité de l'association, il se sert du critère de l'économie, l'efficacité étant définie comme la capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum d'efforts et de dépenses. Lanctôt explique comment une grande association peut réussir à produire le maximum de résultats avec le minimum d'efforts: «le grand avantage de réunir tous les corps de métier dans une même association, c'est que ce que l'un veut tous les autres le veulent et que la volonté de tous est irrésistible.» Du point de vue économique, Lanctôt indique aussi comment une grande association peut réussir à produire le maximum de résultats avec un minimum de dépenses.

Le 27 mars 1867, Lanctôt présente à une assemblée publique un document qu'il a rédigé et qui contient cinq «considérants» et six résolutions à être approuvées par les personnes présentes - cinq mille selon Lanctôt - pour la formation de la grande association. Dans l'article du lendemain, Lanctôt publie le document et il résume les arguments dont il s'est servi pour appuyer sa proposition.

Les deux premiers «considérants» sont d'ordre philosophique: droit et même

devoir de tout homme libre de «faire triompher ses justes intérêts, sans préjudice aux légitimes intérêts d'autrui». Les deux suivants sont fondés sur des faits: l'absence de travail au Canada et l'émigration qui en résulte⁴⁴.

Par conséquent, l'un des buts visés par la Grande Association, tel qu'indiqué dans la troisième résolution, consiste

à assurer, par tous les moyens légaux aux classes ouvrières et industrielles, du travail en abondance et un salaire plus élevé, qui permette au moins à l'ouvrier laborieux et honnête, économe et sobre de vivre honorablement, de procurer le confort nécessaire à sa famille et de faire face à ses engagements indispensables.

Lanctôt établit ensuite le lien qui existe entre le système douanier protectionniste et la condition ouvrière en expliquant que

pour avoir un état de société prospère, il fallait des manufactures; que pour avoir des manufactures, il fallait qu'elles fussent raisonnablement protégées; qu'elles ne pouvaient être protégées si le gouvernement et le parlement ne voulaient pas imposer des droits protecteurs sur les articles semblables à ceux que nous manufacturons et aucuns droits sur les articles que nous importons pour les manufacturer; que le gouvernement et le parlement ne consentiraient jamais à rendre cette justice, à raison de la pression des intérêts étrangers, tant que la classe ouvrière ne serait pas unie en une seule association qui imposerait son programme aux hommes publics et leur donnerait sa confiance, selon qu'ils accepteraient et défendraient les intérêts de la classe ouvrière et industrielle et la leur ôterait, lorsqu'ils s'en rendraient indignes. Vous êtes la majorité, vous pouvez dicter vos conditions.

Lanctôt rappelle ensuite que *L'Association industrielle et pour la réforme du tarif* formée le 26 octobre 1866 n'a produit aucun résultat. La cause de cet insuccès, selon lui, est que «ces hommes, quoique bien disposés, ne sont pas poussés par la nécessité⁴⁵.»

Notons que le mot *grève* ne figure pas dans la trentaine de paragraphes de la

publication de Lanctôt. Il escamote plutôt la question par l'une des résolutions:

Que tous les corps de métier soient unis et solidaires et que tous s'aident et se soutiennent mutuellement dans cette grande entreprise; et que, dans toute occasion où un corps de métier entreprendra d'améliorer son sort il soit soutenu dans sa tentative par tous les corps de métiers et industriels afin d'assurer le succès de tous en faisant tour à tour les intérêts de chacun.

Lanctôt et les ouvriers de Montréal savent bien que la Loi des Maîtres et des Serviteurs a été utilisée à maintes reprises pour procéder à l'arrestation de *meneurs* de grève. Il faut se protéger contre un système légal qui ne protège pas les ouvriers. S'étant engagé publiquement à aider les ouvriers-menuisiers qui ont déclaré la grève le 1^{er} mars, 1867, ayant déjà exprimé son opinion au sujet de l'insuffisance des salaires, lisant, par surcroît un document subversif aux yeux du pouvoir établi, c'est-à-dire le gouvernement et le clergé, Lanctôt doit peser ses paroles et ne pas utiliser le mot grève. Par contre, il rassure les ouvriers présents à l'assemblée en interprétant le droit de réunion:

le droit de réunion est un droit garanti par le bon sens, la constitution, la loi. Les ouvriers ont tout autant le droit de se réunir que les avocats, les médecins, les notaires ou toutes autres classes de la société. Les ouvriers ont le droit de défendre leurs intérêts; c'est non seulement leur droit mais leur devoir, leur conscience le leur commande, il faut qu'ils fassent seulement attention de ne pas froisser les intérêts d'autrui, car en tout il faut observer la justice: sous le regard de Dieu et des honnêtes gens, l'homme juste peut exercer ses droits en toute sécurité.

Lanctôt annonce ainsi la Loi des associations ouvrières promulguée en 1872 qui limite la définition de *conspiration* selon la loi des associations, ou *Combinations Act* (1800)⁴⁶.

La nouvelle loi établit que la libre association des travailleurs ne peut être vue comme un acte illégal. La loi suit, comme d'habitude, l'exemple de l'Angleterre où une telle loi

a été adoptée l'année précédente⁴⁷.

De plus, Lanctôt choisit de répondre à deux objections au sujet des hausses de salaires des ouvriers. À l'accusation portée contre les ouvriers de «vouloir tout accaparer», et de risquer d'être accusés de vouloir comploter en vue de restreindre le commerce sous le *Combinations Act*, Lanctôt déclare que même si l'ouvrier veut exercer un «monopole», il ne le peut pas parce qu'il a besoin des services que lui procurent les autres classes. L'ouvrier «demande la juste valeur du travail de ses bras et de son intelligence. Il est content que l'entrepreneur fasse des profits, que le propriétaire florisse, du moment qu'on lui a payé, à lui, l'ouvrier, un salaire équitable. Il demande qu'on lui donne ce qui lui appartient: voilà tout», affirme Lanctôt. Quant à l'autre objection: «mais on dit: Si vous prenez sur les autres classes pour donner à l'ouvrier, les autres classes souffriront à leur tour», il rétorque que les «autres classes ne sont pas plus heureuses, car les classes formant la grande majorité du peuple, alimentent les autres classes». Lanctôt lance l'exhortation suivante, militante, sinon révolutionnaire:

or quand une machine fait de mauvais ouvrage, il faut en changer. La machine sociale fonctionne mal pour l'ouvrier, je propose qu'on l'améliore. Depuis longtemps, la population est divisée en camps ennemis qui se font une lutte stérile. Depuis l'abolition de la tenure seigneuriale, la classe agricole s'est trouvée dégagée d'une oppression écrasante. Nous demandons que l'ouvrier soit à son tour allégé du fardeau de l'exploitation injuste et égoïste dont il est la victime⁴⁸.

Lanctôt rapporte qu'il a insisté «sur la force d'une telle société et (que) tout le monde comprit parfaitement que lorsque toutes les classes ouvrières seront unies, rien ne pourra

résister à leurs efforts et à leurs demandes fondées sur la justice et la raison». Comme on l'a déjà signalé, il croit à la sagesse populaire du vieux proverbe, *L'union fait la force*, pour convaincre l'assemblée de la nécessité d'une grande association. Les ouvriers s'occuperont de leur propre cause en formant une société de tous les corps de métier et réussiront là où les autres - la société actuelle - leur a fait défaut. Il acquerront donc par eux-même et pour eux-même un pouvoir socio-économique impossible à obtenir sans une grande association.

Le programme

Ayant reçu l'autorisation de l'assemblée pour préparer la constitution de la grande association de protection, Lancôt se met à l'oeuvre. Le 1^{er} avril 1867, il publie un fac-similé d'une circulaire qu'il a envoyée à certains ouvriers des différents corps de métier pour les inviter à faire partie du comité de direction de la grande association, appelé «Commission Centrale⁴⁹». Le 8 avril 1867, il présente le préambule de la constitution, la constitution et les règlements de la Grande Association de Protection, au cours d'une assemblée qui réunit près de trois mille personnes dans la grande salle du Marché Bonsecours⁵⁰. L'assemblée approuve unanimement les statuts de l'association⁵¹.

Le 11 avril 1867, quelques jours après la ratification de la constitution de l'Association de protection des ouvriers, Médéric Lancôt publie un éditorial, plutôt un manifeste, dans lequel il expose son programme politique⁵².

Lancôt fait observer à ses lecteurs qu'en tant que colonie de l'Angleterre le pays

fait face à deux grandes impossibilités: l'impossibilité «de pouvoir commander (sa) condition politique, d'être maître de (ses) institutions gouvernementales et de régir à (sa) guise (ses) affaires les plus importantes»; l'impossibilité de s'attendre à ce que la «politique du pays ne soit pas une politique anglaise et que la nationalité canadienne-française ne soit pas continuellement battue en brèche». Il continue:

être réduits à la misère pour satisfaire la cupidité des manufacturiers anglais; être tous les jours exposés à voir les derniers lambeaux du patriotisme national jetés en pâture à l'orgueil anglo-saxon par la convoitise des lâches et des traîtres, telles sont les deux conséquences inévitables, fatales, irrépressibles de notre condition nationale⁵³.

Il déduit de ces deux conséquences qu'il faut «préparer l'indépendance (du) pays». Selon lui, le meilleur moyen de préparer l'indépendance, «c'est de montrer au peuple que, sous le régime colonial, il ne peut être prospère et que sa nationalité est perdue si elle subit plus longtemps la politique de la métropole». Aussi déclare-t-il que sa ligne de conduite sera de «dégager» la grande cause de l'indépendance «de la lutte des vieux partis». Sous la Confédération, précise-t-il, il ne cherchera pas à «briser la Confédération», mais il utilisera les «institutions représentatives pour briser le lien colonial sur lequel repose cette confédération». Il se propose de n'appuyer que

des hommes prêts à inscrire, dans leurs programmes l'indépendance pacifique de la colonie et à voter en chambre pour une adresse demandant notre émancipation immédiate. Nous ne soutiendrions que des hommes qui auront des idées nettes et définies sur la question industrielle et manufacturière⁵⁴.

Il s'engage à démontrer «que le lien colonial est mortel à la nationalité Canadienne-française, et que l'indépendance seule (la) mettra dans une position à faire (ses) conditions

aux populations anglo-saxonnes qui (l') environnent». Il s'engage à montrer

que le régime colonial est cause que notre commerce languit, que le travail de nos classes ouvrières est insuffisant et mal rétribué, que nos manufactures ne peuvent être développées à cause de l'intervention constante du manufacturier britannique, qui ôte toute stabilité à notre tarif et par conséquent à notre industrie et lui enlève en même temps toute protection⁵⁵.

Effectivement, la constitution de la Grande Association correspond au programme politique et socio-économique énoncé par Lanctôt le 11 avril 1867⁵⁶ et témoigne de la cohérence et de la portée universelle de ses idées avant-gardistes. Ainsi le second article de la Constitution de la Grande Association, conforme au programme politique, propose de

faire triompher les intérêts industriels et ouvriers et les saines idées économiques, par tous les moyens légaux, dans toutes les occasions opportunes: par conséquent cette association s'efforcera de faire disparaître toutes les divisions politiques et soutiendra, sans distinction de parti, les hommes qui sauront mettre au-dessus de toute considération secondaire le progrès industriel et le bonheur des classes ouvrières.

Les autres articles de la constitution sont aussi conformes au programme socio-économique: le «tarif» de «protection» doit

assurer aux classes ouvrières de l'ouvrage en abondance, en obtenant la protection pour nos manufactures et pour toutes nos industries ouvrières en voie d'exploitation ou devant le devenir: par conséquent la présente association mettra tout en oeuvre pour obtenir un tarif de douane rationnel, stable et permanent, qui laissera entrer en franchise tous les articles alimentaires et les matières premières propres à nos manufactures et à notre industrie, et qui taxera convenablement les articles manufacturés à l'étranger et que nous pouvons manufacturer en Canada; (Article 3)

Sur le plan des infrastructures socio-économiques, Médéric Lanctôt prône la création de

banques ouvrières et industrielles⁵⁷. Son projet économique inclut aussi la création de société d'aide alimentaire⁵⁸. Comme on peut s'en douter, Lanctôt, qui est conscient des besoins des Canadiens français, veut

ouvrir des bibliothèques, des chambres de lecture et des écoles du soir, toutes gratuites, à l'usage exclusif des ouvriers, pour augmenter la somme de leurs connaissances et nourrir leurs bons instincts moraux;
(Article 8)

En plus, il n'oublie pas les sociétés et les associations déjà en place et compte sur la Grande Association pour

encourager effectivement les membres des corps de métier à faire partie des institutions de bienfaisance, de bienveillance, de secours mutuel et d'avancement moral.
(Article 10)

Plus largement, la Grande Association devra porter secours aux familles ouvrières dans la détresse. Comme le stipule l'article treize des statuts, la Grande Association doit pousser ses membres à

pratiquer libéralement la charité à même le fond de contribution, ou par petites souscriptions d'un sou ou deux par chaque membre, en faveur de toute famille ouvrière qui se trouverait dans la détresse.
(Article 13)

Sur le plan plus politique, Lanctôt entend se servir de la Grande Association pour réformer les lois, notamment les lois fiscales afin de

faire supporter les impôts nationaux ainsi que les taxes municipales en proportions égales, en tenant compte de la contribution respective des ouvriers qui sont généralement locataires et des propriétaires qui ne sont que rarement locataires.
(Article 7)

Il veut aussi

établir l'égalité des patrons et des ouvriers devant la loi, au lieu de l'inégalité qui permet aujourd'hui aux patrons de se liguer pour abaisser les salaires, tandis qu'il est défendu aux ouvriers de s'associer pour obtenir un salaire raisonnable.

De là l'idée de créer des institutions pour régler les questions qui mettent en conflit les patrons et les ouvriers en ouvrant

un bureau où les ouvriers et les patrons seront représentés en proportion de leurs intérêts et de leur nombre, et qui devra régler les difficultés de nature diverse qui pourront surgir entre les ouvriers et les patrons, et dont les travaux devront être gratuits et souvent substitués aux procès très coûteux et aux jugements rendus par des cours encombrées et sans aucune expérience des causes de ce genre.
(Article 5)

Dans sa lancée, il veut enfin créer

une commission pour constater quels sont les corps de métier qui ne sont pas suffisamment rétribués; pour chercher et indiquer les causes de l'insuffisance de ces rémunérations ou salaires, et pour suggérer les moyens les plus sages et les plus efficaces d'améliorer la condition de ceux des corps de métiers qui ne sont pas suffisamment rétribués.
(Article 4)

Le programme de la Grande Association permet ainsi de compléter le tableau du système de réforme politique et socio-économique en faveur de la classe ouvrière qu'envisage Médéric Lanctôt. Il croit dans l'efficacité de son système pour améliorer la situation socio-économique de la classe ouvrière et, par le fait même, celle de tout le pays, tout comme l'indique un extrait tiré du discours prononcé lors de la première réunion de la Commission Centrale:

Enfin, nous voilà donc réunis en une seule association, et prêts à traiter fraternellement, entre nous et avec toutes les classes de la société, des intérêts les

plus graves, les plus importants, les plus pressants de notre pays. Votre réunion marquera sa place inaltérable dans le mouvement industriel et la gradation ascendante des classes ouvrières, qui en s'élevant avec prudence et sagesse, élèvent toutes les autres classes de la société dont elles sont la base large, immuable, fondamentale⁵⁹.

Lancôt présume que les ouvriers arriveront à la conclusion que l'autonomie sur le système douanier n'est possible qu'avec l'indépendance politique. Comme l'écrivait Lancôt dans *L'Indépendance pacifique du Canada*, le jour où le pays manufacturerait les produits que les marchands anglais vendent au pays,

nous aurons virtuellement conquis notre indépendance, car nous aurons fait disparaître le grand sinon le seul intérêt matériel de l'Angleterre à maintenir la connexion coloniale, intérêt qui consiste à jeter sur nos marchés les produits des ses manufactures⁶⁰.

À lire *L'Indépendance Pacifique du Canada* et les articles et les statuts de la Grande Association de protection des ouvriers, force est de constater que la pensée politique de Lancôt s'est infléchie. Au moment de l'acte confédératif de 1867, l'indépendance repose sur la maîtrise des instruments économiques par les Canadiens français. Le combat politique se déporte de plus en plus vers le terrain social et économique.

La mise en oeuvre du programme

Le recrutement accompli, la constitution adoptée, il faut mettre en oeuvre le programme de la Grande Association de Protection. À la Commission Centrale, comité de gestion, incombe cette responsabilité. La première réunion de la Commission Centrale qui comprend deux cents représentants des divers corps de métier de Montréal

a lieu le 9 mai 1867. Ces délégués ouvriers s'intègrent à la Commission Centrale en vertu du «mandat» reçu de leurs camarades: ils doivent représenter leurs intérêts dans la Grande Association⁶¹. Au cours de cette réunion, Médéric Lancôt est élu président⁶².

La Commission Centrale s'occupe immédiatement de la question des salaires:

le comité de direction est ensuite autorisé à faire une enquête sur la situation des divers corps de métier, à faire venir devant lui les membres des divers corps et à prendre toutes les informations nécessaires à ce sujet, pour en faire un rapport à la Commission Centrale, soit à la prochaine séance, soit à la séance suivante de la dite Commission, afin que celle-ci puisse prendre action immédiatement dans tous les cas où il y aura lieu de le faire.

À la deuxième assemblée, le 19 mai 1867, un comité est formé afin de planifier «la première grande démonstration semi-annuelle de l'Association»: un défilé de tous les corps de métier, prévu le deuxième lundi de juin.

À la séance du 23 mai 1867, le président obtient «l'autorisation de soutenir les Boulangers dans leur mouvement pour obtenir justice». Le rapport ne dit rien sur le protocole à suivre par l'association sur la question des salaires, mais la procédure peut être reconstituée en suivant les diverses étapes franchies par la Grande Association lors de son appui aux boulangers⁶³. Lancôt sera accusé d'être responsable de la grève des boulangers durant la campagne électorale. La Commission Centrale s'occupe aussi d'examiner l'échelle des salaires des différents corps de métier, puisqu'elle adopte le nouveau «tarif» des cloutiers et autorise ces derniers à les soumettre à leurs employeurs.

Conformément à l'article treize de la Constitution, le Président reçoit

l'autorisation de «pourvoir aux besoins de la famille Chartrand au moyen des fonds de l'Association», M. Chartrand, ouvrier maçon, s'étant blessé lors d'un accident de travail⁶⁴. À la séance de la Commission Centrale du 7 juin 1867, il est «décidé que M. Nault, menuisier qui s'est brulé les mains et qui a perdu une partie de ses outils, reçoive le prix de ses outils⁶⁵».

L'article onze de la Constitution sur la fondation des sociétés alimentaires est aussi rapidement mis en oeuvre. Le 15 avril 1867, *L'Union Nationale* publie un «Avis aux Ouvriers»:

Nous donnons avis à tous les corps de métier de Montréal, que nous prenons des mesures pour organiser des magasins alimentaires et que nous espérons les faire ouvrir au premier de mai. Les ouvriers qui seront membres de l'association auront seuls le droit de s'approvisionner à ces magasins alimentaires. Ils épargneront par là même deux à trois dollars par semaine sur le prix de leur alimentation.

Un article publié le 23 mai 1867 dans *L'Union Nationale*, titré «Le magasin de la Grande Association définitivement ouvert», confirme la création de ces «sociétés alimentaires». Lanctôt promet que «la liste des prix des effets offerts en vente au magasin de l'Association» sera publiée le lendemain et il précise que cette liste donnera les prix applicables aux ouvriers et les prix applicables à ceux qui n'appartiennent pas à l'Association. Le journaliste expose la place que les «sociétés alimentaires» doivent tenir dans le programme de la Grande Association:

croyant sincèrement que ce mouvement est le signal d'une rénovation complète de la condition matérielle du Bas-Canada, nous invitons instamment le public de la ville et des campagnes à favoriser l'Association des ouvriers du Canada, qui

par le moyen des petits profits réalisés sur chacun, sera mise en mesure de faire tout le bien qu'elle a en vue.

Tel que promis, Lanctôt publie la liste des prix le 27 mai 1867 et annonce par la suite l'ouverture de quelques autres magasins⁶⁶. Des arrangements sont aussi autorisés par la Commission Centrale, le 7 juin 1867, «avec les marchands et apothicaires qui ont offert de vendre leurs marchandises à un grand rabais, aux membres de l'Association, ainsi qu'avec les notaires qui ont offert de réduire leur taux pour encourager l'association».

Enfin, comme le voulait la Commission Centrale, un comité prépare la grande procession des ouvriers, fixée au 10 juin 1867. La grande procession s'avère un succès pour Médéric Lanctôt et pour tous les autres membres de la Grande Association.

La Grande Procession: succès et conséquences - juin 1867

La création de la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada et le triomphe de la grande procession des ouvriers alarment sûrement les partisans du pouvoir en place. Le jour même où se tient la Grande Procession, Médéric Lanctôt perd son siège au Conseil de ville et la raison donnée dans le jugement stipule qu'il ne possède pas deux mille dollars et qu'il n'a pas tenu maison depuis douze mois⁶⁷. L'avocat des ouvriers perd son titre de conseiller, faute de posséder des biens fonciers, au moment même où il prend la tête de la Grande Procession, symbole de la prise de possession de l'espace socio-économique par la population ouvrière dans le Canada, colonie anglaise.

Le 12 juin 1867, Lanctôt publie un article intitulé «L'ÉLECTION DU QUARTIER EST. Le chef des Ouvriers chassé du Conseil le jour de la Grande

Procession. - M. Lanctôt candidat pour la division est aux prochaines élections et pour la mairie l'année prochaine.» Il informe ses lecteurs de la venue de «plusieurs députations d'ouvriers» depuis que le jugement a été prononcé et que ces ouvriers l'ont prié de les représenter au parlement et de se présenter à la mairie aux prochaines élections municipales. Inutile d'ajouter qu'il accepte ce mandat conféré par les ouvriers de les représenter, ce qui pourrait être le prélude à la création d'un parti ouvrier, lequel favoriserait l'indépendance du pays. La comparaison que fait Lanctôt entre la Commission Centrale et le parlement, lors de la première assemblée du comité de direction, laisse croire qu'il en a eu l'idée:

le mandat que vous avez reçu de vos compagnons de travail quotidien est le plus important qui ait jamais été remis par le peuple à ceux qui avaient sa confiance. Vous formez pour ainsi dire un parlement analogue à ces assemblées politiques où toutes les classes de la société se trouvent ou doivent se trouver représentées. Vous représentez toutes ou à peu près toutes les classes ouvrières de notre ville, et vous avez pour mission de prendre les mesures de promouvoir leurs intérêts par tous les moyens sages et légitimes que la loi reconnaît et que la morale recommande⁶⁸.

Ce parlement où siègeraient les membres d'un parti ouvrier serait véritablement un gouvernement par le peuple et pour le peuple et réclamerait l'émancipation de la colonie. Les ouvriers accompliraient ainsi ce que les vieux partis politiques et le clergé n'ont pas voulu faire. Il semble que c'est ce que craignent les partisans du pouvoir, puisque c'est au Président de la Grande Association qu'ils s'en prennent durant la campagne électorale.

Le 9 mai 1867, Médéric Lanctôt déclare aux membres de la Commission Centrale «qu'en s'élevant avec prudence et sagesse, (les classes ouvrières) élèvent toutes les autres

classes de la société dont elles sont la base large, immuable, fondamentale». Ainsi définit-il la mission socio-économique et politique qu'il s'est donné en créant la Grande Association. Il veut même s'assurer que la base est aussi large que possible et il ne veut point exclure certains ouvriers: il obtient l'autorisation de la Commission Centrale d'inviter «les autres classes de travailleurs», par exemple, les charretiers, les voituriers, les journaliers, à faire partie de la Grande Association⁶⁹.

La Grande Association précède de quatre ans la *Toronto Trades Assembly* qui est, selon les historiens, dont Charles Lipton, la première du genre au Canada⁷⁰.

Si la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada prend fin aux élections de septembre 1867, elle a conquis sa place dans l'histoire des ouvriers et par le fait même de la nation. Aux réflexions de Jacques Rouillard et de Judith Burt sur la Grande Procession du 10 juin 1867: «On ne saura jamais la portée d'une telle manifestation sur la naissance de la conscience de classe parmi les ouvriers de Montréal⁷¹», il faut ajouter: on ne saura jamais l'apport de Lanctôt à la cause ouvrière.

NOTES

1. Parmi ceux-ci on pouvait compter beaucoup d'ouvriers.
2. On annonce la tenue de l'assemblée dans des avis distribués après la messe du dimanche, aux portes des églises. Lanctôt explique qu'il est trop tard pour l'annoncer dans les journaux.
3. «Immense Assemblée des Ouvriers de Montréal pour la formation d'une association de protection», *L'Union Nationale*, le 28 mars 1867, p. 2.
4. Jacques Rouillard, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 1825-1976*, Montréal, Boréal, 1973, p. 35.
5. 90,323 en 1861; 107,225 en 1871 (Paul André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, p. 40).
6. Durant la campagne électorale: voir prochain chapitre.
7. «Colonisation», *La Presse*, le 25 juillet 1864, p. 2-3.
8. Il est impossible de vérifier si le Conseil a accédé à la demande des ouvriers par la suite puisque le journal cesse d'être publié le 5 septembre 1864. Selon *L'Union Nationale*, qui remplace *La Presse*, il n'est pas impossible que le Conseil de Ville ait vu d'un mauvais oeil cette requête. Le maire Beaudry est partisan de Cartier et il est nommé au Conseil législatif, grâce à la bienveillance de Cartier (Brian J. Young, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, Montréal, Boréal, 1992, p. 40).
9. «Bois de corde. L'Assemblée d'hier soir», *L'Union Nationale*, le 20 septembre 1864, p. 2.
10. L'automne suivant, Lanctôt signale que le problème est le même pour l'hiver qui s'en vient («Le Grand Tronc et le transport du bois de corde», le 16 septembre 1865, p. 2).
11. Margaret Heap, «La grève des charretiers de Montréal, 1864», dans Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boreal Express, 1980, p.

49-67.

12. «Les Charretiers», *L'Union Nationale*, le 27 septembre 1864, p. 3.
13. Ils étaient quelque 1,200 selon Jean Hamelin, Paul Larocque et Jacques Rouillard (*Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIXe siècle*, Montréal, Les Presse l'école des Hautes Études Commerciales, 1970, p. 15).
14. «Les Charretiers», *L'Union Nationale*, le 3 octobre 1864, p. 2.
15. «Les Charretiers», *L'Union Nationale*, le 4 octobre 1864, p. 2-3.
16. «La Question des Charretiers», *L'Union Nationale*, 21 janvier 1865, p. 2-3; «Les Charretiers et le Grand Tronc», *L'Union Nationale*, le 29 août 1865, p. 2-3; «Les Charretiers et le Grand Tronc», *L'Union Nationale*, le 13 décembre 1865, p. 2.
17. Margaret Heap, *op. cit.*, p. 60.
18. Lanctôt reporte une assemblée à une heure avancée à la demande des ouvriers; Robert Rumilly signale la présence des "tailleurs de pierre" aux assemblées (*Histoire de Montréal*, Tome II, Montréal, Fides, 1970, p. 387).
19. «Les requêtes et la Minerve», *L'Union Nationale*, le 3 mars 1865, p. 2.
20. «L'Union des ouvriers Canadiens-Français», *L'Union Nationale*, 7 août 1865, p. 2.
21. Articles publiés dans *L'Union Nationale*: 10 août 1865, p. 2 («La fête patronale des Ouvriers canadiens-français»); 11 août 1865, p. 2 («La Fête Patronale des Ouvriers - Discours prononcés à l'Union Saint-Joseph»); 12 août 1865, p. 2 («La fête patronale des Ouvriers. Plaisir et déplaisir»); 15 août 1865, p. 2 («Discours de M. Chauveau au Concert des Ouvriers»); 19 août 1865, p. 2 («Discours de M. Lanctôt à la Fête des Ouvriers»).
22. «Discours de M. Lanctôt à la Fête des Ouvriers», 19 août 1865, p. 2.
23. Le comité convoque une deuxième assemblée le 22 octobre 1865 afin d'y présenter son rapport et Lanctôt en rappelle la tenue aux ouvriers («Aux Ouvriers et Artisans», *L'Union Nationale*, 20 octobre 1865, p. 2; «Aux Ouvriers et Artisans», *L'Union Nationale*, 21 octobre 1865, p. 2.) Le lendemain, 23 octobre

1865, il résume brièvement les discours prononcés par J.C. Robillard, L.-O. David, Narcisse Valois et lui-même. Il s'agit surtout de propos d'encouragement, à en juger par le résumé publié dans *L'Union Nationale*. Une discussion s'est engagée, cependant, sur le choix du nom de la société. Le comité a suggéré le nom d'«Institut des Artisans Canadiens-Français», mais M. Larivière «apprit à l'assemblée que M. Cartier avait fait valoir quelques objections à ce nom, les mots canadiens-français étant suivant lui de nature à susciter des difficultés.» Lanctôt explique qu'à la suite d'une discussion à laquelle participaient MM. Valois, Allard, Jeannard, Coursol, Boudrias, Rouillard et Pombriand, Narcisse Valois a proposé que la société adopte le nom de «L'Institut des Artisans Canadiens de Montréal.» Lanctôt ajoute ensuite qu'il espère que «ceux qui ont manifesté un profond mécontentement, mettront, comme (lui), leur ressentiment de côté, dans l'intérêt de la Société et contribueront de toutes leurs forces à promouvoir cette entreprise importante.» L'Institut des Artisans Canadiens de Montréal est la réplique canadienne-française du *Mechanics Institute*, mis à part son encadrement par le Clergé, à l'exemple des diverses sociétés de bienfaisance, encadrement déjà ancré dans la norme sociale et religieuse. Notons que Lanctôt signale en termes élogieux la présence des membres du clergé aux assemblées de l'Institut (Discours de Mgr. Bourget et du Chanoine Fabre, (*L'Union Nationale*, 30 avril 1866, p. 2; de l'Abbé Verreau et de l'Abbé Desmasures (*L'Union Nationale*, 2 octobre 1866, p. 2).

24. Le 7 novembre 1865.
25. Comme le montre le paragraphe suivant, tiré d'un article publié le 2 octobre 1866, p. 2: «le succès de l'Institut des Artisans Canadiens est maintenant assuré. Il ne s'agit que de l'étendre et certes ses membres savent parfaitement, par leur prosélytisme et leur bon exemple, encourager leurs amis à les joindre. Cette belle oeuvre est destinée à avoir les plus grands résultats pour l'industrie canadienne et sera d'un secours incalculable aux amis de la prospérité et du développement rationnel de notre nationalité.»
26. Voir chapitre précédent.
27. Mais il ne la publie pas.
28. «La Question des salaires», *L'Union Nationale*, 13 février 1867, p. 2.
29. Lettre signée par Ad. Gibeau, le secrétaire, et par W. Crevier, l'un des présidents. Jean Hamelin *et al* mentionnent une grève des «Charpentiers de l'industrie de la

construction à Montréal» prenant fin le 8 mars 1867 dans l'industrie de la construction. Ils indiquent que selon *The Montreal Gazette* les entrepreneurs, le 8 mars 1867, se rendirent à la requête d'une augmentation de salaire de la part des ouvriers (Jean Hamelin *et al*, *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'école des Hautes Études Commerciales, 1970, p. 17-18).

30. «Les ouvriers menuisiers et l'insuffisance des salaires», *L'Union Nationale*, 14 mars 1867, p. 3.
31. Bilan en annexe: voir Annexe VII.1.
32. La formation de la Grande Association a suivi de près la participation de Lanctôt à l'action des ouvriers-menuisiers et Lanctôt signale dans un avis d'assemblée, le 15 avril 1867, que les menuisiers ont été les «promoteurs» de la Grande Association. J.W. Crevier est élu premier Vice-Président de la Grande Association tandis qu'Adolphe Gibeau en est le Trésorier («Assemblée Spéciale des Ouvriers», *L'Union Nationale*, le 15 avril 1867, p. 2).
33. La loi date de 1847 et a repris les dispositions majeures de la «Loi des maîtres et des apprentis» de 1821.
34. Béatrice Chiasson *et al*, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de luttes*, Montréal, coédition CSN et Centrale de l'enseignement du Québec, 1984, p. 41.
35. Ces sociétés exigent, bien entendu, une contribution financière de la part de leurs membres. Lanctôt reconnaît pleinement l'efficacité de ces associations. En janvier 1866, il publie un article intitulé «L'association est le salut de la nationalité canadienne-française» et il y exprime ses vues sur la nécessité de l'association pour toute les entreprises humaines. Il illustre l'exemple des bienfaits produits par l'association en se servant du cas des sociétés de secours mutuels; il mentionne que l'ouvrier fait travailler son «petit capital» dans la «caisse de la Saint-Joseph et de la (sic) Saint-Pierre, ou d'une ou plusieurs des trente ou quarante autres sociétés.»
36. Béatrice Chiasson *et al*, *op. cit.*, 1984, p. 41-42.
37. «La question ouvrière. Circulaire adressée à un certain nombre d'ouvriers de chaque corps de métier», *L'Union Nationale*, le 1^{er} avril 1867, p. 2.

38. Lanctôt n'identifie pas de modèle et la constitution de la grande association est vraiment un ensemble d'idées emprunté au chartisme et certaines clauses ressemblent à la constitution des Chevaliers du Travail, qui ne sera créée qu'en 1869 par Uriah Stephens, aux États-Unis. On n'a pu montrer que M. Stephens s'était inspiré de la constitution de la Grande Association.
39. Sidney and Beatrice Webb, *The History of Trade Unionism*, New York, Longmans, Green and Co., 1920, p. 248.
40. À voir dans le prochain chapitre.
41. Les documents relatifs à la Grande Association de protection des ouvriers du Canada semblent être disparus et tous les textes que nous citons proviennent de *L'Union Nationale* (numéros publiés entre le 25 mars 1867 et le 7 novembre 1867).
42. «Combinations Act».
43. On a déjà vu que Lanctôt a fait allusion aux devises, par exemple, à celle de la société Saint-Jean Baptiste ayant pour devise *l'Union fait la Force*. («La Société Saint-Jean Baptiste et la nationalité Canadienne-Française», *L'Union Nationale*, 3 juillet 1865, p. 2.)
44. Les autres résolutions sont des formalités du genre: nom de l'association, etc.
45. L'Association pour la Protection de l'Industrie nationale est une association formée dans le but de protéger l'industrie nationale. Une association semblable avait déjà été formée à Toronto. «L'Association pour la protection de l'industrie nationale - Assemblée préliminaire - Grand Succès», *L'Union Nationale*, 27 octobre 1866, p. 2.
46. En l'absence de législation spécifique on avait tendance à suivre le droit coutumier anglais ou par analogie, la législation anglaise.
47. Après l'arrestation des leaders du comité de grève des typographes de Toronto, employés de George Brown au journal *The Globe*.
48. «Immense Assemblée des Ouvriers de Montréal pour la formation d'une association de protection», *L'Union Nationale*, le 28 mars 1867, p. 2.

49. Il n'indique pas si les ouvriers à qui il adresse l'invitation ont été cooptés ou élus par leurs collègues. Cependant, lorsqu'il s'adresse aux membres de la Commission Centrale lors de la première assemblée, il fait allusion au «mandat» qu'ils ont reçu de leurs «compagnons de travail.»
50. «Le grand mouvement ouvrier et industriel», *L'Union Nationale*, 11 avril 1867, p. 2.
51. Le texte de la Constitution de la Grande Association est exclu du journal du 11 avril 1867 lorsque Lanctôt informe ses lecteurs de l'approbation de la constitution le samedi soir précédent. L'article publié est plutôt une mise à jour au sujet de la Grande Association et Lanctôt termine en annonçant la prochaine étape: «organiser tous les corps de métiers.» *L'Union Nationale* publiera l'horaire des assemblées et le rédacteur assistera «tous les soirs aux assemblées spéciales des corps de métier.» C'est ce qu'il fait, à en juger par les avis de tenue d'assemblées et les comptes rendus publiés subséquemment. (La Constitution de la Grande Association est publiée dans le numéro du journal du 18 juillet 1867).
52. Il intitule l'article «Notre position», *L'Union Nationale*, le 11 avril 1867, p. 2.
53. *Loc. cit.*
54. *Loc. cit.*
55. *Loc. cit.*
56. Lanctôt se prononce ensuite sur les questions qu'il qualifie de «secondaires relativement à la grande question de notre Émancipation»: il demande des gouverneurs et des conseils législatifs électifs, la décentralisation du pouvoir fédéral en faveur des provinces. En même temps, il s'oppose à l'imposition de la taxe directe, à toute dépense pour la milice et il demande des garanties formelles pour la préservation des droits du clergé et du culte catholiques. L'article 12 de la Constitution prévoit la construction d'un édifice pour la Grande Association: «construire sans délai un grand édifice (...) par la main de tous les corps de métiers travaillant aux constructions et qui font partie de cette association; les autres corps de métiers devant contribuer par souscription volontaire leur quote part de travail, et les matériaux et le travail devant être préalablement achetés par une souscription publique.»
57. Lanctôt entend «établir le plus promptement possible des banques ouvrières et

industrielles dans les principales villes du Canada et principalement à Montréal, où l'ouvrier puisse mettre ses épargnes et emprunter au besoin pour se bâtir ou faire quelque entreprise» (Article 9).

58. Lanctôt souhaite «fonder des institutions économiques, telles qu'il en existe en Europe et dans quelques parties des États-Unis où elles sont connues sous le nom de «sociétés alimentaires», qui procurent aux classes ouvrières tous les articles de l'alimentation journalière au prix coûtant et leur permettent par conséquent d'épargner 50 pour cent sur le prix de l'alimentation» (Article 11).
59. «Grand succès de la première réunion de la commission centrale», *L'Union Nationale*, le 16 mai 1867, p. 1.
60. Médéric Lanctôt, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, Montréal, Les Presses de l'Union Nationale, 1867, p. 74.
61. «Grand succès de la première réunion de la commission centrale. Élection des officers. Premiers et importants travaux de la commission. Moyens d'entente avec les Patrons». *L'Union Nationale*, le 10 mai 1867, p. 2.
62. On décide aussi de tenir les assemblées du comité de direction tous les mercredis au bureau de *L'Union Nationale* et on convient que les assemblées de la Commission Centrale se tiendront une fois la semaine, le jeudi, à la Salle Saint-Jean Baptiste. L'horaire est établi pour les assemblées mensuelles de chaque corps de métier qui auront lieu à l'Institut Canadien-Français. Les maçons, par contre, se réuniront tous les mardis. Quelques autres question d'ordre administratif sont aussi réglées.
63. Voir Annexe VII.2.
64. «Grand succès de la première réunion de la commission centrale», *L'Union Nationale*, 16 mai 1867, p.1.
65. «Assemblée de la commission centrale hier soir», *L'Union Nationale*, 10 juin 1867, p. 3.
66. Lanctôt annonce que M. Charest «a conclu un arrangement avec l'Association de Protection pour fournir les marchandises de son magasin à des taux libéralement réduits». Il fait aussi allusion au grand magasin de M. Quévillon, «Nouveau magasin de marchandises sèches de l'Association» (*L'Union Nationale*, 18 juin

- 1867, p. 2). Il annonce aussi un «Nouveau Magasin et Boulangerie de l'Association» (*L'Union Nationale*, 27 juin 1867, p. 3).
67. *La Minerve* reproduit le jugement le 5 septembre 1867, p. 2 («Double reculade de M. Lanctot»).
68. «Grand succès de la première réunion de la Commission Centrale», *L'Union Nationale*, le 16 mai 1867, p. 1.
69. «Assemblée de la Commission Centrale», *L'Union Nationale*, le 27 mai 1867, p. 2. La Grande Association reçoit aussi les apprentis.
70. Charles Lipton, *The Trade Union Movement in Canada 1827-1959*, Montréal, Les Presses Sociales, 1967, p. 27.
71. Judith Burt et Jacques Rouillard, *Les travailleurs québécois, 1850-1896*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 77.

CHAPITRE VIII

LES ÉLECTIONS DE SEPTEMBRE 1867

Médéric Lanctôt écrit le 12 juin 1867 qu'il avait l'intention de «refuser la candidature pour le quartier Est». Toutefois, il change d'idée lorsque le juge Monk le condamne le jour même de la Grande Procession des ouvriers¹. Cette étrange coïncidence lui fait prendre conscience de la nécessité de combattre celui qui tire les ficelles de la justice, de la politique et de la société de Montréal en général: George-Étienne Cartier (et le parti conservateur). «On a choisi le jour du triomphe des ouvriers pour m'humilier et humilier les ouvriers!», s'écrie Lanctôt, qui ajoute: «de ce moment la lutte est déclarée, elle se fera sur toute la ligne².» Il accepte donc de poser sa candidature contre Cartier dans Montréal Est, selon le vœu des «députations d'ouvriers». Il se propose aussi de poser sa candidature à la mairie, puisque là aussi les droits des ouvriers doivent être protégés.

Le 15 juin 1867, le journal *Le Pays* publie une requête présentée par les membres de la Commission Centrale de la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada à Médéric Lanctôt³. La lettre est signée par les membres du conseil d'administration et les délégués de tous les corps de métier, c'est-à-dire par plus de deux cent cinquante membres. Les signataires déclarent que la Grande Association a été «formée dans le but de développer l'industrie du pays et d'augmenter le bien-être des

classes ouvrières» et que la «seule politique patriotique (selon son président) doit consister en ces deux questions essentielles»: engagement de soutenir le programme national et ouvrier de Médéric Lanctôt et mise «de côté (de) toute division de parti». Ils précisent qu'ils ont pris cette décision même si en principe la Grande Association «ne doit pas intervenir dans les questions politiques». Ils souhaitent que Lanctôt les représente à la Chambre des Communes à Ottawa et à l'Assemblée législative à Québec, c'est-à-dire qu'il obtienne un double mandat⁴.

Si Lanctôt est le candidat choisi par les ouvriers de la Grande Association, rien n'indique qu'il ait reçu l'approbation des membres de l'Association de la Réforme du Bas-Canada. Cette association avait été fondée à la suite d'une invitation faite «à quelques amis politiques⁵», le 27 mai 1867, par A.-A. Dorion, M. Laframboise, J. Doutre, J.-A. Plinguet et M. Lanctôt, dans le but d'unir les forces opposées au pouvoir aux élections suivantes. Si A.-A. Dorion et A. Lusignan, le secrétaire de l'Association et rédacteur au *Pays*, ne s'opposent pas à la candidature de Lanctôt, J.-A. Plinguet, l'un des vice-présidents de l'Association et le co-propriétaire et co-éditeur de *L'Ordre*, qui est anti-syndicaliste, s'oppose à la candidature de Lanctôt. Le 24 juillet 1867, *L'Ordre* exprime ses regrets «de voir *Le Pays* se déclarer aussi froidement en faveur de la candidature qui s'est imposée dans le Quartier Est et la donner comme candidature de l'opposition⁶.» Notons que Lanctôt ne fait pas allusion à l'Association de la Réforme du Bas-Canada lorsqu'il fait part à ses lecteurs de son intention de briguer les suffrages

aux prochaines élections, les premières sous la Confédération. Il écrit qu'il se croit le «véritable représentant de (la) division, car (il a) les sympathies des ouvriers et de tous les hommes de coeur de tous les partis⁷.» Il commence sa campagne électorale dès le 11 juin 1867, le lendemain de la Grande Procession des ouvriers.

La campagne électorale de Lanctôt

Le 15 juin 1867, *Le Pays* fait paraître le sommaire du programme de Médéric Lanctôt: «rénovation industrielle et commerciale du pays, l'union des races et des partis en faveur de la prospérité générale, et l'amélioration de la condition de l'ouvrier⁸.» Le programme n'est pas affiché dans *L'Union Nationale*, cependant les comptes rendus de trois assemblées préliminaires, tenues respectivement les 23 et 26 juin 1867 et le 10 juillet 1867 et publiés dans *L'Union Nationale*, révèlent quelques éléments de la plateforme électorale de Lanctôt. Dès la première assemblée, il incite le peuple à une prise de conscience collective:

il fait connaître la part d'influence à laquelle (a) droit le peuple et qu'après avoir été trompé si longtemps par des hommes sans conscience et sans coeur, le jour (est) venu où il (doit) se compter et rechercher les causes de sa misère⁹.

Il développe ses idées sur le travail et affirme que le chômage au Canada provoque l'émigration vers les États-Unis. Selon lui, la baisse de la population diminue la valeur de la propriété dans la même proportion et «les propriétaires sont les premiers à y perdre». Sur la question des luttes ouvrières, il confirme la prise de position de la Grande Association en montrant qu'on avait tort de lui imputer la responsabilité des grèves. «Il

veut la justice, et comme il est sûr de l'obtenir sans *strikes*, loin de les faire, il les empêche tant qu'il peut».

Lanctôt explique l'utilité des magasins alimentaires de l'association qui «profitent à toutes les classes, parce que les prix ont été réduits non-seulement dans les épiceries et les autres magasins de l'Association, mais dans la plupart des autres maisons de commerce, qui comprennent maintenant que le débit fait le profit et que plus on vend à meilleur marché, plus on fait d'affaires et par conséquent plus on fait de profit». Le président de la Grande Association exprime aussi sa conviction que «l'entente basée (*sic*) sur la justice (...) doit être maintenue entre toutes les classes». Lanctôt n'oublie pas, on s'en doute, la question de la Confédération et indique la conduite à suivre: «il faut accepter cette oeuvre infâme; il faut baisser le front et se soumettre au fait accompli; mais à quels hommes doit-on recourir pour veiller à nos intérêts à l'avenir? Était-ce aux traîtres qu'il fallait confier davantage nos destinées?» Cette attitude correspond d'ailleurs à la prise de position de l'Association de la Réforme sur la question. Le sommaire publié dans *Le Pays* et les trois comptes rendus des assemblées préliminaires montrent bien que la constitution de la Grande Association, la plate-forme électorale de Lanctôt, ainsi que son programme socio-économique et politique, exposé le 11 avril 1867 dans «Notre position», s'harmonisent.

En ce qui concerne le déroulement de sa campagne électorale, les détails sont peu nombreux puisque *L'Union Nationale* ne publie pas d'informations sur celle-ci. Lanctôt

mène fort probablement une campagne traditionnelle. Il doit, toutefois, assumer ses responsabilités administratives de la Grande Association. Ses comités d'élection sont situés dans les quartiers Saint-Louis, Saint-Jacques et Sainte Marie, où ses partisans peuvent se réunir et travailler à le faire élire¹⁰. Il visite les endroits publics, hôtels, maisons de commerce, et fait du porte à porte dans sa circonscription. Il rencontre les électeurs sur les perrons d'églises après la messe du dimanche et lorsque le *Montreal Gazette* le critique parce qu'il travaille ainsi le jour du Seigneur, *L'Union Nationale* riposte que cette pratique existe depuis longtemps et que même T.K. Ramsay n'y déroge pas dans Chateaugay¹¹. Une autre coutume, répandue encore de nos jours, exige la présence des candidats à toutes les fêtes publiques et même aux baptêmes, aux anniversaires de mariage et aux enterrements. Lanctôt prononce un discours à la célébration de la Saint-Jean Baptiste, le 24 juin 1867, et il parle naturellement de «foi catholique, de nationalité et de travail¹².» A.-A. Dorion, candidat dans Hochelaga, et Lanctôt assistent à la fête de l'Union Saint-Henri, le 24 juillet. Dans son allocution, Lanctôt «s'efforce de faire sentir la nécessité de l'union et de l'entente¹³.»

La campagne de Lanctôt et des ouvriers semble bien marcher, du moins si l'on se fie aux articles parus dans *L'Union Nationale*. Mais le journal appartient à Lanctôt et lui sert de porte-voix. Sans doute convient-il de nuancer «l'enthousiasme» que produisent les discours de Lanctôt et dont *L'Union Nationale* se fait l'écho. Cela dit, la campagne de Lanctôt effraie ses adversaires puisqu'au début du mois d'août, les journaux

ministériels multiplient les attaques personnelles contre lui.

La campagne contre Lanctôt

Selon l'historien Jean-Paul Bernard, durant la campagne électorale, «les conservateurs s'attachèrent autant à dénoncer le rougisme qu'à défendre la Confédération¹⁴». Ils accusent Lanctôt d'être un rouge et ils ajoutent qu'il est même membre de l'Institut Canadien, qu'il a fondé le Club Saint-Jean Baptiste¹⁵ et qu'il sympathise avec les fénians. À la vérité, Lanctôt est une proie facile pour le parti ministériel du point de vue clérico-politique. Il est, de plus, un maigre adversaire sur le plan économique: il n'a pas accès à la caisse électorale du parti conservateur dans laquelle il puisse puiser et il n'a pas de fortune personnelle. Par contre, ce qui le fait craindre, c'est le nombre de votes en sa faveur que peut générer la Grande Association par le jeu des membres, de leurs parents et de leurs amis. La Grande Association devient ainsi pour les adversaires de Lanctôt un parti ouvrier dont la puissance électorale est inconnue. Il faut donc détruire ce syndicat ouvrier et discréditer le chef de ce mouvement. L'un des moyens de discréditer la Grande Association, c'est de lui attribuer la responsabilité des grèves, notamment celle des boulangers. Les grèves sont condamnées par les patrons, par les hommes d'affaires, par l'Église et par la population en général et le parti conservateur peut se servir de cet argument contre Lanctôt.

La Minerve et *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* avaient déjà publié des articles contre les syndicats ouvriers et les grèves en avril et en mai 1867, c'est-à-dire après la

formation de la Grande Association. Lanctôt avait alors défendu la cause de la Grande Association¹⁶. Les journaux ministériels bénéficient d'une aide inattendue dans la dénonciation des syndicats, notamment de la Grande Association: *L'Ordre*, journal libéral et catholique, publie une série de neuf articles contres les syndicats ouvriers entre le 26 avril 1867 et le 14 juin 1867. Le journal critique la formation de la Grande Association et reproduit une lettre de *La Minerve* sur «la Grève», le 3 juillet 1867. Toutefois, Lanctôt reste muet dans *L'Union Nationale* sur les articles hostiles du journal libéral, peut-être parce qu'il ne veut pas se quereller publiquement avec le co-éditeur et co-propriétaire, J.-A. Plinguet, qui, depuis le 31 mai 1867, est l'un des vice-présidents de l'Association de la Réforme.

Après l'annonce de la candidature de Lanctôt, *La Minerve* l'attaque personnellement et l'accuse d'être l'âme damnée, le mauvais génie des ouvriers. De plus, le clergé s'inquiète des dangers que représente le récent mouvement ouvrier pour la paix sociale. Le dimanche 7 juillet 1867, le sulpicien A.-A. Champion, curé de la paroisse Saint-Jacques, prononce «un sermon très énergique contre les grèves». Lanctôt ne peut ignorer ce sermon et il reproduit dans *L'Union Nationale* la lettre du Comité de Régie de l'association adressée au curé Champion. L'introduction de Lanctôt illustre son talent de dialecticien:

l'avant dernier dimanche, M. le curé de l'église St.Jacques fit un sermon très énergique contre les grèves, et comme nos adversaires politiques ont mis en circulation la fausse rumeur que cette association était favorable aux grèves, chacun crut que M. le curé de St.Jacques était tombé dans la même erreur.

Dimanche dernier, cependant, M. le curé de St.Jacques a déclaré qu'il n'avait pas été compris - ce qui doit signifier que ceux qui ont cru qu'il parlait spécialement de la grande association, ont mal interprété ses paroles. M. le curé de St.Jacques n'a donc parlé que contre les grèves, et en cela loin d'avoir parlé contre la grande association, il a parlé indirectement en faveur de cette société, puisqu'il est parfaitement prouvé que cette société est contre les grèves. Il est bien entendu que nous ne voulons pas dire que M. Campion a fait un sermon en faveur de la grande association, mais nous maintenons qu'en parlant contre le principe des grèves, M. l'abbé Campion a parlé en faveur du principe de la grande association, qui est aussi contraire aux grèves que M. l'abbé Campion lui-même. Nous maintenons aussi qu'en disant qu'il n'avait pas été compris, M. l'abbé Campion a voulu démontrer qu'il était contre les grèves et non pas contre les sociétés qui sont elles-mêmes contre les grèves¹⁷.

La lettre à l'abbé Campion réfute les accusations portées contre l'association. D'ailleurs, la constitution de la Grande Association est publiée à la suite de la lettre envoyée à l'abbé Campion. Mais le premier article vexe sans doute le clergé: l'«association ne fera aucune distinction nationale ou religieuse tout en accueillant avec reconnaissance le concours des membres du clergé, des corps savants et de ceux qui ont à coeur le bien-être de l'ouvrier». De plus, contrairement aux sociétés de secours mutuel, comme l'Union Saint-Henri, l'association n'a pas d'aumônier et de saint patron et la Grande Procession n'a pas eu sa grand-messe. Aussi convaincante qu'ait été la lettre du Comité de Régie au sulpicien Campion, elle n'a sûrement pas réussi à le convertir à la cause de la Grande Association de Protection des Ouvriers, surtout quand son président est le rédacteur et le propriétaire de *L'Union Nationale*, dont la lecture est interdite au confessionnal par les curés du diocèse de Montréal depuis au moins le mois de mai 1867¹⁸.

Censeur de *L'Union Nationale* par l'entremise des curés de son diocèse,

Monseigneur Bourget ne dit rien sur les grèves ni sur les syndicats ouvriers lorsqu'il adresse une lettre aux membres du clergé de son diocèse, le 25 mai 1867, afin de leur rappeler les «règles pratiques» à suivre pendant les élections à venir et les consignes à transmettre à leurs ouailles¹⁹. Cependant, sa lettre n'est pas une lettre de propagande en faveur de la Confédération comme celle envoyée par l'évêque de Saint-Hyacinthe, Monseigneur Larocque au «Clergé et aux Fidèles» de son diocèse le 12 juin 1867²⁰. Le 25 juillet 1867, Monseigneur Bourget rédige une nouvelle lettre adressée au clergé et aux fidèles de Montréal. Il recommande aux électeurs de «prendre les plus sages précautions pour faire un bon choix de représentants». Il rappelle que l'Église du Canada a toujours accepté et accepte encore les «gouvernements qui se succèdent les uns aux autres». Il les énumère et il conclut: «l'Église s'y soumit et prêcha à ses enfants l'obéissance à l'autorité constituée. Aujourd'hui, elle accepte sans réplique le Gouvernement fédéral parce qu'il émane de la même Autorité²¹.» Il suggère l'obéissance et il déclare «que ce serait un excès condamnable de travailler à le (le gouvernement) renverser par la violence ou autres mauvais moyens.» Il annonce qu'il «demeur[era] en dehors de toute lutte électorale et de tout esprit de parti²².»

Le ton relativement modéré des lettres pastorales de Monseigneur Bourget satisfait sûrement Lanctôt, dans la mesure où il ne s'attendait assurément pas à obtenir la bénédiction de l'évêque. Par contre, Monseigneur Bourget ne doit pas avoir contenté le parti conservateur, car il n'a pas déclaré, à la suite de Monseigneur Larocque, qu'il

«n'oser(ait) ainsi juger une mesure qui rencontre l'approbation d'un si grand nombre (des) citoyens les plus calmes et les plus éclairés, aussi bien que (des) hommes d'État les plus versés dans les matières politiques». Pure coïncidence ou conséquence du ton modéré et même résigné de la lettre pastorale du 25 juillet 1867, quelques jours plus tard, le 1^{er} août 1867, le parti conservateur accroît sa propagande anti-Lanctôt en lançant un petit journal: *La Vérité*. Noircir Lanctôt s'avère la mission principale, sinon unique du nouveau journal:

Il y a de braves gens cependant parmi cela - des hommes qui victimes d'une injustice personnelle, s'en prennent tout-à-coup à la société, contrairement aux principes religieux et sociaux; il y a là des hommes, nous le savons pleins de coeur et de courage, qui n'ont devant leurs yeux que leur famille, et qui pour cette famille seule, se rangent sous le drapeau de M. Lanctôt, - le drapeau de la révolte contre la société et l'humanité toute entière.

C'est pour ces braves gens que nous publions notre journal - pour eux principalement - pour les retirer de leurs erreurs et les ramener dans la voie de l'ordre de la justice et de l'honneur²³.

Plus de onze numéros de *La Vérité* paraissent durant le mois d'août 1867 et les accusations contre Lanctôt se multiplient: Lanctôt est un «rouge»; il «insurge les ouvriers en les affamant par la grève»; il s'approprie l'argent des magasins de la Grande Association; il finance sa campagne avec de l'argent des Féliens des États-Unis. *La Vérité* ne semble pas suffire aux partisans conservateurs, puisqu'ils consacrent sept pages (sur soixante-douze) exclusivement à Lanctôt dans la brochure qu'ils publient en réponse à celle déjà publiée par le parti libéral. Dans *Contre-poison - La Confédération - c'est le salut du Bas-Canada*, Médéric Lanctôt et A.-A. Dorion sont identifiés comme les

chefs du «parti rouge». Quelques extraits pour illustrer le ton de cette brochure:

C'est là, dans ce bournier infect (le Club St. Jean-Baptiste) que M. Lanctôt a nourri son patriotisme, a rêvé sa grandeur future, a préludé à la régénération de l'ouvrier, qu'il opère aujourd'hui avec un succès désespérant pour l'humanité²⁴.

Il a enlevé à ses créanciers jusqu'à leur dernière espérance; il a tiré des feniens et des américains tous les deniers qu'il a pu pour masquer son ambition effrénée, inspirer et voler la confiance des ouvriers et en arriver à les dominer pour s'en servir. Il faut qu'il conspire; c'est chez lui un besoin de sa nature perverse. Au moyen de théories obscures, de promesses mensongères, il compte tenir les ouvriers enchaînés et les faire se consacrer à l'édification de sa fortune personnelle²⁵.

En plus des journaux et des pamphlets contre Lanctôt, les partisans de Cartier ont recours à des «caballeurs», si l'on en juge par la visite reçue par la veuve Chartrand dont la famille avait été secourue par la Grande Association. Les «caballeurs d'élection» lui ont demandé de témoigner n'avoir «rien reçu de la grande association et de son digne et généreux président, M. Lanctôt²⁶.» Ils voulaient la payer pour faire cette «déclaration criminelle²⁷.»

Médéric Lanctôt, probablement trop occupé à visiter les électeurs de son quartier et à organiser les comités de sa campagne, ne répond pas à toutes les attaques lancées contre lui²⁸. Toutefois, le jour de la parution de *La Vérité*, Lanctôt signe un article intitulé «Les effrayants et les effrayés», dans lequel il remarque que ses adversaires doivent craindre sa victoire, puisqu'ils ne cessent de répandre des rumeurs sur son compte. Il observe qu'on l'accuse de ne pas posséder de propriété foncière, comme le requiert la loi électorale et il répond:

la différence entre notre richesse et celle de M. Cartier c'est que nous avons

acquis la nôtre par notre énergie et notre goût de l'industrie, tandis que M. Cartier s'est enrichi aux dépens de la province, des classes ouvrières et des charretiers qu'il a vendus à leurs ennemis Shedden & Cie²⁹.

Cartier est absent du «Quartier-Est» durant une grande partie de l'été alors qu'il s'occupe des affaires du pays et il ne semble pas avoir participé à beaucoup d'assemblées publiques. Sa campagne électorale est laissée entre les mains de ses partisans et des rédacteurs de *La Minerve*. Mais Lanctôt et Cartier sont présents dans la circonscription, le 29 août 1867, le jour de mise en candidature. Tous deux prononcent un discours. *L'Union Nationale* rapporte que Cartier «se donna bien garde de parler de la Confédération, de la taxe directe, de la milice, des charretiers, de l'émigration des Canadiens aux États-Unis³⁰», c'est-à-dire des questions de fond. Il est vrai que George-Étienne Cartier misait sur son statut national pour remporter l'élection. Quant à Lanctôt, il aborde la question du tarif et montre que Cartier «a travaillé contre le peuple» en votant, lui et son parti, pour ce tarif. Il traite aussi de la question de la Confédération et reproche à Cartier de ne pas avoir voulu consulter la population du Bas-Canada car il savait qu'elle n'était pas en faveur du projet. *La Minerve* confirme la teneur du discours de Lanctôt et rapporte qu'il avait parlé «de la grande association, encore de la grande association, et toujours de la grande association³¹.»

Le 29 août 1867³², Lanctôt informe ses lecteurs que *La Minerve* l'accuse de plusieurs crimes, mais il ajoute qu'il ne veut pas reproduire ces «infamies». Il invite *La Minerve* à le poursuivre en justice, tout en annonçant qu'il a l'intention d'intenter des

poursuites contre les personnes qui ont «tenu les propos les plus injurieux» contre lui. Notons que Lanctôt, avocat de profession, invoque des moyens légaux pour se défendre. Le 30 août 1867, le lendemain de la mise en candidature dans le «Quartier-Est», *La Minerve* accuse Lanctôt de s'être adressé aux conseillers Bowie et Brown pour tenter de les soudoyer s'ils réussissaient à faire acheter la pierre à pavé de Coaticook par la ville de Montréal pour le revêtement des trottoirs. *La Minerve* publie même une série de lettres compromettantes adressées à Jérémie Sinotte de la part de Médéric Lanctôt. *The Montreal Gazette* publie également ces lettres et *The Montreal Herald* accuse aussi Lanctôt³³.

Lanctôt se défend dans *L'Union Nationale* du 30 août 1867³⁴. Il confirme l'achat et le paiement de la carrière de Sinotte et ajoute n'avoir signé aucun contrat avec la ville pour la pierre à pavé. Il dément avoir écrit des lettres aux conseillers Brown et Bowie. Il veut clarifier l'affaire Sinotte et convoque deux assemblées publiques le 4 septembre 1867. *L'Union Nationale* indique que les cinq à six mille personnes présentes à ces assemblées ont appuyé Lanctôt. Toutefois, L.-O. David écrit que l'affaire Sinotte a eu un impact sur le résultat des élections³⁵. De son côté, Jean Hamelin note que «*La Minerve* clôt sa campagne par un scandale: l'échevin Lanctôt se serait acoquiné avec un certain Jérémie Sinotte pour obtenir des contrats de la municipalité³⁶.» Il est plausible que l'affaire Sinotte ait réussi à décrier Lanctôt, surtout chez les électeurs déjà décidés à voter contre lui. Les sondages électoraux n'existant pas en 1867, il nous est impossible

de comparer la popularité de Lanctôt avant le scandale et après celui-ci: un seul élément demeure, Lanctôt a recueilli quarante-six pour cent des votes.

L.-O. David déclare aussi que quelques huit jours avant l'élection, Lanctôt croyait avoir découvert une mine de fer sur le Mont Royal: un ami chimiste avait confirmé que les échantillons contenaient du fer, mais le chimiste s'était trompé. Lanctôt avait acheté une partie de la montagne et vendu une autre partie à un Américain. David ajoute que *L'Union Nationale* annonçait que Médéric Lanctôt embaucherait bientôt de cinq cents à six cents ouvriers pour l'exploitation de ce gisement de fer. L'édition bi-hebdomadaire du journal, ne reproduit pas l'annonce à laquelle fait allusion David et Lanctôt n'en fait pas mention après les élections³⁷. Les mines de fer de Lanctôt demeurent pourtant gravées dans la mémoire collective, puisque Louis Riel y fait allusion dans une lettre destinée à Siméon Sérieux³⁸. Cette erreur de Lanctôt lui a-t-elle fait du tort? Sans doute.

Les élections

Les élections ont lieu le jeudi 5 septembre et le vendredi 6 septembre 1867. L'électeur doit posséder une propriété d'une valeur de trois cents dollars ou payer un loyer annuel d'au moins trente dollars, ce qui prive un nombre d'ouvriers du droit de vote. Le vote secret n'existe pas et les voteurs doivent afficher leur choix devant les personnes présentes aux endroits de votation. Le premier jour, Cartier devance Lanctôt de 571 voix³⁹. Le deuxième jour, Lanctôt récolte 979 voix tandis que Cartier n'en obtient que 756. Cartier finit par l'emporter avec une majorité de 348 voix⁴⁰. Cartier a obtenu

2,433 voix tandis que Lanctôt en a obtenu 2,085. Les ouvriers n'ont pas abandonné le Président de la Grande Association comme l'atteste L.-O. David:

malgré tout, Lanctôt aurait peut-être été élu si, dans son exaltation, il n'avait pas promis à ses comités tout l'argent dont ils auraient besoin. Plusieurs de ces comités passèrent une partie de la première journée de l'élection à attendre vainement l'argent promis. Le deuxième jour, quand Lanctôt eut annoncé qu'il n'avait pas un sou, les ouvriers se mirent tout de même à l'oeuvre avec un tel dévouement qu'ils réduisirent la majorité de M. Cartier à 230 voix⁴¹.

De leur côté, les partisans de Cartier sont conscients du danger encouru. *The Montreal Gazette* s'indigne et morigène même les électeurs de Montréal Est et ceux de Montréal Ouest le lendemain des élections:

Les électeurs du Quartier-Ouest et du Quartier-Est de Montréal ont failli à leur devoir... Qu'un escroc tel que LANCTOT ait obtenu autant de votes contre un homme d'état possédant l'habileté, l'expérience et l'honnêteté de conduite de M. Cartier est un déshonneur qui devrait être lamenté au dernier degré. Mais la vraie victoire appartient à la vertu. Le sens moral de la communauté n'a pas été outragé par le charlatan⁴².

Que Lanctôt réussisse à obtenir quarante-six pour cent des votes contre le puissant George-Étienne Cartier prouve l'insatisfaction d'une grande partie de la population envers le pouvoir. Lanctôt a présenté un programme de réformes socio-économiques qui a été approuvé par un grand nombre d'électeurs.

Réaction de Lanctôt

Médéric Lanctôt est tout de même irrité par les résultats de l'élection. Furieux, il dénonce la «fraude et la corruption» présentes durant l'élection comme l'indique le titre de l'éditorial qu'il publie le 12 septembre 1867: «Triomphe et défaite de la

bureaucratie infâme et corrompue. - Indignation et justice populaires. - Annulation certaine de l'élection du chef des traîtres et des corrupteurs». C'est une phillipique contre Cartier, comme l'illustre l'extrait suivant: «pendant dix ans il a été l'entremetteur, gorgé d'or et de faveurs, dont s'est servi la métropole pour corrompre, comme lord Durham l'avait commandé, ses compatriotes jusqu'alors restés dignes de la France, notre mère». Plus bas, il qualifie les «marchands» qui bénéficient des faveurs de Cartier de «sangues qui fourent dans leurs poches une partie de l'argent public».

Lancôt dénonce aussi le rôle joué par *La Minerve* et *La Vérité*, dans les «sinotteries» et les «parjures». Il n'hésite pas à accuser «le gouvernement, tout son patronage, tous ses officiers, tous ses employés, (...) le Grand Tronc et tout son monde; (...) la compagnie Allan; (...) la compagnie Richelieu; (...) les banques; (...) et un grand nombre de manufacturiers et d'industriels qui ont employé la menace et l'intimidation pour faire voter leurs ouvriers contre (lui)». Il relève deux exemples de fraude: contrairement à la loi électorale, l'officier-rapporteur, Louis Beaudry, n'a pas divisé la liste électorale en trois de façon à ce qu'elle corresponde aux trois bureaux de scrutin; il n'a pas alloué un bureau par quatre cents voteurs, ce qui a empêché des ouvriers de voter avant leur retour au travail. Lancôt signale aussi des exemples de corruption et d'achats de votes. Les dénonciations de Lancôt sont confirmées par *L'Ordre*, le journal libéral, qui n'a pourtant pas appuyé la candidature de Lancôt. Dans un éditorial paru le 9 septembre 1867, le journal révèle que des adversaires de Cartier, c'est-à-dire des

électeurs du parti libéral, se sont abstenus de voter. *L'Ordre* écrit:

dans la circonstance actuelle, M. Cartier et ses amis n'ont pas plus de droit de s'enorgueillir de la victoire qu'ils viennent de remporter. L'adversaire qu'ils ont combattu d'une manière si ardente, par l'argent et par leurs journaux, est un homme compromis qui, en s'imposant de lui-même, a prévenu d'autres candidatures plus recommandables qui n'auraient pas fait tenir à l'écart un grand nombre des adversaires de M. Cartier dont l'abstention en cette circonstance a sans doute décidé le sort de l'élection.

Tous les moyens ont été employés par le parti ministériel pour combattre celui qui venait déclarer la guerre au chef du parti, et on ne se rappelle pas qu'il y en ait jamais eu de plus violents en usage dans le camp de M. Cartier. Après plusieurs semaines d'efforts surhumains, on en arrive à quoi? À une majorité de 348 sur un chiffre de 6,000 voteurs!⁴³

Si le journal très catholique ne fait pas allusion à la participation du clergé aux élections, Lanctôt remarque qu'«une partie du clergé a remué ciel et terre - ainsi qu'autre chose - pour faire triompher cet homme...(George-Étienne Cartier)». Il ajoute que le «Séminaire de Montréal» a eu peur de perdre ses millions:

Ah! c'est qu'il y a une grande différence entre le Séminaire de Montréal qui craint pour ses millions et la religion qui vit de sacrifices et commande la pauvreté à ses serviteurs les plus accomplis (...) Possesseur de biens considérables, le séminaire de Montréal ne peut être indépendant: il plie comme un roseau devant les dictées du gouvernement anglais, de crainte qu'il ne lui ôte ses biens. La possession de biens-fonds considérables que le protestantisme convoite, lui fait lécher la main du gouvernement prête à le frapper. Ces biens qui servent à l'instruction publique et qui ne devraient servir qu'à cela, deviennent ainsi un élément de servitude, une cause de défaite pour les intérêts populaires⁴⁴.

Il dénonce aussi la pratique de se faire payer par le candidat pour l'aide qu'on lui apporte durant la campagne électorale⁴⁵. Ayant exprimé ses sentiments de frustration, quelques semaines après la tenue de l'élection, Lanctôt tente de faire signer des «pétitions» contre

l'élection de Cartier. Son objectif consiste à recueillir la signature de la «majorité des électeurs de la Division Est» et de soumettre la pétition à l'approbation du gouverneur. *Le Pays* désavoue, au nom du parti libéral, «les deux protêts de Lanctôt et l'agitation qu'il crée avec eux⁴⁶.» Lanctôt ne revient pas sur le sujet dans les numéros subséquents du journal, sans doute parce qu'il n'a pas obtenu les signatures attendues.

Après sa défaite, Lanctôt tente également de réorganiser la Grande Association. Une lettre adressée aux «Ouvriers de Montréal» paraît dans *L'Union Nationale* sous le titre significatif d'«Appel aux classes ouvrières. Réorganisation de la Grande Association. - Montrons qu'une victoire volée n'abat pas le coeur ouvrier.» Il convoque une assemblée de la Commission Centrale le soir même à l'Institut Canadien⁴⁷. Il ne relate pas le déroulement de cette assemblée: il faut donc croire à l'échec de la remise sur pied de la Grande Association.

Les tentatives d'annulation des élections ayant échoué, Lanctôt oriente son activité sur les réformes à apporter au régime pour empêcher la répétition d'abus électoraux. Tout comme après les élections de 1857-1858, alors qu'il participait à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*⁴⁸, Lanctôt prône une réforme de la loi et des pratiques électorales. Il publie d'abord un article intitulé «L'Église, le Peuple et le Clergé», dans lequel il blâme l'attitude partisane des prêtres et des évêques lors des dernières élections, en rappelant que certains curés ont menacé d'excommunier ceux qui voteraient pour le «parti rouge»⁴⁹. Pourquoi le clergé s'est-il encore une fois rangé du

côté du parti conservateur, se demande-t-il? Le fils du patriote de 1838 émet les commentaires suivants:

Soyons franc: cela est dû à l'esprit de servilité, qui depuis trop longtemps, caractérise la manière d'agir du clergé canadien, dans les épreuves les plus difficiles de notre nationalité. Quand le pouvoir parle, le clergé approuve et depuis que le sceau épiscopal s'est apposé au décret de mort prononcé par l'oligarchie contre les patriotes de 1837-38, les bons citoyens, hautement et sincèrement dévoués aux intérêts nationaux, n'ont reçu que persécutions, anathèmes et malédictions de la grande majorité du clergé canadien.

Vers la fin de septembre 1867, Lanctôt entreprend la publication d'une série d'articles sur la nécessité de réformer la loi électorale. Ses recommandations sont justes et plusieurs seront plus tard appliquées dans la province de Québec: scrutin secret; durée des élections ramenée à un jour; interdiction aux «directeurs, (aux) actionnaires, (aux) employés supérieurs des compagnies subventionnées (d') exercer le droit de suffrage.» Il ajoute que «les punitions les plus sévères devraient être infligées (aux patrons) qui ne laisseraient pas leurs employés subalternes et leurs ouvriers et main-d'oeuvre, voter selon leur opinion politique». Il écrit aussi: «Il serait également juste de refuser le droit de vote à tout employé, clerc ou commis dans tout département de l'administration civile.» Dans les textes subséquents, il présente ses arguments contre l'intervention du clergé en politique et dénonce à nouveau l'usage du confessionnal à des fins partisans⁵⁰. Il recommande ensuite une série de réformes dans l'organisation cléricale: absence d'intervention du clergé dans la politique, particulièrement dans les élections; sécularisation des biens des corporations religieuses, par exemple ceux du Séminaire de

Montréal; abolition de la dîme et révocation de la possession de biens fonciers de main-morte⁵¹. Lanctôt soulève une question intéressante, car cette pratique n'a pas été souvent dénoncée: le travail de couture des religieuses des couvents:

les couvents font la couture au rabais; ceux qui font faire de la couture leur donnent la préférence, et les ouvrières du peuple sont obligées de se passer d'ouvrage, ou de travailler à un taux si minime et pendant des heures si longues, que ce labeur devenu doublement désespérant, est presque entièrement monopolisé par les couvents⁵².

Il écrit que «ce sont les riches qui font travailler, et les couvents qui travaillent au rabais, qui profitent du système. Comme toujours, c'est aux dépens des classes laborieuses que les autres prospèrent outre mesure.» À ceux qui soutiennent que cette pratique ne vaut pas la peine d'être dénoncée, il répond:

le nombre des familles qui sont en besoin du travail de la couture et qui désirent se livrer à ce labeur pour vivre, est immense, il comprend presque toute la population ouvrière, qui représente au moins les deux tiers de toute la population de cette ville (...) la cour de circuit passe tout son temps à émaner des saisies contre les meubles des ouvriers, qui ne peuvent gagner assez pour payer leur pain; ses convois de chemins de fer sont constamment remplis des ouvriers et de leurs familles qui émigrent aux États-Unis, faute de pouvoir vivre au Canada. C'est en réformant tous les abus qui font aux classes ouvrières du Canada une si triste position que l'on amènera la prospérité dans notre pays. Le riche est bien, il est content de son sort: le bonheur social existe là; mais il n'existe pas parmi les pauvres: qu'on améliore leur sort, et le bonheur social règnera partout⁵³.

Comme le montre ce texte, la défaite électorale et l'insuccès de la réorganisation de la Grande Association n'arrêtent pas Lanctôt dans sa croisade pour améliorer le sort de la classe ouvrière. Au début de novembre 1867, il suggère des réformes qui préviendraient, selon lui, les conflits entre ouvriers et patrons, lorsqu'il prône «l'organisation de

bureaux de prudhomme, à l'instar de ceux qui existent en France et des bureaux de commerce, qui existent en ce pays même pour régler toutes difficultés⁵⁴.»

Lorsqu'il prononce un discours à l'occasion du concert des ouvriers à Montréal, le 21 octobre 1867, Lanctôt exprime sa confiance dans l'avenir de la classe ouvrière:

le mouvement ouvrier reposant sur la justice, est irrésistible, (...) il s'élèvera aux sphères supérieures auxquelles il tend par la pensée: il n'est pas plus possible d'entraver ce mouvement que de faire remonter la Chute de Niagara au sommet de ses rochers, ou le St.Laurent et ses rapides vers leur source⁵⁵.

Lanctôt continue également à promouvoir l'indépendance du pays. Le 16 septembre 1867, il écrit qu'il faut demander l'indépendance à l'Angleterre. Il remarque que «le système actuel ne peut donner aucune satisfaction» et qu'il «faut un changement profond radical». Il ajoute que les hommes les plus influents d'Angleterre sont en faveur de l'émancipation de la colonie, puisqu'elle serait à la fois bénéfique à la colonie et à l'Angleterre⁵⁶. Lanctôt annonce aussi la mise en circulation de son ouvrage, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, par livraison de quarante pages⁵⁷. *L'Union Nationale* paraît pour la dernière fois le 7 novembre 1867.

Médéric Lanctôt n'a pu vaincre Cartier aux élections de 1867 et le parti conservateur obtint quarante-cinq sièges sur soixante-cinq au Québec au parlement fédéral. Les historiens s'accordent à attribuer la victoire du parti conservateur au Québec à la collusion entre le parti et le clergé catholique, aux «entraves aux processus électoraux» et à la «corruption des électeurs»⁵⁸. Dans le quartier Est de Montréal, Médéric Lanctôt a été particulièrement malmené parce qu'il avait mobilisé une force

nouvelle, celle de la classe ouvrière. Les ouvriers de la Grande Association s'étaient engagés à mettre de côté «toute division de parti» pour le soutenir. Ils voulaient les changements qui faisaient partie de son programme électoral: le développement de l'industrie par la réforme du système tarifaire, l'augmentation du bien-être des classes ouvrières par la réforme des lois qui favorisaient l'employeur au détriment de l'employé, bref, le programme de la Grande Association.

Mais le résultat des élections de 1867 sanctionne l'échec du plan de changement socio-économique et politique élaboré par Médéric Lanctôt. La prise de conscience collective que désirait Lanctôt devait attendre et comme le disait si bien Raphaël Fontaine en 1868:

Puissiez-vous voir bientôt l'aurore de jours meilleurs pour notre malheureux pays, sucé, exploité, tondu, par une troupe de diables qui le taillent sans merci au nom du trône et de l'autel⁵⁹

L'élection de 1867 annonce la venue de la Grande Noirceur. Lanctôt n'y pouvait rien.

NOTES

1. Voir chapitre VII, p. 298.
2. «L'élection du Quartier Est. Le chef des Ouvriers chassé du Conseil le jour de la Grande Procession. M. Lanctôt candidat pour la division est aux prochaines élections et pour la mairie l'année prochaine», *L'Union Nationale*, le 12 juin 1867, p. 2.
3. La lettre n'est pas publiée dans *L'Union Nationale*.
4. Aux élections générales de 1867 et pendant un certain temps on pouvait obtenir un mandat représentatif au parlement fédéral et au parlement provincial. Par exemple, aux élections de septembre 1867, George-Étienne Cartier siégeait à la Chambre des Communes à Ottawa et à l'Assemblée législative à Québec.
5. Archives Publiques du Canada, fonds A. Lusignan MG 29. D37; Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1971, p. 29; Médéric Lanctôt, «Organisation de l'Opposition», *L'Union Nationale*, 1^{er} juin 1867, p. 2. À noter que Lanctôt ne mentionne pas qui fait partie de l'organisation.
6. Déjà en février 1866, le journal n'appuyait pas la candidature de Lanctôt au Conseil de ville («Élections Municipales», *L'Ordre*, le 23 février 1866, p. 2).
7. «L'élection du Quartier Est. Le chef des Ouvriers chassé du Conseil le jour de la Grande Procession. M. Lanctôt candidat pour la division est aux prochaines élections et pour la mairie l'année prochaine», *L'Union Nationale*, le 12 juin 1867, p. 2.
8. Article sans titre, *Le Pays*, le 15 juin 1867, p. 2.
9. «Grande Assemblée Publique hier soir. Magnifique enthousiasme pour Médéric Lanctôt», *L'Union Nationale*, le 24 juin 1867, p. 2.
10. Article sans titre, *Le Pays*, le 15 juin 1867, p. 2.
11. «L'hypocrisie poussée à son comble», *L'Union Nationale*, 19 août 1867, p. 2.
12. «La St.Jean Baptiste. Éloquent sermon par M. L'Abbé Deguire. Procession

superbe. Immense enthousiasme. Ovation populaire et nationale au Président de la Grande Association des Classes Industrielles et Ouvrières», *L'Union Nationale*, 27 juin 1867, p. 2.

13. «L'Union St.Henri», *L'Union Nationale*, 25 juillet 1867, p. 3.
14. Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 1971, p. 295.
15. Le Club de Saint-Jean Baptiste est fondé vers 1865 par Ludger Labelle. Les membres appartiennent aux deux partis politiques. Le Club est dénoncé comme étant une société secrète (E.-Z. Massicotte, «Une société Politique Secrète à Montréal. Le Club Saint-Jean Baptiste » dans *Bulletin de Recherches Historiques*, mai 1915, p. 134-138).
16. Liste des articles en annexe: voir Annexe VIII.1.
17. «La Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada», 18 juillet 1867, p. 4.
18. Marcel Bellavance, *Le Québec et la Confédération, un choix libre? Le clergé et la constitution de 1867*, Québec, Septentrion, 1991, p. 90.
19. *L'Union Nationale* reproduit cette lettre en y ajoutant des commentaires, le 11 juillet 1867 (p. 2).
20. Monseigneur Larocque consacre de longues pages à la promotion de la Confédération. Il affirme que «la société secrète désignée sous le nom de *Club de Saint-Baptiste* [...] que des zélateurs coupables ont cherché à répandre dans les campagnes, avait pour but et pour fin de créer un courant annexionniste». Un extrait de la lettre est publié dans la brochure *Contrepoison - La Confédération - C'est le salut du Bas-Canada* (Montréal, Typographie d'Eusèbe Sénécal, 1867, p. 25).
21. Les lettres de Monseigneur Bourget sont publiées dans *L'Union Nationale*, la première paraît le 11 juillet 1867 et la deuxième, le 8 août 1867.
22. Mgr. Bourget éprouve alors des difficultés avec les Sulpiciens du Séminaire de Montréal sur la question du démembrement de la paroisse Notre-Dame de

Montréal. *La Minerve* critique le projet de démembrement et on attribue cette critique à George-Étienne Cartier qui est l'ancien élève des Sulpiciens. De là un froid entre George-Étienne Cartier et Mgr. Bourget. Cartier est aussi l'avocat des Sulpiciens.

23. Le dernier numéro disponible est celui du 26 août 1867 qui porte le numéro 11. *La Minerve*: «Nous avons oublié d'annoncer la fondation d'un excellent petit journal du nom de *La Vérité*. Il est publié à Montréal par M.O. Desjardins et paraît 3 fois par semaine. Il prend une part active à la politique et défend les intérêts conservateurs» (20 août 1867).
24. *Contre poison - La Confédération - C'est le salut du Bas-Canada*, op. cit., p. 67.
25. *Ibid.*, p. 67.
26. Les caballeurs étaient des personnes qui travaillaient pour faire élire un candidat. Ils «gagnaient par tous les moyens disponibles au candidat, l'amitié de l'électeur, ou une promesse de soutien. Habituellement ils achetaient directement le vote, payé comptant, ou se contentant de majorer à l'excès le montant versé à l'achat d'une marchandise quelconque» (Normand Séguin, «L'opposition canadienne-française aux élections de 1867 dans la grande région de Montréal», thèse de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1968, p. 113).
27. Lanctôt expose les faits lors de la mise en nomination, le 29 août 1867, et la lettre de Madame Payette (veuve Chartrand) datée du 23 août 1867 est publiée dans *L'Union Nationale* du 2 septembre 1867.
28. Il semble avoir laissé la responsabilité du journal à Joseph Bouchard et à A.-G. Gérard qui publient quelques articles pour le recommander aux électeurs.
29. «Les effrayants et les effrayés», *L'Union Nationale*, 1^{er} août 1867, p. 2.
30. «La nomination de la Division Est», *L'Union Nationale*, le 5 septembre 1867, p. 2.
31. Lanctôt n'avait pas terminé son discours lorsqu'un ami de Cartier lui a lancé une pierre, ce qui provoqua une bagarre. *La Minerve* et *Le Pays*, sans compter *L'Union Nationale*, publient leur version de l'échauffourée.
32. *L'Union Nationale* paraît l'après-midi tandis que *La Minerve* est un journal du

matin.

33. *La Minerve* publie une brochure intitulée *Un fourbe démasqué* (Montréal, 1867, 14 p.) dans laquelle les lettres de Lanctôt à Sinotte sont publiées, ainsi que le jugement contre Lanctôt, alors qu'il avait brisé les vitres d'un Cabinet de Lecture paroissial en 1858.
34. L'article ne paraît pas dans l'édition bi-hebdomadaire de *L'Union Nationale*, mais il est reproduit le 2 septembre 1867 dans *The Montreal Gazette* («Mr. Lanctot's Defence», p. 2).
35. «Mais ayant refusé, (...) de donner à un nommé Sinotte une misérable somme de \$150, Sinotte, exaspéré, vendit aux conservateurs des lettres compromettantes qui lui firent perdre l'adjudication qu'il avait obtenue des autorités municipales et lui enlevèrent un grand nombre de votes» (Laurent-Olivier David, *Souvenirs et Biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 12).
36. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. X (1871-1880), p. 465.
37. Lanctôt s'intéressait aux mines lorsqu'il était propriétaire de *La Presse*. Par exemple, il publie un article sur les mines d'or de la Chaudière et de la Beauce, le 6 juin 1864, (p. 2). L'article s'intitule «Les Mines d'or». On suppose que Lanctôt n'avait pas d'argent pour acheter cette mine.
38. Ce dernier expédie la lettre aux rédacteurs de *L'Opinion Publique* et le journal la publie le 12 février 1870. Riel écrit ce qui suit: «l'ennemi n'obéit pas à mes injonctions, le résultat fut une bataille dans laquelle il n'y eut pas de blessés, pas même de tués, mais le butin que je fis était immense, le voici. Tout le bagage de Son Excellence, comprenant ce qui suit: 1. Une guillotine perfectionnée, des chaînes et de menottes en quantité innombrables, faites du fer des mines exploitées par M. Médéric Lanctôt, sur la montagne de Montréal.»
39. Cartier: 1677 voix et Lanctôt: 1106.
40. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt» *Dictionnaire biographique du Canada* Vol. X, 1871-1880, p. 465 et *L'Union Nationale*, 12 septembre 1867, p. 2 («Division Est de Montréal»).
41. C'est la seule allusion à cette «promesse» de Lanctôt.

42. «The electors of Montreal West and East failed to do their duty. In both divisions men who have rendered eminent services to the country asked for the confidence and support of the electors. In recognition of those services the electors had, on the first day of the election, given them both splendid majorities. On the second day those majorities were seriously diminished, through the stupid apathy or stolid indifference of men whose hearts should have been in the work... In the east we had a veteran politician, whose services to his country have deserved the very highest honours, forced to compete with a demagogue of the basest type. There the great cause of intelligence, respectability, and true patriotism, against the mob and the wildest projects of democracy and socialism, was being fought out. There, too, the battle has been won by the champions of order and the friends of good government. But there, also, some mysterious influences have been at work which have reduced the majority resulting from the first day's polling. That a would-be swindler like LANCTOT should have carried so many votes against a statesman of Mr. CARTIER's ability, experience and straightforwardness of conduct, is a dishonour to be much lamented. Yet the substantial victory remains with the right. The moral sense of the community has not been outraged by the return of the charlatan. Mr. LANCTOT is relegated to the shades of private life forever, unless, in the future, a misguided ambition should win for him the *renommée* which is acquired from an appearance in the criminal's record (*The Montreal Gazette*, 7 septembre 1867, p. 2). Traduction faite par moi.

43. La rumeur circule durant la campagne électorale que A.-A. Dorion ne votera pas pour Lanctôt. *L'Union Nationale* nie toutefois cette rumeur («Une autre fausse rumeur», *L'Union Nationale*, 22 juillet 1867, p. 3).

44. «Triomphe et défaite de la Bureaucratie infâme et corrompue. Indignation et justice populaires. Annulation certaine de l'élection du chef des traîtres et des corrupteurs. Le traître de ses amis», *L'Union Nationale*, le 12 septembre 1867, p. 2.

45. *Loc. cit.*

46. *Le Pays*, le 19 septembre 1867, p. 2. (sans titre).

47. Projet de location de la grande salle de l'Institut - refusée jusqu'à ce qu'on sache les conditions de location (Procès verbaux de l'Institut Canadien de Montréal, séance du 12 septembre 1867).

48. Libéral en ce temps-là.
49. «L'Église, le Peuple et le Clergé», *L'Union Nationale*, 19 septembre 1867 p. 3.
50. *Loc. cit.*
51. Le revenu de ces biens devrait être utilisé pour «l'instruction gratuite des enfants des classes laborieuses et autres fins publiques.»
52. «Le libéralisme indépendant», *L'Union Nationale*, 17 octobre 1867, p. 3.
53. *Loc. cit.*
54. L'établissement de bureaux de prudhomme, faisait partie du programme de la Grande Association.
55. «Discours au grand concert et lettres des hons. MM. Dessaulles, Holton et Laframboise», *L'Union Nationale*, le 28 octobre 1867, p. 2.
56. «Le mouvement populaire», *L'Union Nationale*, le 16 septembre 1867, p. 3.
57. «L'Indépendance Pacifique du Canada», *L'Union Nationale*, le 16 septembre 1867, p. 3.
58. Marcel Bellavance, *op. cit.*, p. 133; Normand Séguin, «L'opposition canadienne-française aux élections de 1867 dans la grande région de Montréal», thèse de maîtrise en histoire, Université d'Ottawa, 1968, p. 50-51.
59. Raphaël Fontaine, *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, le 3 août 1868, cité dans Jean-Paul Bernard, *op.cit.*, p. 315.

CHAPITRE IX

L'ASSOCIATION DU CAPITAL ET DU TRAVAIL (1872)

Médéric Lanctôt vit aux États-Unis de 1868 à 1870 mais il est sans doute resté en contact avec les ouvriers durant son séjour aux États-Unis¹. En 1872, il publie une brochure intitulée *L'Association du Capital et du Travail*. L'ouvrage de 46 pages est imprimé chez John Wilson, un typographe de Montréal. La date exacte de la publication demeure inconnue, mais Lanctôt fait référence dans son texte à des articles publiés en janvier 1872². Il est donc probable que l'ouvrage a été rédigé au printemps de 1872. Les journaux de Montréal n'en annoncent pas la parution, peut-être parce que *L'Association du Capital et du Travail* était destiné aux ouvriers, comme le suggèrent la dédicace et le titre à la fin de la dédicace³. Si Lanctôt s'adresse directement aux ouvriers, c'est qu'il croit toujours jouir de leur confiance. L'ouvrage est sans doute le résultat de préoccupations dont on trouve des traces depuis la création de la Grande Association des Ouvriers. En 1868, le programme qu'il publiait dans *L'Indépendance Canadienne* comprenait une série de réformes à promouvoir en faveur de la classe ouvrière⁴. En juillet de la même année, il assistait à une démonstration ouvrière à Québec⁵.

L'ouvrage de Lanctôt (résumé synthétique)

Dans *L'Association du Capital et du Travail*, Lanctôt propose un projet de réforme ouvrière: l'exploitation de l'industrie manufacturière du pays au moyen de l'association du capital et du travail, suivie du partage équitable des bénéfices. Il

présente d'abord son projet selon la méthode socratique, sous forme de questions et réponses. Pour amorcer sa réflexion, Lanctôt observe qu'il ne suffit pas «à un pays d'avoir une industrie manufacturière considérable pour assurer le bien-être moral et matériel d'un peuple et son développement intellectuel», il faut en plus que «l'industrie manufacturière» soit «exploitée au moyen de l'association du Capital et du Travail».

Lanctôt analyse d'abord l'opportunité de la réforme proposée. Il se produit un courant d'opinion favorable à des réformes politiques, souligne-t-il, et il cite quelques-uns des changements réclamés: la bonne administration du trésor public, l'abrogation du Conseil Législatif, le Sénat électif, le «contrôle absolu» sur le tarif, la réforme de l'éducation⁶. Selon lui, les ouvriers souhaitent ces réformes. Il se réjouit, pour sa part, de ce mouvement parce qu'il mène à l'indépendance du pays et il exhorte le «Bas-Canada» à ne former «qu'un seul homme pour soutenir le programme». Il faut, croit-il, «convoquer une assemblée nationale composée de délégués (...) choisis par le peuple (...) non pas pour demander, mais pour accepter purement et simplement l'indépendance (...) et pour déterminer les conditions d'une nouvelle ère nationale» (*ACT*, p. 8). Néanmoins, écrit Lanctôt, si les «tories» veulent conserver le pouvoir, il doivent souscrire à deux conditions: l'«octroi au peuple des réformes qui le conduiront à l'indépendance» et «l'association du Capital et du Travail». On le voit, l'association du capital et de la force de travail des ouvriers constitue l'axe autour duquel gravitent ses idées, ou ses espoirs politiques d'indépendance, et ses idées sociales.

Pour «assurer le bien-être matériel et moral du peuple ouvrier et son développement intellectuel», il renoue avec les thèses qu'il a développées en 1867 et soutient que l'industrie doit bénéficier également à l'ouvrier et au capitaliste: il faut, écrit-il, «éviter dans (les) entreprises futures la rivalité entre le capital et le travail». Puisque «les capitalistes et les travailleurs doivent nécessairement s'associer pour produire, il est juste qu'ils s'associent pour partager,» ajoute-t-il. Sinon,

l'association des capitaux produit le plus redoutable, le plus vorace, le plus insensible, le plus cruel de tous les tyrans: le monopole; et le travail salarié la plus misérable de toutes les existences physiques, et l'assujettissement moral le plus absolu: l'esclavage de la conscience. Le monopole est maître de l'âme et du corps du travailleur. Le travailleur subit l'action contrôlante du monopole en tout: religion, éducation, condition d'existence physique, politique, sociale, domestique (*ACT*, p. 12).

À l'appui de ces «vérités» sur le capital, Lanctôt rappelle les malheurs arrivés en Europe. Il remarque que si le Canada veut imiter l'Angleterre sur le plan industriel, il ne doit pas, toutefois, imiter «son grand crime social: l'exploitation du travailleur par le capital» (*ACT*, p. 14), dont il fournit des exemples en citant le *Morning Post* de Londres⁷. En 1849, un journaliste, qui avait enquêté dans le but de connaître les conditions de vie de la population ouvrière, écrivait: «partout, c'est la faim et la prostitution, résultats inévitables de l'extrême avilissement du salaire. C'est une épouvantable lutte entre la vie et la mort⁸.» Lanctôt observe que cette description, vieille de vingt ans, est encore juste, comme le montre une lettre publiée dans *The Witness* en janvier 1872⁹.

Lanctôt accuse les pays européens d'avoir «participé au martyrologue du

travailleur dans un état de société chrétienne de nom plutôt que de fait». Il exhorte la population du Canada à délaisser l'exemple européen de «l'exploitation tyrannique, insatiable, affreusement matérielle et païenne» du travail.

Après les maux, les remèdes: l'association du capital et du travail. Selon Lanctôt, «l'ouvrier ayant un intérêt dans la manufacture est maître de son travail et propriétaire conjoint du produit de son travail. D'employé il devient bourgeois» Il identifie quatre conséquences à ce nouvel état d'association: l'ouvrier «partage les bénéfices et s'enrichit»; «il prend et donne à sa famille une position digne et honorable dans la société»; «il y gagne énormément en dignité et la société ignore bientôt les plaies de l'ignorance et de la misère»; enfin «on évite la terrible révolution sociale ou ouvrière que l'Europe a commencé de traverser au milieu de violences et d'excès sans nom, et qui sont comme le châtement du ciel pour les maux infligés pendant des siècles aux populations ouvrières du vieux monde» (*ACT*, p. 27-28).

En plus d'éviter la misère aux ouvriers et les risques d'une révolution sanglante, les réformes qu'il propose produiraient, selon lui, un essor au «commerce de détail, aux fournisseurs de viandes, denrées, etc.». La production deviendrait moins coûteuse et cette «méthode d'exploitation de l'industrie «attirerait d'immenses capitaux de toutes les parties du monde». «Elle attirerait aussi les travailleurs (...) elle assurerait le retour au pays de milliers et de centaines de milliers de Canadiens émigrés aux États-Unis», estime-t-il.

Lanctôt prévoit cependant des difficultés à la réalisation du projet de réforme et il avoue que ces difficultés proviennent de «l'égoïsme humain», particulièrement celui du capitaliste. Selon lui, «la seule difficulté réelle, c'est d'établir la valeur du travail relativement au capital» (*ACT*, p. 30).

Lanctôt prévient ensuite certaines objections au projet. À ceux qui diraient qu'une loi régissant le capital et le travail serait *ultra vires*, il répond qu'une loi qui «supprimerait l'inégalité des conditions sociales» est «utile», voire «indispensable».

À ceux qui diraient que cette loi «sent le communisme», il riposte que «tout industriel qui s'associe à celui qui consent à opérer avec lui, est donc entaché de communisme». Une fois le mot lâché, Lanctôt sent le besoin de prendre position sur le sujet:

le communisme mal entendu consiste dans le partage aveugle des richesses. Le communisme bien entendu consiste à faire partager à ceux qui produisent un article quelconque, le bénéfice réel de leur travail. Il est un troisième communisme, le communisme chrétien, qui consistait, dans les premiers temps de l'Église, à mettre son bien en commun et à vivre à même la masse du bien ou des fruits qu'il rapportait. [...] Ce n'est pas tout à fait le communisme absolument chrétien que je propose à mon pays, c'est le communisme ou le partage le plus chrétien ou le plus juste qu'il soit possible d'établir dans les circonstances actuelles (*ACT*, p. 32).

À ceux qui n'aimeraient pas «se trouver sur un pied d'égalité avec l'ouvrier», Lanctôt répond:

la distribution de la richesse permettra aux classes ouvrières de s'instruire et de se vêtir élégamment, et l'égalité inaugurée légalement dans l'atelier s'étendra naturellement aux relations sociales (*ACT*, p. 34).

Il cite l'exemple d'expatriés aux États-Unis qui ont pu faire des économies et s'instruire parce que le salaire d'un travailleur manuel était bien payé. À ceux qui diraient que cette aisance ouvrière aux États-Unis prouve que son plan d'exploitation n'est pas nécessaire,

Lanctôt répond:

au contraire, ce qui prouve bien la grande supériorité de ma proposition sur le système du salaire, c'est que, aux États-Unis où ce système a été le mieux appliqué, le système de l'association du capital et du travail y est jugé si supérieur, qu'on veut à tout prix renoncer au système du salaire pour adopter le système de l'association (*ACT*, p. 35).

Lanctôt répond aussi à ceux qui douteraient de la valeur de son système parce qu'il en est l'auteur en avouant qu'il l'a appris de son «coeur plutôt que dans les livres et les journaux; mais (qu'il pourrait) citer à l'appui de la cause (qu'il défend), les plus grands noms de la pensée littéraire, ou de l'industrie ou de la politique, en France, en Angleterre, en Allemagne, et surtout aux États-Unis¹⁰.»

En plus, explique-t-il, son projet n'a rien d'utopique:

l'épreuve en a été faite souvent, partout et ici même, sur une petite échelle, chaque fois qu'un patron capitaliste s'est associé avec un ou plusieurs de ses ouvriers, à la grande satisfaction des uns et des autres.

Pour preuve, une lettre adressée à Alexandre Dumas par des ouvriers plombiers et appareilleurs de Paris, publiée dans *Le Messenger Franco-Américain*. Après avoir reproduit la lettre, qui illustre ses thèses, Lanctôt ajoute: «Voilà bien tout un tableau réel, vivant, du système que je propose, de ses avantages, de ses résultats certains, de son succès éclatant¹¹.»

Conscient du paternalisme pratiqué par les capitalistes canadiens qui se présentent comme preuve «de bons enfants, qui ne feront pas souffrir les classes ouvrières, et leur donneront un salaire équivalent à leur mérite et suffisant pour leurs besoins!», Lanctôt riposte:

C'est bien là la mesure la plus large de la libéralité du capital. Eh bien, cela ne suffit pas. D'abord parce que pas plus ici qu'aux États-Unis, le capital libéralisé autant qu'il peut l'être, laissé à lui-même, ne donnera qu'un salaire. (...) De plus, le salaire ne peut produire la répartition équitable du revenu du travail. Avec le salaire l'égalité sociale prédéterminée par le Créateur est impossible.

En somme, pour lui,

tous les grands résultats anticipés par l'observateur de la marche des choses humaines: le bien-être, la vraie liberté, la vraie égalité, la vraie fraternité, ne peuvent être assurés que par l'association du capital et du travail (*ACT*, p. 41).

Pour réaliser son projet, il compte sur «une loi qui oblige tout industriel-capitaliste à partager les bénéfices de la manufacture, de l'usine, de l'atelier, avec les ouvriers qu'il emploie (*ACT*, p. 5).

Analyse - cohérence de la pensée de Lanctôt

Médéric Lanctôt avait la conviction qu'une industrie manufacturière était essentielle à la prospérité et au bien-être de la population¹². Parti aux États-Unis à l'automne de 1868 puis revenu à Montréal à l'automne de 1870, Lanctôt constate que la conjoncture se prête de plus en plus à des réformes, y inclus l'établissement d'une industrie manufacturière. En effet, *L'Opinion Publique* dont le rédacteur en chef est L.-O. David, ancien collaborateur à *L'Union Nationale*, promeut le développement d'une

industrie nationale. Par exemple, le 21 décembre 1871, le journal publie le discours prononcé par David sur l'industrie à l'Institut des Artisans de Montréal¹³. La même année, un nouveau parti politique, le Parti National, est créé et un journal, *Le National*, est créé pour appuyer le parti. Le numéro publié le 24 avril 1872 fait connaître à la population les réformes réclamées par le Parti National, dont l'établissement de manufactures¹⁴.

Cependant, au début de l'année 1872, les événements qui agitent l'Europe, surtout l'Angleterre et la France, doivent être pris en compte. Il faut prévenir les malheurs reliés à l'essor industriel anglais et français: l'enrichissement des capitalistes et la réduction des travailleurs à la misère. Lancôtôt estime nécessaire d'élaborer un plan d'exploitation de l'industrie manufacturière qui ne léserait pas les travailleurs. C'est ce projet qu'il présente dans *L'Association du Capital et du Travail*.

Ancien journaliste de combat, observateur et critique des affaires publiques, Lancôtôt est pleinement conscient des difficultés et des résistances que provoquera sa proposition. Aussi son projet comporte-t-il des réformes bien concrètes, dont un contrat de propriété (compagnie à charte) dans lequel le capitaliste et l'ouvrier seraient désignés comme co-propriétaires, le capitaliste fournissant le capital et l'ouvrier fournissant le travail. La somme retirée par l'ouvrier chaque semaine serait une avance sur les bénéfices anticipés. Comme co-propriétaire, l'ouvrier participerait à la gestion de l'entreprise.

Si Lanctôt décrit clairement les règles et les principes d'une association coopérative de production, il n'est pas très explicite quant aux particularités du fonctionnement de l'association. Par exemple, il ne propose pas de formule de calcul du prix de vente du produit fabriqué si toutes les manufactures forment des associations de capital et de travail; il ne dit rien, non plus, sur la manière d'établir la valeur du capital-travail. Quand il explique qu'il faut «telle somme de travail pour faire l'opération manufacturière» et que c'est facile pour le capitaliste comme pour l'ouvrier d'estimer la valeur du travail, l'ouvrier et le capitaliste doivent tout de même se baser sur un taux, tout comme l'intérêt sur le capital est aussi basé sur un taux. Il faut supposer que ce taux est au taux courant ou celui du marché pour le genre de travail propre à la manufacture en question. Lanctôt ne précise pas si par capital (ou argent du capitaliste), il désigne la somme investie dans la machinerie et les bâtiments ou l'intérêt à payer sur l'argent ainsi investi dans l'industrie manufacturière, l'argent pouvant être placé ailleurs et rapporter un intérêt au capitaliste.

Malgré ces lacunes, le projet de Lanctôt est conforme au type de présentations économiques de l'époque dans lesquelles la description d'un projet à caractère économique emprunte sa forme et sa langue au genre littéraire¹⁵. Le peu de précision sur les modalités du projet peut donc être attribué tout autant à l'époque qu'à la personnalité de Lanctôt.

Au vrai, Lanctôt aurait pu élaborer davantage sur la mise en oeuvre du projet

puisqu'il évoque un exemple concret d'association coopérative de production¹⁶. Cet exemple comporte des chiffres qui sont absents dans la présentation de Lancôt. Mais le système de Bourreiff, exposé dans le numéro du *Franco-Américain* du 16 décembre 1871, aide à comprendre celui de Lancôt: la commandite de l'ouvrier serait la valeur-argent de son travail et la commandite du capitaliste serait le capital-argent. Le profit net serait obtenu en déduisant le coût de production, excluant le coût du travail, du prix de vente des produits manufacturés. Le profit net serait divisé équitablement - pro-rata - entre capitaliste et ouvrier selon leur commandite. On aurait ainsi la co-propriété, la co-gestion et l'élimination du salaire et la participation aux bénéfices. Toutefois, une différence majeure existe entre le système de Bourreiff et celui de Lancôt: le mode de financement¹⁷. Tandis que le financement de l'achat de l'atelier provient de l'argent d'ouvriers, d'employés et d'industriels dans le cas de l'atelier chez Bourreiff, le mode de financement du projet de Lancôt n'est pas multiple, mais binaire: l'argent du capitaliste, (le capital-argent) et le travail du travailleur (le capital-travail). Le travailleur et le capitaliste deviennent ainsi co-propriétaires et tous deux peuvent effectuer des retraits. Le montant retiré par le travailleur - possiblement chaque semaine - correspond probablement au salaire courant, mais il se transforme en retrait puisqu'il sera déduit des profits à la fin de l'année fiscale, tout comme les sommes retirées par le capitaliste au cours de l'année. Par l'élimination du salaire - le mot et la chose - Lancôt coupe l'identification de l'ouvrier à la marchandise. Par le remplacement du salaire par le

retrait - le mot et la chose -, Lanctôt l'unit ou l'associe à la propriété ou à la possession.

L'ouvrier se mue ainsi en co-propriétaire du produit de son travail.

Sources:

Lanctôt est un adepte de l'association coopérative de production parce qu'il l'estime propre à améliorer la condition ouvrière. Il recommandait l'association coopérative aussi tôt qu'en décembre 1865 alors qu'il informait ses lecteurs de *L'Union Nationale* qu'une association pour la construction de navires s'organisait à Québec. Il invitait alors la classe ouvrière de Montréal à suivre l'initiative des ouvriers de Québec¹⁸. Dans un article publié le 5 mai 1866, il recommandait à nouveau la création d'associations de production et de sociétés de consommation. Il apprenait à ses lecteurs que ces deux initiatives ouvrières avaient cours en France et il leur faisait part de ses idées sur le sujet:

la vie de l'ouvrier est ardue et difficile en notre pays (...) Des centaines et des milliers d'ouvriers s'expatrient et se rendent aux États-Unis. L'organisation du travail et le partage des bénéfices sur les principes ordinaires de l'association; l'organisation des approvisionnements en commun pourraient (...) offrir de tels avantages (...) ouvriers qu'alors ils ne songeraient plus à émigrer¹⁹.

L'association coopérative de production que suggère Lanctôt dans *L'Association du Capital et du Travail* s'apparente à la mesure du 16 avril 1871 de la Commune de Paris rapportée par Karl Marx dans sa brochure intitulée *La Guerre Civile en France*:

la grande mesure sociale de la Commune, ce fut sa propre existence et son action. Ses mesures particulières ne pouvaient qu'indiquer la tendance d'un gouvernement du peuple par le peuple. (...) Une autre mesure de cet ordre fut la remise aux associations d'ouvriers, sous réserve de compensation, de tous les

ateliers et fabriques qui avaient fermé, que les capitalistes en question aient disparu ou qu'ils aient préféré suspendre le travail²⁰.

La grande différence entre la méthode d'exploitation que suggère Lancôt et celle envisagée par la Commune est la participation du capitaliste en tant que co-propriétaire. Toutefois la Commune entendait dédommager les fabricants qui avaient abandonné leur usine ou qui s'étaient enfuis de Paris. Ce qui rapproche l'association de production de la Commune et celle de Lancôt, c'est l'instrument de réalisation: un décret ou une loi. Tandis que les ouvriers, selon le décret de la Commune prendront possession des fabriques abandonnées par les capitalistes, les ouvriers canadiens, par un décret, s'établiraient co-propriétaires, co-gestionnaires et co-bénéficiaires des produits de la fabrique.

Lancôt a certainement suivi les activités de la Commune puisque le 8 septembre 1870, à l'Institut Canadien de Montréal, il proposa une «adresse de félicitations à la France républicaine» proclamée le 4 septembre 1870²¹. Aussi comme tout journaliste sensible aux bouleversements sociaux en France et en Angleterre, ainsi qu'à la Guerre entre la Prusse et la France, il a sans doute lu, en anglais, l'oeuvre de Marx parvenue en Amérique vers la fin du mois de juin 1871²². Comme l'a fait Marx dans *La Guerre civile en France*, Lancôt condamne la répression brutale de la Commune:

S'il y a eu en France quelque chose de plus barbare que les excès de bandes de prétendus communistes, c'est la bourgeoisie: avant la commune, et pendant des siècles, elle a tenu le travailleur dans un état d'asservissement et de misère, et a causé de la sorte plus de morts, plus de ruines, plus de méfaits que toutes les communes n'en causeront jamais. Qu'est-ce qu'il y a eu de plus cruel que la

commune pendant la guerre, de plus impitoyable que le gouvernement de la bourgeoisie? Tel est le cercle vicieux, effrayant, le remous magnétique, inextricable, où la société du 19^{me} (*sic*) siècle s'est placée en s'aliénant le travail par son exploitation tyrannique, insatiable, affreusement matérielle et païenne (*ACT*, p. 24).

Sa dénonciation du capital-monopole est aussi féroce que celle de Marx. «Laisse à lui-même, il exploite le travailleur et le laisserait même mourrir (*sic*) de faim, s'il n'avait pas intérêt à lui conserver la vie», écrit-il. Le capital est «un et cohésif», continue-t-il, «de cette cohésion, de cette association, naît le monopole: une puissance exagérée, un despotisme complet, absolu, inique, comme l'exemple de l'Europe manufacturière ne le prouve que trop». Lanctôt conçoit aussi le salariat comme «une chaîne plus ou moins dorée, mais c'est une chaîne, et tous les jours dans l'administration civile ou financière, les plus haut salariés nous montrent le boulet moral qu'ils traînent au pied²³.»

Néanmoins, la Commune, l'auteur de *La Guerre Civile en France* et le maître de L'Internationale attisent la frayeur au Canada: «le spectre du communisme», comme l'écrivaient Marx et Engels en 1848, «hante l'Europe» et le monde entier en 1871 et en 1872²⁴. Lanctôt doit donc se dissocier de Marx et du Parti Communiste sans renier son engagement à la cause ouvrière. Si Lanctôt, Marx et le Parti Communiste associent la cause, le capital-monopole, à l'effet, la misère du travailleur²⁵, Lanctôt diffère cependant sur le remède à prescrire: tandis que Marx prêche la révolution prolétarienne, il propose des réformes. Il croit qu'il faut réformer les institutions plutôt que les détruire par la révolution. Il se range ainsi parmi les réformistes par opposition aux

révolutionnaires. D'ailleurs, il ne fait pas allusion à Marx dans *L'Association du Capital et du Travail*, il cite plutôt Horace Greely, un journaliste du *New York Daily Tribune*, au tout début de son ouvrage pour amorcer la discussion sur les questions sociales²⁶. Afin d'éviter toute confusion, Lanctôt situe sa proposition dans un communisme particulier qu'il qualifie de «communisme ou le partage le plus chrétien ou le plus juste qu'il soit possible d'établir dans les circonstances actuelles» (*ACT*, p. 32). Si Lanctôt veut signifier clairement son opposition à l'athéisme marxiste, il est également un converti à la religion baptiste depuis 1870 et il s'affiche comme chrétien à maintes reprises dans *L'Association du Capital et du Travail*. Ses paroles de chrétien n'ajoutent pourtant rien à l'argumentation, par exemple lorsqu'il écrit: «recherchons pour notre industrie, les conditions de justice et de fraternité chrétiennes, qui ont manqué à l'industrie européenne» (*ACT*, p. 25) et «n'est-elle (la loi) pas souverainement juste et chrétienne?»²⁷

Influences américaines

Lanctôt se dissocie aussi du communisme de Marx lorsqu'il identifie certains apôtres de la cause ouvrière, notamment les maîtres à penser anglais John Ruskin et L. Scott Russell. Assurément, ceux-ci ne sont pas communistes. Enfin, il acclame l'américain Wendell Phillips comme le chef de file du «grand mouvement social de l'association du capital et du travail» (*ACT*, p. 36). L'examen de l'action de ce dernier permettra de mieux saisir la pensée de Lanctôt.

Fils du premier maire de Boston, Wendell Phillips, un anti-esclavagiste

convaincu, est l'un des plus grands conférenciers de son époque. Lorsque la guerre civile prend fin, en 1865, Phillips s'attaque à un autre esclavage, celui de la classe ouvrière. Selon lui, le problème actuel est de savoir comment contribuer autant que possible à l'égalité des chances pour chaque enfant qu'il soit riche ou pauvre²⁸. Il a la conviction que le capital et le travail «sont des partenaires et non des ennemis, et que leurs véritables intérêts, considérés sur une base juste, sont identiques²⁹.» Si Phillips n'élabore pas de projet de réforme, il favorise tout projet visant à améliorer le sort des ouvriers:

à priori il n'y a rien d'autre que le ralliement des groupes d'hommes contre l'argent qui peut rivaliser avec ce pouvoir. Rassemblez-vous en industries, si vous le voulez; rassemblez-vous pour huit heures, pour un maigre partage des profits, pour coopérer, rassemblez-vous pour donner un pouvoir économique au gouvernement qui pourrait nous prêter de l'argent à trois pour cent d'intérêt³⁰.

Phillips situe le mouvement ouvrier dans le contexte américain. Il dénonce des pratiques existantes, favorables au maintien de l'inégalité entre les riches et les pauvres; il s'oppose aux «immenses concessions des terrains publics à des compagnies spéculatives;» il s'oppose au «système qui enrichit les capitalistes par la création et l'augmentation de dettes portant intérêts.» Il dénonce aussi l'immigration massive de la main d'oeuvre chinoise comme une forme d'esclavagisme³¹. Phillips préconise le recours à des lois:

nous réclamons que toute facilité et tout encouragement, nous soient donnés par l'entremise de lois à la coopération dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, et que la même assistance soit fournie aux efforts coopératifs que celle accordée auparavant aux chemins de fer et autres entreprises³².

Il croit au pouvoir du droit de suffrage pour l'obtention des lois équitables. Il déclare lors d'un discours à la convention du «Labor Reform» à Worcester le 4 septembre 1871 :

Finies les émeutes dans la rue; finis le désordre et la révolution; finies les bandes armées; finis les canons chargés jusqu'à la gueule. Aujourd'hui les gens ont choisi une méthode plus sage - ils détiennent entre leurs mains le droit de vote et s'exclament: «Nous venons prendre possession des gouvernement de la terre». Dans l'intérêt de la paix, j'accueille allègrement ce mouvement - le rassemblement paisible de tous les voteurs dans le but de rebâtir le monde politique et social de notre temps³³.

Phillips est un agitateur, plus qu'un théoricien. Lanctôt est moins un agitateur qu'un théoricien. Aussi, qu'il formule un projet de réforme ouvrière n'étonne guère. Comme son modèle, il croit que les lois peuvent être changées à la demande instante de l'électeur.

De là l'intérêt de Lanctôt pour un autre «agitateur» américain: W.H. Sylvis³⁴. Sylvis a aussi été Président du «National Labor Union» en 1868³⁵. En 1870, la «National Labor Union» fonde un parti politique indépendant. Au congrès tenu à Cincinnati, en août 1870, l'union adopte le programme du parti. Le «Reform Labor Party» se déclare «un point de ralliement pour le peuple dans sa bataille contre les monopoles et toutes les autres espèces de rapace, de corrupteurs et de coquinerie. Un parti pour le peuple et non un peuple pour le parti³⁶.» Wendell Phillips est élu candidat pour représenter le parti dans l'état du Massachussetts aux élections du 15 novembre 1870³⁷. Même si William Sylvis décède en 1869, on présume que Phillips connaissait l'ex-président du «National Labor Union».

En 1866, Sylvis doute de la réalisation des réformes sociales permanentes par l'intermédiaire des syndicats. «La désillusion de Sylvis envers les unions de métier fut principalement le résultat de la faillite de la tactique principale des Unions - la grève³⁸.» Cependant, il croit toujours que le mouvement ouvrier joue un rôle important dans l'amélioration des conditions socio-économiques. Ayant préconisé tour à tour un parti politique ouvrier, *currency regulation*, la réforme agraire, la journée de travail plus courte, le contrôle de l'immigration et du système d'apprentis, le travail des prisonniers et tout autre travail *substandard*, Sylvis pense que la coopération et le système coopératif ouvrent la voie au progrès économique et social³⁹. Lanctôt partage les vues de Sylvis sur l'inefficacité de la grève et sur la coopération et on peut penser que nombre de ses thèses proviennent du milieu syndical américain.

Cela dit, les liens entre Lanctôt et Wendell Phillips peuvent paraître plus étroits que ceux avec W.H. Sylvis. Wendell Phillips était conférencier invité à la «International Grand Lodge of the Knights of Saint Crispin» en avril 1872. Fondé le 7 mai 1867 à Milwaukee, par Newell Daniels, l'Ordre des Chevaliers de Saint-Crépin est une société secrète dont le but est de protéger ses membres, travailleurs dans l'industrie des bottes et des chaussures. En 1869, presque tous les ouvriers de la chaussure au Québec militent dans ce syndicat. En 1870, les Chevaliers de Saint-Crépin possèdent plus de 300 loges aux États-Unis et ils en ont 17 dans différentes provinces canadiennes⁴⁰. En 1871, le quart des 5,175 ouvriers industriels de Montréal travaille dans l'industrie de la

chaussure⁴¹. L'*International Grand Lodge of the Knights of Saint Crispin* adoptait sa constitution à Worcester le 23 avril 1869 et à la fin du mois de mai 1869, Lanctôt fondait un journal hebdomadaire à Worcester, *L'Idée Nouvelle*. Lanctôt avait probablement eu connaissance de la tenue de l'assemblée du 23 avril 1869, un mois seulement avant la publication du journal⁴². Néanmoins, le 26 juin 1869, il publie un article sur les Chevaliers de Saint-Crépin dans *L'Idée Nouvelle*. Il apprend à ses lecteurs que cette société secrète ne comprend que les travailleurs de cordonnerie et que son but est

d'unir les ouvriers de cette classe, ensemble, dans le but d'une protection et d'un avantage matériel. Si une loge vote que les cordonniers d'une boutique ou d'un certain nombre de boutiques demandent une hausse des prix, les autres loges sont engagées à payer les gages régulières aux demandeurs pour le temps qu'ils sont sans ouvrage, de manière que le Crispin ne perd rien en devenant un demandeur.

Les Saint-Crépin aspirent à détenir du pouvoir en politique et déclarent que leurs votes n'appuieront que les hommes favorables à la classe ouvrière, continue Lanctôt.

Lanctôt révèle sans équivoque sa sympathie pour les Saint-Crépin et pour tous les ouvriers: «c'est le lever de l'aurore pour les ouvriers de ce pays (...) Nous voulons l'indépendance et la liberté des ouvriers de toutes les classes et de toutes les religions, et nos meilleurs souhaits sont pour ceux qui dans leur enfance s'efforcent de devenir des hommes⁴³.»

Comme l'indique le préambule de la constitution de l'Ordre, les Saint-Crépin croient que la coopération est une

solution juste et efficace à plusieurs problèmes des présents systèmes inévitables des gages concédant au travailleur, seulement une part de sa

production, et l'impossibilité d'envisager une vie confortable et lui enlève tout accès à une éducation et un statut social minimaux⁴⁴.

Lancôt partage ces idées sur l'association de production et de consommation et sur les salaires. On l'a même soupçonné de s'être lié à l'Ordre des Chevaliers de Saint-Crépin⁴⁵. Peut-être l'a-t-il été puisqu'un maître cordonnier a appuyé sa candidature lors de la mise en nomination pour l'élection provinciale en juin 1871, comme on l'a vu plus haut.

Bien que Wendell Phillips, William Sylvis et les Chevaliers de Saint-Crépin aient été en faveur de l'action politique pour la promotion des intérêts ouvriers, ils n'ont pas, semble-t-il, élaboré un plan particulier comme celui qu'a proposé Lancôt dans *L'Association du Capital et du Travail*. Lancôt fait la synthèse des principes de Phillips: il associe le capital et le travail en tant que partenaires dans l'exploitation de l'industrie manufacturière du Canada.

On a aussi signalé que Lancôt compte sur une loi pour faire adopter les réformes qu'il propose. Il a peut-être une confiance excessive dans le parlementarisme canadien de 1872 lorsqu'il rend son projet tributaire d'une législation. Les représentants du peuple ne voteraient en faveur d'une telle loi que si les électeurs la réclamaient fortement. Les hommes publics de tous les temps n'entendent que la voix de ceux qui peuvent les élire ou les rejeter. Qui détient ce pouvoir en 1872? Le suffrage censitaire existe encore au Canada: les pauvres ne peuvent donc pas voter et parmi ceux-là, on trouve une partie de la population ouvrière. Ainsi, certains ouvriers ne possèdent pas le

droit de vote et les femmes ne peuvent pas voter depuis 1849. Le scrutin secret n'existant pas, les électeurs doivent afficher publiquement leur vote, aussi les employeurs-capitalistes peuvent-ils *recommander* un candidat à leurs employés. Les capitalistes et les propriétaires jouissent du droit de suffrage. Ayant la main mise sur l'électorat en tant que propriétaires-voteurs, libre à eux d'influencer les parlementaires. Ces capitalistes n'adopteront une loi réglementant l'industrie manufacturière que s'ils n'ont qu'un choix entre deux maux : la révolution et l'association du capital avec le travail. Lanctôt se charge de le démontrer lorsqu'il plaide la nécessité d'une telle loi:

Qu'est-ce donc que la loi? N'est-ce pas l'expression de la volonté sociale? Or, la volonté sociale n'a-t-elle pas le droit de prédominer par une loi chaque fois que l'intérêt social et l'ordre public sont en jeu? Qui peut le nier? Par conséquent, qui aurait le droit de repousser le projet d'une loi en ce cas-ci, lorsqu'il est bien prouvé que l'intérêt social comme l'ordre public requièrent impérieusement cette loi? (...) Là où la loi ne règle pas les rapports des hommes, c'est la volonté du plus fort qui domine, sans frein, sans vergogne, sans limites (ACT, p. 31).

Cette définition que donne Lanctôt du véritable esprit de la loi éclaire sa pensée en tant que réformateur engagé dans l'action et la remarque faite par le biographe de Wendell Phillips sur ce dernier pourrait également s'appliquer à Médéric Lanctôt: «*in a free country all real progress, he believed, must be brought about by agitation. He accepted Sir Robert Peel's definition of the word - "the marshalling of the conscience of a nation to mould its laws"*⁴⁶.» En effet, Lanctôt a écrit dans l'explication au lecteur, au début de *L'Indépendance Pacifique du Canada*: «l'émancipation (politique du

Canada) faite dans les esprits, devra passer dans les faits.» Dans *L'Association du Capital et du Travail*, Lanctôt entreprend une campagne d'émancipation: celle du travailleur, mais il croit toujours qu'elle doit d'abord se faire «dans l'esprit.»

Il ose, peut-être est-il le seul à le faire au Canada en 1872, prendre position en faveur des ouvriers et critiquer les atrocités de la répression de la Commune. Sa proposition d'exploitation coopérative de l'industrie manufacturière peut être jugée utopique pour un lecteur d'aujourd'hui, mais en 1872 elle était une alternative à l'exploitation anglaise et européenne de l'industrie. Elle entendait prévenir une révolution sociale et produire davantage d'égalité sociale. Telle est la réforme que Lanctôt a eu l'audace de proposer dans *L'Association du Capital et du Travail*, au titre provocateur. N'écrit-il pas sur la couverture de sa brochure: «l'avenir est à la liberté, à l'égalité et à la fraternité chrétiennes»?

Malheureusement, la crise économique mondiale de 1873 ralentira tout progrès. L'avenir prédit par Lanctôt tardera. L'émancipation politique et socio-économique attendra⁴⁷.

NOTES

1. Sur le séjour de Lanctôt aux États-Unis, voir chapitre X. En juin 1871, un marchand et un maître cordonnier proposent la candidature de Lanctôt aux élections provinciales. Les travailleurs de l'industrie de la chaussure sont nombreux à Montréal en 1871: ils représentaient le quart des 5 175 ouvriers (Pierre Viau cité dans André Petit, «Les Chevaliers de Saint-Crépin à Montréal en 1869», *Montréal: artisans, histoire et patrimoine*. Montréal, Fides et Société historique de Montréal, 1979, p. 122).
2. Dans les journaux suivants: *The New York Tribune*, numéro du 22 janvier; *The Montreal Gazette*, numéro du 24 janvier; *The Witness*, numéro du 15 janvier 1872.
3. Dédicace «Aux Ouvriers du Canada» signée «Votre ami, Le Président de l'Association des Ouvriers du Canada». Cela semble être une façon de communiquer de Lanctôt pour communiquer avec les ouvriers car il ne publie pas de journal en 1872. Il s'adressera directement à eux par circulaire en août 1872 lors de la campagne électorale dans le Quartier-Est de Montréal. La lettre demeure introuvable mais un article paru dans *Le National* du 12 août 1872 fait allusion à cette circulaire de Lanctôt.
4. Voir chapitre X.
5. «Magnifique démonstration ouvrière à Québec. Procession de 7000 à 8000 hommes. Salaire des membres: \$2.50 par jour. Discours de M. Lanctôt», *Le Pays*, 30 juillet 1868, p. 2.
6. Médéric Lanctôt, *L'Association du Capital et du Travail*, Montréal, John Wilson, Typographe, 1872, p. 7. À l'avenir, nous indiquerons le titre de l'ouvrage par *ACT*, suivi de la page.
7. L'enquête a été publiée dans le *Morning Chronicle*, du 19 octobre 1849 au 12 décembre 1850.
8. Henry Mayhew était l'auteur de l'enquête et le *Morning Chronicle* publiait les lettres qu'il faisait parvenir au journal (Henry Mayhew, *The Morning Chronicle*

Survey of Labour and the Poor: The Metropolitan Districts, Vol. I, Firle, Sussex, Caliban Book, 1980, p. 3). Auguste Ledru-Rollin se réfère maintes fois à cette enquête dans *De la décadence de l'Angleterre*, Paris, Escudin Frères, 1850, 2 vol.

9. «Correspondence - English Correspondence (From our own correspondent)», *The Witness*, Montréal, 15 janvier 1872, p. 1.
10. Il cite l'américain Wendell Phillips.
11. Lettre en annexe: voir Annexe IX.1.
12. Il recommandait déjà la création et le développement de l'industrie manufacturière en 1856 alors qu'il participait à la rédaction du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Dans *L'Indépendance Pacifique du Canada* rédigée à la fin de 1866, il insistait sur la nécessité de favoriser le développement de l'industrie nationale. La Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada qu'il fondait en 1867 promouvait l'adoption d'une politique douanière visant à protéger et à encourager l'industrie nationale.
13. Le premier numéro de *L'Opinion Publique* est daté du 1^{er} janvier 1870.
14. Lanctôt énumère certaines de ces réformes dans son ouvrage mais il ne fait pas allusion au Parti National.
15. Entrevue avec Maurice Saint-Germain, Professeur à la Faculté des sciences économiques, Université d'Ottawa, le 24 mars 2000.
16. Voir *ACT*, p. 38.
17. Un paragraphe n'a pas été repris de la lettre qui paraît sans commentaire le 16 décembre 1871 sous la section «Europe», intitulé «Ouvriers et Patrons - Association en Participation» dans le *Franco-Américain*, sans doute parce que la source de financement diffère de celle du projet que Lanctôt propose: «le capital nécessaire à l'achat de notre fabrique a été formé avant les événements par des ouvriers de toutes professions ainsi que par des employés, des industriels, etc. etc. Ce capital a été confié à M. Bourreif, qui s'est rendu acquéreur de la Société générale des bronzes.» Ce paragraphe renseigne sur la provenance du capital nécessaire à l'achat de la fabrique.

18. «À la classe ouvrière. Exemple à suivre», *L'Union Nationale*, le 20 décembre 1865, p. 2.
19. «Intérêts de la classe ouvrière. Le crédit mutuel, et l'association du travail», *L'Union Nationale*, le 5 mai 1866, p. 2.
20. Karl Marx, *La Guerre Civile en France*, Paris, Éditions Sociales, 1968, p. 50. L'ouvrage paraissait pour la première fois en juin 1871 chez Edward Truelove à Londres. Il fut traduit en français et publié dans *L'Internationale*, entre le 16 juillet et le 3 septembre 1871.
21. Procès verbaux de l'Institut Canadien de Montréal (Institut Fraser-Hincks, Montréal).
22. Karl Marx, *op. cit.*, p. 303.
23. *ACT*, p. 41. Notons qu'un autre décret de la Commune avait trait aux salaires de l'administration: «Depuis les membres de la Commune jusqu'au bas de l'échelle, la fonction publique devait être assurée pour des *salaires d'ouvriers*. Les pots-de-vin traditionnels et les indemnités de représentation des hauts dignitaires de l'État disparurent avec ces hauts dignitaires eux-mêmes» (Karl Marx, *op. cit.*, p. 42).
24. Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du Parti Communisme*, Paris, Bordas, 1986, p. 15.
25. Lanctôt n'emploie jamais le terme «prolétaire» dans *L'Association du Capital et du Travail*.
26. Notons que le *New York Daily Tribune* de Greely avait publié une fois la semaine à la fin des années 1850 et au début des années 1860, des articles de Karl Marx, en tant que correspondant étranger.
27. *ACT*, p.32. À la deuxième phrase de la dédicace, il écrit: «il est le fruit de notre vieille liaison, à laquelle je dois mes meilleures inspirations comme patriote et comme chrétien.» À la dernière page de sa brochure, il se décrit comme un «philanthrope chrétien.»
28. «The problem of today is how to make the chances of the two (child of the man and the favored child) as equal as possible; and before this movement stops, every child born in America must have an equal chance in life. - In this final

arrangement every man will combine in his own person the labor and the capitalist. There cannot be any conflict between labor and capital (...) Capital and labor are only the two arms of a pair of scissors, - useless when separate, and only when fastened together cutting everything befores them» (discours à Faneuil Hall, le 2 novembre 1865, *Speeches, Lectures and Letters by W. Phillips*, Vol. 2, Boston, Lee & Shepard, 1894, p. 139-140).

29. *«We all know that there is no war between labor and capital; that they are partners, not enemies, and their true interest on any just basis are identical»* (discours prononcé à la «Labor Reform Convention» à Worcester, Mass., le 4 septembre 1871, *Ibid.*, p. 154). Traduction faite par moi.

30. *«Now there is nothing but the rallying of men against money that can contest with that power. Rally industrially if you will; rally for eight hours, for a little division of profits, for cooperation; rally for such a banking power in the government as would give us money at three percent»* (discours prononcé devant la «International Grand Lodge of the Knights of Saint Crispin», en avril 1872, *Ibid.*, p. 175-176). Traduction faite par moi.

31. «The Chinese», an Editorial in the «National (Antislavery) Standard», July 30, 1870, *Ibid.*, p. 145.

32. *«We demand that every facility, and all improvement, shall be given by law to cooperation in all branches of industry and trade, and that same aid be given to cooperative efforts that has heretofore been given to railroads and other enterprises»* («Labor Reform Convention», Worcester, Mass., 4 septembre 1871, *Ibid.* p.153).

33. *«No more riots in the streets; no more disorder and revolution; no more arming of different bands; no canon loaded to the lips. To-day the people have chosen a wiser method, - they have got the ballot in their right hands, and they say, «We come to take possession of the governments of the earth». In the interests of peace, I welcome this movement, - the peaceable marshalling of all voters toward remodelling the industrial and political civilization of the day». «The foundation of the Labor Movement», Labor Reform Convention, Worcester, Mass. 4 septembre 1871; *Ibid.*, 1894, p. 153-154).*

34. William Sylvis (1828-1869) a été l'un des organisateurs du «Iron Molder's International Union» en 1859.

35. Jonathan Phillip Grossman, *William Sylvis, Pioneer of American Labor*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 1973, p. 269.
36. Oscar Sherwin, *Prophet of Liberty: The Life and Times of Wendell Phillips*, New York, Bookman Associates, 1958, p. 578-579.
37. «The result was forecast (...) the Republicans won. Phillips made a splendid showing, but came out at the tail of the list» (Oscar Sherwin, *op.cit.*, p. 585).
38. «Sylvis's disillusionment with trade unions grew chiefly from the failure of the major union tactic - the strike» (Jonathan Philip Grossman, *op.cit.*, p. 189).
Traduction faite par moi.
39. En 1863, Sylvis soutient à Philadelphie, un projet de coopérative de production initié par les mouleurs membres du syndicat. À Brantford, Ontario, Sylvis soutient aussi un projet de coopérative de production (*Ibid.*, p. 197.) En 1864, à l'occasion de la convention tenue à Buffalo, Sylvis déclare que le système coopératif s'annonce comme l'idée du siècle. Il s'efforce, dans les années ultérieures de répandre le principe du système coopératif chez les membres du syndicat du «Iron Molder's International Union».
40. Jacques Rouillard et Judith Burtt cité par André Petit, *op.cit.*, p. 122.
41. André Petit, *op. cit.*, p. 122.
42. Voir chapitre X dans lequel un article est signalé sur les Chevaliers de Saint-Crépin.
43. «Les St. Crispins», *L'Idée Nouvelle*, le 26 juin 1869, p. 6.
44. «The objects of this organization are to protect its members from injurious competition and secure thorough unity of action among all workers on boots or shoes in every section of the country; claiming, as we do, that labor is capital, and the only capital that possesses power to reproduce itself, or, in other words, to create capital; that labor is the interest underlying every other interests and therefore, is entitled to and should receive from society and government, protection and encouragement. - Recognizing the right of the manufacturer or capitalist to control his capital, we also claim and shall exercise the right to control our labor and to be consulted in determining the price paid for it - a right hitherto denied us; and believing in an international organization, embracing all

workers on boots or shoes in the United States and the Provinces of North America is the only way in which this right can be successfully vindicated» (Don D. Lescohier, *The Knights of St. Crispin, 1867-1874*, *Bulletin of the University of Wisconsin*, n° 355, Madison, Wisc., May 1910, p. 60).

45. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, X, p. 466; *L'Ordre*, le 24 juin 1871, p. 2.
46. Oscar Sherwin, *op. cit.*, p. 283.
47. La participation de l'employé aux bénéfices de la compagnie sera toutefois encouragée, dans certaines usines, au milieu du XX^e siècle.

CHAPITRE X

LES DERNIÈRES BATAILLES

L'interruption de la publication de *L'Union Nationale* en novembre 1867 ne signifie pas la fin de l'engagement politique de Médéric Lanctôt. Le 15 février 1868, il lance le numéro-prospectus d'un nouveau quotidien à paraître six fois par semaine, *L'Indépendance Canadienne*. Le prospectus comprend une circulaire dans laquelle Lanctôt s'adresse directement au lecteur et lui fait part de son intention de publier un nouveau quotidien de langue française. Il y explique pourquoi il avait dû «suspendre» la publication de *L'Union Nationale*: bien que les abonnés au journal, tout comme à *La Presse*, fussent nombreux, certains ne payaient pas leur souscription alors que les frais encourus pour la mise en circulation du journal ne diminuaient pas pour autant. Il précise ensuite les conditions d'abonnement au journal et il annonce à ses lecteurs que les honoraires de sa profession d'avocat lui permettront de «combler les vides de la caisse du journal, surtout si les plaideurs continuent à invoquer (ses) faibles lumières avec le même entrain que depuis la suspension de *L'Union Nationale*». Lanctôt expose ensuite le «Programme Général de *L'Indépendance Canadienne*», tout en promettant d'être moins virulent que par le passé: «dans nos critiques graves ou légères, sans cesser d'être vigoureux ou épinglé, dans la mesure de nos modestes aptitudes, nous éviterons les exagérations de langage et les trivialités de l'esprit». Il termine en exprimant sa pensée sur le journalisme:

avec nous la presse ou le journalisme n'est pas seulement un moyen d'instruction: c'est aussi un moyen d'action. C'est l'auxiliaire puissant des mouvements que nous entreprenons pour obtenir la réalisation des idées politiques et sociales que nous croyons propres à augmenter la somme des libertés et du bien-être de notre pays¹.

La mission du journal sera ainsi conséquente à sa conception du journalisme:

son but cardinal étant l'émancipation du pays de la tutelle impériale, qui de l'aveu de tous, a fait son temps, nos écrits seront principalement consacrés à démontrer la nécessité de préparer ce grand événement par un emploi pratique, éclairé et persévérant de tous les moyens légitimes.

Lanctôt annonce que le journal étudiera les formes de gouvernement susceptibles de convenir à un Canada indépendant, tout en précisant que les modèles seront «la monarchie constitutionnelle, ou la République pure et simple». Il croit la situation actuelle du pays temporaire car les provinces se constitueront en un «Zollverein»² ou en une «union législative». Il est d'avis que chacune des provinces canadiennes serait plus prospère si elle pouvait administrer ses propres affaires. Néanmoins, si la Confédération s'avère satisfaisante, il se dira «heureux d'acclamer le nouveau système et d'aider (...) à mettre sous son égide bienfaisante, les aspirations de (ses) amis et de (lui-même), vers l'émancipation politique et nationale de (son) malheureux mais toujours cher Canada». Lanctôt répète ainsi ce qu'il écrivait dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*: si la Confédération est jugée apte à promouvoir la prospérité du pays, «les bienfaits en seront centuplés par l'action plus ample, plus forte, plus étendue que lui imprimera l'indépendance». Si au contraire, elle ne donne pas satisfaction, «l'indépendance fera disparaître les immenses difficultés que l'état colonial et le contrôle de l'empire

susciteraient à toute tentative de supprimer la constitution reconnue mauvaise et désavantageuse, pour lui en substituer une nouvelle³.» Il est d'avis que le moment serait alors propice à la convocation d'une convention et il révèle que Louis-Joseph Papineau en approuve l'idée. Il explique que l'objet de cette convention serait de se prononcer en faveur d'un système de gouvernement et que le modèle proposé serait entériné par un plébiscite.

On le constate, le projet politique de *Lancôt* s'est infléchi. D'une part, la lutte politique implique de plus en plus une composante économique; de l'autre, le conflit entre Canadiens français et Canadiens anglais, sur lequel se fondaient les luttes passées de *Lancôt*, importe moins que l'indépendance du Canada.

Lancôt informe aussi ses lecteurs que le journal examinera les choix offerts au Canada une fois émancipé: il pourrait se placer sous le protectorat de deux ou trois grandes puissances, par exemple les États-Unis, l'Angleterre et la France; il pourrait aussi s'annexer aux États-Unis; il pourrait également constituer un gouvernement libre, sans protectorat. Il résume les avantages et les désavantages respectifs de chaque possibilité et conclut qu'il serait probablement sage de choisir d'abord le système qui pourrait être remplacé par l'un des deux autres, si nécessaire, c'est-à-dire premièrement, l'indépendance et le protectorat. «Si l'indépendance avec ou sans protectorat ne donne pas satisfaction au pays, alors l'annexion sera encore possible», écrit *Lancôt*⁴.

Lancôt traite ensuite de la «question industrielle et ouvrière du pays». Il insiste

à nouveau sur la nécessité de créer et de développer une industrie manufacturière, déjà présentée dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*. Il rappelle que l'industrie manufacturière profite à toute la population et il fait voir les conséquences funestes de l'absence de manufactures pour la classe ouvrière:

or le grand intérêt de ces classes (ouvrières), c'est d'avoir de l'ouvrage: elles demandent du travail et encore du travail. Peuvent-elles en avoir suffisamment sans l'établissement régulier et systématique de manufactures? Non. La population qui décroît supprime la nécessité de construire des maisons, et le capital recule devant l'ingratitude proverbiale des entreprises manufacturières en ce pays. Or, là où la population s'éloigne, là où le capital se tapit craintivement dans les caveaux des institutions monétaires, il ne peut y avoir suffisamment de travail pour les hommes de labeur manuel, puisque la population qui s'en va ne peut avoir besoin d'abris, et que le capital qui se cache ne peut donner salaire à l'ouvrier!

Il rappelle ensuite son dévouement particulier envers les «classes ouvrières et laborieuses des villes car c'est là surtout, (dit-il), où la misère affame et proscriit».

Lanctôt attaque même le sujet brûlant du clergé et du libéralisme. Il avoue qu'un conflit existe entre une partie du clergé et tous ceux qui ne se sont pas rangés du côté du parti ministériel aux élections de septembre 1867. Ce conflit nuit à la religion et aux intérêts matériels et politiques du pays, remarque-t-il. Il y a pourtant un accord sur la doctrine qui est celle du «Concile de Québec», invoquée par Monseigneur Bourget, affirme Lanctôt: «Le prêtre (...) ne doit pas intervenir dans les questions politiques, soit du haut de la chaire, soit même de la vie privée». Il déclare que les libéraux ne contestent pas cette doctrine, au contraire. Il suggère un moyen de régler le conflit entre le clergé et le parti libéral du Canada: il suffirait, pense-t-il, d'une convention du parti

où l'on confirmerait l'adhésion au décret du «Concile de Québec». Le parti libéral obtiendrait de ses membres la garantie de l'obéissance au décret et ensuite l'assurance de l'autorité religieuse que l'obéissance au décret serait observée, c'est-à-dire qu'aucun membre du clergé ne dérogerait à cette directive. La suggestion de Lanctôt ne serait probablement pas acceptée par les parties en question mais Lanctôt juge nécessaire de l'inclure au programme de *L'Indépendance Canadienne*, sans doute pour faire une mise au point sur la question après les articles qu'il a publiés dans *L'Union Nationale* dans lesquels il dénonçait l'intervention du clergé lors des élections de septembre 1867.

Lanctôt élabore aussi tout un programme de réforme municipale, qui implique notamment la révision de la taxation sur les propriétés et la suppression de la «journée de corvée imposée à la population ouvrière» des villes⁵. Il condamne également les lois électorales préjudiciables au petit propriétaire: «Chacun ne devrait avoir qu'un vote pour un seul conseiller et pour le maire, et la loi actuelle qui en ordonne autrement en quelque sorte, est injuste envers la grande majorité des habitants de la ville»⁶. Il soumet ensuite une longue liste de questions d'intérêt public à être débattues dans *L'Indépendance Canadienne*, par exemple, la nécessité de l'éducation «obligatoire et gratuite dans toutes les écoles élémentaires», l'adoption du «vote au scrutin secret et l'enregistrement des suffrages le même jour dans toutes les divisions électorales». Lanctôt suggère aussi «que pour obtenir l'équité dans l'appréciation de la valeur des services de l'ouvrier, une loi devrait rendre le patron et l'ouvrier justiciables d'un bureau arbitral, composé d'un nombre

égal de patrons et d'ouvriers».

Il est malheureusement impossible de vérifier si Lanctôt a répondu aux attentes créées par le prospectus puisque seuls les trois premiers numéros de *L'Indépendance Canadienne* sont aujourd'hui disponibles⁷. Les trois premiers numéros ne renferment pas d'éditoriaux proprement dits. À l'endroit réservé habituellement à l'éditorial, c'est-à-dire directement sous la date, Lanctôt reprend une partie de son ouvrage, *L'Indépendance Pacifique du Canada*. Il le fait probablement jusqu'à ce que les arrangements reliés à la mise sur pied du journal soient complétés. Ces arrangements ne sont pas terminés au moment où paraît le journal, le 22 avril 1868, car Lanctôt s'excuse de publier un journal incomplet. Le lendemain, le journal n'est pas publié. Le deuxième numéro est daté du 24 avril 1868. Dans ce deuxième numéro, Lanctôt introduit une rubrique intitulée «Nouvelles du jour» et il précise qu'il entend y publier «toutes les nouvelles importantes du jour», d'en identifier les sources si possible et de commenter ces nouvelles. Détail intéressant: l'un des deux feuillets à paraître alternativement dans le journal est un récit original offert par Wilfrid Laurier à Médéric Lanctôt pour *L'Indépendance Canadienne*: *La vie de l'illustre Joe Montferrand*⁸.

L'échec du journal ne marque pas la fin de l'engagement politique de Lanctôt.

L'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada

Le 4 août 1868, Médéric Lanctôt convoque une assemblée à la salle de concert de l'Institut Canadien de Montréal pour la fondation d'une association publique dont le

but est l'indépendance politique du Canada. Une lettre de Lanctôt adressée au rédacteur du journal *Le Pays* fournit des détails sur l'association. La lettre est publiée dans le journal du 6 août 1868 sous le titre «L'Indépendance Pacifique du Canada» et *Le Pays* la fait paraître «à titre de document.» Lanctôt expose, au début de sa lettre, son désir de présenter au public la «Constitution et les Règlements de l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada» afin d'apaiser les craintes. Il produit le résumé de la Constitution et des Règlements adoptés le 4 août 1868. L'association cherche à «obtenir, par des moyens pacifiques, légitimes et constitutionnels, l'indépendance politique nécessaire au Canada», précise Lanctôt. Les raisons qu'il produit pour appuyer la nécessité de l'indépendance sont analogues à celles avancées dans *L'Indépendance Pacifique du Canada*: seule l'indépendance politique peut favoriser le développement des ressources naturelles du pays et l'expansion de l'industrie et du commerce, par l'application d'une politique douanière libre de toute influence indue et la libre négociation de traités et de conventions de commerce. Une industrie prospère saurait maintenir les travailleurs au pays et ramener ceux qui ont dû émigrer aux États-Unis, faute d'ouvrage au Canada. Les problèmes reliés à la défense du territoire seraient aussi réglés par l'émancipation de la colonie de l'Angleterre. Pour atteindre son but, l'Association entend recourir à des moyens constitutionnels tels que l'amorce d'une campagne d'information dans la presse sur les avantages à venir de l'émancipation du pays, la création d'un journal en langue française et d'un journal en langue anglaise à l'appui de la cause, la préparation et la

signature de pétitions en faveur de l'émancipation de la colonie. L'association doit aussi former une «Association Centrale d'Émancipation» avec des «ramifications» partout au Canada et aux États-Unis pour la promotion de l'indépendance du Canada et «l'unité d'intérêts matériels de l'Amérique du Nord».

La lettre de Lanctôt au *Pays* et quelques paragraphes publiés dans le premier numéro de *La Lanterne* en septembre 1868, sont les seuls renseignements à notre disposition sur l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada puisque que les numéros de *L'Indépendance Canadienne* sont introuvables après le 25 avril 1868. Arthur Buies ridiculise Lanctôt et son association⁹. Pour sa part, Jean Hamelin indique que Lanctôt ne récolte que des railleries en essayant d'organiser une ligue pour l'indépendance. Il ajoute que «ruiné financièrement et politiquement, il décide de gagner les États-Unis où il espère trouver chez les Franco-Américains une plus grande ouverture d'esprit pour l'annexion du Canada aux États-Unis¹⁰.»

La version d'Hypolite Lanctot dans sa lettre à L.-O. David diffère cependant de celle produite par Jean Hamelin:

C'est dans l'automne de 68 que Médéric quitta le Canada pour les États-Unis. Et le pourquoi: C'est qu'ayant durant l'été fait une forte agitation à Montréal parmi la classe ouvrière plus particulièrement, tant au moyen de *L'Indépendance Canadienne* qu'il publiait alors, que par les assemblées publiques nombreuses et souvent tumultueuses, il eut raison de craindre pour sa liberté. Sous ces circonstances il jugea prudent de passer aux États-Unis, pour quelques temps, afin de laisser aux passions surexcitées le temps de s'apaiser¹¹.

Défense du fils par le père? Peut-être. Néanmoins, comme on l'a vu, un article paru dans

Le Pays du 30 juillet 1868 tiré de *L'Indépendance Canadienne* confirme la participation active de Médéric à la vie ouvrière. L'article est un compte rendu d'une manifestation ouvrière à Québec où Lanctôt était l'un des orateurs. Il avait été présenté à l'assemblée de sept à huit mille personnes à titre de «président de la grande association¹².»

Médéric Lanctôt aux États-Unis - automne 1868 à automne 1870

Invité du Club Démocratique Français de Détroit, Médéric Lanctôt prononce un discours lors d'une assemblée publique tenue à l'hôtel de ville le 10 septembre 1868. Le sujet de la conférence est l'obtention de l'indépendance du Canada par des moyens pacifiques. Lanctôt tente sans doute de créer des «ramifications» pour la promotion de l'indépendance, selon le plan défini dans la constitution de l'Association de l'indépendance pacifique du Canada. Son discours porte fruit puisque le 22 septembre 1868, l'Association de l'indépendance du Canada est formée. Le président élu est E.-N. Lacroix¹³.

Accompagné de J.-N. Lanctôt, Médéric Lanctôt passe ensuite en Nouvelle-Angleterre et prononce des conférences sur l'indépendance du Canada. Impossible de savoir si Médéric prône l'annexion aux États-Unis ou s'il se limite à l'obtention de l'indépendance, selon les articles de l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada et suivant aussi la première des options indiquées dans le prospectus de *L'Indépendance Canadienne*. Téléphore St-Pierre ne dit pas spécifiquement si l'annexion est au programme en septembre 1868. Par contre, il parle de l'assemblée de Lanctôt à la

deuxième page du chapitre intitulé «Un mouvement annexionniste», ce qui suggère que Lanctôt était alors en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis. D'ailleurs, on le lui reprochera plus tard.

Le 7 et le 8 octobre 1868, Lanctôt assiste à la convention des Franco-américains à Springfield, au cours de laquelle on décrète toutefois ne pas s'occuper de politique. Au printemps de 1869, Lanctôt fonde un journal à Burlington, *L'Idée Nouvelle*. En juin 1869, *L'Idée Nouvelle* paraît à Worcester¹⁴ et huit numéros du périodique sont encore disponibles¹⁵. Sur la première page du numéro du 3 juin 1869, Médéric Lanctôt et T.H.N. Lambert sont nommés «éditeurs» du périodique, mais en tête de la deuxième page, c'est-à-dire au-dessus du contenu éditorial, seul Médéric Lanctôt est identifié comme éditeur¹⁶.

Le journal se veut «un instructeur pratique des langues française et anglaise; un organe de l'Unité de l'Amérique du Nord; - *The New Idea*: «A practical self teacher of the English and French languages; an organ of the Unity of North America». *L'Idée Nouvelle* est un hebdomadaire bilingue et les deux versions des textes paraissent sur la même page. Les éditeurs justifient leur décision de publier un journal français et anglais en expliquant que «l'extension de l'usage de la langue française contribue à l'augmentation de la somme des connaissances humaines et favorise la cause de la civilisation¹⁷.» Ils exposent ensuite leur choix de la traduction littérale: «donner au lecteur désireux, d'apprendre les langues anglaises ou française, et spécialement cette dernière langue, l'avantage de n'être pas dans l'obligation de recourir au dictionnaire¹⁸.»

Le journal entend promouvoir l'émancipation du Canada et son annexion aux États-Unis¹⁹. Lanctôt favorise donc l'annexion du Canada aux États-Unis en juin 1869, c'est-à-dire le troisième choix identifié en février 1868 dans *L'Indépendance Canadienne*. Il est impossible, à ce jour, de connaître les circonstances de son évolution en faveur de l'annexion et Lanctôt ne publie rien à ce sujet dans les numéros disponibles du journal. Peut-être l'a-t-il fait dans le premier numéro publié à Burlington? Comme on l'a déjà noté, lorsqu'il fonde l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada en août 1868, il précise que l'association devra promouvoir l'indépendance du pays et «l'unité d'intérêts matériels de l'Amérique du Nord». Cette «unité d'intérêts matériels» sera réalisée selon l'Article 4 de la constitution par la conclusion de traités de commerce entre les pays de l'Amérique. Aussi, dans le discours qu'il prononce à Québec à la fin de juillet 1868, Lanctôt exhorte-t-il les «7,000 à 8,000 hommes» présents à «demander (l'émancipation et (à) l'obtenir par des moyens pacifiques et constitutionnels²⁰.» D'autre part, il ne fait pas allusion à l'annexion. Cependant, en juin 1869, en tête de *L'Idée Nouvelle*, le but visé dans l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada, c'est-à-dire l'«unité d'intérêts matériels de l'Amérique du Nord», est remplacé par «l'unité de l'Amérique du Nord». Lanctôt ne fournit pas d'explications pour cette prise de position en faveur de l'annexion pure et simple. A-t-il été découragé par l'accueil fait à l'Association au Canada? A-t-il été incité à changer d'idée au contact des Franco-Américains? Dans *L'Impartial* publié en novembre 1869, il attribue la paternité du mouvement américain en faveur de

l'annexion du Canada aux membres de la première convention des Canadiens français à New York en 1865²¹.

L'Idée Nouvelle préconisant l'annexion, Lanctôt doit nécessairement promouvoir les avantages à tirer de l'annexion du Canada aux États-Unis. Le 3 juin 1869, il publie un éditorial intitulé «Le chemin de l'Égalité», dans lequel il attribue la richesse des États-Unis et le bien-être de sa population au choix de la forme républicaine de gouvernement lors de l'indépendance des treize colonies américaines. Il soutient que ce choix a aussi d'heureuses conséquences pour les populations du monde entier:

Que serait-il advenu et qu'advierait-il dans le présent, quelle serait la perspective pour bien des générations à venir probablement, des millions d'Européens, des centaines de milliers de Canadiens qui, dans la plupart des cas, sont forcés d'émigrer par la crainte même de la famine et le manque de travail et de pain, s'ils ne trouvaient pas ici des institutions qui donnent du même coup à tous ceux qui en veulent jouir, la liberté et ses droits; un «chez soi» (...) gratuit consistant en deux ou trois cents acres de terre, du travail (...) la liberté religieuse.

Lorsqu'il observe que le peuple des États-Unis a épargné des milliards en se dispensant de maintenir une armée et une force navale permanentes et en n'ayant pas à faire vivre un monarque et des courtisans et financer des listes civiles et militaires, il incite indubitablement le lecteur à faire la comparaison avec la situation du Canada, colonie anglaise.

Il remarque que les émigrés, ont des obligations à remplir envers leur pays d'accueil: ils doivent utiliser les moyens qui leur sont offerts pour procurer le bien-être à leur famille et faire instruire leurs enfants:

de cette manière le grand objet de l'établissement de cette république sera accompli, car tous ses citoyens jouiront des éléments du bonheur humain: le confort matériel et les jouissances intellectuelles. Dans la satisfaction universelle qui en résultera, la République trouvera sa vigueur essentielle, car telle a été jusqu'à présent, à un degré suffisant, la source même de sa vie et le secret de sa force constante.

Si Lanctôt reconnaît la valeur intrinsèque de la république comme système gouvernemental, il se réserve le droit de critiquer la politique actuelle du gouvernement américain. Dans un article intitulé «La politique des États-Unis»²², il analyse longuement la situation politique et s'il conclut qu'«à l'intérieur, tout est bien», il remarque en revanche que la conduite du président Ulysses S. Grant n'est pas aussi exemplaire car il n'a pas encore reconnu les patriotes cubains comme belligérants. Il termine en exprimant sa confiance que le président va le faire et que c'est «la seule direction qui puisse (...) sauver (la politique étrangère des États-Unis) de l'humiliation et du mépris qui la menacent justement»²³.

À la vérité, les critiques de Lanctôt s'inscrivent dans une vision plus large de l'Amérique, comme le montre un article publié le 3 juillet 1869:

la question Cubaine, écrit-il, est la question de la liberté contre le despotisme, du républicanisme contre la monarchie. (...) Elle a un intérêt tout particulier pour ceux qui désirent l'unité de l'Amérique du Nord. En restant colonie, Cuba est une force naturelle enlevée au Nouveau-Monde, dont elle fait partie. En devenant indépendante, elle entre dans l'orbite américain et accomplit son évidente destinée. Son annexion aux États-Unis rend essentielle à l'équilibre de l'Union Américaine, l'annexion du Canada aux États-Unis. Soutenir et défendre la cause des Cubains, c'est donc soutenir et défendre la cause Canadienne²⁴.

Comme il l'avoue clairement, Lanctôt associe le sort des Cubains à celui des Canadiens.

Il poursuit son plaidoyer en faveur de «l'unité de l'Amérique du Nord» dans un troisième éditorial, au titre provocateur, le 10 juillet 1869: «Un Conflit Sudiste sur nos Frontières du Nord». Et il écrit en tête de l'article:

l'article suivant est le résumé de nos impressions, après des consultations personnelles, sur la détermination que prendront les hommes d'état américains, pour empêcher l'organisation d'une monarchie au Canada. Si le protêt des États-Unis, et l'emploi simultané de moyens pacifiques, ne suffisent pas, le lionceau canadien, supporté par le lion britannique, son illustre père, en viendra aux mains avec l'aigle de Washington. Cet article, écrit en anglais pour la presse américaine, était depuis quelque temps dans nos tablettes.

Or l'éditorial semble inciter les Américains à intervenir pour résister au système monarchique en voie de s'établir au Canada. Lanctôt exagère un peu et pourrait être accusé de fomenter un conflit entre les États-Unis et le Canada mais il est sans doute au courant que le Président Ulysses S. Grant favorise l'annexion. Lanctôt est parmi ceux qui ont été invités à «dîner» avec le Président lorsque ce dernier a visité Worcester le 17 juin 1869. Lanctôt écrit dans *L'Idée Nouvelle* du 19 juin 1869 que le Président «paraît content de voir des journaux Canadiens aux États-Unis».

Lanctôt promeut aussi les droits sociaux. Le 12 juin 1869, il publie un article intitulé «Droits» dans lequel il décrit l'actualité de son temps comme une «époque d'émancipation» et il note que les événements ne peuvent «arriver sans ce qui l'a préparé». «La cause élabore l'effet» ajoute-t-il. Selon lui, la cause majeure de l'émancipation, le «pivot du monde social», c'est le «droit». Il observe qu'aux États-Unis et même dans certaines parties de l'Europe lorsqu'on a «raison de dire d'une proposition

sociale: C'est juste, c'est un droit, cela équivaut à un décret, irrésistible, inévitable. Il faut que le changement s'accomplisse, il faut que la justice se fasse». Il rappelle à ses lecteurs les droits individuels qui ont été et qui sont encore revendiqués: «la rétribution équitable du travail; la coopération appliquée à la production et l'association appliquée à la consommation, dans un même but d'économie; l'égalité de toutes les conditions au moyen de la bonne éducation». Il se prononce en faveur du mouvement qui lutte pour limiter le travail à huit heures par jour: la mise en application de cette loi «laisserait aux masses le temps de s'instruire, et comme l'instruction met tous les hommes au même niveau, le grand problème de l'égalité domestique serait résolu». Il signale ensuite certains droits sociaux qui sont aussi l'objet de débats: «l'égalité complète devant la loi et la justice humaine; affranchissement complet du sol et de celui qui l'exploite, de toute servitude, autre que le paiement de la valeur du sol et le libre engagement des services du travailleur». Il fait aussi allusion aux droits religieux: «la conscience indépendante, ou le droit de croire. Le culte libre ou le droit de pratiquer; la séparation de l'église et de l'état et leur indépendance respective l'un de l'autre». Il remarque que les droits politiques, par exemple le droit de suffrage, sont reconnus dans le monde civilisé, sauf le droit de suffrage des femmes. Rappelons qu'il a déjà défendu l'«ajustement équitable du salaire entre les hommes et les femmes de labeur et leurs patrons²⁵».

On le voit, son «nationalisme», qui a évolué, n'exclut pas des prises de position à «gauche». Quant à la question de l'indépendance du Canada, le 12 juin 1869, Lanctôt

avertit ses lecteurs qu'il s'en occupera activement dès que l'organisation du journal sera terminée. Entre temps, un seul éditorial traitant de l'indépendance du Canada et de l'annexion aux États-Unis paraît dans le journal: «Un plan pratique pour l'indépendance et l'annexion du Canada²⁶.»

Mais Lanctôt n'oublie pas d'analyser pour autant les problèmes particuliers au Canada: «le commerce languit, les banques, sauf une, sont ébranlées, l'agriculture dépérit faute de bras, faute d'engrais; la population est décimée par l'émigration ou abâtardie par la misère et le découragement.» On crie mais on n'agit pas, dit-il, et il signale que *The New York Tribune* a identifié des citoyens du Canada disposés à promouvoir l'indépendance du Canada. Selon lui, la population est insatisfaite du système colonial et aspire à l'indépendance. Il remarque que les Canadiens croient que l'Angleterre devra se défaire de sa colonie afin de régler la question de l'Alabama avec les États-Unis²⁷. Quant à lui, il pense que l'Angleterre cédera aux États-Unis sans avoir à se défaire de sa colonie²⁸. Le peuple canadien doit assumer sa propre cause, déclare-t-il, et demander son émancipation:

pendant qu'on s'organisera au Canada pour la lutte, nous ne serons pas inactif ici, ajoute-t-il. Nous poursuivrons l'exécution du plan qu'en 1866, alors que le gén. Banks présenta son bill si libéral et si juste pour l'annexion du Canada aux États-Unis, nous exposions avec ferveur aux sommités du congrès américain.

Sans doute Lanctôt donne-t-il une interprétation abusive de ses propos. En 1866, il n'était pas annexionniste. Mais devenu membre de la communauté franco-américaine, il essaie de s'intégrer à celle-ci en prônant les mêmes idées, tout en les rattachant à ses thèses:

lorsque l'époque des élections arrivera, des secours considérables seront expédiés aux candidats dévoués ouvertement ou secrètement à la cause de l'indépendance; une majorité favorable à cette cause sera élue; elle proclamera à sa première session à Québec, sa volonté de rendre le Bas-Canada indépendant, et placera sa déclaration sous le protectorat des États-Unis, ou décrètera l'annexion sans plus tarder, en se prévalant des dispositions du bill de M. Banks, que rien ne peut empêcher d'être sanctionné par le congrès, et qui donne la faculté à aucune des colonies d'entrer séparément dans l'Union américaine.

Les numéros du 3 juillet, du 10 juillet et du 17 juillet 1869 informent les lecteurs que *Lancôt* prononcera une conférence sur la cause de l'Irlande et du Canada, le 19 juillet 1869 à Plattsburg. Malheureusement, le seul numéro disponible après le 19 juillet ne fait pas allusion à la conférence.

La célébration de la Saint-Jean Baptiste, le 24 juin 1869, suscite de longs reportages dans *L'Idée Nouvelle*. Le 19 juin, *Lancôt* exhorte les Canadiens et les Canadiennes de Worcester à «chômer» la fête nationale et affiche l'itinéraire de la procession et du programme de la journée. Le journal du 26 juin décrit la célébration de la fête de la Saint-Jean Baptiste à Worcester et celui du 3 juillet 1869 publie un reportage détaillé sur celle célébrée à Burlington²⁹.

Le 24 juillet 1869, *Lancôt*, Blake & Cie diffusent un nouveau prospectus qu'ils appellent «Prospectus Spécial» de *L'Idée Nouvelle*. Les propriétaires annoncent la publication de deux éditions, l'une quotidienne et l'autre hebdomadaire, en affirmant que le journal maintiendra son indépendance: «sa ligne de conduite future sera marquée au coin de la même indépendance de pensée et d'action. Nous nous proposons d'en faire un organe de toutes les classes, nous réservant une juste liberté de discernement et

d'appréciation». Le journal servira la cause de l'annexion du Canada aux États-Unis, tout en étant dévoué aux intérêts des Canadiens français.

Le prospectus adopte ensuite le ton d'un manifeste conforme aux idées d'alors de Lanctôt:

Nous considérons que le Canada, Cuba et le Mexique devraient former partie intégrante de cette grande confédération d'états. Ils sont essentiels à l'équilibre de l'Amérique du Nord, et nous travaillerons de toutes nos forces pour l'accomplissement de ce grand projet, et accroîtront l'énergie du gouvernement en démontrant que telle est l'idée dominante de l'esprit américain, depuis le règlement de nos difficultés intérieures.

(...)

Nous croyons à l'éducation des masses, comme seule base d'une nationalité saine et grande.

Nous croyons à la puissante influence du peuple, et nous nous efforcerons d'élucider les questions qui s'imposent aujourd'hui à l'esprit public.

Sur la grande question du travail, tout en reconnaissant les services et les droits du capital, nous soutiendrons les droits et les privilèges des classes ouvrières, et ouvrirons nos colonnes au règlement à l'amiable de leurs difficultés.

Malheureusement, il est impossible de savoir si le journal a été publié par la suite. À l'automne 1869, Lanctôt retourne à Détroit.

À la suite de l'assemblée annuelle de l'Association St-Jean Baptiste de l'état du Michigan tenue le 15 septembre 1869, Lanctôt est délégué à la convention du 13 octobre 1869 à Détroit³⁰. Parmi les délégués des diverses sociétés franco-américaines à la convention, on retrouve quelques amis de Lanctôt: E.N. Lacroix, délégué de la Société de Bienfaisance Lafayette de Détroit; Pierre Blanchet, délégué de l'Association de l'Indépendance Pacifique du Canada; L.H. Fréchette, délégué de la Société Saint-Jean

Baptiste de Chicago. Fréchette, Leboeuf, Lacroix, Whiteford et Lanctôt forment les membres du comité de propositions. Dès l'ouverture, Fréchette s'enquiert si la convention doit être assujettie aux directives de la convention de Springfield, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas s'occuper de politique. Les délégués délibèrent et la majorité se range du côté de Fréchette et de Lanctôt en faveur de la politisation de l'association et les délégués créent une «Commission générale de l'indépendance et de l'annexion du Canada». La convention nomme Lacroix, Fréchette, Leboeuf, Hébert, Blanchet et Lanctôt pour

rédiger une adresse aux Canadiens-Français du Canada, pour leur expliquer que le but de cette convention, en proposant que Montréal soit l'endroit de la prochaine convention, est de réunir toutes les sociétés de bienfaisance des États-Unis à celles du Canada et de concerter ensemble avec nos compatriotes du Canada, les moyens pratiques de contribuer à leur délivrance de la tutelle britannique et à leur annexion aux États-Unis.

La quatrième résolution adoptée lors de la convention stipule que «la Commission générale ait le centre de ses opérations à Détroit et que son organe officiel soit l'*Impartial*». Médéric Lanctôt est nommé «directeur-gérant» du journal.

Fait à souligner, quatre des huit membres du Conseil d'Administration du journal participent aussi à la Commission générale de l'indépendance et de l'annexion. L'*Impartial* est donc dirigé par le Conseil d'Administration et, quoique Lanctôt y siège, il doit tout de même se conformer aux décisions de la majorité.

Le premier numéro du journal, le seul disponible, paraît le 20 novembre 1869.

Un prospectus aurait été publié antérieurement puisque Lanctôt y fait allusion dans le journal en répondant aux remarques du *Courrier des États-Unis*³¹. *L'Impartial* est un journal bi-hebdomadaire de huit pages, chacune comptant six colonnes d'articles rédigés en français et en anglais. En plus de répliquer au *Courrier des États-Unis*, Lanctôt répond vertement aux critiques de *L'Ordre* de Montréal qui accusait les responsables de la Convention d'avoir semé la discorde en «faisant des assemblées annexionistes et républicaines³²».

Dans un autre article, Lanctôt explique la raison pour laquelle la Convention de Détroit a eu lieu. Selon lui, les émigrants des pays d'Europe sont venus aux États-Unis afin d'améliorer leurs conditions de vie. Par le fait même, «ils se sont de suite identifiés avec le mouvement politique de cette république, et n'ont plus porté qu'un intérêt sentimental à la politique de leur pays natal». Il affirme que le Canada et l'Irlande dérogent à la règle: «c'est la domination étrangère dont souffrent ces deux pays, qui engagent les Canadiens comme les Irlandais, à s'occuper sérieusement dans leurs Conventions aux États-Unis, des moyens à prendre pour doter leur pays de la liberté politique», explique-t-il.

En éditorial, Lanctôt expose le but du journal: «fournir un nouveau moyen d'instruction française et anglaise à la population parlant le français sur le territoire des États-Unis». Vient ensuite un plaidoyer sur la nécessité de préserver la langue française. En effet, pour Lanctôt la langue française est un élément de la nationalité. Il le pensait

déjà en 1863 et en 1864. La défense de la langue française devient même un argument en faveur de l'annexion:

c'est pour cela enfin (l'union complète de tous ceux qui parlent la langue française) que nous voulons l'indépendance du Canada: car il ne convient pas que le foyer de la nationalité franco-américaine doit s'effondrer (sic) sous le joug de l'Anglais; il ne convient pas non plus que la nationalité franco-américaine dont la moitié au moins se trouve maintenant aux États-Unis, soit séparée par la ligne de division que les bayonnettes anglaises n'auraient jamais réussi à maintenir, si elles n'avaient été soutenues, en 1776 et en 1812, par les milices canadiennes; il ne convient pas surtout, pour les anciens habitants et fondateurs de Détroit, auxquels Dieu a épargné l'humiliation d'être soumis au joug odieux de l'Angleterre, de souffrir que leurs frères soient éternellement à la merci des griffes du lion vorace de la perfide Albion.

C'est en anglais que Lanctôt expose la position du journal sur la politique américaine: le journal ne favorisera aucun parti et se réserve le droit d'aborder toutes les questions politiques³³.

D'après St-Pierre, Lanctôt abandonne la publication du journal après cinq semaines mais Silas Farmer signale la parution de dix numéros³⁴. Nous savons que la publication du journal se poursuit jusqu'à la mi-décembre à cause d'une lettre expédiée à Alphonse Lusignan³⁵ par Médéric Lanctôt, le 15 décembre 1869, avec l'en-tête suivante: «Headquarters of the Annexation Movement - Office of the *Impartial*, Corner of Bates and Woodbridge Streets, Detroit. - The *Impartial* French & English In Alternate Columns, Bi-Weekly and Weekly - Published by the Franco American Company». Lanctôt sollicite Lusignan pour devenir l'agent du journal à Montréal. Un paragraphe de la lettre nous laisse perplexe:

Ta correspondance a dû faire bisquer? Nos vieilles poules mouillées. J'ai jeté une goutte de baume (illisible) et une once de terreur. Je parle dans mon prochain numéro de la manière dont l'agitation devrait se faire. C'est plutôt pour concilier leur esprit que pour l'espoir de les faire agir - Ne brisons pas avec eux. Mais allons de l'avant: nous les entraînerons ou passerons outre. Que ta correspondance soit un récit épinglé de tous les événements (*sic*) politiques et des faits de dégradation (illisible), de corruption et de misère qui se produisent avec des allusions ou comparaisons puisées aux États-Unis.

Lusignan écrivait-il sur la situation politique du Canada dans un journal, ou faisait-il tout simplement parvenir des lettres à l'éditeur de certains journaux de Montréal?³⁶

Alexandre Bélisle affirme que les coûts d'opération du journal étaient trop élevés pour en assurer la survie. Pourtant, selon lui, *L'Impartial*: «était un très beau journal bien rédigé et bien imprimé, en français et en anglais; chaque colonne de matière était accompagnée de la traduction dans la colonne suivante³⁷.» Selon Jean Hamelin, le contenu et le ton du journal déplaisent. *L'Impartial*, journal officiel de la Commission générale de l'indépendance et de l'annexion du Canada, est sans doute tributaire du succès de la commission. La disparition du journal aurait-elle été le résultat de l'insuccès de la commission? On ignore les transactions passées entre le journal et la commission en décembre 1869. Elles nous renseigneraient sans doute sur les motifs de l'interruption du journal.

Lorsque *L'Impartial* disparaît, probablement au début de l'année 1870, Médéric Lanctôt adhère à l'Église Baptiste. Jean Hamelin attribue ce changement de religion à une «crise intérieure». Il ajoute, cependant, que les détails de ce tourment «nous

échappent, faute de témoignage³⁸.» Il émet la supposition suivante: «Peut-être espère-t-il avoir trouvé un moyen d'atteindre à la célébrité dans la république américaine où il est de bon ton, dans certains milieux, de s'en prendre au catholicisme». Mais d'autres facteurs ont pu pousser Lanctôt à remettre sa foi en cause: le clergé catholique s'était immiscé dans les élections de 1867 et Lanctôt en avait été la victime. Le clergé de la nouvelle Province de Québec serait-il intervenu dans les affaires de la Commission générale de l'indépendance et de l'annexion du Canada? L'Église bas-canadienne n'a jamais favorisé l'annexion et ses longs démêlés avec Chiniquy³⁹ l'avaient probablement rendu méfiant à l'endroit des entreprises canadiennes aux États-Unis. Les remarques acerbes de *L'Ordre*, journal catholique, contre lesquelles Lanctôt se défend ne présagent rien de bon. La religion baptiste présente un contraste frappant avec la religion catholique dans le Québec de 1870: rappelons la condamnation de l'Institut Canadien de Montréal, l'affaire Guibord, ainsi que les Mandements des Évêques. Certains principes de base ou certaines particularités de la religion baptiste correspondent aux idées de Lanctôt, par exemple, la séparation de l'Église et de l'État. Dans une lettre à l'éditeur publiée dans *Le Pays*, le 21 février 1871, Médéric Lanctôt rappelle que le baptiste Robert Williams (Roger Williams), le fondateur du Rhode Island, avait combattu le fanatisme puritain et était l'un des grands promoteurs de la liberté religieuse aux États-Unis. De plus, il n'existe ni prêtre ni confessionnal chez les baptistes⁴⁰. Lanctôt souligne également dans la lettre au *Pays* que «plusieurs philanthropes, quelques hommes

d'état, pas un politiqueur, et une grande proportion de vrais et pratiques chrétiens» sont des baptistes.

Jean Hamelin signale que Lanctôt publie à Détroit, en 1870, une brochure intitulée *Rome, the great usurper... Church and men*, laquelle demeure malheureusement introuvable⁴¹. En mars 1870, Lanctôt édite un autre journal à Détroit, *The Anti-Roman Advocate*. Hamelin, sans identifier ses sources, rapporte que Lanctôt dénonce dans ce journal «le despotisme, la superstition et l'ignorance» de l'Église catholique⁴². Mais ce journal est introuvable. Un article publié le 17 mars 1870 dans le *Protecteur Canadien*, journal de St-Albans, fondé par Antoine Moussette et l'abbé Zéphirin Druon, fournit quelques précisions sur le nouveau journal de Lanctôt.

nous en avons reçu le premier numéro, dont nous traduisons les quelques extraits suivants, pour les mettre sous les yeux de ses amis, s'il lui en reste encore parmi les Canadiens. Voici ce qu'il écrit:

Être catholique romain, c'est être condamné, corps et âme, à un esclavage éternel. La religion catholique et romaine est une malédiction pour le peuple canadien. Nous aurions plus d'espérance pour l'émancipation politique du Canada, si ce pays était peuplé de nègres, au lieu de l'être par des catholiques blancs.

[...]

Les démocrates ne doivent pas s'identifier avec la religion catholique et romaine, car celle-ci n'est que despotisme, superstition et ignorance.

Enfin M. Lanctôt veut ternir la réputation de plusieurs prêtres, qui étant morts, ne peuvent point se défendre; il les accuse des crimes les plus infâmes. Il s'en prend aussi aux évêques et aux prêtres de Détroit, à notre St.Père le Pape lui-même et il recommande aux américains de se défier des catholiques.

Le *Protecteur* ajoute aussi les commentaires de l'*Amérique* de Chicago au sujet de ce nouveau journal:

Nous venons de recevoir L'Anti-Roman Advocate, fondé à Détroit, par l'éternel Médéric Lanctôt, «Écuyer, Avocat et Journaliste,» journaliste surtout. Cette feuille n'est qu'une ridicule diatribe à l'adresse des prêtres catholiques que M. Lanctôt courtisait il n'y a que quelques mois à peine. Nous respectons toute conviction religieuse, qu'elle quelle soit, pourvu qu'elle soit sincère; mais nous méprisons l'hypocrisie.

À la lecture de l'article du *Protecteur Canadien*, on peut se demander si Lanctôt, la Commission générale de l'indépendance et de l'annexion du Canada ainsi que *L'Impartial* n'ont pas été dénoncés par les prêtres et les évêques de Détroit à la demande du clergé canadien. Le président du Conseil d'administration du journal était l'abbé Anciaux, le curé de la paroisse Sainte-Anne de Détroit. L'hostilité de Lanctôt à l'endroit du clergé catholique lui a même fait perdre l'amitié de Fréchette⁴³.

Retour à Montréal - 1870-1873

Jean Hamelin écrit que «ruiné et discrédité», Lanctôt revient à Montréal à l'automne de 1870 où «il se remet à l'exercice du droit, en association avec son frère Philias⁴⁴». Les procès verbaux de l'Institut Canadien de Montréal signalent sa présence aux séances des 8 septembre, 22 septembre et 13 octobre 1870. À celle du 8 septembre, Médéric Lanctôt parle en faveur d'une proposition de Joseph Doutre d'une «adresse de félicitations à la France républicaine⁴⁵». À la séance du 22 septembre 1870, Médéric Lanctôt est président *pro tempore*. À celle du 13 octobre 1870, une résolution se libelle ainsi: «Résolu que Lanctôt et Lanctôt (c'est à dire l'étude des deux frères Lanctôt) soient substitués à Alexis Brunet pour poursuite de l'Institut Canadien contre *Le Nouveau-Monde*», auquel l'Institut réclamait «200\$ en dommage et intérêt pour l'article injurieux,

mensonger et diffamatoire contenu dans le numéro du 20 courant (septembre) au sujet du catalogue de l'Institut Canadien⁴⁶.»

À cette époque, Lanctôt publie une brochure qu'il adresse à ses «concitoyens». La brochure de douze pages, intitulée *Programme Indépendant*, n'est pas datée mais certains faits auxquels se réfère Lanctôt permettent d'établir l'année probable de la rédaction: 1871. Par exemple, il rappelle qu'il avait prédit quatre ans plus tôt que l'Angleterre désirait se défaire de sa colonie. Il signale aussi que Gladstone et Bright détiennent encore le pouvoir en Angleterre⁴⁷. Il rappelle aussi les termes du Traité de Washington, lesquels sont connus du public au début du mois de mai 1871, bien que le traité n'ait été ratifié par le gouvernement canadien que le 15 mai 1872⁴⁸. Le *Programme Indépendant* a donc été publié entre le mois de mai 1871 et les élections provinciales qui ont lieu les 22 et 23 juin 1871, comme semble l'indiquer l'allusion à la législature provinciale:

sans s'isoler, le Bas-Canada peut aujourd'hui prendre l'initiative, (de demander l'indépendance) car le trafic de nos droits et de nos intérêts par l'Angleterre a fortement ébréché le tranchant du loyalisme excessif. Que le peuple élise donc à la législature locale des candidats qui 1. Protesteront contre le traité de Washington; 2. saisiront cette occasion de voter en faveur d'une adresse au gouvernement de sa Majesté pour l'indépendance du Canada; 3. d'une autre adresse au gouvernement des États-Unis pour l'union du Canada avec eux, aussitôt que notre indépendance sera reconnue ou méconnue⁴⁹.

Si le dépliant a été publié avant la tenue des élections, son auteur est partisan de l'annexion aux États-Unis.

Lanctôt reprend ses thèses sur l'émancipation de la colonie dans le *Programme*

Indépendant. La Confédération ne produit que des malheurs, écrit-il et il en énumère plusieurs: bas salaires, émigration, manque de travail. Il déclare ensuite qu'il ne faut pas seulement espérer la fin de la Confédération mais qu'il faut le dire. Il répète que le moyen d'obtenir l'indépendance consiste à la demander à l'Angleterre par une requête et que le «Bas-Canada» peut en «prendre l'initiative⁵⁰.» Cependant, un point du *Programme Indépendant* surprend le lecteur: Lanctôt précise que l'annexion aux États-Unis ne sera valable que si le peuple canadien adopte les «idées américaines». Trois de ces «idées» se rapportent à la liberté socio-politique: liberté d'opinion politique, sans influence indue; tenue d'élections sans corruption; éducation adaptée aux besoins de la société. Les quatre autres ont trait à la liberté de conscience: séparation de l'Église et de l'État; égalité des religions devant l'État; tolérance pour les diverses croyances; absence d'immixtion du clergé dans la conduite de ses ouailles⁵¹. Or, ces «idées américaines», se résument tout simplement à la liberté socio-politique et à la liberté de conscience. Elles s'opposent donc en partie aux directives du *Programme Catholique* publié dans le *Journal de Trois-Rivières* le 20 avril 1871. Ce programme soutient la thèse ultramontaine de la primauté de l'Église sur l'État⁵². Le *Programme Indépendant* serait ainsi la riposte au *Programme Catholique* et par le fait même, le programme d'un candidat de la religion baptiste aux élections provinciales en juin 1871.

On comprend mieux l'évolution de la pensée de Lanctôt. S'il est en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis, c'est non seulement pour des raisons économique

et politique, mais aussi, et peut-être surtout pour des raisons d'ordre idéologique. Ce que Lanctôt a découvert au cours de son exil aux États-Unis, c'est la liberté de pensée, ou plutôt le droit à la liberté de pensée. C'est ce droit que briment le pouvoir en place au Canada et le clergé. En allant plus à gauche, la pensée de Lanctôt a trouvé un espace où se réaliser aux États-Unis. De là sans doute son évolution religieuse et son programme d'annexion du pays à la république voisine. Du coup, Lanctôt se marginalisait. Les élections de 1871 allaient en faire la preuve.

Le 15 juin 1871, Lanctôt est proposé comme candidat dans le «Quartier-Est» de Montréal aux élections provinciales. Le lendemain de mise en nomination, certaines remarques significatives sur la candidature de Lanctôt paraissent dans *Le Pays*:

on ne peut se faire une idée de l'ébahissement des électeurs à l'audition de cette nomination. Les huées de tous les électeurs ont manifesté leur dégoût pour cette candidature. M. Lanctôt, cependant, avec toute l'audace qu'on lui connaît, a résisté à ce désaveu général.

Le journal libéral ajoute que Joseph Doutre a demandé à L.-O. Loranger «de mettre son nom parmi les secondeurs de la motion demandant M. David pour représentant. C'était assez dire que le parti libéral n'acceptait pas un candidat tel que M. Lanctôt pour un des siens⁵³.» En effet, le parti libéral et le parti conservateur avaient convenu de ne pas présenter de candidat contre Ferdinand David, celui-ci ayant adopté et signé un programme indépendant des partis. Par contre, Chapleau, Loranger, Workman, J.B. Rolland appuyaient la nomination de Ferdinand David. Quant à Médéric Lanctôt, le commerçant Léon Larue, avait proposé sa nomination et A. Narbonne, maître-cordonnier,

l'avait appuyée.

Le Pays, donc le parti libéral, désavoue fermement Lanctôt. Le 18 juillet 1871, un article du journal explique ce quasi-mépris envers Lanctôt:

nous ne voyons pas comment on peut nous supposer assez aveugles pour favoriser une candidature comme celle dont parle *L'Aurore*. Nous avons, il est vrai, soutenu M. Lanctôt en 1867, mais alors ses antécédents politiques étaient assez bons pour nous permettre de lui prêter notre concours quoique les chefs libéraux se soient pour la plupart abstenus de voter. Aujourd'hui les circonstances ne sont plus les mêmes, et M. Lanctôt a un bien triste bilan politique à exhiber! (...) Si M. Delisle est une plaie pour le parti conservateur nous n'aimons pas assez la gangrène politique pour imiter nos adversaires en considérant M. Lanctôt comme un des nôtres⁵⁴.

La comparaison avec Delisle est extrêmement cruelle et l'article provoque une réaction chez un lecteur. Une lettre au rédacteur est publiée dans *Le Pays* du 19 juillet 1871 sous la rubrique «Correspondances». Son auteur affirme avoir soutenu Lanctôt en 1867 et non en 1871, tout comme l'a fait le rédacteur du journal, mais pas pour les mêmes raisons. Le correspondant a compris que *Le Pays* avait rejeté Lanctôt à cause de son changement de religion tandis que lui n'a pas soutenu Lanctôt parce qu'étant homme de parti, il croit à la nécessité de la discipline: son parti ayant décidé de ne pas créer d'opposition à M. David, il a suivi sa directive. L'auteur termine en s'enquérant:

si M. Lanctôt s'est flétri par quelque acte, postérieur à l'époque où vous le soutenez, - s'il s'est fait un passé impur durant les quatre dernières années, - si enfin il a fait quelque chose qui lui mérite l'injure d'être comparé à M. Delisle, j'aimerais savoir ce dont il s'agit et les expressions dont vous vous servez à son adresse sont telles que vous ne devez pas hésiter à le dire spécifiquement au public. Si vous n'avez voulu faire allusion qu'à son changement de religion, vous devez à la justice de le déclarer franchement.

Une note éditoriale suit immédiatement:

notre correspondant voudra bien nous pardonner si nous ne répondons pas aujourd'hui, à sa demande. Nous aurions préféré ne pas donner de détails sur nos motifs parce que nous pensions avoir été bien compris, mais puisqu'on l'exige, nous n'hésiterons pas, malgré toute la répugnance que nous éprouvons à le faire, à parler du passé de M. Lanctôt.

Brebis galeuse, Lanctôt ne peut que provoquer l'ire du journal. Le 21 juillet 1871, une courte lettre, signée «Un libéral», paraît sous la rubrique «Correspondances». L'auteur conseille au rédacteur de ne pas faire le procès politique de Lanctôt et le justifie: «notre parti et le public connaissent bien les faits que vous pourriez citer, et la persistance à les rappeler indiquerait une guerre inutile contre un homme désarmé». Voici la note éditoriale en réponse:

Réflexion faite, nous croyons qu'il vaut mieux en effet ne pas nous engager davantage dans une tâche stérile. Notre principal reproche à M. Lanctôt, c'est d'avoir, en plusieurs circonstances, mêlé sa personnalité aux événements, de manière à compliquer et embarrasser les voies du parti libéral, auquel il professait d'appartenir, et par là compromettre les succès de la cause qu'il voulait servir à sa manière toute personnelle. Son changement de religion n'a fait que rendre moins désirables les services qu'il voudrait rendre au libéralisme, malgré les libéraux. Nous voulons bien retirer les expressions qui ont déplu à quelques uns de nos amis, vu que nous les croyons nous même plus fortes que ne justifiaient les faits. Mais nous agissons ainsi dans le but de clore un sujet désagréable et pour n'y plus revenir sous une forme ou une autre.

Si *Le Pays* désire «clore un sujet désagréable», Lanctôt rompt sûrement avec le parti libéral de 1871. De plus, si Lanctôt entretenait des doutes sur la loyauté du parti aux élections de 1867, *Le Pays* confirme la désertion de certains chefs du parti libéral.

Les élections provinciales ont lieu le 22 et le 23 juin 1871. Jean Hamelin affirme

que Lanctôt comptait sur l'appui des Chevaliers de Saint-Crépin mais ajoute que la «fidélité de ces ouvriers ne réussit pas à lui éviter une cuisante défaite⁵⁵. Ferdinand David obtient 1037 voix et Lanctôt en obtient 290. «C'est trop, beaucoup trop, et ces 290 électeurs méritent d'être affichés dans les journaux», annonce *L'Ordre* du 24 juin 1871⁵⁶.

En avril ou en mai 1872, Médéric Lanctôt publie une brochure intitulée *L'Association du Capital et du Travail*⁵⁷. Aux élections fédérales de septembre 1872, le même homme soutient George-Étienne Cartier dans le «Quartier-Est». Jean Hamelin attribue la «volte-face» de Lanctôt «à ses besoins financiers, même s'il a tenté de la justifier par l'intérêt que Cartier commençait à porter à la classe ouvrière⁵⁸.» Des circonstances expliquent sans doute l'étrange rapprochement des deux hommes. Les liens entre le parti libéral et Médéric Lanctôt sont rompus au moins depuis l'élection provinciale de 1871. Sans doute aussi Lanctôt, le baptiste, n'est-il pas le bienvenu parmi les membres du nouveau Parti National dont le candidat pour le «Quartier-Est», Louis-Amable Jetté, avocat de la fabrique dans l'Affaire Guibord⁵⁹, est appuyé par Luther Holton, John Young, Honoré Mercier, L.-O. David. Or, à l'élection de 1872, Cartier, qui est la cible des ultramontains et des programmistes, est malade, et rencontre des difficultés au sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique⁶⁰. Sans doute les choix religieux de Lanctôt ne l'ont-ils pas empêché de se rapprocher de lui, alors que Lanctôt, isolé, attaqué de tous côtés, avait besoin d'un allié pour se remettre en selle et poursuivre sa carrière.

La loi sur les syndicats rapproche peut-être aussi Lanctôt de Cartier. L'historien Lipton observe que plusieurs ouvriers ont voté pour le parti conservateur après la promulgation de la loi des syndicats ouvriers précipitée par l'arrestation des manifestants à Toronto lors de la grève des typographes du *Globe* du libéral George Brown⁶¹. Par contre, le 14 septembre 1872, après les élections, Lanctôt écrit une lettre à Cartier dans laquelle il révèle que seulement trois cents cordonniers sur neuf cents ou mille ont voté. Une centaine ont voté pour lui et la plupart des autres se sont abstenus à la suite de la promesse antérieure à Jetté, ajoutant aussi que leur journée n'a pas été payée par Cartier ni par lui-même. Il demande aussi à Cartier deux ou trois exemplaires de la loi ouvrière en français et en anglais et l'invite à investir dans «le nerf de la guerre», probablement le financement, pour la formation d'une société d'ouvriers sous la protection de cette nouvelle loi ouvrière. Lanctôt semble avoir déjà discuté avec Cartier de la formation de cette société⁶². Toutefois, le projet a avorté puisque Cartier, très malade, part pour l'Angleterre à la fin du mois de septembre 1872, où il meurt le 20 mai 1873.

À la suite de ces événements, Lanctôt se retrouve de nouveau dans une situation difficile: son retour à Montréal se termine sur un échec. Peut-être songe-t-il à refaire sa vie aux États-Unis⁶³. Nous savons par ailleurs qu'en juillet 1874, il s'établit à Hull comme avocat et succède à Achille Fréchette à la rédaction de *L'Écho de Hull*⁶⁴.

Lanctôt et *Le Courrier d'Outaouais* - 1874-1876

Jean Hamelin écrit qu'en janvier 1875, Médéric Lanctôt devient rédacteur au

Courrier d'Outaouais et affirme que c'est Alphonse Lusignan qui lui a obtenu ce poste et celui de sténographe des Communes⁶⁵. Cependant, *Le Courrier d'Outaouais* ne signale pas l'arrivée de Lanctôt comme rédacteur du journal en janvier 1875 et les articles ne sont pas signés. Néanmoins, Lanctôt acquiert *L'Écho de Hull* mais c'est du *Courrier d'Outaouais* qu'il annonce aux lecteurs qu'il en est l'acquéreur. «En nous cédant le titre et la propriété de leur journal, nos prédécesseurs ont rendu témoignage à notre modération politique et aux principes religieux et nationaux que nous défendons», écrit Lanctôt, qui semble avoir adopté des principes et des idées fort éloignées de ceux qu'il défendait quelques années plus tôt. Il incite ensuite ses compatriotes à soutenir le seul journal français quotidien à «Outaouais» et à Hull. Lanctôt résume sa «profession de foi dans ces trois mots: Religion! Patrie! Fédéralisme!» en invitant chacun à s'allier à lui dans «les combats de la nationalité et de la religion, du commerce et de l'industrie, des arts et du travail». Si Lanctôt proclame son adhésion à la religion catholique et sa foi dans la patrie et le fédéralisme⁶⁶, sa profession de foi ou ce retour à la réalité canadienne-française se conforme aux exigences requises du propriétaire-rédacteur d'un quotidien canadien-français dans la capitale du Canada en 1875, surtout lorsque le parti libéral accède au pouvoir pour la première fois depuis la Confédération.

À la suite de Laurent-Olivier David, Jean Hamelin écrit:

Lanctôt achète le *Courrier de l'Outaouais* en juin 1875 et le transporte à Hull. Il se lance dans la politique municipale et joue au défenseur du peuple. Un moment, il semble avoir frappé la bonne veine. Il est nommé avocat de la ville de Hull et il publie une sorte de journal officieux du conseil de ville, *l'Écho de*

Hull. Mais il abuse de son prestige et laisse trop voir son intérêt personnel. Ses partisans le délaissent et ses ennemis, revenus au pouvoir, l'ostracisent à leur tour⁶⁷.

Sans sonder le coeur et l'«intérêt personnel» de Lanctôt, il faut examiner les circonstances de son attitude au *Courrier d'Outaouais* en 1875.

En décembre 1874, une requête est soumise au gouvernement du Québec pour l'incorporation municipale de Hull. Elle est signée par le maire du canton, E.B. Eddy, et quelques deux cents citoyens. La *Charte de la Cité de Hull* est octroyée et sanctionnée officiellement le 23 février 1875. Le 16 mars 1875, Lanctôt apprend à ses lecteurs qu'il a été informé que la charte de Hull a été amendée «clandestinement» et que les «catholiques de Hull se trouvent aujourd'hui dans une pire position que celle des catholiques du Nouveau-Brunswick». Il informe ses lecteurs qu'une assemblée publique a eu lieu la veille à Hull pour «protester contre cette éclatante injustice, qui a été sournoisement consommée dans le comité des bills privés». Il assure ses lecteurs qu'il apportera des preuves à sa dénonciation et qu'il fera sa «part pour que justice soit rendue aux catholiques de Hull».

Le 22 mars 1875, Lanctôt publie la lettre d'un «citoyen de Hull» qui explique en détail la nature et les conséquences des amendements: presque tout le terrain qui forme la cité de Hull appartient à la famille Wright. Cette dernière ne veut pas vendre de terrains. Elle les loue et reste ainsi propriétaire du fonds. Les locataires payent toutefois les taxes. «Sur quinze cents familles catholiques établies à Hull, et s'étant bâti des

maisons, il n'y en a pas cent qui se trouvent propriétaires du fond», écrit le «Citoyen de Hull». Il ajoute qu'auparavant, pour soutenir les écoles catholiques, le «bureau des écoles catholiques levait une taxe sur toutes les propriétés catholiques dont les catholiques payaient la taxe conformément à la loi de toutes les Provinces», sauf au Nouveau-Brunswick.

À la suite de la menace du «président des écoles dissidentes (protestantes)» de faire payer aux catholiques «bâtis sur des biens-fonds protestants la taxe des écoles protestantes», on voulut protéger le «fonctionnement des écoles» en rédigeant la Charte de Hull. On s'inspira du modèle des villes de Montréal et de Québec où «le trésorier de la cité (doit payer) aux bureaux respectifs des commissaires d'école et proportionnellement aux chiffres de la population de la croyance religieuse représentée par les dits bureaux, une somme en proportion avec l'octroi du gouvernement».

La clause relative au maintien des écoles a cependant été modifiée dans la Charte octroyée par la législature de la province. Les termes: «proportionnellement au chiffre de la population de la croyance religieuse», ont été changés par «proportionnellement suivant les sous-sections 1 et 2 de la section 33 du dit acte 32 Victoria, chp. 16». Le changement était important car la taxe devenait proportionnelle à la valeur des propriétés, ce qui favorisait les écoles anglo-protestantes.

Lancôt rappelle que E.B. Eddy devait voir à ce que la charte préparée par N. Bureau et acceptée par le Conseil soit approuvée telle quelle par le parlement de la

province et il accuse Eddy et ses proches de collusion pour «priver dix milles catholiques de leurs droits les plus sacrés», c'est-à-dire le maintien de leurs écoles. Le 6 avril 1875, Lanctôt prévient ses lecteurs que le premier ministre de la Province de Québec, Charles de Boucherville, entend rectifier les clauses préjudiciables aux catholiques. En effet, le conseil de ville de Hull apporte les modifications nécessaires, lesquelles sont soumises à la législature de la province et subséquemment approuvées.

Puisque la Charte de la ville de Hull a été amendée, Lanctôt avait donc raison d'en dénoncer les changements. Même si *l'erreur* s'était glissée par inadvertance, selon certains, ce qui est plutôt douteux, les conséquences légales, c'est-à-dire l'application de la lettre de la loi de la Charte, auraient pu ressembler à celles des écoles du Nouveau-Brunswick, comme l'écrit Lanctôt le 16 mars 1875. Incidemment, lorsque Lanctôt dénonce les amendements à la charte de Hull, il est traducteur des débats parlementaires, et le 8 mars 1875, John Costigan, député du Nouveau-Brunswick à Ottawa, présente une proposition pour demander que le gouvernement du Canada obtienne de la Reine un amendement à la constitution en faveur des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick⁶⁸.

Il semble évident, au regard de la coïncidence de ces événements, que Lanctôt mis en alerte par ce qui se passait au parlement au sujet d'un problème similaire, s'est engagé dans une polémique légitime au nom de ces «dix milles catholiques» qui auraient pu être lésés de leurs droits par cette *erreur* qui, par hasard, favorisait le riche propriétaire protestant et ceux qui ne fréquentaient pas les écoles catholiques.

Un autre incident a aussi lieu en mars 1875, deux jours après les révélations sur les changements faits en douce à la charte de Hull. Le soir du 24 mars 1875, le clan Eddy s'assemble dans un hangar situé derrière l'étude du notaire Néré Tétreau et prépare sans bruit, sans avertir la population de Hull, une élection municipale. Eddy est élu maire et toute l'équipe de l'ancien conseil de canton est ré-élue. La charte de Hull stipulait que la première élection devait se tenir «dans le cours d'un mois après la sanction de la loi». Le registraire du comté de Hull devait être président d'élection et les électeurs devaient voter entre neuf heures et seize heures. Le notaire Tétreau, longtemps secrétaire du canton de Hull, connaissait sûrement les dispositions de la charte. Le lendemain de ces élections secrètes, Lanctôt et un groupe de citoyens demandent au notaire J.-O. Archambault et à l'avocat J.-T. Saint-Julien d'adresser une protestation officielle au gouvernement du Québec. Le *Courrier d'Outaouais* dénonce les élections faites dans un hangar et en catimini. Le maire Eddy et le conseiller Graham démissionnent et de nouvelles élections municipales se tiennent le 22 avril 1875. Le clan Eddy est alors défait.

Lors de la première assemblée du Conseil tenue le 30 avril 1875, Lanctôt est nommé aviseur légal de la ville de Hull. Il s'acharne contre la clique et attaque particulièrement Néré Tétreau qui refuse de remettre au nouveau conseil les archives et les dossiers du conseil de canton. Le juge Lafontaine de la cour d'Aylmer ordonne à Tétreau de les rendre mais celui-ci refuse. Lanctôt et Tétreau s'affrontent et leur

polémique remplit les pages du *Courrier*. Tétreau, de son côté, commence la publication d'un hebdomadaire, *Le Canada Central*, afin de se défendre, lui et la «clique», contre les attaques du *Courrier* et de l'*Écho de Hull*. Le premier numéro du *Canada Central* paraît le 23 octobre 1875 mais tout le journal est introuvable aujourd'hui⁶⁹. Mario Pelletier affirme que le journal de Tétreau aurait permis d'obtenir la «version complète de l'une des plus formidables polémiques de l'histoire de Hull⁷⁰».

Dans une série d'articles parus dans *Le Droit*, Edgar Boutet décrit la lutte implacable de 1875 à 1877 entre Médéric Lanctôt et Néré Tétreau. Il suggère que «la clique» dénigrée par Lanctôt «se composait surtout de conservateurs» et que «la potée», c'est-à-dire le camp de Lanctôt, «avait pour dirigeants les libéraux marquants de la ville». On se demande alors si la lutte municipale livrée par Lanctôt relevait purement du domaine personnel ou si elle était aussi alimentée par des désaccords entre partisans politiques, libéraux et conservateurs. Par exemple, le député provincial, E.B. Eddy, celui qui devait voir à l'incorporation de la charte par le parlement provincial, est un député conservateur. Charles Leduc, C.E. Graham, Alfred Rochon et le notaire Néré Tétreau sont aussi des conservateurs⁷¹. Le conflit n'est pas seulement idéologique, le 5 octobre 1875, Lanctôt est attaqué en pleine rue par des fiers-à-bras et dans la nuit de 4 au 5 avril 1876, le matériel de l'imprimerie de *L'Écho* est jeté dans la glissoire du gouvernement⁷², en face de l'imprimerie⁷³. En juillet 1877, un incendiaire met le feu à l'immeuble de *L'Écho*. La politique municipale de Hull n'était pas un jeu pour les timides.

Néanmoins, la politique municipale de Hull n'est pas l'unique sujet qu'aborde Lanctôt. Il reprend aussi certains thèmes qu'il a exposés autrefois.

Lorsqu'il était le rédacteur de *La Presse*, de *L'Union Nationale* et de *L'Indépendance Canadienne*, et qu'il rédigeait en 1866-1867, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, Lanctôt proclamait l'indépendance politique comme la fin ultime à laquelle devait aspirer le Canada. Le 7 août 1875, il publie un court éditorial intitulé «L'Indépendance du Canada», dans lequel il revient sur le sujet en notant que le régime colonial tire à sa fin et que les hommes politiques s'interrogent sur l'avenir politique du Canada. Sera-ce l'union avec les États-Unis ou avec l'empire britannique ou l'indépendance, se demande Lanctôt. «Laissés à nous-mêmes, il n'est pas probable que nous rechercherions l'union politique avec nos voisins», écrit Lanctôt, qui change encore une fois d'idée sur l'avenir du pays, mais sans rejeter complètement l'option annexionniste: il signale deux faits qui pourraient changer la situation: si l'Angleterre trouvait son compte à l'annexion du Canada aux États-Unis, elle «pourrait suffisamment influencer» la politique canadienne pour faire accepter l'annexion; si les Canadiens d'origine anglaise perdaient leurs «préjudices anti-yankees» par «parité nationale» et devenaient annexionnistes. Quant à l'union avec l'empire britannique, Lanctôt note que les hommes politiques anglais du Canada souhaitent sans doute un statut supérieur pour le Canada à celui de colonie, à la fois pour le bien du pays et pour eux-mêmes, et qu'ils accepteraient la «part afférente du fardeau des charges de l'empire» en retour d'une

représentation convenable dans le parlement anglais. Quant à l'indépendance, Lanctôt croit qu'elle ne serait possible que si elle était «garantie», sans quoi le Canada se sentirait toujours menacé d'annexion par son voisin du sud. Lanctôt ne précise pas quelles seraient ces garanties. Peut-être se réfère-t-il à un protectorat ou à un état neutre, comme il le recommandait en 1864 et en 1868? Rédacteur d'un journal libéral et ministériel, Lanctôt conclut sans passion: «les hommes d'état recommandables qui guident nos destinées, poussent par là même le char de l'état vers son but providentiel et par conséquent acceptable».

Le Lanctôt de 1875 ressemble assez peu à celui qui entendait transformer le pays! Même la question de la survie des Canadiens français ne parvient pas à ranimer sa pugnacité! Dans un éditorial paraissant le 23 avril 1875 intitulé «Ce que c'est que d'être la Minorité», Lanctôt rapporte les commentaires de l'un de ses lecteurs: «J'admets que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour empêcher les empiètements sur notre patrimoine national et religieux. Mais n'est-il pas vrai que cela n'empêche pas qu'il soit bien malheureux d'être en minorité?» Le lecteur rappelle l'affaire du Nord-Ouest, les écoles du Nouveau-Brunswick, la commutation de Lépine. Aux doléances du lecteur, Lanctôt répond qu'il est difficile, dans la Confédération, d'obtenir «pleine et entière justice sur les questions nationales et religieuses»:

nous sommes la minorité franco-catholique dans un pays anglo-protestant, poursuit-il. Il est naturel que la majorité ne voie pas toujours les choses du même oeil que nous, et quand nous pouvons l'amener à nous accorder dans une mesure raisonnable, la justice que nous réclamons, nous devons être satisfaits.

Il suggère quand même un moyen d'obtenir davantage: «ce serait d'être uni comme un seul homme, au moins dans les questions qui ont un caractère national et religieux.» Il attribue l'absence de cette union à «l'obstination d'une opposition souvent factieuse, qui ne veut rien de ce qu'on peut obtenir et demande l'impossibilité. Elle repousse les concessions qui nous sont faites et s'étend à vilipender ceux que nous réussissons à convertir jusqu'à un certain point à nos idées». Selon lui, un moyen de «tempérer» cette situation de minorité c'est l'union de tous les minoritaires, c'est-à-dire des Canadiens français. Un autre moyen est l'exercice d'«un esprit de modération et de conciliation» envers ceux d'origines différentes lorsqu'ils suggèrent des solutions raisonnables aux questions nationales et religieuses. Lanctôt prend soin de souligner que le premier ministre Alexander Mackenzie et que les membres anglais du parti libéral veulent agir selon la justice. La première recommandation de Lanctôt ressemble fort à celle faite dans *La Presse* afin de régler les difficultés sectionnelles sous le régime de l'Union: l'union des partis du Canada-Est. Dans *L'Union Nationale*, Lanctôt recommandait aussi l'union des Canadiens français pour combattre le projet de Confédération. Il croit donc encore au vieux dicton: L'Union fait la force, mais il n'a plus la force de ses convictions. Ainsi, l'union nationale, qu'il a si longtemps prônée prend-elle les allures d'une démission lorsqu'il écrit, au sujet d'une demande d'aide du gouvernement provincial pour construire un chemin de fer, qu'il «serait grandement à désirer qu'à la place des luttes de parti, il s'établît entre les hommes et surtout entre les gouvernements locaux et le gouvernement

central, une politique de dévouement et de sympathie pour la promotion de tous les intérêts du pays»⁷⁴.

Même son adversaire, pour ne pas dire ennemi, trouve grâce à ses yeux:

la mort seule pouvait enlever la palme à Sir George Étienne Cartier, au moment où il allait entreprendre un rôle révolutionnaire, dans le sens constitutionnel du mot, car il acceptait le programme ouvrier, l'indépendance et la protection efficace, absolue même, pour le Canada, comme Greeley l'entendait, comme Kelly l'entend encore pour les États-Unis⁷⁵.

Sur la question du travail, Lanctôt se hasarde à proposer «un Programme Rationnel» pour aider d'une façon tangible les travailleurs durant l'hiver⁷⁶. Il suggère à la corporation de la ville d'Ottawa d'entreprendre un programme de travaux publics toujours nécessaires afin de donner du travail à ceux susceptibles d'en manquer à la fin de l'été et il poursuit: «c'est le meilleur genre de secours qui puisse être organisé, si les circonstances le permettent». La même recommandation s'applique à la ville de Hull dont les trois-quarts de sa population gagnent peu et chôme plus tôt que d'habitude à cause du ralentissement dans le commerce du bois. À l'appui de sa proposition, il reprend l'argumentation déjà servie afin de prouver la nécessité de la création de manufactures de procurer ainsi du travail; le commerce et la population en général en profiteront. Il suggère même des initiatives pour la ville de Hull, par exemple, la construction d'un marché et il termine en déclarant: «on ne peut se faire une idée de ce que la dépense opportune de quelque somme même peu considérable, peut apporter de soulagement à une population toute entière. La prospérité des travailleurs est la

prospérité de tous.» Les idées défendues par Lanctôt ici ne détonnent pas avec celles qu'il défendait plus tôt, mais le ton est nettement moins polémique.

Le manque de travail ramène la question du système douanier. Lanctôt a longuement considéré les systèmes douaniers du libre échange et de la protection surtout en 1866 et en 1867 alors qu'il rédigeait *L'Indépendance Pacifique du Canada*. En 1875, la question est toujours d'actualité et Lanctôt aborde le sujet dans un texte, le 7 août 1875, sous le titre «Le Libre-Échange». Il déclare qu'il est «en principe pour la protection, car c'est l'ordre naturel du développement de l'industrie d'une nation», mais ajoute que l'obtention de la «protection» pour le pays est impossible. L'Angleterre libre-échangiste s'y opposerait et les États-Unis protectionnistes rendraient le protectionnisme canadien «impraticable par toute espèce de moyens». Bien qu'il favorise le protectionnisme, à défaut de celui-ci, il opterait pour le libre-échange avec l'Angleterre et les États-Unis.

Le 26 août 1875, Lanctôt aborde à nouveau la question du système douanier⁷⁷ et il signale que *Le Bien Public*⁷⁸ partage l'opinion du *Courrier* exprimée le 7 août 1875, qui estime qu'il serait avantageux d'avoir le libre-échange avec les États-Unis. *Le Bien Public* croit que l'Angleterre s'opposera à l'imposition des droits sur ses marchandises tandis que les produits américains ne seraient pas taxés. *Le Bien Public* ne croit pas que le Canada puisse compétitionner avec les produits anglais. Lanctôt remarque que son confrère a peut-être raison sur la production à bon marché de l'Angleterre et sur

l'impossibilité du Canada de lui faire concurrence. Il ajoute cependant qu'«avec le libre-échange complet vis à vis de tous les pays, le Canada deviendrait avec ses pouvoirs d'eau, l'endroit recherché des Anglais mêmes, pour manufacturer pour le marché américain et même pour le marché européen». Lanctôt ne peut s'empêcher de relever l'état colonial du Canada: «notre confrère en revient à demander une protection suffisante. L'idée est bonne en elle-même. Mais elle est impraticable dans notre position à l'égard de l'Angleterre, qui s'y objecte logiquement, tant que nous restons colonie, et des États-Unis qui peuvent nous imposer leurs conditions». Encore une fois, Lanctôt renoue avec d'anciennes thèses... mais pour les désamorcer: fataliste, il écrit: «Il nous faut faire fortune contre bon coeur et tirer le meilleur parti possible d'une situation qui est plus ou moins désavantageuse, ou nous ceindre les reins pour nous lancer dans les grandes aventures du libre-échange».

La question du libre-échange est à nouveau discutée dans le *Courrier* du 4 septembre 1875. Lanctôt remarque que l'on s'entend alors à considérer le système du libre-échange et le protectionnisme comme un seul système: la «protection» est la cause et le libre-échange est l'effet. Il ouvre ensuite une parenthèse et exprime sa pensée sur l'industrie anglaise:

La modicité du salaire a toujours été la principale cause du bon marché de la production industrielle dans le pays de l'esclave blanc et du cheval pur sang.

À mesure que les classes ouvrières s'émancipent, l'Angleterre arrive au coût de la production américaine, et la supériorité de l'outillage et de l'économie pratique américains lui dispute la palme.

Il rappelle que c'est non seulement la protection qui a favorisé l'essor industriel aux États-Unis mais aussi le grand marché: «c'est le débit qui fait le profit. Plus une production quelconque est étendue, moins elle est coûteuse». Il en conclut sur la nécessité pour le Canada d'accéder au marché américain pour le concurrencer sur son propre terrain et pour concurrencer celui de l'Europe. Selon lui, le libre-échange s'impose pour conquérir le marché des États-Unis. Lanctôt rapporte que *Le Bien Public* est d'avis qu'un tarif protecteur serait préférable en dépit des liens du Canada avec l'Angleterre. C'est dire que le régime colonial est incompatible avec le développement de l'industrie canadienne estime Lanctôt, qui poursuit pourtant en concluant: «avant tout, nous voulons le développement de l'industrie du pays. Si le libre-échange nous le procure, acceptons le, puisqu'il nous est offert de toutes parts, tandis que la protection qui nous fermerait notre principal marché, celui des États-Unis, nous est défendue».

Si Lanctôt reste fidèle à ses thèses, comme le montrent ses textes sur la question du libre-échange, il n'a plus la foi qui faisait de lui un redoutable adversaire. Lanctôt analyse toujours les problèmes sociaux et politiques à l'aune de ses idéaux, mais est toujours prêt à les sacrifier sur l'autel du pragmatisme. En 1875, Médéric Lanctôt est déjà mort.

La fin du guerrier - 1877

Le dernier numéro disponible du *Courrier d'Ottawa* est celui du 1^{er} avril 1876. Les presses du journal sont sacagées dans la nuit du 4 au 5 avril 1876 et l'on ne sait

presque rien sur la vie de Lanctôt après la disparition du *Courrier*. Lanctôt meurt subitement le 31 juillet 1877 à Lucerne. Les quelques lignes publiées par David sur les circonstances de son décès nous informent sur les circonstances de sa mort. Il

voulut se rendre chez lui et partit (pour Lucerne) accompagné du père de M. Lusignan; plusieurs fois il fut obligé de descendre de voiture pour se reposer, pour ne pas mourir en chemin. Il arriva chez lui à huit heures du soir, se coucha et se réveilla vers deux heures avec le râle de la mort; il appela sa femme, lui demanda de préparer quelques médicaments, et expira⁷⁹.

Médéric Lanctôt n'a pas laissé de papiers personnels. Autant il a publié d'éditoriaux sur les affaires de son temps, autant il a été avare de renseignements sur sa vie intime. Un ancien collaborateur à *L'Union Nationale*, L.-O. David, s'est chargé de tracer le portrait de Lanctôt dans *L'Opinion Publique*, le 23 août 1877, c'est-à-dire quelques semaines après son décès. David juge sévèrement Lanctôt et attribue sa conduite à son «ambition, cette fièvre de pouvoir, de fortune et de popularité». Personne n'a réfuté ce témoignage.

Jean Hamelin termine ainsi sa biographie de Lanctôt:

Lanctôt appartient à son époque. Par plus d'un aspect il incarne les Canadiens français sans cesse tiraillés entre leur admiration pour les institutions britanniques et leur condition de colonisés, entre leur origine française et leur milieu nord-américain. Il incarne surtout une ville, Montréal, où se posent dans la seconde moitié du XIX^e siècle deux ordres de problèmes: ceux qui relèvent du national et ceux qui relèvent du social. Il est l'un des premiers idéologues canadiens-français à avoir tenté d'en esquisser une synthèse⁸⁰.

C'est surtout en tant que réformateur que Lanctôt «appartient à son époque».

Comme il le déclare dans *L'Indépendance Canadienne*, pour lui,

le journalisme n'est pas seulement un moyen d'instruction: c'est aussi un moyen d'action. C'est l'auxiliaire puissant des mouvements que nous entreprenons pour obtenir la réalisation des idées politiques et sociales que nous croyons propres à augmenter la somme des libertés et du bien-être de notre pays⁸¹.

Lancôt paye le prix de cet engagement puisque ses «idées politiques et sociales» ne sont pas orthodoxes: elles déplaisent au clergé catholique ultramontain, elles repoussent le statut de «nègre» colonisé⁸² et réclament l'émancipation politique du Canada; elles revendiquent la «rétribution équitable du travail⁸³».

Si pendant un certain temps, Lancôt favorise l'annexion du Canada aux États-Unis, sans doute croit-il que les États-Unis ont des «institutions qui donnent du même coup à tous ceux qui en veulent jouir, la liberté et ses droits; (et) la liberté religieuse⁸⁴».

Même au moment où le parti libéral formait le gouvernement, sa prise en mains du *Courrier d'Outaouais*, journal libéral, c'est-à-dire ministériel, a probablement été principalement motivée par ses responsabilités familiales. Le 9 octobre 1875, il publie un article sur Louis-Michel Darveau, décédé à Québec le 24 août 1875, dans lequel il écrit:

il vient de mourir à Québec un homme qui a fini tristement une carrière remplie de vicissitudes et d'amertumes. Ce n'est pas étonnant, puisqu'il était journaliste. (...) Il aurait pu faire son chemin dans cette profession (notariat) si la malheureuse passion du journalisme ne s'était pas emparée de lui. (...) Mr. Darveau quitta le journalisme pauvre et portant le germe de la maladie qui pendant dix ans le cloua en quelque sorte sur son lit de douleur et finit par lui ravir la vie après lui avoir enlevé la raison. Pendant dix ans le rhumatisme le priva de l'usage de ses jambes et le rendit presque incapable de se livrer même à un travail d'esprit sérieux. Et cependant il avait une femme et des enfants qui demandaient à vivre.

C'est plutôt Lancôt qui souffrait de rhumatisme tandis que Louis-Michel Darveau était

«atteint de paralysie partielle⁸⁵.» En outre, Darveau *n'avait pas d'enfants* tandis que Lanctôt avait cinq enfants et une épouse à faire vivre. En dépeignant ainsi les affres de Darveau, Lanctôt, épuisé et désillusionné par ses longues batailles pour la survie de sa famille et sa conception de la justice et de l'égalité, et inspiré sans doute par la conscience de sa fin, écrivait, en quelque sorte, sa propre épitaphe.

NOTES

1. «Programme général de "L'Indépendance Canadienne"», *L'Indépendance Canadienne*, le 15 février 1868, p. 2.
2. Union de pays possédant une politique douanière et tarifaire commune.
3. Médéric Lanctôt, *L'Indépendance Pacifique du Canada*, Montréal, 1867, p. 11-12.
4. Jean Hamelin indique qu'il «propose l'annexion» dans *L'Indépendance Canadienne*. Jean Hamelin a peut-être eu accès à des numéros subséquents dans lesquels Lanctôt se prononçait en premier lieu pour l'annexion. Toutefois, dans le prospectus et dans les numéros des 22, 24 et 25 avril 1868, Lanctôt classe l'annexion après l'indépendance et l'indépendance sous un protectorat.
5. Elle avait déjà été abolie dans les campagnes.
6. Il avait dénoncé cette loi alors qu'il était échevin de la ville de Montréal en 1866 («Les amendements à l'Acte d'incorporation de la Cité de Montréal», *L'Union Nationale*, le 21 juin 1866, p. 2).
7. Les numéros des 22, 24 et 25 avril 1868.
8. Lettre de Wilfrid Laurier datée du 18 avril 1868 et publiée dans le numéro du 22 avril 1868, de *L'Indépendance Canadienne*. Le récit de Laurier paraît dans les numéros du 22 avril 1868, p. 1, et du 25 avril 1868, p. 1.
9. *La Lanterne*, le 17 septembre 1868, p. 3-4.
10. Jean Hamelin, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, X, 1871-1880, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 465.
11. Lettre en réponse à L.O. David au 14 août 1877, réponse non publiée dans *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie*, Archives Nationales du Canada, MG

24.B163.

12. «Magnifique démonstration ouvrière à Québec. Procession de 7,000 à 8,000 hommes. Salaire des membres: \$1.50 par jour. Discours de M. Lanctôt», *Le Pays*, 30 juillet 1868, p. 2.
13. Téléphore Saint-Pierre, *Histoire des canadiens du Michigan et du comté d'Essex, Ontario*. Montréal, 1895, p. 234.
14. Alexandre Belisle, dans *Histoire de la presse franco-américaine: comprenant l'historique de l'émigration des Canadiens Français aux États-Unis, leur développement, leur progrès* indique que Lanctôt publie deux ou trois numéros de *L'Idée Nouvelle* à Burlington (Worcester, 1911, p. 21)..
15. Le premier numéro du journal publié à Burlington est introuvable. Les numéros disponibles sont les numéros du 3 juin 1869, 12 juin 1869, 19 juin 1869, 26 juin 1869, 3 juillet 1869, 10 juillet 1869, 17 juillet 1869 et le 24 juillet 1869.
16. Le nom du propriétaire du journal n'est pas indiqué dans les sept numéros du journal, mais Alexandre Bélisle indique que T.-H. Saroy Lambert en a été l'administrateur et le propriétaire (Alexandre Bélisle, *op. cit.*, p. 135). Toutefois, le prospectus dit «spécial» de *L'Idée Nouvelle* publié le 24 juillet 1869 est expédié par «Lanctôt Blake & Cie» à titre de «Propriétaires Éditeurs».
17. «À nos patrons», *L'Ère Nouvelle*, 3 juin 1869, p. 2.
18. *Loc. Cit.*
19. «Un Plan Pratique pour l'Indépendance et l'Annexion du Canada», *L'Idée Nouvelle*, le 26 juin 1869, p. 2.
20. «Magnifique démonstration ouvrière à Québec. Procession de 7,000 à 8,000 hommes. Salaire des membres: \$2.50 par jour. Discours de M. Lanctôt», *Le Pays*, le 30 juillet 1868, p. 2.
21. «Cinquième Convention des Canadiens-Français aux États-Unis», *L'Impartial*, le 20 novembre 1869, p. 2.
22. Publié le 26 juin 1869.
23. Les États-Unis garderont la neutralité face à la guerre des Cubains avec l'Espagne.

Cette guerre connue à Cuba sous le nom de la Guerre de dix ans se termine par le Traité de Zanjón en 1878 (Leslie Bethell, *Cuba a short history*, New York, Cambridge University Press, 1993, p. 26).

24. «La Question Cubaine», *L'Idée Nouvelle*, le 3 juillet 1869, p. 2.
25. «Chemin de l'Égalité», *L'Idée Nouvelle*, le 3 juin 1869, p. 2.
26. *L'Idée Nouvelle*, le 26 juin 1869, p. 3.
27. C'est le nom d'un navire de guerre, bâti en Angleterre, avec lequel les Sudistes avaient causé des dommages à la marine marchande du Nord.
28. L'avenir lui donnera raison.
29. Médéric Lanctôt a prononcé un discours et fut ensuite reconduit processionnellement à sa demeure sous la clameur de hourras pour l'indépendance du Canada.
30. Téléphore Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 233-246.
31. «Une ancienne connaissance», *L'Impartial*, le 20 novembre 1869, p. 5.
32. L'article de *L'Ordre* n'a pas été retrouvé.
33. «We do not (...) think that individually we ought not to use the *Impartial* as a proper instrument for the political enlightenment of those who will look to us for information» (*L'Impartial*, 20 novembre 1869, p. 4).
34. Silas Farmer, *The history of Detroit and Michigan: or the metropolis illustrated; a chronological cyclopedia of the past and the present, including a full record of territorial days in Michigan and the annuals of Wayne County*, Detroit, 1884, p. 678.
35. Archives Publiques du Canada, Fonds Lusignan, MG 29 D27.
36. Lusignan avait donné sa démission en tant que rédacteur du journal *Le Pays* le 28 mai 1868 et Papineau et Dorion avaient accepté sa démission le lendemain 29 mai 1868.

37. Alexandre Belisle, *op.cit.*, p. 22.
38. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 465.
39. Charles Chiniquy (1809-1899), prêtre catholique qui prêcha pour la tempérance. En octobre 1851, Chiniquy devint le curé de Sainte Anne, Illinois. Il éprouve des difficultés avec l'évêque du diocèse de Chicago. Il fut excommunié le 3 septembre 1856. Les journaux du Bas-Canada rendent compte des démêlés avec l'évêque et les évêques du Bas-Canada craignent que les fidèles qui sont aux États-Unis perdent leur foi. On tenta de convaincre Chiniquy de se soumettre à son évêque, mais celui-ci se sépara définitivement de l'église catholique et devint ministre protestant en 1860 (Yves Roby, «Charles Chiniquy», *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. XII, 1891-1900, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 190-191).
40. «*The priesthood of believers. By this principle Baptists understand not only that the individual Christian can rightfully serve as a minister to his fellows; they regard it as conferring upon each member of a church equal privileges and rights in determining the affairs of the church. In this democracy, the minister is called to his office by a vote of the congregation, and he is not regarded as having any special sacerdotal or ecclesiastical authority.*»; «*The authority of the Bible as a sufficient guide to faith and practice. Acknowledging no human founder, no human authority, and no human creed, Baptists seek to derive their doctrine and polity directly from the Scriptures. Creedal statements as authoritative tests of faith and fellowship have been consistently rejected by the major Baptist groups, since the Bible itself is regarded as possessing the only valid definitions*» (Winthrop S. Hudson, «Development of Baptist Doctrine», dans *Encyclopedia Americana*, Edition 2000, Danbury, Conn., Grolier Publisher, Vol. 3, p. 210).
41. Elle n'est pas à la Bibliothèque du Congrès et les recherches effectuées à la Bibliothèque Nationale du Canada ont été vaines.
42. Il est probable que Jean Hamelin fait référence à l'article dans *L'Opinion Publique*.
43. Fréchette dirige *L'Amérique* jusqu'en juin 1870.
44. Jean Hamelin, *op.cit.*, p. 466.
45. La République est proclamée le 4 septembre 1870.

46. Philias Lanctôt est aussi membre de l'Institut Canadien de Montréal.
47. Le parti libéral (Whig) gouverna de 1868 à 1874.
48. W.L. Morton, *The Critical Years: The Union of British North America, 1857-1873*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 258.
49. Médéric Lanctôt, *Programme Indépendant*, p. 7.
50. *Ibid.*, p. 11. Lanctôt précise le «Bas-Canada», c'est-à-dire la province de Québec en 1871.
51. *Ibid.*, p. 8-9.
52. Le *Programme Catholique* énonçait les règles à suivre pour le choix des représentants, par exemple, choisir d'abord et avant tout, le candidat conservateur qui accepte le programme catholique; si un candidat libéral accepte le programme catholique et que le candidat conservateur le refuse, il faut s'abstenir de voter (André Lavallée, «20 avril 1871: Un programme électoral catholique» Une expérience tricentenaire, *Les Cahiers de l'Université du Québec*, 1970, p. 119).
53. «Élections pour la Chambre Locale, Nominations. Incidents et Discours. Quartier Est», *Le Pays*, le 16 juin 1871, p. 2.
54. «Un mauvais service», *Le Pays*, le 18 juillet 1871, p. 2.
55. La défaite n'est toutefois pas assez «cuisante» pour *L'Ordre* qui s'indigne le 24 juin 1871: «Lanquetôt a réuni 290 votes» (p. 2).
56. Article sans titre, *L'Ordre*, le 24 juin 1871, p. 2.
57. Voir chapitre IX.
58. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 466.
59. En novembre 1869, le curé refuse d'inhumer Joseph Guibord dans le cimetière catholique parce qu'il était membre de l'Institut Canadien de Montréal et excommunié. Sa veuve poursuit la fabrique et le procès se transforme très vite en un «débat public sur le gallicanisme et l'ultramontanisme, la liberté de parole et l'autoritarisme, le droit français et anglais, le droit canon et le droit civil.» En

1874, le Conseil privé ordonne d'inhumer Guibord dans un cimetière catholique. Mgr. Bourget ne voulant pas désarmer déclara que «la tombe serait pour toujours séparée du sol consacré». Il suggéra l'épithaphe suivante: «Là repose un révolté que l'on a enterré par la force des armes» (Denise Olson et Terry R. Olson, *Histoire du Canada français*, Tome 7, Montréal, François Beauval, éditeur, 1980, p. 274-275).

60. Cartier est aux prises avec Hugh Allan qui veut obtenir le contrat de construction du chemin de fer du Pacifique. Cartier cède à la demande de Hugh Allan durant les dernières semaines de la campagne électorale (Brian Young, *George-Étienne Cartier bourgeois montréalais*, Montréal, Boréal Express, 1982, p. 178-181).
61. Charles Lipton, *The Trade Union Movement in Canada, 1827-1959*, Montréal, Les Presses Sociales, 1967, p. 46-47.
62. Archives Nationales du Canada, Fonds Cartier, MG 27 D4 vol. 5.
63. Jean Hamelin, *op.cit.*, p. 466.
64. Ce journal est conservateur à ses débuts en 1873, mais il devient un journal libéral après les élections de février 1874, lorsque le parti libéral remporte les élections fédérales.
65. Le Volume I des *Débats de la Chambre des Communes du Canada - Session 1875* indique: «Traduit de l'anglais de A.M. Burgess par Médéric Lanctôt» (*Hansard, Dominion of Canada. Débats de la Chambres des Communes du Canada, Session Printemps, 1875* (4 février au 8 avril), Ottawa, MacLean, Roger & Co., 1875). *Le Courrier d'Ottawa*, fondé le 5 janvier 1870 est un «journal politique, littéraire, commercial, industriel et agricole.» Le 22 janvier 1870, le nom est changé en *Courrier d'Outaouais* lorsqu'Alphonse Lusignan suggère que le mot Ottawa n'est pas français.
66. Il n'est plus baptiste et Jean Hamelin fait remonter son retour à la religion catholique en 1872-1873 (Jean Hamelin, *op.cit.*, p. 466).
67. David écrit: «après la session, il achetait le *Courrier de l'Outaouais*, le transportait à Hull, entreprenait une guerre à mort contre certains employés du conseil municipal de cette ville, et devenait l'homme le plus populaire de Hull. Encore une fois, il avait frappé la veine populaire; on ne jurait que par Lanctôt; il faisait mettre à la porte les conseillers et employés municipaux, les remplaçant

par des hommes fidèles; était nommé avocat de la ville et imposait en toutes choses ses volontés. Malheureusement, là comme ailleurs, il perdit tout en abusant de son influence, en montrant au peuple que l'ambition personnelle, plus que l'intérêt public, le faisait agir; il persécuta tellement ceux qu'il avait renversés, qu'il en fit des victimes et tourna contre lui le sentiment public. Bientôt, il fut abandonné par ses plus chauds partisans; ses adversaires revinrent au pouvoir, le destituèrent comme avocat de la ville, et il perdit même la plus grande partie de sa clientèle» (Laurent-Olivier David, *Souvenirs et biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 15).

68. Costigan n'a pas gain de cause. En 1875, lorsque Lanctôt dénonce les changements faits à la Charte de Hull, la loi votée en 1871 par la législature du Nouveau-Brunswick qui enlevait tout octroi aux écoles catholiques de la province était toujours en vigueur. En 1872, John Costigan, député du Nouveau-Brunswick à Ottawa, avait réclamé, sans succès, le désaveu de la loi.
69. Mario Pelletier, «Luttes et polémiques politiques à Hull dans les années 1870», dans *Asticou*, cahier 14, automne 1974, p. 17.
70. Le grand feu qui a eu lieu à Hull en 1900 a détruit le palais de justice et le bureau d'enregistrement ainsi que de nombreuses archives publiques et documents officiels. Les journaux sont donc une source précieuse d'information sur l'histoire de Hull au dix-neuvième siècle (Edgar Boutet, «Les journaux de Hull: des origines à 1955», dans *Asticou*, cahiers no. 10-11, mars 1958, p. 46).
71. Mario Pelletier, *op. cit.*, p. 18.
72. Couloir ménagé sur le versant de la côte en face du Parlement pour le glissement du bois dans la rivière.
73. Edgar Boutet, *op. cit.*, p. 50.
74. Article intitulé «Le gouvernement de Québec et les chemins de fer», *Le Courrier d'Outaouais*, 17 novembre 1875, p. 2.
75. «Nos hommes politiques - Les nouveaux», *Le Courrier d'Outaouais*, le 23 octobre 1875, p. 2.
76. «Un programme rationnel», *Le Courrier d'Outaouais*, 31 juillet 1875, p. 2.

77. «La question industrielle», *Le Courrier d'Outaouais*, 26 août 1875, p. 2.
78. Le rédacteur est l'ancien collaborateur à *L'Union Nationale*, L.-O. David.
79. L.-O. David, *Souvenirs et biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 15-16.
80. Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 466.
81. *L'Indépendance Canadienne*, prospectus du 15 février 1868, p. 1.
82. Voir p. 387.
83. Voir p. 378.
84. Voir p. 375.
85. Pierre Landry, «Louis-Michel Darveau», *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. X, 1871-1880, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 233. Lanctôt avise ses lecteurs du *Courrier d'Outaouais* le 6 juillet 1875 qu'ayant «un rhumatisme violent à la main droite», il ne peut rédiger l'éditorial habituel. Trois semaines plus tard, le 27 juillet 1875, il avise ses lecteurs qu'il est presque prêt à reprendre la rédaction.

CONCLUSION

Le chercheur qui se rend compte de l'étendue de l'oeuvre de Médéric Lanctôt comme journaliste de combat et auteur ainsi que de son activisme dans le contexte social et politique est en droit de s'interroger sur l'étonnante énergie déployée par cet homme, aujourd'hui oublié.

Ses biographes L.-O. David et Jean Hamelin le voient comme un être «déplacé à une époque tranquille», mais aussi comme un être qui «appartient à son époque». Étant donné l'absence de documents personnels, il n'est pas étonnant que Jean Hamelin doive se fier au témoignage de L.-O. David pour les détails de la vie de Lanctôt. Mais, en dépit du témoignage de David qui voit Lanctôt comme étant un révolutionnaire manqué, il le considère comme l'un des premiers idéologues canadiens-français à avoir tenté «d'esquisser une synthèse» des «deux ordres de problèmes», qui «se posent dans la seconde moitié du XIX^e siècle», soit «ceux qui relèvent du national et ceux qui relèvent du social».

Or, pour le chercheur qui est conscient du fait que le Québec du XXI^e siècle cherche encore à trouver des solutions aux mêmes problèmes que ceux analysés par Lanctôt, malgré le siècle et demi qui le sépare de notre auteur, il apparaît que Médéric Lanctôt, loin d'être un homme de son époque, appartient en réalité au futur.

Pour comprendre tout être humain, il faut commencer par retourner à ses origines. Le père de Médéric était un patriote, un rebelle et un intellectuel, un notaire et un politicien manqué. Ce père fut aussi un père absent car emprisonné pour un «crime» qui l'avait rendu passible de la peine de mort. Médéric a été élevé, pour les années les plus formatrices de sa vie par une mère anglophone, mais dans un milieu français qui connaissait les punitions drastiques qui avaient été imposées par les «Anglais», telles la pendaison des meneurs et l'incendie de leurs demeures. Enfant intelligent et sans doute sensible, il a sûrement souffert de ces circonstances et il a développé, nous croyons, une conscience aiguë et une haine ardente pour l'injustice.

Le chercheur ne se surprend pas, alors, de voir que Médéric Lanctôt a développé un patriotisme poussé pour la race et la nation de son père, une indépendance d'esprit qui l'empêcha de céder aux menaces d'excommunication des membres de l'Institut Canadien. Entre autres manifestations de son indépendance d'esprit, il devint avocat et se présenta aux élections de 1867 (contre Cartier) et en 1871 au parlement provincial.

Mais surtout il ne supportait pas l'injustice. Aussi devint-il le défenseur de ce qu'on nomme aujourd'hui les démunis, ce qui en son temps, incluait ce qu'on appelle aujourd'hui le *working poor*. Ce trait, selon nous, est la pierre angulaire et de l'oeuvre de Lanctôt et de son engagement.

Dans une société aux prises avec un clergé soumis à l'influence ultramontaine qui appuie le pouvoir d'un état corrompu et guidé par le *laissez faire* dans la sphère

économique, il n'est pas surprenant que Lanctôt, en tant que rebelle et iconoclaste qu'il fut, ait quitté sa religion et ait même osé s'en prendre à l'Église catholique romaine, anticipant la révolution tranquille qui viderait les églises presque cent ans plus tard au Québec. Et il est encore moins surprenant que son biographe L.-O. David en soit scandalisé et ne puisse cacher son amertume même en faisant son «eulogie».

Il n'est pas surprenant non plus que, suivant les traces de son père, Médéric Lanctôt ait prêché l'annexion du Canada aux États-Unis où, croyait-il, comme tant d'autres, les travailleurs démunis pouvaient espérer gagner leur pain, faire instruire leurs enfants et exercer leur religion dans une société où la loi constitutionnelle même interdisait l'union de la religion et de l'État.

Il n'est pas moins surprenant qu'il ait prôné l'indépendance de la couronne anglaise et du capitalisme débridé que la révolution industrielle, liée au *laissez faire*, d'Adam Smith, avait engendré. Enfin, il est encore moins surprenant qu'il ait pris l'initiative de fonder une association des travailleurs qui anticipait celle qui fut fondée en Ontario quelques années plus tard et qu'il se lança dans la création de sociétés alimentaires pour aider les démunis à se nourrir et à se loger.

Anticipant le mouvement communautaire au Québec qui produisit les géants que sont la Caisse Populaire Desjardins et tant d'autres, et même, indirectement la Caisse de Dépôts et de Placements, il créa des mouvements coopératifs pour aider la classe ouvrière.

Toutes ces oeuvres ne faisaient que transcrire ce qu'il avait auparavant créé dans son imagination et mis sur papier, dans ses écrits journalistiques et dans ses oeuvres maîtresses, *L'Indépendance Pacifique du Canada* et *L'Association du Capital et du Travail*.

Et c'est précisément cet engagement qui en a fait un héros oublié et conspué par ses contemporains. Ses écrits pouvaient déranger le pouvoir établi mais son audace de se présenter contre George-Étienne Cartier, et plus, la peur qu'il réussisse, avec l'aide des travailleurs à renverser cette sommité a piqué l'*establishment*. De là un excès de vitriol à son égard qui a anticipé un autre phénomène du XX^e siècle, les *attack ads* si populaires et perniciox dans la république voisine.

Cela explique aussi, ce qui est arrivé à Hull et que Jean Hamelin a qualifié d'un excédent d'ambition. Tranquille, et sur la voie d'une retraite, Lanctôt ne put s'empêcher de batailler contre le citoyen le plus en vue, E.B. Eddy, et de défendre encore de pauvres travailleurs catholiques qui souhaitaient pourvoir leurs enfants d'une éducation catholique.

Mais, désillusionné et épuisé par un combat continuel contre des ennemis trop forts pour lui, il mourut beaucoup trop tôt. Les combats qu'il a menés continuent aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DE MÉDÉRIC LANCTÔT

OUVRAGES

L'Indépendance Pacifique du Canada, Montréal, 1867, 136 p.

Rome, The Great Usurper, Church and men, 1870.

L'Association du Capital et du Travail, Montréal, John Wilson, 1872, 46 p.

Programme indépendant, 12 p.

TRADUCTIONS

Procès de l'honorable Daniel E. Sickles accusé du meurtre de Philip Barton Key, procureur du district de Columbia à Washington, traduction de Médéric Lanctôt, Montréal, Presses du journal *Le Pays*, 1859, 69 p.

MACAULEY, G.H., *Passé, présent et avenir du Canada*, Introduction et traduction de Médéric Lanctôt, Montréal, Presses du journal *Le Pays*, 1859, 31 p.

LETTRES

De Médéric Lanctôt à A. Lusignan, 1867, Archives Publiques du Canada, Fonds Lusignan, MG 29 D27.

De Médéric Lanctôt à A. Lusignan, 1867, Archives Publiques du Canada, Fonds Lusignan, MG 29 D27.

De Médéric Lanctôt à A. Lusignan, 1969. Archives Publiques du Canada, Fonds Lusignan, MG 29 D27.

De Médéric Lanctôt à George-Étienne Cartier, septembre 1872, Archives Publiques du Canada, Fonds Cartier, MG 27 D4 vol. 5.

JOURNAUX

Collabore au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, 1856-1858.

Collabore au journal *Le Pays*, Montréal, 1859-1860.

La Presse, Montréal, 5 octobre 1863 - 5 septembre 1864.

L'Union Nationale, Montréal, 3 septembre 1864 - 7 novembre 1867.

L'Indépendance Canadienne, 22 avril 1868 (date incertaine de la disparition du journal).

L'Idée Nouvelle, Burlington, Vermont et Worcester, Mass., 1869.

L'Impartial, Détroit, Michigan, automne 1869.

The Anti-Roman Advocate, 1870.

Le Courrier d'Outaouais, 1875 - 1876.

L'Écho de Hull, 1875 - 1876.

ÉTUDES SUR MÉDÉRIC LANCTÔT

AUBRY, Christian et VIDRICAIRE, André, «Médéric Lanctôt (1838-1877)», *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, vol. II, Montréal, Université du Québec, 1988, pp. 37-163.

CONSTANT, Philippe, «Famille Lanctôt», *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, janvier et avril 1959, pp. 27-48.

COUILLARD, Marie-Marthe, «Médéric Lanctôt: un voix dissidente gommée par l'histoire», *Croire à l'écriture, Hommage à Jean-Louis Major*, Yvan G. Lepage et Robert (dir.), Ottawa, Les Éditions David, 2000, p. 95-108.

DESROSIERS, Richard et HÉROUX, Denis, «Un adversaire de la confédération et un théoricien social en 1867», *Un expérience tricentenaire*, (Les Cahiers de l'Université du Québec, n° 5), Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1970, pp. 97-106.

GERVAIS, Gaétan, «Un souverainiste du XIX^{ème} siècle: Médéric Lanctôt, 1838-1877», *Idéologies au Canada Français, 1850-1900*, Fernand Dumont et al, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, pp. 265-274.

GERVAIS, Gaétan, «L'Union Nationale, un journal de combat, 1864-1867», *Revue du Centre d'Études du Québec*, 2 avril 1968, pp. 23-27.

HAMELIN, Jean, «Médéric Lanctôt», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 462-466.

THÈSES

GERVAIS, Gaétan, «Médéric Lanctôt et L'Union Nationale», thèse de maîtrise en histoire présentée à la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa, 1968, 160 f.

HUDON, Jean-Paul, «L'abbé Henri-Raymond Casgrain: l'homme et l'oeuvre», thèse de doctorat présentée à la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa, 1977, 638 p.

JULIEN, Denise, «Médéric Lanctôt, le mouvement ouvrier québécois et les influences américaines et européennes», thèse de maîtrise en science politique présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1973, 430 p.

SÉGUIN, Normand, «L'opposition canadienne-française aux élections de 1867 dans la grande région de Montréal», thèse de maîtrise présentée à la faculté des arts de l'Université d'Ottawa, 1968, 141 p.

OUVRAGES SUR LE CANADA

ALLISON, A., *The Independence of Canada. A tract for General Circulation*, London, John Redford, Publisher, 1865, 8 p.

BAILLARGEON, Stéphane, *Entretiens avec Louis Rousseau - Religion et modernité au Québec*, Montréal, Liber, 1994, 150 p.

BEAULIEU, André et HAMELIN, Jean, *La Presse québécoise des origines à nos jours à nos jours*, Tome premier: 1764-1859, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, 268 p.

BEAULIEU, André et HAMELIN, Jean, *La Presse québécoise des origines à nos jours*, Tome deuxième: 1860-1879, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, 350 p.

- BELISLE, Alexandre, *Histoire de la presse franco-américaine: comprenant l'historique de l'émigration des Canadiens Français aux États-Unis, leur développement, leur progrès*, Worcester, Mass., Presses de L'Opinion Publique, 1911, xvi-434-xii p.
- BELLAVANCE, Marcel, *Le Québec et la Confédération, un choix libre? Le clergé et la constitution de 1867*, Québec, Septentrion, 1992, 209 p.
- BERNARD, André et LAFORTE, Denis, *La législation électorale au Québec*, Montréal, Les éditions de Sainte-Marie, 1969, 197-ill. p.
- BELLINGHAM, Sydney, *Some Personal Recollections of the Rebellion of 1837 in Canada*, Dublin, Brown and Nolan, 1901, 24 p.
- BERNARD, Jean-Paul, *Les rouges, libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du 19^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, xx-394 p.
- BERNARD, Jean-Paul, *Les idéologies québécoises au XIX^{ème} siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, 149 p.
- BERNARD, Jean-Paul, *Les rébellions de 1837-1838; Les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983, 349 p.
- BERNARD, Jean-Paul, *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB éditeur, 1988, 304 p.
- BOISSERY, Beverly, *A Deep Sense of Wrong: The Treason, Trials and Transportation to New South Wales of Lower Canadian Rebels after the 1838 Rebellion*, Toronto, Dundurn Press, 1995, xiv-367 p.
- BOILY, Raymond, *Les Irlandais et le canal de Lachine*, Montréal, Léméac, 1980, 207 p.
- BOLTON, E.C. et WEBBER, H.H., *The Confederation of British North America*, London, Chapman & Hall, 1866, 149 p.
- BONENFANT, J.-C., *La naissance de la Confédération*, Montréal, Lemeac, 1969, 155 p.
- de BONVILLE, Jean, éd., *La Presse québécoise de 1764 à 1914*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xi-xix, 349 p.

- BOUCHARD, Gérard et Yvan LAMONDE, éditeurs, *Québécois et Américains. La culture québécoise aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Fides, 1995, 418 p.
- BOUTHILLIER, Guy, *Le choc des langues au Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972, 767 p.
- BRAULT, Jean-René, *Montréal au XIX^e siècle. Actes du colloque organisé par la Société Historique de Montréal*, Montréal, Léméac, 1990, 270 p.
- BREHAUT-RYERSON, Stanley, *1837 The Birth of Canadian Democracy*, Toronto, Francis White Pub., 1937, 136 p.
- BROWN, Craig, ed., *Histoire générale du Canada*, (Édition française: Paul André Linteau), Montréal, Boréal, 1990, 694 p.
- BRUNET, Michel, *La présence française et les Canadiens: étude sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Beauchemin, 1958, 323 p.
- BRUNET, Michel, *Canadians et Canadiens. Étude sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides, 1971, 173 p.
- BUIES, Arthur, *Lettres sur le Canada*, Montréal, Éditions Étincelles, 1978, 94 p.
- BURGESS, J., DUCHÊNE, L., LINTEAU, P.-A. et ROBERT, J.-C., *Des clés pour l'histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 1992, 247 p.
- CARELESS, J.M.S., *The Union of the Canadas: The Growth of Canadian Institutions: 1841-1857*, Vol. 10, Toronto, McClelland & Stewart, 1967, 156 p.
- CAUCHON, Joseph, *Étude sur l'union projetée des provinces britanniques de l'Amérique du Nord*, Québec, Typographie d'Augustin Coté et Cie., 1858, 23 p.
- CHERRIER, C.-S., LABERGE, Charles et CLERK, Edward G., *Discours sur la Confédération*, Montréal, Lanctôt, Bouthillier, Thompson, 1865, 24 p.
- CHIASSEON, Béatrice, et al., *Histoire du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, CSN et CEQ., 1984, 328 p.
- CHOQUETTE, Chanoine C.-P., *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, v. 1, Montréal, Imprimerie de l'Institution des Sourds-Muets, 1911, 537 p.

- CHOQUETTE, Chanoine C.P. *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer, 1930, 551 p.
- CIRCÉ-CÔTÉ, Eva, *Papineau, son influence sur la pensée canadienne. Essai de psychologie historique*, Montréal, Régault, 1924, 247 p.
- COLIN, Frédérique (Abbé), *Discours sur l'ouvrier*, Montréal, Typ. Le Nouveau Monde, 1869, 22 p.
- Confédération, couronnement de dix années de mauvaise administration*, Montréal, Presses du journal *Le Pays*, 1867, 48 p.
- Contre-poison, La Confédération, c'est le salut du Bas-Canada*, Montréal, Typographie d'Eusèbe Sénécal, 1867, 72 p.
- COPP, J.T. et HAMELIN, Marcel, *Confederation 1867: Problems in Canadian History*, Montréal, The Copp Clark Co., 1966, 98 p.
- COUILLARD, Marie M. et IMBERT, Patrick, *Les discours du Nouveau Monde au XIX^e siècle au Canada français et en Amérique latine/Los discursos del Nuevo Mundo en el siglo XIX en el Canada francfono y en América latina*, Ottawa, Éditions Legas, 1995, 288 p.
- CREIGHTON, D.G., *The Commercial Empire of the St. Lawrence*, Toronto, Ryerson Press, 1937, vii-441 p.
- CURRIE, A.W., *The Grand Trunk Railway of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1957, viii-556 p.
- DAVID, Laurent-Olivier, *Les patriotes de 1837-1838*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1884, 299 p.
- DAVID, Laurent-Olivier, *Mes contemporains*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1894, 288 p.
- DAVID, Laurent-Olivier, *Souvenirs et biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911, 274 p.
- DAVID, Laurent-Olivier, *Les Gerbes Canadiennes*, Montréal, Beauchemin, 1921, 328 p.
- DAVID, Laurent-Olivier, *Au soir de la vie*, Montréal, Beauchemin, 1924, 358 p.

Débats de la Chambre des Communes du Canada, Traduit de l'anglais de A.M. Burgess, par Médéric Lanctôt, Vol. 1, Session de 1875, Ottawa, MacLean, Roger et Cie., 1875, xxvi, 1156 p.

Débats sur la Confédération, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, ix-1027 p.

De MONTIGNY, Testard B.A., *Histoire du droit canadien*, Montréal, Sénécal, 1869, 984 p.

DESROSIERS, Richard *et al.*, *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 120 p.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, The Hague, Netherlands, Johnson Reprint Corp., Mouton & Co.NV, 1968, 199 p.

DICKINSON, John A. et YOUNG, Brian, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 1992, 382 p.

DOUTRE, Gonzalve, *Le principe des nationalités*, Montréal, Les Presses du Pays, 1864, 33 p.

DUBOIS, E. (Abbé), *Le feu de la Rivière-du-Chêne, Étude historique sur le mouvement insurrectionnel de 1837 au Nord de Montréal*, Saint-Jérôme, Granger, 1937, 340 p.

DULONG, Gaston, *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, xxii-166 p.

DUMONT, Fernand, MONTMINY, Jean-Paul et HAMELIN, Jean, *Idéologies au Canada Français 1850-1900*, Québec, vol. 1, Presses de l'Université Laval, 1971, 360 p.

DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Québec, Boréal, 1993, 343 p.

DUMONT, M. et al., *L'Histoire des femmes au Québec*, Montréal, Quinze, 1982, 521 p.

DUNN, Oscar, *Dix ans de journalisme, Mélanges*, Montréal, Duvernay Frères and Dansereau, 1876, 278 p.

DUPUIS, Jean-Pierre, *Le mouvement ouvrier canadien*, Montréal, Fides, 1946, 205 p.

- DUROCHER, René et LINTEAU, Paul-André, *Le Retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Montréal, Boréal Express, 1971, 127 p.
- EASTERBROOK, W.T. and WATKINS, M.H., Editors, *Approaches to Canadian Economic History*, Toronto, McLelland and Stewart, 1967, 292 p.
- EID, Nadia, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec*, Montréal, Hurtubise, 1978, viii-318 p.
- FABRE, Hector, *Confédération, Indépendance, Annexion*, (Conférence faite à l'Institut Canadien de Québec, le 15 mars 1871, Québec, imprimé au bureau de L'Évènement, 1871, 33 p.
- FALARDEAU, Jean-Charles, dir., *Étienne Parent 1802-1874*, Montréal, La Presse, 1975, 95 p.
- FAUTEUX, A., *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1950, 433 p.
- FILTEAU, Gérard, *L'histoire des Patriotes*, v. 2, Montréal, Éditions de l'Action Canadienne-Française, 1938, 227 p.
- FORSEY, Eugene, *Trade Unions in Canada 1812-1902*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 602 p.
- FOURNIER, Jules, *Le Canada, son présent et son avenir, Politique et Finances*, Montréal, Imprimerie de La Minerve, 1865, 14 p.
- GAGNON, Serge, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, 474 p.
- GALARNEAU, Claude, *Les Collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, 287 p.
- GALT, A.T., *Speech given at the Legislative Assembly, Tuesday June 26, 1866*, Ottawa, Rose and Company, 1866, 30 p.
- GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada français*, Montréal, François Beauval, Editeur, 1976, Tome 5, 296 p.
- GAUDRÉE-BOILEAU, Charles Henri-Phillipe, *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois*, (Introduction de Pierre Savard), Québec, Presses de l'Université

Laval, 1968, 153 p.

GERIN-LAJOIE, Antoine, *Dix ans au Canada de 1840 à 1850, histoire de l'établissement du gouvernement responsable*, Québec, Demers, 1888, 326 p.

Guide du chercheur en histoire canadienne, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, 808 p.

HAMEL, Marcel Pierre, *Le Rapport Durham*, Québec, Aux Éditions du Québec, 1948, 376 p.

HAMELIN, Jean, éditeur, *Les travailleurs québécois, 1850-1896*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973, xvi-221 p.

HAMELIN, Jean et al., *Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIX^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'École des Hautes Études Commerciales, 1970, 168 p.

HAMELIN, Jean et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, vii-xviii-436 p.

HARDY, Louis-L., *Brève histoire du syndicalisme ouvrier canadien*, Québec, Édition de l'Hexagone, 1958, 152 p.

HARVEY, Fernand, *Révolution industrielle et travailleurs. Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1978, 347 p.

HARVEY, Fernand, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1973, 226 p.

HARVEY, Fernand, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 330 p.

HARE, John, *Les Patriotes, 1830-1839*, Ottawa, Les Éditions Libération, 1971, 232 p.

HARE, John, *La Pensée socio-politique au Québec, 1784-1812. Analyse sémantique*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1977, 102 p.

Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de luttes, Montréal, Co-édition CSN/CCS, 1984, 128 p.

- HUDON, Père Théophile, *L'Institut Canadien de Montréal et l'affaire Guibord*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1938, 172 p.
- HUNTINGTON, Lucius Seth, *The Independence of Canada, the Annual Address Delivered Before the Agricultural Society of the County of Mississquoi at Bedford, September 8th, 1869*, Montreal, Herald Steam Press, 1869, 14 p.
- HUOT, L.-H., *Le Rougisme au Canada; ses idées religieuses, ses principes sociaux, ses tendances anti-canadiennes*, Québec, 1864, 79 p.
- KELLY, Stéphane, *La Petite Loterie*, Montréal, Boréal, 1997, 283 p.
- KESTERTON, W.H., *A History of Journalism in Canada*, Ottawa, Carleton Library, McClelland & Stewart Limited, 310 p.
- LAFLÈCHE, Mgr. François, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1866, 268 p.
- LAFONTAINE, J.-L., *L'Institut Canadien en 1855*, Montréal, Sénécal, 1855, 225 p.
- De LAGRAVE, Jean-Paul, *Les journalistes-démocrates au Bas-Canada (1791-1840)*, Montréal, Éditions de Lagrave, 1975, 248 p.
- LAMONDE, Yvan, *Historiographie de la philosophie au Québec, 1853-1971*, Montréal, Hurtubise, 1972, 241 p.
- LAMONDE, Yvan, éditeur, *L'imprimé au Québec, aspects historiques, (18^e -20^e siècles)*, Québec, Institut Québécois de recherches sur la culture, 1983, 368 p.
- LAMONDE, Yvan, *Gens de Parole*, Montréal, Boreal, 1990, 176 p.
- LAMONDE, Yvan, *Louis-Antoine Dessaulles, 1818-1895: un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 1994, 369 p.
- LANCTOT, Hypolite, *Souvenirs d'un patriote exilé en Australie*, édité par John Hare, en collaboration avec Renée Landry, Québec, Septentrion, 1999, 221 p.
- LANDE, Lawrence, Foundation for Historical Research, *Confederation Pamphlets, a check list*, Montréal, McGill University Press, 1967, 669 p.
- LEFEBVRE, André, *Le Montreal Gazette et le nationalisme canadien, (1835-1842)*,

Montréal, Guérin, 1978, 205 p.

LEMIRE, Maurice et Denis SAINT-JACQUES, *La vie littéraire au Québec*, vol. 3, 1840-1869, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 671 p.

LEPAILLEUR, François-Marie, *Journal d'un patriote exilé en Australie 1839-1845, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin*, Sillery, Septentrion, 1996, 411 p.

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René, ROBERT, Jean-Claude, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal compact, 1989, 758 p.

LINTEAU, Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 613 p.

LIPTON, Charles, *The Trade Union Movement in Canada, 1827-1959*, Montréal, Les Presses Sociales, 1967, 366 p.

LOGAN, M.A., *Trade Unions in Canada: Their Development and Functioning*, Toronto, The MacMillan Co., 1948, 639 p.

MACLEAN, John, *The Tariff Handbook Shewing the Canadian Customs Tariff*, Toronto, Hunter, Rose and Company, 1879, 207 p.

MACKINTOSH, W.A., *The Economic Background of Dominion-Provincial Relations*, Toronto, McLelland and Stewart, 1964, 191 p.

MARTIN, Ged, *Britain and the Origins of the Canadian Confederation*, Vancouver, University of British Columbia, 1995, 388 p.

MASTERS, D.C., *The Reciprocity Treaty of 1854, its History; its Relations to British Colonial and Foreign Policy and to the Development of Canadian Fiscal Autonomy*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, xvi, 190 p.

MONET, Jacques, *La première révolution tranquille, le nationalisme canadien-français (1837-1850)*, Montréal, Fides, 1981, 504 p.

MONIÈRE, Denis, *Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, 381 p.

Montréal, fin de siècle: Histoire de la métropole du Canada au dix-neuvième siècle,

- Montréal, The Gazette Printing Co., 1899, 213 p.
- MOORE, Christopher, *How the Fathers made a Deal*, Toronto, McClelland & Stewart, 1997, ix-xiv-279 p.
- MORTON, W.L., *The Critical years. The Union of British North America 1857-1873*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1964, 322 p.
- OLSON, Denise et OLSON, Terry R., *Histoire du Canada français*, Tome 7, Montréal, Beauval, 1980, 355 p.
- PAPINEAU, Louis-Joseph, *Histoire de l'Insurrection au Canada*, (Introduction de Hubert Aquin), Montréal, Leméac, 1968, 104 p.
- PALMER, Bryan, *Working-Class Experience: the Rise and Reconstitution of Canadian Labour, 1800-1980*, Toronto, Butterworth, 1985, 347 p.
- PENNY, Edward Goff., *The Proposed British North American Confederation. Why it Should not be Imposed on the Colonies by Imperial Legislation*, Montréal, Herald Steam Press, 1867, 31 p.
- POUTRÉ, Félix, *Souvenirs d'un prisonnier d'état canadien en 1838*, Montréal, Réédition Québec, 1968, 70 p.
- RAJOTTE, Pierre, *Les mots du pouvoir ou le pouvoir des mots*, Montréal, l'Hexagone, 1991, 311 p.
- ROUILLARD, Jacques, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 535 p.
- ROY, Fernande, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal Express, 1993, 127 p.
- RUMILLY, Robert, *Histoire du Canada*, Paris, La Clé d'or, 1951, 592 p.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de la Province de Québec*, Vol. 1, Montréal, Fides, 1971, 365 p.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de Montréal*, Tome 2, Montréal, Fides, 1970, 418 p.
- SEGUIN, Maurice, *L'idée d'indépendance au Québec: genèse et historique*, Trois-

- Rivières, Les Éditions Express, 1971, 66 p.
- SMILEY, Donald V., editor, *The Rowell Sirois Report/Book 1*, Toronto, McLelland & Stewart, 1963, 228 p.
- ST-PIERRE, Téléphore, *Histoire des Canadiens du Michigan et du comté d'Essex, Ontario*, Montréal, Typographie de la «Gazette», 1895, 348 p.
- SHIPPEE, Lester Burrell, *Canadian-American Relations, 1849-1874*, New York, Russell & Russell, 1939, v-xi, 514 p.
- SKELTON, Oscar Douglas, *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt*, Toronto, McClelland and Stewart, 1966, 293 p.
- STEVENS, G.R., *History of the Canadian National Railways*, New York, MacMillan, 1973, xii-538 p.
- TRUDEL, Marcel, *L'Influence de Voltaire au Canada*, vol. 2, (1850 à 1900), Montréal, Fides, 1945, 315 p.
- VOISINE, Nive et HAMELIN, Jean, *Les Ultramontains canadiens-français* (en hommage à Phillipe Sylvain), Montréal, Boréal Express, 1985, 347 p.
- WADE, Mason, *Les Canadiens français, de 1760 à nos jours*, Tome 1, Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1963, 685 p.
- WAITE, P.B., *The Life and Times of Confederation 1864-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, i-vi, 378 p.
- WAITE, P.B., ed., *The Confederation Debates of the Province of Canada, 1865*, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, 161 p.
- WYCZYNSKI, Paul, GALLAYS, François et SIMARD, Sylvain, *L'Essai et la prose d'idées au Québec*, Montréal, Fides, «Collection Archives des Lettres Canadiennes», n° 6, 1985, 921 p.
- YOUNG, Brian, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, traduit de l'anglais par André D'Allemagne, Montréal, Boréal Express, 1982, 241 p.
- YOUNG, John, *Three Letters on Canadian Independence*, Montréal, Herald Steam Press, 1869, 14 p.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

ANGENOT, Marc, *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, 425 p. ill.

BAECHLER, Jean, *Qu'est-ce que l'idéologie?*, Paris, Gallimard, 1976, 405 p.

BETHELL, Leslie, *Cuba: a short history*, Boston, Cambridge University Press, 1993, 172 p.

BLANC, Louis, *Organisation du Travail*, Paris, Au bureau du Nouveau Monde, 1850, 240 p.

BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, 244-ill.p.

BRADSHAW, Frederick, *A Social History of England*, London, W.B. Clive, 1931, viii-404 p.

BRANDT, Nat, *The Congressman Who Got Away with Murder*, Syracuse, Syracuse University Press, 1991, xv-261 p.

BRY, Georges, *Cours élémentaire de législation industrielle*, Paris, L. Larose éditeur, 1895, 778 p.

BUCKNER, Pascal, *Fourier*, Paris, Seuil, 1975, 190 p.

BUTTERFIELD, Sir Herbert, *The Whig Interpretation of History*, London, G. Bell & Sons, 1951, vi-ll, 132 p.

CARON, François, *La France des Patriotes de 1851 à 1918, Histoire de France, Tome 5*, Paris, Fayard, 1985, 734 p.

CARPENTIER, Jean et LEBRUN, François, *Histoire de France*, Paris, Seuil, 1992, 488 p.

CATTON, Bruce, *The Civil War*, New York, Heritage Press, 1971, 341 p.

COLE, G.D.H., *A Short History of the British Working Class Movement 1789-1947*, London, George Allen & Irwin Ltd., 1948, 500 p.

- COLE, G.D.H., *A History of Socialist Thought*, vol. I, New York, St. Martin's Press, 1953, 332 p.
- COMMONS, John R. and Ass., *The History of Labour in the U.S.*, New York, Augustus M. Kelly, Publishers, 1966, Vol. 1, 623 p.; Vol. 2, 620 p.
- DEBUZZY, Marianne, *Le capitalisme sauvage aux États-Unis (1860-1900)*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, 237 p.
- DESSAULLES, Louis-Antoine, *La Guerre civile américaine et ses vraies causes*, Montréal, Typographie du journal *Le Pays*, 1865, 538 p.
- DOLLÉANS, Édouard, *Le Chartisme*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1949, xii-337 p.
- DOLLÉANS, Édouard, *Histoire du mouvement ouvrier*, vol. 1, Paris, Armand Colin, 1957, 397 p., vol. 2, 364 p. et vol. 3, 424 p.
- DUMONT, Fernand, *Les idéologies*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, 183 p.
- ENGELS, Friedrich, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Éditions Sociales, 1975, 411 p.
- FARMER, Silas, *The History of Detroit and Michigan: or the Metropolis Illustrated: a Chronological Cyclopedia of the Past and the Present, Including a Full Record of Territorial Days in Michigan and the Annals of Wayne County*, Detroit, 1884, 678 p.
- FILLER, Louis, Editor, *Wendell Phillips on Civil Rights and Freedom*, Lanham, University Press of America, 1982, 221 p.
- FOSTER, R.F., *The Oxford Illustrated History of Ireland*, New York, Oxford University Press, 1989, 382 p.
- GIDE, Charles et Charles RIST, *Histoire des doctrines économiques, des physiocrates à J. Stuart Mill*, (Tome 1), Paris, Sirey, 1959, 901 p.
- GREELEY, Horace, *Essays Designed to Elucidate the Science of Political Economy*, New York, Arno Press, 1972, 384 p.
- GROSSMAN, Jonathan Philip, *William Sylvis, Pioneer of American Labor*, New York, Octagon Books, 1973, 302 p.

- HEILBRONER, John, *The Worldly Philosophers*, New York, Simon & Schuster, 1999, 365 p.
- HERBERG, Will, *Protestants, Catholiques et Israélites, la religion de la société aux États-Unis*, Paris, Éditions Spes, 1960, 286 p.
- JAKUBOWSKY, Franz., *Les Superstructures idéologiques dans la conception matérialiste de l'histoire*, (traduction et présentation de Jean-Marie Brohm), Paris, Études et documentation internationales, 1976, 221 p.
- KEPPELL, William Coutts, (Lord Bury), *Exodus of the Western Nations*, London, Smith Elder & Co., 1865, 494 p.
- KORNGOLD, Ralph, *Two Friends of Man*, Boston, Little, Brown, Co., 1950, 425 p.
- LAMENNAIS, Félicité Robert de, *Paroles d'un croyant et Divers écrits pour le peuple*, Paris, Nelson Editours, 1920, xx-384 p.
- LEDRU ROLLIN, Auguste, *La décadence de l'Angleterre*, Paris, Escudin Frères, 1850, Tome 1, 366 p., Tome 2, 350 p.
- LESCOHIER, Don D., *Knights of St. Crispin*, Madison, University of Wisconsin, 1910, Bulletin #335, 69 p.
- London Trade Council 1860-1950: A History*, London, Lawrence and Wishart Ltd., 1950, 160 p.
- MACLEAN, John, *Protection and Free Trade*, Montréal, John Lovell, 1867, 79 p.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et Utopie*, Paris, Marcel Rivière, 1956, 233 p.
- MARX, Karl et ENGELS, Friedrich, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions Sociales, 1972, 96 p.
- MARX, Karl, *La Guerre civile en France*, Paris, Éditions sociales, 1968, 358 p.
- MAYHEW, Henry, *The Morning Chronicle Survey of Labour and the Poor: The Metropolitan Districts*, Vol. 1, Sussex, Caliban Book Circle, 1980, 276 p.
- MORISON, Samuel Elliot, *The Oxford History of the American People*, New York, Oxford University Press, 1965, 1153 p.

- MORRISON, Charles, *An Essay on the Relation between Labor and Capital*, London, Longmans, 1854 (Reprint by Arno Press Inc., New York, 1972), xv-328 p.
- MORGAN, Kenneth O., *The Oxford Illustrated History of Britain*, New York, Oxford University Press, 1984, 640 p.
- OWEN, Robert, *A New View of Society; and report to the County of Lanark*, (with an introduction by V.A.C. Gattrell), Harmondsworth, Penguin Books, 1970, 270 p
- PHILLIPS, Wendell, *Speeches, Lectures and Letters*, Vol. 1 and 2, Boston, Lee and Shepard, 1894.
- PROUDHON, P.J., *Qu'est-ce que la propriété? deuxième mémoire. Lettre à M. Blanqui*, 2ième édition, Paris, Grenier Frères, 1848, 155 p.
- RAYBACK, Joseph G., *A History of American Labor*, New York, Macmillan, 1968, x-491 p.
- REBOUL, Olivier, *Introduction à la rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, viii-242 p.
- REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, Paris, Éditions Stock, 1949, 478 p.
- SMITH, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Flammarion, 1991, Tome 1, 531 p., Tome II, 637 p.
- SOMERVELL, D.C., *English Thought in the 19th Century*, London, Methuen, 1960, x-241 p.
- STODDARD, Luther, *Horace Greeley, Printer, Editor, Crusader*, New York, G.P. Putman's Son, 1946, 338 p.
- SHERWIN, Oscar, *Prophet of Liberty: The Life and Times of Wendell Phillips*, New York, Bookman Assoc., 1958, 814 p.
- TAWNEY, H.R., *Religion and The Rise of Capitalism*, Gloucester, Peter Smith, 1962, 337 p.
- THOMSON, David, *England in the 19th Century (1815-1915)*, Harmondsworth, Pelican Books Ltd., 1962, 254 p.

- de TOQUEVILLE, Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, Tome I, 569 p.
- TREVELYAN, G.M., *The Life of John Bright*, London, Constable & Co. Ltd., 1925, 480 p.
- WARE, Normand, *The Labour Movement in the U.S. 1860-1890*, New York, Vintage Books, Caravelle Ed., 1929, 409 p.
- WELTER, Gustave, *Histoire de Russie*, Paris, Payot, 1963, 442 p.

ARTICLES

- BASKERVILLE, Peter, «Sir Alan Napier MacNab», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, pp. 572-582..
- BEAULIEU, André et HAMELIN, Jean, «Aperçu du journalisme québécois d'expression française», *Recherches sociographiques*, vol. 7, n° 3, (décembre 1866), pp. 305-346.
- BERTHIAUME, Pierre, «Les Rouges au XIX^e siècle. Lecture des pamphlets de Louis-Antoine Dessaulles», *Études littéraires*, vol. I, n° 2 (Août 1978), pp. 333-349.
- BONENFANT, Jean-Charles, «L'esprit de 1867», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1956, pp. 19-38.
- BONENFANT, Jean-Charles, «Bernard Devlin», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 250.
- BONENFANT, Jean-Charles, «Sir George Étienne Cartier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 155-166.
- BOUTET, Edgar, «Les journaux de Hull: des origines à 1955», *Asticou*, cahiers n° 10-11 mars 1973, pp. 45-70.
- BURNS, Robin, «Thomas D'Arcy McGee», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, pp. 538-544.

- CHABOT, Richard, MONET, Jacques et ROBY, Yves, «Robert Nelson», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 597-600.
- C.L.S., «Le premier sténographe canadien-français», *Bulletin de recherches historiques*, décembre 1923, pp. 358-360.
- COOPER, John Irwin, «The social structure of Montreal in the 1850's», *Rapport de la Société Historique du Canada*, 1956, pp. 63-73.
- CORBEIL, Pierre, «Christopher Dunkin», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 314-317.
- CREIGHTON, Donald G., «The Struggle for financial control in lower Canada, 1810-1831», *Canadian Historical Review*, Vol. XII, (June 1931), pp. 120-144.
- DESCHÊNES, Gaston, «Associations co-opératives et institutions similaires au XIX^e siècle», *Revue historique de l'Amérique française*, vol. 29, 4, (mars 1970), pp. 539-554.
- DÉSILETS, Andrée, «Louis-Victor Sicotte (Sicot)», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 909-912.
- DÉSILETS, Andrée, «Sir Étienne-Pascal Taché», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-187), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, pp. 855-860.
- DÉSILETS, Andrée, «Joseph-Édouard Cauchon», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 175-182.
- DÉSILETS, Andrée, «Jean-Charles Chapais», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 193-194.
- DESJARDINS, Édouard, «Joseph-Ermy Coderre», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 314-317.
- DIONNE, N.E. «Monseigneur de Forbin-Janson et les déportés canadiens», *Bulletin de recherches historiques*, 1902, pp. 65-71.
- DORAIS, J.-L. «Le sentiment républicain au Canada», *Action Nationale*, vol. XXXIII, n^o

2, février 1949, pp. 62-75.

DUFOUR, Pierre et HAMELIN, Jean, «Honoré Mercier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XII (1891-1900), Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, pp. 783-792.

FALARDEAU, Jean-Charles, «Étienne Parent», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, pp. 633-641.

DUMAIS, Mario, «Coopératives et Capitalisme (notes de recherche)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n° 4, (mars 1976), pp. 555-557.

FECTAU, Jean-Marie, «Mesures d'exception et règle de droit: les conditions d'application de la loi martiale au Québec lors des rébellions de 1837-1838», *McGill Law Journal*, vol. 32, n° 3, juillet 1987, pp. 465-495.

GROULX, Chanoine Lionel, «L'idée d'indépendance à travers l'histoire canadienne», *L'Action Nationale*, juin-juillet 1964, pp. 412-453.

«KEPPEL, William Coutts, seventh Earl of Albemarle and Viscount Bury», *Dictionary of National Biography*, Supplement 3, London, Smith, Elder & Co., 1901, pp. 59-60.

LANDRY, Pierre, «Louis-Michel Darveau», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 232-233.

LAPERRIÈRE, Guy, «Vingt-ans de recherche sur l'Ultramontanisme. En hommage à Philippe Sylvain», *Recherches sociographiques*, vol. 27, 1986, pp. 79-100.

LATERREUR, Marc, «Henri-Émile Chevalier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), 1972, pp. 179-182.

LAVOLLÉE, C., «Études d'économie sociale, les associations ouvrières», *Revue des Deux Mondes*, Livraison du 1^{er} avril, 1866, XXXVI^e année, mars-avril 1866, pp. 680-701.

LÉTOURNEAU, Jocelyn, «La production historique courante portant sur le Québec et ses rapports avec la construction des figures identitaires d'une communauté communicationnelle», *Recherches sociographiques*, XXXVI, 1, 1995, pp. 9-45.

LITTLE, J.I., «Lewis Thomas Drummond», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol.

- XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 309-312.
- MASSICOTTE, E.-Z., «Une Société politique secrète à Montréal, le Club Saint-Jean Baptiste», *Bulletin de recherches historiques*, mai, 1915, pp. 134-138.
- MARION, Séraphin, «Louis Fréchette et le Canada français d'autrefois», *Les Cahiers des Dix*, vol. 37, 1972, pp. 125-126.
- MARTAL, L., «Alexandre Dumas, fils», *Dictionnaire de biographie française*, tome douzième, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1970, p. 114.
- MAURAUULT, Olivier, «Vieux cahiers, vieux journaux», *Revue Canadienne*, vol. XVIII, n° 18 (septembre 1916), pp. 209-231.
- MILLER, Carman, «Charles Chiniquy», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XII (1891-1900), Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, pp. 189-194.
- MONET, Jacques et TULCHINSKY, Gérald, «Austin Cuvillier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VII (1836-1850), Québec, Presses de l'Université Laval, 1988, pp. 243-247.
- MONET, Jacques, «Edmund Bailey O'Callaghan», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 608-609.
- MONET, Jacques, «Sir Louis-Hypolite Lafontaine (Ménard dit Lafontaine)», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, pp. 486-497.
- MORIN, Victor, «La république canadienne de 1838», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, II, vol. 4, (mars 1949), pp. 483-512.
- NISH, Elizabeth, «Charles-Elzéar Mondelet», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 577-579.
- OUELLET, Fernand, «Louis-Joseph Papineau», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), 1972, pp. 619-632.
- PARIZEAU, Gérald, «Aperçu de la situation économique dans le Bas-Canada vers 1837», *Annual Report of the Canadian Historical Association*, 1937, pp. 51-71.

- PELLETIER, Mario, «Luttes et polémiques à Hull dans les années 1870», *Asticou*, cahier n° 14, automne 1974, pp. 10-19.
- PETIT, André, «Les Chevaliers de Saint-Crépin à Montréal en 1869», *Montréal: artisans, histoire et patrimoine*, Montréal, Fides et Société historique de Montréal, 1979, pp. 121-128.
- PIETTE-SAMSON, Christine, «Louis-Antoine Dessaulles, journaliste libéral», *Recherche sociographiques*, vol. X n° 2, mai-décembre, 1869, pp. 373-387.
- POULIOT, Léon, «Le cas de conscience de Gonzalve Doutre», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXIII, N° 2, (septembre 1969), pp. 231-245.
- REYBAUD, Louis, «L'économie politique des ouvriers», *Revue des Deux Mondes*, novembre-décembre 1866, XXXVI^e année, pp. 202-219.
- RIOUX, Jean-Roch, «Gonzalve Doutre», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 271-276.
- ROBERT, Jean-Claude, «Côme Séraphin Cherrier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 204-207.
- SÉGUIN, Alain, «Frédéric Louis de Gonzague Colin», *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, vol. 3, Montréal, Université du Québec, 1988, pp. 153-154.
- SENIOR, Hereward, «Quebec and the Fenians», *Canadian Historical Review*, (mars 1967), pp. 26-44.
- SIMON, Jules, «Les sociétés coopératives en France et en Angleterre», *Revue des Deux Mondes*, Livraison du 1^{er} janvier 1866, XXXVI^e année, soixante et unième volume, seconde période, janvier et février 1866, pp. 151-175.
- SOULARD, Jean-Claude, «Antoine-Aimé Dorion», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XII (1891-1900), Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, pp. 282-287.
- ST-PIERRE, Téléphore, «Les sociétés et les conventions canadiennes aux États-Unis», *Annales de la Société St-Jean Baptiste de Québec*, IV, 1902, pp. 466-469.

- STE-CROIX, Lawrence, «Charles-Joseph Coursol», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 225-227.
- SYLVAIN, Philippe, «Ignace Bourget», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 103-115.
- SYLVAIN, Philippe, «George Edward Clerk», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 191-192.
- SYLVAIN, Philippe, «Joseph Doutre», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI (1881-1890), Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 300-305.
- TALMAN, J.J., «William Hamilton Merritt», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX (1861-1870), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, pp. 600-605.
- THIBAUT, F.-X., «Recherche de la vraie solution de la grande question ouvrière», *L'Echo du Cabinet de lecture paroissial* (1859-1868), vol. IX, (1867), pp. 931-938.
- TREMBLAY, Robert, «La grève des ouvriers de la construction navale au Québec, (1840)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 2, pp. 227-280.
- TULCHINSKY, G. et YOUNG, Brian, «John Young», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X (1871-1880), Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, pp. 790-798.
- VANCE, Catherine, «Early Trade Unionism in Quebec», *Marxist Quarterly*, vol. III, 1, 1962, pp. 32.
- YOUNG, Brian, «The Defeat of George-Étienne Cartier in Montréal East in 1872», *Canadian Historical Review*, vol. 14, (décembre 1990), pp. 386-406.
- ULLMAN, W., «The Quebec Bishops and Confederation», *Canadian Historical Review*, vol. 44, n° 3, septembre 1963, pp. 213-234.

Annexe I.1

(Chapitre I, Note 33)

Extrait des résolutions de l'Assemblée de Huntingdon tenue à Saint-Édouard, le 28 janvier 1850.

Que pour obtenir cette grande et importante mesure de l'annexion en Canada et pour jeter (*sic*) les plus larges et solides fondements de nouvelles institutions sociales, il est de toute nécessité que l'harmonie et l'entente la plus généreuse et la plus parfaite réunissent tous les citoyens qui voudront travailler à l'obtention du but commun.

[...]

Que le Comté de Huntingdon ne saurait blâmer d'une manière trop sévère, l'acte arbitraire des destitutions des Juges de Paix, Commissaires et officiers de milice qui ont librement exprimé leurs opinions politiques en faveur de l'annexion; et qu'une aussi étrange violation des droits inhérents au titre de sujet britannique déshonore à jamais le gouvernement colonial qui s'est servi de semblables moyens pour comprimer la liberté de la pensée et des opinions politiques.

[...]

Que cette assemblée est pleinement convaincue de l'injustice du système actuel des dîmes en ce qu'il est impôt direct des plus lourd; pesant seulement sur la classe des agriculteurs; étant propre à entretenir la mésintelligence entre le curé et ses paroissiens en maintenant un esprit de défiance et laissant planer des soupçons continuels de part et d'autres et ayant par contrecoup un effet immoral sur la population - que cette assemblée désire et demande ardemment son abolition pour y substituer un système plus juste et plus en harmonie avec les besoins de notre époque.

[...]

Que cette assemblée ne saurait laisser passer cette occasion sans renouveler(*sic*) sa protestation contre la garde de la tenure seigneuriale et sans déclarer qu'elle en désire l'abolition entière.

[...]

Que cette assemblée est d'avis que les jurés devraient être indemnisés de manière à payer leurs dépenses pour le temps qu'ils sont obligés de siéger à la cour, surtout depuis que les habitants des campagnes sont appelés à siéger, comme jurés, dans les affaires civiles comme dans les affaires criminelles.

Annexe I.2

(Chapitre I, Note 47)

Débats auxquels a participé Médéric Lanctôt à l'Institut Canadien de Montréal

Source: No. 1.11 - Procédés depuis 14 juin 1855 jusqu'au 23 novembre 1871 - vol. II, 733 pages).

1. «L'Europe dans la guerre actuelle a-t-elle le droit à la sympathie de l'Amérique?» - discutée dans la négative par MM. Smith, Lanctôt, Emery et Blanchet et H. Fabre. discussion continuée à trois semaines. (Séance du 17 janvier 1856).
2. Proposé par Médéric Lanctôt que la question «Serait-il avantageux, dans les circonstances actuelles, de construire des docks ou bassins, tel que projeté?» soit amendé comme suit: «1. Est-il nécessaire que le port de Montréal soit agrandi? 2. Si telle nécessité existe dans quelle partie de la cité doit-il être agrandi?» Adopté.
M. Lanctôt et Vallée s'inscrivent dans l'affirmative et E. Racicot dans la négative. Discutée dans séance du 24 septembre 1857 dans l'affirmative et emplacement du côté nord-est de la ville. (Séance du 10 septembre 1857).
3. «Est-ce qu'un peuple conquis est justifiable de secouer le joug de ses conquérants quand il en trouve l'occasion?» Discutée par A. Belle, M. LANCTOT et D.Z. Gauthier. L'Institut vote pour l'affirmative. (Séance du 8 octobre 1857).
4. «La cession du Canada par la France à l'Angleterre a-t-elle été avantageuse à ce pays en général?» Gauthier, Doutre et LANCTOT dans l'affirmative et Racicot, C. Smith, W. Smith, Fabre dans la négative. Décidée dans la négative. (Séance du 19 novembre 1857).
5. «Dans notre position coloniale, le suffrage universel serait-il avantageux dans les

élections parlementaires?»

Amendement à la question par Médéric LANCTOT: «position colonial» soit remplacé par «état actuel» et amendé ainsi. Décidée à l'unanimité dans la négative. Blanchet, Dr. Coderre and MM. Marcil, Emery, Belle et LANCTOT dans la négative.

(Séance du 28 janvier 1858).

6. «La domination française en Algérie a-t-elle favorisé la civilisation des Algériens?»
W. Smith, Gauthier, Doutre et Fabre dans l'affirmative; Racicot, Lafond et LANCTOT dans la négative. Décidée par vote dans l'affirmative.
(Séance du 4 mars 1858).
7. «Le principe de la représentation basée sur la population devrait-il être accordé au Haut-Canada?»
LANCTOT parle dans l'affirmative, ainsi que Blanchet et Lafond.
Dr. Coderre, W. Smith, Fabre, Racicot et Gauthier dans la négative. LANCTOT s'étant prévalu de son droit de répliquer, M. Smith et Gauthier proposent que question soit remise à 15 jours. Adopté.
(Séance du 11 mars 1858).
8. «Les lois criminelles anglaises devraient-elles être amendées de manière à rendre possible la punition des réfugiés politiques en Angleterre en admettant qu'ils eussent participé à l'attentat du 14 janvier?»
M. LANCTOT propose, secondé par P. Blanchet, que la question soit amendée comme suit: «Doit-on approuver le parlement anglais d'avoir rejeté le bill de Lord Palmerston relativement au crime de conspiration?» Adopté à l'unanimité. Discutée dans l'affirmative par Pierre Blanchet, LANCTOT, Lafond et W. Smith; dans la négative par P. Doutre et Dion. Décidée dans l'affirmative.
(Séance du 18 mars 1858).
9. «Est-il avantageux pour la jeunesse de Montréal d'avoir deux Institut Canadien à Montréal que de n'en avoir qu'un seul?»
Discutée dans la négative par P. Doutre, MacKenzie, LANCTOT, Gauthier et Archambault et dans l'affirmative par Euclide Roy, Racicot et Smith. Mise au vote et décidée dans la négative.
(Séance du 10 juin 1858).
10. «Serait-il avantageux pour le Canada d'avoir une banque avec un capital de \$50,000?»

Discutée dans l'affirmative par LANCTOT, Lamontagne, Papineau et Blanchet; dans la négative par P. Doutre. Décidée dans l'affirmative.
(Séance du 17 juin 1858).

11. «La démocratie est-elle incompatible avec le christianisme?»
Discutée dans la négative par LANCTOT (pas mention d'autres discoureurs).
(Séance du 20 janvier 1859).
12. «Le Comte de Montalembert aurait-il dû accepter le pardon que lui offrait l'Empereur des Français?»
Discutée dans la négative par G. Doutre, LANCTOT et Euclide Roy. Vote et décidée dans la négative.
(Séance du 10 février 1859).
13. «Une vice-royauté serait-elle avantageuse au Canada dans le cas d'une union fédérale des Provinces?»
Discutée dans l'affirmative par Racicot, LANCOT et Pierre Doutre; dans la négative par Maccauley et deux autres. Décidée dans la négative.
(Séance du 10 mars 1859).
14. «Les représentants du peuple devraient-ils voter, sur la question du siège du gouvernement, dans l'intérêt local des comtés qu'ils représentent respectivement au lieu de voter l'intérêt général du pays?»
Discutée dans l'affirmative par Larose, LANCTOT et Gauthier; dans la négative par Maccauley, P. Doutre et Cyrille Archambault. Décidée dans le sens négatif.
(Séance du 17 mars 1859).
15. «Le système d'éducation de l'Irlande devrait-il être mis en pratique en Canada?»
Discutée dans l'affirmative par Gonzalve Doutre; dans la négative par Fisceault, LANCTOT et Trudeau. Au vote. Décidée dans la négative.
(Séance du 24 mars 1859).

À noter: Question discutée mais motion que la question posée est trop générale et pas mise aux voix: «L'électricité surpassera-t-elle jamais la vapeur en utilité?»

Dans l'affirmative: P. Doutre, Benjamin, G. Doutre et LANCTOT; dans la négative: Gauthier.

16. «Dans l'intérêt de la civilisation et de la liberté, la France aurait-elle dû accepter la médiation de l'Angleterre pour le règlement de la question italienne?»

Discutée dans la négative par MM. Racicot et LANCTOT et décidée dans la négative.

(Séance du 7 juillet 1859).

17. «Dans l'état actuel des choses serait-il désirable que le Mexique soit reconstitué comme monarchie?»
LANCTOT et Blanchet dans la négative; Lafond dans l'affirmative. Vote en faveur de la négative.
(Séance du 20 mars 1862).
18. «Le Canada ne devrait-il pas objecter à la proposition du gouvernement anglais de payer les frais de sa défense militaire?»
M. LANCTOT et P. Blanchet dans la négative et décidée dans ce sens.
(Séance du 27 mars 1862).
19. «La nationalité canadienne a-t-elle moins de chance de se maintenir et de se perpétuer sous le régime colonial actuel que sous un gouvernement indépendant?»
P. Blanchet dans l'affirmative et LANCTOT dans la négative. Question décidée dans l'affirmative.
(Séance du 24 avril 1862).
20. «Le taux de l'intérêt devrait-il être limité par la loi?»
Joseph Doutre et LANCTOT dans l'affirmative. P. Blanchet dans la négative.
(Séance du 15 mai 1862).

À noter: «Le gouvernement devrait-il faire des allocations de fonds aux institutions sur lesquelles il n'a aucun contrôle?»

Discutée par N. Cyr, M. LANCTOT, Dr. Coderre, G. Doutre, A. Buies et P. Blanchet. Discussion remise à quinze jours.

M. LANCTOT propose, secondé par A. Buies, que la question ci-haut soit amendée comme suit et remise à quinze jours: «Le gouvernement devrait-il exercer une action morale et matérielle sur les institutions publiques?» Adoptée.
(Séance du 19 novembre 1863).

Autres questions où Médéric Lanctôt s'inscrit pour discussion mais il semble que ces questions n'ont pas été discutées, soit qu'elles aient été remises à huit jours ou que le nom de Médéric Lanctôt n'apparaît pas quand elles sont discutées:

Question proposée par M. Lanctôt pour trois semaines: «Serait-il avantageux

pour les colonies anglaises d'être représentées dans le Parlement Impérial?» M. Lanctôt et Pratte s'inscrivent dans la négative. (Séance du 28 février 1856).

Question pour prochaine séance où M. LANCTOT s'inscrit dans l'affirmative et D.Z. Gauthier dans la négative: «Les Romains de l'époque ont-ils eu une bonne influence sur la société?» (Séance du 8 octobre 1857). Discutée par M. LANCTOT, Racicot et Blanchet dans l'affirmative et D.Z. Gauthier, d'Orsonnens et C. Smith dans la négative remise à un mois. (Séance du 12 novembre 1857).

Question proposée: «Les Indiens (Indes) sont-ils justifiables de se révolter contre les Anglais?» Smith, Fabre et M. LANCTOT s'inscrivent dans l'affirmative. (Séance du 19 novembre 1857).

M. LANCTOT suggère question suivante: «Le blocus des ports du sud est-il légitime dans ses moyens et suffisamment efficace et doit-il être respecté par les nations neutres?» (Séance du 6 février 1862).

M. LANCTOT propose que la question du vote au scrutin soit discutée à la suite de celle relative à la peine de mort. Adopté. (Séance du 16 avril 1863).

Annexe I.3

(Chapitre I, Note 53)

Lettres échangées entre T.-J.-J. Loranger et Hypolite Lanctot - Assemblée publique du comté de Laprairie, sur convocation du préfet du comté, tenue le 5 décembre 1855:

Le Pays, 24 décembre 1855: reprise de la lettre de T.-J.-J. Loranger publiée dans *La Minerve* et réponse d'Hypolite Lanctot, datée du 20 décembre 1855;

Le Pays, 15 janvier 1856: Lettre de H. Lanctot, Laprairie, 10 janvier 1856.

Annexe II.1

(Chapitre II, Note 16)

Mardi, 15 Septembre 1857.

L'Angleterre.

Depuis le règne d'Élisabeth et sa guerre avec l'Espagne, jamais peut-être l'Angleterre ne s'est trouvée dans une position aussi critique qu'aujourd'hui. Cet immense empire, formé d'éléments hétérogènes, semble près d'une dissolution. La guerre d'Orient a mis à nu sa faiblesse militaire, elle a montré combien était factice cette puissance tant vantée. La révolte des colonies orientales la menace aujourd'hui dans son commerce et dans sa richesse, c'est-à-dire dans sa vie. La question des provinces danubiennes et celle de l'Isthme de Suez la séparent de plus en plus de la France sur qui elle comptait, et rapprochent celle-ci de la Russie. De tous ces dangers en Orient il ne peut rien résulter de bon pour la Grande-Bretagne. L'Orient, c'est pour elle l'existence, c'est le creuset où s'élabore sa richesse, c'est la vraie base de l'empire ; et l'Orient est prêt à lui échapper ; toutes ces difficultés des Indes, de la Chine, de la Perse, de l'Égypte et du Danube, se tiennent les une les autres et forment un réseau inextricable, où l'Angleterre laissera certainement la meilleure partie d'elle-même ; ce fut en quoi ce prestige de force, à jamais disparu !...

À Constantinople, sur le terrain diplomatique, l'Angleterre a été complètement battue. L'ambassadeur de France, se voyant joué par lord Strafford a demandé ses passeports, le lendemain, il apprenait que tout était réglé suivant ses désirs. Mais l'excentrique ambassadeur anglais, écrivait à Lord Palmerston qui lui envoyait des ordres «ma conscience me défend de faire ce que vous m'ordonnez de faire. Rappelez moi si vous l'osez». Et il gardait en poche ses instructions ;

on s'est tout simplement passé de lui, et de ses communications. Lord Clarendon tout honteux, chercha à expliquer à M. de Persigny, cette bizarrerie d'un ambassadeur tenant son gouvernement en échec, et M. de Persigny a répondu aux excuses du noble lord : « cela vous regarde, ce ne sont pas nos affaires, » — ajoutez à cela que dans quelques jours Napoléon doit mettre lord Palmerston en demeure de renoncer à la ridicule opposition qu'il fait au perçement de l'Isthme de Suez. Il y a loin de là à cette terreur que causait il y a peu d'années encore le seul nom de l'Angleterre ; c'est qu'on a percé ce majestueux ballon et qu'il en est sorti... du vent.

Aux Indes, la situation est encore plus critique : là, le peuple entier est soulevé et a secoué le joug, ces 100,000,000 d'hommes renouent au bonheur de faire à perpétuité la fortune de la grande compagnie des Indes Orientales. Au 11 juillet, Delhi résistait encore, il n'y avait plus devant cette place que 2,000 Européens capables de porter les armes, le reste avait succombé, un peu sous les balles des afghans, beaucoup aux maladies. La mort du général Barnard et puis celle du général Lawrence, ont démoralisé leurs troupes, qui sont aujourd'hui devenues assiégées, d'assiégeantes qu'elles étaient, et se sont enfermées dans leurs retranchements pour résister à l'armée d'Oude, dont l'effectif est de 30,000 hommes, et qui vient de se mettre en communication avec Delhi, que le général Barnard en mourant appelait un nouveau Sébastopol.

Mais on doute de la flotte anglaise ? Un peu en Chine, un peu en Perse, ou le Shah ne semble pas très disposé à exécuter le dernier traité ; et beaucoup en Angleterre, où lord Palmerston la garde pour (c'est lui qui parle) : « repousser une invasion, ou résister à des exigences offensantes pour l'honneur britannique ».

× Loin de nous la pensée de vouloir présenter les choses sous une couleur trop sombre, nous avons dit : l'Angleterre est près de sa perte, mais nous n'avons pas dit, elle est perdue ; elle peut certes encore se tirer de là, elle est riche, et si elle ne peut pas trouver de soldats chez elle, elle ira en acheter chez ses voisins ; mais nous restons convaincus que les mercenaires ne font jamais de bonnes armées, et nous sommes convaincus aussi, qu'à un jour donné, toute colonie placée à 2,000 lieues de la mère patrie doit s'en détacher violemment pour vivre de sa propre vie, comme l'enfant un jour se détache du sein de sa mère.

Il y a des fatalités auxquelles hommes et peuples doivent savoir se soumettre, et auxquelles ils doivent se préparer, car les mots de *liberté* et d'*indépendance* sont plus forts que les canons et que les baïonnettes.

Correspondance particulière du
Courrier de St. Hyacinthe.

Paris, 19 sept. 1857.

MONSIEUR.

Vous me demandez de faire précéder chacune de mes lettres d'une correspondance politique pour votre journal; j'accepte cette tâche avec plaisir, ce sera pour moi un moyen de m'acquitter envers vous, puisque vous voulez bien m'aider dans mes recherches en ce qui concerne votre pays, ou je ne puis aller, malgré le désir et le besoin que j'ai de faire ce voyage. — Seulement, ne vous attendez point à me voir prendre parti pour qui que ce soit. Vous n'ignorez point que je ne suis pas un homme politique, dans l'acception ordinaire du mot, c'est-à-dire que je n'appartiens à aucune coterie; je regarde passer les événements sans y prendre aucune part et je n'ai point de mesure particulière à appliquer aux hommes ou aux choses pour les juger; je les vois ordinairement sous le jour qui les éclaire ici, mes appréciations ne me sont donc jamais complètement personnelles, ce sont le plus souvent celles de tout le monde. — Maintenant que vous voilà prévenu, j'entre en matière, et comme je n'ai pas de faits nouveaux très intéressants à vous apprendre, j'emploierai cette première lettre à étudier la situation présente de l'Europe et à discuter tous ces *on dit* qui cherchent à empiéter sur l'avenir.

Il se fait en ce moment en Europe un travail d'agrégation entre les peuples de même race, dont on ne paraît

pas assez se rendre compte. — Dernièrement le *Danemark* écrit sur le point de se réunir à la *Suède* et à la *Norvège*, qui comme lui sont de race *Scandinave*, et aujourd'hui encore, les duchés Allemands faisant partie de ce petit royaume, essaient de s'en détacher pour rentrer tout à fait dans la Confédération germanique. Les peuples italiens se pressent les uns contre les autres et attendent le signal de la France pour chercher à résoudre le problème de l'union; leurs différents gouvernements ne tiennent que par les bayonnettes françaises et autrichiennes qui les imposent. — Cette nouvelle phase de la révolution qui travaille l'Europe depuis le commencement du siècle n'est point étonnante, elle est le résultat des progrès de l'industrie, et des inventions modernes, chemins de fer, télégraphes électriques, (etc.) et tout ce qui facilite les communications et établit des rapports entre les pays voisins.

Aussi déjà tous les esprits perspicaces aperçoivent le moment où tous les enfants de la grande race latine; Italiens, Français et Espagnols, se trouveront réunis dans une même communauté d'intérêts. — La Prusse, l'Autriche, la Bavière et tous les autres royaumes, Duchés et Principautés, qui composent la fédération germanique ne sont plus guère séparés que par le *Haut*, les peuples se touchent, et se pressent la main, les gouvernements seuls se tiennent à l'écart; mais les sentiments de jalousie et de haine qu'ils cherchent à entretenir parmi leurs sujets, disparaissent chaque jour devant la fraternité démocratique. — Les races Slaves sont réunies à l'Orient sous le sceptre des Czars.

Ce rapprochement des peuples de même origine a porté un terrible coup à l'Angleterre, qui habitée par la race Anglo-Saxonne n'ayant pas le même génie que ses voisins ni les mêmes tendances, parlant une langue qui n'est celle d'aucun d'eux, antipathique à tous par son caractère, se trouve évincée de l'Europe.—Le partage de l'influence qu'elle a exercée si longtemps est la préoccupation de tous les gouvernements; cette influence semble devoir tomber aux mains de la France et de la Russie, dont les souverains se réunissent à Stodgaril, sans aucun doute, pour parer aux difficultés qui ne manqueraient pas de surgir de la dissolution du parti britannique. L'Angleterre a cédé à ce besoin d'expansion qui caractérise l'époque de la virilité chez les peuples, mais n'ayant rien de commun avec les autres et haïe de presque tous, elle a été refoulée du continent Européen, et son travail d'expansion s'est fait au moyen de ses colonies Américaines. A partir du jour de leur indépendance, on a pu prévoir que la véritable Angleterre serait bientôt là et non plus en Europe; depuis ce moment, en effet, elle n'a plus été Européenne que par ses alliances et le prestige qu'elle avait conservé. La guerre d'orient a enlevé de son front cette dernière couronne, et aujourd'hui, menacée de perdre les Indes, elle intrigue encore, mais elle

est parvenue à humilier; elle montre encore les dents mais elle est incapable de mordre. L'Autriche est sa dernière alliée, et que peut l'Autriche?

Voilà donc la position des différents peuples. Je me suis attaché à la décrire très longuement à vos lecteurs, parce que c'est là que se trouve l'explication de tous ces maux qu'on rencontre à chaque instant dans l'échiquier si embrouillé de la politique Européenne. Car que peuvent signifier les questions des Principautés, de Neufchâtel ou autres, pour un étranger qui ne connaîtra pas les principes que je

vous ai exposés? Il nous prendra tous pour des fous, et nous lui ferons l'effet que font des danseurs sur celui qui les voit et n'entend pas la musique.

Je ne voudrais pourtant pas terminer ma lettre sans vous parler de la France, et de ce qu'on y dit, mais en ce moment on ne parle que politique, le camp de Châlons et l'entrevue de Stodgaril sont les fers de toutes conversations.

Chaque Français jure ses grands Dieux qu'il aime et désire la paix; il blâme Napoléon de jouer aux soldats, mais son cœur bat chaque fois qu'il entend le bruit du tambour ou qu'il voit reluire quelques baïonnettes; c'est qu'il sent bien que la France ne peut pas se passer d'armée, que la force est encore assise sur le trône du monde et que sa patrie ne doit pas abdiquer. Et puis on dit tout haut que la guerre avec l'Autriche est probable, tout le monde sait que le rêve de l'Empereur depuis sa jeunesse est de commander une armée et on prétend que pour son début il veut en mener une à Vienne, ce dernier recepicole de l'influence anglaise, en Europe. La France reprendrait la Savoie et donnerait la Lombardie au roi de Sardaigne son allié; la Russie resterait neutre.—Quant à l'Angleterre on compte qu'elle sera assez prudente pour ne rien dire; dans le cas contraire..... vous seriez curieux si vous entendiez quelque brave paysan vous expliquer qu'aujourd'hui un voyage à Londres n'a plus rien d'impossible; je crois en effet que si cela se faisait ce ne serait plus une guerre, mais un envahissement formidable.

Toujours est-il, que le gouvernement français, depuis quelques temps, a beaucoup poussé à la baisse des fonds industriels et qu'il ferme lui-même la porte qu'il avait ouverte toute grande à la spéculation et à l'agiotage. L'opinion de tous les financiers, depuis M. Mirès jusqu'au dernier courtier, c'est qu'il ne veut pas

et bien posé, et comme je lui demandais son opinion, il me répondit: "L'Angleterre est obéissante, mais elle lutte contre des fanatiques, et je crois que les deux partis finiront par se dévorer de telle façon, que comme dans la vieille histoire du combat de chiens, il ne restera que les queues." Cela, pensai-je, serait bien l'affaire de la Russie et de la France qui n'ont que la main à étendre pour en ramasser chacune une."

G. DE ROCHECORBON.

Mardi, 27 Octobre 1857

Correspondance particulière du
Courrier de St. Hyacinthe.

Paris, 23 octobre.

L'EUROPE.

L'entrevue de Studgard a défrayé et défraye encore les journaux et les conversations. Avant qu'elle eut lieu, chacun cherchait à prévoir quel en serait le résultat. On se souvenait de Tilsit et on parlait d'un remaniement de la carte d'Europe; partout c'était des bruits de guerre; aussitôt que les empereurs ont été réunis, on ne s'est plus occupé que des bals et des fêtes donnés en leur honneur, de la beauté de la princesse Olga, des robes de l'impératrice de Russie, du costume pittoresques des dames d'honneur de la reine de Grèce et des uniformes et des décorations des Empereurs, Rois et généraux qui y assistaient. Maintenant que tous ces personages sont retournés chacun chez soi, on bâtit autant de plans d'alliance qu'on avait supposé de projets de disension et on développe sous toutes ses formes cette fameuse promesse, "l'empire c'est la paix"; comme si la paix pouvait dépendre seulement de la volonté de quelques hommes, même dans les pays monarchiques, et comme si les empereurs et les rois pouvaient rien faire de sérieux quand

ils résistent à la pression qu'exerce sur eux l'opinion publique. Toutes ces alliances qu'ils contractent entre eux, sont éphémères, et ne peuvent se consolider que si elles répondent aux besoins et aux tendances de la société, comme les guerres ne peuvent aboutir que si elles ont une raison d'être.

L'étrange guerre de Crimée où l'on a vu l'Angleterre combattant à côté de la France, a montré une fois de plus combien sont vaines ces alliances entre deux peuples qui se haïssent et dont les intérêts se contraignent sans cesse. A quoi a abouti cette alliance contre nature, si ce n'est à faire profiter de la guerre la nation vaincue? Aujourd'hui la question des principautés est à peu près décidée en faveur de l'union et c'est peut-être autant que désirait le Czar Nicolas quand il commença la guerre.

L'union, en effet, consacre le déclinement de cette Turquie dont il conviendrait de créer une nation ennemie, forte et puissante, qui par sa religion et sa race est l'alliée de la Russie, dont elle est habituée à se considérer comme une province; c'est placer un jalou de plus sur la grande route de St. Pétersbourg à Constantinople. Quel avantage sera donc réservé à la France pour avoir versé son sang, pour avoir vaillamment et heureusement combattu? Cela a été sans doute réglé dans les conférences de Studgard, mais l'avenir seul pourra nous le faire connaître. Si les Russes font un pas vers la Méditerranée, les Français doivent aussi en faire un en avant et les Anglais un en arrière; car l'Angleterre seule a été vaincue et humiliée devant Sébastopol, par la fatalité des circonstances qui tendent chaque jour à l'éloigner de cette mer, où elle est étrangère à cause de sa position géographique, et où son caractère et ses mœurs la rendent antipathique aux autres peuples; c'est en vain qu'elle cherche à se mettre à la remorque d'une puissance continentale, l'entrevue de Studgard a suffi pour rompre son alliance avec l'Autriche, cette dernière s'humilie devant

le Czar et l'Angleterre, de nouveau isolée, cherche en vain un allié; elle peut en trouver dans les gouvernements, mais elle ne saurait désormais en trouver dans aucun peuple; toute alliance avec elle serait sans consistance, car elle serait sans raison d'être. Il faut bon gré malgré qu'elle retombe au rang de puissance de second ordre, en Europe, que lui assigne sa position géographique, sa force numérique, l'étendue de son territoire et sa demi civilisation.

Nous ne saurions donc nous flatter de jouir longtemps de la paix, et c'est en vain qu'on chante ses bienfaits dans toutes les langues; peut-être même, ne la célèbre-t-on autant qu'elle parce qu'on comprend, hélas! qu'elle est impossible et ne saurait être de longue durée.

L'INDE.

L'Inde vient en second lieu dans les préoccupations de l'Europe et tous les yeux sont fixés sur cette guerre qui hâtera trop, peut-être, la dissolution du pacte britannique, car tout en se rendant compte de sa décadence et en comprenant la nécessité, les hommes d'opinions libérales pensent que la chute de l'Angleterre, en ce moment, serait un coup terrible porté à la cause de la liberté européenne.

de ces aspirations fraternelles et vraiment chrétiennes qui distinguent la race latine, du moins, retranchée dans son égoïsme, elle a su établir fortement chez elle, la liberté que ses voisins ont si souvent perdue de vue, et il est bon que la liberté puisse se loger quelque part en Europe, ne fût-ce que pour qu'on ne l'oublie pas.

Mais malheureusement les Anglais si jaloux de cette liberté pour eux, ne cherchent guère à la répandre dans leurs colonies, et leurs mauvais traitements seuls ont causé la révolte de l'Inde. Voici ce que dit à ce propos la *Gazette de Guernesey*. — "Nous n'envisageons point la question de l'Inde comme le font la majorité des Anglais. Un nombre considérable pense pourtant comme nous. Cette effroyable révolte a eu en ce cas une cause. Un mauvais gouverne-

ment, un tas de fonctionnaires rapaces envoyés dans l'Inde, tombant sur ce malheureux pays comme autant d'oiseaux de proie et plumant les habitants à qui mieux mieux, un système de taxation indirecte des plus injustes et des plus vexatoires, un système d'oppression de la part des employés du gouvernement, ou plutôt de la compagnie des Indes, occupé à s'enrichir le plus tôt possible n'importe par quels moyens, une armée commandée par des généraux imberbes, qui auraient dû être encore à l'école, et mille autres causes, ont probablement excité ces peuples opprimés à la rébellion." S on ajoute à cela que les cruautés de Anglais ont occasionné les représailles des Indous, on se trouvera bien loin de compte avec la presse de Londres et peu porté à approuver ces cris de rage, et ces demandes implacables de vengeance, qui en Europe feraient honte à tout autre peuple. Mais les Anglais sont pardonnables en ce sens qu'il ne pourront probablement jamais mettre leurs propres sanglantes à exécution. En ce moment Luknow est assiégée par Nana-Saïb en personne, les troupes qui conduisent l'eau à la citadelle ont été coupés par ses ordres, et les Anglais privés d'eau seront bientôt obligés de se rendre.

G. DE ROCHECORBON.

Annexe III.1

(Chapitre III, Note 3)

Jugement daté du 28 avril 1858

Province du Canada,
 District de Montréal,
 Mercredi, 28 avril 1858.
 Présent.

Chs. J. Coursol, Ecr., J.S.P.

Le jugement suivant est prononcé:
 La Reine sur plainte de Louis Latour,
 Poursuivant,

vs.

MÉDÉRIC LANCTOT, Guillaume Ernest Roy et Pierre Doutre, Défendeurs,

Sachez que le vingt-huitième jour d'avril, dans l'année de Notre Seigneur Mille huit cent cinquante-huit, en la cité de Montréal, dans le dit district, Médéric Lanctôt, étudiant en droit et Guillaume Ernest Roy, étudiant en médecine, tous deux de la cité de Montréal sont convaincus, devant le soussigné, Charles Joseph Coursol, écuyer, inspecteur et surintendant de police, de la cité de Montréal, de s'être, les dits Médéric Lanctot et Guillaume Ernest Roy, pendant la nuit du huit au neuf avril courant, conduits comme des personnes débauchées, désœuvrées et déréglées, en s'amusant sur la rue Saint-Joseph, de la dite cité de Montréal, et brisant six fenêtres d'une bâtisse, la propriété de la Fabrique ou Oeuvre de la paroisse de Montréal située sur la dite rue Saint-Joseph et occupée comme bibliothèque, par l'Oeuvre des Bons Livres, en contravention à l'ordonnance et aux statuts en tel cas faits et pourvus, et je condamne les dits Médéric Lanctôt et Guillaume Ernest Roy à raison dudit délit à payer la somme de cinq livres courant (\$20) chaque qui sera payé et employé conformément à la loi, y compris les frais de cette cause; et si les dites diverses sommes ne sont payées immédiatement, je condamne les dits Médéric Lanctot et Guillaume Ernest Roy à être emprisonnés dans la maison de correction, à Montréal susdit, dans le dit district, aux travaux forcés, pour l'espace de deux mois chaque, à moins que les diverses sommes et les frais et dépens ne soient auparavant payés. J'ordonne de plus que Pierre Doutre, étudiant en droit en la dite cité de Montréal, à cause de l'offense susdite, soit déchargé de la dite accusation sans

frais.

Donné sous mon seing et sceau, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés à Montréal susdit dans le dit district.

Chs. J. Coursol, J.P.

(Chapitre IV, Note 8)

LA PRESSE

JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN.

Appel à la population Canadienne-Française.

Prospectus-Exposition de la Presse, Mardi, 15 Septembre 1863.

EDITIONS ET PRIX D'ABONNEMENT.

La PRESSE publie trois éditions, savoir :
1° Une EDITION QUOTIDIENNE, format du *Courier des Etats-Unis*, à trois heures de l'après-midi et à temps pour toutes les mailles des campagnes, à \$5 par an.

2° Une EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE, les lundis et jeudis, à \$3 par an.

3° Une EDITION HEBDOMADAIRE le vendredi, à \$2 par an.

En conséquence l'édition quotidienne ne coûtera qu'une piastre de plus que les journaux français, et donnera six numéros contre les autres journaux français (soit) : au lieu de coûter le double de ceux-ci, savoir : \$5, comme les journaux anglais, elle ne coûtera que \$3.

L'édition semi-hebdomadaire de la PRESSE coûtera une piastre meilleur marché que la plupart des autres journaux français.

Quant à l'édition d'une fois la semaine, elle ne coûtera que le même prix que celle des autres journaux hebdomadaires, savoir : \$2.

A ces taux, si notre journal tient ce qu'il promet, quel est celui qui ne pourrait pas, qui ne devrait pas le recevoir ?

COMMERCE.

Messieurs les négociants, marchands, industriels et commerçants peuvent être assurés que, sous le rapport des renseignements sur le commerce en général, de la publication des prix des marchés locaux et étrangers, circulaire commerciale, revues, tableaux comparatifs, importations et exportations, arrivée et départ des vaisseaux marchands, etc., la PRESSE ne sera en arrière d'aucun des journaux anglais quotidiens.

La PRESSE publiera les annonces du commerce et des affaires en général sur un plus grand espace, et durant un temps qui, de plus, aux meilleures conditions possibles.

MISSION GENERALE DE LA "PRESSE."

Toutes les dépêches télégraphiques de la presse associée seront publiées dans la PRESSE en avant des journaux anglais, s'il est possible, et jamais après.

Durant les sessions parlementaires, LA PRESSE publiera un compte-rendu télégraphique des procès-verbaux et un rapport quotidien des débats.

Rien ne sera épargné pour rendre la PRESSE aussi intéressante que possible, et le grand moyen de plaire et d'intéresser, c'est de publier tout ce qui est nouveau et de faire un journal aussi varié que possible.

La PRESSE devant s'abstenir de toute polémique et à peu près de toute discussion, toute et personnelle au public, pourra consacrer un grand espace à l'expression indépendante de ses opinions sur les faits et les événements, ainsi qu'à l'instruction et à l'amusement de ses lecteurs. Des articles sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, l'horticulture, l'hygiène, la morale, seront publiés, tant au point de vue que de l'agriculture, par des écrivains qui feront de ces divers sujets leur spécialité.

La PRESSE publiera régulièrement des correspondances de New-York et de Washington, de Rome, de Paris et de Londres.

Tout sujet d'intérêt public sera traité par les collaborateurs de la PRESSE pour la plus grande utilité du plus grand nombre, et qui empêchera pas que toute correspondance ou toute communication écrite à l'adresse d'un point de vue, sur des sujets sociaux, litté-

Concitoyens,

Plus d'une fois de valeureux dévouements ont été offerts par un journal canadien-français QUOTIDIEN. Tenté d'indiger à nos compatriotes les suppléments de leur moralisation, le dépit de tous ces hommes, nous entreprenons cette œuvre avec confiance. Nous ne croyons pas même à l'existence d'un journal national, pour résumer. On ne doit jamais se réjouir d'un rival. Cependant quel est l'homme-propre qui n'ait pas senti en entendant dire :

« Vous, Canadiens-français, vous êtes le million. Vous, Anglais, vous ne sommes que des milliers. Vous n'avez pas un seul journal français quotidien. Nous en comptons des dizaines ! »

Si nous avons tous la même égale responsabilité, cette observation a dû nous faire travailler le ventre de dépit.

Un journal quotidien français est-il donc une injustice en Canada ?

A Dieu ne plaise qu'un doute aussi injurieux sorte de notre bouche. Il est vrai que la PRESSE veut que chaque progrès ait son temps d'épreuve et de discussion : il est de supériorité raison que tout bon progrès s'accomplisse.

Le temps des épreuves et des discussions est-il passé ?

Nous le croyons.

Le temps de nos efforts est-il arrivé ?

Nous en sommes certains.

— II —

Par suite de notre association, nous avons réduit d'un tiers les dépenses ordinaires d'un journal quotidien. Les dépenses générales et la généralité de quelques autres bien d'autres, nous ont donné l'élan, l'indéfectible et patriotique énergie du cœur et une infatigable activité physique furent fructifier cet heureux geste. Car, ce n'est pas à nos concitoyens en général que nous avons cru devoir faire le premier appel.

A qui donc ?

A nous-mêmes, à notre volonté, à notre patriotisme.

Alors et plus vaillamment nous avons eu le droit d'en appeler à vous, concitoyens.

L'intérêt public est étroitement lié à la publication d'un journal français quotidien. Du moment que l'indigence remplait les conditions voulues, le public l'accablait.

A cette heure de chance et d'avenir, ce serait un crime de compromettre cette délicate vérité — que la population française est prête à soutenir un bon journal quotidien ! Et ce crime nous le commettrions, et ne faisons pas tout ce qu'il faut pour résumer.

Et que faut-il faire pour résumer ? Ouvrir une large voie dans la confiance de nos compatriotes, une discussion de couleur ou de parti, et se rendre dignes, par des vues larges et raisonnées, de patronner public.

Autrement, que l'entreprise s'éteigne avec dévouement dans l'indifférence et le scepticisme, — et ce sera bien ! Il vaut mieux ne rien faire que faire le mal. Puisque nous nous rapportons le bien et le mal, faisons le bien.

— III —

Publiez tous les jours, nous avons le droit d'appeler notre journal LA PRESSE.

La presse est la fille aînée de l'imprimerie et l'objet le plus estimé du public intelligent. Pour avoir le droit de prendre son nom collectif, il faut que, marchant de pair avec nos deux sœurs, la vapeur et la télégraphie, elle fasse une apparition quotidienne. — C'est l'unique point que les journaux ou publications périodiques soient couverts de paiement auxiliaires. La presse quotidienne est le palladium de l'imprimerie et l'appui de cette admirable invention.

Et voilà inépuisable des combinaisons intellectuelles d'un génie plus qu'humain, pour le bien-être

Si l'union sincère et complète des Canadiens-français ne résulte pas de ces efforts, c'est qu'il y a trop faibles par nous-mêmes, nos concitoyens nous auront refusé un concours sur lequel nous avions le droit de compter.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

— V —

Nous défendrons l'honneur national de la race française en Canada, et contre les actes de violence ou de lésion envers nos concitoyens d'origine britannique et surtout les représailles, et contre les empiètements et les fureurs de nos ennemis, qu'ils soient du dehors ou du dedans, ou en dehors de nos murs — intrus et après nous.

— VI —

C'est aussi à ce point de vue que la religion nous tient dans nos colonies. Comme un droit à défendre ; Comme un moyen de rendre l'homme heureux. Et non pas comme un marchepied à des ambitions politiques ou autres.

Et non pas comme un moyen d'action matérielle transformée en poison de discorde, bon à lancer au milieu de populations étrangères de mal officiel de la nature humaine ; tel esprit tel sens (autant de fois, autant d'opinion).

Après le mérite de défendre la foi de nos pères contre les attaques étrangères et les injures du fanatisme, et de repousser l'ennemi des sa premières agression, n'en d'un pr.venir le retour, il n'en est certes pas de plus variable que de respecter les croyances diverses de nos concitoyens. Nous nous rallierons à la croyance contraire pour prévenir la violence dont elle serait menacée, et nous combattrons sur sa reconnaissance et son esprit le jour où nous serions attaqués, mépris ou mise en danger.

— VII —

Les littératures ont leur onction comme les hommes et les sociétés.

Comme celles-ci, elles demandent des soins assidus, une culture soignée, et l'indifférence due à la faiblesse, aux défauts, à l'indifférence de la poésie.

Notre littérature est à peine née ; soyons ses amis, soyons ses sœurs, si nous ne pouvons être ou bienfaisants, ou accablants. Donnons lui pour exemple les modèles de la bonne littérature étrangère et arrêtons de temps en temps à nos imitations maladroites nos regards la pièce de nos modèles. Espérons-nous sur ce point de lui faire devancer cette phase importante traversée par toutes les littératures nationales, et que sa robe soit blanche comme la chemise d'un soldat et ses pieds blancs comme la neige d'un mont.

— VIII —

Et ce ne soit d'être en onction aux productions anglo-saxonnes, aux publications d'opinion, documents, mémoires, à la suite double de police et par de beaux articles ?

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Quoi ! vous vous entendiez sur la forme de gouvernement qui vous convient ; il y avait parmi nous, Canadiens-français, homogénéité de religion, de mœurs, de langue, d'intérêts, de principes politiques et administratifs ; les partis existaient à tous les degrés, mais la même chose — et la concorde serait à jamais bannie de notre patrie ! Impossible ! Soyons nous-mêmes fidèles aux promesses et à la profession de foi que nous avons de faire, que tous les courages généraux nous jugent et, avant longtemps, les passions seront refroidies, les divisions seront effacées. Puis, après à nos efforts pour la nation qu'elle s'arrête l'ait, nous aurons dit à la concorde et à l'union des Canadiens-Français, des colonies d'Irlande que la discorde et nos autres ennemis franchiront difficilement le pas de l'indifférence et de tout esprit de parti, mais attachés par les liens les plus étroits et les relations les plus inébranlables à la progression de sentiment national et du bien public, nous avons l'espérance de pouvoir contribuer à jeter les bases de cette union si désirable de tous les membres de la population canadienne-française. Nos premiers articles expliqueront bientôt toute notre pensée à cet égard. Les autres des prospectus ne nous permettront d'entrer dans des détails. Continuons plutôt l'accomplissement des tendances de la PRESSE.

Annexe IV.2

(Chapitre IV, Note 55)

L'entente nationale.

Les instants que nous laissent la rédaction de notre journal et quelques autres occupations, sont consacrés, par le temps qui court, à contribuer, en autant qu'il est en nous, aux préparatifs nécessaires pour donner un corps et une organisation à l'esprit d'Union et de concorde qui prévaut aujourd'hui parmi la population Canadienne-française, par défiance des projets anti-bas-canadiens que nous connaissons tous.

Le moment n'est pas très éloigné où des cœurs patriotiques, n'ayant d'autres prétentions que de recueillir les manifestations de l'opinion publique, affirmant ses droits et ses intérêts, prendront tous les beaux moyens qui sont à la disposition de l'homme libre, de réunir dans une union commune et nationale leurs forces éparses.

Ils montreront les premiers l'exemple de l'abnégation, du déintéressement et de l'abandon de l'esprit de parti qui peut les avoir divisés jusqu'à présent, et comme ils ne feront qu'obéir en cela à la pression de l'opinion publique, qui de toutes parts se rallie, sans distinctions de parti, au drapeau national, nul doute en conséquence que l'opinion publique ne les approuve.

Mais si l'Union fait la force, l'unité est essentielle à l'Union. Or, l'uniformité d'action ne peut-être obtenue que par une entente générale, laquelle ne manquera pas d'être opérée sous peu de jours.

Il n'y aura d'autre rivalité que celle de travailler plus activement les uns que les autres à s'unir d'un commun accord dans aucun autre but que celui de rallier la population bas-canadienne pour la protection de ses droits et de ses intérêts.

Annexe V.1
(Chapitre V, Note 3)



L'UNION NATIONALE.

Montreal:

SAMEDI, 3 SEPTEMBRE 1864.

L'Union Nationale.

Il est dans la vie des peuples des époques critiques qui brisent leurs destins ou les modifient considérablement. Nous sommes arrivés à une de ces époques. Ce n'est pas la première. Depuis le jour où nos ancêtres ont mis le pied sur ce sol, qu'ils ont payé de leurs sueurs et de leur sang, leur histoire n'est qu'une longue chaîne d'épreuves, de luttes et de dangers. Tous les efforts de la nature et des hommes s'unissent pour étouffer ce peuple à son berceau; la barbarie concentre sur lui, pendant plus d'un siècle, sa haine et sa vengeance. Il grandit cependant et se développe, tenant d'une main l'épée du soldat et de l'autre, la hache du pionnier. Plus tard, quand après des combats héroïques, il est forcé de reconnaître le drapeau de la conquête, une nouvelle lutte commence, lutte du vaincu contre le vainqueur, non plus par les armes, mais par les idées, par l'intelligence.

La diplomatie britannique dresse le plan de notre anéantissement et emploie tous les moyens de le mettre à exécution. L'attachement de cette poignée d'hommes aux institutions, à la langue et à la religion de la mère-patrie, est un obstacle constant à la prédominance de l'élément anglais, au triomphe de sa politique sur le continent américain: il faut le faire disparaître par la fusion des idées et des intérêts. Voilà la pensée, le travail et le but du Bureau Colonial depuis un siècle. Ce but, on agit, comment il a cherché à l'atteindre, depuis surtout que Lord Durham lui a tracé sa ligne de conduite.

Hélas! aux premiers jours de leur existence, comme après un siècle de lutte, sur les champs de bataille comme dans l'arène politique, les Canadiens-français n'ont jamais failli à l'honneur et au devoir, même envers la métropole. Faisent dans les épreuves mêmes, une nouvelle force, on les vit toujours prêts à défendre les droits du Bas-Canada. S'ils n'ont pas encore accompli leur devoir, si leurs efforts ne sont que, devant les dangers qui compromettent leur existence, ces hommes n'avaient qu'un seul cœur, une seule âme, un seul amour, l'amour de la patrie.

Et si l'Union Législative des deux Canadas, qui devait nous perdre, n'a pas obtenu les résultats qu'on en attendait, c'est parce qu'il s'est formé, pour la combattre, chaque fois qu'elle nous a menacés, une union plus forte et plus juste, celle de tous les Canadiens-Français et de tous les Bas-Canadiens en général.

Malheureusement, au milieu de ces nobles combats du droit et du devoir contre l'arbitraire et le fanatisme, l'esprit de parti soulevait une autre lutte, lutte du citoyen contre le citoyen, de frère contre le frère. La désunion, qui a jeté aux quatre vents du ciel les débris des plus grands empires, des plus belles nationalités, déchirait le glorieux drapeau sous lequel les Canadiens avaient toujours marché, unis comme un seul homme. Le pays se divisait en deux camps, au grand plaisir de nos ennemis, heureux de nous voir accomplir de nos propres mains l'œuvre de notre destruction. Aussi, ce que deux siècles de dangers et d'épreuves n'avaient pu réaliser, dix ou quinze ans de dissensions politiques en ont venu à bout. Les vrais Canadiens, voyant les ravages que l'esprit de parti faisait autour d'eux, se demandaient avec inquiétude où cela nous conduirait? Ils le prévoyaient alors et le savent aujourd'hui: ils n'ont qu'à jeter les yeux sur l'abîme que la Confédération ouvre sous nos pieds.

III.

On le sait, l'Union ne devait être que le premier pas dans la voie de notre anéantissement; elle ne devait, dans la pensée de ceux qui nous l'ont imposée, que nous préparer à accepter quelque chose de pire, la Confédération. Ils ne se sont pas trompés. L'esprit de parti s'est chargé de réaliser leurs prédictions et leurs espérances.

La Confédération, contre la quelle tous les Canadiens auraient protesté autrefois, et que nos amis à l'étranger nous aiguisaient comme le plus fatal de nos destins, est acceptée par ceux-là mêmes qui, l'ont combattue avec le plus d'ardeur.

Le danger presse, mais l'union peut encore nous sauver. Serons-nous rangés autour du vain drapeau? Sacrifions-nous à l'autel de la patrie nos vaines animosités de parti, et nous échapperons à ce péril comme à tant d'autres.

Nous donnons aujourd'hui l'exemple de la concorde et de la fraternité. Quelques-uns de ceux dont les noms sont inscrits au bas de ce prospectus, ont souvent combattu sous des couleurs différentes. Aujourd'hui ils nous prouvent que la réconciliation des partis est le salut du pays. L'union est donc l'Union Nationale. C'est la terre même de l'union.

Nous, toujours dévoués pour qui qu'il n'y a pas assez de patriotisme parmi les Canadiens pour les unir comme autrefois, voulons leur montrer qu'ils l'acceptent, mais leur propre anéantissement: Ils préfèrent à leur propre salut les divisions les ont conduits à deux doigts de leur perte. Pourquoi l'Union entre Bas-Canadiens n'est-elle seule impossible, aujourd'hui sur ce milieu de ces rapprochements merveilleux de ces alliances dont les chefs de parti donnent le spectacle et qui nous jettent d' stupeur? Serait-ce parce que l'immensité du Bas-Canada a la même religion, même langue, les mêmes aspirations, le sang? Serait-ce parce que les intérêts Bas-Canadiens, à quelque nationalité appartiennent, sont si étroitement liés, ne peuvent être développés avec avantage moyen d'un travail commun? N'y aurait-il pour nous d'union possible qu'avec les leurs de notre race et les ennemis de nos institutions bas-canadiennes? Non, n'est pas impossible; preuve: notre cordiale; preuve: l'unanimité des Canadiens à repousser jusqu'à sa représentation basée sur la population; encore: le mouvement de conciliation a lieu en ce moment à Montréal et Rapport que nous publions plus loin éclatante manifestation. Ce mouvement par le patriotisme, va se propager: tôt les Canadiens ne formeront plus, aux grands jours de notre histoire, seule et belle famille.

Ne l'oublions pas: nous avons une à remplir sur le continent américain. pas en vain que la Providence envoie poignée de héros, qui furent nos pères sur ces plages le drapeau de la France n'est pas en vain qu'elle nous a fait. sans et saule les dangers et les difficultés à nous perdre. Dieu a mis ici senée la race française et la race afin qu'elles travaillent en Amérique, en Europe, chacune dans la sphère qui convient, au progrès de l'humanité. Mais pour remplir cette glorieuse, pour jouer un rôle à part, il nous faut notre autonomie et repousser par ce tout système politique qui nous fera notre liberté d'action et d'expansion. dants de la France, héritiers de ses traditions et de ses aspirations, nous écrivons: nous appelons à jouer le analogue à celui qu'elle poursuit si glorieux en Europe, à répandre la civilisation, diffusion des idées, à chercher nos nos triomphes dans le domaine de la science. C'est la mission des races latines, toutes les parties du monde. Pénétrés d'idée et pleins de foi en la grandeur de nos destinées, nous combattons donc la situation politique qui nous jetterait au milieu d'une la Providence nous a tra-

Il y a place sur ce vaste continent pour de grandes nationalités ; leur existence simultanée est une condition essentielle de progrès. Faire disparaître l'une au profit de l'autre, c'est détruire un élément de force et de grandeur, sacrifier l'unité générale à un égoïsme coupable. A Dieu ne plaise que nous venions soulever ici des discussions sociales, des guerres de race. On ne peut contester notre libéralité ; nous n'avons jamais levé le drapeau de l'aggression, nous n'avons jamais lutté que pour nous défendre ; et si nous repoussons la confédération, c'est parce que nous croyons quelle entraînera des conflits inévitables. Dans l'ordre politique et social comme dans l'ordre physique, l'expérience prouve que pour empêcher une collision violente entre deux éléments contraires, il faut les séparer. Deux races existant sur un même sol, vivant d'autant plus en bonne intelligence qu'elles ont moins d'occasions de venir en contact sur le terrain brûlant des intérêts nationaux ou religieux. C'est là un principe, une vérité incontestable. Personne ne peut donc nous reprocher de repousser, au nom de l'ordre et de la fraternité, un système politique qui introduirait ici les désordres et les scènes lamentables dont nos voisins nous donnent aujourd'hui le triste spectacle. Les catholiques de toutes les nationalités éprouvent comme nous la nécessité d'un système politique équitable. Nous aurons certainement le concours des Irlandais restés fidèles à la foi de leurs pères, ils ont la mémoire du cœur et de l'âme ; leur nationalité et leur religion leur sont également chères.

VII.

Quant à nos concitoyens d'autre origine, nous les avons précédemment comptés avec nous, et, nous en sommes sûrs, ils ne peuvent blâmer la position que nous prenons en ce moment sur la question de la Confédération ; leurs intérêts matériels sont les nôtres, et comme Bas-Canadiens, ils ont des droits et des institutions qu'ils doivent chercher à conserver. Or, ils le savent, les changements politiques qu'on nous propose compromettraient gravement ces intérêts et ces institutions. Les Canadiens-français qui ne leur ont jamais refusé leur concours, sont encore prêts à faire cause commune avec eux, si de leur côté, ils nous montrent les mêmes sympathies que par le passé.

Il est vrai que sur la question actuelle, nous mettons nos intérêts religieux et nationaux en première ligne ; mais peussions-nous en faire un crime ! Ne formons-nous pas la grande majorité de la population du Bas-Canada ? N'avons-nous pas le droit d'insister, en principe de justice, comme aujourd'hui par nos lois, sur le principe des nationalités ? Ne devons-nous pas, pour l'instance de conservation de nos institutions, nous défendre contre l'annexion ?

conservation que Dieu a mis dans le cœur de tous les âmes de la création, dans l'âme de chaque homme et de chaque individu. Nous sommes donc justes, égale pour toutes les races et en même temps cette partie de l'Amérique qui a le plus de place. Nous voulons que nous soit permis de travailler sur un pied d'égalité, chacune suivant ses aptitudes, au progrès général. Or, tout système de confédération devra nécessairement, au point de vue religieux, national et même matériel, nous enlever cette égalité et nous mettre à la merci d'une majorité antipathique à tous nos intérêts.

VIII.

Quelle que soit la forme de la Confédération, on ne pourra empêcher que l'influence britannique y prédomine ; or l'élément le plus fort finit toujours par absorber l'élément le plus faible. Et va-t-on vouloir stipuler des garanties, circoncrire la sphère d'action de l'élément anglais, rien n'empêchera les choses de suivre leur cours naturel. Ne sommes-nous pas exposés, comme en 1840 et en 1850, à être victimes de la diplomatie britannique, aidée de la lâche connivence de quelques-uns de nos hommes publics ? On le sait, à ces deux époques fatales, l'Angleterre a mis la main sur notre constitution afin d'en faire pour nous un engin de destruction et d'asservissement, sans nous donner le temps de nous prononcer. Eh bien ! si nous arrivons aujourd'hui, ce qui est arrivé alors, si, oubliant les enseignements de l'histoire, nous attendons, les bras croisés, le coup qui doit nous frapper ; et, certes, nous l'aurons bien mérité ! Non, protestons ; et la voix d'un peuple demandant qu'on lui permette de vivre paisiblement sur le sol de ses pères, à l'ombre de son drapeau et de ses institutions, sera entendue.

Loin de nous la pensée de nous soustraire au sceptre britannique : nous avons eu plusieurs fois l'occasion de prouver notre loyauté ; ce que nous désirons, c'est de continuer de grandir et de nous développer sous la protection du drapeau Anglais, sans être arrêtés dans ce développement par les difficultés et les crises sociales que tout système de confédération produira infailliblement.

IX.

De l'aveu de tous : le rappel de l'union seul nous donnerait l'indépendance d'action que requiert l'avenir des Bas-Canadiens. Eh bien ! nous l'aurons, si nous continuons de lutter constitutionnellement contre le Haut-Canada, tout en le mettant à même, s'il n'est pas satisfait, de briser les liens qui nous unissent. La fermeté et la résistance triompheraient de son obstination et, cessant une lutte inutile et sans fin, il finira par décider lui-même la dissolution de l'union. D'ailleurs, avant de chercher notre salut dans la Confédération, nous devons tout tenter : les nations n'ont pas le droit de se suicider en face du danger. Nous ne pouvons que la lutte est continue. La lutte n'a fait que des esclaves, jamais de grands peuples.

Ce sera un beau jour que celui où nous aurons le rappel de l'Union. On verra s'élever l'horizon de nos destinées ; nous nous unirons et nos forces se concentreront vers un même but, nous marcherons à grands pas dans la voie du progrès ; et, plus tard, il nous est permis de l'espérer, notre drapeau occupera parmi les nations de ce continent la place à laquelle lui donnent droit, les grandes idées civilisatrices dont la France est le foyer.

X.

Considérant la colonisation et l'agriculture, comme les deux éléments les plus utiles de notre développement matériel et les deux plus puissants leviers de notre affranchissement national, nous leur porterons la plus grande sollicitude. Nous serons heureux de nous associer au mouvement patriotique qui s'opère depuis quelques temps en faveur de la colonisation, et que vient de raviver, avec la assemblée de notre digne Evêque, les Séminaires de St. Sulpice, toujours si dévoués à nos intérêts ; ajoutons que rien n'est égal, dans notre estime, ces prêtres généreux qui ont pénétré eux-mêmes dans la profondeur des forêts, amenant à leur suite une foule de colons laborieux. Grâce à tous ces efforts patriotiques et au développement toujours croissant de notre commerce et de notre industrie, les Canadiens oseront bientôt émigrer aux Etats-Unis, et ceux mêmes qui ont dédaigné le sol de la patrie seront heureux d'y revenir.

Toujours prêts à encourager le talent, quelle que soit la sphère où il exerce son action, nous nous ferons un devoir de publier les succès de ceux qui travailleront au développement et au perfectionnement des arts, des lettres et de l'industrie.

La question de l'éducation recevra l'attention spéciale de quelques-uns d'entre nous. A l'heure qu'il est, cette question prend une importance majeure et doit être un profond sujet d'étude pour tous les amis de leur pays. L'encombrement de certaines classes de la société, pendant que d'autres manquent de bras et d'intelligences, prouve que notre système d'éducation est défectueux sous certains rapports, et qu'il n'est pas parfaitement adapté aux besoins de la société. Le clergé du Bas-Canada, auquel nous devons en grande partie les progrès de l'éducation, travaille à améliorer cette précieuse ressource. Ses efforts seront bientôt récompensés de succès ; nous espérons que nous pourrions contribuer dans la mesure de nos forces, au développement de toutes les sources intellectuelles et matérielles de notre pays, en marchant toujours d'un pas ferme à la conquête de ses destinées, sans jamais nous éloigner du sentier de la vérité et de la justice.

Comme gage de notre sincérité et de notre loyauté avec laquelle nous serons du journalisme, nous insérerons un bas de ce prospectus tout au long de l'Union Nationale, sans signature et toute correspondance devra égarer un nom responsable.

JOSEPH M. LORAN
L. A. JETTE
LUDGER LATULLE
MÉDÉRIC LAROCHE
DESIRE GUYOU
R. F. RAINVILLE
L. O. DAVID
ALPHONSE AUD
TOUSSAINT THÉ
A. P. LETENDRI

Annexe V.2

(Chapitre V, Note 17)

Articles publiés par les collaborateurs à *L'Union Nationale*, sans compter les quelque 1,500 articles publiés par Médéric Lanctôt:

AUDET, Alphonse

5 septembre 1864: «La Gazette vs les Canadiens-français»
 8 septembre 1864: «Réplique à la Gazette»
 4 octobre 1864: «Gracieuseté de la Gazette»
 13 octobre 1864: «Les Partis»
 27 octobre 1864: «Les Partis»
 3 février 1865: non titré

DAVID, Laurent-Olivier

6 septembre 1864: «Le rapport du Comité National - I»
 9 septembre 1864: «Le rapport du Comité National - II»
 19 septembre 1864: «Rapport du Comité National - III»
 20 octobre 1864: non titré
 22 octobre 1864: «Que pense le Clergé?»
 3 novembre 1864: «L'État c'est moi»
 8 novembre 1864: «Enfin»
 23 novembre 1864: «La Minerve»
 28 novembre 1864: «La Confédération ou la représentation basée sur la population»
 15 décembre 1864: «Plus d'opinions que de tête»
 23 décembre 1864: «M.M. Coursol et Lamothe»
 5 janvier 1865: non titré sur le capitaine Lamothe
 31 janvier 1865: «Condamnation de la Confédération dans le Comté de Joliette»
 3 février 1865: «Quartier Saint-Jacques»
 8 février 1865: «Contraste frappant»
 10 février 1865: «Le voile est tombé»
 20 février 1865: «Le Clergé et la Confédération»
 27 février 1865: «L'Honorable M. Renaud»
 18 mars 1865: «Les conférences de Notre Dame à Montréal»
 11 mai 1865: «Cabinet de lecture paroissial»
 9 août 1865: «Correspondance parlementaire»
 10 août 1865: *Ibid.*

11 août 1865: *Ibid.*
 17 août 1865: *Ibid.*
 18 août 1865: *Ibid.*
 29 août 1865: «Fête au village de Saint-Jean Baptiste»
 2 octobre 1865: «Une oeuvre nationale»
 5 octobre 1865: «Réponse à deux insulteurs»
 12 octobre 1865: pas titré - annonce conférence de A.N. Montpetit.
 16 octobre 1865: «La lecture de M. Montpetit»
 8 août 1866: «Deshonneur national»

GIROUARD, Désiré

Quelques articles publiés en septembre 1864 sur la loi sur la banqueroute.

JETTÉ, L.A.

28 septembre 1864: «Quels sont les fanatiques»

LABELLE, Ludger

7 septembre 1864: non titré - mauvais accueil de *The Montreal Gazette*
 8 septembre 1864: «La Gazette de Montréal»

LETENDRE, A.P.

9 septembre 1864: «Causerie d'un instant»
 22 septembre 1864: «La question sous un autre jour»
 5 octobre 1864: «Les situations»
 6 octobre 1864: «Concert»
 17 octobre 1864: «Rétablissons les faits»
 28 octobre 1864: non titré
 14 novembre 1864: «Union législative»
 17 novembre 1864: «Le Mariage et le divorce»
 17 novembre 1864: non titré
 22 novembre 1864: «Calme plat»
 23 novembre 1864: non titré
 24 novembre 1864: «Découverte importante»
 26 novembre 1864: «Déclaration du Courrier de Saint-Hyacinthe contre la nouvelle constitution»
 5 décembre 1864: «Encore le Courrier de Saint-Hyacinthe»

10 décembre 1864: pas titré
 16 décembre 1864: «Toujours le Courrier de Saint-Hyacinthe»
 28 février 1865: «L'appel au peuple»
 10 mars 1865: «Revue»
 6 juillet 1865: «Horrible meurtre à Saint-Damase. Une mère assassinée par son fils à coups de hache - Le coupable est fou»

LORANGER, Joseph M.

29 septembre 1864: «La langue française et la Confédération»

de LORIMIER, Chs. C.

7 septembre 1864: «Une des conséquences de la Confédération»
 23 septembre 1864: «Union Catholique»
 7 octobre 1864: «La Confédération»
 10 octobre 1864: «La Confédération»
 25 octobre 1864: «La question d'extradition»
 5 novembre 1864: non titré
 5 décembre 1864: non titré
 17 janvier 1865: «La voix du peuple»
 19 janvier 1865: «Le Père Nash»
 20 janvier 1865: «La voix du peuple - I»
 21 janvier 1865: «La voix du peuple - II»
 21 janvier 1865: «La voix du peuple - III»
 18 mars 65: «La peine de mort»
 13 juillet 1865: «The "Hidden Gem"»
 14 juillet 1865: «Collège Ste Marie - Distribution des prix»
 19 septembre 1865: «Idée heureuse»
 19 septembre 1865: «Union catholique»
 5 décembre 1865: «Inauguration au Gesu»
 22 mai 1866: «Un enfant de Marie»

RAINVILLE, H.F.

16 septembre 1864: non titré
 28 septembre 1864: non titré

THOMPSON, Toussaint

28 octobre 1864: «L'affaire de St-Albans»

31 octobre 1864: «Le déjeuner et les explications ministérielles... futures»

2 décembre 1864: «La Compagnie du Richelieu - Lance le vapeur Québec»

16 janvier 1865: «Les conversions de M. Cartier»

Annexe V.3

(Chapitre V, Note 44)

Assemblées où les collaborateurs à *L'Union Nationale* ont prononcé des discours

Numéro 96, 27 décembre 1864: «Les comités de St-Jean et d'Iberville» - (triomphes de la cause nationale) - Médéric Lanctôt dit qu'il regrette que «des engagements contractés avec des patriotes d'autres endroits du pays (l'ont) mis dans l'impossibilité d'assister à ces deux assemblées».

Numéro 97, 28 décembre 1864: «L'assemblée du Comté de Verchères» - On lit à la fin de l'article: «Nous ajouterons que nous avons été spécialement requis par le Président de l'Assemblée de prier *La Minerve*, *Le Pays* et *L'Ordre* d'insérer dans leurs colonnes les procédés de cette assemblée.»

Numéro 98, 29 décembre 1864: «Assemblée du Comté de Jacques Cartier» - Médéric Lanctôt et L.-O. David y prononcent un discours (tenue le 28 décembre 1864).

Numéro 99, 30 décembre 1864: «Assemblée du Comté de Drummond» - tenue le 27 décembre. Résolution: «Qu'un comité soit nommé dans le but de faire signer des requêtes adressées au Parlement pour s'opposer à la passation de toute mesure tendant à unir les Provinces anglaises de l'Amérique du nord et que ce comité se compose du préfet et des maires qui ont pris part aux procédés de cette assemblée.»

Numéro 102, 4 janvier 1865: «L'Assemblée publique du comté de Laprairie» - Médéric Lanctôt explique le but de l'Assemblée, Joseph Loranger, L.-O. David et H.F. Rainville prennent la parole (tenue le 3 janvier 1865 à St-Constant).

Numéro 105, 9 janvier 1865: «Assemblée des électeurs du Comté de Chambly - Condamnation signalée du projet Brown-Cartier» - Nous avons noté aussi un très long article de Médéric Lanctôt condamnant De Boucherville qui appuyait la Confédération.

«Le Sault-aux-Récollets» - «Hier après la messe, MM. David et Lanctôt ont adressé la parole aux électeurs de cette paroisse et la confédération a été condamné unanimement par les deux partis. Le compte rendu sera publié demain».

Numéro 106, 10 janvier 1865: «Assemblée du Comté de Rouville» - On y lit que Chaffers et Bechard s'opposent à la Confédération mais que le Docteur Poulin appuie le projet.

Numéro 107 - 11 janvier 1865: «Une assemblée publique convoquée d'une façon discrète», article signé Médéric Lanctôt et qui rapporte qu'une assemblée a eu lieu dans le Comté de Laval à Ste-Rose le 2 janvier 1865 et que Bellerose s'est déclaré en faveur de la Confédération.

«Comté de Soulanges et de Vaudreuil», - L'article mentionne que dans Soulanges, Duckett s'oppose à la Confédération et que Harwood veut en appeler au peuple.

Numéro 108 - 12 janvier 1865: «Comté de l'Assomption» - L'article indique que le député de l'Assomption, Archambault, se déclare contre la Confédération et que les assemblées n'étaient pas nécessaires.

«Comté de Berthier» - Indique qu'une lettre envoyée au journal l'informe que 500/600 électeurs se sont prononcés contre le projet ministériel lors d'une assemblée ayant eu lieu le 10.

Numéro 109 - 13 janvier 1865: «Comté de Berthier - La confédération unanimement condamnée - L'Hon. M. Olivier, et MM. Paquet et Houde, MPP, se prononcent contre». - Lanctôt indique qu'il regrette de ne pas avoir pu se rendre à cette assemblée.

«Comté de Saint-Hyacinthe. Grande Assemblée!» - Médéric Lanctôt rapporte qu'un lisant le *Journal de Saint-Hyacinthe* il a appris que Maglore Lanctôt avait défendu le projet de Confédération. Lanctôt tient à préciser que Maglore n'est pas son parent.

«Le Comté de Bagot et la Confédération» - Assemblée tenue le 11 janvier à St-Liboire - résolutions adoptées».

Numéro 110 - 14 janvier 1865: «Assemblée de Maskinongé - Assemblée anti-fédérale» - à Rivière du Loup: contre projet, tenue le 11 janvier 1865.

«Comté de Beauharnois» - le poudrerie empêche trois des orateurs (Rainville, W. Dorion et Laflamme) de s'y rendre.

Numéro 111 - 16 janvier 1865: «Assemblées publiques - Comté de Joliette» - Le journal indique que l'assemblée n'a pas eu lieu, alors que Médéric Lanctôt s'y fût rendu et les personnes présentes lui ont demandé de parler. Lanctôt a décliné l'offre.

«Comté de Beauharnois» - Le journal rapporte que Chapleau et Denis se sont rendus à l'assemblée. Des résolutions en faveur de la Confédération auraient été rejetées.

Numéro 118 - 24 janvier 1865: «Le comté de St-Hyacinthe - M. Raymond se déclare contre la clause au sujet du mariage - La doctrine de l'encyclique du 3 décembre sur le divorce et le mariage». L'article rapporte que Raymond, député de St-Hyacinthe, a déclaré qu'il ne s'est pas présenté aux assemblées parce que celles-ci condamnaient la confédération. Il souhaite que ses électeurs s'en remettent au clergé sur les questions du divorce.

«Le Comté de St-Maurice - L'appel au peuple demandé» - mais on ne se prononce ni pour ni contre la Confédération.

Numéro 123,- 30 janvier 1865: «Comté de Joliette» - samedi dernier, 2000 personnes la Confédération.

Numéro 137, 15 février 1865: «L'assemblée du Comté de Rouville» Poulin veut voter pour Confédération.

Numéro 144, 23 février 1865: «Comté de Montcalm - Nous arrivons du comté de Montcalm, au moment où le journal est mis sous presse, et n'avons que le temps d'annoncer que le triomphe le plus complet et le plus éclatant a été remporté: les électeurs de ce grand et beau comté se sont unanimement prononcés contre la Confédération».

Numéro 148, 28 février 1865: «Nouveau triomphe anti-fédéral» - Assemblée publique hier au village de L'Assomption - on demande à «son représentant M. Louis Archambault de voter contre la confédération ou de résigner son mandat, si ses opinions ne s'accordent pas avec celles de ses électeurs». Médéric Lanctôt y fait un discours ainsi que W.P.W. Dorion.

Annexe V.4

(Chapitre V, Note 53)

Colloborateurs à *L'Union Nationale* ne publiant plus d'articles après le 11 mars 1865

AUDET, Alphonse
GIROUARD, Désiré
JETTÉ, L.A.
LABELLE, Ludger
LORANGER, Joseph M.
RAINVILLE, H.F.
THOMPSON, Toussaint

Annexe V.5

(Chapitre V, Note 58)

Articles sur la situation politique publiés par Médéric Lanctôt - 28 mars 1865 - 19 novembre 1866.

Édition quotidienne:

1. 28 mars 1865: «La situation»
2. 1^{er} mai 1865: «La question canadienne - I»
3. 2 mai 1865: «La question canadienne - II»
4. 2 août 1865: «La situation - Double solution: 1. La mauvaise. 2. La bonne»
5. 4 août 1865: «La situation»
6. 28 octobre 1865: «La situation I»
7. 30 octobre 1865: «La situation II»
8. 10 janvier 1866: «La situation ministérielle»
9. 14 avril 1866: «La situation»
10. 5 mai 1866: «La situation»
11. 7 mai 1866: «La situation II»
12. 8 mai 1866: «La situation III»
13. 29 mai 1866: «L'avenir immédiat»
14. 27 juin 1866: «La situation»
15. 20 août 1866: «La situation I - La révolution qui menace l'Angleterre ferait-elle échouer la Confédération?»
16. 20 août 1866: «La situation II - Les États-Unis permettront-ils la Confédération? L'invasion fénienne anéantirait-il ce projet? Si la constitution revient avec les dispositions que le clergé a repoussées sera-t-elle acceptée?»
17. 9 octobre 1866: «Quand et comment cela finira-t-il?»
18. 19 novembre 1866: «Considérations politiques»

Annexe VII.1

(Chapitre VII, Note 31)

Lettre de bilan, 18 mars 1867.

Montréal, 12 mars 1867.

Monsieur le Rédacteur,

" En réponse aux avis spéciaux des entrepreneurs et aux offres de 12 $\frac{1}{2}$ par cent qu'ils font aux ouvriers, je n'ai point de meilleure réponse à leur faire que de leur demander de méditer un peu sur les deux bilans suivants qui démontrent jusqu'à l'évidence la plus complète, la situation plus que précaire des ouvriers; je prends pour base de mes calculs les prix qu'ils offrent."

Dr.		
175 jours d'été à \$1.50.....	\$257.50	
125 jours d'hiver à \$1.25.....	\$156.25	
	\$413.75	
	Cr.	
Loyer, 12 mois, à \$6.....	\$ 72.00	
Raies.....	8.75	
Taxes.....	5.40	
Chauffage.....	36.00	
Perte 12 jours en été et.....		
12 jours en hiver.....	20.25	
Dépenses loyentes.....	10.00	
Balances.....	261.35	
	\$413.75	
Donnant 25 centimes par jour.		
175 jours d'été à \$1.25.....	\$218.75	
125 jours d'hiver à \$1.00.....	\$125.00	

Mêmes dépenses que	
Classement.....	\$162.40
Balances.....	181.35
	\$443.75

Donnant 64 centimes par jour.
" Donnant à l'ouvrier le plus favorisé 75 centimes par jour, et à l'ouvrier le moins favorisé 54 centimes par jour; pour payer la nourriture, les habillements de sa famille, l'école de ses enfants et le docteur. Et combien peu d'ouvriers qui gagnent même ces salaires? Maintenant, je laisse au public impartial de juger si de pareils gages peuvent satisfaire aux besoins de l'ouvrier, et si l'ouvrier peut être content d'un pareil état de choses."

" Si maintenant, les entrepreneurs ne se fussent pas fait une concurrence aussi effrénée que celles qu'ils se sont faites depuis quelques années, sans aucun doute ils ne se seraient point ruinés, et ils seraient par conséquent en état de satisfaire à la juste demande de 25 par cent par jour qui nous est demandée. Et ce qui précède n'est pas d'un menuisier travailleur, mais d'un menuisier entrepreneur qui connaît la position de l'ouvrier à raison de ce qu'il reçoit."

Nous apprenons qu'une assemblée, à laquelle les épiciers, maîtres boulangers et maîtres bouchers ont été invités, aura lieu ce soir à la salle St. Jean-Baptiste. Un grand nombre d'épiciers, de bouchers et de boulangers sont prêts à porter secours à la société de Protection de Menuisiers, car ils comprennent qu'en outre des considérations de justice et de conscience, l'intérêt de chacun lui fait un devoir de s'associer à ce mouvement pour le faire triompher."

L'espace ne nous permet pas de rien ajouter. Au reste que pourrions nous dire après tous les faits et toutes les considérations que nous avons déjà fait valoir? Mais nous conseillons encore une fois aux ouvriers-menuisiers de persévérer tant qu'ils pourront, et nous prédisons que leurs efforts seront complètement couronnés de succès. Ils seront ainsi consacrés à leur famille et à leur patrie."

MÉDÉRIC LANCÔT.

Annexe VII.2

(Chapitre VII, Note 63)

Protocole suivi par la Grande Association de Protection des Ouvriers du Canada lors de son appui aux boulangers.

1. La Grande Association prépare «une requête pour diminution des heures de travail et l'augmentation du salaire. Cette requête est adressée aux patrons».
2. Lanctôt indique dans l'article du 2 mai que la Grande Association «fera connaître les bons (patrons-boulangers) d'abord, et s'il en reste de mauvais en arrière, elle les fera connaître aussi». Elle les fera «connaître d'une telle manière, qu'il n'y aura pas une honnête famille à Montréal qui voudra manger de leur pain, qui sera trouvé amer de sueurs non rétribuées, et que pas un chrétien ne voudra porter à sa bouche».
3. «La Société des Boulangers a adopté une déclaration par laquelle elle signifie respectueusement aux patrons-boulangers d'agréer leur demande pour la journée de dix heures et le salaire de \$8 par semaine. Les patrons-boulangers qui ne signeraient pas la déclaration qui leur est présentée, sont en même temps invités à faire connaître leurs raisons à la prochaine assemblée de la société des Boulangers, (samedi suivant), et d'envoyer leur arbitre pour conférer avec l'arbitre de la société».
4. À l'assemblée de la Commission Centrale du 23 mai 1867, «le Président demande et obtient l'autorisation de soutenir les Boulangers dans leur mouvement pour obtenir justice».
5. *L'Union Nationale* publie «une liste des boulangers qui font le pain le jour - le PAIN BLANC, et une liste des boulangers qui font le pain de nuit - le PAIN NOIR. La Grande Association recommande au public et surtout aux ouvriers de tous les corps de métier de n'encourager que les boulangers qui font le PAIN BLANC».
6. «Les ouvriers boulangers, après avoir fait plusieurs démarches inutiles pour obtenir justice, ont fait, samedi, la demande dernière et suprême à leurs patrons. Ils les ont notifiés qu'ils ne travailleront plus le dimanche, qu'ils ne travailleront plus la nuit, qu'ils

feront la journée de dix heures le jour, et qu'il leur faudra à l'avenir \$8 par semaine, ce qui n'est que raisonnable de l'aveu des deux tiers des patrons, qui, on doit le dire, payent déjà ce salaire à leurs ouvriers. Leur entreprise a déjà été couronnée d'un grand succès.»

L'article donne les noms de ceux qui se sont inscrits pour agréer à ces demandes. L'article donne les noms de ceux qui ont refusé: une douzaine.

7. Liste de «ceux qui persistent à faire travailler leurs ouvriers le dimanche et la nuit, et à ne pas leur donner le salaire qu'ils peuvent gagner».

8. Liste de «ceux qui persistent à faire travailler leurs ouvriers le dimanche et la nuit, et à ne pas leur donner le salaire qu'ils peuvent gagner».

9. Liste de «ceux qui persistent à faire travailler leurs ouvriers le dimanche et la nuit, et à ne pas leur donner le salaire qu'ils peuvent gagner».

Le 10 juin 1867, *L'Union Nationale* informe ses lecteurs de certains «désordres» survenus la nuit précédente chez des «patrons boulangers». Le journal rapporte que des compagnons boulangers ont été soupçonnés d'être les auteurs de ces «désordres» et que plusieurs d'entre eux ont été «arrêtés» puis «remis en liberté, faute de preuve». Le journal annonce les «actions» inscrites à l'assemblée du même soir:

elle décidera sans aucun doute que si les compagnons ne prouvent pas de la manière la plus éclatante, qu'ils entendent se conduire dans le plus grand ordre, alors la Commission Centrale ne pourra avoir aucun rapport avec eux. Le moyen pour la société des boulangers de prouver qu'elle n'est pas responsable de ces désordres est d'obliger ses membres à rester dans leur salle toute la nuit.

Lancôt signale à ses lecteurs que cette suggestion a été approuvée et il ajoute que si des «désordres» se répétaient, l'Association Centrale dissoudra la société des boulangers.

Le dernier article relevé au sujet des boulangers s'intitule «L'Ultimatum des Boulangers» (*L'Union Nationale* du 10 juin 1867). Dans son article (signé), Médéric Lancôt affirme «les compagnons boulangers ne demandent que ce qui est juste et que la Grande Association est décidée à les soutenir pendant deux mois et des années s'il le faut

pour obtenir leurs droits, pourvu qu'ils se conduisent avec ordre et sagesse». Il termine l'article en annonçant qu'«avant quinze jours, la ville sera fournie de pain par des membres de la Grande Association si les patrons boulangers ne s'entendent pas entre eux pour rendre justice».

Annexe IX.1

(Chapitre IX, Note 11)

Ouvriers et Patrons.

ASSOCIATION EN PARTICIPATION

Les ouvriers plombiers et appareilleurs de l'établissement du M. A. Bourreiff, rue Oberkampf, n° 5, à Paris, ont adressé à M. Alexandre Dumas fils la lettre suivante :

Monsieur Alexandre Dumas fils,

Votre sympathie bien connue pour les travailleurs, qui se veulent leur émancipation qu'à leur travail, nous engage à venir vous exposer l'organisation de l'atelier dans lequel nous travaillons, persuadés que nous sommes que ce serait mettre fin aux grèves et établir l'harmonie entre les deux forces productives, *le capital et le travail*, si ce mode était généralement adopté.

Le capital nécessaire à l'achat de notre fabrique, a été formé avant les événements par des ouvriers de toutes professions, ainsi que par des employés, des industriels, etc., etc. Ce capital a été confié à M. Bourreiff, qui s'est rendu acquéreur de la Société générale des bronzes.

Voici le mode d'organisation :

Lorsque M. Bourreiff nous a embauchés, il n'a discuté avec nous que le prix de notre journée. C'est seulement lors de la première paie qu'il nous a remis un livret avec 5 0/0 en plus de notre salaire, à la condition que ces 5 0/0 seraient versés dans la caisse des travailleurs en participation, qui a remis en échange de la somme versée des timbres d'épargne, qui ont été donnés à chacun de nous, afin qu'il les applique sur son livret.

Il a ajouté que chacun de nous devenait par cette épargne co-propriétaire de l'établissement dans lequel il travaillait; il nous a ajouté que cela ne nous liait en rien, que nous pouvions quitter l'établissement quand il nous conviendrait, comme nous serions remerciés le jour où nous cesserions de faire notre devoir, mais sans jamais perdre nos droits soit comme commanditaires ou intéressés.

L'épargne, qui constitue la commandite de chacun de nous, n'est remboursable qu'à la dissolution de la société.

Nous devenons intéressés en raison du travail exécuté par chacun de nous; mais toutes les sommes que nous touchons sont portées sur notre livret; c'est avec le total de ces sommes que nous sommes admis au partage des bénéfices, en concurrence avec le capital. Nous devenons par ces deux moyens co-propriétaires et co-intéressés de l'établissement dans lequel nous travaillons. Il n'a pas fallu plus de huit jours pour faire de chacun de nous des capitalistes et des intéressés.

Lorsque notre épargne atteint le chiffre de vingt francs, il nous est remis un titre, qui nous donne droit à l'intérêt et aux bénéfices de la Société financière. Quand notre épargne atteint cent francs, nous avons voix délibérative.

Tout travailleur ayant fait une épargne de vingt francs peut demander l'escompte d'un billet de sa main de même somme, en déposant son titre en garantie.

Cette organisation donnant satisfaction à toutes nos prétentions, nous pensons que ce qui

a été fait ici sur une échelle restreinte devrait se produire en grand, afin que la transformation industrielle qui est imminente, se fasse sans secousses, en donnant satisfaction à tous les intérêts légitimes.

Agissez, monsieur, pour nous de votre sympathie, et vous nous en serez de vrais et respectueux serviteurs.

[Suivent les signatures.]